Bulletin

de la

Société archéologique

du

Finistère

tome CXVII 1988

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Hôtel de ville, 29000 QUIMPER
C.C.P. 338-65 G RENNES

Présidents d'honneur

M. le Président du Conseil général du Finistère
M. le Préfet du Finistère
Mgr l'Évêque de Quimper et de Léon

Composition du bureau (1988)

Président honoraire:	M. le médecin général Charles Laurent+
Vice-président honoraire:	M. Yves Tanneau
Président:	M. Tanguy Daniel
Vice-présidents:	M. l'abbé Yves-Pascal Castel M. Pierre Keraval Frère Guy Leclerc M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h M. Georges-Michel Thomas
Secrétaire général:	M. Daniel Collet
Secrétaires:	Mlle Annie Boucher M. Philippe de Kermadec M. Louis-Pierre Le Maître M. Joseph Philippe
Trésorier:	M. Patrick Galliou
Trésorier adjoint:	M. Bernard Monot

Membres du conseil d'administration

MM. Alain Boulaire, Alain Daniel, Auguste Dizerbo, Serge Duigou, Roger Gargadennec, Hervé Glorennec, Philippe Henwood, Jean-Paul Le Bihan, Michel Le Goffic, Josick Peuziat, Bernard Tanguy.

SOMMAIRE

Pages

ARCHÉOLOGIE: DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN AGE

P.-R. GIOT. — Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1988 9

Yvon GUERMEUR, Bernard HALLÉGOUET, Jean-Laurent MONNIER. — Le biface de Théven-Camporou (Ploudalmézeau) et l'Acheuléen dans le Finistère 29

Michel LE GOFFIC. — Le tumulus C de l'âge du bronze de Saint-Guénolé en Lopérec (Finistère) 37

Marie-Yvane DAIRE. — L'île d'Yoc'h en Landunvez: les fouilles archéologiques de 1987 et 1988 47

MOYEN AGE

Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ. — La langue et la littérature de la Celtique sont-elles entrées comme élément dans la formation de la langue et de la littérature de la France? (publié par Jean Yves GUIOMAR) 61

Jean-Christophe CASSARD. — Houel Huuel, comte de Cornouaille puis duc de Bretagne (*circa* 1030-1084) 95

Bernard TANGUY. — Du Loonois du *Roman de Tristan* au Leones d'Idrisi: Douarnenez, patrie de Tristan? 119

A L'AUBE DES TEMPS CONTEMPORAINS

Fanch ROUDAUT, Jean-Louis LE FLOC'H, Daniel COLLET. — 1774: les recteurs léonards parlent de la misère 145

Georges-Michel THOMAS. — Les Cent-Jours dans le Finistère .. 223

Pages

ETHNOLOGIE

Maryvonne ABRAHAM. — La canicule en Finistère. A la recherche du calendrier d'été du chien en Basse-Bretagne 233

DOCUMENTATION

Chantal GUILLOU, Tanguy DANIEL. — Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1986)..... 261

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et excursions:

Assemblée générale et séance du 30 janvier 1988..... 303
Séance du 27 février 1988..... 307
Séance du 26 mars 1988 309
Excursion du 24 avril 1988..... 310
Excursion du 29 mai 1988 311
Excursion du 26 juin 1988 312
Excursion du 10 août 1988 313
Séance et excursion du 18 septembre 1988 314
Séance du 29 octobre 1988..... 316
Séance du 26 novembre 1988 318
Séance du 17 décembre 1988..... 320

Table des illustrations..... 323

archéologie: de la préhistoire au moyen âge

P.-R. GIOT

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1988

On s'est mis à investir des moyens considérables dans des manifestations de tous ordres destinées en principe à informer et éduquer le grand public, allant des expositions prestigieuses aux simples journées « portes ouvertes », en passant par toutes sortes d'autres inventions médiatiques. Quelle est, pour l'archéologie et en particulier pour la préhistoire, leur incidence réelle sur le niveau des connaissances effectives des gens qui y sont allés ? Il faudrait faire passer une «interrogation écrite» aux gens qui sortent d'une exposition, puis la recommencer trois mois plus tard. On a de bonnes raisons de penser que les résultats en seraient consternants. On n'acquiert pas des connaissances précises en une heure de visite, forcément hâtive; les impressions se bousculent, ce qui entre par une oreille sort par l'autre, ce qui frappe un œil est éclipsé par ce que voit l'autre. La visite guidée par un conférencier ou celle radioguidée n'est pas plus efficace, elle est en outre particulièrement irritante pour le visiteur intelligent et organisé qui a son rythme et ses choix. Pour tirer tout le fruit d'une visite d'exposition ou de celle d'un chantier de fouilles, un bachelier aurait besoin de trois mois de lectures préparatoires et d'un travail assidu de «révisions». Certes, quelques personnes reviennent à une exposition après avoir «potassé» le catalogue ou autres documents.

Pour faire un effort intellectuel avec un enregistrement durable, il faut y avoir été longuement préparé et savoir y revenir. Finalement, rien ne remplace le «livre», au sens large, que l'on relit et travaille à reprises répétées. Quelle différence n'y a-t-il pas entre la culture pas plus épaisse qu'un vernis à ongles, et le vrai savoir, soigneusement entretenu par un travail sérieux ? Inutile donc de trop épiloguer sur le fait que, dans ces diverses présentations, toutes motivées par un souci authentique d'informer et de cultiver, trop de choses passent au-dessus de la tête des visiteurs, et souvent des organisateurs eux-mêmes. Traqués par des

délais trop courts, il leur est impossible d'être omniscients, même en s'y mettant en équipes fournies; de même, les auteurs de bien des ouvrages de commande laissent passer davantage de vétilles qu'ils n'aimeraient, s'ils avaient eu le temps de tout vérifier. On est tous victimes, d'une manière ou d'une autre, de ces marches forcées.

Il est estimé que les progrès des connaissances scientifiques de ces deux ou trois dernières décennies sont plus importants que tous ceux acquis jusque-là depuis les débuts de l'humanité. En tout cas, le volume des publications a fait boule de neige. Mais on a aussi montré qu'il en résulte un morcellement du savoir, par conséquent une série d'ignorances par dépossession ou aveuglement. On estime aussi que, même dans les grands pays industrialisés, tout au plus 5 à 6 % de la population peut être considérée comme ayant une culture scientifique élémentaire ou de base, le reste étant scientifiquement analphabète.

Malheureusement, cet analphabétisme en matière de sciences physiques et naturelles atteint aussi, de nos jours, une trop large proportion des personnes qui se piquent d'archéologie ou s'arrogent le droit d'y intervenir à un titre ou un autre. L'archéologie est, de par ses méthodes, davantage science naturelle que science humaine, l'observation y est relayée par le laboratoire et par l'expérimentation. Ici encore, la perception que beaucoup ont des choses tend à être consternante, dès qu'on gratte le vernis du bla-bla-bla.

Encore, vers 1960 en France, une certaine «égalité scientifique» jusqu'au premier baccalauréat, et au moins un programme allégé pour le deuxième, évitait une coupure radicale entre les «littéraires» et les «scientifiques». Depuis une trentaine d'années, les bases les plus élémentaires ne sont plus assurées pour tous, alors que l'on vit dans un monde de plus en plus technique. Borner les matières «rentables» au français, à une langue vivante, et aux mathématiques pour ceux qui y mordent, en invitant à négliger tout le reste, accentue cet analphabétisme dans tous les azimuts. La vie de tous les jours peut-être aussi : un seul exemple, jusqu'à récemment, pour faire une bonne photographie, il fallait faire un petit raisonnement d'optique géométrique; avec les appareils totalement «presse-bouton», on perd même cela.

Pourtant avec la vogue des grandes encyclopédies, en général fort bien faites, tout un chacun a de quoi se rafraîchir ou se recycler. Mais il faut vouloir faire cet effort. Et ensuite aborder les ouvrages plus spécialisés; là, il peut y avoir un problème linguistique, car ils sont de moins en moins disponibles en français.

Ceci pour expliquer qu'il nous faut, au sens noble du terme, «vendre» beaucoup mieux les archéosciences, autrement dit les applications archéologiques des différentes sciences naturelles et physiques. Elles connaissent, elles aussi, un développement plus qu'exponentiel, mais trop peu d'archéologues les suivent vraiment, l'interpénétration étant depuis l'origine meilleure en préhistoire, qui n'existerait pas sans elles. De sorte qu'il y a trop tendance à la formation de deux groupes de milieux parallèles, avec des langues différentes, des conceptions différentes, des revues et des congrès différents. La moyenne des archéologues n'y ont recours que comme prestation de service quand ils butent devant un problème, ou comme «gadget», alors qu'en réalité aucun problème

archéologique ne peut être résolu sans elles, que leur concours et souvent leur direction prioritaires doivent être programmés dans l'organisation de toute recherche. Le matériel archéologique et les échantillons concernant l'environnement des sites archéologiques permettent en retour des progrès dans les sciences fondamentales elle-mêmes; ce sont donc des matériaux qui leur sont dus et doivent être prélevés dans des conditions scientifiquement et techniquement correctes et exploitables. Trop de fouilleurs s'amènent après coup avec de petits échantillons inutilisables ou à peine; à chacun son métier. C'est dire qu'il faut assurer des débouchés pour les nombreux jeunes scientifiques, géologues, biologistes, chimistes ou physiciens intéressés par les archéosciences, jeunes de grande qualité et qui, eux, se sont donnés la peine d'élargir leur culture générale. On a d'ailleurs calculé que si l'on voulait rattraper le retard pris par notre pays en ce domaine, au rythme où se font les recrutements, il faudrait arrêter celui des simples archéologues et ne prendre que des archéoscientifiques, et ceci pendant dix ans. C'est donc un grand sujet de préoccupation pour les responsables, du moins ceux qui sont sérieux.

Autre sujet de soucis, c'est la surenchère à la spéculation donnée par des prix excessifs pour des antiquités, tant lors d'achats réguliers que lors de trafics moins licites. Le statut des objets archéologiques (antérieurs à une date à définir) dans une nation qui se respecte ne peut être celui de l'offre et de la demande. Heureusement qu'il y a beaucoup de faux, juste punition du ciel, au moins dans certains domaines, pour ridiculiser certaines spéculations dispendieuses.

Prospections et inventaires

Les opérations de prospection systématique et d'inventaire financées par l'Institut culturel de Bretagne commencent à porter leurs fruits et paraître sous forme de fascicules documentés. Est en bonne voie d'achèvement l'inventaire (qui ne peut prétendre à être exhaustif car on en trouve ou retrouve à répétition) des stèles gauloises du Léon, confié à M.-Y. Daire, en utilisant tout ce qui avait déjà été réuni à ce sujet par le commandant E. Morel, et plus récemment par notre regretté ami L. Talec. Ce sont des monuments malheureusement trop «meubles» et que trop de gens kidnappent pour leurs plates-bandes. Au lieu de faux menhirs, sont-ils plus malins d'avoir dans leurs jardins des soi-disantes «pierres de fécondité»?

Publications et synthèses

La *Revue archéologique de l'Ouest*, avec son cinquième tome en 1988, a pris son rythme de croisière, et la série de ses *Suppléments* est bien partie, au point de créer un peu de jalousie dans les séries nationales. Mais de plus en plus d'articles importants se trouvent collectés dans les comptes rendus de congrès, colloques, symposiums et autres livres jubilaires publiés à l'étranger comme en Gaule, ce qui pose parfois des problèmes de diffusion.

Dans nos *Travaux du Laboratoire d'anthropologie, préhistoire, protohistoire et quaternaire armoricains*, qui sont en même temps ceux du Musée

préhistorique finistérien à Penmarc'h, une alternance de comptes rendus de colloques se fait avec des thèses ou des monographies importantes. Le tome de 1986 concerne un site de la fin de l'âge du fer (le Moulin de la Rive, en Locquirec) qui nous a beaucoup appris sur la typologie et la technologie céramique comme sur l'environnement littoral (1). Le tome de 1987 comprend deux volumes et contient la triple monographie des fouilles des trois sites mégalithiques du nord du Finistère (Barnenez, Carn, Guennoc) qui, de 1954 à 1972, ont le plus contribué à la connaissance du mégalithisme atlantique précoce et à aborder celui-ci avec des yeux nouveaux (2). Quelques difficultés avaient retardé de dix ans cette publication dont le texte a été en partie réactualisé en fonction des connaissances intervenues entre-temps.

Les ouvrages d'ensemble sur le mégalithisme armoricain richement illustrés de belles photographies intéressent les éditeurs et leur clientèle. En 1987 sont parus au même moment, d'une part le gros ouvrage de Gw. Le Scouëzec et J.-R. Masson (*Bretagne mégalithique*) [3], de l'autre celui de J. Briard (*Mégalithes de Bretagne*) [4] dont les approches ne sont pas les mêmes. Plus modestement, mais dans un esprit plus didactique, nous avons repris une plaquette maintes fois réimprimée depuis 1956 pour la doubler (P.-R. Giot, *Préhistoire en Bretagne menhirs et dolmens*) [5]. Toutes ces publications pour un plus large public permettent les illustrations en couleurs, de plus en plus belles de nos jours, qui manquent dans les travaux plus spécialisés.

Le souci de faire des ouvrages généraux pour aider l'enseignement comme pour assurer une bonne vulgarisation sur des thèmes plus restreints anime bien des chercheurs de nos équipes (J.-L. Monnier pour le Paléolithique et pour l'ensemble de la préhistoire, J. L'Helgouach pour le Néolithique, J. Briard pour l'âge du bronze, notamment) et, les uns ou les autres, nous avons souvent du mal à trouver le temps pour rédiger ou pour achever tout ce que les éditeurs nous demandent.

Vieilles archives

Il n'y a pas que les recherches en cours, tant de routine que de pointe, qui sont à publier. Nos prédécesseurs ont souvent laissé des notes ou des liasses de documents restés inexploités, car difficiles à remettre en ordre, à identifier, à lire, et contenant des quantités d'informations, sans doute pas aux normes actuelles, mais concernant des sites peu connus sinon inconnus. Il y a des dessins, des croquis et des plans ou des brouillons qui dorment de même.

---

(1) P.-R. GIOT, M.-Y. DAIRE, G. QUERRÉ, *Un habitat protohistorique, Le Moulin de la Rive, en Locquirec*, 154 p.

(2) P.-R. GIOT, *Barnenez, Carn, Guennoc*, tome I, texte, 232 p.; tome II, 160 planches.

(3) Paris, éd. du Seuil, 23,5 x 31 cm, 280 p., env. 230 illustrations.

(4) Rennes, Ouest-France, 25,5 x 28,5 cm, 140 p., env. 100 photographies, dont la plupart de N. Fediavsky.

(5) Édition Jos Le Doaré, 1988, 16,5 x 22 cm, 64 p., env. 80 illustrations dont surtout des photographies de D. Le Doaré et D. Soret.

Notre collègue R. Sanquer fait œuvre pie en publiant dans *Archéologie en Bretagne* (depuis le n° 41) des lettres de P. du Chatellier et de ses correspondants, pleines d'intérêt pour suivre le mouvement des idées et les motivations de ces archéologues. Republier certains travaux de son père A. du Chatellier, peu accessibles car parus dans des revues peu fréquentes (ou à tirages à part peu fréquents) serait utile; j'ai eu récemment du mal à essayer d'en faire une liste, avec les paginations originelles, les répertoires bibliographiques (Y. Coupel, R. Kerviler, R. Montandon, C.E. Ruelle, etc.) étant très lacunaires, voire incertains.

Pour notre part, nous nous efforçons, progressivement, de tirer parti des notes des fondateurs du Groupe finistérien d'études préhistoriques, en particulier des grands travailleurs qu'étaient A. Devoir et E. Morel. Mais il y a aussi des archives plus anciennes. Nous avons personnellement hérité de ce qui restait des notes de G. Guénin, qui, lorsqu'il avait commencé sa carrière d'agrégé d'histoire et de géographie au lycée de Brest, avait publié plusieurs mémoires dans le *Bulletin de la Société académique* entre 1907 et 1914, sans compter d'autres plus courts dans des revues nationales, tout en préparant une seconde thèse de doctorat sur les menhirs bretons, dont il me dit, peu avant sa disparition en 1955, qu'il avait détruit le manuscrit par suite du coût trop élevé de sa publication (heureusement toute la documentation sur les traditions populaires a été utilisée dans le *Corpus du folklore préhistorique*) [6]. Parmi ses papiers, j'ai eu l'heureuse surprise de découvrir le cahier de notes du célèbre docteur Daniel Le Hir, de Morlaix, qui avait dû lui être donné par le fils, J. Le Hir, bibliothécaire universitaire à Rennes au début du siècle (dedans il y avait une carte manuscrite du doyen Joseph Loth, datée du 15 mai 1908 et demandant l'achat de certaines publications préhistoriques). Ce cahier et des feuilles volantes jointes (certaines de l'écriture d'un autre fils), contenant soit des précisions sur des découvertes connues, soit des indications sur d'autres jamais signalées, nous avons tâché d'en tirer parti pour le mieux, et donnons ces renseignements sous forme de répertoire en annexe.

Mouvements divers

Depuis quelques décennies, il tend à se créer tant d'associations de défense contre les arbitraires de Monsieur Lebureau, que cela a fini par gagner, à l'échelon national comme au régional et au local, les milieux intéressés par l'archéologie. C'est peut-être une déviation du but normal des mouvements associatifs; en tout cas les vieilles associations avec pignon sur rue, reconnues d'utilité publique pour la plupart, ne peuvent guère se permettre autre chose que des vœux pieux.

Certes, de modestes abus de pouvoir pour la bonne cause ont toujours existé, et tous ceux d'entre nous qui ont eu à un moment ou l'autre quelques responsabilités, ont pu très légèrement et marginalement pêcher ainsi. Mais les

---

(6) Tome III, 1936, p. 303-563, et tiré à part sous le titre *Pierres à légendes de Bretagne.*

excès réglementaires, les décisions arbitraires ou incohérentes, finissent par irriter les victimes et il n'est pas étonnant si un malaise de plus en plus profond se fait jour. Ceci en même temps que, globalement, les activités archéologiques disposent de budgets et de moyens de plus en plus importants, quoique répartis de manières pouvant refléter des corporatismes (le corporatisme est la pire des forfaitures), favoritismes ou accaparements. Ce serait, nous dit-on, de moins en moins la «transparence», et la stupidité du «devoir de réserve» (notion dont personne ne se réclamait il y a vingt ans et qui sert à voiler tous les coups fourrés) montrerait en tout cas qu'il y a quelque chose de pourri au royaume.

Bien entendu, il faut tout prendre avec un grain de sel et avec du recul, d'un côté comme de l'autre on peut avoir trop d'amour-propre (l'humilité est une qualité alors que l'amour-propre est une vilain défaut, au moins à mon point de vue) et on peut vivement souhaiter un peu de retour au calme grâce à des approches plus saines de la part des responsables de ces arbitraires.

Questions d'anthropologie et d'ethnogenèse

Nous avions évoqué dans notre précédente chronique les hypothèses du récent ouvrage de notre collègue de Cambridge, Colin Renfrew, sur le problème des Indo-Européens et la préhistoire. Nous étions certains que cela remuerait les idées et ferait noircir du papier. En dehors d'un compte rendu (7), cela a provoqué un contre-livre de Jim Mallory (8), un groupe d'articles dans une revue britannique (9), et un «précis» soumis à de nombreux spécialistes de par le monde dans une revue encore plus internationale (10). Même si l'idée de faire diffuser les langues indo-européennes dès le Néolithique peut se discuter, elle n'en est pas moins fertile, et nous tenions à la signaler.

Des menhirs et des astres

J'ai toujours considéré que les menhirs constituaient le plus attirant des sujets de thèse de doctorat à donner à un jeune chercheur qualifié, et en même temps l'une des impasses les plus redoutables, où l'on ne pouvait manquer de se perdre ou de se casser les dents. Au début de ce siècle, Geoffroy d'Ault Dumesnil (11), l'un des premiers géoarchéologues, qui n'a guère écrit mais était devenu

(7) *Antiquity*, vol. 62, 1988, n° 236, p. 607-609.

(8) *In search of the Indo-Europeans, Language, Archaeology and Myth*, Londres, Thames and Hudson, 1989, 272 p.

(9) *Archaeology and Indo-European language*, dans *Antiquity*, vol. 62, 1988, n° 236, avec contributions de C. Chippindale, C. Ehret, M. et K. Zvelebil, A. et S. Sherratt, p. 563 à 595.

(10) *Current Anthropology*, vol 29, 1988, p. 437-468.

(11) Nécrologie par R. de Passillé, son gendre, dans *Bulletin de la Société d'émultion d'Abbeville*, 1918-1921, extrait de 16 pages. Raymond Passillé fut d'ailleurs membre du conseil d'administration du Groupe finistérien d'études préhistoriques, à la suite du legs de G. d'Ault Dumesnil d'une partie de sa documentation. Il laisse entendre que son beau-père avait préparé une grosse monographie sur Carnac et ses monuments, et espérait que ce travail pourrait être mis au point et publié; espoir reflété dans d'autres notices nécrologiques de la *Revue anthropologique*, t. 31, 1921, p. 65-68, *L'Anthropologie*, t. 31, 1921, p. 161-162. Rappelons que Geoffroy

une personnalité très influente, estimait que les cupules sur les mégalithes représentaient des astres. L'ouvrage inédit qu'il avait rédigé sur Carnac (et dont on ignore où il a été déposé et s'il existe encore) indiquait la signification des «cromlechs» comme étant l'endroit où les prêtres célébraient un rituel auquel le peuple assistait de loin dans les allées formées par les alignements. En même temps, de son côté, le redoutable docteur Marcel Baudouin, pilier des origines de la Société préhistorique française, à partir de sa Vendée mais avec des incursions en Bretagne centrale et ailleurs, dans plus de cent publications, développait à la fois ses propres théories astro-archéologiques sur les cupules et les signes en forme de pieds des rochers et des mégalithes, dont il faisait aussi des constellations, mais qu'il reliait en même temps aux traditions populaires.

En même temps encore, le commandant Alfred Devoir, en développant ses théories sur les alignements de menhirs, qui se trouvèrent en accordance avec celles de Sir Norman Lockyer, s'en tenait aux relations astronomiques strictes, et finira par se trouver en conflit ouvert avec le docteur M. Baudouin. En dehors des sites publiés, les notes manuscrites du commandant A. Devoir contiennent beaucoup de croquis cotés, avec des azimuts relevés à la boussole, concernant surtout des menhirs ou groupes de menhirs finistériens; la difficulté pour les exploiter réside dans le fait que beaucoup de feuillets n'ont pas de localisation et qu'un gros travail de reclassement préliminaire serait à faire (12).

Georges Guénin, nommé professeur à Brest comme nous l'avons vu, fut en relations avec le docteur M. Baudouin et s'orienta dans l'interprétation des rochers et des menhirs grâce au folklore. En tout cas, il visita presque tous les menhirs bretons, et ses notes comprennent des croquis et élévations sommaires, mais précieux pour les monuments détruits depuis lors. Il pensait aussi que les cupules et autres gravures mégalithiques étaient le reflet d'une «écriture» et, après avoir pris la peine d'apprendre le sumérien, il ne manqua pas de trouver des analogies (13). Il reconnut à la fin de sa vie que les cupules n'étaient pas des signes

---

d'Ault Dumesnil (Angers, 17 octobre 1842; Paris, 11 mars 1921), Picard d'origine, élevé à Vannes où il fit sa première publication sur les relations entre les mégalithes et la désagrégation des roches granitiques (*Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1866, p. 101-106, extraits recomposés sur 12 pages) devenu en 1898 président de la sous-commission des monuments mégalithiques — ensuite section des monuments préhistoriques de la commission des monuments historiques —, revint s'occuper énormément, entre autres, des monuments morbihannais, et supervisa les travaux de Z. Le Rouzic.

(12) Sur beaucoup des photographies de menhirs prises par A. Devoir, on distingue Mlle Jeanne Choss, qui vécut avec lui une vingtaine d'années et l'aida, puis s'établit à Lambézellec après l'hospitalisation de son ami — ne pas confondre avec la bonne, Scholastique (Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIII, 1984, p. 10-12). Avant d'être hospitalisé, A. Devoir demanda à ses amis de lui octroyer un secours après sa mort, ce qui lui fut assuré par les soins du commandant Ch. Bénard.

(13) Nécrologie par R. DANIEL, dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. LII, 1955, p. 565. Publication essentielle de G. Guénin: *Peut-on déchiffrer et interpréter l'écriture préhistorique de l'Europe occidentale?* dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. XLV, 1948, p. 92-101. Il faut rappeler que G. Guénin fut l'un des principaux critiques des restaurations de Z. Le Rouzic, ce qui lui valut des ennuis, et il dut démissionner de ses fonctions de secrétaire général de la Société préhistorique française.

stellaires, mais des signes numéraux, semblables à ceux usités par les Sumériens dans leurs systèmes décimal et sexagésimal.

Depuis, les problèmes posés par les menhirs ont continué à inquiéter bien des esprits. On se souvient des propositions de Paul Mingant (14) qui, en traçant des droites sur les cartes au 1/25000 entre ces pierres, ou des monuments plus récents supposés avoir remplacé des mégalithes détruits, construisait tout un réseau de lieux sacrés. C'est un type de démarche suivi en bien des pays (15) et qui pose le problème de la probabilité mathématique, dans un vaste réseau de points, d'en trouver fortuitement alignés ou placés ainsi, du moins à l'approximation de la cartographie. Rendez-vous avec les futures cartes au 1/10000.

Récemment, un ingénieur distingué, M. François Bougis, a fait plusieurs communications préliminaires à la Société polymathique du Morbihan. Il admet que les diverses catégories de monuments mégalithiques ne sont pas disposées de manière quelconque les unes par rapport aux autres, mais selon des orientations astronomiques, qu'il relève lui aussi sur les cartes au 1/25000. Il est arrivé à des conclusions lui ayant permis de calculer l'âge de l'implantation de ces monuments, du fait des variations millénaires de certaines variables. En beaucoup plus élaboré, il a en somme développé des chemins esquissés par Sir Norman Lockyer au début du siècle, et poursuivis après la Première Guerre mondiale par René Merlet dans le Morbihan. La solidité des calculs de F. Bougis est impressionnante, c'est un homme qui connaît son métier. Il reste à persuader tout le monde du bien-fondé des hypothèses de départ, et du peu de vraisemblance de coïncidences fortuites.

En tout cas, les fouilles de notre ami Jacques Briard au cercle de pierres de Pen-ar-Lan, dans l'île d'Ouessant, en 1988, avec le concours de Michel Le Goffic, invitent à considérer ces questions avec précision. Il est souhaitable que Jacques Briard décrive lui-même cette enceinte mégalithique (16).

Archéomathie, archéosciences et archéométrie

Au Laboratoire d'anthropologie préhistorique de l'ancienne faculté des sciences de Rennes, devenu Laboratoire d'anthropologie, préhistoire, protohistoire et quaternaire armoricains de l'université de Rennes I, laboratoire développé au sein de l'Institut de géologie, dès l'origine on s'est spécialisé dans l'application des sciences de la terre à la préhistoire, la protohistoire, l'archéologie et parfois à l'ethnographie, suivant en cela les précurseurs du Groupe finistérien d'études préhistoriques, G. d'Ault Dumesnil, A. Devoir, F. Kerforne, L. Collin, ces deux derniers enseignants à la faculté des sciences de Rennes, comme ensuite le doyen Y. Milon, récemment disparu, et qui a vivement favorisé cette orientation. Actuellement, l'équipe de recherche du C.N.R.S. n° 27, asso-

(14) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 420.

(15) *Ibid.*, t. CVI, 1978, p. 11.

(16) *Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*, Rennes, 15 octobre 1988, résumés p. 8-11.

ciée à l'université de Rennes I, devenue l'U.P.R. 403 du C.N.R.S., s'est sous-titrée «Anthropologie et paléoenvironnement des civilisations armoricaines et atlantiques».

Les applications de la minéralogie et de la pétrographie (ce qu'on appelle la pétroarchéologie) se développent avec des méthodes perfectionnées par mes soins et ceux de Hervé Morzadec (matériaux des monuments comme des objets lithiques, céramiques), celles de la paléométallurgie par les soins de Jacques Briard et de J.-R. Bourhis, celles de la sédimentologie et de l'étude des formations quaternaires par J.-L. Monnier, souvent en relation avec B. Hallegouët. Tout le volet de l'environnement biologique s'est regroupé autour du laboratoire par la formation de l'A.G.O.R.A. (Association du Grand Ouest pour la recherche en archéosciences, avec Dominique Marguerie pour la palynologie (pollens et spores) et l'anthracologie (charbons de bois), Ph. Marinval et M.-P. Ruas pour la paléocarpologie (graines), Anne Gebhardt pour la paléopédologie (notamment par la micromorphologie des sols). D'autre part, dans le service voisin à l'université de Rennes I, le Laboratoire d'archéométrie est centré principalement sur des activités de datation par l'archéomagnétisme des matériaux cuits menées par nos collègues Loïc Langouët, Louis Goulpeau et Philippe Lanos; les installations de thermoluminescence étant quant à elles en cours de révision; accessoirement ces collègues pratiquent à la demande des prospections géophysiques. Le Laboratoire d'archéométrie abrite en même temps une centrale de préparation et d'édition de plusieurs revues scientifiques. Inutile de dire que ces dernières années les deux laboratoires ont vu leurs moyens informatiques se développer considérablement.

Tout cela constitue un noyau opérationnel très performant, auquel des collaborations complémentaires voisines ou extérieures peuvent être associées selon les sujets et les besoins. Mais avec le perfectionnement des méthodes, le coût des équipements, des appareillages et des frais de fonctionnement croît d'une manière galopante. On n'est plus au temps de la loupe et du tube à essai... Il est devenu pour tous les laboratoires du monde nécessaire de demander aux bénéficiaires archéologiques une contribution aux frais (amortissement et maintenance des instrumentations, fournitures consommables, main-d'œuvre technique), qui d'ailleurs reste bien inférieure aux coûts réels.

Les notes manuscrites du docteur Le Hir

Aux notes éparpillées dans un cahier d'écolier dont il reste vingt-neuf feuilles s'ajoutent des petits feuillets volants. La plus grande partie des textes sont de la main du docteur Le Hir; quelques-uns sont de la main d'un de ses fils prénommé aussi Daniel (qui le désigne comme «papa»), tant rajoutés sur les blancs du cahier que sur feuilles volantes; la troisième main non identifiée a écrit en marge «non signalé» ou «signalé», et parfois «à reproduire». Le tout étant dans un ordre anarchique, nous avons reclassé les rubriques par communes, et repris la rédaction à cause de répétitions (beaucoup de notes doivent provenir de la transcription de conversations) et autres menus défauts.

Bodilis. Anciennes carrières de grès à la limite est de la commune. Découverte de deux galeries souterraines où un homme pouvait se tenir debout, l'une vers l'ouest, l'autre vers le sud-est. Dans cette dernière, longue de 8 pas, des pots en grès, dont plusieurs entiers, contenant des ossements. [Fils, déjà signalé].

Cléder. A Créac'h-Morvan, ancien cimetière gaulois, où des urnes ont été trouvées. On ne veut pas laisser fouiller. [Fils].

Commana. Le Mougau au-delà du bourg. Visiter tout autour de l'allée druidique, pratiquer des fouilles. Près chez Le Bert à Mougau bihan épée en dessin dans la pierre au fond. Mougau veut dire étranglement. [Bien connu, mais sans doute la première référence aux gravures de l'allée couverte, bien avant J.-M. Abgrall en 1884; cependant — nous avons élagué —, c'est le renseignement d'un informateur, le docteur n'y est pas allé voir].

Duault (Côtes-du-Nord). Hache avec anse [hampe?] en cuivre de 10 à 11 pieds de long avec deux creux pour articulation. Trouvée dans un champ appelé Bé ou Parc ar Soudarded. [Très étrange information].

Garlan. Août 1869. Les tombelles situées le long d'un chemin qui longe Kertanguy et dont il fut question au congrès d'archéologie de Morlaix par M. Le Jean ont été fouillées en notre présence par les soins de M. Durivage. Elles sont composées de terre de bruyère avec de rares morceaux informes de grès de l'endroit. Nous n'y avons trouvé ni charbon ni ossements ni armures quelconques, quoiqu'on soit allé à environ un demi-mètre en dessous du sol ordinaire.

Des tuiles à rebord à Kermerc'hou, dans un champ nommé Parc ar run, où il y avait un tumulus qui a été... mis en friche. Ce tumulus était formé de grosses pierres. On voit encore dans le talus du champ une forte couche de charbon de bois.

Guerlesquin. Pointe de lance, trouvée dit-on, dans une carrière; elle avait son bois. Collection Charles de Saint-Prix, au Dourduff-en-Terre.

Guiclan. [Les pages et documents annexes concernant la grotte de Roc'h Toul correspondent aux informations publiées, et utilisées depuis par les spécialistes].

Kergoat, carrière de grès. On a trouvé 8 haches en bronze, associées par une ficelle en bronze de 3 doigts de large. [Fils].

Deux champs, Parc an ilis, Parc an nenv, 3 à 4 urnes.

1871 et 1872. A Penn ar Feunteun, route de Guiclan à Guimiliau, le fermier a trouvé il y a environ deux à trois ans à Parc an ty, près de la ferme, trois urnes disséminées dans le champ, et dont l'une était à une grande distance de l'autre. Toutes trois avaient comme de la chaux mêlée de pierres et de terre jaune à l'intérieur, c'est-à-dire probablement des os calcinés.

En 1871 ses domestiques ont trouvé à Parc ar sound, aussi près de la maison de ferme, une urne enfoncée ayant aussi comme de la chaux à l'intérieur. Deux autres champs appelés tous deux Parc an ilis izela et huella sont remplis de briques romaines à crochet, on en a trouvé des charretées pleines, moi-même j'en ai recueilli une entière. En même temps que ces briques on trouve dans ces deux champs de nombreux débris de poterie rouge romaine à vernis rouge; quelques-

uns de ces débris paraissent d'écuelles à rebords arrondis un peu plus épais que le reste. Il y a des filets en lignes parallèles ordinairement accouplés à l'intérieur de l'écuelle; il y a d'après les débris au moins 5 écuelles différentes. Un vase plus grand et plus élégant à un rebord (avec) tête d'anse continue en saillie d'au moins un travers de doigt tout autour probablement pour le porter plus facilement. Une autre petite coupe est enjolivée par des dessins à filets en dehors et en dedans.

Combarit, pot de grès en terre [?], ancien. [Fils].

Beaucoup de briques à crochet ont été trouvées chez M. Le Bras vis-à-vis Kersaintgily.

Briques romaines à Parc ar Coatmes bras à Penhoadic sur la route de Kermad à Guiclan. [Fils]. On trouve beaucoup de briques romaines dans un champ nommé Parc ar groas vis-à-vis la croix près Penhoadic à gauche de la route allant de Guiclan à Guimilliau.

Henvic. Age de la pierre et du bronze. Lingos en Henvic. Je suis allé le 4 septembre 1868, avec mes enfants Daniel et Marie Le Hir, au passage de la Corde, et de là à Lingos, à un kilomètre du passage, vers Carantec. On nous a montré dans un champ de blé noir, autrefois une lande qu'on a défrichée, et nommé Goarem moan, l'endroit où l'on trouva des armes brisées en bronze qu'on porta à M. Philippe de Saint-Prix, à Lingos, le propriétaire, qui les possède encore. Ces débris sont les restes d'une fonderie de bronze qui devait exister en cet endroit: une hache en bronze, sans anneau, creusée des deux côtés pour mettre le bois; trois bouts de lances, diverses grandeurs; beaucoup de fragments d'épées cassées. D'autres armes avec raies parallèles.

Dans un champ cultivé à côté, qu'on appelle Parc ar grac'h, sont situés des dolmens dont il ne reste plus que la table d'un seul, et qui devaient former autrefois une sorte de grotte aux fées. Nous n'avons fouillé que sous la dalle du dolmen couvert. Les paysans y ont accumulé les pierres tirées du champ pendant le labour; ils nous ont dit que cela se faisait partout sous les dolmens qu'on conservait au moyen de cet usage, et il nous a fallu retirer d'abord toutes les pierres qu'on y avait accumulées. Après avoir fouillé environ 50 cm, nous n'y avons trouvé que 2 morceaux de charbon de bois, et un très petit morceau de poterie rouge d'un côté, couvert de l'autre de petits fragments de quartz, et noir à l'intérieur.

Dans le champ du dolmen et dans les champs voisins je n'ai trouvé aucun morceau de silex, mais le fermier, qui est vieux, nous a dit avoir porté à Mme Petit, belle-mère de M. de Saint-Prix, trois haches en pierre polie, dont une ayant un trou de la grosseur du pouce et qui furent trouvées à Lingos ou dans le voisinage, celle à trou venait du voisinage. Cette hache à trou est un marteau de pierre que M. Philippe de Saint-Prix possède encore: Parc ar Bé, un marteau de pierre troué au milieu, tranchant à une extrémité, arrondi à l'autre. Pierre gris pâle, trou de milieu d'environ 1 pouce de diamètre, environ 9 pouces de long, 2 livres. Hache grise polie, ayant comme une empreinte de doigts à l'extrémité, de 3 à 4 pouces, gris foncé. Hache gris vert, tranchant net, 2 pouces de long, autant de large au tranchant. Une hache blanche avec taches vertes, peut-être feldspath blanc verdi par des chlorites ou amphiboles; même dimensions que la précédente, tranchant intact.

Lampaul-Guimiliau. Six pièces d'Antonin le Pieux trouvées à Lampaul, champ à M. Abgrall. Deux ont été prises par lui. [Fils].

Landéda. Kerlaguen, village de Lohoden. Vers 1825, M. Marion, cultivateur, a trouvé près du talus de Parc ar men guen, sur la route de l'Aber-Benoît à Lannilis, où il creusait pour avoir de la terre pour les talus, et à 1 m de profondeur, un vase très épais, rouge et ventru dans lequel il n'y avait rien. Au même village, deux urnes ont été trouvées vers 1840 (il y a plus de trente ans aujourd'hui en 1870) par Antoine Kerdraon, dans un coin d'un champ situé près de l'aire à battre, à 28 pas de la maison. Il défonçait le champ et rencontra ces urnes à 1 m de profondeur; elles étaient rouges, non vernissées, ventrues et assez épaisses, il y avait dedans des os calcinés en nombreux morceaux. Le propriétaire du champ était M. Conq, de Plouguin. Toutes ces urnes sont probablement de l'époque gallo-romaine.

Landivisiau. Village de Kervanous, Parc ar Valy (route). Trou qu'on a mis au jour très près de la route qui va de Landivisiau à Ploudiry. Cette fosse était profonde. Un champ à côté s'appelle Parc an offern. Le champ est à Yves Corre, aujourd'hui maire de Lampaul. C'est en retirant des panais que le fermier arriva à cette fosse qui était profonde à rester debout dedans. Le trou était rond, il y avait à côté deux autres trous, mais on ne pouvait pas descendre dans les souterrain par ces trous. Le grand trou avait au moins 1,5 m de large. La terre du dessus était éboulée dedans.

C'est à Kervanous huella que nous avons reçu ces renseignements. Il y avait deux pierres rondes de moulin à bras en granit dans le champ de Parc an Hent, voisin de Parc ar Vily. L'une des pierres est encore dans une étable à vache à Kervanous, le trou de l'axe a 20 lignes de profondeur [un pouce = 12 lignes].

C'est Le Bras, de Kervanous-Izella, qui a trouvé le trou et la galerie dont la voûte était ronde comme l'entrée d'un four, et il fallait se baisser beaucoup pour y entrer. On ne pouvait aller jusqu'au fond de la galerie car la chandelle s'éteignait bientôt. Les deux trous latéraux étaient à environ 1 m de chaque côté du grand; le fermier prétend que le souterrain ne communique pas avec le filon de terre noire rapportée à la route, mais il n'en sait rien. Ils ont retiré de Parc ar Valy plus de trois charretées de briques rouges. On a été obligé de le défoncer, et les briques étaient près de la surface. Il y a environ quatre ans qu'on a trouvé le boyau, vers la Saint-Nicolas. [Fils].

Morlaix. Roc'h ar bleis. Hache de pierre polie magnifique, jaunâtre, trouvée en 1856 par papa aux limites des communes de Morlaix et de Saint-Martin-des-Champs. Longueur 0,183 m, largeur au tranchant 0,058 m. [Fils].

Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord). Collection de M. Charles de Saint-Prix, au Dourduff-en-Terre: fonderie trouvée à Plestin, au Quinquis, chez Le Gall, route de Placen (Keramezou), dans une prairie.

Plouescat. Un tumulus derrière Gorré Ploué et l'autre derrière Brelevenez [Brénavalan sans doute?], route de Cléder, tirant du côté de la grève (M. de La Roche-Kerandran , receveur de l'enregistrement à Plabennec). [Fils].

Plougasnou. Collection de M. Charles de Saint-Prix, au Dourduff-en-Terre. Travaux de la route de Plouezoc'h, 1868 : au Diben, anse de Primel, sorte de marteau, 2 cavités commencées sur les côtés ; hache en bronze à ailerons trouvée au Corniou.

Fouilles de M. Charles de Saint-Prix les 8 et 9 décembre 1869 à la pointe de Primel, dans le champ de Parc-ar-Bé, à Trégastel, sous un dolmen en allée couverte (champ du tombeau). Il y a quarante ans cette allée couverte était entourée de menhirs qui ont tous été détruits pour faire des pavés. L'allée couverte a été détruite il y a deux ou trois ans, dans le même but, par ordre du propriétaire. Elle était située de l'est à l'ouest. [Sur un papier joint, dessin schématique sans doute un peu idéalisé, avec légende d'une autre écriture].

Fouilles dans les deux tiers de l'étendue à la partie est à 3 pieds de profondeur (il n'y avait pas de relief sur le sol). 1°) Couche de terre végétale d'un pied et demi où il a trouvé plusieurs silex et des poteries cassées, dont deux pots cassés placés à environ 2 pieds l'un de l'autre. Dans les pots il y avait de la cendre et quelques charbons de bois. Ces deux pots étaient l'un de poterie noirâtre en dehors, assez fine, tous deux évidemment à ventre et à fond rond et plat. A côté des pots : une hache de pierre jaunâtre entière ; un bout (l'extrémité opposée au tranchant) de hache noirâtre ; un marteau grisâtre fait presque comme une hache dont on aurait enlevé les deux extrémités en donnant un coup de meule sur les bords de ces extrémités enlevées ; une pendeloque percée en jaspe rouge de forme ovalaire irrégulière à évasement des deux côtés ; vingt-trois silex pyromaques taillés.

2°) Couche dessous la terre végétale, couche de granite par morceaux assez gros cassés et amoncelés, au-dessous de ces pierres en perçant encore à un pied dans la terre glaise jaune, on voit un autre pot beaucoup plus grand, noirâtre à l'intérieur, surtout vers le fond, le noir existe même dans la pâte qui est très grossière et formée de débris de granite en sable visible dans la cassure, mais ne formant pas grand relief sur l'extérieur qui est rouge et où cependant on aperçoit les grains ; ce pot est inégal et ne paraît pas avoir été fait au tour, on voit des raies irrégulières à l'intérieur, il n'est pas guilloché, le fond est étroit, plat et épais, la forme paraît plus large en haut, il est fait en forme de pot de fleur. Le bord supérieur est absent. Il a trouvé dans la terre glaise à côté de ce dernier pot trois à quatre silex taillés en petits couteaux, une hache triangulaire en granite, plate d'un côté, à arête de l'autre et une pierre probablement en grès du bord de la mer assez irrégulière mais qui paraît avoir été usée pour le poli ; quelques galets ronds étaient épars dans la terre du monument et peuvent avoir servi de pierres de fronde.

Des dents et des os qui paraissent appartenir au cheval ou à un animal de cette espèce étaient épars partout ; parmi ces os plusieurs fragmentés et évidemment anciens, peut-être y a-t-il quelques fragments d'homme.

Les silex éclatés ont cinq à six lamelles bien taillées en couteaux, dont une très belle, plus belle que les deux plus beaux couteaux de Roc'h Toul, plusieurs sont informes, mais évidemment de l'époque du dolmen, ils sont blanchis et altérés comme ceux de l'atelier de Parc ar Plenen. Parmi les os je n'en vois aucun de scié ou taillé régulièrement soit en pendeloque, soit pour en avoir la moëlle. Les dents ne paraissent pas anciennes et peut-être n'y a-t-il que les fragments d'os

long et les os de tarse qui soient de l'âge des pots, excepté une dent, qui est terreuse, les autres ont conservé la blancheur de leur émail, peut-être sont-ce des débris jetés sous le dolmen à une époque récente?

Plougonven. Urne funéraire de l'âge du bronze. Urne funéraire pleine d'os calcinés et brisés, lisse et non guillochée, poterie rouge à l'intérieur, noir en dedans et en dehors ; la terre grossière avec de petits graviers à l'intérieur. Elle m'a été donnée par M. l'abbé Le Teurnier, et trouvée en ouvrant une carrière dans un champ près du Questel, Parc Kinterf ou Quenhervé, situé contre un fossé qu'on a à sa droite en allant de Plougonven à Plourin. Il faisait partie des terres de Kervouazou Maner, appartenant aux anciens seigneurs de Kervouazou, il est aujourd'hui près de la ferme de M. Le Teurnier. On a trouvé sur l'emplacement de la même carrière deux ans après deux celts en bronze près de l'endroit où était le vase cinéraire.

J'ai vu le 10 décembre 1869 en venant de Plougonven à Goasvallé près de chez M. l'abbé Le Teurnier une maison neuve bâtie au Questel, à droite de la route sur l'emplacement d'une carrière de granite détritique, c'est-à-dire en fragments ; c'est dans ces débris qu'a été trouvée l'urne que j'ai, presque à fleur de terre ; à deux pas plus près de la route à côté de la maison on a trouvé les deux haches en bronze entières, assez longues, à ailerons pour recevoir le manche, et à anneau avec une arête de chaque côté dans toute la longueur médiane, et aussi une arête médiane au-dessus d'un tranchant sur les faces antérieure et postérieure jusqu'à la moitié seulement. Le tranchant a servi et est un peu ébréché. Deux fragments d'épées cassées accompagnaient ces deux haches.

Plouigneau. Menhir entre Kermaëc et Créac'h Edern, ce village de Kermaëc est situé entre le bourg de Plouigneau et Saint-Eutrope de Plougonven. [Trémaëc, menhir figuré sur la carte I.G.N., c'est celui de Parc ar Bouloc'h pour P. du Chatellier, inscrit sur l'inventaire supplémentaire sous le nom de Creac'h-Edern le 27 octobre 1955].

Ploujean. Hache en bronze, de Poullalec, Bas de la Rivière, à douille creuse, qui m'a été donnée en février 1868 par M. Le Gava. On en a trouvé il y a huit ans, dix-sept à vingt réunies par un cordon. Plusieurs haches de pierre ont été trouvées à Keranroux par M. le comte de La Fruglaye, en Ploujean. M. Guegot a trouvé au Nec'hoat deux haches de pierre dans le jardin qui fait face au château. J'en ai trouvé une en traversant un talus, elle a déroulé sous mes pieds, elle était verdâtre à bord émoussés.

Plounévez-Loc'hrist. Goarillac'h, âge du bronze. Pointe de flèche [figure] en silex corné étranger au pays confectionné par petits éclats, et sans polissage. On l'a trouvée avec 19 [corrigé 22] autres sous une grande dalle en granite recouvrant un tombeau formé du même granite et avec un culot de bronze [corrigé : ce culot en bronze était un poignard de bronze figuré plus loin] dans un champ d'une propriété nommée Goarillac'h appartenant à M. Morvan, cultivateur à Plouescat. Elle m'a été donnée par M. Delécluse. On la croirait de l'âge de la pierre éclatée, mais elle est trop finement faite pour l'avoir été sans instruments en bronze [!]. D'ailleurs elle était accompagnée de bronze au même tombeau.

Voyez plus loin les notes sur la ferme de Goarillac'h où cet instrument a été trouvé.

Le 22 septembre 1869, je suis allé avec mon fils à Goarillac'h où les deux frères Morvan, cultivateurs et possesseurs de G. nous ont montré les découvertes anciennes qu'ils ont faites dans leur propriété. Ils nous ont conduit à Goarem huella en Goarillac'h. Le caveau, aujourd'hui recouvert de terre, a été trouvé par eux au milieu de cette lande qu'ils défrichaient à environ un mètre et demi de profondeur. Ils ont remonté deux dalles énormes en granite placées du nord au midi, ayant 3 mètres du nord au sud et environ un et demi de large. Les deux pierres étaient rapprochées autant que possible, et les intervalles qu'elles laissaient entre elles avaient été remplis par des petites pierres brutes de granite un peu en coin. Une souris aurait eu de la peine à s'introduire entre elles. Ces deux dalles étaient appliquées sur une maçonnerie brute de pierres de granite de la localité sans ciment, et ce moellon était d'un très gros volume. Le fond du caveau n'était pas dallé, mais était une espèce de sable de terre assez dur, le mur en carré long entourait tout le caveau. Au bout au sud, était une espèce d'oreiller en pierre brute dans le caveau même. Au fond du caveau, dans un même tas, vers le milieu, étaient une lame de poignard en bronze et vingt-deux pointes de flèche à ailerons et à queue médiane toutes en silex jaunâtre taillé par petits éclats, le travail en est d'une grande perfection. Il en reste encore quatre à M. Morvan. Le modèle est le même que celle figurée dans ce cahier [= ogivale longue de la nomenclature moderne]. La taille seulement est inégale, elles ne paraissent pas avoir jamais servi. Ces instruments étaient au milieu d'un peu de charbon comme de la terre glaise, il y avait aussi une poussière grise qui s'attachait. Le caveau du reste était vide. La lame de poignard [contour sur feuille volante] a 37 cm de long sur 6 de large à la base, pas de manche, deux clous un de chaque côté de la base, lame pointue très oxydée, arête médiane arrondie sur chaque face dans toute la longueur, d'où les deux côtés de la lame vont en s'amincissant pour former le tranchant. Morvan a aussi remarqué autour du caveau, mais pas à l'intérieur, quelques débris d'urne cinéraire noirâtre. Moi-même j'ai trouvé dans ce champ un petit débris d'une poterie d'un rouge noirâtre très grossière. Le champ est recouvert de blocs arrondis de granite gris bleu qui probablement sont du sol, mais je ne m'en suis pas assuré. A l'ouest du caveau est une longue pierre située en dehors de la maçonnerie, ne la touchant même pas, mais elle en est à peine séparée. Elle a l'air d'un menhir qui aurait été allongé et enterré dans le sol à l'ouest et tout le long du caveau. Les MM. Morvan l'ont découvert, mais pas soulevé, on trouverait peut-être quelque chose dessous. On a trouvé dans ce champ, non loin du caveau, une médaille romaine (?) qui a été remise dans le temps à M. de Guernisac de Morlaix.

Annexe: Lettre du 22 octobre 1872 de G. de Mortillet, conservateur au Musée des Antiquités nationales «... Je vous renvoi (*sic*) le poignard en bronze de M. Morvan, en vous remerciant d'avoir bien voulu nous le communiquer. Veuillez remercier de notre part le propriétaire. Bien qu'ayant le moulage nous serions bien aise de posséder l'original. Si jamais M. Morvan veut s'en démettre que ce soit en notre faveur. Nous en donnerions le prix convenable, vous laissant juge de l'apprécier. Maintenant que nous publions chaque mois la liste de nos acquisitions nouvelles, le nom du propriétaire se trouvera donc ainsi non seule-

ment sur nos étiquettes au vu et au su de tous les visiteurs, mais encore inséré dans les journaux entre autres dans l'*Indicateur de l'archéologie...* » [Document intéressant sur les mœurs de l'époque !].

Dans le champ voisin nommé Parc bras, aussi à Goarillac'h, on nous a montré un caveau rond, espèce de puits ayant environ un mètre de profondeur et environ 70 à 80 cm de diamètre. Maçonné tout autour avec des pierres petites et inégales, mais la maçonnerie est lisse à l'intérieur. J'ai oublié si c'est du ciment ou de la terre jaune qui joint les pierres. Au sud est une brèche comprenant le tiers du diamètre du puits et servant d'entrée. Le fonds a deux dalles en granite laissant une rainure bien marquée entre elles. Les Morvan y ont trouvé un grand nombre de pierres de moellon de granite assez volumineuses et irrégulières comblant à peu près le puits. Ils en ont tiré des morceaux noirâtres différents de la terre jaune micacée du sol et qui emportés par nous et lavés se sont trouvés être des débris de poterie épaisse, noirâtre et composée de fragments de quartz blanc et d'argile grossière. Ils nous ont montré aussi des charbons de bois qu'ils en avaient retirés et qu'on voyait à l'entour dans le sol. Ils y ont trouvé aussi un gros fragment de poterie grossière d'un rouge noirâtre, noire en dedans... On n'y a pas trouvé d'armes. [Ajout en marge :] Cette poterie grossière qui avait l'air d'une partie supérieure d'urne a été reconnue par MM. Bertrand et Mortille, à Saint-Germain, pour une brique ou grande tuile à rebord ; le rebord au lieu de s'élever verticalement est un peu contourné en dedans... Le tombeau appartient donc à l'époque gallo-romaine et n'est pas de l'âge de celui du champ voisin qui appartient à l'âge du bronze.

Dans un autre champ voisin à l'ouest, nommé Parc an dossen, on a aussi trouvé un fragment de poterie assez grossière et épais, mais sans forme déterminée.

Les Morvan se rappellent aussi que dans leur jardin il y a vingt-cinq ans on trouva un jour un souterrain cylindrique maçonné, mais sans dalle. On y trouva aussi du charbon. Il y a aujourd'hui 8 pieds de terre au-dessus ; le jardin est aussi traversé par un mur qui va du couchant au levant ; on n'a pas trouvé d'urnes ni de débris dans le fond. Tout est aujourd'hui couvert de terre et avant cette découverte c'étaient encore des débris cachés sous la terre qu'on travaillait au-dessus.

Chez MM. Morvan on a trouvé des pots à Goarillac'h.

A Lan Keradennec, en Plounevez Loc'hrist, près du manoir de Keroual, MM. Morvan ont trouvé, dans un terrain vague, beaucoup de briques rouges à crochet évidemment romaines. Lan Keradennec, 3 hectares de tuiles rouges à rebords, il y en a encore dans les champs environnants.

Dans la ferme de Château-Fur on a trouvé un pot, avec couverture dessus, rempli de pièces. A Brangoël on a trouvé 700 à 800 pièces romaines dans un même pot, dans un champ appelé Parc ar conference.

Février 1868, urne cinéraire en poterie rouge guillochée qui m'a été donnée par M. Puyo. Lettre du maire de Plounevez-Lochrist, indiquant le lieu où a été trouvé la poterie romaine : « Je puis vous renseigner sur l'endroit où l'on a trouvé, il y a quelque temps, la poterie romaine. Cet endroit s'appelle *Vila penn-ar-groas frédé*, au cadastre section G, n° 106. C'est bien un vague, comme vous le dites, appartenant à M. Guillaume, adjoint du maire de Plounevez-Loc'hrist. Ce vague se trouve sur la route vicinale, à moitié chemin entre Lanhouarneau et P.L. Il n'y

a pas de croix audit endroit; mais on y trouve, tout près du lieu où a été découverte la poterie, une pierre de taille placée comme une espèce de contremarque. Cette pierre a une hauteur de cinq à six pieds, sur deux pieds environ d'épaisseur. Elle est d'abord travaillée carrément, puis les équerres sont rabattues. Le sommet est moins gros que le bas. Cet endroit se trouve, comme vous le dites, cerné par les fermes désignées dans votre lettre, mais la plus rapprochée est Château-Fur, plus près encore se trouve Frédé, à laquelle appartient ce vague. Le maire : Inisan ». [Document très important ; il s'agit du vase de La Tène ancienne à décor estampé — ses « guillochures » —, figuré par P. du Chatellier en 1882, *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord* (cf. p. 2-3 pour la description et plus généralement celle du cabinet du docteur Le Hir, et pl. I, n° 1) ; dans son Inventaire, P. du Chatellier précise qu'en décembre 1880 M. Delécluse, de Brest, y fouilla et découvrit plusieurs urnes, à 50 ou 60 cm sous la surface, et que d'autres amateurs de Morlaix en firent autant. La pierre décrite est évidemment la stèle de ce cimetière de l'âge du fer].

Plouvorn. Galeries souterraines du Ruguéré près Keruzoret. Fouilles et description faites par M. Amaury de Kerdrel au mois de janvier 1870. [5 pages de cahier, mais rien de plus que ce qui a été publié dans le *Bulletin* de 1873, p. 111-114 ; sur feuilles volantes, un plan très approximatif ; des belles aquarelles des poteries peintes, sans doute œuvre d'un des enfants].

Sainte-Sève. Hache en pierre blanche, chez M. de La Fruglaye, près de la ferme de Tiesdanher.

Saint-Thégonnec. Hache de pierre polie trouvée près du manoir de Luzec dans un chemin tracé par Bernard Breton pour descendre au moulin, le 14 avril 1868, par moi et Daniel mon fils. Tiers du sommet, en pierre jaunâtre.

Saint-Pol-de-Léon. Le 12 août 1868 sous le dolmen du milieu de Keravel, limites de Saint-Pol et Roscoff, Daniel Le Hir fils a trouvé en fouillant sous le dolmen vers le support qui regarde Roscoff à plus d'un pied de profondeur une hachette en pierre d'un gris jaune parfaitement lisse, à tranchant intact, aplatie et arrondie à l'extrémité opposée, 93 mm de long, largeur 45 mm, au tranchant 50 mm, au sommet 30 mm, épaisseur moyenne 25 mm. Il a trouvé dans les mêmes fouilles du charbon de bois et deux morceaux de silex longs, l'un de 12 mm sur 13 de large, l'autre 32 sur 13 mm de largeur moyenne, en pierre éclatée.

Tréflez. A Lan ar C'houézen, dans Parc Lazou bras (champ du grand carnage), à 1 km de Loc'hrist, on a trouvé près d'un dolmen plusieurs armes en bronze.

Sainte-Sève. [sans doute ? (commune non identifiée)]. 1832. A Kervéguen Goaslen, terre chaude, huit urnes, deux par deux à côté les unes des autres, toutes de l'est à l'ouest.

Parc Bras, terre chaude, six urnes par deux à côté les unes des autres toutes de l'est à l'ouest.

Parc ar Guillou, quatre urnes, deux par deux, toutes dans la même position, couvertes d'une pierre par deux, et la même pierre en schiste couvrant toutes les urnes. Fragments d'os calcinés et charbons. Quelques pièces en cuivre au milieu des os, mais tellement mangées qu'on n'y reconnaissait rien (cuivre jaune).

Médailles trouvées dans les mêmes champs en travaillant la terre, romaines probablement.

Dans le chemin Hend Goazmaroux près le bois de pins de Kervéguen: haches en pierre, coins en pierre, manches de poignard en plomb garnis de plâtre et peints en rouge ou jaune. Manche de poignard en fer.

[Il y a beaucoup de Kervéguen dans la région de Morlaix, la liste de l'INSEE ne permet pas de trouver la solution; un indigène reconnaîtra peut-être les autres toponymes].

Lesneven. Mardi 25 juillet 1871, visite de la collection de Kerdanet [sur 8 pages de carnet écrites par le fils]: Trouvailles de Kerilien: [longue description des tessons de sigillée; urnes en terre noirâtre; briques romaines à crochet ayant servi à couvrir ces urnes; vase en terre blanche; urne en verre; deux petits fragments de mosaïques; monnaies romaines très nombreuses en or, argent et bronze; quatre ou cinq culots de bronze. Ce bref résumé suffit].

Dans la même salle nous avons vu: 1°) plusieurs anneaux en bronze, tous de forme elliptique, quelques-uns parfaitement intacts, d'autres en morceaux. Ils se rapportaient tous, sauf un seul très original, à deux formes particulières. Les plus grands étaient recouverts extérieurement de dessins en creux formés de lignes droites diversement assemblées; les autres étaient unis. Ces anneaux proviennent de sépultures découvertes sur l'emplacement d'une très ancienne chapelle de Lesneven, dédiée à Notre-Dame. Des anneaux d'or et d'argent ont été trouvés au même endroit.

2°) deux haches en bronze de forme ordinaire et une troisième d'une forme toute particulière. C'est une hache à douille, avec anneau latéral, seulement la douille, au lieu d'être carrée, est ronde, et garnie extérieurement de longues cannelures. Elle n'est pas très longue. On l'a trouvée, en Plouguerneau, sous un menhir.

3°) plusieurs petits objets, la plupart indéterminables, en terre blanche vernissée, trouvés au fond d'un étang, voisin du château de Penmarc'h. Cet étang, nous dit M. de Kerdanet, est littéralement pavé de briques romaines ou briques à crochet. Il nous en montre plusieurs qui en provenaient. Parmi ces petits objets, il nous fit remarquer un cheval dont les pieds manquent, mais le reste du corps est intact. Il est pourvu d'une magnifique crinière.

Commentaire des notes du docteur Le Hir: Quoiqu'il ait trouvé par hasard des haches polies en 1856, le docteur Le Hir s'était surtout intéressé à la minéralogie, la géologie et la paléontologie de l'arrondissement de Morlaix (Trois notes dans un journal local dès 1843, une dans un annuaire en 1849, une note à la Société géologique de France en 1871, une au Congrès scientifique de Saint-Brieuc en 1872). C'est donc seulement à la fin de sa vie qu'il se tourne vers la préhistoire et l'archéologie. Les dates citées dans ce cahier et les papiers joints couvrent la période de 1868 à 1872 (en janvier et février 1874, il publie dans le

Bulletin de la Société archéologique du Finistère, tome I, trois articles coup sur coup, peu avant de décéder [17]).

Leur caractère désordonné, les problèmes de déchiffrement d'une écriture difficile et l'encre souvent passée nous avaient longtemps découragé dans l'exploitation de ces documents précieux. Il est possible que la transcription de quelques lieux-dits ou noms de personnes soit défectueuse par difficulté de lecture. Le fils Daniel écrivait mieux (à propos de ce dernier, nous soupçonnons sans être certain qu'il est devenu l'abbé D. Le Hir, auteur d'un important mémoire de 132 p., *M. de Quatrefages et l'Anthropologie* [18]; il y est question de préhistoire, mais aucune allusion à la Bretagne; quant au fils Jean, il a publié dans le *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, en 1906 [19], un article sur le bréviaire de Saint-Pol-de-Léon de 1516).

La richesse de ces feuillets est manifeste; la plupart des sites mentionnés sont inédits; lorsque nous avons retenu le texte entier pour des sites connus (Lingos en Henvic, Goarillac'h pour l'âge du bronze, et Frédé en Plounévez-Loc'hrist), les précisions apportées sont importantes; pour les sites très connus dont on n'a pas reproduit les descriptions, ces notes ne semblent apporter tout au plus que des petits détails, en cours d'évaluation; ce sont des brouillons des rédactions publiées.

On relèvera quelques inévitables naïvetés; nous avons censuré l'adjectif dans une expression comme «hache celtique» concernant des haches en bronze; il considère toutes les urnes cinéraires comme gallo-romaines et ignore donc celles de l'âge du fer. L'exemple de Frédé en Plounévez-Loc'hrist montre qu'il emploie le terme «guilloché» pour le décor par estampage des vases de La Tène; la sigillée gallo-romaine est appelée «vernissée». Quand il emploie le terme de «celt», il s'agit d'une hache à douille. Dans le texte concernant probablement la commune de Sainte-Sève, «manches de poignard en plomb garnis de plâtre et peints en rouge ou jaunes» doit désigner des haches à douille en plomb, avec leur noyau d'argile, les couleurs concernant une altération superficielle en litharge. La description, par le fils, de la collection Miorcec de Kerdanet montre qu'à part la céramique et la numismatique de Kerilien, cette collection, qui n'a jamais pu être étudiée scientifiquement, ne renferme sans doute que peu d'objets protohistoriques. Nous avons poussé la bonté d'âme jusqu'à transcrire les données concernant les autres sites gallo-romains... En bref, ces notes sont aussi très intéressantes au point de vue de l'histoire des idées.

---

(17) Nécrologie par E. PUYO, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. III, 1875-1876, p. 105-108, ne donnant ni date de naissance, ni date de décès. A noter que le docteur Le Hir a été scandaleusement oublié dans la bio-bibliographie de Kerviler.

(18) Paru dans la *Revue des questions scientifiques*, 1892-1893, et diffusé sous forme de brochure de 136 pages, Bruxelles, 1893.

(19) T. XXXV, p. 383-402.

YVON GUERMEUR*, BERNARD HALLÉGOUET**,
JEAN-LAURENT MONNIER***

Le biface de Théven-Camporou (Ploudalmézeau) et l'Acheuléen dans le Finistère

Dans le secteur de Portsall, sur le littoral de la commune de Ploudalmézeau, la côte est constituée de falaises peu élevées entaillant une basse plate-forme, en partie fossilisée par des dépôts périglaciaires et dunaires. En avant, l'estran plonge lentement vers le nord en direction de chaussées faiblement immergées, hérissées d'écueils, se dressant au dessus des fonds de la Manche, à moins de trois kilomètres du rivage. A proximité de l'une des routes maritimes les plus fréquentées de la planète, ces derniers furent responsables de nombreux naufrages. Le statère en or frappé à Cyrène entre — 322 et — 315 trouvé sur l'une des plages de ce secteur, engagé dans un crampon de laminaire, provient vraisemblablement d'un esquif de la flottille de Pythéas, ou de celle d'un autre navigateur grec qui se perdit sur ces récifs (1). C'est également sur les roches de Portsall, face au grand cairn néolithique de l'île Carn, que l'*Amoco Cadiz* vint s'éventrer le 16 mars 1978. La marée noire qu'il libéra eut des conséquences écologiques catastrophiques et le déversement de 230 000 tonnes d'hydrocarbures à proximité du rivage déstabilisa les sédiments des estrans, en particulier au niveau des cordons littoraux, au sein desquels on constata alors des glissements et des mouvements vers le bas estran. Dans certains cas, ces phénomènes eurent pour effet de

(*) Station ornithologique d'Ouessant.

(**) Laboratoire de géographie de la mer et des côtes, Université de Bretagne occidentale (Brest) et U.P.R. 403 du C.N.R.S.

(***) U.P.R. 403 du C.N.R.S, Laboratoire d'anthropologie préhistorique, Université de Rennes I.

(1) J. BOUSQUET, *Une monnaie d'or de Cyrène sur la côte nord de l'Armorique*, dans *Annales de Bretagne*, 1961, t. LXVIII, p. 25-39. — J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, P.-R. GIOT, *Un statère d'or de Cyrénaïque découvert sur une plage bretonne et la route atlantique de l'étain*, dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, 1961, t. LVIII, p. 324-331.

découvrir les formations sous-jacentes et de mettre au jour des structures jusqu'alors ignorées. Les opérations de nettoyage qui suivirent entraînèrent d'autres remaniements. Des cordons de galets furent déplacés et les sables pollués enlevés. De nombreux vestiges apparurent alors épisodiquement à la base des falaises, lors de reprises d'érosion, ou sur les grèves, comme à Lilia en Plouguerneau. C'est également à ce moment que le sol de la chambre du cairn de Roc'h-Avel, devant la presqu'île Sainte-Marguerite (Landéda) se trouva découvert, ce qui nécessita une intervention de sauvetage (2).

Dans les années qui suivirent le naufrage de l'*Amoco Cadiz*, les littoraux de Bretagne septentrionale furent encore régulièrement fréquentés par des experts et des chercheurs en vue de chiffrer les dégâts et d'étudier les processus de reconstitution du milieu naturel. C'est lors de l'une de ces visites que l'un d'entre nous (Y.G.) remarqua, au bas de la falaise, à l'ouest de la pointe de Théven-Camporou, entre l'île Carn et la plage de Tréompan, une pointe qui, lors de son dégagement, se révéla appartenir à un beau biface en quartzite.

Ce biface (fig. 1) a été taillé à partir d'un galet de grès tertiaire dont des éléments réduits du cortex sont conservés sur l'une de ses faces (bord gauche et centre de la face A). L'ensemble de l'outil est fortement patiné et émoussé, de

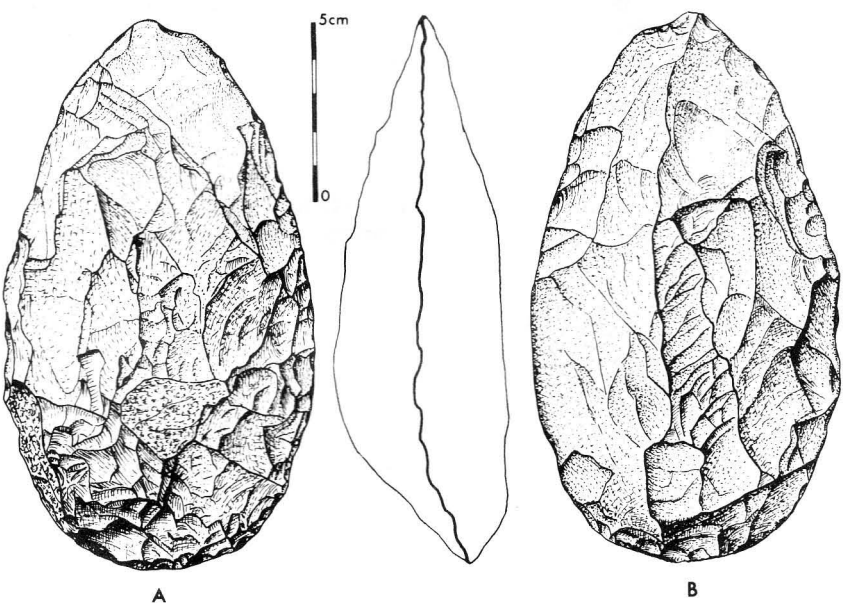

Fig. 1. — Le biface de Théven-Camporou.
(Dessin : Yvan Onnée).

(2) P.-R. GIOT, B. HALLÉGOUET, J.-L. MONNIER, *Le cairn au péril de la mer de l'îlot de Roc'h-Avel en Landéda (Finistère)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1979, t. CVII, p. 23-31.

couleur brune (10 YR 7/3 à 7.5 YR 6/5 selon le code Munsell). L'éolisation est localisée vers la pointe, surtout sur la face B, un peu sur la face A, ce qui montre qu'elle s'est produite à un moment où la pièce était en partie enterrée et inclinée; elle fut intense car les retouches sont pratiquement effacées vers la pointe. L'émoussé général, sans doute dû au ruissellement, semble postérieur. D'un poids de 640 grammes, ce biface est de forme amygdaloïde. La longueur est de 154 mm, la largeur maximale de 87 mm, la largeur à mi-hauteur de 86 mm, la position de la largeur maximale par rapport à la base est de 63 mm et l'épaisseur maximale est de 49 mm. Le profil est relativement symétrique, sauf pour la partie basale qui est fortement déjetée. Les arêtes sont assez rectilignes, bien régularisées par des retouches secondaires bifaciales, sauf dans la partie gauche basale (face A) où subsiste un peu de cortex et dans la moitié inférieure gauche (face B) qui correspond à une large surface d'éclatement. La retouche est donc partiellement biface. Cependant les bords sont tranchants dans leur totalité, y compris à la base.

Nous avons vu que la pièce présente, sur une partie assez étendue de sa surface, un émoussé attribuable à une éolisation. Les cailloutis et galets associés à ce biface sont également eux-mêmes éolisés et portent une patine indiquant un remaniement dans le lit d'un ruisseau. Ce lit de cailloutis est très localisé dans l'espace et se situe entre une formation marine et des dépôts d'origine périglaciaire. La coupe, inscrite entre deux pointes granitiques, correspond au colmatage d'un petit talweg échancrant la plate-forme littorale. On y observe de bas en haut les éléments suivants (fig. 2):

— une plage ancienne de galets emballés dans une matrice sableuse;

— un sable brun-noir affecté par une pédogenèse importante, que l'on peut par ailleurs observer assez fréquemment dans ce secteur;

— un sable jaune-ocre fin, visible seulement vers les pointes rocheuses encadrant la coupe;

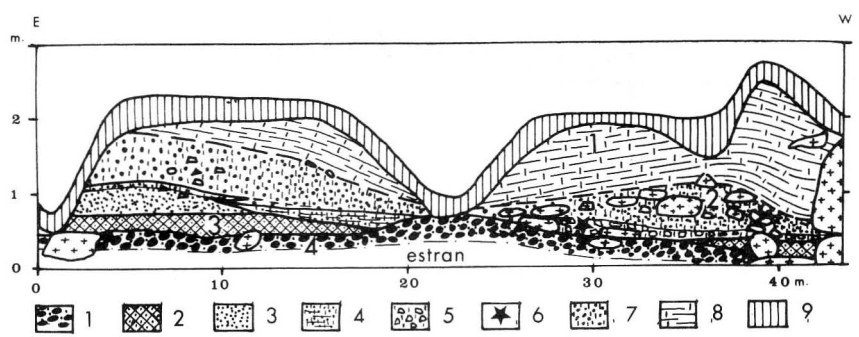

Fig. 2. — Schéma de la coupe en falaise de Théven-Camporou.

1: plage ancienne (galets avec matrice sableuse); 2: sol humifère sableux; 3: dune; 4: sable limoneux lité; 5: cailloutis dans limon arénacé; 6: position du biface; 7: head gravelo-limoneux; 8: limon; 9: sol postglaciaire.

— un limon fin sableux, apparaissant sur le flanc est du talweg dont l'axe est occupé par le niveau de cailloutis à matrice limoneuse où se trouvait le biface;

— un head graveleux, à matrice limoneuse abondante emballant, dans la partie occidentale de la coupe, de nombreux gélifracts de granite;

— un limon fin non calcaire où l'on peut observer quelques fentes de cryo-dessication;

— un sol brun lessivé, correspondant à la pédogenèse postglaciaire.

Ce sol et les limons sous-jacents sont affectés de glissements masquant localement la base de la falaise et colonisés par la pelouse littorale. Ils sont également découpés de nombreuses entailles permettant aux piétons qui suivent le sentier côtier, d'accéder à la grève. En période d'engraissement du haut estran, les niveaux inférieurs de la coupe peuvent disparaître sous les galets du cordon, des sables ou des échouages d'algues qui se décomposent sur place, en attendant qu'une tempête vienne faire le ménage.

Un échantillonnage des formations superficielles de ce secteur a été effectué, en vue de leur étude sédimentologique. Les analyses granulométriques, réalisées au Centre de géomorphologie du C.N.R.S. à Caen, ont montré (fig. 3) que le sable de la plage ancienne (grain moyen : 500 microns) est bien classé et que le sol humifère développé à sa surface présente une forte charge en fines (32%) et un enrichissement en sables grossiers et graviers. Le head arénacé admet 34% de limon et la formation loessique supérieure 79%. Ces caractères rejoignent ceux

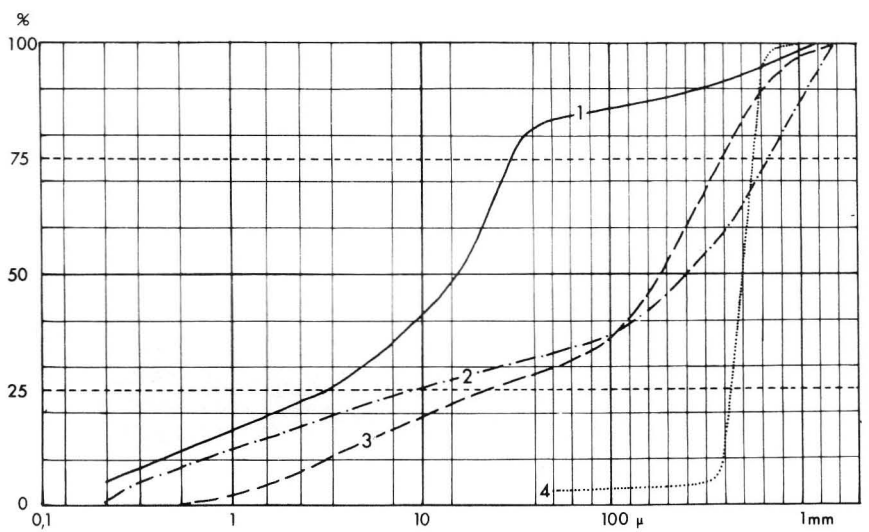

Fig. 3. — Courbes granulométriques des formations de la coupe de Théven-Camporou (techniques d'analyse; tamisages et sédigraphe).
1: limon pléniglaciaire; 2: head arénacé; 3: sol humifère; 4: sable de la plage ancienne.

des autres formations garnissant la basse plate-forme littorale à l'entrée de la Manche, généralement considérées comme appartenant à l'Eemien et au Weichsélien.

La plage ancienne inférieure semble reposer sur le substratum granitique, mais il n'est pas impossible que, localement, elle puisse fossiliser des formations plus anciennes piégées dans les creux de la topographie primitive, comme c'est le cas dans des sites voisins, en particulier à Trémazan à l'ouest de Portsall (3). Dans ce secteur du pays de Léon, les plages fossiles affleurent généralement en bas de falaise vers le niveau des hautes mers, mais on peut aussi en observer à la surface de plates-formes d'abrasion marine 5 à 8 mètres au-dessus (côte sauvage de Landunvez). Les rapports stratigraphiques entre ces cordons anciens ne sont pas clairs et les datations par le carbone 14, effectuées sur les charbons de bois contenus dans les paléosols associés, bien que techniquement valables, doivent être écartées. Ainsi la date de 21 050 ans obtenue à Kerdéniel, à proximité de Portsall, dans un niveau correspondant au sol qui surmonte la plage ancienne de la falaise de Théven-Camporou, correspond à la période où l'on s'acheminait vers le maximum du froid de la dernière glaciation. Il y a sans doute eu contamination des charbons par du carbone plus jeune au cours des temps géologiques, et en fait ces sols appartiennent vraisemblablement soit à la fin de l'optimum climatique éemien, juste après le début du retrait de la mer, soit aux interstades tempérés du Weichsélien ancien (stades isotopiques 5e à 5a) [3].

Pourtant le biface du Théven-Camporou, situé stratigraphiquement au-dessus de la plage ancienne et des sables dunaires, paraît plus ancien que les industries que l'on rencontre habituellement à ce niveau. Aussi peut-on penser qu'il provient d'une formation respectée par la transgression éemienne et érodée ensuite par le ruissellement s'exerçant dans l'axe d'un petit talweg, avant que ne se déclenchent les processus de type périglaciaire. L'éolisation est sans doute encore antérieure (Saalien?).

Cet outil était associé à des éclats de grès quartzite provenant de galets. Les galets de plage ancienne utilisés dans ce secteur par les populations du Paléolithique correspondent généralement, à défaut de silex, au grès armoricain ou aux quartzites siluro-dévoniens. Les grès tertiaires continentaux comme celui qui a été exploité, sont inconnus. Les gros blocs de grès ladères reconnus sur le plateau de Plourin-Ploudalmézeau, sont différents et inaptes à la taille. Dans les alluvions oligocènes de la vallée de l'Aber-Ildut, un galet de grès éocène a été trouvé et des silicifications ont été observées dans des poudingues en aval près de l'estuaire. Mais il ne semble pas que l'on doive y rechercher l'origine du galet utilisé pour la fabrication du biface. Dans le sud du Finistère, les gisements de grès ladères du Juch et du Moulin-du-Pont ne fournissent pas de galets; celui de Pont-l'Abbé ne donne que des cailloux à peine émoussés. Des galets de grès tertiaire ont été observés dans le cordon de la baie d'Audierne, mais les faciès

(3) B. HALLÉGOUET, B. VAN VLIET-LANOE, *Les oscillations climatiques entre 125 000 ans et le maximum glaciaire d'après l'étude des formations marines, dunaires et périglaciaires de la Côte des Abers (Finistère)*, dans *Bulletin de l'Association française pour l'étude du Quaternaire*, 1986, p. 127-138.

reconnus ne correspondent pas à celui du biface de Théven-Camporou. On n'a pas retrouvé de grès de ce type (en galet) dans les Côtes-du-Nord, ni dans le Morbihan. Aussi peut-on supposer qu'il pourrait s'agir d'un galet arrivé sur radeau de glace ou en tout cas d'une pièce qui aurait beaucoup voyagé avant de parvenir à l'extrémité de la péninsule bretonne.

Le biface de Théven-Camporou est de type acheuléen. Cette superbe pièce s'ajoute à une série de trouvailles isolées (4), à répartition essentiellement littorale, comme le biface du Pissot (Pléneuf-Val-André, Côtes-du-Nord), le biface du Bilvéro (Kerbors, Côtes-du-Nord), le biface de Porspoder, le biface de Goasquellou en L'Hôpital-Camfrout, le biface de Prat-ar-C'hastel en Tréguennec, quelques bifaces de la région de Damgan (Morbihan). De rares pièces ont été trouvées dans l'intérieur, associées à des terrasses fluviatiles ou à des gisements de roches locales aptes à la taille : Kerac'hor en Plouzané, Stang-Corzou en Guiler-sur-Goyen, Kervouster en Guengat, le Resto en Lanester (Morbihan). Presque tous ces outils sont fabriqués à partir de roches locales (grès, quartzite, quartz, phtanite), sauf le biface de Porspoder qui est en silex. L'existence d'un biface de type acheuléen n'implique pas forcément celle d'une véritable industrie acheuléenne (5). De tels bifaces sont présents dans des industries dites « épiacheuléennes » qui appartiennent déjà, par leur outillage sur éclats, au Paléolithique moyen. L'industrie de Grainfollet à Saint-Suliac (Ille-et-Vilaine) [6] peut être citée comme un exemple breton de l'Epiacheuléen. Un seul gisement véritablement acheuléen, à nombreux bifaces (inédit), est actuellement connu en Bretagne (Côtes-du-Nord).

Il n'en reste pas moins une bonne probabilité pour que le biface de Théven-Camporou, comme quelques autres, appartienne à l'Acheuléen vrai. Nous savons aujourd'hui que cet Acheuléen est contemporain, mais sans doute bien distinct, d'un grand complexe techno-culturel à galets aménagés, caractérisé par de nombreux choppers, de rares bifaces, protobifaces ou trièdres, également sur galets, et un outillage sur éclats dominé par les encoches et les denticulés. Ces industries, à répartition essentiellement littorale et atlantique, correspondent au « groupe de Saint-Colomban » (7) et forment, avec l'Acheuléen, les deux composantes essentielles du Paléolithique inférieur armoricain.

---

(4) J.-L. MONNIER, *Le Paléolithique de la Bretagne dans son cadre géologique*, Rennes, 1980, 607 p. (Travaux du Laboratoire d'anthropologie) ; du même, *Le Paléolithique du Finistère : un état de la question*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1986, t. CXV, p. 17-41.

(5) L'Acheuléen est défini comme des industries à nombreux bifaces (de type acheuléen) associés à un outillage sur éclats peu diversifié et peu ou pas standardisé.

(6) J.-L. MONNIER, *Le Paléolithique de la Bretagne...*, *op. cit.* (cf. *supra*, n. 4).

(7) J.-L. MONNIER, R. LE CLOIREC, *Le gisement paléolithique inférieur de la pointe de Saint-Colomban, Carnac (Morbihan)*, dans *Gallia Préhistoire*, 1985, t. 28, p. 6-36. — J.-L. MONNIER, *Le Paléolithique de la Bretagne, des précurseurs aux recherches modernes*, supplément à la *Revue archéologique de l'Ouest*, à paraître.

Résumé

Le biface de Théven-Camporou est un nouveau témoin de l'Acheuléen dans le nord-ouest de la France. Son emplacement stratigraphique et sa patine laissent penser qu'il n'est pas en position primaire. Le Paléolithique inférieur armoricain comprend deux grands complexes techno-culturels qui semblent avoir évolué parallèlement: d'une part l'Acheuléen classique, d'autre part les industries archaïques à galets aménagés («groupe de Saint-Colomban»).

Abstract

The hand-axe of Théven-Camporou (Ploudalmézeau, Finistère) is a new evidence for the Acheulean in north-western France. From its stratigraphical location and its weathering it is infered that it is not in primary position. The lower Palaeolithic of Armorica includs two main techno-cultural complexes: on one hand the classical Acheulean, on the second the archaic industries with pebble tools («Saint-Colomban Group»).

MICHEL LE GOFFIC

Le tumulus C de l'âge du bronze de Saint-Guénolé en Lopérec (Finistère)

Dès le début du siècle, P. du Chatellier signalait l'existence, «à 150 mètres au nord-est de la chapelle Saint-Guénolé, d'un petit tumulus avec enceinte de pierres...», sans préciser s'il en avait fait l'exploration ou non (1). En mars 1975, dans la parcelle voisine, située à l'est de la chapelle et cadastrée sous le numéro 746, section E, une intervention de sauvetage eut lieu par la Direction des Antiquités de Bretagne, à la suite de la découverte d'un caveau de l'âge du bronze sous une dalle de schiste que l'exploitant, M. R. Rannou, avait entrepris de déplacer pour faciliter les pratiques culturales de cette parcelle (2). Dans la publication de cette fouille, il avait été fait mention d'un troisième tumulus au nord-ouest de celui signalé par P. du Chatellier. Par souci de simplification, nous appellerons tumulus A celui dont a fait mention P. du Chatellier, tumulus B celui de la parcelle 746 fouillée en 1975 et tumulus C celui qui a fait l'objet de cette publication (fig. 1).

C'est exactement pour les mêmes raisons que, le 4 août 1984, M. Émile Henry, las de heurter une roche chaque fois qu'il charruait le terrain qu'il exploite, décida de l'ôter après avoir dégagé les quelques centimètres de terre qui la recouvrait. Il s'aperçut qu'il s'agissait d'une dalle de schiste fendue en deux parties et déplaça les morceaux à l'aide de son tracteur faisant apparaître un caveau en maçonnerie de pierre sèche dont une paroi était effondrée.

Un estivant en vacances dans un gîte voisin effectua deux «sondages en entonnoir», l'un au centre de la tombe, l'autre près de la paroi transversale ouest. Comme nous pourrons nous en rendre compte plus loin, il n'était pas le premier fouilleur clandestin de cette sépulture.

---

(1) P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Paris-Rennes, 1907, p. 190.

(2) Y. LECERF, F. LE PROVOST, M. LE GOFFIC, *Quelques sauvetages de tombes de l'âge du bronze en Finistère*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CX, 1982, p. 41-44.

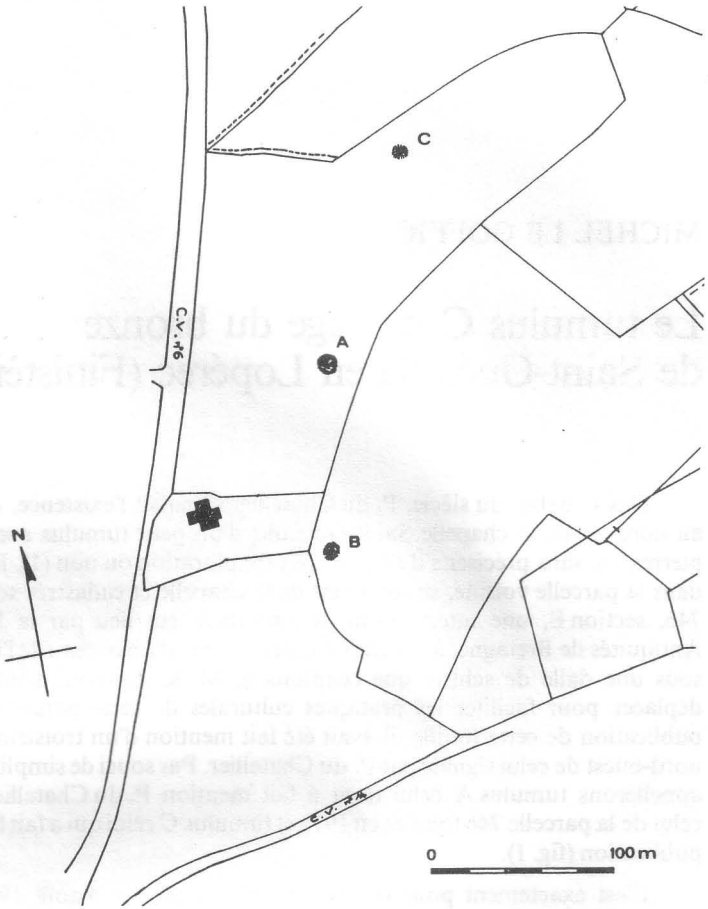

Fig. 1. — Localisation des tumulus de Saint-Guénolé en Lopérec.
Cadastre, section E, feuille 1. Mise à jour : 1966.

Averti de la découverte par M. Jean-Yves Crenn, maire de Lopérec, une fouille de sauvetage urgent fut entreprise à partir du 8 août avec la participation de MM. Daniel Bardon et du docteur André Kervarec.

Situation

Le tumulus est situé à 250 m au nord-est de la chapelle Saint-Guénolé, à 2,7 km à l'est-nord-est du bourg de Lopérec. Il se trouve dans une grande parcelle dont la pente est dirigée vers le sud-ouest, cadastrée n° 602, feuille 1, section E du

cadastre de 1966. Autrefois, cette parcelle était divisée en deux parties séparées par un talus; la partie basse porte le nom de Park an Duchen (le champ de la butte) et renferme le tumulus signalé par Paul du Chatellier; la partie haute porte le nom de Goarem ar Roc'h (la garenne du rocher).

Les coordonnées Lambert du site sont les suivantes:

x = 129,400
y = 1 084,600.

Du point de vue topographique, la nécropole est située sur le sommet d'un plateau bordé à l'est et au sud par la Douffine, affluent de l'Aulne; le point culminant, voisin de 250 m, est à 145 m d'altitude et correspond à un affleurement de dolérite à gros grain exploité en carrière pour l'empierrement. Le tumulus est situé en contact du Groupe de Traon (Emsien supérieur — Givétien inférieur), constitué de schistes, calcaires et grès et du Groupe de Châteaulin (Strunien — Namurien) dont la formation locale est en schiste tuffacé et conglomératique.

La fouille

A notre arrivée sur les lieux, le tumulus était pratiquement arasé par l'érosion naturelle et les pratiques culturales. Se distinguait uniquement un léger mouvement de terrain que seul un œil averti peut interpréter comme étant les restes d'un tumulus de l'âge du bronze.

La fouille a été limitée au caveau, la recherche de structures externes à la tombe et la stratigraphie des terres résiduelles du tumulus ayant été laissées pour d'éventuelles fouilles ultérieures.

Dès notre arrivée sur le chantier, nous avons constaté que la dalle de couverture fracturée avait été déplacée de quelques mètres; une des deux parties avait été retournée. Néanmoins nous avons pu retrouver les dimensions de cette dalle en dressant les plans des deux parties. Sous la pression des terres du tumulus et du poids de la dalle de couverture, mais aussi, peut-être, sous l'effet des tirs de mines de la carrière voisine, les pierres de schiste des parois du caveau étaient extrêmement fracturées et menaçaient de s'effondrer. Aussi avons-nous limité le dégagement de surface au maximum pour prévenir tout risque d'éboulement.

Une grosse dalle de schiste, provenant de la paroi sud, paroi complètement effondrée, et qui constituait l'assise de la dalle de couverture, menaçait de glisser plus avant dans le caveau. Le premier travail a donc consisté à la dégager, à en dresser plan et élévation avant de l'évacuer à l'aide du tracto-pelle des services municipaux. La fouille s'est ensuite poursuivie par l'enlèvement des pierres effondrées de la paroi sud avant d'arriver à la couche archéologique proprement dite, matérialisée par un horizon noir, organique, constitué de bois décomposé. Dans cet horizon ont été mis au jour un poignard en bronze extrêmement corrodé et pulvérulent et les restes d'un vase éclaté et écrasé par l'effondrement de la paroi sud.

Le fond de la tombe est formé par un limon fin argileux, emballant des graviers de schiste, de couleur gris clair bleuâtre, probablement due à une gleyification locale, sur lequel repose la maçonnerie en pierre sèche des parois.

Le caveau (fig. 2 et 3)

Le caveau est construit dans une fosse creusée dans le sous-sol, le niveau inférieur de la dalle de couverture correspondant sensiblement au niveau du sol actuel. Il est de forme rectangulaire; son axe longitudinal fait un angle de 80 grades avec le nord.

— Longueur au fond: 3,05 m.

— Longueur au niveau de la dalle de couverture: 2,17 m.

— Largeur au fond: 1,30 à 1,40 m.

— Largeur au niveau de la dalle de couverture: estimée à 1,20 m en raison de l'effondrement de la paroi sud.

— Profondeur: 1,80 m.

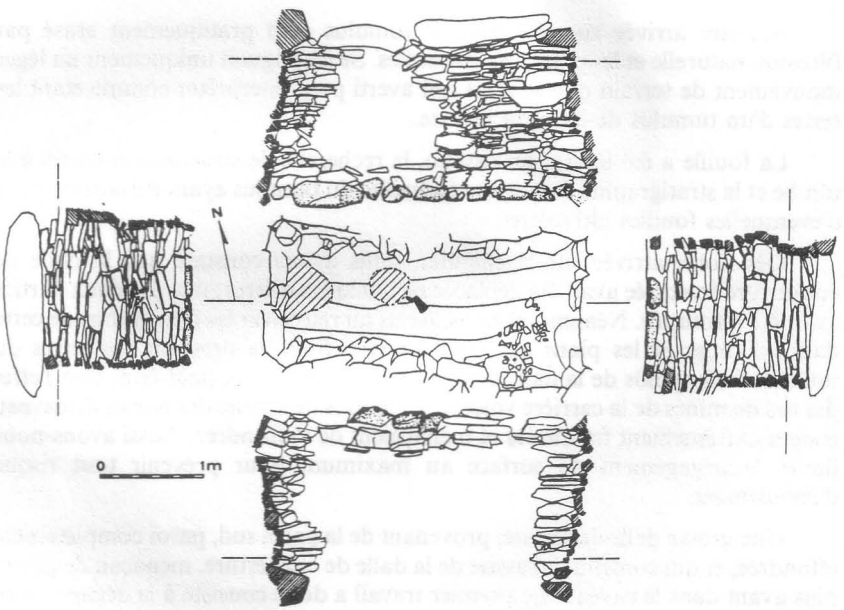

Fig. 2. — Plan et élévations internes du caveau.

Les quatre parois sont construites en plaquettes de schiste. Les parois est et ouest sont montées en encorbellement, ce qui explique la différence entre la longueur à la base et celle au sommet; le sommet de ces parois se trouve donc en surplomb de 45 à 50 cm vers l'intérieur.

Les parois reposent sur une assise de blocs de dolérite formant banquette et débordant d'une vingtaine de centimètres vers l'intérieur du caveau. Cette banquette a pu servir à supporter un plancher de bois. Au fond du caveau, la surface de limon gris clair, parfaitement horizontale, est sillonnée longitudinalement de trois cannelures au profil arrondi, remplies de bois décomposé. Leur largeur est

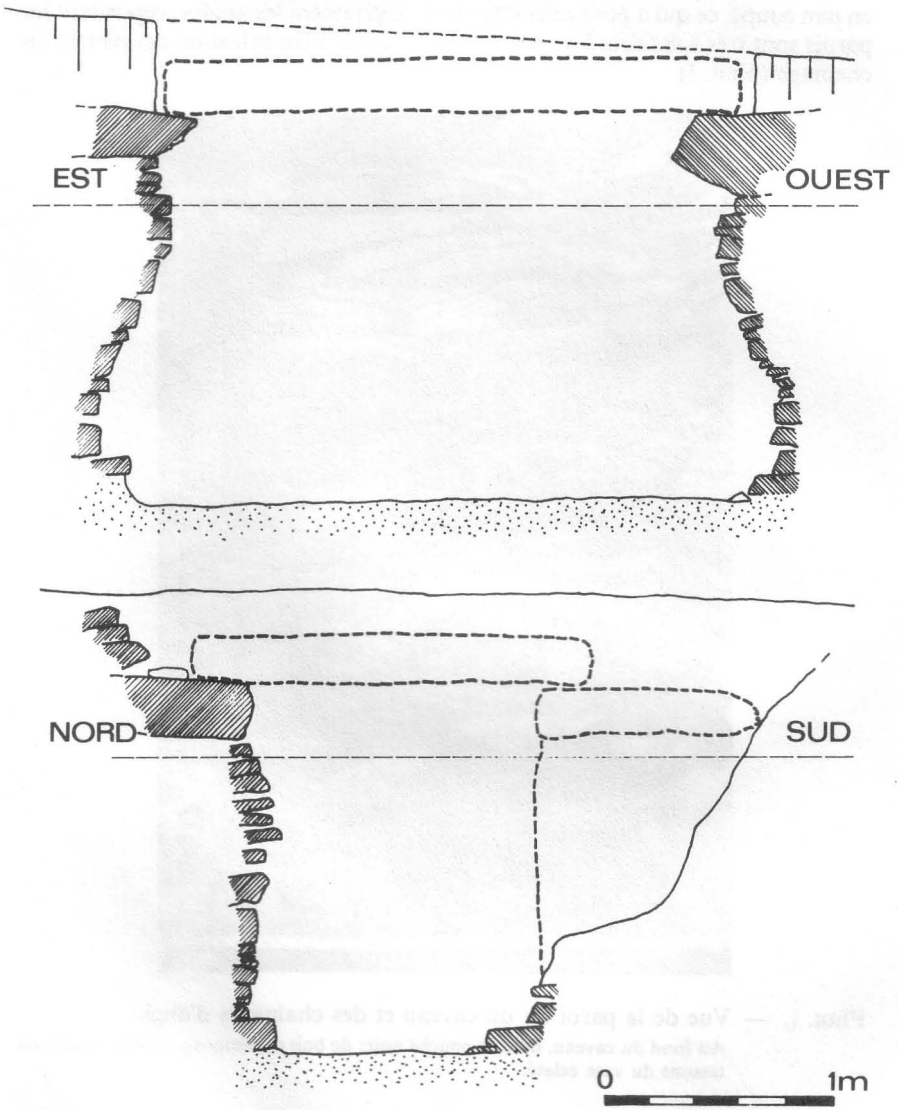

Fig. 3. — Coupes longitudinale et transversale du caveau.

de 3 à 5 cm, leur profondeur de 1 à 2 cm; elles existent sur toute la longueur de la tombe. Il pourrait s'agir d'empreintes de poutrelles de support du plancher, mais rien ne permet de le confirmer.

Aux angles, les parois s'interpénètrent très largement. Au lieu d'avoir une paroi venant s'appuyer sur l'autre, les quatre murs ont été montés simultanément et le problème technique du montage des angles a été résolu grâce à un chaînage en pan coupé, ce qui a pour effet d'arrondir légèrement les angles; cependant les parois sont très solidaires les unes des autres grâce à l'imbrication des pierres du chaînage (phot. 1).

Phot. 1. — Vue de la paroi est du caveau et des chaînages d'angle.
Au fond du caveau, dans la couche noire de bois décomposé, se remarquent les tessons du vase éclaté.

Au sommet des parois existe une assise de blocs de schiste de dimensions beaucoup plus importantes. C'est sur cette assise que venait reposer la dalle de

couverture. Ces blocs présentent une particularité; la face qui se trouve dans le prolongement des parois a été soigneusement bouchardée de façon à donner au caveau un contour parfaitement géométrique, et sans aspérités.

La dalle de couverture, après reconstitution, a une forme de parallélépipède rectangle dont les dimensions sont les suivantes:

— Longueur: 2,70 m.

— Largeur: 1,95 m.

— Épaisseur: 20 à 25 cm.

Le décapage superficiel a montré qu'un blocage de cette dalle de couverture avait été réalisé à l'aide de pierres et de terre placées directement sur l'assise ci-dessus mentionnée.

Avant d'en terminer avec la description du caveau, il convient de préciser que la paroi sud était complètement effondrée au moment de la découverte, seuls les angles, la banquette de blocs de dolérite et une à deux assises de pierres schisteuses ont pu être dégagées et relevées en place. De même, un large effondrement affectait la partie ouest de la paroi nord.

Le mobilier

Le poignard

La partie centrale du caveau a été fouillée méticuleusement au pinceau et ce fort judicieusement. En effet, l'état de conservation de la lame du poignard est extrêmement mauvais et un simple coup de truelle aurait suffi à disperser les restes de ce vestige. Au moment de la découverte, la lame se présentait brisée en deux morceaux, cassure ancienne, probablement due à l'effondrement de la paroi sud. Le simple contact des poils du pinceau suffisait à désagréger la matière constituant la lame, devenue pulvérulente par carbonatation ou plus vraisemblablement par chloruration amenant la formation d'atacamite. Une analyse chimique permettrait de le vérifier. Les dimensions que l'on peut en donner sont approximatives. Il s'agit d'une lame dont la longueur est légèrement supérieure à 20 cm, de forme triangulaire, évasée vers la garde; la largeur de la garde est de l'ordre de 8 cm. L'état de conservation ne permet pas de dire si la lame était ornée de filets. Deux fragments de rivets ont été retrouvés: ils ont un diamètre de 4 mm. Il pourrait appartenir au type des poignards à lame évoluée (3). Sous la lame, préservés par les sels de cuivre, les fragments du fourreau en bois ou en écorce ont pu être prélevés.

Le poignard se trouvait au centre de la tombe; la pointe était dirigée vers l'angle nord-ouest. Sous le poignard était une couche noire, formée de bois décomposé, qui reposait directement sur le fond de la tombe.

---

(3) J. BRIARD, *Les tumulus d'Armorique*, Paris, Picard, 1984 (Coll. L'âge du bronze en France).

Le vase funéraire (fig. 4 et phot. 2)

Il était posé sur la banquette de blocs de dolérite, dans l'angle sud-est de la tombe. L'effondrement de la paroi sud a provoqué l'éclatement du vase et la dispersion des tessons sur une longueur de 1 m. Néanmoins, le fond du vase, quoique brisé, était resté à sa place originelle (phot. 1). Au moment de la découverte, on pouvait seulement affirmer être en présence d'un vase non décoré

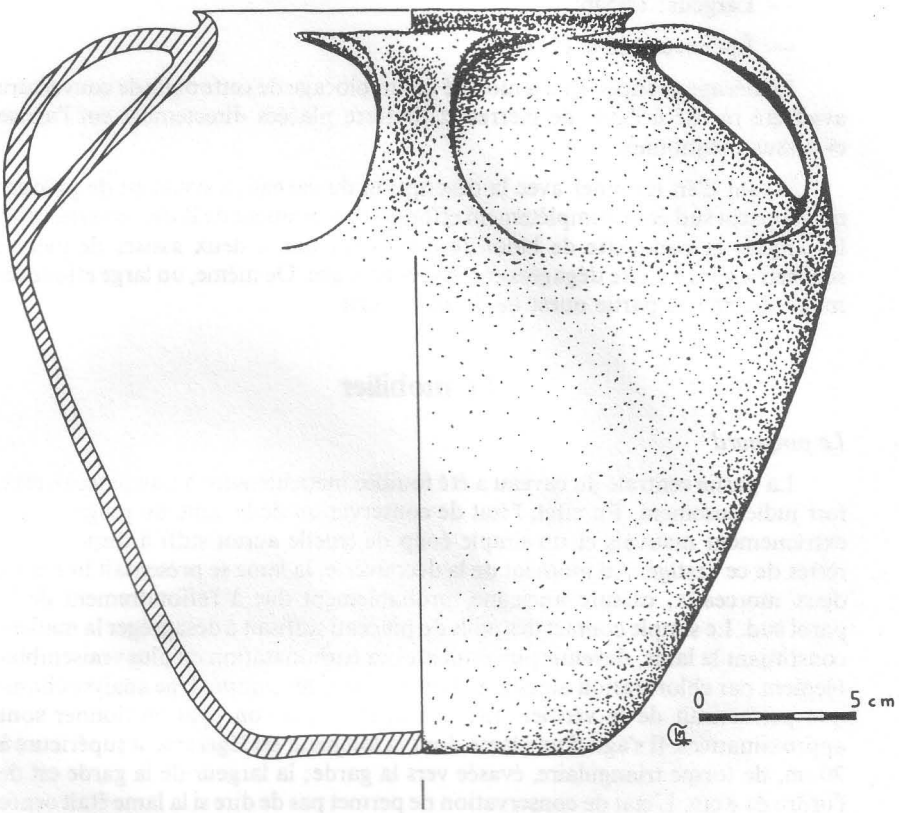

Fig. 4. — Reconstitution graphique du vase à quatre anses.

et muni de plusieurs anses plates. Au prix d'un patient effort de nettoyage à sec et de reconstitution partielle, nous sommes en mesure de donner les caractéristiques du vase. Il s'agit d'un vase biconique à fond plat, à carène haute, petit rebord éversé et dont l'encolure est munie de quatre anses plates en ruban, diamétralement opposées, prenant naissance sous la lèvre et se raccordant au corps du vase au niveau de la carène. L'épaisseur des parois est de 4 à 6 mm; la pâte est de couleur brun clair à dégraissant moyen à grossier comportant des débris végétaux. La pâte est très mal cuite, s'effrite et se délite au simple touché, rendant impossible tout nettoyage à l'eau, ainsi qu'une reconstitution complète.

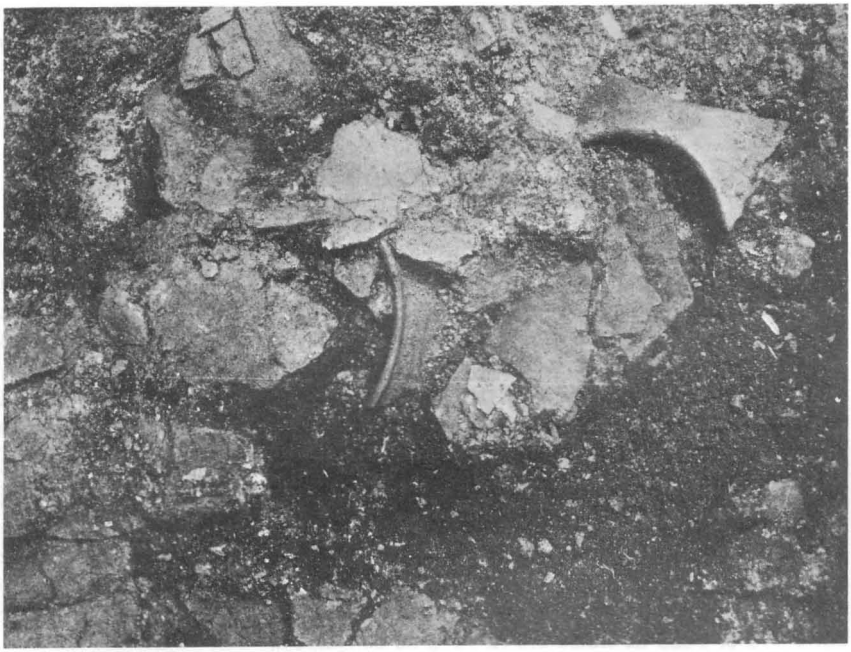

Phot. 2. — Vue de détail du vase éclaté au moment de la découverte.

La surface de la paroi est brune (couleur vieux-cuir) et parfaitement lissée.

Les mensurations sont les suivantes:

— Diamètre à l'ouverture: 140 mm.

— Diamètre minimum du col: 133 mm.

— Diamètre maximum de la panse, au niveau de la carène: 258 mm.

— Diamètre du fond: 100 mm.

— Hauteur totale du vase: 234 mm.

— Hauteur de l'encolure: 75 mm.

— Hauteur du rebord: 9 mm.

— Hauteur de la partie inférieure de l'encolure: 66 mm.

— Hauteur du corps, du fond à la carène: 159 mm.

La forme et les dimensions du vase rappellent beaucoup celles de la poterie funéraire d'Ar Zuliec à Berrien (4).

Les vases à quatre anses constituent 45 % des poteries découvertes dans les tombes de la deuxième série de l'âge du bronze, comme l'a fait remarquer

(4) P.-R. GIOT, J. BRIARD, L. PAPE, *Protohistoire de la Bretagne*, Rennes, Ouest-France Université, 1979, p. 94-102.

Jacques Briard. Notons également qu'à Saint-Guénolé B, fut mis au jour, en 1975, les débris d'un vase à plusieurs anses, sans que l'on puisse, malheureusement en préciser le nombre.

Conclusion

La fouille du caveau du tumulus C de Saint-Guénolé a permis d'apporter des éléments nouveaux concernant cette nécropole de l'âge du bronze, malgré la mauvaise conservation du mobilier. En effet, la présence d'un poignard en bronze, placé à la ceinture du défunt, et le vase funéraire à quatre anses plates posé près de la tête d'une part, le mode de construction du caveau d'autre part, rattachent cette sépulture à la deuxième série des tumulus armoricains. Sa construction peut être évaluée aux environs de 1400 av. J.-C., soit au Bronze moyen.

Une datation de charbons de bois prélevés dans le caveau, parmi les pierres effondrées de la paroi sud, a été réalisée par le Laboratoire du radiocarbone, Centre des faibles radioactivités de Gif-sur-Yvette (n° GIF 7184) et a donné le résultat suivant: 1100 ± 60 ans B.P., ce qui permet d'affirmer que l'effondrement de la paroi sud n'est pas naturel, mais résulte d'une investigation médiévale entre 790 et 1035 de notre ère (à 95% de confiance).

Les fouilles de sépultures de l'âge du bronze — comme celles du Néolithique d'ailleurs — ne datent pas d'aujourd'hui. En effet, dans le remplissage du puits d'accès du souterrain de Lespurit Hellen en Peumerit (5), fut retrouvé un fragment de coffre à rainures réutilisé par les gens de La Tène et le coffre, également à rainure, du Tréhou avait été visité par les Gallo-Romains (6).

Souhaitons, pour terminer, que le tumulus A ne subisse pas le même sort que les deux autres. Pour éviter une éventuelle et nouvelle déprédation sur ce site, il paraît opportun soit d'inscrire le tumulus A à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, soit d'en réaliser l'acquisition par une collectivité afin de le placer en «réserve archéologique». Cette inscription ou cet achat serait d'autant plus justifié que la chapelle Saint-Guénolé est construite sur un site gallo-romain inexploré à l'heure actuelle. On y découvre dans un rayon d'une centaine de mètres, après les labours, des fragments de tuiles à rebords.

Cela montre bien une pérennité de l'occupation humaine dans ce secteur de la commune.

---

(5) M. Le Goffic, *Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1985)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIV, 1985, p. 51-53.

(6) M. Le Goffic, *La dalle gravée du Tréhou (Finistère)*, dans *Avant les Celtes, l'Europe à l'âge du bronze, 2500-800 av. J.-C.*, catalogue de l'exposition de l'abbaye de Daoulas, 1988, p. 138 et 139.

MARIE-YVANE DAIRE*

L'île d'Yoc'h en Landunvez: les fouilles archéologiques de 1987 et 1988

Les îles du Ponant font, dans leur ensemble, figures de réserves, non seulement sur les plans zoologique et botanique, mais encore sur le plan archéologique. En effet, tandis que la plupart des côtes ont subi les agressions de la modernisation, de l'extension de l'habitat et des pratiques agricoles, le paysage de ces îles en a, la plupart du temps, été préservé et les vestiges archéologiques y sont, généralement, remarquablement bien conservés. C'est ainsi que, au cours de ces dernières décennies, divers îlots léonards (l'île Guennoc en Landéda, l'île Carn en Ploudalmézeau, Finistère) ont fait l'objet de recherches archéologiques approfondies (en particulier, les fouilles menées par P.-R. Giot et ses collaborateurs), révélant ainsi la richesse de leur patrimoine.

L'île d'Yoc'h en Landunvez (Finistère) [fig. 1], située à moins d'un kilomètre de la côte la plus proche, fait face au petit port d'Argenton; c'est un paysage de pelouses littorales, fougères et rochers; sa superficie totale est de 7,5 hectares. Propriété de la S.E.P.N.B. (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne), l'accès sur l'île est aujourd'hui très réglementé et autorisé uniquement de la fin juillet à la fin février.

C'est en 1978 que d'abondants tessons de poteries furent découverts fortuitement, dépassant d'une microfalaise de la côte sud-ouest de l'île. Après reconstitution, il fut possible de déterminer qu'ils appartenaient à une jatte datable de la fin de l'âge du fer (1). A la suite de cette découverte, la Direction des Antiquités de Bretagne fit reconnaître les lieux (2). Un fort rempart, constitué de sable humifié et de galets marins fut alors identifié comme une défense datant proba-

---

* Association Manche-Atlantique pour la recherche archéologique dans les îles.

(1) R. SANQUER, *Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1979)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVII, 1979, p. 72.

(2) P. GALLIOU, J.-P. LE BIHAN, *Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1982)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CX, 1982, p. 62-63.

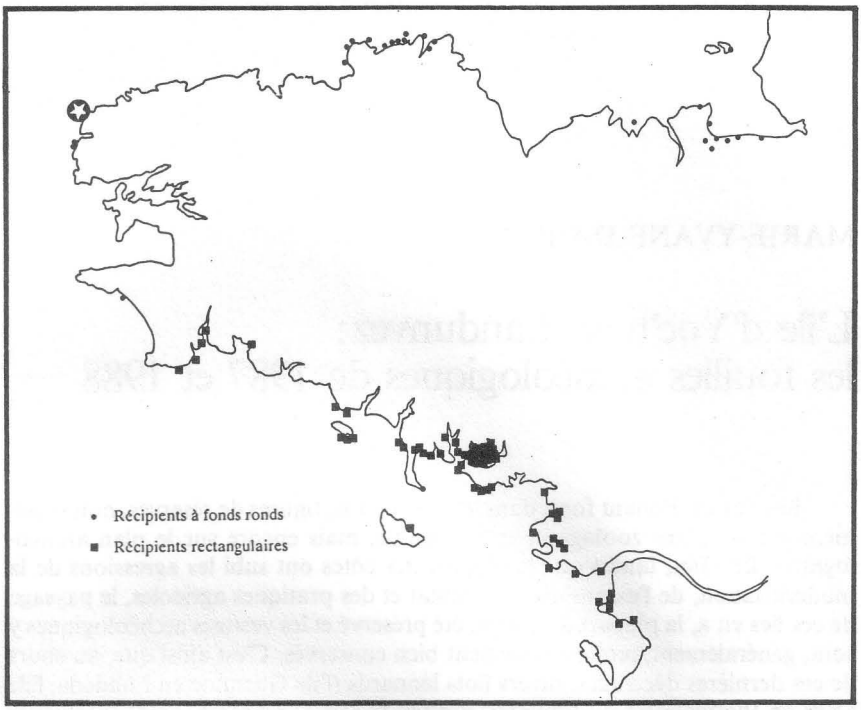

Fig. 1. — Carte de répartition des sites de briquetages à sel armoricains.

blement de l'âge du fer; il devait protéger l'île sur une bonne partie, voire la totalité, de sa côte est, faisant face au continent. Cette fortification est encore très visible vers le nord-est de l'île.

Par ailleurs, dans la partie sud de l'île, des fonds de cabanes étaient visibles, tant au sol que sur les clichés aériens réalisés par la suite. Ces derniers ont également révélé l'existence, vers le centre de l'île, d'un ensemble de traces fossiles de cultures en billons et sillons, correspondant à une exploitation ancienne de ces terres; un cas semblable se présentait à l'île Guennoc en Landéda (3).

Les derniers occupants de l'île furent des fermiers qui quittèrent le site à l'aube de la Deuxième Guerre mondiale; les traces de cette exploitation de l'île sont aujourd'hui encore visibles, sur le terrain, sous la forme d'une ferme en ruine et de talus-murets délimitant les parcelles (non cadastrées). Par la suite, l'île fut fréquentée régulièrement par des goémoniers, non sédentaires; les traces de cette activité, qui ne cessa qu'à la fin des années 1960, se manifestent encore aujourd'hui par la présence d'un remarquable four «à soude» et d'aires de séchage empierrées, ces installations étant sises au centre de l'île.

(3) M. Batt, P.-R. Giot, *Quelques observations d'archéologie du paysage en Finistère*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVIII, 1980, p. 17-25.

La campagne de fouille de 1987

En 1987, une fouille de sauvetage fut menée sur le site durant deux semaines du mois de septembre; des sondages furent tout d'abord pratiqués dans le sud de l'île, en arrière des microfalaises où l'érosion était la plus forte et où les indices archéologiques apparaissaient comme abondants. Dans cette zone, divers vestiges de l'âge du fer furent reconnus, ainsi que des éléments d'outillage lithique, parmi lesquels certains microlithes ont été datés de l'Épipaléolithique.

Lors de cette campagne, les recherches portèrent ensuite sur un petit plateau, culminant dans la moitié sud de l'île, où des structures en pierres (fonds de cabanes) avaient été reconnues au sol et dont le plan partiel apparaissait sur les clichés aériens. Un quadrillage général de cette zone fut implanté et des tranchées furent ouvertes à l'intérieur des trois structures repérées (désignées par A, B et C).

Les deux bâtiments rectangulaires A et C (fig. 2), distants de 6 mètres et d'orientations légèrement différentes, firent l'objet de sondages limités qui ont livré du mobilier archéologique (céramiques, éléments métalliques, éléments de briquetages, fragments d'amphore Dressel I) indiquant une datation dans le Ier siècle av. J.-C. Un foyer avait également été mis au jour dans le centre du bâtiment A.

La structure B, proche des deux autres, est néanmoins d'un type architectural différent: de plan plus ou moins circulaire (son diamètre est d'environ 5 mètres), elle se présente sous la forme d'une série de blocs de type mégalithique plantés de chant. Le sondage pratiqué dans cette structure avait, en 1987, permis de reconnaître, à un niveau supérieur, l'existence d'un trou de poteau pratiquement central et, à un niveau inférieur, ce qui se présente sous la forme d'un sol constitué de petits galets calibrés de 4 à 5 centimètres de diamètre moyen. Aucun mobilier, susceptible de fournir un élément chronologique pour cette structure, ne fut retrouvé dans le sondage.

La campagne de fouille de 1988

La campagne de fouille programmée de 1988, qui s'est déroulée pendant tout le mois d'août, a porté exclusivement sur les deux bâtiments rectangulaires (A et C) déjà ponctuellement reconnus l'année précédente. En bordure d'un petit plateau couvert de dune rase, point culminant de l'île d'Yoc'h (25 m), les deux structures sont établies sur une pente vers l'est (pente à 5 %), le bâtiment C se trouvant en contrebas de A (fig. 2). Elles sont protégées, à l'ouest, par une importante crête rocheuse en surplomb. Vers l'est, au-delà du bâtiment C, la pente s'accentue et porte une épaisse couverture de fougères. De l'endroit où sont implantées ces structures, on domine la quasi-totalité de l'île ainsi que la côte depuis les roches de Portsall (par temps clair) au nord, jusqu'à la pointe de Garchine-Mazou vers le sud (fig. 1).

Avant le début de la fouille, les structures A et C présentaient des substructions apparentes au sol; les murs formaient des reliefs dans le paysage (plus

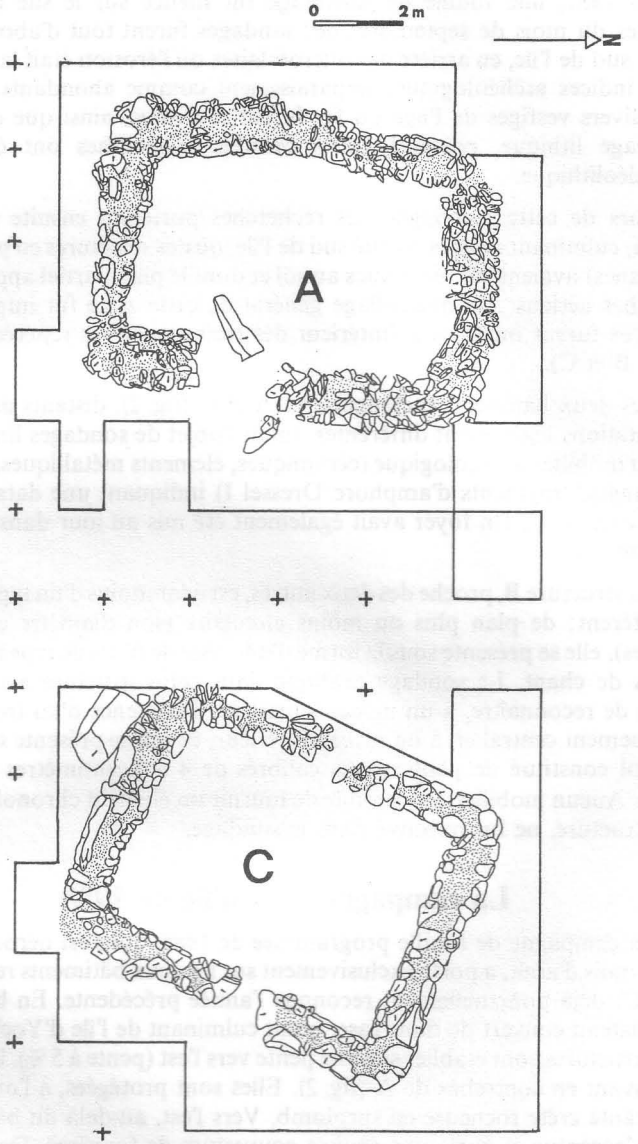

Fig. 2. — Ile d'Yoc'h en Landunvez. Plan de situation des deux bâtiments à la fin de l'âge du fer.
A : atelier de briquetage.
C : habitat probable.

accentués pour A que pour C), pouvant atteindre 0,50 m; ils étaient, de plus, soulignés par une couverture végétale différente.

Le bâtiment A : un atelier de briquetages à sel

Après un décapage de surface intégral de cette structure et de ses abords immédiats, une importante couche d'éboulis est apparue sur la quasi-totalité de la zone. Cependant, des variations dans la densité des pierres ainsi que la disposition de certaines d'entre elles, les gros blocs notamment, ont permis quelques observations. Le mur ouest s'est « couché » vers l'intérieur du bâtiment (l'est), tandis que le mur est s'est plutôt effondré vers l'extérieur (l'est), ces éboulements suivant, en cela, la pente du terrain pourtant faible dans ce secteur. Les murs sud et nord se sont davantage affaissés vers l'extérieur du bâtiment. La quantité de pierres d'éboulement extraite permet une évaluation approximative et minimale de la hauteur initiale des murs; ils devaient avoir au moins deux fois la hauteur conservée (entre 0,40 et 0,60 m), soit en moyenne 1 m.

Le bâtiment A a un plan globalement rectangulaire (fig. 3); ses dimensions intérieures maximales sont 7,50 m sur 4,50 m; ses dimensions extérieures maximales sont 9 m sur 6,50 m. L'entrée se trouve à l'est, en position excentrée, et sa largeur est de plus de 1,50 m. Il faut noter la présence d'un très gros bloc granitique allongé (1,50 m de long), couché en travers de l'entrée vers l'intérieur du bâtiment. Le logement probable de cette pierre a été retrouvé en bordure nord de l'entrée; elle devait initialement se trouver plantée là, en bout de mur, comme pilier d'entrée. Un autre bloc, plus petit, également de forme allongée, a été retrouvé de ce même côté de l'entrée, mais éversé vers l'extérieur du bâtiment.

Les parements intérieur et extérieur des murs ont pu être reconnus sur une bonne partie de leur longueur, sauf l'extérieur du mur sud qui était très dégradé. Ces murs ont une épaisseur moyenne de plus de 1 m, atteignant 1,40 m au sud de l'entrée. Les parements, intérieur et extérieur, sont constitués de pierre de dimensions variables, y compris des gros blocs rocheux et de gros galets; certaines pierres présentent des traces manifestes de taille. En leur milieu, ces murs sont constitués, principalement, d'un bourrage de terre et de cailloutis, parfois de pierres plus importantes.

Divers aménagements particuliers sont apparus, lors de la fouille, à l'intérieur de ce bâtiment, qui permettent d'en déterminer la fonction.

Deux cuvettes de forme approximativement tronconique ont été mises au jour au nord du bâtiment (nos 1 et 2, fig. 3); elles étaient dans un remarquable état de conservation. Leurs dimensions sont très voisines: n° 1: 1,20 m de diamètre supérieur; 0,80 m de diamètre au fond; 0,80 m de profondeur; n° 2: 1,35 m de diamètre supérieur; 0,90 m de diamètre au fond; 0,85 m de profondeur. Toutes deux présentent un parement intérieur principalement constitué de galets (assez calibrés) montés à l'argile. Dans les deux cas, le fond des cuvettes est le rocher en place. Les parois et le fond de ces deux cuvettes étaient tapissés d'argile, sans doute destinée à les rendre étanches; on peut donc envisager leur utilisation pour le stockage d'un liquide (une saumure).

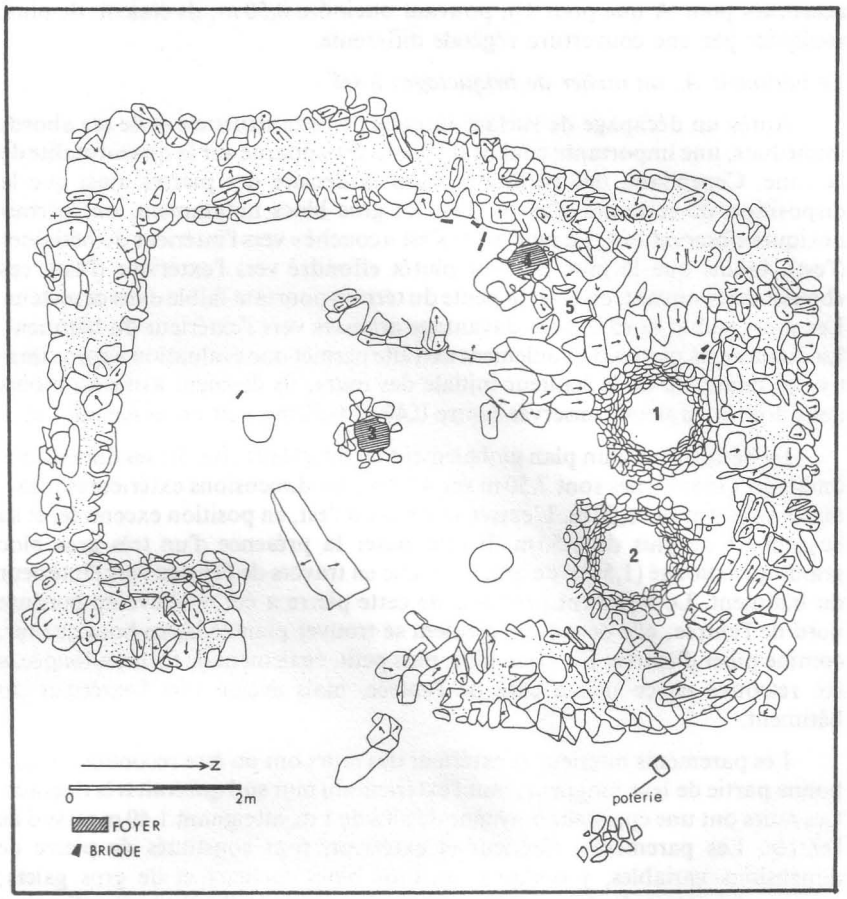

Fig. 3. — Ile d'Yoc'h en Landunvez. Plan synthétique de l'atelier de bouilleur de sel.
1 et 2: cuvettes de galets.
3 et 4: foyers.
5: coffrage.

En dehors de la mince couche charbonneuse trouvée dans la cuvette n° 2, et qui doit correspondre à un rejet de foyer (cendres, argile cuite...), le remplissage des deux cuvettes est un comblement progressif qui s'est effectué après l'abandon du bâtiment. Le niveau supérieur du comblement de la cuvette n° 1 contenait une grande quantité de galets, de module comparable à ceux des parements; leur nombre et leurs dimensions laissent penser que la cuvette présentait quelques assises en superstructure. La centaine de galets récupérés pourrait correspondre à trois ou quatre assises supplémentaires (0,30 à 0,40 m).

Le foyer central, dégagé en 1987 (n° 3, fig. 3) se présentait sous la forme d'une galette d'argile brûlée, rougie, durcie et craquelée, de 0,45 m de diamètre et entourée de pierres et de galets. Toute la zone entourant le foyer a livré une terre très cendreuse, chargée de charbons de bois et de petits débris d'argile cuite. Le foyer ouest (n° 4, fig. 3) est de dimensions comparables au précédent; il se présente sous la forme d'une croûte d'argile ocre-jaune brûlée, partiellement entourée de pierres parmi lesquelles une grosse dalle. Ce foyer est situé au pied et à l'aplomb du mur ouest du bâtiment, à un niveau inférieur à celui du foyer central. Toute la zone située au sud de ce foyer, sur 3 m² environ, a livré de nombreux débris calcinés (argile, charbon de bois), associés à de nombreux éléments de briquetages (briques, augets, boudins de calage), le tout dans une terre grasse, très noire.

Entre la cuvette n° 1 et le foyer ouest, un petit coffrage a été mis au jour (n° 5, fig. 3). Il s'appuie sur un gros bloc rocheux calé contre le mur et est constitué de pierres plates positionnées de chant. Sa profondeur, par rapport au sommet de ces dalles est de 0,23 m, sa largeur intérieure maximale est de 0,50 m. Il était rempli d'une terre gris-noir, cendreuse.

Dans l'espace intérieur libre du bâtiment, un sol d'occupation a été atteint qui correspond, dans l'ensemble, à la base de la dernière assise des murs. Le niveau supérieur à ce sol, niveau scellé par la couche d'éboulis, avait une épaisseur variant entre 0,05 m et 0,12 m et contenait des éléments mobiliers diversifiés: vestiges métalliques (clous en fer, dont un de 0,12 m de long); tessons de céramiques, éléments de briquetages (briques, boudins d'argile) et augets; des blocs d'argile cuite avec empreintes de pierres (restes probables de foyer); polissoirs en grès-quartzite; silex.

A proximité du foyer central (au sud de celui-ci), une belle pierre en granit à grain fin a été retrouvée, posée sur le sol; sa face supérieure, très lisse, porte par endroits des entailles peu profondes; il doit s'agir là d'une pierre à aiguiser. Au sud de la cuvette n° 2, un gros galet de 0,50 m de diamètre était posé sur le sol; sa surface est usée et régulière dans la partie supérieure; juste au pied de ce galet, un petit polissoir en grès-quartzite a été trouvé.

Le bâtiment A, par ses aménagements intérieurs et par les éléments qu'il a livrés et qui sont caractéristiques de tous les sites de briquetages, se révèle donc être un atelier de bouilleurs de sel. Par sa structure même et par certains de ses aménagements, cet atelier n'est pas sans évoquer celui des Ebihens en Saint-Jacut-de-la-Mer (Côtes-du-Nord) [4]; comme sur l'île des Ebihens, nous avons affaire à un bâtiment construit en dur (murs de pierres) de dimensions assez comparables. Aux Ebihens, deux cuvettes simplement tapissées d'argile avaient été retrouvées à l'intérieur de l'atelier, à proximité du four; l'hypothèse la plus satisfaisante pour l'utilisation de ces structures étanches (tant aux Ebihens qu'à

(4) L. LANGOUET, M.-Y. DAIRE, *Un gisement de La Tène finale sur l'île principale des Ebihens en Saint-Jacut. Premiers résultats des fouilles de 1984*, dans *Mélanges offerts au docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*, Paris, 1987, p. 535-550. — L. LANGOUET et *al.*, *Les fouilles archéologiques d'un village coriosolite sur l'île des Ebihens (Saint-Jacut-de-la-Mer)*, dans *Dossier du Ce.R.A.A.*, n° L (à paraître).

l'île d'Yoc'h) est le stockage d'une saumure (eau de mer concentrée en sel ou produit du lavage de sables marins chargés en chlorure de sodium) destinée à la production de sel par cuisson-évaporation de cette saumure dans des augets.

Les comparaisons s'arrêtent là puisque, aux Ebihens, l'atelier possédait un grand four central, alors qu'à l'île d'Yoc'h ce sont des petits foyers qui ont été retrouvés; les récipients destinés à la production du sel sont également de type différent: barquettes allongées à fond arrondi aux Ebihens, augets cylindriques ici.

Dans l'atelier de l'île d'Yoc'h, divers éléments en argile sont à associer à ces foyers:

— grandes briques plates, trapézoïdales (n° 4, fig. 4), d'une longueur totale supérieure à 25 cm; ce sont de probables entretoises, bien qu'elles ne présentent aucune encoche (pour les voutins);

— briques cylindriques ou boudins de calage (n° 3, fig. 3): ce sont des manchons d'argile plaquée sur un support interne en bois (petite branche, d'après l'empreinte subsistante); leur rôle dans la structure du four n'est pas facile à établir individuellement (5);

— boulettes de calage (éléments hémisphériques);

— éléments massifs d'argile cuite, avec empreintes (de galets et de boulettes).

Il faut noter que tous ces éléments d'argile, plus ou moins cuite, ne sont pas toujours identifiables à première vue. Une étude minutieuse des différents fragments devrait permettre la reconstitution de la structure des fours-foyers et des supports d'augets.

Les augets (fragmentaires) retrouvés à l'île d'Yoc'h sont cylindriques à fond plat. Il s'agit d'un type connu sur la côte nord de la Bretagne, dans le Trégor, à Port-Blanc en Penvenan et à Kervalos en Trégastel (Côtes-du-Nord) [6]; leur présence est, par contre, très rare dans les stations de la côte morbihannaise. On les connaît, en revanche, sur des sites de Charente-Maritime et de Vendée (7).

Tant par le type des augets que par les divers éléments de briquetages retrouvés, l'atelier de l'île d'Yoc'h présente de grandes parentés avec celui de Beg-ar-Vir en Lampaul-Plouarzel (Finistère) qui se trouve à quelques kilomètres au sud (8). Une carte (fig. 1) montre la répartition des différents sites de

---

(5) P.-L. GOULETQUER, *Les briquetages armoricains : technologie protohistorique du sel en Armorique*, Université de Rennes, 1970. (Travaux du Laboratoire d'anthropologie - préhistoire).

(6) P.-R. GIOT, *Le briquetage de Kerlavos (Trégastel, Côtes-du-Nord)*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXII, 1965, p. 85-94.

(7) P.-L. GOULETQUER, *Études sur les briquetages*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXIII, 1966; t. LXXIV, 1967. — ID., *Les briquetages armoricains..., op. cit.*

(8) P.-L. GOULETQUER, *Études sur les briquetages*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXVI, 1969.

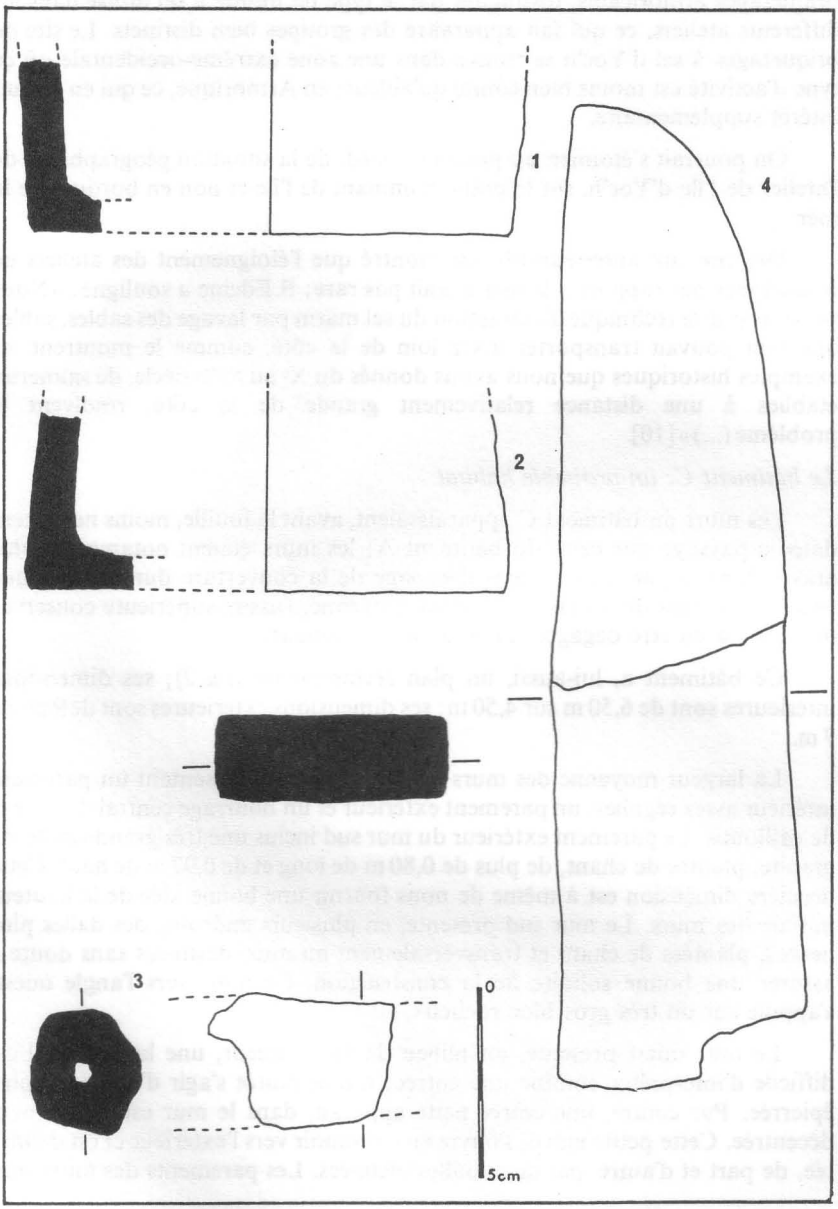

Fig. 4. — Ile d'Yoc'h en Landunvez. Exemplaires d'éléments de briquetages.
1 et 2: moules à sel.
3: boudin ou brique cylindrique.
4: brique trapézoïdale.

briquetages armoricains, distingués par le type de moule à sel utilisé dans les différents ateliers, ce qui fait apparaître des groupes bien distincts. Le site de briquetages à sel d'Yoc'h se trouve dans une zone extrême-occidentale où ce type d'activité est moins bien connu qu'ailleurs en Armorique, ce qui en fait un intérêt supplémentaire.

On pourrait s'étonner, au premier abord, de la situation géographique de l'atelier de l'île d'Yoc'h, sur le point culminant de l'île et non en bordure de la mer.

Des travaux antérieurs (9) ont montré que l'éloignement des ateliers de briquetages par rapport à la mer n'était pas rare; B.Edeine a souligné: «Nous pensons que la technique d'extraction du sel marin par lavage des sables, sables que l'on pouvait transporter assez loin de la côte, comme le montrent les exemples historiques que nous avons donnés du Xe au XIXe siècle, de sauneries établies à une distance relativement grande de la côte, résolvent le problème (...)» [10].

Le bâtiment C: un probable habitat

Les murs du bâtiment C apparaissaient, avant la fouille, moins nettement dans le paysage que ceux du bâtiment A; les murs étaient notamment plus arasés dans la partie est. Après décapage de la couverture dunaire et d'une couche d'humus de 0,15 m d'épaisseur moyenne, l'assise supérieure conservée des murs a pu être dégagée sur toute leur longueur.

Ce bâtiment a, lui-aussi, un plan rectangulaire (fig. 2); ses dimensions intérieures sont de 6,50 m sur 4,50 m; ses dimensions extérieures sont de 9 m sur 7 m.

La largeur moyenne des murs est de 1,20 m. Ils présentent un parement intérieur assez régulier, un parement extérieur et un bourrage central de terre et de cailloutis. Le parement extérieur du mur sud inclus une très grande dalle de granite, plantée de chant, de plus de 0,80 m de long et de 0,97 m de haut. Cette dernière dimension est à même de nous fournir une bonne idée de la hauteur initiale des murs. Le mur sud présente, en plusieurs endroits, des dalles plus petites, plantées de chant et transversalement au mur, destinées sans doute à assurer une bonne solidité de la construction. Ce mur, vers l'angle ouest, s'appuie sur un très gros bloc rocheux.

Le mur ouest présente, au milieu de sa longueur, une lacune qu'il est difficile d'interpréter comme une entrée; il doit plutôt s'agir d'une zone plus épierrée. Par contre, une entrée nette apparaît, dans le mur est, légèrement décentrée. Cette petite entrée s'ouvre en entonnoir vers l'extérieur et est délimitée, de part et d'autre, par deux dalles inclinées. Les parements des murs sont

(9) P.-L. GOULETQUER, *Les briquetages armoricains..., op. cit.*

(10) B. EDEINE, *La technique de fabrication du sel marin dans les sauneries protohistoriques*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, 1970, p. 115.

conservés sur une hauteur atteignant 0,50 m (à l'exclusion de la haute dalle) dans la partie ouest du bâtiment et seulement 0,20 à 0,30 m vers l'est.

Au stade actuel de la fouille, aucune structure ni aménagement n'a été retrouvé à l'intérieur de ce bâtiment. L'éboulis des murs a scellé une couche de terre, très cendreuse en surface, en blocs brûlés et compacts par endroits, contenant un abondant cailloutis ainsi que des éléments mobiliers divers: tessons de céramiques, restes métalliques (clous en fer, crochet...), fragments d'amphores.

Cette couche caillouteuse contient, en outre, des scories (apparemment de fer), plus denses vers le centre du bâtiment. Elle est, par endroits, charbonneuse en profondeur et contient des bulbes de végétaux brûlés (analyse de P. Marinval) et de beaux morceaux de charbon de bois, pouvant atteindre plusieurs centimètres (analyses anthracologiques en cours de réalisation par D. Marguerie). Dans l'angle intérieur sud-ouest du bâtiment, un amas de morceaux informes d'argile cuite a été dégagé.

Cette couche n'a pas été fouillée dans son intégralité; quelques sondages ont permis d'évaluer son épaisseur à une quinzaine de centimètres en moyenne. Le niveau inférieur de cette couche correspond à la base de la dernière assise des murs; un niveau sous-jacent de grosses pierres est apparu dans ces sondages.

Le bâtiment C, bien que la fouille n'en ait été encore que partielle, peut être considéré, en l'état actuel des connaissances, comme un habitat; la quantité de mobilier qui y a été retrouvé, ainsi que sa diversité (céramiques, objets en fer, fragments d'amphores, fusaïoles, bracelet...) vont dans le sens d'une telle interprétation.

L'environnement des bâtiments

Sous la couche de dune (et sous les éboulis à la proximité des murs) une couche de cailloutis très dense a été reconnue partout à l'extérieur des bâtiments, particulièrement nette entre les bâtiments A et C. Ce cailloutis est, dans l'ensemble, de petit module, très anguleux, présentant une apparence de roche concassée. Par place, quelques petites dalles sont disposées à plat à la surface de ce niveau. Des sondages pratiqués à l'est du bâtiment A et à l'est du bâtiment C ont montré que cette couche de cailloutis atteint entre 0,25 et 0,30 m d'épaisseur, après quoi on arrive à un niveau stérile de terre et de pierres. Cette couche correspond manifestement à un aménagement du sol environnant les bâtiments, une recharge peut-être destinée à horizontaliser et aplanir le terrain dans ce secteur pentu.

Ce niveau caillouteux contient du mobilier archéologique diversifié:

— à l'est du bâtiment C: fragments de céramiques abondants et d'amphores Dressel I, restes d'objets en fer (n° 1 à 4, fig. 5), fragment d'un bracelet en lignite (n° 5, fig. 5);

— au nord du bâtiment C: fragments de céramiques et d'amphores Dressel I.

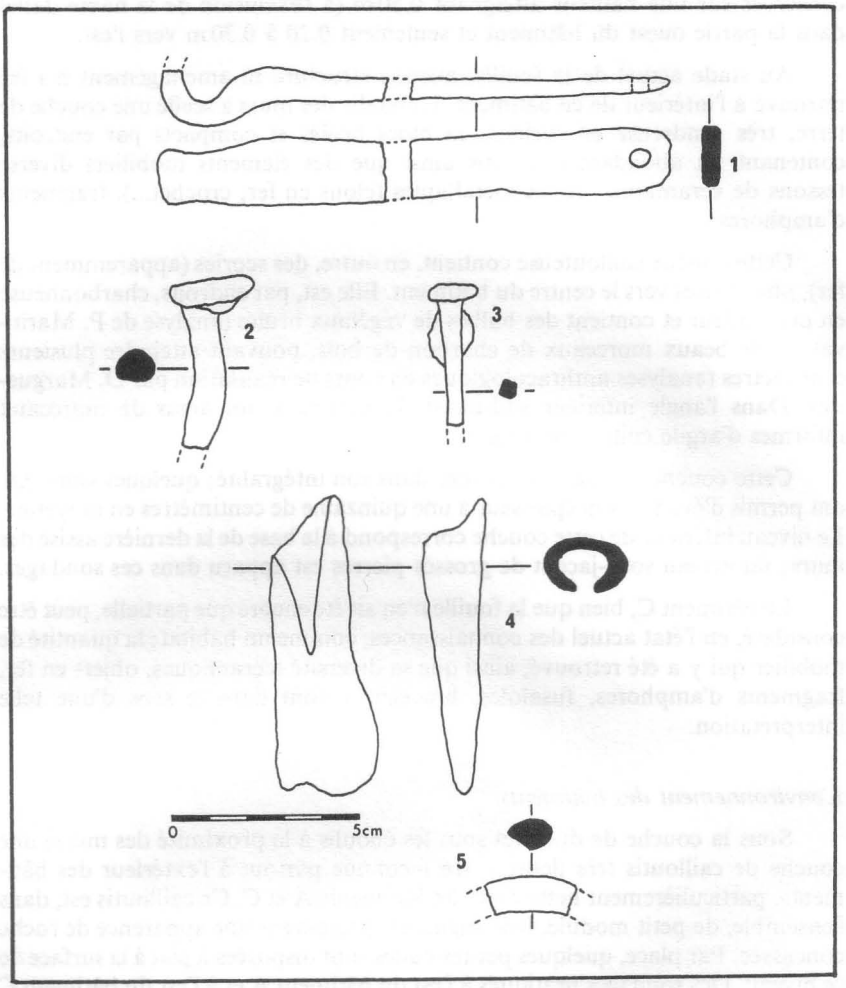

Fig. 5. — Ile d'Yoc'h en Landunvez.
1 à 4: mobilier métallique.
5: fragment de bracelet en lignite.

A l'est du bâtiment A, une poterie quasi complète a été trouvée dans cette couche. La poterie, remplie de terre brun-noir, contenait un galet et avait été incluse presque entière dans la couche de cailloutis. La moitié d'une autre poterie a été découverte, écrasée dans ce cailloutis, tous les tessons étant regroupés.

L'analyse du mobilier exhumé lors de cette fouille va dans le sens d'une homogénéité chronologique; les fragments d'amphores Dressel I retrouvés (l'ab-

sence de fragment caractéristique de col ne permet pas encore de déterminer s'il s'agit du type A ou B) témoignent d'une occupation postérieure aux années 120 av. J.-C.

Les céramiques présentent quant à elles les caractéristiques connues pour les phases tout à fait finales du second âge du fer (fig. 6 et 7) : décors de croisillons

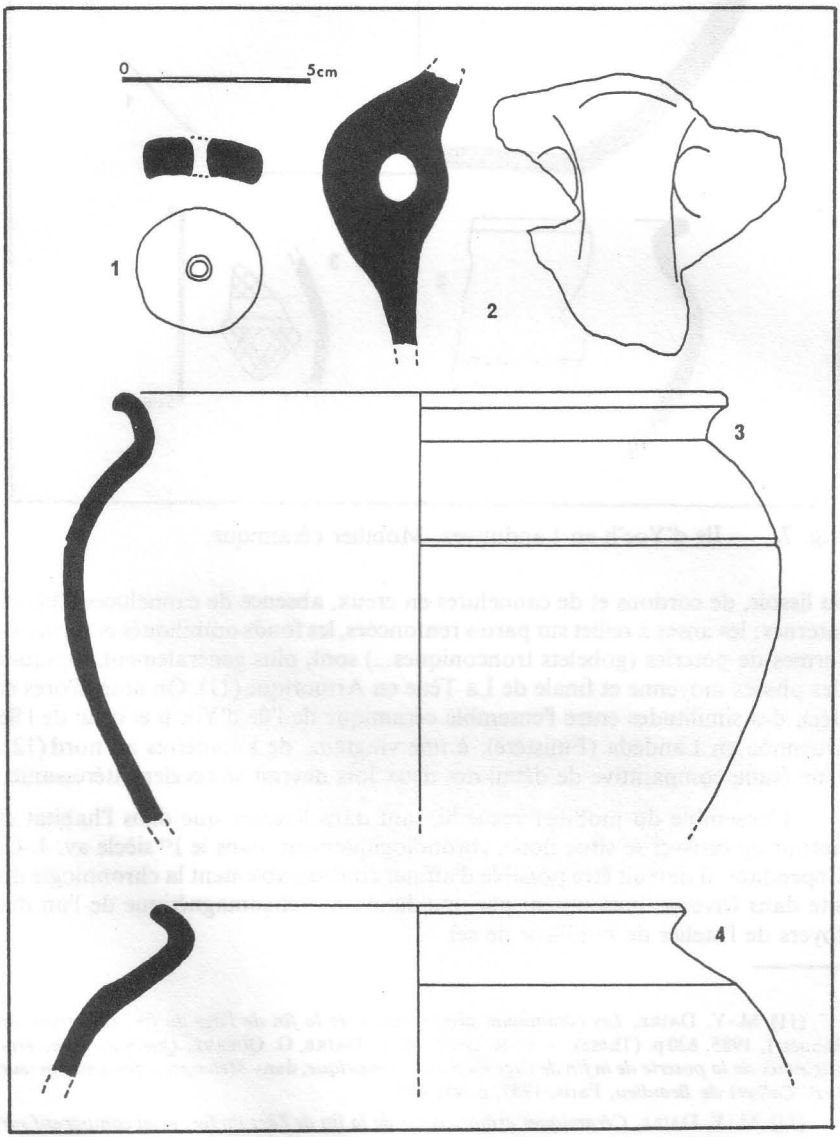

Fig. 6. — Ile d'Yoc'h en Landunvez. Mobilier céramique.

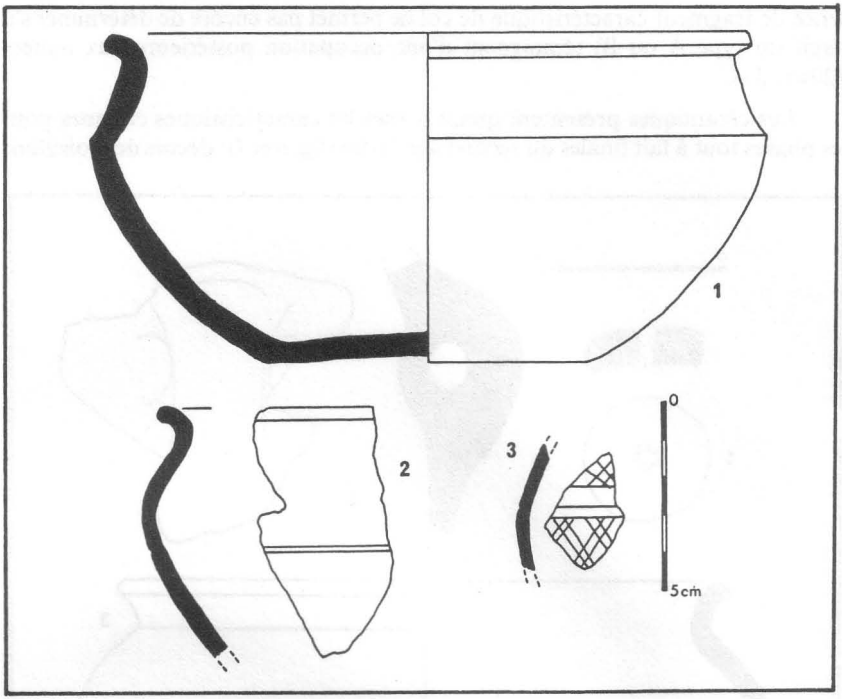

Fig. 7. — Ile d'Yoc'h en Landunvez. Mobilier céramique.

au lissoir, de cordons et de cannelures en creux, absence de cannelures labiales internes; les anses à œillet sur parois renfoncées, les fonds ombiliqués et certaines formes de poteries (gobelets tronconiques...) sont, plus généralement, typiques des phases moyenne et finale de La Tène en Armorique (11). On note, d'ores et déjà, des similitudes entre l'ensemble céramique de l'île d'Yoc'h et celui de l'île Guennoc en Landéda (Finistère), à une vingtaine de kilomètres au nord (12). Une étude comparative de détail des deux lots devrait se révéler intéressante.

L'ensemble du mobilier recueilli, tant dans l'atelier que dans l'habitat et autour de ceux-ci se situe donc, chronologiquement, dans le Ier siècle av. J.-C. Cependant, il devrait être possible d'affiner considérablement la chronologie du site dans l'avenir, notamment par une datation archéomagnétique de l'un des foyers de l'atelier de bouilleur de sel.

---

(11) M.-Y. DAIRE, *Les céramiques armoricaines de la fin de l'âge du fer*, Université de Rennes I, 1985, 620 p. (Thèse). — P.-R. GIOT, M.-Y. DAIRE, G. QUERRÉ, *Quelques caractères originaux de la poterie de la fin de l'âge du fer en Armorique*, dans *Mélanges offerts au docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*, Paris, 1987, p. 401-418.

(12) M.-Y. DAIRE, *Céramiques armoricaines de la fin de l'âge du fer : essai comparatif sur quelques ensembles finistériens*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIV, 1985, p. 75-95.

THÉODORE HERSART DE LA VILLEMARQUÉ

La langue et la littérature de la Celtique sont-elles entrées comme élément dans la formation de la langue et de la littérature de la France?

En novembre 1835 se tient à Paris un Congrès historique européen, organisé par l'Institut historique dont faisait partie La Villemarqué, en compagnie de Le Gonidec, depuis février de la même année. On savait que le jeune La Villemarqué avait fait une communication à ce congrès, mais il semble bien que le texte lui-même soit demeuré ignoré depuis sa parution, au volume I de la série intitulée Congrès historique européen *(1). On trouvera ci-après le texte intégral de cette communication, avec les notes de La Villemarqué.*

Étant donné la longueur de ce texte, on ne peut l'analyser ici. On se bornera donc à souligner quelques points.

1. *Contrairement à ce qui est trop souvent dit, les études françaises sur les Celtes et la Gaule menées au XIXe siècle n'ont aucunement souffert d'un discrédit dû aux celtomanes. Ceux-ci, de toute manière, ne forment qu'une partie du courant celtophile qui n'a cessé de prendre de l'importance depuis la fin du XVIIIe siècle. L'Institut historique, d'esprit libéral et favorable aux nationalités d'Europe, témoigne, comme bien d'autres lieux, de la vitalité des sentiments celtophiles en France.*

2. *La Villemarqué n'est donc pas en peine de références lorsque, après bien d'autres, il aborde le sujet. Rappelons seulement l'*Histoire des Gaulois *d'Amédée Thierry, parue en 1828 et rééditée en 1835. Mais surtout, l'*Histoire littéraire de la France, *publication officielle reprise en 1814 sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, fait de 1824 à 1838 une place croissante à une tradition littéraire gauloise et armoricaine ayant contribué à la formation de la littérature française. Cette thèse est soutenue (sous forme hypothétique, subordonnée à la découverte de manuscrits, mais avec beaucoup de sympathie et un caractère de quasi-certitude) par Amaury Duval, chargé de la partie consacrée aux trouvères. Sa référence principale est l'abbé Gervais de La Rue, membre libre de l'Académie depuis 1831, celui-là même*

(1) Comptes rendus du congrès de 1835, édités par P.H. Krabbe, Paris, 1836, p. 174-212. Bibl. nat., Z 46 096.

*auquel La Villemarqué s'adressera en décembre 1834 pour lui faire part de son désir d'étudier «l'histoire de la littérature bretonne et de ses rapports avec la littérature primitive de la France». Aux thèses de La Rue s'opposent celles de Raynouard, Fauriel, August Wilhelm Schlegel et bien d'autres, qui ne font aucune place au celtique ancien et à une tradition armoricaine ou bretonne (en tout cas continentale). Pour ces derniers, tout sort du provençal et des troubadours. Le volume XVIII de l'*Histoire littéraire de la France, *paru en 1835, expose longuement les deux thèses en présence, et qualifie Raynouard et La Rue de «deux athlètes».*

Le texte de La Villemarqué est très largement une prise de position contre Raynouard et la prépondérance des peuples du Midi. La Villemarqué tient pour La Rue et les peuples du Nord.

3. *La grande faiblesse de la thèse armoricaine tient à l'absence de manuscrits comparables à ceux dont on disposait (ou croyait disposer) au pays de Galles, avec entre autres le* Myvyrian Archaiology of Wales *(trois volumes parus en 1801-1807). En 1835, La Villemarqué se met à la recherche de ces manuscrits, ce sera dès lors chez lui une constante préoccupation. Rappelons qu'en septembre, deux mois avant le congrès donc, il avait cru mettre la main sur les manuscrits de «Guinclan», mais que l'affaire avait tourné à sa confusion. Ce qui est intéressant à propos du texte de La Villemarqué, c'est que dans le* Journal de l'Institut historique *de mai 1835, l'intitulé de la communication prévue portait «la Gaule» au lieu de «la Celtique». C'était encore le cas en juillet, lors de la publication du programme du congrès (2). On peut penser que, persuadé que l'été 1835 allait être fécond en découvertes mais passablement refroidi par sa mésaventure de septembre, La Villemarqué fut conduit à «élargir» son sujet, de manière à pouvoir y inclure la tradition littéraire des Bretons de l'île, légitimant ainsi, à ses yeux, la fusion à l'œuvre dans les deux parties du texte, entre l'Armorique et le pays de Galles. Quelles que soient, en tout cas, les raisons conjoncturelles de cette modification dans l'intitulé, cette fusion est l'un des thèmes centraux de toute l'œuvre de La Villemarqué, et nous voyons qu'il s'est mis en place très tôt.*

4. *Ce qui est également remarquable dans ce texte, c'est qu'il ne contient* rien *qui provienne de recherches ou de découvertes propres à son auteur. Une analyse détaillée montrerait la provenance de tous ses matériaux à partir des publications de l'époque. Il n'est – et pour cause – aucunement question de manuscrits armoricains trouvés récemment, mais il n'est pas davantage question de chants populaires bretons que La Villemarqué serait en train ou en passe de réunir. Selon Donatien Laurent (3), ses cahiers de collectes ont commencé en 1833. Mais on ne se douterait guère, à lire le texte qui suit, que, deux ans et demi après sa communication, La Villemarqué sera en mesure de proposer la publication d'un recueil de chants populaires (4).*

5. *Ce silence peut tenir à la prudence et à la crainte de se voir concurrencé, en Bretagne ou à Paris (par exemple par Souvestre). Mais on peut aussi faire l'hypothèse que, comme le fragment de lettre à La Rue cité plus haut le montre, son objet de*

---

(2) *Journal de l'Institut historique*, t. II, p. XII.

(3) D. LAURENT, *Aux origines du «Barzaz-Breiz». Les premières collectes de La Villemarqué (1833-1840)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CII, 1974, p. 173-221.

(Le présent article a été rédigé avant la publication de l'ouvrage de Donatien LAURENT, *Aux sources du Barzaz-Breiz. La mémoire d'un peuple*, [Douarnenez], Ar Men, 1989). N.D.L.R.

(4) Voir sa lettre du 26 août 1837 au ministre de l'Instruction publique, publiée par F. GOURVIL, *Nouvelles contributions à l'histoire du Barzaz-Breiz*, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 89, n° 1, 1982, p. 63-65.

recherche en 1835 ne sépare absolument en rien l'Armorique de la Gaule, toutes deux ayant nourri à partir d'une même tradition les origines de la littérature française. Ce n'est que par étapes, dont nous aurions ici la première, que l'introduction du pays de Galles serait venue infléchir son projet et en modifier considérablement la signification. Quelle que soit l'importance toujours actuelle de l'analyse du Barzaz-Breiz *par Francis Gourvil, on doit noter qu'il n'a pas accordé une attention suffisante à l'ensemble des débats menés en France et à l'étranger sous la monarchie de Juillet quant aux origines linguistiques et littéraires de la France. Il a donc donné trop de place, dès le départ des travaux de La Villemarqué, à des motivations «nationalistes bretonnes» qui lui seraient venues des milieux bretons de Paris.*

6. *Rien ne permet d'exclure la découverte de textes antérieurs écrits par La Villemarqué. En tout cas, nous avons ici, sans doute, son premier texte publié (à l'exception d'une note de quelques lignes dans* L'Écho de la Jeune-France *d'avril 1835). Il nous permet de mieux apprécier la trajectoire qui va le mener à la publication en 1839 de la première édition du recueil qui l'a rendu célèbre.*

Nous avons respecté intégralement la ponctuation, l'orthographe et les graphies avec les variantes. Seules d'évidentes coquilles ont été corrigées.

Jean-Yves GUIOMAR.

I.

Dezhi drenn, d'ompni da kenta!

L'humanité naît, grandit et s'avance comme un seul homme. Sa jeunesse s'élève à l'abri de son enfance, son âge mûr à l'ombre de son adolescence. — Dans les temps orphiques, germaient les siècles de Périclès et d'Auguste; Platon l'a dit: «Les Grecs tiennent toutes leurs connaissances des barbares». Ainsi le Barde de l'occident est le premier degré d'une lumineuse échelle, que doivent exhausser encore les trouvères du moyen-âge. — Donc, qui veut étudier les évolutions progressives de l'humanité, doit remonter à son berceau; c'est toujours devant un berceau, que les mages contemplateurs des astres du monde des intelligences, doivent venir s'agenouiller. — Si loin que se perdra le principe générateur de ces évolutions diverses, il l'ira rechercher, il jugera de la puissance du principe par celle des effets, de la fécondité de la source à la vue du fleuve qui coule, majestueux; il n'oubliera pas surtout quelle immense influence la religion exerce sur les destinées de l'humanité; qu'elle est le bon génie, qui la reçoit dans ses bras à sa naissance, et l'arrache à la barbarie prête à la dévorer, la forme, la développe et l'élève comme une mère, aux accens de sa voix. Orphée et les Bardes sortaient du sein des colléges des prêtres, et des prophètes, ils formèrent, aux sons de leur lyre civilisatrice leur société naissante, et leurs premiers chants dirent ses premiers pas, ses premiers travaux, son histoire.

Nous remonterons donc jusqu'aux âges religieux et poétiques de notre occident, pour chercher la source de la littérature française, qui va nous apparaître sous l'aile du druidisme, dans sa première expression de poésie historique.

Les Celtes ou Kymru occupèrent pendant long-temps en Europe, les Gaules, la Germanie, l'Espagne, la Grande-Bretagne et ses Iles, et une partie de l'Italie; vaste confédération unie par la même religion, la même langue, les mêmes idées, et conséquemment la même littérature[1]. Ils adoraient un Dieu, unique, éternel, infini, sans figure, *inconnu* (Dianafi) dont nul verbe humain ne pouvait révéler l'essence, dont le soleil était le symbole, les cieux le divin habitacle, les éléments les ministres, le monde l'ouvrage, l'univers, l'empire sans fin, les déserts, les forêts séculaires, la nature vierge, les hautes montagnes, le temple, où il aimait à exaucer les vœux des mortels, dans le cercle de pierre, image du ciel étoilé, la nuit à la pâle lueur des astres, aux harmonies de la solitude[2].

Ce Dieu, ame et vie du monde, s'incarna dans l'*Etre* (*Hu*), père, roi et pontife de la race humaine, des Kymr-Hu, et lui donna pour compagne la *beauté parfaite qui doit enfanter* (Çoreg-Wen) la femme. Elle conçut l'humanité, et partagea avec l'*être* ses attributs théocratiques.

Hu divisa la famille des hommes en tribus, leur donna des lois, leur apprit à célébrer les louanges du Dieu *inconnu*, créateur et principe de tout, la façon de l'honorer, à distinguer le bien du mal, que des jours immortels des cieux ou des enfers, selon leurs vertus ou leurs crimes, s'ouvriraient pour eux, au sortir de la vie; enfin premier des rois, des législateurs et des prêtres, il fut aussi le premier des Bardes. Il chanta la création de l'univers et montra aux hommes comment la harpe devait prêter une ame à la parole cadencée en mètres brillans. Son ouvrage s'appela de son nom *Druidisme*, c'est-à-dire *l'Œuvre du Grand-Être*[3]. Le chef de la grande famille des Kymru eut dans les DRUIDES des successeurs qui, comme lui, concentrèrent dans leurs mains toutes les rênes de cette vaste théocratie. Leur souveraineté, sans bornes, comme la divinité qu'ils représentaient sur la terre, enveloppant, pour ainsi dire, toute la société celtique, dans la divinité même, dut exercer et exerça en effet, une merveilleuse action, sur ce peuple de conquérans; elle créa et développa le sentiment guerrier, second élément constitutif de leur société. La même harpe druidique, qui faisait monter vers le ciel les vœux des Celtes, sur la montagne, les guidait à la victoire, en chantant la gloire et les exploits de leurs aïeux, morts pour le salut de la patrie et de la liberté.

Une autre puissance, non moins influente, régnait parmi eux, c'était celle des femmes, à la tête desquelles se plaçaient par leur rang les épouses ou les filles des Druides, à qui, en quittant la terre, *Goreg-Wen*, avait légué ses titres de prêtresse et de reine. Elles jouissaient comme telles, d'une autorité immense sur les esprits; on leur prêtait un caractère sacré, et quelque chose de divin à leur sexe. Souvent leur apparition subite, au milieu des bataillons, suffisait pour décider le succès du combat. Les Celtes avaient aussi une grande vénération pour

---

1. Pausanias, Appien. Dion-Cassius. Arrien. Suida. Strabon. Poxhorn. Cumbden. Sulmich. Baxter. Samuel Bochard. *Histoire littéraire de France*. Davies. Genfer, etc., etc.

2. S. Augustin. Origènes. Ammien. Marcellin. Strabon. P. Mela. Boulduc. D. Martin. Davies. Trioed ynis Pridain.

3. *Kymr* descendans *hu* de l'Être. *Der* premier, *hu* être, *wid* science. (Derwidisme.)

les vierges fatidiques, en particulier; leur perpétuelle virginité les faisait regarder comme les génies du Dieu inconnu, plutôt que comme des créatures humaines. Il parlait par leur bouche; c'était sa voix qu'elles reconnaissaient et expliquaient dans les sifflemens de la tempête, la brise des bois, ou le murmure de la vague mourante sur la grève mystérieuse. Elles arrêtaient son bras prêt à lancer la foudre, conjuraient l'orage, guérissaient de tous les maux, savaient le présent, le passé, l'avenir; tous les mystères de la nature, tous les secrets de la divinité, toutes les merveilles de l'univers. Souvent elles s'enfuyaient sur quelque écueil de l'Océan, d'où elles jetaient, solitaires des mers, leurs prophétiques paroles, aux matelots à genoux, plus près du ciel, plus loin du monde, suspendues dans l'infini[4].

Ce culte de la femme, est à nos yeux un troisième élément de la société poétique chez les Celtes. Il a aussi pour principe générateur la religion druidique, épanouissement assez pur de la religion révélée, avec ses ombres, ses mystères, et sa toute puissance intellectuelle.

Au Barde, héritier du sang, du pouvoir, et de la harpe du *Grand Être*, et qui ne compte parmi les prêtresses que des épouses, ou des sœurs, le droit de chanter ces trois sentimens réalisés, dans cette société dont il sort, qu'il domine et résume en lui-même. En lui se fondent, s'incarnent et s'exaltent les sentimens religieux et guerriers, et la vénération pour la femme. Et qui ne voit combien devait être sublime cette poésie, montée sur un tel instrument, avec quelle force devait remuer tout le peuple Celte, cette harpe étrange, accordée par une main divine, en même temps que formée des fibres de son cœur!

Ainsi, quand aucun témoignage ne nous attesterait la splendeur dont brille le BARDISME, la raison, à la vue des élémens qui le composaient, défendrait d'en douter; mais il en est un d'autant plus irrécusable, qu'il part de la bouche d'un ennemi, c'est celui des historiens romains et grecs. Chose inouie! ils trempent leurs pinceaux dans le fiel de la plus noire calomnie, ils mentent à la postérité, ils nous peignent le Celte comme un sauvage, qui chancèle ivre de sang humain, et puis voilà qu'ils passent brusquement l'éponge sur leur tableau, et l'on ne voit plus qu'un vieillard, dont les cheveux blancs se jouent dans les cordes d'or d'une lyre aux célestes accens, qui chante des vers héroïques[5], des vers d'une douceur infinie[6], des vers que l'avenir le plus lointain, répétera, plein d'admiration[7] pour un poète sublime, enfin le père, le plus ancien, le plus parfait modèle des poètes de l'occident[8]. Mais lorsqu'ils exaltaient les talens poétiques et la grande perfection de la musique des Celtes, la voix seule de leur goût si pur prenait tout-à-coup le dessus sur celle de leur haine, de leur haine de race à race, de peuple à peuple, de leur haine, qui jamais ne devait leur pardonner, d'avoir brûlé Rome et Delphes, ravagé l'Italie et la Grèce, leur pardonner d'être libres, et cependant

4. P. Mela, D. Martin.

5. Diodore de Sicile, Possidon. Apollin. Athen. Amm. Marce.

6. Diodore de Sicile. Possidon. Ap. Athen. Amm. Marcellin.

7. Ibidem.

8. Lucain.

cette liberté était la seule raison de l'éclat de leur littérature, la seule raison de la vie des Celtes; leur unité en dépendait, et cette unité une fois rompue, ils disparaissaient sans retour.

Le lien commun, de religion, de langue et d'idées que nous avons signalé, exista dans l'empire des Celtes, aussi long-temps qu'il resta pur de tout élément hétérogène, et ne se brisa insensiblement qu'à mesure que l'invasion ou la conquête en vint décimer ou corrompre les peuples. Et ainsi l'esclavage devait enfanter la barbarie, et en même temps que le Barde était le palladium de la liberté, la liberté était le palladium du Barde.

Mais, des causes opiniâtres et incessantes travaillaient depuis bien des siècles, à mimer le vieux monde; et les vues de la Providence commençaient à se manifester par d'assez visibles symptômes. — Néanmoins, il ne devait pas tomber en vain. Comme la mère de l'homme, qui succombe dans les travaux de l'enfantement, ses entrailles fécondes portaient un nouvel univers. Tous les peuples, épuisés de leur course, allaient atteindre le but de leur carrière, tous étaient dans l'attente; et le temps les chassait devant lui, en fermant derrière eux le passé.

L'Europe celtique suivit la destinée commune; déjà, les nations étrangères, les Grecs, en fondant Marseille plus tard, les Barbares de la Tartarie, ainsi que ses voisins du nord et du midi, repoussés d'abord, avaient enfin fini par faire brèche dans son sein. — Ils avaient mêlé leur langue à sa langue, leurs mœurs à ses mœurs, et confondu, dans une impure alliance, leur polythéisme grossier et sa sublime théologie; et ainsi de toutes parts, pressée, débordée, engloutie, elle sentit son bras se lasser, son patriotisme s'attiédir, et vit sa civilisation s'éteindre.

Vint César. — Mais le temps l'avait précédé, — il ne fit que sceller son œuvre, — *arriver, voir* et *vaincre*, comme il le disait lui-même, et l'unité celtique fut brisée.

Malgré ce grand naufrage de sa nationalité, la race des Kymru ne devait pas périr toute entière. Un de ses peuples, les Bretons, avaient constamment lutté contre l'invasion, et n'avaient cédé qu'insensiblement et à la force des choses, en se retirant, ceux qui habitaient la Gaule derrière les montagnes de l'Armorique, et ceux de la Grande-Bretagne, derrière les plages occidentales de leur île. Ce dernier asile de tous les Celtes fidèles à leur origine, le fut aussi de la religion druidique, du bardisme, de la langue et de toutes les idées celtiques. Là, défendus par la nature et serrés en colonnes, dont leurs prêtres formaient l'arrière et l'avant-garde et protégeaient les flancs, ils purent être souvent vaincus, soumis même au tribut romain, jamais subjugués. — Jamsi le sceau infamant de l'esclavage ne marqua leur front. — La Providence les laissa libres, et tandis qu'autour d'eux, tous les peuples, naguères leurs frères, courbaient la tête sous le joug de Rome, eux seuls ne passèrent jamais sous les fourches caudines de la ville éternelle. — Ils ne reçurent qu'à demi son influence, ne perdirent jamais entièrement leur indépendance, et arborèrent l'étendard de la révolte aux chants de leurs druides, toutes les fois que l'occasion les favorisa, ou bien périrent fièrement massacré à leur côtés, comme à Mona, ou dans la Bretagne continentale. — La liberté sauva la civilisation celtique. —

Tel était l'état des Kymru Bretons, quand le christianisme planta sa croix au milieu d'eux, et les vit accourir et se presser en foule autour d'elle. — L'imagination s'effraie de la rapidité avec laquelle il tranforma et engloutit le Druidisme, cela ne peut s'expliquer que par la conformité de certains dogmes fondamentaux dans les deux religions, l'éloignement du polythéisme qui ne se posa pas entre elles deux la hache à la main, et surtout, la divinité de la religion Chrétienne.

Le druide devint l'apôtre du culte nouveau. — Saint Corantin, saint Ronan et saint Colomban sortaient du sanctuaire druidique de Bengor; ils évangélisèrent et convertirent les Bretons. — Les princes des bardes, Taliessin, Merdhyn-Emrys et Merdhyn le fils de Morwyn, reçurent le baptême[10] et déposèrent sur l'autel du dieu des chrétiens, leur harpe de poète et de pontife; tandis que les compagnes de *Goreg-wen* devenaient des vierges chrétiennes, et que tous les asiles, toutes les écoles, tous les colléges du druidisme, changés en temples chrétiens, enfantaient des disciples à la religion de Jésus-Christ[11].

Nous avons vu, au fond des bois de votre vieille Bretagne, d'antiques chapelles, dont les ruines, couvertes de mousse, jonchent le sol de *lan* druidiques. Une croix de pierre y domine souvent la pyramide de *Dianaff*, et la statue de la Vierge Marie est devenue le génie protecteur de la *fontaine de l'adoration.*

On peut voir déjà quelle immense influence eut le christianisme sur la littérature de ces peuples, éclaira et polit leurs lois, leurs mœurs et leur caractère, comme il avait purifié leur culte; et loin de leur ôter cet amour sacré de la patrie et de la liberté, si profondément enraciné dans leur ame, on vit des évêques prier et marcher à la tête de leurs bataillons, comme les druides; on vit des solitaires déserter les forêts et les cloîtres et s'élancer avec eux à l'ennemi, la croix sur la poitrine et la harpe à la main, qu'ils faisaient vibrer encore des chants de guerre de la patrie.

Il développa de même, en le détournant de son cours, le respect et le culte que les Celtes vouaient à la femme, il ne rangea pas seulement ce sentiment parmi les vertus morales, il en fit un précepte formel, et, en divinisant son objet, il le divinisa lui-même, et l'amour naquit; — l'amour, tel que l'antiquité ne pouvait le connaître, tel que le christianisme seul le pouvait créer; l'amour, avec la foi pour flambeau, et le désintéressement pour but, la charité. — Dès lors, ce ne fut plus à l'épouse du *Grand-Etre*, ou à ses vierges fatidiques que les Bretons offrirent leurs hommages, comme à l'idéal de la femme. L'apôtre leur montra au-dessus de la nue une autre femme, belle et pure, vêtue d'une robe sans tache, et le front couronné d'étoiles; une femme, elle aussi l'épouse non plus d'un héros mais d'un Dieu! Elle aussi la mère des hommes, dont elle porte le libérateur, tout petit enfant, dans ses bras, en souriant à la terre avec un sourire d'amour; — et ils tombèrent à genoux, et ils la bénirent, et ils aimèrent...

Voilà comment la religion chrétienne transforma, purifia et raviva, en les érigeant en vertus, et en leur communiquant, pour ainsi dire, sa céleste sève, la

9. Aurelius Prudentius. [L'appel manque dans le texte. J.-Y. G.].

10. Trioed, inyspridain.

11. John Milner.

société poétique des Kymru bretons, fruit du long travail des âges et des hommes, tantôt éclairée des lumières du druidisme, tantôt en lutte avec les nations étrangères, et toujours chantée par les Bardes, vivantes annales de la patrie.

Jetons maintenant les yeux sur le reste de l'Europe. —

Les flots de barbares montent, montent toujours ! En voici venir du septentrion, c'est la *horde aveugle* (les Vanddal) ; ce sont les hideuses tribus des Suèves ; — elles inondent les bords du Guadalquivir et du Tage. En voici d'autres qui se jouent dans des outres de cuir sur la mer de Germanie[12] et qu'elle vomit sur ses rivages, tandis qu'à l'occident, la Gaule ouvre ses flancs déchirés à d'innombrables essaims d'envahisseurs, non moins farouches qui s'appellent Francs. — L'empire romain va leur servir de pâture. Ce n'est déjà plus qu'un cadavre qui n'attend même pas pour tomber en dissolution, que les vautours, attirés du fond du désert, s'en viennent disputer les lambeaux. De nouveaux états vont donc s'élever sur ses débris ; de nouveaux peuples, jeunes et pleins de vie, vont ouvrir une ère de destinées nouvelles au pays qui fut celui des Celtes, et y clore celle des invasions. — L'avenir s'annonçait vivace peut-être, mais le présent qu'offrait-il ? — Un mélange de peuplades grossières, sans langue, sans culte, et long-temps sans asile, un vil troupeau de races diverses, aussi repoussant, dit Salvien, par la grossièreté sordide de leurs vêtemens, que par l'odeur infecte qu'exhalaient leurs personnes. Les ténèbres les plus épaisses couvraient l'occident, un ciel lourd et noir pesait sur son sein, et toutes les facultés de l'ame, affaissées sous sa léthargique influence, semblaient dormir du sommeil de la barbarie, dans un tombeau sans voix, sans écho et sans souvenirs, comme ces rois de marbre ou de pierre, couchés sur les froides dalles des souterrains de la mort ; et la civilisation, et la poésie, et la science druidique, et tous ces monumens de la splendeur littéraire de l'Europe des Celtes, étaient donc ensevelis pour jamais ! Et d'angle de terre qui en eût sauvé, avec son unité et son indépendance, quelques étincelles, il n'en existait donc nulle part ? Il n'y avait donc plus dans tout l'occident un seul peuple libre ou civilisé ? Au moins n'étaient-ce ni les Germains qui se laissaient fouler sous les pieds des chevaux d'Attila, ni les peuples des bords du Tage, qui tendaient la gorge au fer des Vandales ou des Alains, ni enfin la Gaule, qui pliait d'elle-même le genou, tantôt devant les aigles romaines, tantôt à la vue de la framée terrible des soldats de Mérovée ou de Clovis. — Ce n'étaient point toutes ces races d'esclaves, car la poésie meurt dans les fers ! — Où donc était-elle la liberté ? — Nous l'avons déjà dit, elle avait fui chez les Bretons. — Ici se perpétuait à l'étroit, il est vrai, mais une, forte, indépendante, sous l'action du christianisme, la vieille société Celtique ; nulle altération, nul mélange, nulle innovation qui ne fut un progrès, n'en éait venu corrompre la pureté native. Chaque génération transmettait à l'autre avec la vie, la même langue, les mêmes coutumes, les mêmes mœurs et la même essence. Fatigués des Romains, ils les avaient chassés. — Rien donc désormais ne pouvait les arrêter, et ils les avaient chassés. — Rien donc désormais ne pouvait les arrêter, et ils allaient marcher sans obstacles dans la voie nouvelle qui s'ouvrait devant eux. Mais, un plus

12. Cui pelle salum sulcare...
Ludus...

terrible adversaire, qui marchait le premier des Francs, s'était frayé un chemin vers la Bretagne-Armorique, à travers les cadavres des armées romaines et des flots de sang de barbares, et frappait à ses portes. — Est-ce toi, Clovis, qui reviens le front ceint du double laurier de Soissons et de Tolbiac, pour triompher aussi des vieux Celtes? «Courbe la tête, fier Sicambre», un Breton ne la courbe pas!

Pendant que les Bretons étaient attaqués d'un côté par les Francs, qu'ils forçaient à plier et à demander la paix, ils avaient au-delà des mers à faire face à un ennemi non moins redoutable, et plus féroce, les Saxons. Ces farouches enfants d'Odin avaient quitté les rives de l'Elbe et du Rhin, et roulaient sur l'île de Bretagne à torrens. Les Bretons repoussés fuyaient de toutes parts et couraient chercher un abri derrière les hautes montagnes de la côte occidentale, comme devant l'invasion romaine, quand apparut Arthur. Héritier du sang et des vertus guerrières du grand-chef d'Armorique, le vainqueur de Clovis, il rallia autour de sa personne tous les chevaliers et les princes de la grande et de la petite Bretagne, et entouré de leur cortége, bardé de fer et de vaillance, de tout l'appareil de la religion chrétienne dont la cause était aussi la sienne, de toutes les gloires du passé de toutes les puissances du présent, de toutes les espérances de l'avenir, il marcha à l'ennemi aux chants des Bardes de la patrie, déterminé à sauver son pays ou à s'abîmer sous ses ruines. La victoire couronna ses travaux[13] (528).

Mais écoutons Merdhyn, lui-même, chanter les malheurs et les [ex]ploits soudains des Bretons.

«Malheur, s'écrie-t-il, malheur au dragon rouge (les Bretons), car son extermination s'élance. — Le dragon blanc (les Saxons) s'emparera de sa caverne, le dragon blanc l'opprimera. — Donc les montagnes et les vallées de la Bretagne seront nivelées. — Et les fleuves des vallées rouleront des flots de sang. — Le culte du Christ sera détruit, et les temples étaleront leurs ruines. — Enfin triomphera l'opprimée, et elle enchaînera la fureur des étrangers. — Car le sanglier de la Cornouaille (Arthur) viendra à son secours. — Et il broiera leur tête sous ses pieds[14]!»

«Comme la Pentecôte approchait, continue *l'y Bruty Breninet*, monument de la littérature celtique dont nous parlerons bientôt, Arthur, heureux et fier d'un si beau triomphe, voulut tenir sa cour, et poser sur sa tête le diadême de toute la Bretagne, et pour donner plus d'éclat et de grandeur à cette solennité, y inviter tous les princes et les chefs soumis à son empire. Il fit donc part de son projet aux seigneurs de son palais, et choisit Kaerléon[15], pour théâtre aux fêtes de son

13. Fabius. Ethelwerdus. Usserius. Malmesbu. Neubrige. Henri Hutington. Vitacre. etc.

14. Merdhyn barddas. trad. de Gaffrid de Monmouth.

15. Kaerleon, *dit Gérald-le-Cambrien, auteur du* 12e *siècle*, erat urbs antiqua et authentica et a Romanis olim coctilibus muris egregiè constructa. Videas hic, multa pristinæ nobilitatis adhuc vestigia: palatia immensa, aureis olim tectorum fastigiis romanos fastus imitantia, eo quod a romanis principibus primo constructa, et aedificiis egregiis illustrata fuissent. Turrim giganteam, thermas insignes, templorum reliquias, et loca theatralia, muris egregiis partim adhuc extantibus ommia clausa. Reperies ubique, tam intra murorum ambitum quam extra, ædificia subterranea, aquarum ductus, hypogeosque meatus, et quod inter alia notabile censui, stuphas undique videas miro artificio consertas, lateralibus quibusdam præangustis spiraculi viis occulte calorem exhalantibus. (Geraldus, in itinerario Cambriæ).

couronnement. Cette ville du Glamorgan s'élève sur les rives du fleuve Oyoysk, non loin de la mer de Saverne, dans un site enchanteur; elle surpassait en magnificence et en richesse, toutes les autres cités de la Bretagne, et était digne de l'honneur qu'on lui faisait. Le beau fleuve dont nous venons de parler l'entourait d'un côté d'un demi-cintre d'azur, et devait abaisser ses vagues sous les vaisseaux des princes d'outre-mer conviés à cette fête.

«De l'autre se déroulaient des tapis de verdure; de hautes futaies bornaient l'horizon. Kaerléon montrait avec orgueil ses palais royaux aux dômes dorés comme à Rome. Trois basiliques s'élevaient dans son sein, l'une, érigée en l'honneur de saint Jules, martyr, renfermait un chœur de jeunes vierges; l'autre dédiée à saint Aaron; la troisième était le siége métropolitain de la Bretagne. De plus cette ville possédait une académie de deux cents philosophes qui consacraient leur vie à l'étude des beaux-arts et en particulier de l'astronomie. Ils observaient avec grand soin le cours des astres, pour prédire infailliblement au roi Arthur les merveilles de l'avenir.

«C'est ainsi que Kaerléon se prépara à la fête. Elle dépêcha des ambassadeurs aux différens princes tant de la Bretagne, que des îles voisines de l'Océan, pour les engager à venir à la cour.

«On y vit arriver: Augustol, prince d'Alben; Urien, prince des Murefrens, et Iwen, son fils; Cadwalon, chef des Wenet; Sater, de Demetie; Cador, de Cornwal, et les archevêques des trois siéges métropolitains, de Londres, d'Eborac, et de Saint-Dubrice, de Kaerléon. Ce saint vieillard, primat de toute la Bretagne, et légat dans cette île du siége apostolique, brillait d'une piété si grande, que ses prières avaient la vertu de guérir de tous les maux. On y vit aussi venir les comtes des nobles cités de Glocester, de Gisors, de Salaberi, de Legecester, de Dorobernie, d'Oxford et de Bath, et puis des héros non moins distingués, Dinadan fils d'Apo, Ken fils de Éloil, Peredur fils d'Eliduc.

«Et des îles voisines, Gilloman, prince d'Hiberné; Malwas Mordreck, roi d'Islande; Loth, souverain du Nord. D'au-delà des mers vinrent Holdin, Beduer, le *chef de corne* (*Peukern*), et Kay le sénéchal. Mais on remarquait surtout parmi eux, Hoel, roi des Bretons-Armoricains, accompagné des grands de son royaume; il se distinguait par une suite si brillante, par un tel luxe, une telle magnificence de parures et d'équipages, tant de mules et tant de coursiers, qu'il serait difficile d'en faire la description. Enfin il ne fut prince de quelque prix, qui ne se hâtât de se rendre à la fête; car les vertus d'Arthur, chantées dans tout le monde, lui avaient gagné tous les cœurs.

«Quand tous les conviés sont assemblés dans la ville, un des archevêques les mène au palais, et la solennité commence. Alors, saint Dubrice, qui célébrait la cérémonie, revêtu de ses ornements pontificaux, prit le diadème et le posa sur le front du roi. Puis le peuple conduisit son souverain en grande pompe au temple métropolitain.

«Arhur marchait soutenu par deux archevêques, qui s'avançaient à ses côtés. Les princes d'Alben, de Cornwal, de Demetrie, et des Wenet, à qui de droit, ouvraient la marche du cortége, en tenant levés devant lui quatre glaives d'or étincelans, tandis qu'un chœur de Bardes, qui mariaient leurs voix aux sons

de mille instrumens, faisaient retentir les airs des plus harmonieux accords. D'autre part, des archevêques et des pontifes conduisaient aussi la reine, toute éclatante des plus belles parures, au temple des jeunes vierges. Les quatre épouses des rois, que nous avons nommés la précédaient, et portaient sur le poing, selon la coutume, quatre blanches colombes, une foule nombreuse de dames les suivaient pleines d'allégresse.

« Enfin, l'un et l'autre cortége étant arrivé à son église respective, il s'y éleva un si mélodieux, un si magnifique concert d'orgues, de harpes et de voix, que les chevaliers tour-à-tour bouleversés par le plaisir et l'admiration, ne savaient plus dans quel temple ils devaient diriger leurs pas ; et qu'ils se ruaient pêle-mêle tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre, éperdus et charmés de si ravissantes harmonies. Après avoir rendu des actions de graces au ciel, le roi et la reine, déposent leurs couronnes, se dépouillent de leurs vêtemens pour en prendre de plus légers, puis se rendent chacun de leur côté aux banquets qu'on leur a préparés ; car fidèles aux coutumes de l'Asie leur ancienne patrie, les Bretons célèbrent séparément leurs solennités, et n'y confondent point les sexes.

« Quand Arthur se fut assis sous son dais, et que chacun se fut placé selon sa dignité, Kay le sénéchal, en manteau d'hermine et suivi de mille jeunes seigneurs, vêtus de la même livrée, se mit en devoir de servir à table la cour, tandis que Beeduère, le chef de corne, également secondé par de jeunes desservans, ornés d'étoffes précieuses de mille couleurs, faisaient couler à flots dans la coupe altérée des vins de toute espèce.

« Il en était de même dans les appartemens de la reine, or la Bretagne était alors parvenue à un si haut degré de grandeur et de puissance, qu'elle surpassait par l'abondance de ses richesses, le luxe de ses parures, et la courtoisie de ses habitans, tous les autres royaumes du monde ; c'était là le rendez-vous de tout chevalier fameux par ses vertus et ses exploits ; là que vous l'eussiez reconnu à ses habits et ses armes d'une même couleur, là que de nobles et courtoises dames, aux couleurs pareilles, ne donnaient leur cœur qu'à celui qui s'était distingué par trois faits d'armes glorieux ; et ainsi les femmes étaient chastes, et leur amour rendait les chevaliers meilleurs.

« Après le repas, on se répandit dans la plaine pour y célébrer des jeux ; les uns montent à cheval et engagent un combat simulé ; les yeux fixés sur les combattans, les dames du haut des murailles, excitent en se jouant des feux de leur amour.

« Les combats à la lance, le disque, et mille autres jeux remplissent le reste du jour, et font tour-à-tour briller la force ou l'adresse des guerriers. Les vainqueurs, amenés au roi, en reçoivent de riches présens ; trois jours se passent ainsi dans les fêtes[16]. »

Le siècle d'Arthur fut une des époques de l'histoire de l'Europe les plus poétiques et les plus fécondes en résultats, quoique des moins étudiées. S'il fut tel, s'il dut revivre un jour et plus brillant encore, sous une autre forme, chez un autre

16. Y Bruty Breninet, trad. de Galfred de Monmouth, éd. de Hisdelberg.

peuple, ce fut, parce qu'il ne faisait lui-même qu'employer de nouveau, mais progressivement, les élémens constitutifs de la vieille société Celtique; parce que le Breton était toujours le Kymru à la longue chevelure, aux larges braies, aux mœurs antiques, et qu'il ne parlait d'autre langue que celle de ses pères, dont toutes les lumières, toutes les idées, toute la civilisation, venaient, avec leurs chants historiques, comme mille fleuves sortis d'une même source, dégorger dans le sein de sa société nouvelle. Ce ne fut enfin que par sa lutte obstinée contre l'esclavage, qui ne put jamais venir à bout de limer la chaîne qui le rattachait à son passé, et surtout par la présence du christianisme dans les deux Bretagnes. Sans doute la religion chrétienne eût produit les mêmes fruits, si elle avait eu ailleurs, à cette époque, les mêmes principes à féconder; mais nulle part, il n'y avait alors, à proprement parler, de société constituée, ni de langue nationale; partout la servitude, le désordre, ou la barbarie, étendaient leurs rameaux sur les peuples, partout des nations sauvages ou dans l'enfance, d'unité nulle part. Or, précisément cette unité, cette harmonie qui leur manquait à tous, les Bretons la possédaient dans toute sa plénitude; et voilà, selon nous, la raison de la merveilleuse influence qu'exerça sur eux le christianisme, voilà pourquoi il les grandit.

Et pourtant tout observateur qui a gravi jusqu'ici la cime escarpée du sixième siècle, pour en dominer l'horizon et en étudier la physionomie, en est descendu, en disant: «Ce siècle n'était que ténèbres!» Oui, cela est vrai; mais le soleil ne s'éteint pas, et s'il a vu qu'il ne brillait plus ni sur la France, ni sur la Germanie, ni sur l'Espagne, il n'a pas pris garde que les montagnes de la Bretagne, lui cachaient par-delà l'Océan, tout un coin du ciel, où l'œil d'un immense optique concentrait et serrait en faisceau de lumières, tous les rayons de son disque puissant.

Arthur et Hoel-le-Grand, l'un roi des Bretons insulaires, l'autre souverain de la Petite-Bretagne, tous deux issus des mêmes aïeux, tous deux moins les chefs que les pères de la grande famille bretonne, étaient l'ame qui en guidait les mouvemens. Attirés, éblouis par le prestige de leur gloire militaire, l'éclat et la pompe de leurs fêtes celtiques, oubliées depuis long-temps, mille chevaliers accouraient de toutes parts autour d'eux, et devenaient, en quelque sorte, les satellites de ces astres brillans qui les entraînaient dans leur orbite. Les cours de ces princes, souvent réunies en une seule, étaient le centre physique d'où partaient tous les guerriers pour répandre au loin leurs exploits de guerre ou d'amour, et où ils revenaient couronnés. Elles étaient encore le nœud des deux grands liens moraux de cette époque en action; la quête de Saint-Graal et les luttes de l'indépendance bretonne. Nœud puissant, autour duquel se groupait tant d'héroïsme et tant d'amour, de cet amour qui «*rendait les femmes chastes, et les chevaliers plus vertueux*». Enfin, du pied de la Table-Ronde jaillissait, sous le souffle des harpes celtiques, la source de l'inspiration et de l'harmonie. Aux exploits d'Arthur et d'Hoel, aux aventures amoureuses, chevaleresques, ou religieuses, de Galgan (Gauvain), de Tristan, d'Iwen, de Per-s-wal, et des autres chevaliers du Graal ou de la Table-ronde, à toute cette société héroïque, si active, si merveilleuse et si passionnée pour la poésie et la musique, il fallait nécessairement un harmonieux organe. Les derniers prêtres du druidisme, les Bardes devenus chrétiens, en étaient encore, comme autrefois, les panégyristes et les

historiens. Thaliessin, Aneurin, Merdhyn, les Myc'hdeyrn, Beirdd, Tristfard de la cour d'Urien, Dyginlow, Barde d'Iwen, Affan-Ferddig, Golyddan, en ont immortalisé la mémoire.

Quoique depuis la chute de la théocratie celtique, l'état des Bardes fût bien déchu de son ancienne splendeur, la dignité de Barde, et en particulier celle de *Barde de la patrie* (bardd y wlad) jouissait encore de grands honneurs. Elle ne s'obtenait qu'au concours général, qui avait lieu tous les trois ans. Le vainqueur méritait un rang distingué auprès du *grand chef*, le droit de chanter en sa présence pendant les trois années de son règne poétique, le *fauteuil doré* à sa cour, une harpe des mains de la reine avec un anneau d'or, et le titre de *prince des Bardes*[17].

« Toutes les fois que son souverain lui fera signe d'accorder sa delyn (harpe), dit le Code des lois bretonnes, il commencera par une invocation à la divinité; il chantera ensuite, à deux reprises différentes, les faits héroïques du seigneur de la cour, et finira en *célébrant la gloire, les exploits et les actions célèbres des anciens princes bretons.* — Au jour du combat, il marchera à la tête des bataillons, et entonnera les *vieux chants de guerre* de la Bretagne. »

Ainsi, la loi elle-même lui prescrivait des devoirs, en l'honorant et confiait à sa mémoire le dépôt précieux des archives chantées de la patrie, qui se grossissait chaque siècle de toutes celles du passé.

Ce ne fut guère qu'au septième siècle, que l'on commença à fixer enfin par l'écriture ces fugitifs monumens de la littérature celtique. Les moines de Glassenbury, jaloux d'appuyer l'antiquité de leur monastère sur la tradition populaire et les chants historiques des Bretons, furent, à ce qu'il paraît, les premiers qui recueillirent de ces Barzas relatifs à la fondation de leur église, par Joseph d'Arimathie, *au saint vase*, qui lui servit à convertir l'île de Bretagne, à sa perte et à sa recouvrance par les chevaliers du roi Arthur. — Ces poésies, où la vérité se déguise souvent sous les voiles de l'erreur, furent précieusement gardées. — Au dix-septième siècle, la bibliothèque du chevalier Coton en possédait plusieurs, gravées sur des plaques d'airain, autrefois suspendues aux murs de l'église abbatiale de Glassenbury[18]. Vers le milieu du huitième siècle, on en réunit également en Bretagne-Armorique, et plus tard en Cambrie, dont le plus grand nombre et les plus curieuses roulent sur les victoires et la vie d'Arthur, d'Hoel et des compagnons de la Table-Ronde[19]. Les premières sont la base du Saint-Graal; celles-ci du Bruty-Breninet; les unes de la partie religieuse, et les autres de la partie profane de la romancerie bretonne.

Enfin, Caradoc de Lancarvan, sous Henri I[20], en fit lui-même une ample collection; ils contiennent le récit des aventures d'Arthur, de Tristan, d'Ywen,

---

17. Cyfreithjeu Hywel Dda, Pen. 19. Id. Davies Rhes.

18. Gallet. Mémoires critiques. Dom Morice etc.

19. Aaron Tompson. John Campbell. Journaux de Leipsic, p. 46, Bibliothèque britannique, f. 21.

20. Thomas Jones de Tregaron-Trioed.

d'Yssilt (Iseult), de Guerc'hes, de Guen-War (Genièvre). — Ils intéressent indifféremment à la Table-Ronde ou au Saint-Graal. Le Myrwirien en contient plusieurs. — Mais l'immense majorité des *lès* (chants d'amour) et des *cerdd* bretons continua à être chantée.

Les chefs et les seigneurs n'écoutaient pas seulement les Bardes avec ravissement, ils étaient jaloux de leur gloire et demandaient à la partager[21]. Llyllwac'hhen, Owen, Hoel, fils d'Owen, Tristan lui-même, et l'infortuné Llewlin, étaient des princes bretons, ils cultivèrent avec succès la musique et la poésie. Il y avait au reste trois choses dont ne pouvait se passer un grand: l'épée, le manteau et la harpe[22].

Quand Arthur disparut de la scène du monde, il se passa parmi les Bretons quelque chose d'étrange et d'inouï dans l'histoire des nations. Ce prince avait exercé sur son siècle une telle action d'amour, de puissance et de gloire, son existence semblait si étroitement enchaînée à celle de son peuple, que s'avouer sa mort, c'eût été pour lui, en quelque sorte, s'arracher la vie de ses propres mains. Comme les ombres dont on enveloppa, peut-être à dessein, son tombeau, avaient caché aux Bretons, et l'époque de sa mort et les circonstances qui l'accompagnèrent, ils se flattèrent toujours de son prochain retour. Le temps, qui devait bientôt emporter ce chimérique espoir, fut précisément ce qui l'enracina plus avant dans leur ame. Leurs luttes incessantes contre les Saxons demandaient un grand capitaine, leur culte opprimé, un libérateur, la patrie en deuil un sauveur, et la voix de la douleur étouffa en eux celle de la raison. Qu'on joigne à cela l'indépendance obstinée du caractère breton, les dernières empreintes peut-être, d'un culte qui, pour n'avoir plus d'autels, n'en laissait pas moins des traces profondes dans les esprits, et puis, la faiblesse du jugement contre le cœur, et l'on saura pourquoi cinq millions d'hommes ont cru, pendant dix siècles, au retour d'un prince devenu pour eux le symbole de la gloire, de la liberté, de l'espérance... un nouveau Messie! — Les âges s'écoulèrent avec les âges, les générations passèrent sur le chemin du monde avec les générations, et toujours les Bretons répétaient leur refrain d'espoir:

> Sa fin sera douteuse, les peuples chanteront sa gloire,
> Et le récit de ses exploits sera la nourriture des Bardes[23].

Or, la Celtique que nous avons vue ouverte aux nations, et la Gaule en particulier, sur laquelle nous devons fixer plus attentivement nos yeux, la Gaule, ce tronc de l'arbre druidique déjà en partie mutilé par les premiers peuples qui vinrent s'abriter sous ses rameaux, et en dernier lieu courbé sous le poids des Romains et des Francs, en avait reçu une double culture latine et franque. Celle-ci fut, sans contredit, la plus féconde en résultats. Un immense réseau d'influences, de langues, de lois, de mœurs et d'idées romaines, l'avait enveloppée insensiblement presque toute entière, et préparé, comme nous l'avons dit, une ère nouvelle; mais il fallait bien des soleil encore, pour la mûrir complètement, cette

21. Walter Scott.

22. Cyfreitjeu Hywel Dda.

23. Merdhyn Barddas, trad. de Gaffrid de Monmouth.

ère, et malgré tout cela, le Gaulois ne devait jamais abdiquer absolument, ce qui tenait essentiellement à sa vieille nature; car la nature d'un peuple, c'est sa sève, c'est son sang, c'est sa vie!

Il est remarquer que parmi les habitudes originelles d'une nation, sa langue, et conséquemment les idées qui s'y rattachent et qu'elle exprime, est une des choses qu'elle abandonne le plus difficilement. Les envahisseurs peuvent bien faire *crier* aux vaincus, qu'ils aient à oublier leur langue, faire rendre la justice, promulguer des lois dans une langue nouvelle, n'élever à tous les degrés de la hiérarchie civile ou militaire, que des hommes de leur race; charger de chaînes les membres des malheureux qui refusent d'obtempérer à leurs ordres, tout est inutile. Ils peuvent bien tuer le corps, le bourreau est toujours le héraut d'armes des conquérans, mais la langue, mais l'idée, l'enchaîne-t-on? donne-t-on des fers à la pensée? Image de Dieu sur la terre, n'est-elle pas libre comme lui, et ne brise-t-elle pas toute entrave?... Les exemples surabondent dans l'histoire, sans qu'il soit besoin d'en citer. A moins donc, que les vainqueurs, ne surpassent infiniment en nombre la population subjuguée[24], le despotisme de l'intelligence sera le seul qu'ils ne pourront jamais exercer.

Eh bien! la Gaule opposa cinq cent mille hommes aux armées romaines, et son immense population n'avait pas diminué sous l'empire[25], et quelque nombreux que fussent les soldats de César, pourrait-on croire raisonnablement, qu'ils la contrebalancèrent? Il ne faut donc plus s'étonner de voir la langue celtique survivre à la conquête, et parlée au deuxième siècle, à Lyon[26], au quatrième, et cela à Marseille et à Trèves![27] au cinquième dans tout le Berry et dans l'Auvergne[28], enfin au sixième dans l'Aquitaine[29], et entendue à Paris même[30] et invoquée comme modèle d'harmonie, par des auteurs du onzième siècle[31], tandis qu'elle continue à être cultivée dans toute l'étendue de la Bretagne-Armorique et par les Bretons insulaires; il y a plus, elle avait aussi en France au sixième siècle, une expression poétique. Les Bardes voyageurs purent, à la faveur de la paix qui régnait entre les Bretons et les Francs, y répandre la renommée de la chevalerie bretonne; le Barde Arvihan pénétra même jusqu'à la cour du roi Childebert, où il fut comblé de présens et de faveurs, du prince et des grands, éblouis et charmés des accords de sa lyre[32].

Donc, quelques siècles s'étaient écoulés, et les naturels de la Gaule, qui retrouvaient dans la littérature bretonne leur langue maternelle, leurs mœurs, quelques empreintes de leur vieux culte, tous les souvenirs, toutes les douces

24. Abel Rémusat.
25. César.
26. Saint Irénee.
27. Saint Jérôme.
28. Sulpice Sévère.
29. De Attila, rege Hun., Carmen epieum.
30. Lobineau, Vie de saint Arvihan.
31. Dudon de saint Quentin.
32. D. Lobineau, Bollandus, etc.

illusions, tous les doux rêves de leur enfance, en avait ressaisi une partie, comme une vieille propriété.

Il est des jours sombres où le temple chrétien, après avoir brillé de l'éclat des fêtes et des lumières, déroule brusquement sur lui son manteau de deuil, et de tous ses flambeaux éteints, ne garde qu'une lampe unique pour éclairer son sanctuaire. Mais vienne à retentir l'ardent *alleluia*, et soudain la lampe solitaire roulera à flots de clartés avec les parfums et les fleurs sous les arceaux de la basilique. Or, telle est à nos yeux la loi du progrès de l'humanité, tantôt son flambeau éclaire l'universalité des mondes, et tantôt il concentre ses rayons sur un seul point, d'où plus tard, le reste du globe doit recevoir la lumière ; car tout se lie, tout s'enchaîne dans ses révolutions, tout passé enfante son avenir.

Et c'est ainsi que le siècle d'Arthur, si longuement élaboré à l'avance par les âges celtiques, et marqué au front de l'onction divine du christianisme, et que la harpe bretonne, son organe, harmonieux écho du passé druidique, qui n'avait à chanter encore, que des actions, dont la religion, l'enthousiasme guerrier, ou l'amour étaient le mobile, ou l'objet, remplissait le présent tout entier, et allait retentir dans les temps futurs.

II.

Le torrent des envahisseurs ne s'était pas entièrement écoulé, les hommes du Nord, descendans de ceux qui s'emparèrent de la Grande-Bretagne, infestaient depuis long-temps les côtes de France, pillant, saccageant, incendiant les villes et les campagnes, et portant partout la désolation et l'effroi. Un secret instinct les portait à prendre leur place, à revendiquer une part dans l'Europe des Celtes, vaste héritage dévolu depuis tant de siècles à l'avidité de tant de conquérans.

Toute résistance devenant inutile, le roi de France fut forcé de les écouter. «Le Simple, dit un chroniqueur breton, ne se monstra pas si propre à se deffendre, comme il estoit à désirer, et de vrai, fust forcé de traicter avec Rollo, ce qu'il fist, par le moyen d'un archevesque de Rouen, qui avait trouvé façon d'aprivoser ceste rude beste et sauvage ; pour monstrer la grande nécessité où il estoit réduit, il ne lui offrit rien moins que sa fille unique, et *l'obéyssance* de la Bretagne.»

Mais la Bretagne, cette terre toujours rebelle aux rois, *semper contumax régibus terra*, s'étonna que le roi des Français s'avisât de disposer d'une province qu'il n'avait pas la force de conquérir, et répondit, la torche à la main, aux prétentions des envahisseurs ; et ce ne fut qu'après vingt ans de guerres, de pillages et de massacres, qu'épuisée d'hommes et d'argent, elle rendit hommage au duc de Normandie.

Cependant les démêlés de ces ducs avec la France avaient singulièrement affaibli les Normands. Les Bretons, au contraire, avaient, depuis la mort de Guillaume-longue-épée, recouvré leur antique puissance, et mis les princes ses successeurs dans l'impossibilité de revendiquer jamais, le vain droit d'hommage auquel ils prétendaient sur eux. Cet affaiblissement d'un côté, ce surcroît de

forces de l'autre, rapprocha les deux peuples, et à cette époque, leurs souverains en cimentèrent l'union par de doubles mariages, qui devinrent le sceau des rapports populaires, et des mutuelles liaisons, déjà existans entre les Bretons et les Normands, et dont l'avenir de la littérature française devait recueillir les fruits.

On connaît le goût des peuples du nord pour la poésie. L'Edda, cette admirable création du génie germanique, nous révèle toute la puissance du talent poétique des Skaldes de la Scandinavie. Ce goût ils le portèrent avec eux dans leur nouvelle patrie, et leurs princes, comme ceux des Celtes, continuèrent à avoir des poètes autour d'eux. Quand Louis-d'Outremer, usurpateur du duché de Normandie, chassa les jongleurs de la cour du jeune Richard, «la cour perdit toute sa splendeur, nous dit un trouvère; on n'entendait de tous côtés que pleurs et gémissemens; plus de vielles, plus de rotes, ni de rottruenges, ni de chansons, les vieillards, les vieilles femmes, tombaient à deux genoux, et les petits enfans eux-mêmes, pleuraient». Le premier acte de l'autorité de Richard, après avoir recouvré ses états, fut de les rappeler. Poète distingué, lui-même, et époux d'une princesse bretonne, élevée au son de la harpe armoricaine, il aimait comme elle à entendre les poètes et à les protéger. La fille du duc de Bretagne attira également autour d'elle les Bardes de son pays, confondant ainsi dans un même concert, les *Barzas* et les *Lès* bretons, et les *Sagas* des Scaldes Normands. Insensiblement, comme il arrive toujours aux peuples émigrés, inférieurs en nombre aux naturels, la langue des nouveaux habitans de la Neustrie, se perdit dans l'ancien idiome de cette province, mélange de celte et de latin, mais où dominait le premier élément, qui donna naissance à la langue en usage à la cour de Richard, le *Roman Wallon* ou des Gaulois, bégaiement encore indécis de notre langue française. En voyant ainsi cette langue prendre naissance, non pas dans le midi de la France, sous l'action directe de Rome, mais au contraire dans l'ouest, dans un pays où l'on parlait le celtique, même au onzième siècle, à la cour et parmi le peuple[33]. En voyant d'un autre côté la même langue encore usitée, au quatrième siècle à Marseille, bâtie par des Grecs; et à Trèves, à Trèves, ville impériale, souvent habitée par les empereurs, célèbre par ses écoles latines, auxquelles ils accordaient de nombreux priviléges et des revenus considérables à ses professeurs[34]; au cinquième siècle à Bourges et en Auvergne, et dans d'autres parties de la France au sixième. En voyant, disons-nous, la langue des Celtes persister dans ces lieux divers, et pendant un aussi long espace de temps, malgré la triple influence, grecque, franque et surtout latine; il ne nous semble pas trop imprudent de penser qu'elle existait ailleurs, à la même époque, et dans des siècles plus rapprochés du moyen-âge, et d'affirmer, en conséquence de tous ces faits, et quand le français ne nous offrirait pas près de dix mille mots, dont les radicaux se rencontrent en même temps dans le gallois et le breton, d'affirmer que la langue celtique a eu au moins autant de part que le latin, à la formation de la langue dont nous nous servons aujourd'hui.

Avec la langue des anciens habitans, les Normands adoptèrent leurs traditions; car la tradition dépend du sol. «Le champ où se livra une grande bataille,

33. Guc'heden, Cartularium Kimperleg.

34. Code théodosien.

les ruines d'une vieille tour, la pierre couverte de mousse qui marque la tombe d'un héros, telle montagne, telle vallée, parle à la postérité d'événemens que leurs noms mêmes rappellent quelquefois. Et l'étranger naturalisé, adopte avec empressement tout souvenir qui peut associer ces ancêtres aux scènes des lieux qui l'ont vu naître, comme les plantes exotiques, étendent leurs racines, pour s'unir au sol qui les nourit[35]. »

En 866*, quand l'océan s'ouvrait pour laisser passer la victoire de Guillaume le Conquérant, et que les chants guerriers du Skalde Taillefer, retentissaient dans les plaines d'Hastings, c'étaient encore des Normands et des Bretons qu'ombrageaient les drapeaux triomphans. Le duc de Bretagne, entouré des seigneurs ses vassaux, les vicomtes de Léon, de Porrhoet, de Vitré, de Fougères, de Penthièvres, les Loheac, les Château-Giron, les Gael, les Dinans, les Alan-le-Roux, les Eudon, comte de Bretagne, étaient là, avec cinq mille soldats sous leurs ordres. Guillaume, après sa conquête récompensa magnifiquement leurs services. Il leur abandonna tout le royaume d'Est-Angles, et Alan en particulier, reçut de son beau-père, l'Yorksire Aanter et ses environs, propriété qui comprenait dans son étendue 482 terres seigneuriales, dont les ducs de Bretagne jouirent long-temps sous le nom comté de Richemont. Plus tard cet immense domaine fut divisé en plusieurs fiefs, et passa entre les mains d'un grand nombre de chevaliers bretons. Cette réunion des Normands et des Bretons sur le sol de l'Angleterre, éclaire, d'un jour plus nouveau, et plus vif encore, l'histoire des origines de la littérature française.

Arthur avait entraîné la victoire avec lui dans la tombe. Les Celtes, indigènes de la Grande-Bretagne, se virent peu-à-peu enlever les unes après les autres, par les Pictes et les Saxons, les provinces qui composaient leur vaste patrie. Les Anglo-Saxons vinrent à leur tour, et peu-à-peu les royaumes indépendants de Strathelowid et de Cumbria, furent détachés de la Confédération bretonne, qui ne s'étendit plus que sur la côte occidentale, des montagnes du Comberland à celles du Clydesdale, dans la Cambrie et la Cornouaille, lieux où l'invasion romaine l'avait déjà confinée autrefois. Au milieu du IXe siècle, les frontières de l'Ecosse étaient entièrement soumises, et le bois qui avait vu naître le barde Merdhyn-Willt, la fontaine sur les bords de laquelle il venait s'asseoir et chanter, les champs où naquit Aneurin, le chantre de la victoire des Bretons septentrionaux sur les Saxons de Deïra, passèrent entre les mains de ceux à qui ils avaient prédit l'esclavage et la mort. Dans ce nouvel exil, la littérature bretonne vécut surtout de souvenirs, de souvenirs pleins de foi, d'amour et de liberté; car le présent moins vaste, lui offrait à peine assez d'espace pour y déployer ses deux ailes. Le passé, au contraire, s'ouvrait plus brillant et plus large. Au Xe siècle, Houel Da, le grand chef des Bretons-insulaires, voulut rendre au bardisme son antique splendeur: Der-Hu, *l'Etre des êtres*, l'avait fondé, ses successeurs, les druides, Tidain Tad-Awen, *père de l'harmonie*, et Plennyd, Alalawn et Gwron, les premiers, fixé les fonctions et attributs des Bardes, en même temps que leurs privilèges[36]. Le Teirn-Wal Moelmud, avant l'invasion des

35. Walter Scott.

(*) Faute de composition pour 1066 (J.-Y. G.).

36. Trioed inys pridain.

Saxons, avait sanctionné leurs travaux[37]. Houel sentit comme eux quelle incalculable action politique exerçaient ces vigilantes sentinelles de la liberté bretonne, sur un peuple qui n'exhalait son ame que dans les accens d'une lyre[38]. Ayant convoqué tous les anciens de la nation (hen arduriet) en assemblée générale dans les plaines de Maridun, pour revoir les lois de la patrie, les écrire, et en promulger de nouvelles, il donna un soin particulier, à celles qui concernaient les Bardes, les maintint telles qu'elles étaient restées en vigueur depuis l'établissement du christianisme, les confirma ou les fit revivre, si elles étaient tombées en désuétude, avec toutes leurs prérogatives et tous leurs priviléges[39].

L'ordre des Bardes, selon la transformation nouvelle, que lui fit subir la religion chrétienne, avait à sa tête, le *Pencerdd*, ou *Bard y Wlad*, dont nous avons déjà parlé, à qui son génie seul, conférait cette dignité. Les degrés inférieurs de la hiérarchie étaient occupés par les Bardes de la cour du prince, des seigneurs, ou des autres chefs bretons (*Bard Teulu*), ils étaient fort nombreux.

Le *Barde Teulu* prenait place parmi les premiers officiers du palais et y logeait. Ses terres étaient franches et quittes de taxe et d'impôt. En marche, il montait un cheval des écuries royales. Quand le souverain tenait cour plénière, aux trois principales fêtes de l'année, il en recevait une rote (*Dawl-bowrd*) d'ivoire, de son épouse, une chaîne d'or, et siégeait auprès de l'héritier présomptif, qui lui remettait la harpe entre les mains. Cet instrument était sacré, comme la harpe du prince et du noble. Il ne pouvait ni la donner, ni la vendre, ni l'engager, ni s'en défaire, pour aucune raison, durant sa vie. Son emploi l'obligeait à se tenir toujours prêt à chanter. Si la princesse le lui ordonnait, dans ses appartemens il chantait trois lais, sur trois tons différens. A la demande du Teirn, un seul morceau de poésie, à celle du grand, à trois reprises différentes, au moindre signe du peuple, enfin, il devait chanter jusqu'à l'épuisement; et toujours, comme le prince des Bardes, terminer en redisant quelqu'une des actions mémorables d'Arthur, d'Uther-Pendragon, son père, ou d'une des gloires de la nation bretonne[40]. Dans le siècle suivant, Griffn donna aux Bardes des règles à suivre pour perfectionner leurs acords, et ajouta cet article important aux lois de son prédécesseur: «Nul ne sera Barde, nul n'aura le droit [de] célébrer les événemens passés, qu'il ne sache par cœur l'histoire des rois et des chevaliers Bretons, *toutes les poésies de Merdhyn, de Merdhyn-Emrys, et de Thaliessin*, les trois princes des Bardes de l'île de Bretagne[41]». On le voit donc encore, à cette époque, comme sous Howel, comme sous Moelmud, comme dans les temps plus éloignés, le législateur prescrivait au poète de rattacher ses chants à ceux des anciens, et ainsi s'entassaient les uns sur les autres, les trésors de poésie de chaque phase du

37. Gyfreitjeu hywelda.
38. Giraldus Cambrensis.
39. Volton. Powel.
40. Gyfreitjeu Howelda.
41. Davies Rhes. Owen.

monde celtique, et la littérature placée sur cette hauteur, formée des âges druidiques, dominés et éclairés par le christianisme, du grand siècle d'Arthur et de la table ronde, et des temps modernes, marchait avec tous les trophés poétiques, toutes les renommées, toute l'histoire chantée du passé, rassemblés autour d'elle, à une initiation nouvelle.

Tout-à-coup des cris de détresse, perdus dans des chants de victoire, vinrent frapper l'oreille des Bretons. C'étaient les Saxons en déroute et les Normands vainqueurs, l'île envahie, tous ses habitanbs menacés d'un massacre général. Les Bretons oublièrent que ceux qui accouraient vers eux étaient leurs ennemis mortels, ils ne virent en eux que des soldats de plus pour sauver l'Angleterre; ils leur ouvrirent et unirent leurs bras et leurs armes à ceux des Saxons contre l'ennemi commun. La résistance des indigènes fut d'abord marquée par de si éclatans succès, que Guillaume crut devoir venir lui-même les arrêter en personne. Ce prince les tailla en pièces, en passa plusieurs mille au fil de l'épée, et se hâta de bâtir, sur les frontières du pays de Galles, un grand nombre de forteresses pour les surveiller et les contenir. Mais c'était de bien faibles digues à opposer à ces impétueux sentimens d'indépendance, nourris dans l'ame des Bretons, par dix siècles de luttes opiniâtres. L'épée de César avait mille fois coupé leurs veines sans les épuiser. Les Anglos-Saxons, à leur tour, étaient venus rouvrir quoi qu'insensiblement des plaies à peine cicatrisées, les Normands arrivaient enfin, et il y avait encore dans ces nobles hostilités bien du sang à répandre pour la liberté! — Il devait couler jusqu'à la dernière goutte, jusqu'à ce que l'esclavage, qui suivait les envahisseurs, eût entièrement égorgé la race des Celtes insulaires, et avec les débris de son génie, et les ruines de la civilisation, achevé de bâtir l'édifice de la littérature, dont la France est si fière.

Quant aux Bretons de la Cornouaille, qui ne purent jamais se résoudre, eux, parmi lesquels Arthur était né, à s'unir à un peuple qu'il avait combattu, aux oppresseurs de leur patrie, le comte Brian, petit-fils du duc de Bretagne, vint leur tendre les bras, et avec leurs frères les Armoricains, ils ne formèrent plus qu'une même famille sous ses ordres.

Les Normands se trouvaient donc enfin face à face avec tous les Celtes réunis. — Les conséquences littéraires de ce fait, vont se presser rapidement.

Le mouvement intellectuel qui prit naissance en Normandie s'accrut et se développa en Angleterre. — Les vues politiques de Guillaume-le-Conquérant, ne contribuèrent pas peu à le seconder. Par ses ordres, la langue française, qui était déjà celle de la *clergie*, de la cour, et des grands, et des tribunaux, fut enseignée dans toutes les écoles, la connaissance, exigée pour parvenir aux emplois, le code des lois saxonnes traduit, et l'antique idiome de l'Angleterre abandonné au peuple. Peu-à-peu le français étendit son empire sur toute la première classe de la société anglo-normande. Au XIIe siècle, il n'était plus permis de l'ignorer sans passer pour *vilain*, comme le prouve le *dictié d'Urbain*, manuel de la civilité à cette époque.

Soyez débonnaire et courtois
Sachez aussi parler françois,
Car moult est langage *loué*
De gentils hommes moult aimé.

De son côté, la religion chrétienne, ce sanctuaire éternel de lumière et de civilisation, ouvrait ses temples et ses cloîtres à la littérature nouvelle. Glassenbury, Saint-Aaron, Lindisfarne, Winchester, Wesminster, le Bec, mais surtout la célèbre université de Cambrige, qui s'élevait tout-à-coup à la voix d'un moine de Croyland, se remplirent d'ardens et infatigables disciples qui accouraient de toutes parts, puiser à ces intarissables sources de religion et de foi.

Chaque siècle a, comme l'homme, son génie particulier qui constitue sa physionomie, et le distingue des autres siècles. — Il nous a paru que le XIIe siècle était une époque d'*imitation*; sortant de l'enfance et aspirant à la plénitude de la vie, et cependant trop faible pour se fier à ses propres forces, il lui fallut des modèles à suivre, des guides à consulter. La civilisation antique des Gaules, soutenue par celle des Romains, fut l'aigle qui l'emporta dans les cieux sur ses ailes.

Les faits confirment notre assertion, presque tous les trouvères de la cour des rois d'Angleterre, dont les noms et les œuvres sont venus jusqu'à nous, sont des traducteurs. Philippe de Than, à la prière de la reine Alice, mit en vers le *Bestiarius*, dont on conserve encore aujourd'hui l'original latin[42]. La même princesse fit traduire le voyage de Saint-Brendan, aux Iles Fortunées[43]. Everard de Kirkam *translata*, en vers français, la passion de Jésus-Christ, et les distiques attribués à Caton; Samson de Nanteuil, *les Proverbes de Salomon*. Nous ne parlerons pas de toutes les autres traductions faites dans les monastères, ni des autres poètes qui consacrèrent leur talent à imiter en notre langue les auteurs de l'antiquité classique, il nous suffit d'avoir constaté la nature des travaux littéraires à cette époque. — Mais nous ne pouvons passer sous silence la part qu'y prit Henri Ier, roi d'Angleterre, auquel son goût pour la littérature mérita le surnom de *Beau-Clerc*. Ce prince entra dans la voie du progrès intellectuel, où marchaient les Normands. Non content d'encourager les poètes par des éloges, de leur assigner d'immenses revenus, de les combler d'honneur, en même temps qu'il leur faisait recueillir et mettre en français tous les monumens littéraires du passé, voulut se placer à leur tête, et, prouvant à la postérité qu'il avait compris son siècle, il traduisit lui-même les apologues que l'antiquité nous a légués sous le nom d'Esope.

Dans ce temps-là, un voyageur, le bâton de pélerin à la main, un psautier sous le bras, et la tête couverte du froc des moines, traversait la Bretagne armorique; il arrivait de la Cambrie, et s'en allait de monastère en monastère, demandant l'hospitalité. Un jour que sa passion pour les lettres l'avait entraîné au fond de la bibliothèque d'une antique abbaye, sur les ruines de laquelle l'artiste ou le poète vient rêver ou pleurer aujourd'hui, un manuscrit poudreux lui tomba sous la main. — Il l'ouvrit, et fut frappé d'y lire tout d'abord ces mots en langue celtique; *y Bruty Breninet*. — Ce fut un trait de lumière pour le moine! C'était l'histoire des princes bretons, ce poème national des hymnes dont nous avons déjà parlé, le trésor de la chevalerie bretonne[44]!

42. L'abbé de la Rue.

43. Idem.

44. Fabricii bibliotheca. Vossius. Usserius. Cambden, etc.

De retour en Angleterre, Walter Kalen (c'était le nom du voyageur) se hâta de communiquer sa découverte à Galfrid-Arthur, archidiacre du comté de Montmouth, en Galles, en le priant de la traduire. — L'archidiacre se rendit à ses vœux, et dédia son ouvrage à Robert de Glocester, fils naturel d'Henri Ier. Cette dédicace la voici:

«A très-illustre et très-invincible prince et seigneur Robert, comte de Glocester; Galfrid de Montmouth[45], avec le plus profond respect, salut.

«Je ne pouvais revenir de mon étonnement, en voyant que dans leurs ouvrages, Gildas et Bède ne parlaient point des souverains qui gouvernèrent la Bretagne, avant Jésus-Christ, ni même d'Arthur, de ses chevaliers, et de tant d'autres, qui se succédèrent depuis. Je m'en étonnais vivement, car leurs gestes méritent d'immortels éloges, et ils sont gravés dans l'esprit d'un grand nombre de peuples, qui en gardent le souvenir, et *les chantent avec enthousiasme*. Telles étaient les pensées que je roulais sans cesse en moi-même, quand Walter, archidiacre d'Oxford, savant aussi versé dans l'art de la parole que dans les histoire étrangères, me présenta un livre, singulièrement vieux, écrit en langue bretonne, qui contenait par ordre de date, et en très-beaux vers, les gestes et annales des anciens Bretons, depuis Bruthu, leur premier souverain, jusqu'à Cadwaladr, fils de Cadualon... C'est à sa prière que j'ai traduit cet ouvrage en latin.

«Agréez-en l'hommage, Robert de Clocester, et puissent vos conseils, vos soins et votre faveur, tellement l'amender, qu'il ne semble plus l'œuvre de Galfrid de Montmouth, mais celle de celui dont le grand Henri, roi des Anglais, est le père, dont la philosophie et les beaux-arts ont orné l'esprit, et que ses héréditaires vertus ont placé à la tête des armées...[46]»

Le Bruty Breninet existe encore manuscrit, dans la bibliothèque Cotonienne[47].

Quelques années après, le comte de Glocester curieux peut-être de voir quelle analogie il pouvait y avoir entre l'histoire des souverains bretons, recueillie sur les lieux mêmes qui avaient été le principal théâtre de leurs actions et celle qui venait d'Armorique, fit mettre en latin cette histoire, composée d'après les chants des Bardes du pays de Galles, mais déjà, au IXe siècle (829), Gildas de Cambrie, et Gildas le poète, au XIe[48] avaient largement exploité les annales poétiques et les traditions populaires des Bretons.

Or, le trouvère Geffun Gaimar s'occupait à rassembler les matériaux de son histoire en vers français des princes bretons, préface de celle qu'il a écrite des Anglo-Saxons. Ce ne fut qu'après des peines infinies qu'il put réunir tous les ouvrages dont il avait besoin. Enfin Walter Kelen lui procura le Bruty-Brenined, le comte de Glocester, la traduction qu'il venait de faire faire des annales des

45. Galfrid Monmouth. In præmio, ed. d'Hildeberg.

46. Vossius, ch. 37, descript. latinis.

47. Usserius antiq. ad marginem.

48. Caradoc lancobarnensis, in vita Gildae.

princes Bretons, d'après les manuscrits gallois, et la bibliothèque de Winchester, les œuvres de Gildas de Cambrie, et les poésies du poète du même nom[49]. C'est à l'aide de ces productions celtiques, éclairées les unes par les autres, que Gorimar éleva l'un des premiers et les plus importans monumens de la littérature française au moyen-âge.

La mine était ouverte, bien des veines d'or circulaient encore dans son vaste sein, et puis, rois, comtes et barons, pour le plaisir desquels ils usaient leurs loisirs[50], encourageaient les travailleurs[51].

Gaimar eut donc bientôt un grand nombre de compagnons de travaux; parmi eux se place au premier rang, par ordre de date et de génie, Maistre-Wace, clerc de Caen. Il puisa ses talens littéraires dans les écoles de France, d'où il passa à la cour des rois d'Angleterre, et son goût pour l'histoire des Bretons, dans les rapports fréquents qu'il eut avec eux, soit en Normandie, soit dans le comté de Richemond, propriété des ducs de Bretagne, où sa famille avait des possessions considérables.

Le plus soigné des romans de ce trouvère (on donnait à cette époque le nom de roman à tout ouvrage écrit en langue romane), est une traduction en vers

---

49. Ains kil (Gaimar) oust *translaté* des reis,
il purchaca maint essamplaire.
E en romanz e en latin,
Ainz k'en pust traire à la fin
Si sa dame ne li aidast.

Robert li quens de Gloucestre
Fist *translater* icele geste,
Solum les livres as Waleis
Kil avoient des Bretons Reis.

Geffun gaimar cel livre escrit,
Le transanda fes i mist
Ke li waleis ourent leissié
Kil aveit ains moult purchacé,
Li *bon livere* d'Oreford
Ki fust *Walter l'archidiaen*
Si en amenda son livre bien;
Et de l'estoire de Winchestre
Fust amendé iceste geste. (Gaimar, *Hist. des rois Ang.-Sax.*)

50. Le rei, le prince, li courtour
Comte, baron et vavassur
Aiment contes, chansons et fables,
Et bons dits qui sont délétables.
(Denys pyram.) Id Robert de Brume. Sir Tristan.

51. Moult soclent estre onuré
Et moult preisé et moult amé
Cil qui les geste escriveient
Et qui les estoires treiteient
Suvent aveient des baruns
Et des nobles dames beaux duns.
(Robert Wale [Wace] Romain du Rou.)

français, d'un des monumens qui servirent à Gaimar, à la composition de son histoire des princes bretons, c'est à savoir, le Bruty-Breninet. Mais Wace ne suivit point le recueil des traditions celtiques, fait par les ordres de Robert de Glocester, ce fut le manuscrit breton, apporté d'Armorique par Walter Kalen, qu'il prit pour modèle. Il fit hommage de son livre à Eléonore, épouse d'Henri II, qui, à l'exemple des anciens rois, «soulait moult honorer, aimer et priser les poètes, et leur donnait beaux dons». Aussi Maistre-Wace, mit-il le nom de ce roi *en estoire* et dit-il en parlant de lui:

Il me fit donner, Dieu li rende!
A baieux une provende
Et maint autre don m'a donné;
De tout lui sache Dieu bon gré. (*Roman du Rou.*)

Au XIIIe siècle, Rushcien de Pise et Robert de Borron, mirent en prose le même ouvrage, mais d'après le manuscrit latin de Galfried de Montmouth. Leur roman fut abrégé, sous Edouard III, par Raoul de Bohon.

Galfrid Arthur n'avait pas encore mis la dernière main à sa traduction du Bruty-Breninet, que de tous côtés ses contemporains, et surtout Alexandre, évêque de Lincoln, l'engageaient vivement à publier la vie et les Barzas populaires de Merdhyn le Barde d'Emrys, dont tout le monde s'occupait[52]; il inséra donc, dans son histoire des rois bretons, les chants de ce Barde célèbre, et traduisit en vers latins, le poétique récit de ses aventures. Robert de Borron et Rusticien de Pise, mirent encore en français, cette vie de Merdhyn, comme le premier ouvrage du même traducteur; et un trouvère, dont nous ignorons le nom, la versifia sous le titre de Merlyn-Ambroise, pensant qu'il ne pouvait manquer de fixer l'attention, en traitant un sujet si en vogue, à la cour des princes d'Angleterre et dans les châteaux de leurs barons[53].

L'épopée celtique, nous l'avons déjà dit, a deux faces comme la vie du chevalier au moyen-âge. Cette vie si brillante, si agitée, si pleine de guerre et d'amour, qui allait souvent s'éteindre sous la corde et le cilice, dans quelque pieux pélerinage, ou venait mourir, au pied de l'abbaye solitaire, à l'autel de laquelle, las des vains bruits du monde, il suspendait son bouclier.

Nous venons d'assister au travail de transformation de la première de ces faces, que nous avons appelée *profane*. Outre les traductions françaises positives et authentiques des trois originaux bretons, dont nous avons parlé, nous aurions pu y comprendre un plus grand nombre d'ouvrages, tels que les romans de *Gauvain*, de *Meliadus*, de *Guiron (le Courtois)*, et plusieurs autres, échos plus ou moins purs des traditions et des poésies bretonnes, mais qu'aucune autorité ne nous donne comme des traductions, nous nous en sommes donc sévèrement abstenus, préférant le domaine de la vérité positive, au vague champ des hypothèses. Voici maintenant l'expression religieuse de la littérature bretonne, nous verrons la romancerie française, la refléter encore.

---

52. Galfrid Monmouth, prologue du 7e livre.

53. L'auteur anonyme de Merlyn-Ambroise. Bibliothèque de Norfolk.

Une antique tradition régnait parmi les Bretons: «Saint-Philippe, disaient-ils, envoya douze de ses apôtres annoncer l'évangile aux peuples de la Grande-Bretagne et de l'Armorique, sous la conduite de Joseph d'Arimathie, le même qui avait enseveli Jésus-Christ et recueilli la coupe sacrée, où il but à la dernière scène avec ses disciples. Cette coupe fut d'un grand secours au saint missionnaire pour convertir les Bretons. Leur roi fut charmé des hautes vertus des apôtres de la religion nouvelle, et il leur donna l'île d'Avalou en Galles, où bientôt s'éleva le fameux sanctuaire de Glassenbury. C'est là, c'est dans le trésor de ce monastère que le précieux vase était religieusement gardé; mais un jour il disparut subitement sans qu'on pût savoir qui l'avait enlevé. Arthur s'empressa de le faire chercher par ses chevaliers; grand nombre prirent part à la quête du Graal, un seul eut la force de mettre en pratique la *difficile* et pourtant indispensable vertu, contre laquelle échouaient tout le courage des autres, et mérita l'honneur de découvrir la sainte relique.»

Cette croyance, source d'une multitude de chants, fut constamment partagée, non seulement par le peuple, mais par tous les historiens chroniqueurs et légendaires anglais et gallois, jusqu'au dernier siècle. Et quand les ambassadeurs d'Angleterre disputèrent le pas à la France et à l'Espagne, aux différens conciles, de Pise, de Constance, de Sienne et de Bâle, ce fut sur l'authencité du fait qu'ils fondèrent leurs prétentions de préférence et de grandeur[54]. Quoi qu'il en soit, les auteurs de la polémique longuement agitée à ce sujet, et tout-à-fait sans intérêt pour nous aujourd'hui, nous font, sans y prendre garde, une importante révélation, que l'on a ignorée, ou passé sous silence jusqu'à ce jour, «*C'est que la tradition du Saint-Graal, se trouvait gravée, en vers bretons* sur deux tables de cuivre, autrefois appendues aux murs de l'église de Glassenbury et conservées encore au XVIIIe siècle, dans le cabinet des curieux[55]».

Un moine, dont le nom nous est inconnu, s'était procuré ces poésies, et plusieurs autres sur le même sujet, et les avait mises en latin[56]. C'est lui-même qui l'affirme.

Walter Map, Robert de Borron, et Luc du Gast, nous apprennent qu'ils trouvèrent le manuscrit de ce moine dans la bibliothèque de la cathédrale de Salisbury, et qu'ils en translatèrent chacun une partie. Le premier, chapelain d'Henri II, dédia à ce prince, les diverses *Quètes du Saint-Graal*, le second traita de la *vie de Joseph d'Arimathie* et de la conversion des Bretons, opérée par la précieuse coupe, dont ce saint personnage était dépositaire. Gauthier de Montbelliard versifia ce dernier roman au XIIIe siècle, et les deux ouvrages de Walter Map et de Robert de Borron, servirent de base au roman en vers de *Perceval le Gallois*, que composa Crestiens de Troyes, à la demande de Philippe, comte de Flandres. Mais le trouvère français sut imiter en homme de génie, et l'œuvre des Anglo-Normands, ne fut entre ses mains qu'une toile, qu'il broda des fleurs de sa brillante imagination. Crestiens mit aussi en vers *la première partie du Saint-Graal*, traduite du moine breton par Luc du Gast, et qui est aujourd'hui perdue.

54. Robert Winfeld. D. Nolire. Polydore, Virgile. Guillelm, Malmerburiensis, etc.

55. Histoire de Bretagne, col. 869.

56. Pitts, p. 122. Ussérius, primordia.

Quant à son roman de *Tristan*, qu'on a confondu sans sujet avec ceux du Saint-Graal, et que nous aurions dû peut-être nous-même classer dans la partie profane de la romancerie bretonne, bien que les aventures de ce chevalier semblent former un cycle à part. — Son roman de *Tristan* sortait aussi d'une source celtique: c'était les poésies d'un barde.

Qui scut les gestes et les contes
De tous les reis, de tous les comtes
Qui existèrent en Bretagne[57].

Et les Barzas et les Lès, populaires en Galles et en Armorique. Les premières n'existent plus, de ceux-ci il ne reste qu'un tres-petit nombre, dont on a publié quelques-uns dans le *Myrwirien*. Ils célèbrent les exploits guerriers de Tristan, ses amours avec la belle Iseult, et leurs malheurs communs. Le trouvère Thomas est comme Cresiens, l'auteur d'un roman sur ce sujet, mais il paraît avoir exploité davantage les traditions chantées des Bretons, que Caradoc de Lascarvan venait de recueillir, et les œuvres poétiques du barde de Brééri qu'il vante. Le roman de Tristan, mis en français par ces deux poètes, complète cet aperçu rapide sur la littérature celtique transformée. Nous ne dirons rien des autres titres littéraires de Crestiens de Troyes. Son *Chevalier de la Charette*, ou Lancelot du Lac, *son Chevalier à l'Epée*, ou Gauvain, *son Chevalier au Lion*, ne sont, comme tous ses ouvrages, que des reflets de l'histoire des Bretons.

Pendant que la vaste expression épique de cette histoire, *la Table-Ronde* et le *Saint-Graal*, se transfigurait insensiblement en épopée française, et donnait au nouveau monde d'idées qu'elle enfantait, sous l'influence des poètes anglo-normands, ses bases, son essence et sa vie, Henri Plantagenet, comme ses prédécesseurs, tout en servant son ambition, alimentait le mouvement littéraire; passionné pour la littérature bretonne[58], il avait profité de sa possession momentanée de la Bretagne-Armorique, pour y faire rechercher avec soin, et transporter en Angleterre tous les monumens écrits du Bardisme, dépouillant le Barde de son manteau pour en revêtir le trouvère[59]. Plus tard il réunissait, sous un même gouvernement, les Anglais, les Normands et les Bretons de l'île et du continent, pour le mariage de Geoffroi, son fils, avec l'héritière du duché de Bretagne, et procurait ainsi aux poètes anglo-normands toutes les facilités possibles pour étudier, approfondir, et copier la littérature celtique.

Malgré la traduction en français des deux grandes divisions de cette littérature, elle n'était point passée toute entière dans cette langue, restait encore l'expression la plus populaire, peut-être à cette époque de sa partie lyrique, qui porta sur l'aile du refrain les aventureuses amours des chevaliers d'Arthur, d'un bout de l'Europe à l'autre.

L'ensemble des poésies celtiques avait, pour élémens constitutifs, immuables et généraux, avons-nous dit plusieurs fois, *la religion, l'enthousiasme guerrier et l'amour*, dont la fusion formait un tout complet en deux parties, mais il

57. Thomas, roman de Tristan.

58. Girald. Camb. et Bland assert. asturi. Id. Malmesbury.

59. Roquefort, etc., etc.

nous semble que chacun de ces trois sentimens avait de plus son expression particulière. — Les Barzas, qui chantaient les merveilles du Saint-Graal, étaient spécialement consacrés à la foi; — les chants de la table-ronde, à l'enthousiasme guerrier et à l'honneur; — enfin dans le lès breton, s'épanouissait l'amour. — Il serait difficile de se faire aujourd'hui une idée de l'immense succès de ce genre de poésie au moyen-âge. Sa réputation surpassa même celle des romans. Les trouvères n'ont pas assez d'éloges à prodiguer, et au peuple chez lequel il a pris naissance, et à tous ceux qui savent chanter et faire «*des doux lais des Bretons*[60]».

Les citations abondent sous notre plume. Wace, Crestiens de Troyes, Denys Pyram, les auteurs du roman du roi Horn, du roman d'Ipomedon, du roman de Renard, les plus anciens et les meilleurs poètes des XIIe et XIIIe siècles, et même les troubadours[61], n'en parlent qu'avec admiration; quand ils ont ajouté à la louange des héros dont ils veulent immortaliser le nom et les vertus, qu'ils savaient *moult bons lais Bretons*, ils pensent n'avoir plus rien à dire.

Voix a (Samson), bien chante et bien parole,
Bien en pourrait tenir école,
Moult s'y entend,
Sous le ciel il n'est d'instrument,
Dont Samson ne sache grandement;
Plus sçait Samson,
Bien sçait faire les lais bretons[62].

Les trouvères se hâtaient de les mettre en français, les ménestrels de les chanter, en France et en Angleterre, partout on accueillit ces chants avec enthousiasme. Et il ne faut pas s'en étonner, quelles vives et puissantes émotions ne devaient pas exciter dans cette autre société chevaleresque, les souvenirs et les autres amours du *bon vieux temps!* Combien de chevaliers, combien de dames ne durent point tressaillir de bonheur et d'ivresse sous les yeux de leurs amans, alors que la harpe mélodieuse du trouvère redisait en français, l'héroïque constance de Lancelot dans ses sentimens pour Genièvre, et la fidélité, le courage et l'amour de Tristan, et de la charmante Iseult!

Le plus ancien lai, dont la traduction soit parvenue jusqu'à nous, et dont l'original est encore de nos jours populaire en Basse-Bretagne, est le lai du Corn. — Il fut composé par Karadec, chevalier de la cour d'Arthur, et mis en français au XIIIe siècle, par Robert Bilkes, trouvère anglo-normand. — C'est l'origine de *la Coupe Enchantée* d'Arioste. — A la même époque, Regnault traduisit le lai *d'Ignairès*, seigneur du castel de Rieux en Bretagne, et peu-à-peu les lais bretons, de *Mélion*, de *Désiré*, de *Trot*, des *clés*, de *Mabdret*, les amours de *Havcloc*, et d'*Agentile*, d'*Hoel-le-grand*, et de *Graalent-memeur*, souverains d'Armorique, passèrent dans la langue française: on attribue aussi à Guillaume le Clerc, un des auteurs les plus féconds du moyen-âge, et qui a le plus exploité la littérature

60. Songe du dieu d'amour.

61. Foulques, de Marseille.

62. Dit de Richant.

celtique, un lai intitulé de l'*Espine*. Au commencement de cette pièce, le trouvère proteste de sa ferme et créance à l'authenticité des faits relatés dans les lais bretons; parle de leur grande renommée, et du *Moustier* de Saint-Aaron à Kerléon, en Galles, comme d'un des plus riches dépôts de la romancerie bretonne; il nous assure y avoir souvent puisé, et qu'on y trouve l'original de son lai de l'*Espine*, comme ceux de ses précédens ouvrages.

Mais déjà s'élevait, fraîche et pure, et pleine d'une grace infinie au-dessus de toutes les autres voix, la voix d'une jeune femme, mariée aux cordes d'une lyre qui semblait frémir d'amour sous ses doigts harmonieux. Et chacun prêtait l'oreille, et chacun se demandait quelle brise portait à l'Europe ces suaves et pures symphonies. Et tous les regards se tournèrent vers la Bretagne-Armorique. Marie, quoique née en France, fut élevée parmi les Bretons; des Bardes chantèrent sur son berceau. Leurs hymnes, parfumèrent, en la façonnant, son ame d'enfant, de pureté, d'amour, de poésie, et ne firent de toute sa vie qu'un long concert mélodieux.

Les souverains anglo-normands s'empressèrent de l'attirer à leur cour, qui devint le théâtre où Marie, encouragée par les applaudissemens des barons et des dames, entourée même des hommages des trouvères, ses rivaux de gloire, donna l'essor à son génie. La carrière des romans, nous apprend-elle, lui semblait épuisée[63]. Un grand nombre de célébrités l'avaient exploitée, et peut-être craignait-elle d'aborder l'épopée bretonne, après les Wace, les Crestien, les Gaimar, et bien d'autres, dont ce genre avait fait la réputation. Alors sa pensée se replia soudain sur elle-même; sa poétique mémoire, si riche des rians souvenirs de son enfance, posa devant elle, toute brillante, toute belle, toute parée des plus riches couleurs. — Elle copia. — Ses tableaux furent des chefs-d'œuvres. En reproduisant, pour son siècle, ces scènes d'amoureuses folies, qui tant de fois de la harpe bretonne en passant sur son cœur, y avait fait vibrer plus d'une fibre sympathique, en l'admettant dans la confidence de ses joies de jeune fille; en adoptant ce genre nouveau, elle en devinait les instincts, et sa main, errant sur sa lyre, en immortalisant sa patrie, lui scellait à elle-même son brevet d'immortalité.

Soit donc qu'elle dit les amours de Frèsne et du seigneur de Dol de Lanval et de son amie, de Guig-Maer, et de la belle châtelaine, qu'un sien époux, vieil et jaloux, tenait enclose en un donjon, ou les délicieuses aventures de Guillordun et Délidue, charmantes épisodes de l'histoire chantée de la Bretagne, dont on berça son enfance; — soit qu'elle pleurât sur les malheurs des trois barons Nantais, victimes de leur passion, sur les amours de la Normandie, sur les infortunes d'Eude Marek, le chevalier gallois, qu'aux longues veillées d'hiver, en Armorique, elle avait ouï chanter peut-être, ou recueillies de la bouche de quelque pèlerin inconnu, arrivant de la Cambrie, et assis avec ses hôtes, au large foyer du castel; — elle enlevait tous les suffrages. — Souvent aussi quand le lai breton existait manuscrit, elle aimait à le suivre littéralement, comme elle le déclare dans le *Chèvrefeuil*, chant détaché de l'histoire de Tristan et d'Iseult, et dans Gugemaer, qu'elle rend, dit-elle, en français, «selon la lettre et l'écriture».

63. Prologue.

Partout, nous apprend Denys Pyrans, son contemporain et son rival, on prodiguait mille éloges aux poésies de Marie. — Partout on aimait à les entendre chanter. — Comtes, barons et chevaliers y prenaient un singulier plaisir. — Ils se les faisaient lire souvent, et relire encore. — Ils *soulaient* surtout plaire aux dames, qui ne les pouvaient ouir, sans être transportées de bonheur et d'admiration[64]. — Le mouvement qu'imprima à la littérature française cette femme célèbre et les autres poètes qui marchèrent sur ses traces, en prenant comme elle les poésies bretonnes, pour modèles et pour guides, devint général en Europe. Les lais bretons se chantèrent dans tous les idiomes de France et d'Angleterre, au midi, et à l'ouest[65], quelques-uns furent populaires en Italie[66], d'autres pénétrèrent jusqu'au fond du Nord, où ils allèrent apprendre aux peuples, les gestes, les exploits et les amours des chevaliers de la Bretagne[67].

Et quand la langue anglaise fit reculer insensiblement et finit par chasser enfin, par l'invincible force de choses, la langue que la conquête avait imposée à l'île, ce furent encore des lais bretons qui lui dictèrent ses premiers chants, ses premiers monumens poétiques en furent traduits. — La lyre celtique fit la gloire de Chaucer, comme l'épopée bretonne, et les ouvrages les plus célèbres qu'on avait déjà traduits en français, le *Bruty Breninet, sir Tristan; sir Gawain, sir Gologras, sir Galeran de Goloway*, avaient fait celle de Lagamon, de Thomas d'Erceldoune, de Kendal, et des plus anciens poètes dont l'Angleterre s'honore. En un mot, les traditions conservées dans les chants des Bardes jouirent d'une telle célébrité, qu'on les trouve dans toutes les langues et toutes les littératures du moyen-âge. C'eût été même alors, dit Walter Scott, contrarier ouvertement les idées reçues, que de ne pas prendre ses sujets dans la romancerie bretonne.

Godefroy de Strasbourg, l'un des minnesingers les plus renommés du saint-empire, mit en allemand le roman de *Tristan*. Les Scaldes ont aussi célébré le même héros dans leurs sagas, ainsi qu'Iwain et Perceval. — La Provence elle-même a son titre littéraire emprunté aux Bretons. Son roman du Saint-Graal, par Kiot, n'est qu'une imitation de celui qu'un moine, dont nous avons parlé, composa à l'aide de chants celtiques. Au XIIIe siècle, Wolfranc d'Eschenbach, fit passer cet ouvrage dans sa langue. Il est inutile de parler de l'Espagne et de l'Italie, — «*Le Libro del esfortado don Tristan de Leonls, et le del le opere magnanime de i Cavallieri della tavola-rotonda*», sont assez connus, aussi bien que toutes les épisodes qu'Arioste a empruntées aux traditions bretonnes, intarissables sources, ouvertes depuis long-temps à tous les romanciers.

Les trouvères, dont les travaux enfantèrent cette œuvre immense, qui transforma en littérature française, au moyen-âge, l'ensemble des idées, des opinions, des chants, et de tous les débris poétiques de la civilisation des Celtes, et qui influa indirectement sur les autres littératures européennes, — les trouvères, eurent un puissant auxiliaire dans les événemens. — Le plus fécond, dans ses

64. Denys pyram. vie de saint Edmond.

65. Marie. Regnault. Guillaume.

66. Ciampi.

67. Hickesius Celsi hist. Bibliothéc. apsal.

résultats, fut sans contredit les croisades. Parmi les premiers champions de l'islamisme, à jamais mémorable, entre le duel et la croix, se font remarquer un grand nombre de princes de Galles, et de ducs de Bretagne et de Normandie, avec leurs Bardes, leurs jongleurs et leurs ménestrels pour hérauts, et une foule immense de chevaliers. Tous les paladins de l'Europe, aspirant à la même gloire, ombragés des mêmes drapeaux, abrités de la même tente, espérant, chantant ou pleurant ensemble, sur les rives du Jourdain, le palmier du désert, ou les murs de Solyme, il dut s'établir entre eux mille sympathies très favorables à la diffusion des idées et des opinions des nombreux compagnons d'Alain de Bretagne, de Griffun et de Malgro, les Gallois, de Robert et de Richard de Normandie. — Aussi des écrivains contemporains nous montrent-ils le nom d'Arthur, et des chevaliers de la table-ronde, suivant partout celui des Chrétiens, et volant sur l'aile de la renommée, dans le Mauritanie au Bosphore, aux pyramides, et dans tout l'Orient[68]. Les croisades offrirent de plus aux Français et aux Normands l'occasion de réaliser cet héroïsme de foi, d'amour et d'honneur, dont les romans présentaient l'idéal. Car de même que l'état social, tel qu'il était constitué au moyen-âge, avait agi sur la littérature chevaleresque dont les Bretons avaient doté la France, cette littérature, à son tour avec ses modifications, réagit sur la société française.

On a souvent vu l'antiquité élever, pendant leur vie aux héros, des statues, qu'encensait en les deïfiant la crédule postérité. Ainsi les chants celtiques n'étaient d'abord qu'un de ces simples monumens, auquel le ciseau du statuaire a confié les traits d'un grand homme; — mais vinrent les trouvères, qui s'emparèrent de l'œuvre des Bardes, la redorèrent de leurs brillans pinceaux, et l'exposèrent à la vénération des siècles de la chevalerie, pour qui elle se convertit en type de perfection, en idéal, vers lequel devaient tendre tous leurs efforts.

Si le temps nous le permettait, nous essaierions d'esquisser cette autre et non moins intéressante partie de notre travail, de montrer comment les Lancelot, les Tristan, les Gauvain et les autres héros bretons, devinrent des modèles accomplis de foi, d'honneur et d'amour, qu'il fallait imiter; — Comment l'*institution* de la chevalerie française germait dans les cérémonies religieuses et militaires tout à la fois, et les coutumes des races celtiques, plus tard influencées par le christianisme. — Enfin nous verrions, au milieu même du XVe siècle, Edouard, roi d'Angleterre et Philippe de France, s'entourer, comme Arthur, des plus vaillans paladins de l'Europe, publier *par ban* en tous lieux, qu'ils allaient ressusciter la *table-ronde* et en célébrer les fêtes, joûtes et tournois, l'un à Paris et l'autre à Windsor.

Mais ce serait reculer indéfiniment les limites d'un travail qui doit se borner à la seule action de la littérature celtique sur la littérature française.

Or, l'aurore du quatorzième siècle éclaira un spectacle inoui dans les fastes des égaremens de la raison humaine. Rome vainquit Athènes, mais en se couronnant elle-même, du resplendissant diadème, dont les arts et les muses avaient orné le front de la Grèce, l'exposa-t-elle, cette reine déchue, toute couverte d'opprobe, aux insultes des nations? que dis-je? la poignarda-t-elle de

68. Alanus de insulis.

sa propre main? Eh bien! les outrages et les persécutions qui répugnèrent à la férocité des Romains à l'égard d'Athènes, les derniers descendans des Celtes, eurent à les essuyer de la part des Anglo-Normands.

Politique barbare! atroce ingratitude! au moment où la littérature française, grandie dans la poétique atmosphère des idées celtiques, recueillait superbement les fruits d'un arbre planté par les Bardes, arrosé pendant tant de siècles de leurs sueurs et de leur sang, d'un arbre qui ne pouvait verdir que sur une terre de liberté, et languissant partout ailleurs, dans ce moment-là un despote anglais, le féroce Edward en eut peur de cette liberté! et la ravit aux Bretons. Des édits de proscription suivis d'épouvantables massacres furent lancés contre les Bardes. D'un côté, l'on entendait les chants des trouvères, dont la lyre endormait aux harmonieux souvenirs de la chevalerie bretonne, les rois et les barons d'Angleterre, de l'autre, les soupirs des Bardes égorgés.

Oh! prêtons-y l'oreille, à cette harpe qui éclate et vibre sous le pied de l'esclavage; prêtons-y l'oreille, car le cygne va s'envoler!

Lewlin, prince et Barde du pays de Galles, et dernier défenseur de la liberté celtique, venait d'être fait prisonnier, et de périr avec elle, victime de sa valeur et de son patriotisme. Orphée Breton, son corps avait été coupé en quatre quartiers, et exposé en sanglant trophée sur les murailles des quatre grandes villes d'Angleterre.

Des voix gémissent lugubres et fréquentes, comme jadis à Camblan[69]

s'écrie Griffon, fils d'Inad le vieux.

Des larmes coulent à torrens sur tous les visages.
Car il est tombé le boulevard de la Cambrie, il est tombé, son souverain!
.....
N'avez-vous pas vu le cours du vent et des nuages?
N'avez-vous pas vu les chênes qui mutuellement s'écrasent?
N'avez-vous pas vu la mer s'élancer et ravager la terre?
N'avez-vous pas vu le soleil détourné de sa course et perdu dans les airs?
N'avez-vous pas vu les astres déserter leurs orbes et tomber?
Et pourquoi n'espérez-vous pas en Dieu, insensés?

Ne voyez-vous pas que c'est la fin du monde!
Je crierai jusqu'à toi, Seigneur! pourquoi l'Océan n'engloutit-il pas le monde?
Et pourquoi nous laisses-tu plus long-temps nous torturer dans les angoisses?
Il n'est plus d'asile pour nous, malheureux! plus de conseil! plus de refuge,
Plus de voie pour fuir notre lamentable destin!

Si tant et de si beaux monumens de la littérature celtique n'ont pas vécu jusqu'à nous, c'est l'Angleterre qu'il en faut accuser! l'Angleterre, qui massacrait les Bardes, et privait ainsi les précieuses archives dont ses rois l'avaient rendue presque l'unique dépositaire, de leurs conservateurs naturels, et les livrait sans

69. Arthur périt à la bataille de Camblan.

défense au grattoir ignorant ou avare de quelque moine imprudent, auquel du reste il importait fort peu de briser le modèle, quand on possédait la copie. A cette première cause de la perte d'un grand nombre des originaux de la romancerie française, se joignent le peu de cas qu'on en faisait dans la seconde période du moyen-âge, la dévastation du monastère de Glassenbury par Henri VIII, où ils furent ensevelis sous les ruines; enfin la rareté du parchemin, d'une part au moment de la découverte de l'imprimerie, et de l'autre la nécessité d'en avoir, et par là même d'effacer, afin d'alimenter les graves discussions théologiques soulevées par les réformistes. Mais il y a une autre raison bien plus forte que toutes celles-ci. Nous la tenons de Warington.

«Le plus grand nombre des chefs gallois qui avaient pris part à la révolte de Lewlin, dit ce judicieux écrivain, furent jetés dans la tour de Londres. Là, loin de leur patrie et de leurs amis, ils sollicitèrent la faveur de faire venir leurs manuscrits, du pays de Galles, pour charmer l'ennui de leur solitude. On se rendit à d'aussi justes vœux. Et depuis ce temps la tour devint le principal dépôt de la littérature galloise. Cette précieuse collection fut livrée aux flammes par un certain Scolan, qui n'est connu que comme auteur de cet acte de vandalisme à jamais déplorable[70].»

Concurremment avec la réforme religieuse s'opérait insensiblement une réforme littéraire, dont les résultats non moins fâcheux, qu'il nous soit permis d'émettre toute notre opinion à cet égard, jetaient violemment la littérature française hors de ses gonds naturels, et la faisaient rétrograder jusqu'aux Grecs et aux Romains sous le nom de *renaissance*, domination juste, si elle indique *replâtrage* de l'antiquité classique, fausse, si elle marque un progrès national.

Malgré cela, et en dépit comme à l'insu des auteurs eux-mêmes, la poésie chevaleresque eut encore une action quoique sourde et cachée sur la littérature française jusqu'au dernier siècle elle influença les œuvres du règne de François Ier, du temps de la Ligue, de la Fronde; elle a laissé des traces dans Corneille. Racine, Voltaire, Rousseau, dans les romanciers ou les poètes français les plus célèbres; elle est la source où ils puisèrent cet idéal de foi ou d'amour, ces caractères ou ces costumes, qui donnent un charme si doux, un si indéfinissable intérêt à toutes leurs compositions.

Quant aux romans du moyen-âge, traductions ou échos de la romancerie celtique, on en voit figurer un grand nombre, à la tête des premiers ouvrages imprimés au quinzième siècle, et même encore aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, on retrouve reproduits par la presse, les plus remarquables des romans du Saint-Graal et de la Table-Ronde.

Enfin parut 93, fléau terrible et vengeur, à qui la colère de Dieu jetait la France à broyer. La littérature erre sanglante et échevelée au milieu des ruines, en poussant çà et là un cri de douleur et d'effroi.

Mais la réforme a porté tous ses fruits, fruits sanglants et mortels en tous genres, et maintenant, la hache catholique en fait voler le tronc en éclats.

---

70. History of Wales. Id. Jone's musical and poetical relics of the welsh bards.

La muse du moyen-âge, cette merveilleuse fée, aux paroles de foi, d'amour et d'honneur, Velleda adorée des âges druidiques, que l'esclavage, avant-coureur de la barbarie, avait exilée chez les Bretons, où le christianisme tout éclatant de jeunesse et de beauté, s'offrit à ses regards, et par son union avec elle, en divinisant la nature, versa dans son sein la vie de l'avenir; où les trouvères, à leur tour, vinrent la chercher en chœur, la revêtir de leurs brillantes fantaisies, et lui offrir le sceptre de fleurs de la chevalerie, qu'entre ses mains plus tard brisa la renaissance; — la muse du moyen-âge a reconquis son ancien empire.

La France rallume le flambeau de la foi qui guidait sa marche pendant sa jeunesse; il éclaire l'émancipation européenne, la fusion des nationalités, l'extension de la langue qu'elle parle; et la vaste famille humaine, dont le cœur bat dans sa poitrine, agenouillée bientôt au même autel, unie par les mêmes vœux, les mêmes intérêts, la même langue, les mêmes liens de charité universelle, développera dans sa maturité tous les germes de son enfance. La France sera encore le piédestal de la littérature française, lointain reflet de la poésie celtique, dominera tout l'Occident.

JEAN-CHRISTOPHE CASSARD*

Houel Huuel, comte de Cornouaille puis duc de Bretagne (*circa* 1030-1084)

Les premiers ducs de Bretagne ont médiocre réputation. Ce préjugé se trouve encore accentué par le fait que la recherche historique les délaisse: alors que les questions soulevées par les immigrations bretonnes, la Bretagne carolingienne, les cadres de la vie matérielle et religieuse au Moyen Age ou les destinées de l'État des Montforts ont fourni dans un passé récent, et continuent à fournir, la matière de nombreuses études de qualité, la bibliographie disponible sur les premiers ducs stagne absolument et on désespère de voir publié un jour le recueil de leurs Actes qu'annonce M. Guillotel. La figure d'Hoël de Cornouaille n'échappe pas au sort commun de ces mal-aimés: depuis la courte synthèse que lui avait consacrée Arthur de La Borderie au commencement du troisième tome de son *Histoire* , il y a presque cent ans, elle n'a plus suscité de travaux originaux...

Au vrai, cette lacune de la recherche historique ne saurait surprendre. le matériel documentaire concernant aussi bien les ducs de la maison de Rennes que ceux de la maison de Cornouaille est restreint, et cette pauvreté des sources ne peut s'expliquer seulement par les destructions d'archives survenues depuis: elle est plutôt l'indice d'une activité et d'un rayonnement déjà faibles en leur temps. Aucun de ces dynastes ne paraît avoir imprimé sa marque de façon indélibile sur les destinées profondes du pays.

Il ne saurait pourtant être question de les tenir tous ensemble pour quantité négligeable ni de les étiqueter trop vite au nombre des souverains incapables: ils ne furent pas forcément des médiocres, mais traversèrent plutôt l'époque où la société féodale se définissait aux dépens des pouvoirs de commandement dérivés de l'ordre carolingien en général, et de ses prolongements particuliers en Bretagne. Pour un temps, le duc n'est plus le moteur de toute la vie politique et encore moins celui de la vie sociale. L'exemple d'Hoël le démontrera: il fut victime moins de ses défaillances que de la confirmation de rapports de force nouveaux et de la faiblesse des moyens d'action à sa disposition.

(*) Centre de recherche bretonne et celtique, Brest.

Le comte de Nantes, puis de Cornouaille

Alain Cainard épouse Judith en 1026 (1). Leur union sera fertile en beaux enfants bien robustes, durable aussi puisque seule la mort du comte viendra y mettre fin, après trente-deux années de vie commune. Cette longévité est alors un des privilèges de l'ordre des nobles qui, en dépit des dangers encourus dans les joutes guerrières, mieux nourris, se distinguent du commun des manants par leur robustesse physique résultant d'une alimentation moins déficiente et d'une moindre usure du corps. Malgré les apparences en effet, le risque demeure faible pour l'homme bien né de recevoir un mauvais coup sur le champ de bataille: les chevaliers savent assez qu'un adversaire mort ne vaudrait plus rien tandis que, fait prisonnier, il peut rapporter une grosse rançon à son vainqueur. Aussi, et sans ménager leurs coups, s'efforcent-ils de les asséner avec adresse pour ne pas gâcher la partie par une mort prématurée et dommageable: on ne se tue pas, normalement, entre gens du même monde (2). Et Alain survit à toutes ses guerres nonobstant son surnom évocateur de Cainard, «le bel ours», c'est-à-dire le guerrier fort comme un ours (3). Pour le noble de ces temps, le danger est plus grand soit à la chasse où l'accident guette toujours l'impétueux ou le maladroit, soit lorsque la lutte gratuite enflamme l'esprit des tournoyeurs et énerve leur courage pour ce qui n'était au départ qu'un simulacre et se transforme, dans le feu de l'action, en une bagarre acharnée. Mais, à chaque fois, de longues périodes de repos compensateur réparent ces brefs paroxysmes d'effort physique, ce qui n'est pas le cas pour le paysan astreint chaque jour aux rudes travaux de la terre. Le futur duc de Bretagne et ses frères partageront ce privilège de longévité: si l'année de sa venue au monde n'a été enregistrée par aucune chronique, elle doit se placer aux alentours de 1030, ce qui lui donnerait cinquante-cinq ans environ à l'heure de son décès, un âge déjà avancé à l'époque.

A sa naissance, ses parents décident de l'appeler Houel (moderne Hoël), un prénom qui s'explique par le brittonique commun et convient bien au futur chef. Il évoque la chance, le succès, le fait de voir loin dans ses entreprises (4). Pour autant qu'on puisse s'en assurer, ce prénom est à cette date inédit dans la maison de Cornouaille; il figure déjà, par contre, dans la descendance d'Alain Barbetorte à laquelle la comtesse Judith se rattache. On sait que le duc Alain avait laissé un héritier légitime, Drogon, vite décédé, et deux fils conçus hors des liens du mariage, Hoël et Guérech, engendrés d'une noble dame appelée précisément

---

(1) Léon MAITRE et Paul DE BERTHOU, *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, Paris-Rennes, 1904, p. 148.

(2) Georges DUBY, *27 juillet 1214. Le dimanche de Bouvines*, Paris, 1973, développe, entre autres considérations sur l'art de la guerre et ses mutations au début du XIIIe siècle, l'idée que la guerre entre chevaliers respecte encore les grands principes du tournoi et que la mort d'un participant est objet de scandale.

(3) Le comte Alain est désigné dans un acte de Locmaria de Quimper (édité par Arthur de La Borderie dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1896, p. 98) comme *bellator fortis*, ce qui est la traduction ou l'équivalent du surnom de *Cainard*.

(4) Hoël correspond au gallois *hwyl* «course, attaque», puis «succès, chance».

Judith (5). Judith, Hoël et Guérech: ces trois prénoms se retrouvent dans le même rapport presque un siècle plus tard. Ce ne peut être l'effet d'un simple hasard si les deux fils premiers-nés d'Alain Cainard se voient imposer les mêmes prénoms que ceux qui désignèrent en leur temps les deux fils d'Alain Barbetorte. Car, loin d'abandonner à la fantaisie des parents le choix d'une identité pour leur enfant, la société féodale, dans ses strates aristocratiques, enserre leur liberté d'un corset de règles strictes, les obligeant à puiser le prénom du nouveau-né au sein de la tradition familiale, parmi ces ancêtres qui ont illustré jadis le lignage dont un nouveau rameau vient d'apparaître. Et, naturellement, le lignage le plus brillant est préféré à l'autre, surtout si l'opportunité politique le conseille. De sorte que s'impose une hypothèse: la parenté de la mère d'Hoël est la plus remarquable, son prestige plus assuré que celui des comtes de Cornouaille, ces parvenus aux origines incertaines, acculés à exhiber une généalogie douteuse, composée d'emprunts manifestes, incontrôlable avant la fin du Xe siècle (6). Peut-être par souci de ménager les susceptibilités du clan paternel, les deux derniers frères du duc Hoël se verront dotés de noms d'une indiscutable assonance cornouaillaise (Benoît et Budic). Pour en revenir à l'ascendance de la comtesse Judith, on relève parmi ses proches parents un autre Hoël, celui-ci fils bâtard du premier Hoël (et donc petit-fils d'Alain Barbetorte). Ce deuxième Hoël avait un frère, Judicaël, le père de la comtesse Judith, avec lequel il fut élevé par leur grand-mère, l'autre Judith (7). Judicaël finira par se saisir de la comté de Nantes qui faisait déjà partie du domaine personnel d'Alain Barbetorte, dont la famille était par ailleurs originaire de Cornouaille (8).

Judith se situe donc au confluent de deux histoires: celle de Bretagne et celle de Cornouaille. Descendante des anciens rois par Alain le Grand, héritière présomptive du Nantais après le décès de son frère en 1038, ultime représentante de l'ancienne maison de Cornouaille dont la branche légitime s'est éteinte avec Alain Barbetorte et Drogon, elle apparaît comme le plus beau parti possible pour le dynamique Alain Cainard. Ses noces assurent la fusion de ses droits, réels et virtuels, avec ceux de son épouse et placent son fils aîné, avec un peu de chance, en position d'héritier privilégié. Elles promeuvent également un lignage chanceux — et éteignent tout risque de contestation ultérieure — , celui des anciens vicomtes (de Châteaulin?) devenus comtes de Cornouaille quand vacillait, faute d'héritier mâle légitime, la maison de Bretagne. D'ailleurs, des rapports de parenté ont pu se nouer dès avant 1026, puisque le frère de Judith s'appelle

(5) La dévolution de l'héritage d'Alain Barbetorte est connue par la *Chronique de Nantes*, édition Merlet, chap. XXXIX, p. 112-114. La question a été étudiée récemment par Hubert GUILLOTEL, *Le premier siècle du pouvoir ducal breton*, dans *Actes du 103e Congrès national des sociétés savantes*, Paris, 1979, p. 63-84 (spécialement p. 78-79).

(6) André CHÉDEVILLE, *La Bretagne des saints et des rois*, Rennes, 1984, propose une lecture renouvelée et stimulante de ce vénérable document, p. 77-82.

(7) *Chronique de Nantes*, édition Merlet, chap. XLIII, p. 125-127.

(8) Mathuédoï, le père d'Alain, avait épousé une fille d'Alain le Grand. Mathuédoï était comte de Poher: à cette époque, le Poher se confondait encore selon toute vraisemblance avec la Cornouaille. Lors de la révolte de cette dernière région contre l'occupant normand à la Saint-Michel de l'année 931, Alain Barbetorte prend la tête des Cornouaillais, d'après Flodoard.

Budic comme le premier souverain cornouaillais d'apparence historique, Budic Castellin. Quant au surnom de Houel *Huuel* ou Houel *Uchelur* (9), Höel le Grand en ancien breton, il ne dépare pas dans la maison de Cornouaille : son chef a coutume de s'attribuer (ou de se voir attribuer?) un surnom laudatif à forte connotation guerrière. C'est le cas pour Alain Cainard, ce sera encore le cas pour le fils d'Hoël, Alain Fergant ou « le brave parfait » ; plus tard seulement le surnom

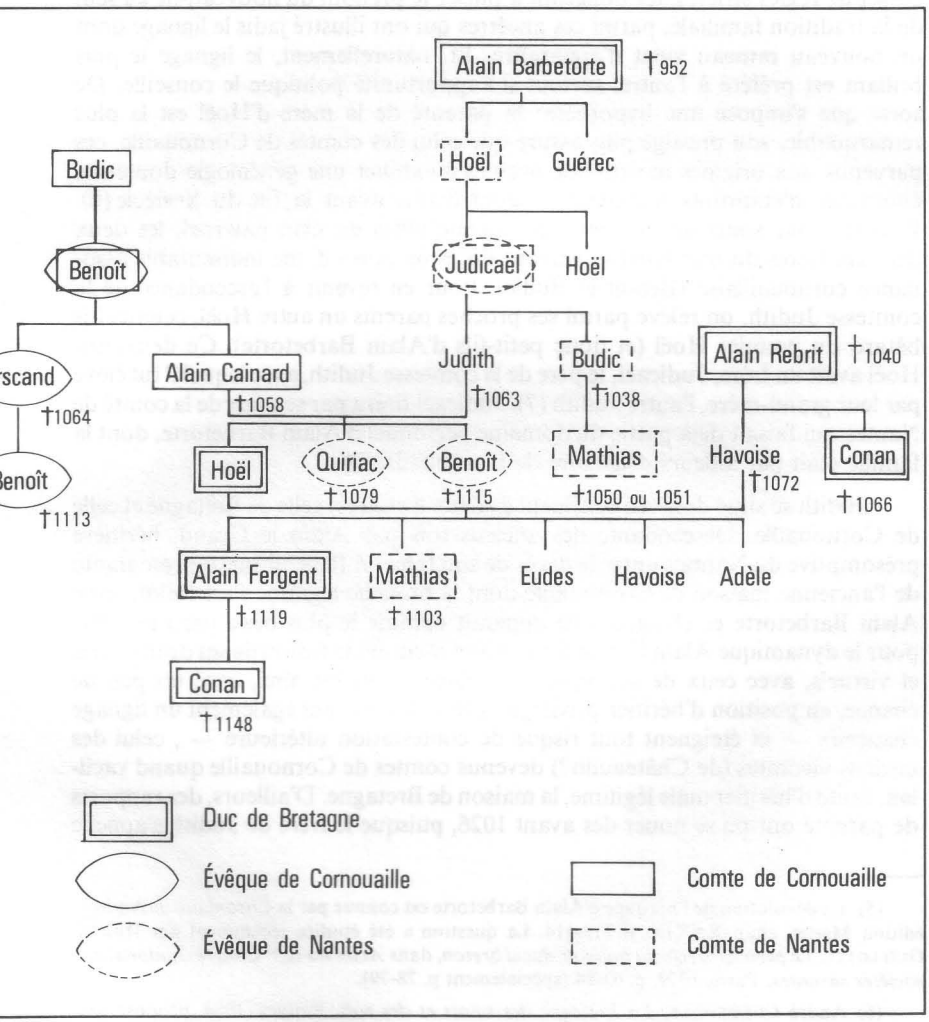

Tableau 1. — Généalogie (simplifiée) d'Hoël.

(9) Rappelons que cette *Généalogie* nous est parvenue par trois manuscrits qui présentent de légères variantes : les cartulaires de Landévennec, de Quimper et de Quimperlé.

accolé au prince désignera une particularité physique ou un trait de caractère remarquable. Il y aurait d'ailleurs matière à enquête sur ce point de civilisation dans tout l'Occident médiéval (10).

Dans le monde des cours seigneurales, la petite enfance appartient à l'univers féminin: à la dame et à ses servantes se trouve délégué le soin de veiller avec attention sur les petits hommes, ces pousses encore si fragiles. Comme les tâches domestiques et maternelles ne retiennent jamais l'attention des chroniqueurs, nous ignorons tout des premières années d'Hoël. Les étapes de sa formation au viril métier des armes ne sont pas mieux connues. Normalement, celle-ci incombe au père (ou à un oncle maternel) et conduit l'enfant à l'adolescence, à l'époque des premières impatiences. Alors, le futur seigneur est encouragé par son père, qui redoute sa présence encombrante, à tenter sa chance sur les chemins de l'errance aventureuse de la «jeunesse», en compagnie d'un solide groupe d'amis de son âge (11). Hoël ne s'y risquera pas, car le comte Alain a de quoi l'occuper avec ses projets, dans lesquels il tient son rôle de prétendant au nom des droits de sa mère. Incontournable présence et coopération sans crise apparente.

Le père et le fils lorgnent le Nantais. Mathias y a succédé à Budic en 1038. Mais Budic n'était que le demi-frère de Judith, «fille seule et unique de Judicaël comte de Nantes qui avoit esté occis en allant à la court du duc Geffroy [en 1004], laquelle Judich debvoit par droict estre son héritière et comtesse de Nantes. Mais Budic, son frère bastard, avoit saesie et occupée celle comté et la tenoit par force et violence contre elle, dont après s'ensuivirent grans guerres et batailles entre lesditz comtes Caignart et Budic» rapporte Pierre Le Baud (12). Le conflit armé se perpétue avec le comte suivant et bientôt Hoël seconde son père: « A l'encontre duquel Mathias comte de Nantes meurent guerre Allain Caignard comte de Cornouaille et Hoel son filz pour le droict de la conté de Nantes qu'ilz maintenoient apartenir à Judich, fille du comte Judichael, qui femme estoit d'Allain et mère de Hoel. Et par avant l'avoient calumpniée contre Budic, père dudit Mathias, mais celle querelle ne fut pas en bref temps terminée obstant la résistance que leur fistrent Budic et Mathias comtes». La pression cornouaillaise n'emportant pas les défenses nantaises, la lutte s'éternise sans que l'un ou l'autre camp arrive à prendre l'avantage dans une guerre qu'on imagine faite d'escarmouches. Si elles témoignent des ambitions expansionnistes du comte Alain, ces tentatives infructueuses suggèrent aussi qu'il n'a sans doute pas les moyens de sa politique et que la noblesse nantaise demeure fidèle à son comte. Il est tout particulièrement regrettable que le dernier chapitre de la *Chronique de Nantes*

---

(10) L'usage de surnoms est général dans le monde des grands féodaux. A ma connaissance, aucune étude d'ensemble n'a essayé de percer les mécanismes d'attribution de ces qualificatifs, malgré la vogue des analyses sémantiques inspirées par le structuralisme dans les années récentes.

(11) Georges DUBY, *Les «jeunes» dans la société aristocratique dans la France du Nord-Ouest au XIIe siècle*, dans *Annales E.S.C.*, 1964, p. 835-846. Remarquons au passage que rien ne prouve qu'Hoël ait jamais été armé chevalier.

(12) Pierre LE BAUD, *Histoire de Bretagne*, chap. XXII, manuscrit British Library, Harleian 4371.

ne s'intéresse pas aux «diverses adventures de bataille d'une part et d'autre», pourtant contemporaines de son rédacteur (13).

La crise se dénouera assez vite, au milieu du XIe siècle précisément. On peut dire que Hoël naît à l'histoire en 1054 au plus tard, aux alentours de son vingt-cinquième printemps, quand il prend possession, au moins nominalement, du comté de Nantes. Cette cité tombe en déshérence d'abord au plan spirituel: le concile de Reims, présidé par le pape «prégrégorien» Léon IX, dépose Budic, son évêque, en 1049, pour simonie (14). Puis Mathias décède en 1050 ou en 1051 (15): comme il ne laisse aucun héritier, la question de sa succession est ouverte et la proie offerte trop belle pour ne pas aiguiser, dans une mêlée confuse à nos yeux, des appétits contradictoires. Le duc Conan II, comte de Rennes, profite le premier des circonstances: une charte du cartulaire de Redon le montre en 1051, entouré de plusieurs seigneurs du Nantais, assistant comme témoin à la donation à Saint-Sauveur du quart de l'île d'Er que possédait Rouaud du Pellerin, en compagnie de l'évêque réformateur Airard fraîchement nommé par le Saint-Siège aux lieu et place du simoniaque Budic. «Le comte Conan gouvernant la ville de Nantes, Airard étant évêque de cette cité» (16). Quelques années plus tard, la situation se trouve renversée au profit d'Hoël: «Et adoncq ledit Allain Caignart print et occupa celle comté par raison de Judich sa femme, laquelle comté il bailla audit Hoel son fils qui de lors en après s'appella comte de Nantes», conclut Le Baud. Hoël est désormais comte, à l'égal de son père, en apparence.

Car il est probable que la lutte d'influence engagée par les deux compétiteurs contribue à amoindrir un peu plus l'autorité du prince établi dans le château de Nantes. C'est à cette époque, sans doute, qu'il convient de rapporter la sécession du vicomte, dorénavant installé à demeure sur les rives de la Loire dans sa tour fortifiée de Donges. S'appuyant sur ce repaire, il bâtit une seigneurie indépendante et ne sera bientôt plus connu que comme vicomte de Donges (17).

Cet amoindrissement de l'autorité publique ne peut prendre sa source que lors de cet interrègne contesté, quand s'affrontent Cornouaillais et Rennais, également étrangers au Nantais, et donc également intéressés à la recherche d'alliances sur place. Le fait qu'Hoël ait éprouvé le besoin de demander l'accord d'un simple prévôt dans le seul acte qu'on possède de lui comme comte de Nantes va dans le même sens (18)... L'avenir est encore obéré par une autre querelle qui mine, elle, la puissance ducale: rappelons que Conan occupe le pays nantais sans

---

(13) *Chronique de Nantes*, édition Merlet, chap. XLVIII, p. 140-141. L'événement le plus récent (la déposition de l'évêque Budic) concerne l'année 1049.

(14) LABBÉ, *Concilia*, t. IX, col. 1041.

(15) Les *Annales de Saint-Florent de Saumur* (éditées par Louis Halphen, *Recueil d'Annales angevines et vendômoises*, 1903, p. 118) le font décéder en 1050 alors que les *Chroniques Annaulx* (Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 102) retardent d'un an sa mort.

(16) Aurélien DE COURSON, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, 1863, charte n° 364.

(17) Hubert GUILLOTEL, *Les origines du bourg de Donges: une étape de la redistribution des pouvoirs ecclésiastiques et laïques aux XIe-XIIe siècles*, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1977, n° 4, p. 541-552.

titre à le faire alors qu'il vient d'écarter son oncle, Eudes de Penthièvre, le frère d'Alain III Rebrit, de la régence. Eudes accepte difficilement d'être ainsi évincé: Alain Cainard n'a qu'à lui donner sa fille, Onnen ou Onguen, à femme pour sceller une alliance de revers très gênante pour Conan. Si la confrontation armée paraît évitée dans le Nantais, c'est grâce à l'opportune révolte d'Eudes de Penthièvre, que soutient Alain. Ainsi soutenu et dirigé par son père, Hoël restaure les droits de sa mère et profite d'une accalmie, provisoire, pour célébrer ses noces avec Havoise, la sœur unique de Conan de Rennes (19). Les deux beaux-frères s'affronteront à nouveau par la suite jusqu'en l'an 1065 « ouquel, scelon les annaulx, Hoel le comte de Cornouaille et de Nantes, après longue guerre, se pacifia audit Conan». Le Baud fait mention d'un épisode peu glorieux de ces luttes sporadiques: «Comme ledit Hoel fust molesté par Conan, il bailla la cité de Nantes à garder à Geffroy Martel comte d'Angers [1040-1060] qui ne usant pas de bonne foy s'efforcea la luy oster. Mais il la retint à painne quarante jours qu'il ne la perdeist honteusement». Toutefois les sources angevines n'évoquent pas cette tentative avortée du dynaste ligérien, et il est impossible de reconnaître à quelle date elle prend place, si même elle n'est pas née d'une confusion opérée par l'historien au service de la duchesse Anne.

Reconnu comme leur suzerain par tous les seigneurs du pays, Hoël renforce encore son implantation nantaise ou, plutôt, celle de sa famille: en 1052, son propre frère, Quiriac (Guérec) remplace l'évêque Airard qui s'est retiré, lassé par les difficultés éprouvées dans la mise en route de la réforme, sans abdiquer de son siège pour autant (20). Renouant avec des traditions solidement ancrées en Bretagne (21), le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel sont à Nantes conjoints, sinon dans une même main, du moins au sein du même clan.

Attendre le trépas de son père: c'est dès lors la seule ambition d'Hoël. Et quand Alain disparaît en 1058, son fils n'éprouve aucune difficulté à recueillir l'héritage puisque tous ses autres garçons sont entrés dans les ordres, laissant libre la carrière dans le siècle à Hoël. Dans cette succession placée sous les meilleurs auspices, l'influence temporisatrice de la comtesse Judith entre sans doute pour quelque chose, elle qui sera rappelée à Dieu le 27 février 1063 seulement (22).

---

(18) Arthur DE LA BORDERIE, *Actes inédits des ducs de Bretagne*, Rennes, 1887, n° XIV, p. 34.

(19) La date exacte de ce mariage n'est pas connue. Il est antérieur à 1058 selon Le Baud et doit donc venir sceller le retrait hors du Nantais de Conan avec sa contrepartie, le renoncement d'Alain à son alliance avec Eudes.

(20) Le règne d'Airard a été étudié par René BLANCHARD, *Airard et Quiriac, évêque de Nantes (1050-1079)*, dans *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1898, et par Hubert GUILLOTEL, *La pratique du cens épiscopal dans l'évêché de Nantes. Un aspect de la réforme ecclésiastique en Bretagne dans la seconde moitié du XIe siècle*, dans *Le Moyen Age*, 1974, p. 5-49.

(21) Barthélemy POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les prodromes de la Réforme grégorienne en Bretagne*, dans *Bulletin philologique et historique*, 1960, p. 871-891, fournit les généalogies d'évêques repérables dans la Bretagne des Xe-XIe siècles.

(22) L. MAITRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire de Quimperlé*, *op. cit.*: la *Chronique de Quimperlé* fournit à la page 103 la date du décès d'Alain Cainard et à la page suivante celle de son épouse.

Le duc des Bretons

1. La captation du titre ducal

Conan II, duc de Bretagne et comte de Rennes, meurt devant Château-Gontier le 11 décembre 1066 (23). A vingt-six ans, il n'a pas encore eu soin de prendre femme en vue de procréer un fils légitime (24); il n'a point de frère vivant non plus: sa succession échoit donc à son unique sœur, Havoise, la compagne d'Hoël. Cependant son héritage s'avère moins splendide qu'il ne le paraîtrait au premier abord: la ville et le comté de Rennes seront occupés, sa vie durant, par le fils bâtard d'Alain III, Geoffroy Grénonat, le demi-frère de Conan (25). D'autre part, et surtout, Havoise et son mari peuvent s'attendre à devoir repousser les protestations motivées de l'insatiable Eudes de Penthièvre « et la cause estoit que celuy Eudon estoit filz de Geffroy frère d'Allain et oncle de Conan qui avoient esté l'un après l'autre ducs de Bretaigne, ausquelz il affectoit succéder comme leur prochain en génération masculine, en déboutant ledit Hoel. Il le réputoit toutefoiz comme personne estrange pour tant qu'il estoit d'aultre lignaige. Et y eut à ladicte occasion moult grans contens entr'eulx, mais ledit Hoel obtint tant par la loy du pais que par sa force» (26). En fait, Eudes se trouve pour l'heure engagé dans une opération de grande ampleur et démuni de l'essentiel de ses forces militaires: son fils Briend accompagne Guillaume de Normandie dans sa conquête de l'Angleterre. Il joue d'ailleurs avec ses Bretons un rôle de premier plan dans la saisie de l'île (27). Son frère, Alain le Noir, participe également à l'expédition.

Après de vaines palabres pour les partisans d'Eudes, la transition s'effectue en définitive de façon pacifique puisque la couronne ducale fait retour au lointain descendant d'Alain Barbetorte. Cet événement est-il solennisé par une cérémonie de présentation officielle du nouveau duc à ses sujets? Il existait au moins un précédent dans ce domaine avec Conan II: en 1048, au sortir de l'enfance, Conan avait été «fait comte» au cours d'une assemblée de prières présidée dans sa cathédrale par l'évêque de Rennes Main (28). Raoul Glaber affirme de Conan le Tort qu'il fut couronné *more regio*, «à la façon d'un

---

(23) Pour le lieu, une interpolation d'Orderic Vital aux *Gesta Normannorum ducis* de Guillaume de Jumièges (éd. Marx, p. 194); pour le temps, les *Annales de Vendôme* (éd. Halphen, p. 64).

(24) Un certain *Alanus nothus filius Conani comitis* figure en 1075 parmi les témoins d'une donation de la duchesse Berthe (*Cartulaire de Quimperlé*, charte n° LXXV): il pourrait s'agir d'un fils bâtard de Conan de Rennes.

(25) Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 427: *Gauffridus Nothus, ejusdem* [i.-e. Conani ducis] *frater, qui ei in regno successit.* Grénonat, c'est-à-dire le moustachu.

(26) Pierre LE BAUD, *Histoire de Bretagne*, chap. XXIII.

(27) ORDERIC VITAL, *Historia ecclesiastica*, livre IV. Briand repousse, peu de temps après la conquête, les deux fils d'Harold réfugiés en Irlande et débarqués à Exeter à la tête d'un parti de Saxons irrédentistes.

(28) Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 395 et *Cartulaire de Redon* (éd. de Courson), charte n° 394, p. 243-244.

roi» (29). Plus tard, Alain Fergant entreprendra de réitérer cette démarche: «Et incontinent après la mort de Hoel son père se transporta à Rennes pour estre receu par les Rennoys; mais le comte Geffroy son oncle bastard luy reffusa la cité, craignant par aventure qu'il l'en voulust débouter. Si l'assiègea Allain et le print par force puis l'envoia en exil à Kempercorentin où il mourut en celuy an» (30). Que Hoël ait cherché à se faire reconnaître publiquement à Rennes paraît donc très vraisemblable, bien qu'aucun document ne parle explicitement de cette cérémonie d'inauguration au statut encore incertain.

Il n'empêche qu'Eudes, puis ses fils, après son décès survenu en 1079, revendiqueront comme leur la qualité de ducs de Bretagne et «tous s'appelèrent comtes de Bretaigne et furent moult experts aux armes». Mais, jamais, ils ne parviendront à mettre en péril la maison de Cornouaille en pérennisant un véritable schisme ducal au dehors de leurs domaines propres.

2. *Hoël: l'homme et son entourage curial*

La personnalité profonde d'Hoël, sa manière d'être, ses réactions devant les événements et les hommes demeurent hors d'atteinte: les documents du temps ne s'embarrassent pas de psychologie individuelle, ne s'intéressent ni aux peines ni aux joies du quotidien, ne décrivent même pas le cadre de vie des puissants, trop bien connu de tous, estime-t-on, pour être digne d'intérêt. Les exceptions, rarissimes, n'en ont que plus de prix, mais Hoël n'a pas la chance d'avoir hébergé un Lambert d'Ardres en son donjon... Tout au plus, avancerons-nous une remarque en creux par rapport à ce que disent les textes: apprécié à l'aune des critères de l'époque, Hoël ne laissera derrière lui ni le souvenir d'un prince remarquablement converti aux idéaux du christianisme ni celui d'un monstre, maudit pour le déploiement d'une excessive cruauté. Alors, homme d'équilibre tant dans sa vie publique que privée, ou prince ballotté au hasard d'une histoire sur laquelle il n'a finalement guère de prise? Sans doute un peu des deux...

Si l'homme reste insaisissable, sa vie de famille n'apparaît guère mieux: marié jeune à Havoise, époux fidèle (on ne lui connaît pas de bâtard, s'il eut même des aventures éphémères), il aura d'elle trois fils (Alain, Mathias et Eudes) et deux filles (Havoise et Adèle, future abbesse de Saint-Georges de Rennes). Havoise décède en 1072 (31). Cette perte ne l'affecte pas outre mesure: il ne fait aucune donation pour le repos de son âme, mais concède à la mère de la défunte la permission d'y procéder avec des biens qu'il lui avait abandonnés dans l'enceinte de Nantes (32). Quant à lui, Hoël préfère destiner ses aumônes pieuses

---

(29) RAOUL GLABER, *Les cinq livres de ses histoires*, livre III (éd. Migne, *Patrologie latine*, t. 142, col. 631-632).

(30) Pierre LE BAUD, *Histoire de Bretagne*, chap. XXIV. La *Chronique de Quimperlé* confirme le décès de Geoffroy Grénonat en 1054.

(31) *Chronique de Quimperlé*, p. 104: *MLXXII: Hadeuguis comitissa moritur (XII Augusti).* La duchesse Havoise est associée à une donation d'Hoël en faveur de Sainte-Croix le 27 février 1069 (*Cartulaire de Quimperlé*, charte n° LIV).

(32) *Cartulaire de Quimperlé*, charte n° LXXV, 1075, p. 222-223.

aux membres de son lignage, d'abord pour assurer le salut éternel de ses parents, ensuite pour s'entourer, ainsi que ses enfants, d'un convenable manteau de prières d'intercession psalmodiées de façon privilégiée par Sainte-Croix de Quimperlé, le mausolée familial (33). Havoise morte, il ne songera pas à la remplacer, sa descendance étant assurée; c'est peut-être pour elle aussi qu'il entreprend le long pèlerinage romain (34).

Pour autant qu'on puisse l'appréhender, le train de vie d'Hoël n'a rien de princier: il chevauche d'un château à l'autre, accompagné d'un petit nombre de serviteurs et de fidèles parmi lesquels certains apparaissent revêtus de fonctions domestiques. Cadoret, son écuyer, l'aide à se vêtir et à s'armer; Anscher et Guennou, «porte-verges», écartent les importuns qui encombrent la salle curiale; Guarin et Raenher, panetiers du duc, veillent à l'approvisionnement de sa table (35). D'autres serviteurs de rang modeste, des valets, sont en charge de l'écurie et des besognes courantes. Plus intéressante est la mention du chapelain Rioc qui fait aussi fonction, à l'occasion, de notaire: Hoël dispose ainsi d'un embryon de chancellerie (36). Il fait d'ailleurs rédiger en son nom et à la première personne un certain nombre d'actes.

Comme tous les aristocrates de son temps, Hoël s'adonne à la chasse. Ce sport répond à une triple exigence de la noblesse: il constitue d'abord une excellente école de débrouillardise, de ruse et d'endurance pour les futurs chevaliers et reste un bon entraînement à la guerre pour les hommes de cheval confirmés; il marque aussi, par le choix de proies et de façons cynégétiques huppées, la distinction sociale propre à cimenter la noblesse dans un art de vivre étranger au commun; l'apport de produits carnés frais et variés n'est pas, enfin, sans intérêt physiologique pour des combattants appelés à fournir de violents efforts physiques. On ne s'étonnera donc pas de découvrir Hoël entouré de chasseurs professionnels dont le chef est un certain Gleu vers La Forêt-Fouesnant (37). Comme Nominoë ou Waroch en leur temps (38), le duc chasse à courre. Ses meutes de chiens sont entretenues, au moindre coût, grâce à une exaction seigneuriale connue dans le droit breton ancien sous le nom de *loch* (dont les chevaux bénéficient aussi), transposé en latin en *jus avene* (droit

(33) Fondé en 1029 par Alain Cainard qui y sera enterré ainsi que son épouse.

(34) Les circonstances ayant présidé à ce pèlerinage romain ne sont pas autrement connues: *Cartulaire de l'Église de Quimper*, édition Peyron, p. 40.

(35) *Cadoret armiger comitis*, *Cartulaire de Quimperlé*, chartes n° LXXV et LXXVII; *Anscher et Guenno virgiferi, idem*, charte n° XXXIV; *Guarin, Raenher panetarii, idem*, n° LXXVII (1074) et n° LXXV (1075).

(36) *Ego Riocus, capellanus comitis, jussu ejus scripsi haec.* A. DE LA BORDERIE, *Actes inédits...*, *op. cit.*, n° XV, p. 36.

(37) *Cartulaire de Quimperlé*, charte n° LIV (1069).

(38) Sur Waroch chasseur, nous sommes renseignés par les Vies de saint Guénaël; sur Nominoë, par les *Miracles de saint Magloire* (épisode de la fondation de Léhon). Sur la forêt comme bien fiscal à l'époque carolingienne, Noël-Yves TONNERRE, *Contribution à l'étude de la forêt bretonne: la forêt dans la région de Redon à l'époque carolingienne*, dans *Enquêtes et Documents*, Nantes, 1975, p. 59-75.

d'avoine), *cibus canum* (manger des chiens) et autres expressions équivalentes. Certaines terres doivent assumer la nourriture des bêtes: ainsi dans sa donation de Loc-Amand à Quimperlé, Hoël prend garde à transférer le produit de cette charge aux moines avec les deux parts des dîmes de la forêt qui lui revenaient. Son fils, le duc Alain Fergant, exemptera en 1096 l'abbaye de Sainte-Croix de «ce droit en avoine qui, de cette terre (de Kilnes, lieu-dit sans doute proche de Quimperlé), est dû pour mes chiens», disposition étendue à tous les biens de cette même abbaye en 1140 par le duc Conan son successeur (39). Le souci de la gent canine se laisse d'ailleurs très tôt discerner dans la société brittonique (et celtique en général) au témoignage d'articles des anciennes lois bretonnes continentales du VIe siècle et de certains pénitentiels irlandais (40).

Les plaisirs violents de la chasse n'oblitèrent pas nécessairement chez qui les recherche les joies de l'esprit. Hoël sait-il défricher les lettres? Ce n'est pas impossible, puisque sa famille proche compte un grand nombre de clercs et qu'il a pu dans sa jeunesse bénéficier des leçons de ces «grammairiens» bien attestés en Cornouaille au XIe siècle (41). Il s'intéresse d'ailleurs aux livres et veille à leur conservation: ceux de la cathédrale de Quimper, sitôt qu'il découvre leur piteux état, leurs trop vieilles reliures rompues, leurs feuillets décousus exposés en vrac, bénéficient de ses largesses. A l'avenir, ordonne-t-il, les peaux des cerfs abattus sur son domaine de Quiberon seront fournies à titre gracieux aux chanoines pour qu'ils puissent restaurer d'une couverture suffisante toute la bibliothèque de Saint-Corentin. Gleu, le chef-chasseur de Fouesnant, et Vesaruce, son collègue du Broc-Erec, et leurs successeurs comme agents domaniaux du comte de Cornouaille après eux, sont chargés de la bonne exécution de cette décision (42). Mais la culture livresque n'est pas toute la culture d'alors: Hoël ne dédaigne pas de s'esbaudir aux farces mimées de Pontellus, «le jongleur du comte», ni de prêter l'oreille aux accords plaqués sur son instrument par Cadiou, le «citha-riste» (43). Ces deux artistes apposent leur seing en qualité de témoins au bas de certaines chartes ducales: leur seule présence, même à un rang modeste, montre assez que leur profession garde sa dignité. Serait-ce l'écho attardé de la position privilégiée des bardes de cour dans l'ancienne société brittonique? Rien de leurs compositions ou de leur savoir-faire ne nous est parvenu, malheureusement.

---

(39) *Cartulaire de Quimperlé*, charte n° LV: *similiter avenam quae de eadem tribu (Karantuc) canibus comitis danda fuerat, idem comes* [Houel] *sancto et monachis, cum duabus partibus decimarum totius foresti, concessit.* L'hospitalité due aux chiens (ou *loch*) apparaît dans le *Cartulaire de Redon*, chartes n°s 49, 51, 52, 78, 126, 204, 241, 268, etc., et dans celui de Quimperlé, chartes n°s 82 et 91. La donation de Loc-Amand s'accompagnera de l'expulsion de tous les officiers domaniaux et de tous les chasseurs du duc (*Cartulaire de Quimperlé*, n° LIV).

(40) Voyez la loi A 62 des *Excerpta de libris Romanorum et Francorum*: «si un chien mange quelque chose, pour la première faute, qu'on ne paye rien pour lui, excepté sa propre valeur; s'il récidive, que le maître du chien rende ce qu'il a mangé», et les commentaires de Léon Fleuriot dans *Landévennec et le monachisme breton au haut Moyen Age*, Daoulas, 1986, p. 65-84.

(41) *Cartulaire de Quimperlé*, p. 136 et 148.

(42) *Cartulaire de Quimper*, édition Peyron, p. 41.

(43) *Pontellus joculator comitis*, dans A. DE LA BORDERIE, *Actes inédits...*, *op. cit.*, n° XV, p. 36; *Cadiou Citharista*, *Cartulaire de Quimperlé*, charte n° LII (1069).

Curiales: cette expression revient à diverses reprises sous la plume des rédacteurs d'actes passés ou approuvés par Hoël. Par opposition aux clercs, elle désigne la suite du prince, tous ceux qui vivent autour de lui dans son intimité, mais aussi les hôtes accueillis à sa cour. En bref, sa *familia.* L'observation des neuf listes de souscripteurs conservées (44) permet d'avancer quelques remarques sur ces proches. En ces occasions, ils paraissent se répartir entre quatre strates sociales, aux contours nécessairement flous pour les trois dernières.

En premier apposent leurs seings, juste après le comte, les plus nobles, notamment les châtelains du pays nantais que nous rencontrerons bientôt. Les officiers curiaux et les fidèles du prince constituent un deuxième groupe, relativement stable: Cadou, fils de David, Saliou, fils de Gulchuenn et Killae, fils de Guffred, sont les premiers à souscrire des actes en 1069 comme vers 1081 (45). Nous retrouvons ce Killae à Nantes le 9 avril 1079, jour où Hoël transfère à Saint-Nicolas d'Angers certains biens (46): il est alors expressément désigné comme le *vassalus* du comte et c'est lui qui remet à l'abbé Haimon un couteau dont Hoël avait plié la lame (cet objet devant remémorer la tradition effectuée d'une main à l'autre). Le duc charge en effet certains hommes de confiance d'exécuter pour lui les gestes rituels que sa dignité lui interdit de faire. Resguethen remplit la même fonction quand Hoël et Havoise offrent au petit monastère de Saint-Cado la *villa* Dargoth en Plouhinec: il pose la motte de terre, représentant le bien transféré, sur l'autel (47). Un certain Guffred figure parmi les témoins: il pourrait s'agir du père de Killae. Les simples valets sont difficiles à reconnaître. Enfin, la masse indistincte des témoins (de simples noms à nos yeux), dont certains au moins étaient d'un statut social très modeste, seulement appelés en qualité de voisins de la propriété cédée (48).

A l'exception de Cadiou mentionné à Quiberon en 1069 et à Nantes en 1074, jamais les noms découverts en Basse-Bretagne n'apparaissent dans le Nantais, et réciproquement. Ce constat, fragile au vu du nombre réduit des listes disponibles, nous incite à penser que la fusion n'était pas consommée entre les deux membres du domaine personnel du duc. Hoël dispose en fait de deux embryons de cour gardant leur autonomie, entre lesquelles il circule avec une équipe restreinte de fidèles et de serviteurs appréciés. Ce qui revient à soulever la question de la réalité et de la profondeur en ces temps de l'osmose entre le monde roman ou nantais et celui de la Bretagne bretonnante (49).

---

(44) *Cartulaire de Quimperlé*, chartes n^{os} CVI (Saint-Cado, 1058-1072), LII (Locdevi en Quiberon, 1069), LIV (Loc-Amand, 1069), LXXV (Nantes, 1075), LXXVII (Nantes, 1074), LXXVI (Nantes, 1076). — A. DE LA BORDERIE, *Actes inédits..., op. cit.*, n° XV (Nantes, 1079) et XVII (Landugen, 1081-1084); un acte du *Cartulaire de Redon* concernant la proche banlieue nantaise.

(45) *Cartulaire de Quimperlé*, n° LII, et A. DE LA BORDERIE, n° XVII.

(46) A. DE LA BORDERIE, *Actes inédits..., op. cit.*, n° XV: *per cultellum Killai cujusdam, qui aderat, vassalli sui.*

(47) *Cartulaire de Quimperlé*, charte n° CVI (1058-1072): *Resguethen testis qui tellus super altare deduxit.*

(48) *Cartulaire de Redon*, charte n° CCCXXXIII, p. 283 (avant 1072).

(49) Le problème a été posé d'une façon claire par Léon FLEURIOT, *Aperçus sur les langues*

3. *Être duc de Bretagne au XIe siècle*

En prétendant forcer les clôtures de l'intimité d'Hoël, nous ne sommes parvenus qu'à entrouvrir quelques portes dérobées. En nous tournant à présent vers l'homme public, le risque n'est pas moins évident de venir buter sur trop d'inconnues, car seules quelques épaves surnagent au grand naufrage du temps. L'aventure doit cependant être tentée de façon aussi méthodique que possible.

A l'instar d'une fonction politique évanescente, sa titulature n'a rien de figé ou de grandiose. Pour ses sujets, il est simplement le comte Hoël (50). Lui-même ne revendique explicitement sa qualité de chef éminent des Bretons qu'en certaines occasions et, quand il le fait, son titre varie sans raison apparente. Son autorité peut porter sur le pays (la Bretagne) ou sur ses hommes (les Bretons); Hoël peut être leur duc, leur comte ou leur consul (une qualité prisée dans la maison de Cornouaille, mais pas exclusivement puisqu'on la retrouve volontiers affichée en Anjou), ces trois termes passant pour synonymes et interchangeables (ils sont d'ailleurs mis à contribution l'un après l'autre dans une même charte) [51]. Des variantes enrichissent cette titulature déjà incertaine: il est parfois le chef de *toute* la Bretagne, ou se prétend élevé à sa charge par la grâce de Dieu, à moins que, plus simplement, il ne fasse usage que de sa qualité de comte de Nantes, voire de comte de Nantes par la grâce de Dieu (52). Dans la donation de Landugen à Sainte-Croix de Quimperlé, Hoël se décrit successivement comme «très illustre», «très noble» et «très généreux»: cette surenchère dans les termes de comparaison contraste avec la sobriété générale des qualificatifs utilisés par ailleurs (53). Les contemporains s'accommodent de ces variations. Autant dire que, parmi les multiples combinaisons avérées, la prééminence de la charge ducale ne s'impose pas et que le titre de comte sied mieux à Hoël: on sait d'ailleurs que ses successeurs hésiteront longtemps à se distinguer des autres comtes bretons et que la chancellerie de France se gardera bien de les encourager dans cette voie (54).

Qui reconnaît l'autorité supérieure d'Hoël dans la Bretagne de son temps d'ailleurs? A question fondamentale, réponse peu assurée. La carte n° 1 permet une première approche: elle rassemble les localités où Hoël paraît dans les synchronismes employés par ses sujets. Il est clair que toute l'antique Domnonée

---

de Bretagne, dans Yann BREKILIEN, *La Bretagne*, 1982, p. 247-280. La distinction entre Bretons et Nantais est clairement marquée dans une charte d'Alain Fergant où les témoins se trouvent répartis en deux groupes: une liste de noms... *ceterique Namnetenses. De Britonibus...*, une autre liste (*Cartulaire de Quimperlé*, n° XXXV).

(50) Jamais un texte où il n'est pas partie prenante ne lui donne un autre titre que comes.

(51) *Cartulaire de Quimperlé*, charte n° LXXV (1075), p. 222-223.

(52) Hoël *comes*: A. DE LA BORDERIE, *Actes inédits...*, *op. cit.*, n°s XV (1079) et XVI (1066-1084) et *Cartulaire de Quimperlé*, n°s LXXXV (1082), XXXVIII, LXXVI (1076), LIV et LV (1069), CVI (1058-1072); Hoël duc: *Cartulaire de Quimperlé*, n° LXXV (1075): *dux Britanniae*; comte de Bretagne par la grâce de Dieu: *Cartulaire de Quimperlé*, n° LIV; consul des Bretons: *Cartulaire de Quimperlé*, n° LII (1069); comte de toute la Bretagne: *Cartulaire de Quimperlé*, n° XLVI (1066-1084).

(53) *Cartulaire de Quimperlé*, n° XXXIV (1081-1084).

(54) Ce n'est qu'en 1297 que Philippe le Bel érigea la Bretagne en duché-pairie.

l'ignore, du Léon au Rennais et au Dolois. De puissants feudataires (les vicomtes de Léon, Eudes de Penthièvre, Geoffroy de Rennes) tiennent bien en main cette vaste région, qui n'entretiennent que des relations distantes, voire méfiantes, avec le duc en titre. La seule exception est plus apparente que réelle : dans un acte passé à Lohéac, entre 1062 et 1080, si Hoël est cité, il figure sur le même pied que le comte Geoffroy (55). Encore que la grande pauvreté de la Cornouaille en titres privés conduise sans doute à minimiser son rôle de référence dans le comté paternel, Hoël apparaît nécessairement comme le souverain reconnu de la seule Bretagne méridionale. Héritier de l'expansionnisme d'Alain Cainard, il n'est pas absent du Bro-Erec (où les seigneurs d'Hennebont figurent traditionnellement dans l'entourage des comtes de Cornouaille) ni du Vannetais oriental dominé par Redon; héritier également du dynamisme passé des comtes de Nantes, il est reconnu dans la vicairie de Retz, au sud de la Loire, sur des terres jadis poitevines. En somme, l'aire d'influence et de reconnaissance de son autorité se confond avec les deux comtés qu'il tient à titre personnel et avec leurs marches vannetaises (il n'y a plus de comte de Vannes à cette date).

La même conclusion ressort de l'examen de la carte n° 2 : Hoël se montre tout particulièrement actif dans le pays Nantais et en Cornouaille. C'est là qu'il fait rédiger des actes en son nom propre ou qu'il donne son assentiment en paraissant comme témoin de conventions établies par d'autres. La carte n° 3 confirme encore ces résultats: les biens concédés par le duc sont situés en Cornouaille, en Nantais et, secondairement, dans le Vannetais occidental. Jamais en Bretagne septentrionale; toujours dans le domaine familial du duc. Là où s'exerce seulement son autorité; là aussi où se situent les établissements religieux qu'il favorise.

La Bretagne d'Hoël, celle où il agit en maître ou en seigneur respecté, se trouve ainsi amputée de la moitié du duché, contractée en un assemblage de comtés réunis par le hasard biologique des successions dans les lignages des grands, confinée à la côte sud. Curieusement (mais ce n'est certainement pas un hasard), ce découpage ressuscite la vieille opposition entre la Domnonée riveraine de la Manche et la grande Cornouaille, augmentée du comté nantais, d'avant Waroch.

De façon paradoxale en apparence, cet amoindrissement des assises territoriales de l'autorité ducale peut devenir le gage d'une plus grande efficacité dans la gestion par le biais de la politique ecclésiastique développée par la maison de Cornouaille. La puissance temporelle d'Hoël se conforte en effet du cumul maintenu au sein de sa parentèle sur les pouvoirs d'Église. Au début du siècle, les charges comtale et épiscopale étaient confondues à Quimper dans une seule et même personne, l'évêque-comte Benoît, le grand-père d'Hoël. Son aïeul eut l'habileté de prescrire le partage de son héritage entre ses deux fils, Orscand le puîné étant pourvu de l'épiscopat. Au commencement du règne effectif d'Hoël comme comte de Cornouaille, l'évêque de Quimper se trouve donc être son

---

(55) *Cartulaire de Redon*, charte n° 286 : *Hoello Cornubie presidente, Gaufrido Notho filio Alani urbem Redonum optinente.*

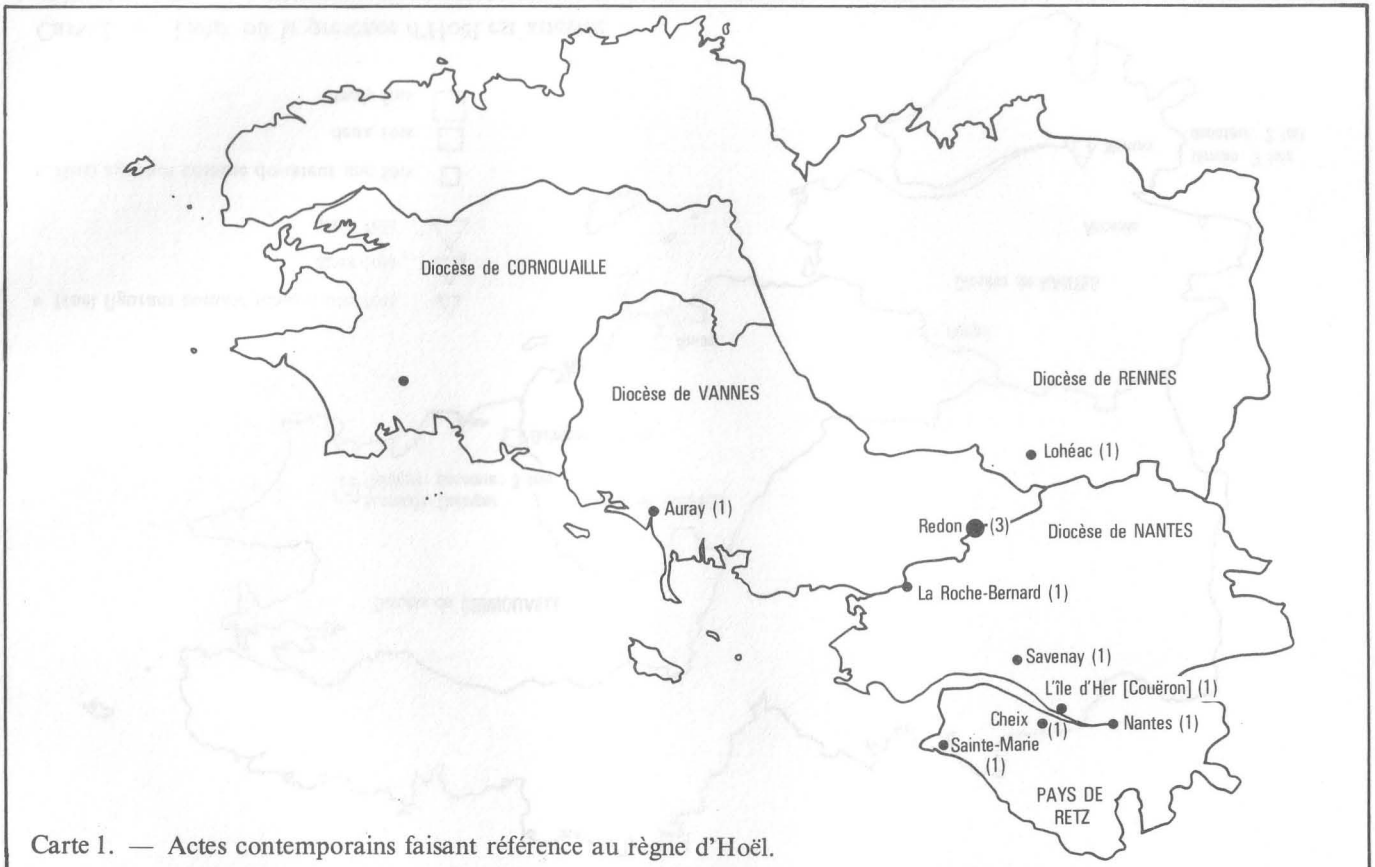

Carte 1. — Actes contemporains faisant référence au règne d'Hoël.

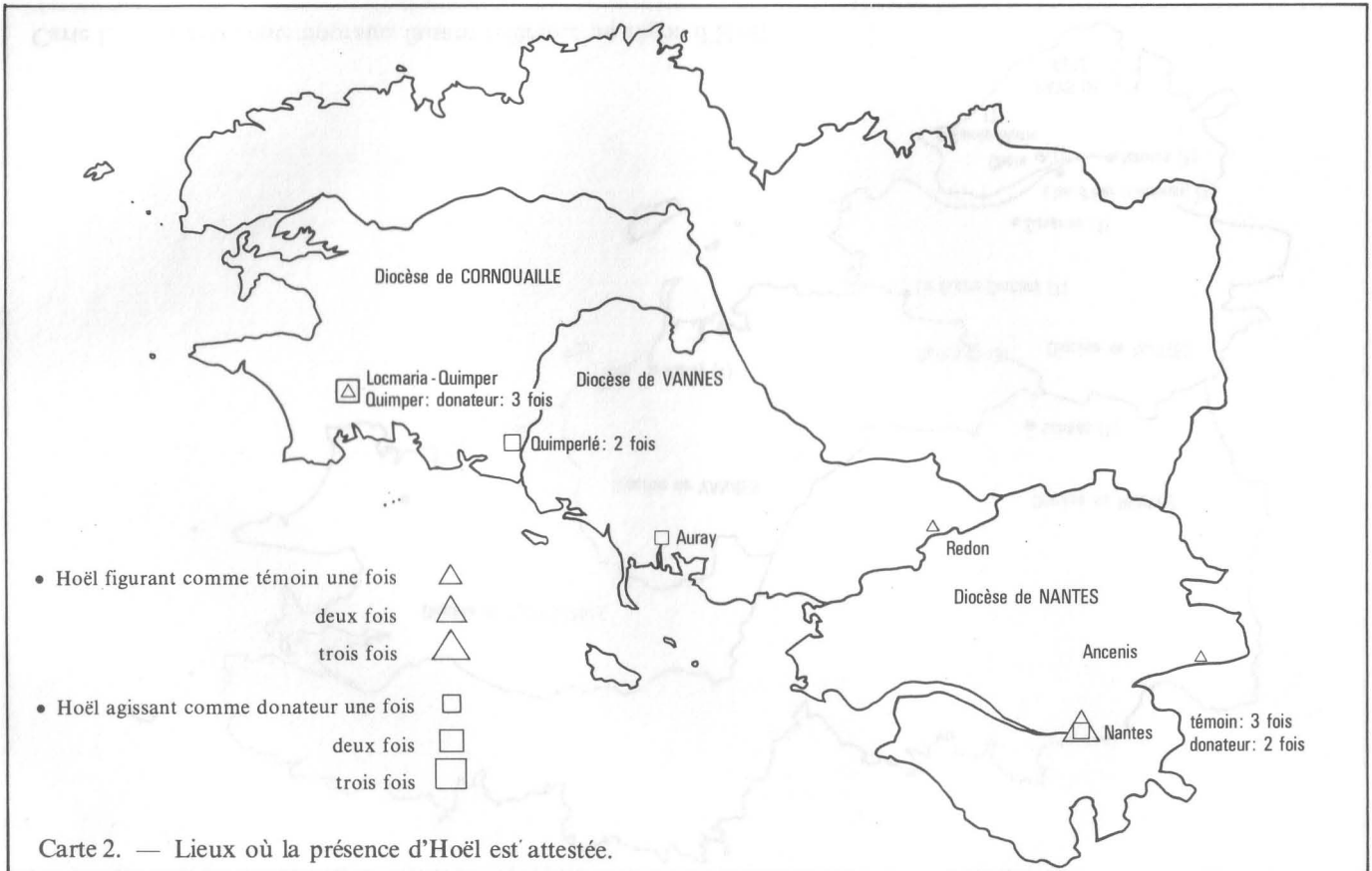

Carte 2. — Lieux où la présence d'Hoël est attestée.

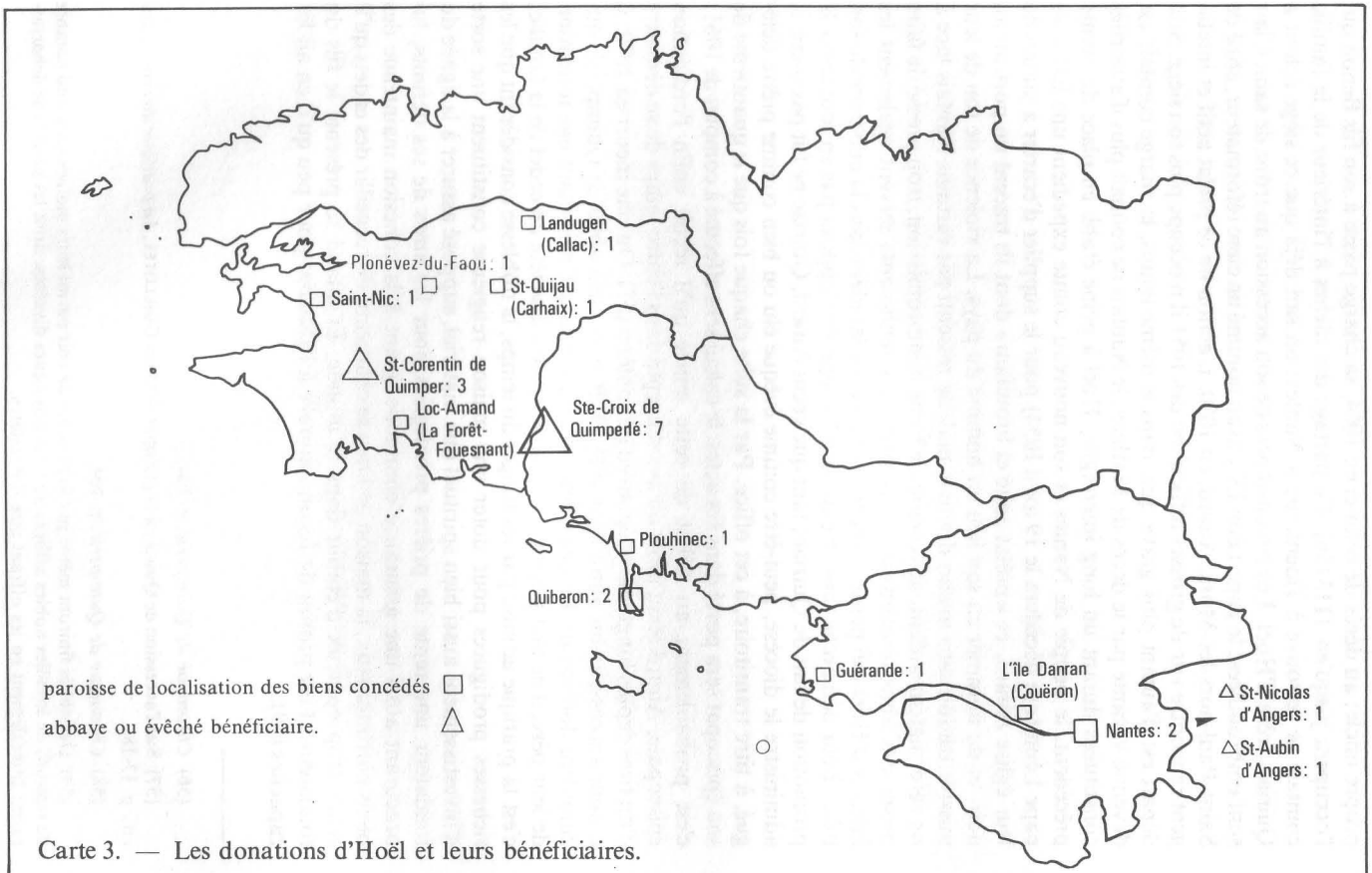

Carte 3. — Les donations d'Hoël et leurs bénéficiaires.

propre oncle; au décès de celui-ci en 1064, sa charge passe à son fils Benoît qui l'occupera jusqu'en 1113 (56). Ce partage des tâches à l'intérieur de la famille comtale se retrouve à l'identique à Nantes: on sait déjà que ce siège échoit à Quiriac, frère d'Hoël. Les circonstances de son accession au trône de saint Clair sont embrouillées: le pape Léon IX y avait nommé un clerc réformateur, abbé de Saint-Paul-hors-les-Murs, Airard, en 1050. L'action de ce prélat actif et intelligent rencontre vite de grosses difficultés: dès 1051 il n'occupe plus son siège. Son départ est d'autant plus grave que, dans le même temps, la charge comtale est devenue vacante par le décès de Mathias: le Nantais ne connaît plus d'autorités constituées durant un long interrègne. Hoël à peine établi en place du comte précédent, le peuple de Nantes et son nouveau comte expédient une lettre au pape Léon (qui décèdera le 19 avril 1054) pour le supplier d'écarter à jamais de leur église Airard, ce «prélat agité et brouillon» dont ils tracent un portrait au noir, et de nommer en son lieu un homme du pays. La violence de ton de leur missive traduit sans aucun doute le malaise ressenti par certains Nantais face à un réformateur ardent, adversaire de toute compromission, trop pressé de faire cesser des abus intolérables à ses yeux; ces sentiments servent également les intérêts d'Hoël qui pense avoir trouvé le candidat idéal dans la personne de son frère. Leur démarche fut-elle entendue? Rome ne s'opposa pas en tout cas à la promotion de fait de Quiriac; tant que vécut Airard, Quiriac ne fut pas sacré. Il administre le diocèse, peut-être comme évêque élu ou bien comme prêtre délégué, à titre transitoire, à cet office. Par la suite chaque fois que le quantième de son épiscopat sera porté dans ses actes, le calcul sera effectué à compter de 1061: c'est probablement au début de cette année qu'il reçoit enfin l'ordination épiscopale, Airard étant mort ou ayant acepté dans l'entre-temps de se démettre d'un titre depuis longtemps dépourvu de contenu (57). Quiriac meurt en 1079; il a pour successeur un autre frère d'Hoël, Benoît, déjà abbé de Quimperlé, qui cumulera dorénavant les deux bénéfices (58). Sainte-Croix étant une fondation de leur père, il ne faut pas être surpris de trouver à sa tête un cadet de la famille; c'est là pratique admise par les usages du temps, la noblesse considérant que les richesses prodiguées pour doter une maison religieuse constituent une sorte d'investissement aussi bien spirituel que matériel, supposé assurer à la lignée du fondateur une rente de prières privilégiées pour les âmes de ses défunts, lui procurant aussi une assurance commode quant à la cohésion maintenue des biens patrimoniaux, la maison de Dieu se chargeant de recueillir des cadets qu'il serait trop coûteux d'établir dans le monde. Et quand se présente le fils du fondateur, il est promu de façon naturelle à l'abbatiat pour peu qu'il en ait les capacités (59)...

---

(56) *Chronique de Quimperlé*, p. 104.

(57) Sur l'accession de Quiriac à l'épiscopat, Hubert GUILLOTEL, *La pratique du cens...*, art. cit., p. 17-18.

(58) *Chronique de Quimperlé*, p. 104.

(59) Des abbés finiront même par se plaindre de voir parmi leurs moines un grand nombre de rejetons de familles nobles affligés de tares physiques diverses, dont les parents se débarrassaient littéralement en les offrant aux monastères.

Une parfaite harmonie semble avoir toujours régné entre Hoël et ses parents qui font carrière dans l'Église (60). La situation était avantageuse pour les deux parties, même s'il n'est pas évident qu'en définitive l'avantage ait été égal pour chacune d'elles. Si l'évolution est insaisissable en Cornouaille, il est clair qu'à Nantes l'évêque prend le pas sur le comte : son réseau de relations est plus étendu, ses initiatives plus hardies pour affirmer les droits de son église, sa chancellerie bien structurée. En aucun cas, Quiriac ne mérite l'opprobre d'être taxé de simple créature de son frère. Au contraire, il s'affirme comme un actif prélat réformateur, dans la ligne d'Airard dont il conserve certains collaborateurs auprès de lui : il poursuit l'œuvre de l'abbé romain en s'efforçant de rétablir les prérogatives de son siège aux dépens des laïcs accapareurs de biens d'Église et des monastères étrangers possessionnés dans son diocèse (61). Il contraint ces derniers à reconnaître par le versement d'un cens sa prééminence de pasteur. Seule Sainte-Croix de Quimperlé se trouve épargnée par ses entreprises, assurément par esprit de solidarité familiale.

A cette autorité épiscopale ragaillardie ne répond pas une puissance comtale mieux assurée. L'évolution sociale et politique se poursuit de façon inéluctable au détriment d'Hoël. Il ne faudrait pas en effet s'imaginer que, dans les comtés où il garde une influence directe, le duc soit tout-puissant : ce serait plutôt l'inverse. Ses comtés ne représentent pas des entités monolithiques, mais plutôt un assemblage de plus en plus disparate de dominations cantonales parmi lesquelles le comte a bien du mal à se faire entendre, s'il le peut encore. Dans le Nantais, le vide du pouvoir occasionné par la disparition du comte Mathias a sans doute permis au vicomte de Nantes de s'émanciper : installé dans sa tour de Donges, il paraît désormais rarement dans l'entourage d'Hoël et se proclame d'ailleurs vicomte de Donges. Les autres seigneurs châtelains du comté font seulement des apparitions à sa cour : le plus fidèle est encore Baudri de Clisson qui souscrit à trois chartes d'Hoël et à une de Quiriac entre 1074 et 1079 (62). Briend de Sucé, Even de Retz, Bernard de la Roche (Bernard), Daniel *de Ponte* (Pont-Château) n'apposent qu'une seule fois leur *signum* au bas de l'un de ses actes (63). On ne voit pas à quelles obligations concrètes ils sont astreints envers le duc, ni que ce dernier ait exigé d'eux des services précis.

En Cornouaille, la situation est plus insaisissable, puisque la féodalité locale demeure très mal connue. On ignore par exemple qui est au juste ce vicomte

---

(60) *Cartulaire de Quimperlé*, n° LXXVI (1076) : charte de Quiriac passée en accord avec Hoël.

(61) René BLANCHARD, *Airard et Quiriac...*, art. cit. Un conflit sérieux l'oppose à Saint-Sauveur en 1075 : *Cartulaire de Redon*, n° 376.

(62) *Cartulaire de Quimperlé*, n°s LXXVI (1076), LXXVII (1074), LXXV (1075) et A. DE LA BORDERIE, *Actes inédits...*, n° XV (9 avril 1079).

(63) Brient de Sucé : *Cartulaire de Quimperlé*, n° LXXVII (1074) ; Even de Retz, A. DE LA BORDERIE, *Actes inédits...*, n° XV ; Bernard de la Roche et Daniel de Ponte, *Cartulaire de Quimperlé*, n° LXXVI.

auquel des actes font allusion (64). Mais il est possible que des liens plus étroits (bien que parfois conflictuels comme nous le verrons) se soient maintenus entre le comte et ses vassaux directs en cette terre paternelle. Hoël essaye également de débaucher des seigneurs des confins du Vannetais et du Léon, ce qui n'empêche pas les vicomtes de cette dernière région d'affirmer leur complète indépendance (65). Il peut bien en 1082 tenir sa cour à Auray « avec beaucoup de barons » ou affirmer en 1069 que l'ont rejoint tant les « princes de la cité de Nantes et des confins du Vannetais que les premiers de Cornouaille et du Léon », peut-il vraiment leur donner des ordres et compter sur leur fidélité? Dans cette dernière charte, il affirme que le don gracieux reçu des moines de Sainte-Croix lui servira à « satisfaire mes chevaliers qui, comme les abeilles vers la ruche, viennent m'entourer des extrémités de toute la Bretagne » (66) : derrière cette légitime satisfaction de voir son autorité reconnue par tous, on discerne aussi la fragilité de cette construction politique que son chef doit, aux grandes occasions, cimenter par le faste de son accueil et la somptuosité de ses cadeaux. Quitte à épuiser dangereusement les ressources mobilisables de son lignage pour faire honneur à ses devoirs de largesse. Or, il est significatif qu'Hoël tout au long de son règne doive restreindre ses générosités à destination des serviteurs de Dieu auxquels il concède seulement des biens de petite étendue et aucune paroisse (67). N'y est-il pas contraint par une prudence élémentaire qui lui interdit d'écorner plus avant le noyau dur de son patrimoine s'il veut encore être en mesure de régaler ses fidèles laïcs, donc d'exercer ses pouvoirs régaliens?

L'administration de la justice et l'émission de la monnaie constituent deux de ces pouvoirs essentiels: Hoël n'y renonce pas. Des cabinets de numismates conservent plusieurs deniers frappés à son nom dans l'atelier de Rennes (68), d'assez mauvaise facture. Un acte du *Cartulaire de Redon* nous le fait découvrir présidant un tribunal de nobles seigneurs qui s'est emparé d'une affaire opposant, autour d'un tonlieu, l'abbé Pérénèse de Redon à un laïc, Omnès. Le duc se fait expliquer le cas par les deux parties, entend la liste de leurs témoins et laisse finalement ses assesseurs trancher sur le point de droit, en complète conformité avec l'esprit arbitral de la justice féodale (69). *Primus inter pares* au sein de

---

(64) Morvan vicomte, témoin d'une donation d'Alain Cainard à Locmaria de Quimper. Sur les vicomtes de Gourin, Noël-Yves TONNERRE, *La Bretagne féodale*, Rennes, 1987, p. 174, qui renouvelle complètement le tableau de la féodalité dressé par A. DE LA BORDERIE, *L'évolution de la géographie féodale*, p. 140-178.

(65) Hubert GUILLOTEL, *Les vicomtes de Léon aux XIe-XIIe siècles*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1971, p. 29-51.

(66) *Cartulaire de Redon*, n° LIV (27 février 1069): *coram multis nobilibus meorum principum tam ex Nannetis civitate et Venetis finibus quam ex Cornugalliensibus et Leonensibus primatibus... ad compendium militum meorum qui, ut apes ad alvearia, ad me de confinibus totius Britannie circumvolant.*

(67) On remarquera qu'il ne fait aucune donation à Redon qui, par ailleurs, est en conflit avec Quiriac (cf. note 61).

(68) Deux deniers d'Hoël sont reproduits dans André CHÉDEVILLE, *La Bretagne féodale*, Rennes, 1987, p. 381.

(69) *Cartulaire de Redon*, n° CCCXLV, p. 295-296.

l'aristocratie régionale, plutôt que successeur du comte de tradition carolingienne: tel nous apparaît Hoël en définitive.

4. Le film du règne

Les premières années s'égrènent sous le double signe de la paix extérieure et de la tranquillité intérieure: il existe une explication très vraisemblable à cette situation, dans laquelle Hoël n'entre pour rien. Les débuts de son gouvernement coïncident en effet avec la vaste entreprise militaire outre-Manche de son remuant voisin le duc des Normands. Or, de très nombreux chevaliers et hommes de pied bretons prennent part à son expédition: ils constituèrent l'aile gauche de son armée à Hastings et seront ensuite largement récompensés pour leur dévouement (on estime aujourd'hui qu'ils ont pu recevoir en fiefs le vingtième de l'Angleterre où nombre parmi eux firent souche de familles baroniales importantes) [70]. Dans les années suivantes, d'autres aventuriers, cadets de familles chevaleresques moyennes et petites, vont les rejoindre et renforcent d'autant la présence bretonne dans l'île.

Ces passages incessants ne sont pas seulement bénéfiques pour ceux qui y gagnèrent une fortune, même modeste, mais toujours supérieure à ce qu'ils pouvaient s'attendre à recevoir en chasement sur le continent. L'espérance d'un bon établissement débarrasse aussi leur patrie d'origine de nombre de trublions, de querelleurs et autre fauteurs de troubles qui trouvent là-bas un terrain propice à leurs exploits. Ce même phénomène s'observera dans le royaume de France trois décennies plus tard quand l'appel de la Croisade détournera vers l'Orient les violences dont les «jeunes» se font porteurs dans la société féodale. Hoël bénéficie donc de cette accalmie sans l'avoir recherchée: il n'est pas encore duc au moment où s'organise l'expédition de Guillaume et ne fait apparemment rien pour la faciliter. La plupart des Bretons qui y prennent part sont d'ailleurs originaires du nord-est du duché, hors des régions qu'il contrôle. L'histoire européenne le frôle donc, sans le concerner vraiment: il en subit passivement les retombées favorables puisque ses adversaires potentiels les plus dangereux avaient précisément leurs domaines dans ces régions septentrionales qui ont fourni l'essentiel du contingent breton.

Toujours est-il que les six premières années furent assez calmes. Sa situation dut lui paraître assez assurée pour qu'Hoël décidât d'entreprendre le lointain pèlerinage de Rome, sans doute après le décès d'Havoise en août 1072. A son retour, il est averti de la rébellion d'un certain nombre de seigneurs de Cornouaille qualifiés de «tyrans» avec toute l'ambiguïté contenue dans ce terme, (qui, outre son sens moral, est l'adaptation du breton *machtiern*, chef de village, sans connotation péjorative en celtique). Le duc promet alors par un vœu solennel d'enrichir le patrimoine de Saint-Corentin s'il parvient à les réduire par

(70) Noël-Yves TONNERRE, *La Bretagne...*, *op. cit.*, p. 78-82, procure un commode résumé des recherches récentes menées outre-Manche notamment par Michaël Jones.

les armes ; une fois obtenue la victoire, il tient parole et transfère au chapitre de la cathédrale le domaine de Pentraez en Saint-Nic dans le Porzay (71). C'est sans doute vers ce temps qu'il faut situer un épisode miraculeux rapporté par la *Vie de saint Maudez*, d'après laquelle Hoël encercle si bien des vassaux révoltés qu'ils ne peuvent assurer leur salut par la fuite et souffrent bientôt de la soif. Ils décident d'envoyer un écuyer puiser de l'eau à la fontaine de Saint-Maudez, mais l'homme endure des maux indicibles en portant sa charge au retour, car l'eau froide se réchauffe au point de lui paraître transformée en des charbons ardents. Comprenant sa faute, il ramène alors le vase et son contenu à la fontaine. Saint Maudez tenait assurément pour l'ordre social incarné par Hoël (72) !

Après la réduction des révoltes cornouaillaises, le calme paraissait rétabli, mais les véritables difficultés ne font en fait que commencer avec le retour de Raoul de Gaël en Bretagne en 1075. Hoël n'est en rien responsable de ce qui va se passer et qui le dépasse certainement : le duc subit les événements et s'avèrera incapable d'empêcher les interventions extérieures. Raoul de Gaël était le rejeton d'une famille bretonne implantée en Angleterre depuis l'époque d'Edouard le Confesseur ; Guillaume le Conquérant lui confirma ses biens après 1066, lui concéda même divers agrandissements contre l'engagement de sa foi. Mais Raoul ne sut pas rester tranquille et se mit à conspirer contre le roi : son complot est découvert et révélé au fidèle Lanfranc qui le chasse de l'île (73). Alors Raoul vient chercher refuge en Bretagne au cœur de ses possessions familiales, qui étaient grandes. Non content d'avoir échappé à la colère de Guillaume, il prend bientôt langue avec les seigneurs ambitieux de Domnonée, Eudes de Porhoët, Geoffroy Grenonat, comte de Rennes, le sire de Combourg.

Raoul entreprend de harceler Guillaume là où il le sait le plus vulnérable, sur les frontières de son duché de Normandie. Comme le roi n'entend pas subir ses avanies sans réagir, il met le siège en septembre 1076 devant la place de Dol où Raoul s'est fortifié. Hoël ne peut que constater cette intrusion en Bretagne de son voisin ; la même année lui-même assiège Ancenis (74) : on ignore d'ailleurs s'il parvient à enlever cette place. Mais le conflit s'envenime avec l'intervention du roi de France Philippe 1er qui, depuis le Poitou, organise une chevauchée pour délivrer Raoul, ce qui sera obtenu après quarante journées de blocus, car Guillaume ne désire pas risquer la bataille. Au témoignage des rares chroniques du temps (75), Hoël n'a guère son mot à dire dans tout cela. On sait seulement que l'année suivante il fut capturé par le vicomte Eudes qui le retint prisonnier

---

(71) Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 378 : *dum consul Hoellus olim Roma reversus in hostes suos, scilicet Cornubiae tyrannos, bellum pararet, Vovit, si hostes superaret, ecclesiae S. Chorentini bona se ampliaturum. Quibus ergo superatis, unam villam Pentraez nomine in plebe Sent Mic, in pago Porzoed, S. Chorentino in perpetuum dedit.* La survie du sens carolingien de *machtiern* est attestée au temps d'Hoël par au moins un acte de Redon (n° CCCLX, 1066).

(72) *Vie de saint Maudez*, édition A. La Borderie, lectio V, cap. 8.

(73) Michel DE BOÜARD, *Guillaume le Conquérant*, 1984, p. 392-402.

(74) A. DE LA BORDERIE, *Actes inédits...*, *op. cit.*, n° XVI.

(75) Noël-Yves TONNERRE, *La Bretagne féodale...*, p. 62-64.

onze jours avant que son armée ne parvînt à le délivrer (76). Ensuite les choses durent s'apaiser, plus ou moins, car la fin du règne n'est marquée par aucune crise grave suscitée par les guerres privées de Raoul de Gaël ou la nostalgie de la maison d'Eudes de Penthièvre (demeuré neutre dans le conflit entre Raoul et Guillaume, car son fils Brient possède de grands honneurs en Angleterre).

Hoël meurt le 13 avril 1084 (77), laissant le duché à son fils Alain Fergant, au terme d'un règne sans éclat.

(76) *Hoel a vicecomite Eudone capitur, et infra XI dies ab exercitu suo vi redditur: Chronique de Quimperlé*, p. 104.

(77) *Hoel comes moritur (idibus aprilis): Chronique de Quimperlé*, p. 105.

BERNARD TANGUY*

Du Loonois du *Roman de Tristan* au Leones d'Idrisi: Douarnenez, patrie de Tristan?

Douarnenez et l'île Tristan

Bien que Douarnenez ait été, à l'époque gallo-romaine, ainsi qu'en témoigne la richesse des découvertes archéologiques qui y ont été faites, «un port actif et un centre commercial de première importance» (1), notamment pour la fabrication et l'exportation du *garum*, son nom antique reste ignoré. Non moins paradoxalement, le nom actuel n'apparaît lui-même, semble-t-il, que tardivement.

Douarnenez ou la «terre de l'île»

La première mention que nous ayons rencontré du nom de Douarnenez dans un document d'archives ne remonte, en effet, qu'à 1540: un aveu de cette date cite le *terrouer de Douarnenes, paroisse de Ploelre* (2). La seconde figure dans un aveu du temporel de son prieuré, rendu au duc en 1541, par Alain Pencoet, chanoine de Cornouaille, «prieur de l'île Tristan et Douarnenez». Cet

(*) Chargé de recherche au C.N.R.S., Centre de recherche bretonne et celtique.

Nous exprimons nos sincères remerciements à MM. les conservateurs de la Bibliothèque nationale de Paris et de la bibliothèque municipale de Lyon, qui nous ont autorisé à reproduire respectivement la carte d'Idrisi et le portulan de Vesconte, à M. Saki, chargé de cours à la faculté des lettres de Brest, qui nous a apporté des éclaircissements sur le texte d'Idrisi et a traduit les indications portées sur la carte qui l'accompagne, à M. Josick Peuziat, notre confrère de la Société archéologique, qui nous a communiqué la carte du *Pilote français* et nous a, tout comme le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, archiviste diocésain, fourni des indications complémentaires, à M. Gilles Couix, dessinateur cartographe à la faculté des lettres de Brest, qui a redessiné avec talent les documents cartographiques qui nous ont été fournis.

(1) L. PAPE, *La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, Klincksieck, 1978, p. 80.

(2) Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2018/1.

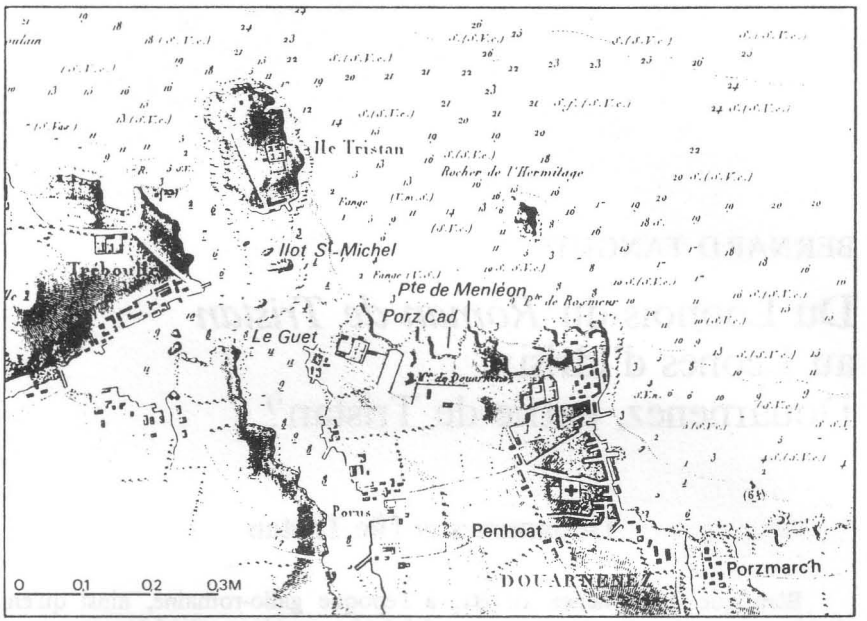

Fig. 1. — Le site de Douarnenez.
D'après un plan levé en 1817. *Pilote français*, n° 116.

aveu indique en premier lieu la «*ville et bourg de Douarnenez*, ses issues et ses appartenances, sans rien réserver, avecque ladicte *isle Tristan* laquelle est cernée et environnée de mer située près le bour de *Douarnenez*, contenantz soubz maisons, jardins, terres labourables et frostes environ quarante journeaux de terre y comprins le terrouer et village de *Penencoet* sittué entre ledit bourg de *Douarnenes* et le bourg paroissial de *Plouaré*» (3). C'est, en effet, à sa situation de dépendance vis-à-vis du prieuré de l'île Tristan que Douarnenez doit sa dénomination actuelle, contraction de *Douar an enes*, graphie de 1598, «terre de l'île» (4).

L'île elle-même ayant une superficie d'environ 7 hectares, on voit qu'en 1541, l'ensemble de la «terre de l'île», y compris le terroir de Chef-du-Bois (*Penencoet*), couvre quelque 13 hectares. Même si aucun des treize actes antérieurs réunis par Bourde de la Rogerie dans son étude sur le prieuré de Saint-Tutuarn ou de l'île Tristan (5), et qui s'échelonnent entre 1118 et 1337, ne mentionne le bourg de Douarnenez, il serait aventureux de conclure cependant qu'il n'existe pas avant le XVIe siècle. Néanmoins, il n'apparaît pas constitué comme tel en 1118, quand Robert de Locuvan, évêque de Cornouaille, fait don

(3) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1905, t. XXXII, p. 339.

(4) L'hypothèse d'une altération de **Tutuarn-enez* «île de Tutuarn» n'a pas de fondement.

(5) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1905, t. XXXII, p. 78-93; 148-163; 206-257; 330-345.

aux moines de l'abbaye tourangelle de Marmoutier de son « île de Saint Tutuarn évêque » (c'est-à-dire de l'île Tristan) et de « sa propre maison appelée en breton *Hamoth* avec toutes ses rentes et dépendances » (6). Cette résidence pourrait être le manoir prioral mentionné au XVIIIe siècle à la pointe de Guerlosquet, face à l'île (7). Cité peu après sous la forme *Hanvoc* (= *Hanvot*), et, en 1541, sous celle de *an Hauffon* (= *an Hanffont*), le lieu porte en lui-même un nom intéressant. Il s'agit, en effet, d'un composé vieux-breton, équivalent au gallois *Hafod*, formé de *Ham* « été » et *bot* « demeure, résidence » (8). Fut-ce là le noyau du futur bourg? On ne peut le dire ni, *a fortiori*, considérer que ce bourg fut d'origine monastique comme celui de Saint-Martin de Morlaix, formé autour du prieuré fondé en 1128 par le vicomte de Léon en faveur de la même abbaye de Marmoutier.

On ne sait rien du développement du bourg de Douarnenez ou, comme l'appelle un document de 1520, cité par Y. Tanneau (9), *bourg de l'île Tristan*. Les portulans des XIVe et XVe siècles ignorent le lieu. Si celui du Génois Petrus Vesconte, vers 1321, place entre Crozon (*Claudon*) et la pointe de Feunteunaod (*Fontanao*) un lieu appelé *San Michel*, celui du Marjorquain Angelino Dulcert, en 1339, ne mentionne que les deux premiers (10). Saint-Michel est certes le nom d'un îlot entre l'île Tristan et la terre ferme, rasé depuis la dernière guerre et qui découvre à marée basse, mais le cartographe hollandais Waghenaer en 1580, puis *le Flambeau de la Navigation* en 1620, placent à la pointe de la presqu'île de Crozon un lieu nommé *Schemickelbergen* « le mont Saint-Michel », lieu qui correspond à l'emplacement de la chapelle détruite de Saint-Michel de Tromel (11).

Ce ne sera pas le nom de Douarnenez qui apparaîtra d'abord sur les cartes, mais ceux de l'île Tristan et de Pouldavid: Maurice Bouguereau, en 1594, indique à la fois *Trestan* et *Pouldavid*, Mercator, en 1595, *Pouldavy* (12). Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, la baie sera désignée comme étant celle de Pouldavid: *De Bay van Boldavit*, chez Waghenaer, en 1580, *Boldavids Baÿ*, en 1620, dans *le Flambeau de la Navigation*. Nicolas Sanson, en 1650, est sans doute un des premiers, sinon le premier, à mentionner la *Baye de Douarnenes et de Pol David* (13). Cette absence ne peut être imputée aux destructions de la

(6) *Ibid.*, p. 249.

(7) *Ibid.*, p. 93.

(8) Ce composé est aussi à l'origine des *Haffont* de Combrit et de Plomeur (Fin.), du *Hahon* de Carnac (Morb.), mais aussi des *Naount* de Plouguerneau et *Laffont* de Beuzec-Cap-Sizun (Fin.), qui résultent de l'agglutination à l'initiale de l'article breton *an* et de l'article français élidé *l'*.

(9) Y. TANNEAU, *Douarnenez, son histoire, ses monuments*, Saint-Brieuc, Les Presses bretonnes, 1966, p. 11.

(10) M. DE LA RONCIÈRE et M. MOLLAT DU JOURDIN, *Les Portulans. Cartes marines du XIIIe au XVIIIe siècle*, Paris, Nathan, 1984, pl. 6 et 7.

(11) R. MONFORT, *Penmarc'h à travers ses historiens*, Penmarc'h, 1985, p. 31, 35.

(12) *Ibid.*, p. 32, 34.

(13) *Ibid.*, p. 37.

Ligue, Douarnenez n'ayant été touché qu'en mai 1595. En dehors de Pouldavid, l'île Tristan apparaît donc bien jusque-là comme le lieu principal à l'entrée de la ria.

L'île Tristan, alias «*île de saint Tutuarn*»

L'île faisait aussi partie, comme le dit Louis Pape (14), d'un des deux pôles, l'autre étant Trégouzel, autour desquels se développa, «en prenant l'aspect d'une nébuleuse», la ville antique. Sur la terre ferme, la pointe du Guet, à laquelle elle se raccorde à marée basse par un banc de roches et de sable, en était le prolongement. «Les indices dont nous disposons, précise Patrick Galliou, semblent montrer que l'établissement antique n'occupait que la partie septentrionale du promontoire qui porte la ville moderne et qu'il était limité au sud par une nécropole fouillée voici quelques années sous le n° 12 de la rue Jean-Jaurès» (15). Cette rue suivait d'ailleurs le tracé d'une ancienne voie aboutissant précisément à la pointe du Guet et «allant se greffer, à deux kilomètres au sud-ouest, sur l'axe Carhaix-pointe du Van» (16). Avec cette pointe du Guet, l'île Tristan présente une forte densité de découvertes archéologiques, romaines (substructions et tuiles, statuette et bas-relief en bronze, monnaies) mais également gauloises (armes et monnaies) [17].

Fut-elle, comme le prétendait R.-F. Le Men (18), un «oppidum»? A défaut de pouvoir l'étayer par des éléments archéologiques, force est de convenir que sa situation et son utilisation ultérieure ne le démentent pas. Si l'on ne peut accorder qu'une créance toute relative à un document de l'an 1600 prétendant qu'elle fut «fortifiée aux anciens temps par certains pirates» (19), ce qui n'est pas impossible, il est du moins avéré que, dès 1351 (20), elle abrita une garnison, et qu'à la fin du XVIe siècle elle fut une solide place forte. Le ligueur Eder de La Fontenelle s'y retrancha en 1594 et on ne put l'en extirper qu'à la faveur d'un traité passé avec lui en 1598. Déjà profondément affecté par cette occupation, le site connut bien des vicissitudes au début du siècle suivant: le fort fut démantelé en 1600, relevé en 1613, à nouveau démantelé en 1619, mais aussitôt reconstruit pour être enfin entièrement démoli en 1625, jusqu'à rendre «l'entrée libre et facile de toutes parts dans l'île» (21), une partie de la terre et des gravats étant même rejetée à la mer. Pour être plausible, l'existence d'un «oppidum» ou d'un «castrum» paraît, après de tels bouleversements, bien difficile à mettre en évidence. On peut du moins reconnaître au site une vocation militaire, et cela jusqu'à nos jours: outre qu'en

(14) *Op. cit.*, p. 81.

(15) *L'Armorique romaine*, Brasparts, Les Bibliophiles de Bretagne, 1983, p. 76.

(16) *Ibid.*, p. 77.

(17) L. PAPE, *op. cit.*, p. A-93.

(18) *Bulletin de l'Association bretonne*, 1873, p. 165-166.

(19) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1905, t. XXXII, p. 89.

(20) *Ibid.*, p. 88, n. 1.

(21) *Ibid.*, p. 230.

1794, Cambry y signale encore une « batterie de deux canons de douze » (22), l'île continue d'être appelée en breton *ar Fort*.

Cette vocation n'est pas contradictoire avec le fait qu'elle fut sans doute durant le haut Moyen Age, à l'instar de bien d'autres îles bretonnes, un site monastique, ce qui lui valut de porter anciennement le nom d'« île de saint Tutuarn ». Elle est, dans les documents, désignée sous les noms d'*insula sancti Tutuarni* (1118), *insula Sancti Tutuguarni* (1162), *insula Tutualdi* (1248), *ille Saint Tutuarne* (1337). Nous ne reviendrons pas sur la forme de cet éponyme, dont nous avons traité ailleurs (23). Au XIIe siècle, saint Tutuarn était le titulaire de l'église du prieuré. Est-ce l'abandon de l'édifice au profit de la chapelle Sainte-Hélène de Douarnenez qui fit qu'on lui substitua le nom du populaire héros arthurien ? On ne peut l'affirmer, même si on observe que dès le XIIIe siècle, il ne s'y trouvait plus de prieur, les revenus du prieuré ayant été concédés à l'évêque du Mans, Geoffroy de Loudun. Le doit-on à une simple fantaisie de scribe inspiré par la vogue des romans arthuriens, ou faut-il au contraire y voir la résurgence du nom vernaculaire utilisé par les habitants de Douarnenez pour désigner plus spécifiquement l'île elle-même ?

En faveur de la première hypothèse pourrait plaider l'époque à laquelle s'opéra la substitution dans les textes. Si vers 1330, en effet, la liste des bénéfices du diocèse de Cornouaille cite encore le *prior Sancti Tutoarn* (24), en 1368, elle fait état du *prior de insula Trestanni* (25), mention confirmée par les formes *Isle Tristan* en 1433, *Insula Tristani*, en 1516, *prieuré de l'Isle Tristan et Douarnenez* en 1541, etc. Alors qu'habituellement, dans le cas de substitutions, on constate une coexistence plus ou moins prolongée des deux formes, ici le nom d'île Tutuarn disparaît brusquement à partir de 1351, date à laquelle se rencontre la première mention de l'île Tristan. C'est aussi, fait d'autant plus notable qu'elle se manifeste d'abord dans la nomenclature géographique et non dans l'anthroponymie, l'une des premières occurrences du nom du héros arthurien en Bretagne.

Sans doute la majorité des graphies n'est-elle pas pour démentir un emprunt littéraire, mais il reste cependant que l'on ne peut admettre, comme le souligne Joseph Loth (26), une « origine savante » à la forme *Trestan*, graphie corroborée

---

(22) *Voyage dans le Finistère en 1794*, Genève, Slatkine Reprints, 1979, p. 302.

(23) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1986, t. CXV, p. 126.

(24) A. LONGNON, *Pouillés de la province de Tours* (Recueil des historiens de la France), Paris, 1903, t. III, p. 299, donne *prior Sancti Corentani* et, en note, *Cucoam*. Mais la copie des Archives vaticanes (*Archivio Segreto Vaticano*, Arm. XXXIII, n° 10) porte *prior Sti Tutoann*. Nous remercions vivement M. l'abbé Feutren de nous avoir communiqué une photocopie de ce document.

(25) Chanoine PEYRON, *Cartulaire de l'Église de Quimper*, Quimper, Kerangal, 1909, p. 16.

(26) *Revue celtique*, 1912, t. XXXIII, p. 306.

par le document de 1351 cité plus haut, dont les copies donnent *Isle Trestain* (27), et par la carte de Bouguereau en 1594. Le nom serait donc bien en ce cas d'origine vernaculaire. Que cette éventualité suppose dans l'usage l'existence de deux désignations concurrentes ne constitue pas une objection. L'exemple d'Audierne, en breton *Gwaïen*, le prouve. Si l'on se fondait sur les seuls portulans des XIVe et XVe siècles qui ne connaissent qu'*Odierna*, on serait tenté de conclure que la forme bretonne n'existait pas; or un des témoins des enquêtes faites en 1410-1411 sur les droits du vicomte de Léon en Cornouaille parle du «port de *Goezian* que aulcuns appellent *Odierne*» (28).

Le «roi de Porzmarc'h»

A défaut de traditions locales autour de Tristan, il en existe une concernant un autre personnage central de la légende: le roi Marc de Cornouailles, son oncle, époux d'Iseult la Blonde. Sans aucunement se référer au *Roman de Tristan*, Cambry l'a consignée dans son *Voyage dans le Finistère en 1794* (29): «Vous serez étonné de rencontrer ici une fable à peu près pareille à celle du roi Midas; elle existe dans toutes les têtes, dans les plus anciennes chansons. Le roi de Portzmarc'h faisait mourir tous ses barbiers, de peur qu'il racontassent au public qu'il avait des oreilles de cheval. L'intime ami du roi venait de le raser; il avait juré de ne pas dire ce qu'il savait, mais ne pouvant résister à la rage de raconter ce fait, par le conseil d'un sage, il fut le dire aux sables du rivage. Trois roseaux naissent dans le lieu; les bardes en firent des anches de hautbois qui répétaient: «Portzmarc'h, le roi Portzmarc'h, a des oreilles de cheval». Joseph Loth, qui cite ce texte (30), ajoute que Luzel lui avait «affirmé avoir recueilli la même légende au même endroit» et indique que d'autres versions ont été recueillies à Lostmarc'h, en Crozon, Prat-ar-Rous, en Penhars, et Portsall. *Porsmarc'h* est l'ancienne forme du nom de Plomarc'h, autre secteur de l'agglomération antique riche en vestiges gallo-romains, où a été découvert notamment un important établissement, «constitué d'au moins trois bâtiments» (31). Noté *Porzmarc'h*, en 1426, *Promarch*, au XVIIe siècle, le toponyme est un composé formé avec le breton *porz* «port» et *marc'h* «cheval», second élément qui a été assimilé au nom du roi Marc (32).

---

(27) BOURDE DE LA ROGERIE (art. cité, p. 88, n. 1) écrit île Tristan, mais, vérification faite par M. Daniel Collet, le document, connu par une copie du XVIIIe siècle (Arch. dép. Finistère, 1 G 358), porte en réalité *île Trestain*. C'est aussi la forme du nom dans une copie du XVIe ou de la fin du XVe siècle, que nous a transmise M. X. du Boisrouvray, conservateur en chef des Archives départementales de Loire-Atlantique (cote E 73/16). Nous remercions MM. Collet et du Boisrouvray pour leur extrême obligeance.

(28) Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, Paris, 1744, t. II, col. 851.

(29) *Op. cit.*, 1979, p. 308.

(30) Art. cité, p. 306.

(31) L. PAPE, *op. cit.*, p. A-95.

(32) Coïncidence ou pas, sur la plage voisine du Ris, fut découvert un bloc de granit, sans doute socle de statue, portant une dédicace à *Neptune Hippios* (L. PAPE, *op. cit.*, p. A-96).

Indépendamment, et sous une forme à peu près identique, cette tradition est aussi attestée dans le nord du pays de Galles et figure en outre dans une saga irlandaise du Xe siècle (33). Il est difficile de lui assigner une origine littéraire. Béroul, qui est le seul parmi les auteurs du *Roman de Tristan* à l'avoir mentionnée (34), ne lui consacre, en effet, qu'un très bref passage. Le nain Frocin, personnage malfaisant, ayant donné rendez-vous aux trois barons félons au Gué Aventureux, s'adresse à eux mais en confiant le secret, qu'il avait promis au roi de ne révéler à personne, à une aubépine: «Écoutez-moi, seigneurs marquis. Aubépine, c'est à vous que je parle et non à eux: Marc a des oreilles de cheval». L'ancienneté de cette légende, qu'on rencontre également ailleurs en Bretagne (35), n'est pas douteuse. La représentation de l'évangéliste Marc avec une tête de cheval dans des évangéliaires de l'abbaye de Landévennec au IXe siècle participe de ce même folklore.

C'est aussi de Landévennec que nous vient la plus ancienne mention du roi Marc. Dans sa *Vie de saint Paul Aurélien*, écrite en 884, un moine de l'abbaye, Wrmonoc, raconte que la renommée du saint «vole jusqu'aux oreilles du roi Marc que les gens appellent par un autre nom Conomor» (36). Banale dans un autre contexte, l'expression *pervolat ad aures* prend ici une résonance particulière et pourrait bien, du fait de ce qui a été dit plus haut, contenir une allusion à la légende. La construction de la phrase latine n'est pas pour le démentir: *fama ejus regis Marci pervolat ad aures quem alio nomine Quonomorium vocant.* Ce roi, qui était si puissant qu'il gouvernait des peuples différents parlant quatre langues, fit venir le saint à sa cour. Saint Paul se rendit, dit l'hagiographe, au lieu «appelé dans leur langue *Villa Banhedos*, où reposent maintenant dans l'attente du jour de la résurrection les os du même roi» (37). D'aucuns ont identifié ce lieu avec Castle-Dore, enceinte de l'âge du fer, située non loin de Fowey, en Cornwall, du fait notamment de la présence dans le secteur d'une stèle portant une inscription du VIe siècle: *Drustanus hic jacit Cunomori filius* «Ci-gît Drustan fils de Conomor». C'est aussi non loin de là, à Lantyan, village de la paroisse de Golant, dont l'église est dédiée à saint Samson, que Béroul situe l'une des résidences du roi Marc (38), l'autre étant Tintagel.

---

(33) Cf. R. BROMWICH, *Trioedd Ynys Prydein*, Cardiff, University of Wales Press, 1961, p. 447.

(34) J.-Ch. PAYEN, *Tristan et Iseut*, Paris, Garnier, 1974, p. 43, v. 1306-1308. — Nous regrettons de n'avoir pu mettre à profit, cet article étant achevé, la remarquable thèse de doctorat soutenue dernièrement à l'université de Rennes II par Gaël Milin, professeur à la faculté des lettres de Brest, intitulée *Béroul et le conte AT 782 du roi aux marques animales.*

(35) *Revue celtique*, 1912, t. XXXIII, p. 306-307. Elle est notamment attachée à l'île Chevalier, près de Pont-l'Abbé, où un aveu de 1425 parle du château du roi Guimarc'h, nom également du héros de la version de la légende recueillie par Paul Sébillot à propos de Prat-an-Rous, en Penhars.

(36) *Revue celtique*, 1881-1883, t. V, p. 431.

(37) *Ibid.*, p. 432.

(38) J.-Ch. PAYEN, *op. cit.*, p. 38, v.1129; p. 76, v.2367; p. 78, v.2411, 2426; etc.

Comme le dit O.J. Padel (39), ce ne serait pas tant la présence de Castle-Dore que celle de la stèle précitée qui a pu inspirer, parallèlement à Tintagel, cette localisation à Béroul. Située sur une importante route ancienne, qu'aurait notamment suivi au VIe siècle saint Samson pour se rendre en Bretagne, et qui coupait le Cornwall de Padstow à Fowey, cette stèle, par son caractère de mémorial et ses dimensions exceptionnelles, ne pouvait passer inaperçue. Comme Béroul, Wrmonoc a pu en entendre parler. C'est du moins l'équation qu'il établit entre Marc et Conomor qui le suggère. Il est le seul à l'avoir faite parmi les nombreux hagiographes bretons qui, depuis l'auteur de la Vie ancienne de saint Samson, au VIIe siècle, ont fait intervenir Conomor dans leurs récits. Que cette assimilation ait pu se réaliser à travers le nom de *Drustanus* porté sur la stèle suppose que l'association de Marc et de Tristan lui était connue. Cela impliquait qu'à ses yeux, Tristan était le fils de Marc et non son neveu (40).

Même s'il peut s'agir d'un pur hasard, il est néanmoins troublant dans ce contexte de voir apparaître le nom de l'île Tristan en relation avec celui de Conomor, «comte de Léon et de Cornouaille», dans une curieuse version de la *Vie de saint Samson* que l'on doit à Albert Le Grand. Évocant la lutte opposant le tyran au roi Judual, héritier du trône de Domnonée, le dominicain écrit notamment: «Le tyran Comorre, ayant esté averty de l'arrivée du Roy et du soûlevement universel de ses sujets, assembla ses forces et fit un gros de cinquante mille hommes et pratiqua quinze mille Danois, Normands, Frisons et gens ramassés de diverses Nations qui rodoient la Côte; lesquels, ayant laissé leurs Navires au Port de l'Isle Tristan, se rendirent en l'armée de Comorre, lequel se sentant pour lors assez fort, commença à tenir la Campagne...» (41). Est-ce une réminiscence de traditions perdues ou une pure invention d'Albert Le Grand? Rien ne permet de le dire.

Si on ne peut non plus *a priori* exclure que la légende du roi Marc se soit greffée sur Plomarch en écho au nom de l'île Tristan, force est cependant de constater qu'elle vient ajouter à la particulière vitalité de la tradition en un endroit où s'est également fixé le mythe de la ville d'Ys. Pourquoi précisément cet ancrage qui désigne Douarnenez comme un foyer privilégié? La réponse tient sans doute au passé du lieu et au nom qu'il porta.

Le roman de Tristan

Mais avant d'évoquer ce problème, il convient de se pencher sur les données fournies par les différentes versions du *Roman de Tristan*, celles de la seconde moitié du XIIe siècle, œuvres de Béroul, de Thomas, d'Eilhart von Oberg, aussi

---

(39) *The Cornish Background of the Tristan Stories*, dans *Cambridge Medieval Celtic Studies*, I, été 1981, p. 78 et n.63. — Cette identification est, selon O.J. Padel, contredite par les données archéologiques et donc à abandonner.

(40) Dans une triade galloise, Tristan, pair de la cour d'Arthur, est aussi donné comme fils de Marc: *Trystan ab March ab Meirchion* (J. LOTH, *Les Mabinogion*, Paris, 1889, t. II, p. 267).

(41) *Les Vies des saints de la Bretagne Armorique*, Quimper, Salaun, 1901, p. 322.

bien que celles du siècle suivant, le *Tristan* de Gottfried de Strasbourg, la *Tristram saga* norroise, le *Sir Tristrem* anglais ou le *Tristan en prose* français, ainsi que les *Folies* de Berne et d'Oxford.

Comme les autres romans arthuriens, celui de *Tristan* a suscité une abondante littérature et fait l'objet de bien des discussions, loin d'être éteintes d'ailleurs, concernant notamment son origine et son cadre géographique. Dans la mesure où ses auteurs eux-mêmes, comme le dit E. Baumgartner (42), font état de la «diversité de la légende, de l'existence de traditions écrites et orales», il n'est pas sûr que l'on puisse réduire les différentes versions à un archétype, le *Tristan* primitif. Que la légende se soit cristallisée en Cornwall n'implique pas qu'elle y ait pris naissance et que tous ses ingrédients s'y trouvaient réunis. Les personnages des deux Iseult semblent bien issus, comme le dit Joseph Loth, «de la juxtaposition en Cornwall des deux légendes, cornique et armoricaine, et d'un compromis entre les deux. Il est remarquable, ajoute-t-il, que la géographie de l'Armorique, quand elle devient la scène du roman, y est des plus vagues. On y sent que ce sont des souvenirs déjà confus : c'est le fait de Bretons nés en Cornwall» (43). Réserve faite de cette dernière affirmation quelque peu hasardée, on ne peut qu'acquiescer aux propos du celtisant breton.

Les noms de Tristan et Iseult dans l'anthroponymie bretonne médiévale

Si le héros du roman porte un nom picte pour les uns, gallois pour les autres, il n'en reste pas moins qu'il présente des attaches toutes particulières avec le Cornwall et la Bretagne, comme l'a mis en évidence, dans une étude solidement documentée et riche de vues nouvelles, O.J. Padel. Contestant, avec des arguments très convaincants, l'origine picte du personnage, il y souligne que si le nom *Drust* «est commun dans le pays des Pictes», le gallois *Drystan* est un nom bien brittonique et sa plus ancienne attestation provient d'ailleurs de la stèle découverte en Cornwall. C'est aussi en Cornwall que se rencontre la première trace du nom d'Iseult : *hryt eselt* «le gué d'Iseult», lieu cité dans une charte anglo-saxonne des environs de 967 (44).

Il faut reconnaître que les premières apparitions de l'un et de l'autre nom ne présentent pas en Bretagne la même ancienneté. Le premier n'y est même, semble-t-il, pas attesté avant le XIVe siècle, en dépit de ce que dit R.S.Loomis et qu'ont répété après lui divers auteurs. Selon Loomis, on rencontrerait, notamment dans la famille de Vitré, le nom de Tristan avant 1050, signe que la légende aurait pris racine en Bretagne dès l'an 1000 (45). En fait, si le nom du personnage concerné est parfois noté dans les chartes *Triscannus* ou *Driscanus* (46), il y est le

(42) *Tristan et Iseut*, Paris, P.U.F., 1987, p. 15. Thomas dit qu'«il y a bien des versions de l'histoire» et qu'il ne retient pour sa synthèse que les épisodes majeurs. Il ajoute qu'«il y a bien des conteurs qui parlent de Tristan, mais leurs traditions ne concordent pas» (J.-Ch. PAYEN, *op. cit.*, p. 212).

(43) Art. cité, p. 308.

(44) Art. cité, p. 66-67.

(45) *Romania*, 1927, t. LIII, p. 96-97.

(46) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 382, 386, 387.

plus souvent transcrit *Triscandus* ou *Trescandus*. Il faut, semble-t-il, attendre trois siècles avant de trouver Tristan comme prénom mais aussi comme patronyme. Car, parallèlement à *Tristan de Pestivien* en 1351 (47) ou encore à *Tristan d'Engollevent* en 1370 (48), on relève *Guillou Trestan* à Hennebont en 1334 (49), anthroponyme qui présente, lui, la forme vernaculaire.

Le nom d'Iseult, quant à lui, apparaît nettement plus tôt mais n'est porté que par deux femmes dans les actes, faible représentativité eu égard à l'importance du corpus. On le rencontre d'abord latinisé en *Ysoldis* dans un acte de donation daté de 1116, mais qui est très certainement postérieur à cette date, tout en étant antérieur à 1158, époque à laquelle le donateur était mort. Il s'agit d'une donation faite à Pont-Château, en faveur des moines de Marmoutier, par Joscelin, seigneur de la Roche-Bernard, fils de Simon II, «pour le salut de son âme, de celle de sa fille *Ysoldis* et de celle de ses père et mère». Avec lui, souscrivent son épouse Agathe, son fils Olivier, sa sœur Agnès et sa nièce Ilarie (50). Ne sont pas mentionnés ses autres fils, Alain et Guillaume.

La seconde Iseult que l'on rencontre à peu près à la même époque est, elle, présente dans plusieurs actes (51). Son nom, noté une fois *Iseut*, est constamment latinisé en *Yseldis*, forme plus proche du cornique *Eselt* que de la forme *Isolt* vulgarisée dans la seconde moitié du siècle par Béroul et Thomas. Fille de Jean II de Dol-Combourg, vidame de l'archevêque de Dol, et de Basilia, cette Iseut de Dol fut placée par son père, à sa mort, en 1162, sous la tutelle de Raoul II de Fougères (52). Elle épousa, avant 1183, Harsculfe de Soligné, seigneur de Combourg. Aucun de ses fils ne porte non plus un nom arthurien: ils se nomment Jean, Raoul et Geoffroy.

Avec ces deux exemples, on possède, semble-t-il, les plus précoces apparitions du nom d'Iseult dans la France du Nord. Rita Lejeune, qui fait observer que la première allusion à Tristan et Iseut dans la littérature d'oïl se situe vers 1170 dans *Erec et Enide*, signale parmi les témoins d'une charte de 1188, concernant Saint-Laurent-du-Bois (Loir-et-Cher), *Tristannus* et sa sœur *Isaut*; ceux-ci seraient nés en 1167 ou 1168 (53). Si notre seconde Iseult n'est venue au monde qu'une dizaine d'années auparavant, la première, elle, a pu naître un peu plus tôt. A défaut de pouvoir, à partir de ces deux seules occurrences, affirmer que le *Roman de Tristan* connut en Bretagne, dès la première moitié du XIIe siècle, la vogue qui fut peu après la sienne en pays d'oc et d'oïl, il apparaît du

(47) *Ibid.*, t. I, col. 1461.

(48) Dom A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, t. II, col. 538.

(49) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 1370.

(50) *Ibid.*, t. I, col. 531.

(51) *Ibid.*, t. I, col. 691-693.

(52) *Ibid.*, t. I, col. 131.

(53) *Les noms de Tristan et Iseut dans l'anthroponymie médiévale*, dans *Mélanges de langue et de littérature du Moyen Age et de la Renaissance offerts à Jean Frappier*, Genève, Droz, 1970, t. II, p. 628-629.

moins en ce cas que le nom d'Iseult n'y a pas été vulgarisé par les versions de Béroul ou de Thomas mais par des sources antérieures, peut-être l'*Estoire*, dont se réclame le second.

Si le choix du nom d'Iseult ne saurait surprendre dans le contexte du milieu lettré dolois, creuset avec lequel semble bien avoir eu des relations Geoffroy de Monmouth lui-même et d'où serait issu au XIIe siècle l'auteur du *Roman d'Aquin*, il est moins attendu chez les seigneurs de la Roche-Bernard. Même si le lieu est alors en zone bretonnante, on ne saurait pour autant inférer que le choix du nom fut inspiré par des sources bretonnes vernaculaires. Outre que les seigneurs de la Roche ne paraissent pas être d'ascendance bretonne mais germanique, la forme *Ysoldis* ne plaide pas en faveur de l'hypothèse. Bien que nous ne soyons pas comme dans le premier cas en Haute-Bretagne, nous sommes du moins, ici, à la limite de la région romane, dans l'attraction du pays nantais.

S'agissant de la Bretagne occidentale, le constat que l'on peut dresser à partir des documents, il est vrai beaucoup moins nombreux, est, par contre, négatif. On ne rencontre entre le XIe et le XIVe siècle aucune occurrence dans les actes des noms de Tristan et Iseult. S'il peut paraître aléatoire dans ces conditions de situer dans la péninsule la patrie originelle de Tristan, il n'en reste pas moins avéré cependant que la Bretagne est, à défaut d'être la plus ancienne, comme le souligne O.-J. Padel, la localisation «la plus commune» fournie par les différentes versions du roman (54). Mais, ce qui n'est pas pour simplifier le problème, cette patrie est désignée sous deux noms différents qui présentent eux-mêmes des variantes.

La patrie de Tristan

Chez Béroul, Eilhart et dans le *Roman en prose*, elle est appelée *Loonoi, Loenois* et *Leonois*. Mais les versions qui procèdent de Thomas usent d'un tout autre nom: bien que connaissant le nom de *Lohnois*, la version allemande de Gottfried de Strasbourg — où on peut noter, au passage, que le premier lai chanté par Tristan est celui «sur la très fière amie du beau *Graland*» (v. 3584-3587), c'est-à-dire *Grallon* — dit que le nom véritable est *Parménie*; la *Saga af Tristram ok Isönd*, version norroise, mentionne concurremment *Ermenia*, nom d'une ville, et *Sudra-Bretland*, «la Bretagne du Sud», nom d'un pays correspondant, d'après le contexte, à la Petite-Bretagne (55); quant au *Sir Tristrem* anglais, il parle d'*Hermonie* ou *Ermonie*.

Ces noms ont été diversement interprétés. Ceux de la seconde série ont été considérés en particulier comme des altérations d'*Armonica* «l'Armorique» (56). Mais ils sont cependant plus proches du nom d'*Armonia*, utilisé dans

(54) O.J. PADEL, art. cité, p. 55, notamment la note 9.

(55) Cf. à ce propos, J.-P. PIRIOU, *Contribution à une histoire de la «littérature bretonne perdue»*, Rennes, thèse d'État, 1982, 2 vol., t. I, p. 267-309.

(56) On relève dans un acte de 1250 (*Anciens évêchés de Bretagne*, t. IV, p. 131) l'expression *Armoria Goloie* pour désigner les «côtes de Goëlo», parallèlement à *Armorium*, en 1261 et 1271 (*id.*, p. 161, n. 1; p. 188), formes qui sont des latinisations du breton *Armor*, aujourd'hui *Arvor*.

une des *Vies* de saint Oswald pour désigner le pays de Galles (57), ou, sans doute, plus précisément la région qui fait face à l'île d'Anglesey, en gallois *Ynys Môn*. Ce nom d'*Armonia* s'est, en effet, conservé sous la forme *Arvon* dans le toponyme *Carnarvon*, l'antique *Segontium*, appelé de ce fait jadis *Caer Seint yn Arvon*. Giraud de Barry, dans sa *Description du Pays de Galles*, l'explique très justement : « *Kairarvon* c'est-à-dire château d'Arvon. On appelle *Arvon* la province en face de *Mon*, parce que située vis-à-vis de l'île de *Môn* » (58). Jean de Cornwall, dans sa *Prophetia Merlini*, use pour cette même région de l'expression *finibus Armonicis* (59).

La seconde série soulève les mêmes problèmes. Le nom de *Loonois* et ses variantes a été, en effet, rapporté, non seulement au Léon de la péninsule, mais aussi à Caerleon, en Galles du Sud, et au Lothian, contrée d'Écosse, autour d'Édimbourg. On a invoqué en faveur du pays de Galles deux vers de Marie de France et un vers de Béroul. Dans le *Lai du Chievrefoil*, la première écrit à propos de Tristan : « En sa cuntree en est alez / En Suthwales u il fut nez » (60). De son côté, Béroul fait certes dire à Tristan qu'il est « de Carloon filz d'un Galois » (61), mais le personnage étant déguisé en lépreux, il serait paradoxal que dans le même temps il ne cherchât pas à dissimuler son lieu d'origine. Pour ne reposer que sur les dires de Marie de France, la localisation paraît fragile, d'autant que le nom de *Loonois* et de *Loenois* servit aussi à désigner le Lothian.

S'appuyant sur le *Roman de Brut*, où Wace parle, au milieu du XIIe siècle, du roi *Loth de Loenois*, et sur une *Histoire des ducs de Normandie*, écrite au XIIIe siècle par un Anglo-Normand et mentionnant la *tierre de Loonois*, F. Lot fut le premier à établir que les Anglo-Normands employaient, en effet, jadis ce nom pour le Lothian. Cette identification s'accordait avec l'origine picte qu'il assignait au personnage de Tristan. Pour lui, la *Parmenie* ou *Ermonie*, était aussi « évidemment une région du nord de l'île de Bretagne ». Il avançait comme argument le fait que, dans le *Sir Tristrem* anglais, Tristan, après avoir vaincu le duc Morgan, recouvrait *Almain* et *Ermonie*. *Almain*, forme fautive d'*Albain*, désignant le nord-ouest de l'Écosse actuelle, *Ermonie* ne pouvait qu'être également situé en Grande-Bretagne (62). Il aurait d'ailleurs pu ajouter qu'*Albine* et *Lu(i)sin* sont les noms de villes du *Leonois* dans le *Roman en prose*, le second recouvrant très certainement le gallois *Lleuddin, Lleuddun*, issu de **Laudonia*, nom du Lothian. De ce fait, F. Lot récusait toute possibilité d'identification du *Loenois* avec le Léon de Basse-Bretagne. Les formes *Loenois* et *Lohenois* étaient d'ailleurs, selon lui, « inadmissibles pour le pays de Léon » (63).

(57) Cité par E. BRUGGER, *Loenois as Tristan's Home*, dans *Modern Philology*, 1924-1925, t. 22, p. 180, n. 1.

(58) Cité par E. MURET, dans *Romania*, 1898, t. XXVII, p. 609.

(59) *Études celtiques*, 1974, t. XIV, p. 37, vers 67. La forme galloise correspondante apparaît dans *aruonic caer* (J. LLOYD-JONES, *Geirfa Barddoniaeth Gynnar Gymraeg*, Cardiff, 1931, t. I, p. 39).

(60) J.-Ch. PAYEN, *op. cit.*, p. 299, v. 15-16.

(61) *Ibid.*, p. 119, v. 3730.

(62) *Romania*, 1896, t. XXV, p. 16-17.

(63) *Ibid.*, p. 27.

Certains faits ne sont pas certes sans contrarier sa belle assurance, mais il les écarte, cédant parfois à la facilité. Ainsi la mention de l'*insula Trestanni* de la baie de Douarnenez, en 1368, n'est-elle à ses yeux qu'«un pauvre argument philologique», parce que le «témoignage est beaucoup trop récent pour prouver quoi que ce soit sur l'origine de la légende de Tristan»(64). Si l'origine armoricaine du nom du père de Tristan, *Rivalin*, dans les versions de Béroul et de Thomas, ne lui semble «pas douteuse au premier abord»(65), les contradictions entre les différentes versions lui permettent de résoudre la difficulté. Quand Béroul fait dire à Tristan qu'il s'en ira «en Bretagne ou en Loonois»(66), il est «probable mais non point certain» que cette Bretagne soit l'Armorique, du fait que chez Eilhart le nom s'applique au «royaume insulaire d'Arthur»(67). «Et puis, ajoute-t-il, quand bien même la «Bretagne» des p. 108 et 112 [de l'édition de Fr. Michel] serait l'Armorique, il n'est point sûr que le «Loenois» de la p. 138 y soit situé. Dans Eilhart, le «Lohnois» ou «Lohenois», quoique séparé de la Cornwall par la mer, ne paraît nullement identique à la Petite-Bretagne. Il est vrai que Béroul connaît en Petite-Bretagne une ville bien voisine du pays de Léon: *Par Saint Tresmor de Caharès* [corr. *Carahès*]; mais Carhaix est la résidence du père de la seconde Iseut et non la capitale du pays de Rivalin»(68). En conclusion, il reconnaît que l'Armorique, «tout en apportant sa contribution dans la formation de la légende de Tristan et Iseut, est loin d'avoir la part prépondérante que lui accorde M.Z. [Zimmer]»(69).

Dans un long article intitulé *Loenois as Tristan's home*(70), E. Brugger, développant et complétant l'argumentation de F. Lot, aboutit aussi à la conclusion que le *Loenois* ou *Loonois* ne peut être que le Lothian. Il ajoute d'ailleurs à ces deux formes celle de *Lownes* figurant dans une version anglo-normande de la *Chronique des Pictes et des Scots*, écrite en 1280(71), supposant que *Lownes* est pour *Lounes*, de *Loeneis*. De fait, Watson, dans son étude sur l'*Histoire des toponymes celtiques de l'Écosse* cite les graphies *Loeneis*, en 1158, et *Loenes*, en 1249, comme étant issues, à travers l'anglo-normand, de *Lodonesia*, latinisation du nom du Lothian chez Geoffroy de Monmouth(72).

Brugger établit que les formes *Loenois, Loonois* appartiennent à la tradition la plus ancienne, celle de Béroul et de Thomas, tandis que la forme *Leonois*

---

(64) *Ibid.*, p. 21-22.

(65) *Ibid.*, p. 23.

(66) J.-Ch. PAYEN, *op. cit.*, p. 74, v.2283-2284.

(67) F. LOT, art. cité, p. 27.

(68) *Ibid.*, p. 27-28.

(69) *Ibid.*, p. 28.

(70) *Modern Philology*, 1924-1925, t. 22. p. 159-191. Nous remercions vivement O.J. Padel de nous avoir fait parvenir une copie de cet important article.

(71) Art. cité, p. 187.

(72) *The history of the Celtic place-names of Scotland*, Shannon, 1973, p. 101-103. Si Geoffroy mentionne le roi *Loth de Lodonesia*, les généalogies galloises l'appellent *Lewdwn luydauc*, qualificatif remplacé parfois par *Llydaw*, nom de l'Armorique chez les Gallois (Cf. P.C. BARTRUM, *Early Welsh Genealogical Tracts*, Cardiff, 1966, p. 56, 57, 59).

est celle de la grande majorité des manuscrit du *Roman en prose*, les traductions de ce dernier en italien, espagnol et anglais autorisant à présupposer des formes *Leoneis-Leonois* pour l'archétype (73). Pour Brugger, qui ne doute pas que «le Tristan en prose original ou sa source s'accordaient avec les autres versions concernant la situation de la Cornouaille et du Loenois (Leonois)», c'est à la «confusion de la Cornouaille et du Loenois de Grande-Bretagne avec la Cornouaille et le Leonois de Petite-Bretagne» que l'on doit d'avoir la forme *Leonois*: «Le rédacteur du Tristan en prose, écrit-il, ou bien ne sachant pas ce que signifiait Loenois, lui substitua le Leonois breton qu'il connaissait, ou bien ayant trouvé dans le texte qu'il était en train de remanier la forme Leonois comme variante de Loenois, fut de ce fait amené à penser à la province bretonne de ce nom» (74).

Le raisonnement est tout à fait admissible. Mais on peut aussi bien l'appliquer à l'endroit de Béroul et de Thomas. Tous deux sont Anglo-Normands et ont vécu et écrit en Angleterre. C'est par le canal des Bretons de l'île que la légende leur a été transmise. S'agissant de Béroul, la source est, comme le démontre à l'évidence l'étude précitée d'O.-J. Padel, essentiellement cornouaillaise. Quant à Thomas, s'il reconnaît plusieurs sources, c'est d'un certain Breri qu'il se dit être surtout débiteur. Ce Breri, qui savait «les gestes et les contes de tous les rois et de tous les comtes de Bretagne» et était revêtu à ses yeux de tout le prestige de l'historien, a été identifié comme étant le *fabulator* gallois Bleddri. Il aurait fleuri à la cour de Poitiers entre 1100 et 1140 (75). C'est en fonction de ces données que peut s'expliquer l'usage des deux noms de *Loenois* et de *(P)arménie.*

On a vu que ce dernier répond précisément au gallois *Armonia* et à son dérivé *Armonica.* Il était d'autant plus naturel à des Gallois de substituer *Armonia* et son dérivé à *Armorica*, que ce nom ne leur était pas familier pour désigner la péninsule. Ils l'avaient, en effet, très tôt remplacé par celui de *Letavia*, représenté en gallois moyen par *Lettau*, en gallois moderne par *Llydaw* (76). Au XIe siècle, l'auteur de la *Vie de saint Gildas*, puisant à des sources insulaires, explique, à l'occasion de l'arrivée du saint dans la péninsule, qu'il parvint «en Armorique, autrefois région de la Gaule, alors cependant appelée *Letavia* par les Bretons qui l'avaient en leur possession» (77). Non moins significatifs sont aussi à cet égard les propos du moine anglo-normand Lifris, qui parle, à la fin du XIe siècle, dans la *Vie de saint Cadoc*, de cette «province appelée jadis *Armorica,* puis *Lettau*, et maintenant *Britannia Minor*» (78). Cette formulation confirme bien l'obsolescence d'*Armorica.*

---

(73) Art. cité, p. 160-162.

(74) *Ibid.*, p. 184-185.

(75) M. WILLIAMS, *More about Bleddri*, dans *Études celtiques*, 1937, vol. II, p. 219-245.

(76) Le nom fut aussi employé en irlandais. Si la *Vie* tripartite *de saint Patrick* parle d'*Armairch Lete* «l'Armorique de Létavie», celle de saint Albeus situe Dol *in extremis finibus Lethe* (W.W. HEIST, *Vitae sanctorum Hiberniae*, Bruxelles, 1965, p. 123).

(77) F. LOT, *Mélanges d'histoire bretonne*, Paris, 1907, p. 446.

(78) A.W. WADE-EVANS, *Vitae sanctorum Britanniae et genealogiae*, Cardiff, 1944, p. 96.

On peut d'ailleurs faire des observations semblables s'agissant de l'emploi de *Letavia* dans les *Vitae* armoricaines. Si Ingomar, auteur de la *Vie de saint Méen*, au XIe siècle, établit bien l'équivalence *Letaviam id est Minorem Britanniam* (79), d'autres hagiographes n'ont pas toujours bien compris ce que recouvrait le nom. La *Vie de saint Goulven* au XIIIe siècle parle de *partes Letaniae quae pars est Armoricae sive Britanniae minoris*, puis précise *Letania (quae nunc est Leonia)* [80]. Celle de saint Suliau, qui a fait des emprunts à la *Vie* galloise de saint Tysilio, dit, de son côté, que le saint débarqua en un «lieu appelé *Letau*, près du fleuve appelé Rance» (81). Quand on voit la *Vie* tripartite *de saint Patrick* confondre *Armairch Lete* avec le *Latium* (82) — comme la *Vie de saint Brieuc*, au XIe siècle, qui remplace *Letavia* par *Latium trans mare* (83) —, on conçoit qu'il n'était pas plus difficile à des Gallois de glisser d'*Armorica* à *Armonia*.

S'agissant de *Loenois*, le problème est différent puisque, comme il a été dit, le nom correspond à la stricte forme anglo-normande désignant le Lothian. Au gallois *Lleuddin, Lleuddun* et à son dérivé *Lleuddiniawn*, répond, en effet, l'anglais *Loðen(e), Loþen(e), Laudyan, Lowthean* (84). Une variante *Lidinin* de la forme galloise est aussi fournie par la généalogie de saint Gurthiern, fondateur de l'abbaye de Quimperlé: il y est donné comme «fils de Dinoi, fille du roi (de) Lidinin qui gouverna sur toute la Grande-Bretagne» (85). En fait ces indications ne sont qu'un démarquage de la généalogie de saint Kentigern, fils, selon sa *Vita*, de Thaney, Taneu ou Theneuu, selon les versions, elle-même fille du «roi Leudonus, homme à demi-païen de qui la province qu'il gouvernait dans la Bretagne du Nord reçut le nom de Leudonia» (86); les généalogies galloises parlent, quant à elles, de «Denew, fille de Lewdwn luydauc de Dinas Eidyn (=Edimbourg) dans le Nord» (87). Mais, en précisant que le roi (de) *Lidinin* exerça son pouvoir sur toute la Grande-Bretagne, l'auteur de la *Vie de saint Gurthiern* interprète, quant à lui, *Lidinin* comme l'équivalent de *Lundinium* «Londres». Il n'est pas surprenant que, confronté à une forme originelle *Leoneis/ Leonois*, un Anglo-Normand comme Béroul ait, pour sa part, établi aussi une équation avec le *Loenois* plutôt qu'avec le Léon continental.

D'une part, en effet, si le dérivé *Leonensis*, formé sur le nom du pays de Léon, dans la péninsule, est bien utilisé dans les textes latins, son emploi reste

---

(79) *Analecta Bollandiana*, 1884, t. III, p. 144.

(80) *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1892, t. XXIX, p. 216, 220.

(81) *Acta sanctorum*, 1er octobre, p. 196.

(82) *In Armairch Lete super ripam maris Tirreni in civitate que vocatur Capua* (L. BIELER, *Four Latin Lives of St. Patrick*, Dublin, 1971, p. 132 et note p. 220).

(83) *Analecta Bollandiana*, 1883, t. II, p. 177.

(84) Les formes anglaise sont indiquées par BRUGGER, art. cité, p. 186.

(85) L. MAITRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, Rennes, Plihon et Hommay, 1904, p. 42.

(86) P.C. BARTRUM, *op. cit.*, p. 28.

(87) *Ibid.*, p. 56.

adjectival : on le trouve employé notamment avec les termes de *pagus*, de *comes* ou de *vicecomes*, d'*episcopus*. Mais le pays est connu sous le nom vernaculaire de *Léon* (88), et non de *Léonais* ou de *Léonois*, dans les textes contemporains : le chroniqueur normand Robert de Torigni parle de *Guihomarus de Leion*, le chroniqueur anglais Benedict de Peterborough de *Wymar de Leuns* (89). D'autre part, la péninsule ne bénéficie pas de la vogue que connaissent les contrées celtiques de Grande-Bretagne, notamment, l'Écosse, dont l'ouverture à l'Europe débute avec l'hommage de son souverain Malcolm II à Guillaume le Conquérant en 1072 et se réalise surtout sous le règne de David Ier, entre 1124 et 1153. On peut même dire que la péninsule est en marge du mouvement, alors qu'une partie de la matière de Bretagne émane d'elle. S'il est vrai, comme le note Alain Chantreau, que « dans la légende anglo-normande du XIIe siècle, l'espace maritime s'est considérablement élargi », il paraît contestable de dire qu'il « s'étend *désormais* jusqu'à la petite Bretagne » (90). Il est particulièrement significatif de voir que, dans certains textes arthuriens, Quimper-Corentin soit donné comme une résidence d'Arthur, mais en Grande-Bretagne. Le *Lancelot en prose* situe même la ville en Écosse. Pour le *Wigalois*, roman d'aventures du XIIIe siècle, de Wirnt von Grafenberg, dont le titre rappelle de toute évidence le breton ancien *Winwaloe*, aujourd'hui *Gwennolé, Korentin* est le nom d'un royaume de Grande-Bretagne (91).

Il ne faut pas chercher ailleurs que dans ces équations erronées « une incohérence extrême dans la géographie des aventures » de Tristan, pour employer les termes de F. Lot (92), qui fait qu'on se trouve dans la quasi-impossibilité de mettre en évidence, à partir des différentes versions du *Roman*, des données géographiques positives qui permettent en particulier de situer la patrie d'origine du héros. Quand Tristan passe la mer pour regagner son pays, il n'est jamais précisé où il aborde. Il n'est pas dit non plus où il s'embarque quand il le quitte. Pourtant, il arrive que la durée de la navigation soit indiquée, en comptant d'ailleurs à la manière des Celtes d'abord par nuits : ainsi, dans la *Folie* d'Oxford, la traversée de Tristan jusqu'à Tintagel est-elle de deux nuits et un jour. De même, Thomas assigne-t-il une durée de vingt nuits et vingt jours à la navigation faite à contre-courant jusqu'à Londres, par *Kaherdin*, chargé de ramener Iseult auprès de Tristan qui se meurt (93). Mais il ne dit pas où commence le voyage. La nef au retour passe devant Wissant, Boulogne, Le Tréport et la Normandie, pour arriver en vue de la Bretagne (94). C'est la

---

(88) La *Translation de saint Mathieu*, rédigée vers le milieu du Xe siècle, parle de la « ville royale de *Legio* » (*Echo paroissial de Brest*, 16 décembre 1900).

(89) Cités par H. GUILLOTEL, *Les vicomtes de Léon aux XIe et XIIe siècles*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1971, t. II, p. 32, n. 15; p. 33, n. 18.

(90) *La mer dans la légende de « Tristan et Iseult »*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1987, t. LXIV, p. 21.

(91) E. BRUGGER, art. cité, p. 182, n. 1; 184.

(92) Art. cité, p. 21.

(93) J.-Ch. PAYEN, *op. cit.*, p. 267, v. 92; p. 227, v. 2591.

(94) *Ibid.*, p. 234.

dernière indication topographique de Thomas: Iseult débarque dans une ville sans nom. Le manuscrit 103 du *Roman en prose*, par contre, lui en donne un: *Penmarc*, aujourd'hui *Penmarc'h* (95). S'il reste aléatoire de s'en servir pour combler la lacune de Thomas, on peut du moins s'interroger sur la raison de ce choix, d'autant que le nom — noté d'ailleurs *Pormarcho* par Vesconte en 1313 — n'est pas sans analogie avec celui de *Porzmarch* (96).

Un exemple illustre bien la complexité du problème. Alors que Béroul raconte que l'ermite Ogrin «se rend au *Mont*» et y achète une riche parure à Iseult (97), Eilhart, son continuateur allemand, relate que Piloise, envoyé par la reine auprès de Tristan en Petite-Bretagne, se rend, avant de s'embarquer pour la Cornouailles, à une célèbre foire se tenant dans un lieu du pays appelé *Sancte Mychele Alagrevie*. En précisant que ce lieu porte le même nom qu'une ville de Cornouailles (98), Eilhart oriente vers le Mont-Saint-Michel du continent. Comme le dit D. Buschinger, Eilhart n'a pu qu'emprunter ces détails à la source dont il s'est servi. Mais pouvait-il, partant de Béroul, qui ne parle que du *Mont*, établir cette équation? Ce n'est pas sûr. Car le plus surprenant est que le nom qu'il donne n'est appliqué à aucun des deux lieux dans les sources anciennes. O.-J. Padel indique pour St Michael's Mount les formes anciennes: *Sanctus Michael beside the sea*, milieu du XIe siècle, *The mount of Sanctus Michael of Cornwall*, v. 1070 (99), formes auxquelles on peut ajouter *Mons Sancti Michaelis de Cornubia*, v. 1070 (100). Pour le Mont du continent, on peut citer: *locus S. Archangeli Michaelis situs in monte qui dicitur Tumba*, au XIe siècle, *ecclesia S. Michaelis de periculo maris*, v. 1070, *S. Michaelis de Monte*, 1075, *locus beati archangeli Michaelis qui Mons periculi maris nuncupatur*, 1086, *Munt Saint Michiel*, XIIe siècle, *conventus Montis S. Michaelis de periculo maris*, 1218, etc. (101).

Plutôt que le Mont-Saint-Michel, le nom donné par Eilhart évoque, pour un Breton, Saint-Michel-en-Grève (Côtes-du-Nord). Noté *Locus Michaelis*, en 1224 (102), *Beatus Michaelis in Littore*, en 1444 (103), *Lochmichael en Trez*, en

---

(95) D. BUSCHINGER, *Le Tristan d'Eilhart von Oberg*, Université de Lille III, 1974, t. II, p. 874.

(96) R. MONTFORT, *op. cit.*, p. 20, signale que, dans la *Cosmographie* de Blaeu, en 1663, vol. VII, il est fait état de la croyance des habitants situant à Penmarc'h la ville d'Ys. Même remarque chez CAMBRY, *op. cit.*, p. 353, qui dit que les ruines de Penmarc'h sont pour les habitants du pays les ruines de la ville d'Ys.

(97) J.-Ch. PAYEN, *op. cit.*, p. 87, v.2705-2716.

(98) D. BUSCHINGER, *op. cit.*, t. II, p. 739.

(99) *A popular Dictionary of Cornish Place-names*, Penzance, Alison Hodge, 1988, p. 122.

(100) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 450.

(101) *Ibid.*, t. I, col. 351, 450, 441, 460, 839. — *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, Paris, 1967, p. 49.

(102) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 852.

(103) A. LONGNON, *op. cit.*, p. 347.

1461 (104), *Sainct Michel en Grève autrement Locmiguel*, en 1543 (105), ce dernier toponyme correspond mieux à *Sancte Michel Alagrevie*. Mais on ne peut dire cependant que c'est évidemment le même lieu. Nous avons vu qu'il existait aussi un îlot de Saint-Michel, à Douarnenez, et un Mont Saint-Michel (*Schemickelberge*), sur la côte, à Crozon.

Pour n'être pas probants, ces résultats ne sauraient oblitérer le fait qu'en dépit des aléas de la transmission orale et écrite et des transformations qui en ont résulté, la péninsule soit demeurée présente dans le *Roman de Tristan*, comme en quelque sorte à l'état résiduel. Outre que le nom même du père de Tristan, *Rivalin*, oriente vers elle, Carhaix est un des pôles autour duquel s'articulent les aventures du héros (106). C'est la fille du seigneur du lieu, *Iseult aux Blanches Mains*, qu'il épouse. C'est la ville elle-même qu'il délivre de l'ennemi, Riol de Nantes, qui l'assiège. Il est difficile de croire que ces éléments ne participent pas eux aussi du roman originel, quand on voit, détails significatifs, chez Béroul, le roi Marc jurer «par saint Trémeur de Carhaix» (107) et, dans la *Folie* de Berne, Iseult elle-même jurer «par sainte Estretine», hagionyme qui ne peut guère être qu'une altération du breton *santez Trefin*, nom de la mère de saint Trémeur (108). Que la ville de Carhaix soit concernée au premier chef, le contexte politique de l'époque ne saurait l'expliquer. Son rôle ne peut se justifier qu'en fonction de son passé lointain, du temps sans doute où Conomor régnait sur le Poher.

L'équation entre le *Léonois* et le pays de Léon ne pouvant, on l'a vu, être établie, la question se pose de l'éventualité d'un nom disparu. Et l'on est amené à se demander si la dénomination ne recouvrait pas originellement celle d'une ville plutôt que d'une contrée? Cette hypothèse, qui n'a pas été envisagée, se révèle particulièrement intéressante. Certes, il n'existe plus en Bretagne de ville portant un tel nom, mais un témoignage milite cependant en faveur de cette éventualité: celui du géographe arabe Idrisi.

Le géographe arabe Idrisi et la Bretagne

Né à Ceuta, au Maroc, en 1099, c'est en Sicile, à la cour du roi normand Roger II, qu'Idrisi réalisa ses travaux géographiques, notamment sa *Récréation*

---

(104) *Ibid.*, p. 351.

(105) *Réformations de la noblesse de l'évêché de Tréguier*, Rennes, Bibliothèque municipale, ms. 15497.

(106) Cf., à ce propos, J.-F. CARAES, *Le Roman de Tristan et la Bretagne armoricaine*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1987, t. LXIV, p. 29-51. La longue dissertation consacrée par l'auteur au Caerhays du Cornwall et au Carhaix de la péninsule nous paraît pour le moins discutable (Cf. notre étude dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1984, t. CXIII, p. 102-103).

(107) J.-Ch. PAYEN, *op. cit.*, p. 98, v. 3048.

(108) *Ibid.*, p. 255, v. 261. La statue de la sainte, dans la chapelle qui porte son nom, à Callac (C.-du-N.), porte l'inscription *Ste Strivina.*

de celui qui désire parcourir les horizons, en 1154. Cette compilation, effectuée à partir de documents mais aussi de témoignages de voyageurs, de marchands, contient une description succincte des treize «principales villes» de Bretagne, avec les distances qui les séparent. C'est La Borderie qui fit connaître ce texte, qu'il édita d'après la traduction publiée en 1840 par Amédée Jaubert (109). Il nous parut utile d'en faire établir une nouvelle par un locuteur arabophone, en l'occurrence syrien, pratiquant le français. Ce fut l'occasion pour M. Bassel Kamel de réaliser, sous la direction conjointe de M. Yves Le Gallo et de nous-même, un mémoire de maîtrise sur *La Bretagne vue par les géographes et auteurs arabes* (110). C'est sa traduction, revue par M. Saki, ressortissant marocain, chargé de cours à la faculté des lettres de Brest, que nous produisons ici. Moins littéraire et plus littérale que celle de Jaubert, elle n'en diffère pas fondamentalement, même si elle fournit quelques indications supplémentaires, certains termes ayant été omis par Jaubert.

Les principales villes bretonnes vues par Idrisi

Les villes mentionnées par Idrisi en Bretagne sont énumérées dans l'ordre suivant :

– Nantes est située dans le voisinage de la mer, au fond du golfe. C'est la première ville de Bretagne ; elle est grande, bien bâtie, bien peuplée ; les navires y abordent et en sortent. Elle est agréable, fortifiée, et sa terre est fertile. A partir de là, le rivage de la mer se recourbe vers le Nord, en sorte que, depuis Nantes jusqu'à Saint-Michel, dernière ville de Bretagne, on ne compte par voie de terre que 110 milles, tandis que par voie de mer on compte 830 milles. En effet, la mer pénètre profondément dans les terres, forme un golfe et se rétrécit au-dessus de la Bretagne, de manière à représenter une sorte de sac, dont l'embouchure serait étroite et le milieu large.

– Celui qui veut aller de Nantes à Saint-Michel par voie de terre passe par Rennes. C'est une grande ville, peuplée, pourvue en vivres, entourée de fortes murailles, où l'on peut se livrer à des spéculations mercantiles, et où l'on trouve une bonne industrie permanente, 80 milles.

– De Rennes à Saint-Michel, par voie de terre, 40 milles. Saint-Michel est une ville civilisée, sur les bords de la mer salée. Elle est belle, bien bâtie et sa terre fertile.

– Celui qui veut voyager par voie de mer, en partant de Nantes vers la ville de Raïs doit passer par le golfe et parcourir 50 milles. C'est une ville prestigieuse, bien peuplée, où se trouvent un chantier de construction et un port bien abrité et beaucoup de marchés où s'échangent les marchandises.

– De la ville de Raïs à Redon, il y a 60 milles. C'est une petite ville civilisée, située sur les bords du golfe, dans un territoire fertile, dont les maisons sont jolies et qui est peuplée.

– 50 milles séparent Vannes de Redon. Vannes (plus communément appelée Lench) est bâtie sur un cap. Elle est très agréable et peuplée. Dans cette ville se

(109) *Histoire de Bretagne*, Rennes, Plihon et Hervé, 1899, t. III, p. 148-150.

(110) Brest, 1987, 78 pages.

trouvent un port et des chantiers de constructions navales.
– De là à Quimperlé, on compte 120 milles. C'est une ville bien située au milieu du golfe, petite et animée, qui possède des marchés actifs et beaucoup d'industries.
– De Quimperlé à Saint-Corentin, la distance est de 50 milles. C'est une ville bâtie sur un promontoire qui s'avance dans la mer, très peuplée, très fréquentée. C'est un important centre d'importation et d'exportation, un lieu de commerce.
– De Saint-Corentin à la ville de Leones, on compte 125 milles. C'est une ville agréable, civilisée, qui a de belles habitations, bien peuplée, avec d'abondantes ressources et bien approvisionnée. On y vit bien.
– De là à la ville de Saint-Mathieu, il y a 150 milles. C'est une ville moyenne, située sur un cap où se termine le golfe de Bretagne. C'est un port sûr et bien fréquenté, dont les habitants sont riches et font beaucoup de commerce.
– De là à la ville de Saint-Malo, il y a 100 milles. C'est une ville dont les ressources sont nombreuses, la population considérable, les commerçants riches. Elle possède des industries développées, des plantations, avec des habitations contiguës.
– Saint-Malo et Dinan sont séparés de 50 milles. C'est une ville civilisée, ceinte de murs en pierre avec des marchés bien approvisionnés, et un port d'où l'on expédie dans toutes les directions.
– De Dinan à Dol, on compte 50 milles. C'est une ville prestigieuse, située au milieu du golfe, avec des marchés animés et un bon commerce. On y trouve beaucoup de grains, on y boit de l'eau des puits, bien qu'il s'y trouve aussi des sources. Et il s'y exploite des vignobles et des plantations.
– De là à la ville de Saint-Michel, 50 milles. C'est une ville célèbre, civilisée, de grandeur moyenne, entourée de vignobles et de vergers, où il existe une église très fréquentée. C'est une ville prospère. Elle bénéficie d'une grande réputation.
– De Sées à Rennes, il y a 70 milles. Rennes, qui se trouve en Bretagne et dont il a déjà été question, est situé vers le nord.
– Et aussi de Rennes à Vannes (Lench), lieu dont nous avons également parlé, en direction de l'ouest, puis c'est la mer, il faut compter 90 milles.

Cet énoncé combine deux itinéraires : l'un terrestre entre les trois premières villes, l'autre maritime, ce qui explique que le Mont-Saint-Michel réapparaisse à la fin, en faisant d'ailleurs l'objet d'une description différente. L'identification des villes ne pose pas, en dehors de celle de *Laïounes* ou *Léones* et, dans une moindre mesure, de celle de *Raïs*, de problèmes majeurs. La situation de *Sant Kerenbin* permet d'inférer qu'il s'agit de Quimper, désigné sous les noms de *Quimpercorentin*, en 1085, ou *Kemper Saint Corentin*, en 1116-1117, mais aussi de *Saint Corentin*, en 1152. La forme fautive d'Idrisi repose sans doute sur une mauvaise lecture d'un document écrit. Il peut en être de même de *Kanberlin*, pour Quimperlé, si l'on en juge par la graphie *Kemperelle*, en 1146. Les autres graphies sont dans l'ensemble satisfaisantes et correspondent aux formes de l'époque : *Fens*, pour Vannes, rend *Venes*, graphie de 1273, *Raïs* pour Retz correspond à *Raes*, en 1160, *Rodon* pour Redon à la forme latinisée *Rodonus*, entre 1084 et 1100. La graphie *Sant Mathau* semble être la transcription du breton *Sant Mazeo*, qu'on trouve francisé en *Saint Mahé*, en 1296, forme adoptée par les portulans du XIVe siècle. S'agissant du nom du lieu traditionnellement transcrit

Laïounes, Laïnos, l'absence de signe diacritique au-dessus de la voyelle initiale autorise, selon M. Saki, plusieurs grilles de lecture, dont *Léones* et *Liones*, phonétiquement plus satisfaisants.

L'itinéraire du géographe arabe n'intéressant pas tant les marins que les marchands, sa description privilégie l'aspect et l'activité des villes plutôt que leur situation géographique. Celle-ci comporte des approximations, des inexactitudes, des erreurs, des lacunes. Redon est «sur les bords du golfe», Vannes «sur un cap», Quimperlé «au milieu du golfe», Quimper «sur un promontoire», Dol «au milieu du golfe». Quand on sait que les documents de la fin du XIe siècle parlent de *Mons periculi maris* (111), la description de Saint-Michel ne rend nullement compte du site. Tout en présentant des indications intéressantes, les notices d'Idrisi restent par trop stéréotypées et leur exactitude semble même parfois toute relative.

Le problème de Léones

Ce manque de pertinence caractérise malheureusement celle consacrée à *Léones*, «ville agréable, civilisée, qui a de belles habitations, bien peuplée, avec d'abondantes ressources et bien approvisionnée, où l'on vit bien». Comme on le constate, le géographe arabe ne fournit aucune indication sur le site. Dans un article paru en 1980 (112), Jean-Marie Ropars a proposé de voir dans cette ville placée par Idrisi entre Quimper et Saint-Mathieu, Brest. Sa démonstration repose sur une intéressante tentative d'interprétation des distances indiquées par Idrisi et met aussi à contribution des documents anciens, en particulier la *Vie de saint Gouesnou*. Contre la Borderie qui jugeait «fort inexacts» les chiffres du géographe arabe, il a tenté d'en justifier le bien-fondé en s'attachant «à retrouver une logique interne dans le texte d'Edrisi, considéré non pas comme la description par le géographe arabe d'une source unique et cohérente, mais comme la juxtaposition d'indications partielles, provenant de sources multiples» (113). Aussi a-t-il supposé qu'il s'agissait de sections de mesures calculées à partir de points fixes, avec un mille équivalent à peu près à un kilomètre.

La valeur du mille de référence est inconnue. Le choix s'offrant entre le mille arabe qui est de 1878 mètres, et le mille romain, utilisé par les navigateurs méditerranéens, qui est de 1481 mètres, la supputation reste aléatoire. D'autant qu'on peut observer que la somme des distances indiquées par Idrisi entre Nantes et le Mont-Saint-Michel par mer n'excède que de 25 milles le chiffre des 830 milles donné initialement par lui entre ces deux villes. La divergence est faible. Ce n'est pas d'ailleurs la seule que l'on peut relever, puisque la somme des distances entre Rennes et Nantes (80 milles) et Rennes et le Mont-Saint-Michel (40 milles) est supérieure à la distance qu'il donne auparavant entre Nantes et le Mont-Saint-Michel (110 milles). S'agissant de *Léones*, la logique de l'énoncé d'Idrisi ne plaide pas non plus en faveur de son identification avec Brest. Car, de même que

(113) *Ibid.*, p. 7.

(111) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 460.

(112) *Archéologie en Bretagne*, 1980, n° 25, p. 5-14.

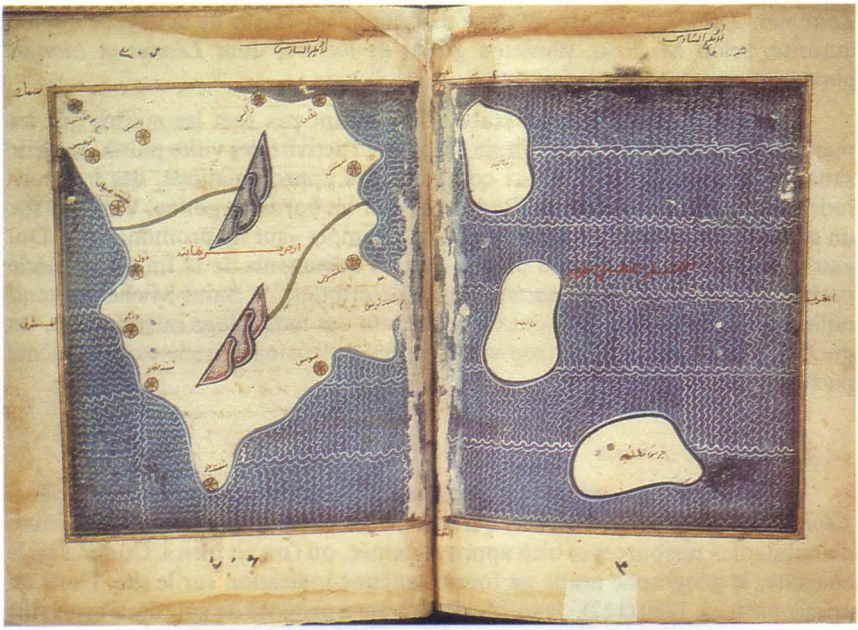

Fig. 2. — La Bretagne vue par Idrisi (1154).
Extrait de sa Carte du monde en 70 feuilles (6e section, 1er climat).
Bibl. nat., ms. arabe 2221.

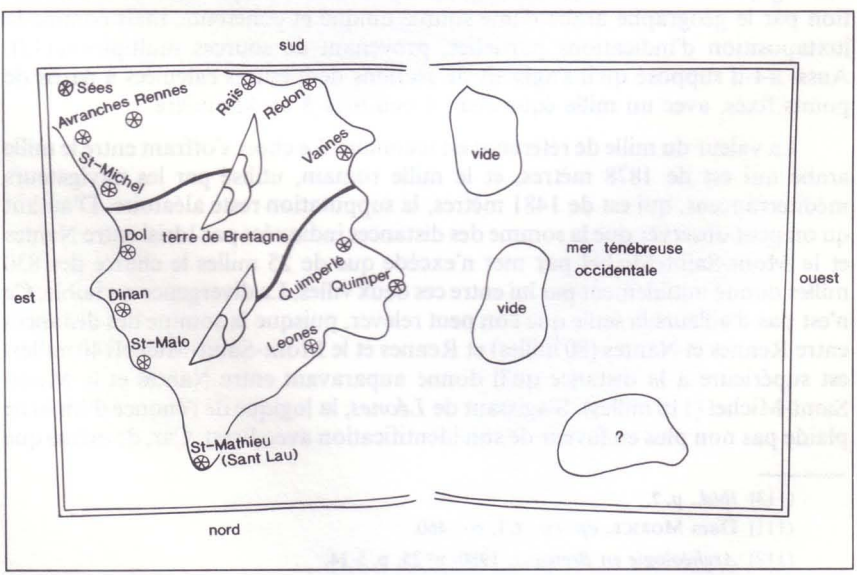

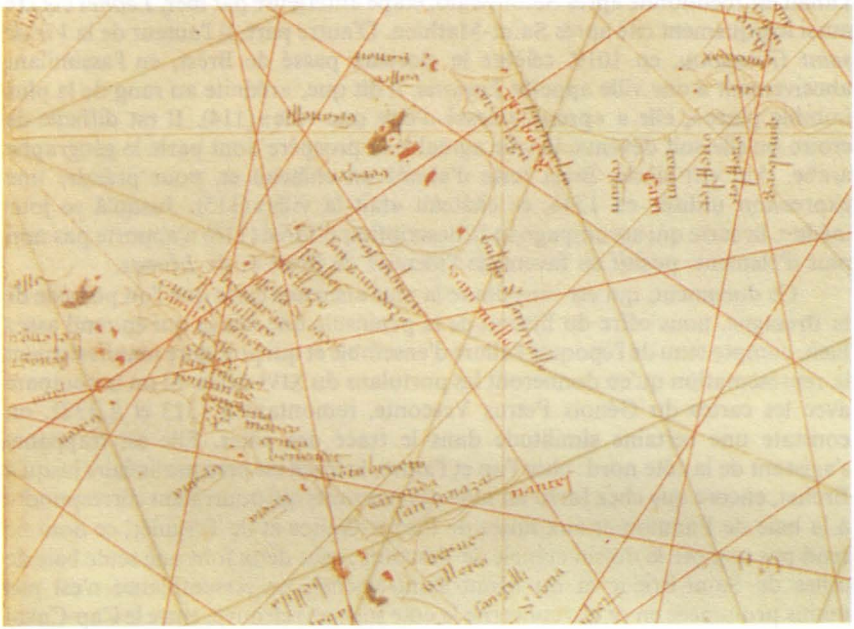

Fig. 3. — Atlas de Petrus Vesconte (vers 1321). Détail des côtes de Bretagne. Bibl. mun. de Lyon, ms. 175.

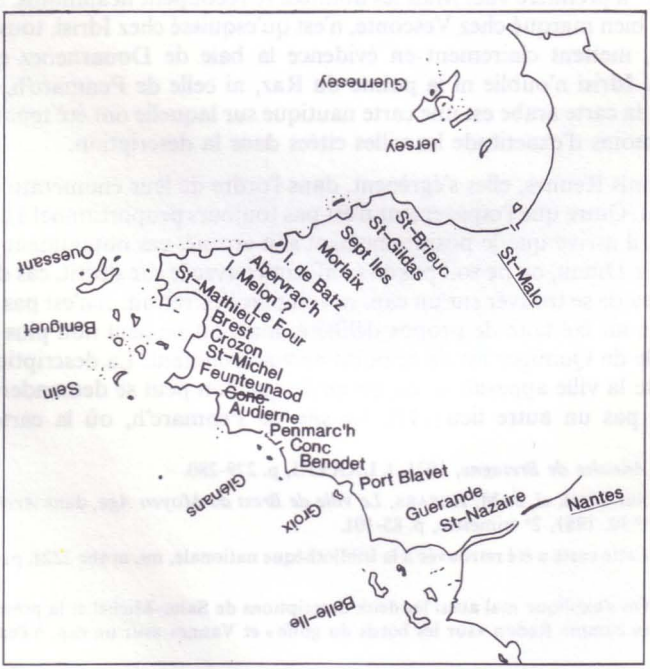

Dinan est mentionné après Saint-Malo, étape antérieure par mer, *Léones* eût été aussi logiquement cité après Saint-Mathieu. D'autre part, si l'auteur de la *Vie de saint Gouesnou*, en 1019, célèbre le glorieux passé de Brest, en l'assimilant abusivement à une ville appelée *Legiona*, il dit que, «réduite au rang de la plus humble place», elle a «presque cessé d'être une ville» (114). Il est difficile de croire qu'elle soit devenue la ville agréable et prospère dont parle le géographe arabe. Au XIIIe siècle, Brest reste d'abord un château et, pour prendre une expression utilisée en 1544, ce château «fait la ville» (115). Jusqu'à ce jour inédite, la carte qui accompagnait la description d'Idrisi (116) n'apporte pas non plus d'élément positif en faveur de l'identité de Brest et de *Léones*.

Ce document, qui est sans doute la plus ancienne carte que l'on possède de la Bretagne, nous offre du littoral de la péninsule une image qui en rend assez bien, compte tenu de l'époque, l'allure d'ensemble et qui préfigure manifestement la représentation qu'en donneront les portulans du XIVe siècle. Si on la compare avec les cartes du Génois Petrus Vesconte, remontant à 1313 et à 1321, on constate une certaine similitude dans le tracé des côtes. Elle est frappante s'agissant de la côte nord : chez l'un et l'autre, le tracé est presque linéaire jusqu'à Bréhat, encore que chez Idrisi on note des rentrants qui pourraient correspondre à la baie de Lannion et aux anses de Perros-Guirec et de Tréguier, ce dont ne rend pas compte le dessin crénelé de Vesconte; tous deux font une seule baie de celles de Saint-Brieuc et du Mont-Saint-Michel. La ressemblance n'est pas moins prononcée en ce qui concerne la côte sud : on retrouve, entre le Cap-Caval et l'embouchure de la Loire, la même figuration en arceaux, avec des proportions identiques chez l'un et l'autre. S'agissant de la côte occidentale, la divergence est plus nette à première vue. Mais les données se recoupent néanmoins. Si le golfe de Brest, bien marqué chez Vesconte, n'est qu'esquissé chez Idrisi, tous deux, en revanche, mettent clairement en évidence la baie de Douarnenez et comme Vesconte, Idrisi n'oublie ni la pointe du Raz, ni celle de Penmarc'h. De toute évidence, la carte arabe est une carte nautique sur laquelle ont été reportées avec plus ou moins d'exactitude les villes citées dans la description.

Hormis Rennes, elles s'égrènent, dans l'ordre de leur énumération, le long du littoral. Outre que l'espacement n'est pas toujours proportionnel à la distance indiquée, il arrive que le positionnement soit erroné, cas notamment de Saint-Malo et de Dinan, ou ne soit pas en conformité avec le site décrit, cas de Vannes qui, au lieu de se trouver sur un cap, se voit placé en retrait. Il n'est pas dit que la correction ait été faite de propos délibéré, mais on ne peut non plus l'exclure. L'exemple de Quimper est de ce point de vue troublant. La description qui est donnée de la ville apparaît si inappropriée que l'on peut se demander si elle ne concerne pas un autre lieu (117). Le site de Penmarc'h, où la carte localise

(114) *Annales de Bretagne*, 1971, t. LXXVIII, p. 279-280.

(115) Sur Brest, cf. J.-M. ROPARS, *La ville de Brest au Moyen Age*, dans *Archéologie en Bretagne*, n° 30, 1981, 2e trimestre, p. 85-101.

(116) Cette carte a été retrouvée à la Bibliothèque nationale, ms. arabe 2221, par M. Bassel Kamel.

(117) On s'explique mal aussi les deux descriptions de Saint-Michel et la présentation de certains sites comme Redon «sur les bords du golfe» et Vannes «sur un cap, à l'extrémité du golfe».

précisément Quimper, serait plus en adéquation avec le contenu de la notice. L'importance du port de Penmarc'h dans le trafic maritime, qui explique qu'il ait importants, dont l'activité économique n'a pas, bien que frappée par les destructions du IIIe siècle, totalement disparu. Constatant, à propos de Douarnenez, cette «différence d'évolution», marquée aussi par «l'absence de trésor monétaire été choisi au XIIIe siècle comme cadre de son épilogue par le *Roman en prose*, le justifie. On conçoit aussi que Saint-Mathieu, qui est un des rares noms en Bretagne, avec Nantes et Saint-Malo, transcrits à l'encre rouge par Vesconte, soit de même exactement positionné.

Le problème est plus épineux s'agissant de *Léones*, d'autant que le nom n'a pas perduré. Compte tenu des erreurs et des approximations du document, on peut *a priori* émettre des réserves sur l'emplacement qui lui est assigné, mais on se doit de prendre également en compte les données objectives, fussent-elles fragiles, de la carte. Si on ne peut tabler sérieusement sur l'espacement des villes, dans l'ensemble conforme aux données d'Idrisi, il apparaît du moins que la figuration de la côte met en évidence deux baies. La plus marquée, au sud, semble bien correspondre à la baie de Douarnenez, l'autre, moins prononcée, au nord, au golfe de Brest. L'emplacement de *Léones* suggère donc bien son identification avec Douarnenez.

Cette localisation, outre la présence de l'île Tristan et celle de la légende du roi de Porzmarc'h, pourrait peut-être aussi éclairer la genèse du mythe de la ville d'Ys. Ce mythe a, en effet, son pendant en Cornwall dans la légende de *Lyonesse*. Camden rapporte dans sa *Britannia*, en 1586, la croyance des habitants du Land's End en la submersion de la terre de *Lionesse* qui s'étendait au-delà du cap. N'émergèrent plus que les sommets de la montagne formant aujourd'hui les îles Scilly. Seul, comme Gradlon à Ker Is, échappa aux flots, sauvé par la rapidité de son cheval blanc, un homme du nom de Trevilian. Si cette légende a pu prendre corps en Cornwall en relation avec la vogue du roman arthurien, elle pouvait avec autant de raison se développer à Douarnenez. Mais la tradition s'est ici appauvrie puisque la cité engloutie n'a pas de nom véritable, *Ker Is* désignant simplement «la ville en-dessous».

Le nom de *Léones* s'explique très régulièrement à partir d'un prototype latin **Legionense*, dérivé en *-ensis* de *legio* «légion». Ce n'est pas le seul exemple de dérivé formé avec ce suffixe en Bretagne. Carhaix en est aussi une illustration, puisqu'issu du bas-latin **carruviensis*, de *quadruviensis*, adjectif formé sur *quadruvium* «carrefour» (118). La pérennité de ces noms prébretons est en elle-même très significative. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit de centres romains dans la région», Louis Pape s'interrogeait: «Faut-il, écrivait-il, alors admettre qu'il n'y ait pas eu d'attaque maritime dévastatrice au IIIe siècle?» (119). La réponse pourrait ici résider dans le nom de *Legionense*.

Cela suppose que l'île Tristan fut, lors de la restructuration des défenses du *Tractus Armoricanus*, aménagée en site fortifié. Son utilisation comme telle au

(118) Cf. notre étude *Des cités et diocèses chez les Coriosolites et les Osismes*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1984, t. CXIII, p. 102-103.

(119) *Op. cit.*, p. 82 et n.63.

XVIe siècle témoigne qu'elle s'y prêtait admirablement. Elle a pu ainsi compléter chez les Osismes un système défensif, dont Brest / *Osismis* était la clef de voûte et qui s'appuyait par ailleurs, au nord, sur le Yaudet et Saint-Pol-de-Léon / *Legio*, au sud, peut-être sur Quimper. Son insertion dans ce dispositif ne souffre pas de difficulté. Elle s'inscrit parfaitement dans la répartition de ces points de défense échelonnés à distances régulières le long du littoral et dont la caractéristique est d'être situés sur la côte mais néanmoins dans une position en retrait. Une plaque de ceinture fut découverte «dans un niveau du IVe siècle à l'intérieur d'une *Grubenhaus* creusée dans le péribole du temple» de Trogouzel (120), mais on ne saurait affirmer qu'elle appartint à l'un des soldats du *castrum* de Legionense.

Plus troublants, eu égard à la légende, sont les restes qu'abritait un sarcophage en bois entouré de plomb, découvert, enfoui à deux mètres de profondeur, dans la ville, rue Fontenelle, en 1884. Les parois de plomb de cet énorme sarcophage avaient jusqu'à un centimètre d'épaisseur. Il contenait, selon Luzel, un squelette de femme, dont une des mâchoires était encore garnie de toutes ses dents, des dents «petites et parfaitement rangées» (121). Outre que, sous le crâne, se trouvaient cinq longues épingles à cheveux de jais «remarquables par les dessins et la délicatesse du travail», au corps étaient accrochés des lambeaux d'une étoffe rehaussée d'or, témoignages ostensibles, comme le sarcophage lui-même, d'un personnage de haut rang. Deux gobelets en verre blanc et un vase en terre rouge étaient disposés près du corps.

Patrick Galliou, qui a étudié en détail ces différents éléments (122), pense qu'ils pourraient, en dehors du vase de terre «très probablement de provenance locale», avoir été importés de Rhénanie, les épingles en jais ayant été, quant à elles, fabriquées à *Eburacum* (York). Il estime que la présence à Douarnenez d'un tel mobilier funéraire, qui date du IVe-Ve siècle, pose une énigme du fait du net déclin des activités économiques de la ville. Le choix du lieu d'inhumation suscite lui-même des interrogations : la sépulture se trouvait, en effet, au rapport de Luzel (123), «à douze pas de la voie, sur la voie rapide qui conduit au bac du Guet, à peu de distance de la mer et vis-à-vis de l'île Tristan».

Qui fut et d'où venait cette femme parée comme une princesse? Fut-elle mythifiée par la légende? Peut-être les roseaux le savent-ils et, quand ils ne persiflent pas le roi de Porzmarc'h, racontent-ils encore, lorsque le vent souffle sur la baie des Trépassés, le destin de cette Iseult anonyme dormant son dernier sommeil entre l'île de Tristan de Leones et le port du roi Marc Conomor.

---

(120) P. GALLIOU, *op. cit.*, p. 262.

(121) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1884, t. XI, p. 84.

(122) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1974, t. CII, p. 39-46.

(123) Art. cité, p. 44.

à l'aube des temps contemporains

FANCH ROUDAUT, JEAN-LOUIS LE FLOC'H, DANIEL COLLET

1774 : les recteurs léonards parlent de la misère*

PLOUNÉOUR-TREZ

Pop. : *Et. cg.* : 1 500 com. — *V.P.* : 2 000 com. — *Ogée* : 2 600 com. — *Gelley* : 2 464 hab.
Imp. : *Cap.* : 1 622 l. 10 s. — *Dr.J.* : 754 l. 3 s.8 d. — *V.F.* : 2 575 l. 1 s. — *V.C.I.* : 3 l.
Présentateur : l'évêque. — **Décimateur** : le prieur du Folgoat.
Recteur : Gabriel JACOLOT, originaire de Lannilis. Prêtre en 1746. Prêtre à Lannilis. Recteur de Plounéour-Trez de 1766 à 1780.

Monseigneur,

Je manquerois à moi meme, si je n'avois pour vos ordres la soumission la plus respectueuse. Je considere comme un devoir indispensable l'obeissance que je dois à Vôtre Grandeur et me preteray de bon cœur à tout ce que vous exiges de moi ; je vous prie d'en etre persuadé, et de me croire, Monseigneur, avec le respect et la soumission possibles,

Monseigneur — Votre très humble et très soumis serviteur

Les reponses sont de l'autre part

1° Le nombre des mendiants de cette p[aroi]sse consiste en un vingtaine de familles plus ou moins nombreuses qui forme environ une 50e des p[aroi]ssiens qui passent 2 000 ames.

2° La source de la mendicité ici est la cherté des terres causée par le grand nombre d'habitants qui n'ont pas asses de terres à cultiver, ce qui est cause

---

(*) Troisième partie. Voir les précédents volumes du *Bulletin*, t. CXV, p. 195-266 ; t. CXVI, p. 271-338.

que les pauvres ne trouvent point de journées, et que leur salaire est si modique qu'il ne peut suffire à l'entretien de leur famille.

3° Ce ne sont que des vieillards, des infirmes et des enfans hors d'etat de travailler qui mendient.

4° On supprimeroït en partie la mendicité, si on pouvoit engager les fermiers aises à prendre à leur service les jeunes enfans des pauvres, et ceux cy à laisser leurs enfans à des personnes en etat de les eleuver jusqu'à ce qu'ils soient en etat de gaigner leur vie et des gages. Je l'ai essayé ; mais personne ne veut des enfans bien jeunes, car à peine peuvent ils rendre quelque service que leurs peres et meres s'immaginent qu'ils meritent des gages.

5° Nous n'avons point d'hopital ny autre fond pour les pauvres que la charite des habitants, qui, graces à Dieu, n'est pas si refroidie qu'on le croiroit à la vie dure qu'ils menent eux memes.

Il y a une autre classe de pauvres qui ne mendient pas, qui tirent leur subsistance du travail penible de la grève. Ils se plaignent, et je les crois lesés dans le partage qu'on fait entre les habitants des gouemons à couper. Les plus riches sont le mieux partagés parce qu'ils ont, dit on, plus de terres à fumer. J'en conviens ; mais les autres qui ont peu ou point de terres à cultiver auront donc les bras croisés, ou ne pouront travailler que pour les riches. Ce n'est pas la seule injustice qu'on leur fait : on a obtenu un arret de la cour qui deffend de vendre les gouemons à l'etranger avant que les p[aroi]ssiens soient pourvus de la quantité qu'ils desirent, ce qui oblige les pauvres de donner à trop bon marché leurs peines en ottant à l'étranger la liberté d'en achetter à tems convenable. Cet arret n'a point ete signifie à cette p[aroi]sse comme à nos voisins ; mais il seroit à souhaitter pour les pauvres qu'il ne soit pas mis à execution. Ce que dessus est sans doute susceptible ou plustot a besoin d'un plus grand jour, nous comptons, Monseigneur, sur vos lumieres et votre bienfaisance ordinaire.

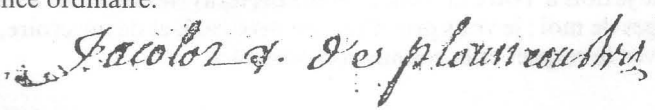

PLOUNÉVENTER

Paroisse mère de **Saint-Servais**

Pop. : *Et. cg.* : 3 500 com. (trève comprise). — *V.P.* : 3 500 com., dont 800 pour Saint-Servais. — *Ogée* : 2 800 com. (trève comprise). — *Gelley* : 2 506 + 748 (trève) = 3 254 hab.

Imp. : *Cap.* : 1 904 l. 10 s. — *Dr.J.* : 885 l. 2 s. 11 d. — *F.M.* : 121 l. — *V.F.* : 2 690 l. 5 s.

Imp. Saint-Servais : *Cap.* : 555 l. — *Dr.J.* : 257 l. 19 s. 7 d. — *V.F.* : 785 l. 10 s.
Présentateur : l'évêque. — **Décimateur** : le recteur.

Recteur : Guillaume Le Bras, né à Loc-Mélar en Plounéventer, le 8 février 1738. Prêtre en 1762. Curé à Plounéventer. Nommé recteur de Plounéventer en 1769. décédé le 4 juin 1790.

Monseigneur,

En réponse à la lettre que nous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ai

celui de vous dire qu'il n'y a point d'hôpital dans ma paroisse, ni aucun fond assuré pour le soulagement des pauvres. Après la recherche la plus exacte, j'ai trouvé 633 feus ou ménages, desquels il y a de riche le château de Brézal (96) et celui de Keryvon (97), 16 ménages de campagne riches selon le païs, à être dans le cas de donner de 12 à 1 500 livres de dot à chaque enfant ; 211 ménages aisés qui n'ont pas, à une moitié près, la fortune des premiers ; 310 ménages pauvres, entre pauvres ménages et artisans, qui, en santé ne mendient pas, mais qui, pour peu qu'ils aient d'infirmités, sont dans l'obligation de le faire ; 94 ménages de mendiants qui peuvent donner un nombre de 200 personnes qui mendient, desquels il y a plus de la moitié qui sont des enfants. Le reste des personnes agées hors d'état de gagner, à une quinzaine ou une vingtaine près, qui mendient plus par fénéantise que par nécessité.

A Plounéventer le 5 janvier 1775.

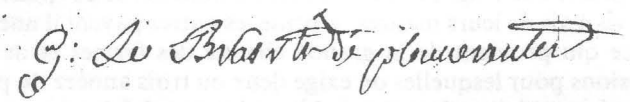

PLOUNÉVEZ

Pop. : *Et. cg. :* 2 500 com. — *V.P. :* 3 000 com. — *Ogée :* 2 400 com. — *Gelley :* 3 671 hab.

Imp. : *Cap. :* 2 391 l. 10 s. — *Dr.J. :* 1 111 l. 8 s. 4 d. — *V.F. :* 4 448 l. 6 s.

Présentateur : l'évêque. — **Décimateur :** le recteur.

Recteur : Augustin BONNÉMETZ DU GUILLY, né en 1701. Recteur de Plounévez en 1730, pourvu par Rome. Résigne la paroisse en 1779, en faveur de son neveu Olivier César Bonnémetz. Décédé à Plounévez le 7 avril 1784.

Monseigneur

J'ay reçu la lettre circulaire qu'il a plu à vostre grandeur adresser à tous les recteurs de vostre diocesse au sujet des mendiants. Je n'ay eu rien de plus empressé que de lire les demandes qu'elle contient afin d'y pouvoir repondre. Elle ne m'est parvenue que le douse de ce mois ; dimanche dernier je fis prier pronalement les fermiers des grande ferme de venir me donner les noms des pauvres mendiants de leur quartier et le nombre de leurs enfants hors d'age de pouvoir travailler ou infirme. Personne ne m'est venu trouver quoy que je leur ay fait annoncer que c'estoit pour leur procurer du soulagement, sur quoy on leur a annoncé les bonnes intentions de sa majesté. J'ay ésté obligé d'avoir recour au rolle de la capitation sur lequel ils sont presque tous employez pour quelque somme ce qui les assujettit encore à la corvée des grands chemins sans salaire et cela pour soulager les autres habitants contre la volonté du roy.

Sur la 1re demande j'ay l'honneur de repondre à vostre grandeur qu'il y a

(96) Appartenant au marquis Jean-Jacques de Kersauzon, Brézal abritait une élégante vie de société, dont l'animateur le plus connu était l'abbé de Boisbilly. Cf. Daniel BERNARD, *Les veillées de Brézal*, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, 1956, p. 40-44.

(97) Keryvon est sur la commune de Saint-Derrien, alors dans la paroisse de Plounéventer.

dans cette parroisse environ cent chaumiere occupéez par des pauvres communement appellez des chambriers quoy qu'ils maneuvrent quelques pieces de terre qu'ils ont en souferme. Tous ces chambrier mandient soit par eux mesme ou leur femme ou leurs enfants ; si l'on comptoit le nombre des personnes logéez dans ces chaumieres elles pourroiont bien former le nombre de quatre cent mendiants. Ostant du rolle les mendiants qui y sont portez il en restera environ quatre cent articles non compris ceux des domestiques dont il n'y a de portez sur le rolle que cent soixante. Ainsy comparant le nombre des mandiant à celuy des autres habitants je trouve qu'ils font environ un cinquiesme ne comprenant pas les domestiques, ny les enfants des uns et des autres, ceux des mandiants en plus grand nombre que les autres que je n'appelle pas gens aisez ayant la plus part peine à payer leur fermes les charges reelles ensus et les subsides. Je n'en trouve pas parmy ce grand nombre plus d'une vingtaine que l'on puisse nommer aisez : plusieurs sont en arrieres vis à vis de leurs maitres ; à peine les autres payent il une année sous l'autre ce qui provient de la grande chereté des fermes et de l'exces des commissions pour lesquelles on exige deux ou trois annéez du prix de leurs fermes qui cause leur ruine ce qui oblige plusieurs à faire des emprunts ou à souffrir des executions ou vente de leurs biens et à abandonner leur ferme.

Sur la seconde demande, ce qui vient d'estre est une des sources de la mendicité. La grande consommation du tabac à fumer que font les valets, journaliers et artisants en est une autre ainsy que touttes les autres causes alleguéez à la suitte de cette demande à l'exception de la proximité des villes et grands chemins dont nous somes éloignez (98). L'apprehension du sort pour la milice en est une autre. La plus part des valets et servantes sont des enfants de journaliers que les peres et meres marient fort jeunes et deviennent dans peu d'annéez surchargez d'enfants ; les amendes qu'encourent les fraudeurs ; le pillage des greffiers encore une autre : il est d'usage à la campagne de les nourir et fournir ample boisson prise à l'oberge dans l'esperance qu'ils s'acquitteront bien de leur devoir et feront quelque rabais sur leur vacation ce qui n'arrive jamais bien au contraire et ne delivrent les copies de comparant de tutelle, d'inventaire, de partage et de vente du bien des mineurs qu'après qu'on leur a payé les sommes qu'ils ont payez pour avance du controlle et pour vacation estant assez ordinaire qu'ils ne portent pas à beaucoup près les sommes qu'ils ont reçu dans les reçus qu'ils mettent au bas des pièces et multiplient leurs journéez lorsqu'ils ont fait des marchez à travers pour leurs dittes avances et vacation contre l'ordonance qui defend ces sortes de marchés. L'inégalité de la répartition des subsides tant dans les premieres repartitions que dans les secondes qui se font par les habitants trop arbitrairement. Il y a bien d'autre source de mendicité qu'il seroit inutile de rapporter icy n'estant pas possible d'y remedier. Peu de gens en cette paroisse manquent de volonté pour le travail ny de journées si ce n'est en hyver.

Sur la 3me demande l'espece de mendiants de cette paroisse sont des

(98) Éloignement tout relatif : Plounévez était tenu à la corvée sur le grand chemin de Saint-Pol à Lesneven. J. SAVINA, *Nos vieux grands chemins et la corvée en Cornouaille et en Léon à la fin de l'Ancien Régime*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LII, 1925, p. 78.

vieillard, des infirmes, des peres et meres surchargez d'enfants en bas ages mendiants soit par eux mesmes ou par leurs enfants. Les enfants d'artisants dont les peres consomment en vin et en tabac leur salaire sont du nombre de ceux qui mendient.

Sur la 4me demande en comparant le nombre de mendiants avec celuy des gents aisez et en considerant l'espece des mendiants le principe et la cause de leur mendicité je ne vois aucun moyen convenable ny efficace pour supprimer la mendicité si ce n'est l'etablissement d'une espece de dixme improprement ditte et qui soit fixée à une quotité plus forte que celle que je reçois qui n'est que la trente et sixiesme seulement dans les terres roturieres qui ne font pas le tier de ma paroisse, et encore ne se leve que sur le bled blancs et non sur le bled noir ny sur le lin, lesquels bleds blanc n'occuppent pas la moitié des terres labourables qui sont ensemencée de bled noir, lin, panets, navets, choux, vesse, luzerne, tant pour la nourriture des cultivateurs que de leurs bestes dont ils font un grand commerce ainsy que du lin. Peu font le commerce de la toile et fils blanc ; les chambriers et autres vendent dans les marchers le fil qui se filent dans la maison par leurs enfants et domestiques qui dans l'hiver fillent la nuit comme le jour jusqu'environ minuit, et sont obligez de vendre ce fil sans en pouvoir reserver pour se faire du linge et autres vestements de toiles tant pour eux que pour leurs enfants.

Outre cette dixme dans une paroisse aussy estenduë que celle cy qui a au moins six lieux communes de circuit et plus de deux lieux de traverses, qui contient entre deux milles à trois milles communiants et autant ou plus d'enfants hors d'etat à defaut d'age ou d'intelligence en estat de communier, ce qui feroit cinq à six milles habitants, je ne puis pas concevoir que cette dixme soit suffisante si on y fait pas establir un hopital pour y loger et entretenir les vieillards, infirmes et les enfants dont les peres et meres sont surchargés et y avoir des personnes pour y ramasser l'espece de dixme improprement ditte à raison de la petite quotité pour entretien non seulement des pauvres qui y seront logez mais encore pour ceux qui n'y seront pas et leur en faire la distribution et pour l'entretien du dit hopital et de ceux qui en auront le gouvernement, à qui le confier, où trouver les personnes à qui le confier, comment eviter les abus plus facile à s'y introduire que dans les hopitaux des villes où personne n'ignore qu'il se commet de très grands abus au préjudice des pauvres ?

Au défaut de cet hopital il faudroit quelque autre establissement qui pouroit estre sujet à de plus grands abus, estant plus difficile d'establir une bonne police en campagne qu'en ville vü qu'il ne peut guerre s'y trouver de personnes en estat de l'exercer et de remedier aux abus qui se commettent dans les hopitaux establis dans les villes.

D'ailleur Monseigneur la celerité et l'exactitude qu'exige vostre grandeur ne me permet pas de vous indiquer tous les moyens desirables pour contribuer aux volontez bienfaisantes de Sa Majesté. J'ay neanmoins pour me conformer le mieux qu'il m'a esté possible envoyé à Mr le subdelegué de Lesneven sous le ressort duquel est situé ma paroisse coppie de la lettre de Vostre Grandeur, des demandes qui y sont jointes, et ay répondu vaille que vaille sauf meilleur avis,

estant quasi persuadé qu'il ne sera pas suivi, vû que j'y ay ajoutté qu'une des sources de la mendicité dont j'ay parlé cy devant, ne se pouvoit pas detruire à moins de faire faire une estimation de la valeur des metairies par gens connoisseurs de leur veritables valeur que j'ay porté au quart de ce que chacune d'elle pourroit produire, sçavoir un quart pour le cultivateur sa nouriture et son entretien, et celuy de sa famille, un autre quart pour payer la nouriture de ses domestiques et journalier et pour payement des gages des domestiques, un troisiesme quart pour payer son maistre les charges reelles et subsides, et un quart pour l'entretien et nourritures des pauvres ; et que pour qu'il ne se fit pas d'excez dans le prix des fermes, qu'il ne fut pas permis aux proprietaires ny autres comme fermiers generaux des seigneurs de prendre aucune commission ny affermer les metairies et autres terres au dela du juste prix auxquel elles auroint estez estimées avec defense de déloger des fermiers exacts à payer aux termes et cultiveroint bien les terres vivroint en honestes gens et bons chretiens et contre lesquels il n'y auroit aucune plainte justifiée par gens non suspcets. C'est tout ce que le tems me permet de mander à vostre grandeur à laquelle je demeure avec le plus profond respect, la plus parfaite soumission et vénération

Monseigneur

De vostre grandeur

Le plus humble et le plus obeissant de vos serviteurs
A Plounevez ce 20me decembre 1774

L'égoïsme, le luxe, la bonne chere, le libertinage seront toujours des sujets d'opposition à l'etablissement dont est question (estants les enemis de la charité). Je desire fort qu'on en puisse trouver un plus convenable et plus efficace pour supprimer la mendicité.

Réponses (99)

1° Il y a dans cette paroisse environ cent chaumieres habitéez par des mandiants : si l'on comptoit tous ceux qui y habitent elles pourroint fournir quatre cent personnes. Examinant le rolle de la capitation j'ay observé qu'ils sont pour la plus part employé sur le rolle pour payer les uns deux livres les autres trente ou vingt ou dix sols et cela afin de les assujettir à une partie des corvées des grands chemins et diminuer la taxes des autres habitants. Dans ce rolle dont le montant est de 4 457 l. 16 s. 6 d. il a 480 articles non compris les domestiques dont il y a 160 employez sur le rolle ; parmy tous ces habitants je n'en trouve pas plus de vingt que luy puisse qualifier de gens aisez, les autres estants obligez de gagner leur vie à la sueur de leur front et ayant de la peine à lever de quoy payer leurs fermes et les subsides, plusieurs d'entre eux fort en arieres ce qui provient plus de la grande cherté des fermes

(99) Ce document présente assez de différences d'avec le premier, daté du même jour, pour que nous le publiions. Peut-être s'agit-il d'un double de la lettre au subdélégué de Lesneven (cf. *supra*, p. 145). En effet, les « réponses » sont précédées d'une copie de la circulaire et des questions de l'évêque.

que du defaut de travailler et des commissions excessives que exigent tant les proprietaires que ceux qui ont la ferme generale des seigneurs.

2° Ce qui est une des source de la mendicité vu que ceux qui sont en retard de payer sont obligez de souffrir l'execution et la vente de leurs biens et sont reduits à la mendicité en quittant leur ferme.
La grande consommation de tabac à fumer que font la plus part des valets, des journaliers et artisants en est une autre.
L'apprehension du sort pour la milice en est une troisiesme. La pluspart des valets et servantes sont des enfants de journaliers que les pere et mere marient fort jeunes et deviennent au bout de quelques années surchargés d'enfants.
Le pillage des greffiers lors des inventaires, partage et vente des biens de mineurs en est une autre source ; il est d'usage à la campagne de les nourir et fournir ample boissons prise à l'auberge pour les engager à se bien aquitter de leur charge et dans l'esperance de quelque rabais sur leur vacations, mais le contraire arrive pour l'ordinaire, outre qu'ils exigent beaucoup au dela, c'est qu'ils ne delivrent pas les coppies de comparant, d'inventaire, de partage et de vente qu'ils n'aint estéz payez des sommes qu'ils exigent ; il ne porte pas à beaucoup près en reçus les sommes qu'ils ont touchez.
L'inegalité de la repartition des subsides tant dans les premieres que seconde repartition en est encore une autre source, auxquelles on peut ajouter touttes celles qui sont rapportéez cy contre à la suitte de la seconde demande ; il y en a encore d'autres qu'il seroit inutile de rapporter, estant impossible d'y porter remede ; il y en a peu qui manquent d'ouvrage et cela en hiver seulement.

3° A l'egard de l'espece des mandiants, se sont des vieillards, des infirme ou des peres et meres surchargez d'enfants en bas age ; quelques autres imbeciles ou fénéants mais en très petit nombre ; quelquautres que leurs meres envoyent mandier parce que le pere consomment tout ce qu'il gagnent en vin, eau de vie ou tabac et qu'elle ne sont pas en estat de nourir et vêtir leurs enfants.

4° En comparant le nombre des mandiants avec celuy des gens aisez dont ces derniers ne font tout au plus que la cinquiesme partie et en considerant l'espece des mendiants, le principe et la cause de leur mendicité, je ne vois aucun moyen convenable ny efficace pour supprimer la mendicité.

5° Vû qu'il n'y a aucun hopital ny aucun fond certain ny casuel pour le soulagement des pauvres, pour quoy il me paroit necessaire de rechercher quelqu'autre moyen de supprimer cette mendicité. L'histoire nous apprend que dans les premiers siecles de l'église, la charité estoit si abondante qu'elle suffisoit tant pour l'entretien des temples que pour celle des pasteurs, de leur clergé et des pauvres, que cette charité s'estant refroidie il a fallu establir des revenus certain pour subvenir à tous ces besoins et que c'est ce qui a donné lieu à l'établissement des dixmes et prémices lesquelles dixmes dans ces premiers siecles se fixoint à la dixiesme gerbe des bleds et autres fruits de la terre mesme des animaux, pour la perception et distributions desquels il fut establis des diacres, qu'il

s'introduisit de si grands abus dans cette distribution dans laquelle ces diacres avoint soins de se bien partager et leurs superieurs auxquels ils n'osoint rien refuser que les autres qui n'estoint pas suffisament partagez en porterent des plaintes vers les souverains pontifes qui sur la fin du second siecles en ordonnerent le partage en quatre lots, l'un pour le pasteur, l'autre pour son clergé, la troisiesme pour l'entretien des temples materiels et la quatriesmes pour celuy des temples spirituels ou des pauvres. Le partage a estez depuis ordonné par plus d'un concile, je ne vois pas qu'il ait eu son exécution en France. Je n'en ay pas recherché la cause, mais je vois que ce sont des abayes et les pasteurs qui y jouissent de ces biens, ou des prieurs si on en excepte une très legere portion qui est les deux tiers des offrandes que l'on donne aux eglises, non celles du maitre autel mais uniquement aux autres autels, y joint des rentes leguéez aux eglises pour droits honorifiques, mausoléez, enfeux, droits de bancs reservez pour l'entretien des temples et tombes. Les droits de ces abayes, prieurez et pasteurs, y joint aussy les chapitres tant des eglises cathedrales que collegiales, jouissent consequemment de la plus grande partie des biens de l'eglise qui suivant les differends siecles de leurs etablissement et les differends pays où ils sont establis sont tellement differends que les uns jouissent de la dime réelle à la dixiesme ou à une quotité approchante ; dans d'autres comme dans les diocesse de la Basse Bretagne dans lesquels les peuples n'ont estez eclairés des lumieres de la foy que dans les cinqu[uiè]mes et sixiesme siecles ils ont estez establis à une quotité bien eloignée de la vraie dixme, particulierement dans ce diocesse de Leon où il n'y a que la cathédrale et trois ou quatre petites paroisses qui jouissent de la dime à la douziesme et d'une petite portion dans les offrandes pendant que les autres ne jouissent que d'une 36e portion non de tous les fruits de la terre mais seulement des bleds blanc qui n'occupent pas la moitié des terres labourables, et dans l'autre moitié desquelles terres il se fait des semences de lin à raison du commerce de fil et de toile et des semences de bled noir ou sarazin qui fait près de la moitié de la nourriture des laboureurs et dont ils font aussy la nouriture d'une partie de leur beste, et encore des semences de tréfle, de luserne, de choux et de panets tant pour leur nouriture que pour celle des bestes qu'ils engressent et dont il font un grand commerce dans plusieurs paroisse de ce diocesse. Les pasteurs ne jouissent que de certaine portion des fruits de la terre, lesquelles sont qualifiez de dimes abonnée et n'equivalent pas le centiesme gerbe des bleds qu'on y recueille. Dans ma paroisse je ne jouis que d'une 36e gerbe des bleds blancs et cela seulement dans les terres roturieres qui ne font pas le tiers de ma paroisse, touttes les autres exempté de dixme à la charge d'une rente fonciere en bled battu qui n'equivaut pas une centiesme gerbe. Je n'y perçois aucune partie des offrandes ainsy que le plus grand nombre des pasteurs de ce diocesse, à la difference des diocesse de Rennes et de Nantes qui ont estez esclairés des lumieres de la foy dez le premier ou second siecle, dans lequels la dime est establie, sçavoir dans celuy de Rennes à l'onziesme gerbe non seulement des bleds blancs mais encore des bleds noirs, lin et chanvre et autres denréez, dans celuy de Nantes à la 13e non

seulement des bleds mais encore des sommes de raisin attendu que c'est un pays [de] vignobles (100). Dans ces diocesses les pasteurs y jouissent encore de la meilleure partie des offrandes qui à la verité sont très peu de chose, attendu que le droit qu'ont les pasteurs de jouir de la meilleure partie des offrandes les a fait tellement tomber qu'elles ne peuvent pas suffire à l'entretien des églises ny à la fourniture de ce qui est nécessaire pour le service divin, à la difference de ce diocesse où les offrandes jointes aux rentes dont elles jouissent tant par legs pieux que par aquest fait sur leur epargnes les met en estat de fournir à l'entretien de leurs eglises si ce n'est dans le cas de rebatisse. Outre qu'ils donnent liberalement aux eglises ils donnent aussy liberalement au clergé tant de leurs parroisse que stationnaires, mais il faut suivant l'ancien usage qu'ils aillent demander de porte en porte. Si l'on veut supprimer cette mendicité il faudroit ce me semble leur fixer un revenu certain puisqu'ils se sont reservez plus de trois quart de la vray dime et cela suivant les apparences pour eviter la mauvaises distribution qui avoit obligé d'ordonner dès les premiers siecles le partage des biens ecclesiastique vû que ces ordonnances sont demeuréez sans execution ; pourquoy je ne vois pas d'autre moyen de supprimer la mendicité qu'en establissant une nouvelle dime (à une quotité plus approchante de la dime réelle que n'est celle que je perçois et qu'elle soit levée tant sur les bleds noir que sur les bleds blanc et sur le lin ; il faudroit aussy un hopital où cette dime seroit ramassée tant pour son entretien que pour estre distribuée à ceux qui n'y seroint pas logez) [101] en faveur des pauvres et faire estimer la valeur de chaque ferme par gens connoisseur de façon que chaque metairie produise quatre fois le prix de la ferme, un quart pour la nourriture des cultivateurs ou fermier, l'autre quart pour la nourriture et gages de leurs domestiques, et nourriture et salaire des gens de journée, un autre quart pour l'aquit tant des dixmes que charges réelles et subsides, et l'autre quart pour l'achat et entretien des ustenciles necessaires pour la culture et pour l'achapt des trempes et pour réparations des couvertures des edifices en gleds.

Et qu'il soit defendu aux propriétaires d'affermer à plus haut prix que l'estimation ny de déloger leurs fermiers s'ils sont fideles à payer le prix de leur fermes, à les bien cultiver et se comportent en honnestes gens et bon chretiens et qu'ils ne se trouve aucune plainte justifiée contre eux, à moins qu'ils n'en fassent eux mesme l'abandon. Point aussy de commission qui ruinent les fermiers estant pousséez à l'excez jusqu'à 2 et trois anneez.

---

(100) A la fin du XVIIe siècle, dans l'archidiaconé de Nantes, la quotité la plus répandue pour la dîme était le 13e, mais on trouvait aussi des perceptions au 26e, 36e, 44e et autres taux. Jacqueline GHENASSIA et Danièle LAMBERT, *Les « chevauchées » d'un archidiacre à la fin du XVIIe siècle : les visites d'Antoine Binet dans le diocèse de Nantes (1682-1689)*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1971, p. 88.

Au XVIIIe siècle, dans le diocèse de Rennes, le 11e, le 12e et le 13e sont fréquents. Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIIIe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes 2, 1974, p. 272.

(101) Le développement entre parenthèses figure en marge.

6° La sixiesme demande n'a pas besoin de réponse au dessus de ce qui a esté répondu sur la demande precedente. Tel est la pensée du soussignant sauf meilleur avis. A Plounevez ce 20 decembre mil sept cent soixante et quatorze.

Monseigneur

Quoy que les vœux que j'adresse au Seigneur pour vostre grandeur soint continuels, ces jours estant consacréz par l'usage à se rendre mutuelement temoignage des vœux que l'on adresse à sa divine bonté les uns pour les autres, je ne puis les laisser s'écouler sans rendre à vostre grandeur témoignage de ceux que je luy adresse tant pour sa conservation que pour luy demander les graces dont elle a besoin pour remplir dignement les fonctions du sacré ministere dont elle est revêtuë. Si mes vœux estoint aussy agreable à sa divine majesté que je le désire, vostre grandeur jouiroit certainement des graces les plus signalée. Je la prie d'en demeurer persuadée ainsy que du profond respect et de la parfaite soumission avec lesquels j'ay l'honneur d'estre

Monseigneur

A Plounevez ce 2 janvier 1774 *(sic)* Vostre très humble et très obeissant serviteur

J'ay oublié dans la derniere que j'ay adressé à vostre grandeur de répondre à l'article de la lettre circulaire de vostre grandeur qui regarde la couppe du goüesmon.

Par l'article 3 du titre dix du livre 4 de l'ordonance de la marine, il est defendu aux habitants de le cueillir ailleur que dans l'estendue des costes de leurs paroisses et de les vendre aux forains à peine de 50 l. d'amende et de confiscation des chevaux et harnois. Cet article cause beaucoup de querelle et de baterie entre mes paroissiens et ceux de Treflez (102) qui ont des roches vis à vis de leur paroisses sur lesquelles il croît du gouesmon que mes paroissiens leur oppose d'aller coupper, fondez sur ce qu'il y a une langue de terre de ma paroisse qui avance dans la mer et sépare la coste de Treflez de la grande mer où sont ces roches ; il y a deux ou trois ans que ceux de Treflez firent signifier à mes paroissiens et à ceux de Goulven une défense de coupper du gouesmon sur les roches, ce qui occasionna une baterie sur la gresve. Cette signification n'eut pas de suitte ; les notables de l'un et l'autre parroisse se donnerent assignation pour terminer ce differend, il se fit des conventions de part et d'autres qui ne furent pas signéez par les délibérants composant le corps politique de l'une et de l'autre paroisse, ce qui est cause que les disputes

---

(102) A. FAVÉ, *Les faucheurs de la mer en Léon*, art. cité, p. 126-127, donne le texte d'une délibération du conseil municipal de Plounévez, en date du 23 messidor an XII, qui apporte des renseignements complémentaires sur le conflit opposant Plounévez et Tréflez à propos des rochers de Guévroc.

continues. Il est certain que sur la gresve qui est du costé de Treflez la mer jette du gouesmon plus que il n'est besoin ; la raison qui les porte à vouloir aller aussy à la couppe est pour en vendre aux forains, ce que font tous les habitants de la coste tant de la paroisse de Plouneour Tres que de Goulven, Trefles, Plounevez et Plouescat et autres et cela parce que le bois de chaufage manque beaucoup à la coste et que ceux qui vendent du gouesmon acheptent ordinairement du bois de ceux à qui ils vendent du gouesmon. Je ne vois pas à quoy aboutit la défense de vendre du gouesmon aux forains si ce n'est que ceux de la parroisse qui ne ramassent ny ne vont à la couppe du gouesmon sont obligez de l'achepter plus cher à raison de la vente qu'ils en font aux forains, mais il ne leur en manque pas et il me paroit que c'est le bien public que d'en transporter sur les terres qui sont un peu eloigneez de la coste afin que ceux de la coste puissent aussy avoir du bois de chaufage. Si la vente du gouesmon aux forains rencherit le gouesmon aux paroissiens, il en est de mesme du bois que les armoriquains retirent des paroisses voisines, ce qui entretient le comerce ; pourquoy je pense qu'il seroit à propos que ce commerce fut libre ; ce qui seroit à souhaiter ce seroit de pouvoir empecher les battries et les vols qui se font entre ceux qui ramassent et couppent le gouesmon.

J'ay encore oublié dans ma precedente de marquer à vostre grandeur qu'il y a dans cette paroisse un chateau au milieu d'un bois dont on a commencé à détruire une aisle, l'autre n'est pas des mieux entretenue, il n'y a aucune apparence que jamais le seigneur ny ses descendants y habitent ; si l'on pouvoit obtenir du seigneur qu'il aumosnat ce chateau en faveur des pauvres, et que l'on fit estimer ce bois et les prairies qui en font le pourprix et que l'hopital en paya la valeur en une rente fonciere, pour laquelle aquitter il seroit fait une taxe pour les pauvres sur les proprietaires des biens fonds, et qu'il fut establi une dixme que les colons fourniroint au lieu et place des aumosnes qu'il donnent à leur porte l'on pouroit avoir un bel hopital dans cette paroisse non seulement pour ceux de la paroisse mais encore pour ceux de quelque petite paroisse voisine dans lesquelles il seroit difficile ou impossible d'establir un hopital parcequ'aussy ces paroisse fourniroint aussy à l'entretien dudit hopital dans lequel on ramasseroit aussy la portion de dixme destinée pour l'entretien des pauvres qui n'y seront pas logez. Ce chateau est celuy de Maillé appartenant à Mr le comte de Chabot (103).

Augustin Bonnemer &c.
Recteur de Plounevez

(103) Le château de Maillé avait été acheté en 1747 par Louis de Rohan-Chabot pour la somme de 286 500 livres. Henri PÉRENNÈS, *Plounévez-Lochrist, une belle paroisse du Léon*, Langonnet, Imprimerie de l'Orphelinat Saint-Michel, 1941, p. 20.

PLOUVIEN
Paroisse mère du **Bourg-Blanc**

Pop. : *Et. cg.* : 2 500 com. — *V.P.* : 2 600 com. (trève comprise). — *Ogée* : 4 000 com. (trève comprise). — *Gelley* : 2 116 + 1 726 (trève) = 3 842 hab.

Imp. : *Cap.* : 1 520 l. — *Dr.J.* : 706 l. 10 s. 6 d. — *V.F.* : 2 227 l. 10 s.

Imp. Bourg-Blanc : *Cap.* : 998 l. — *Dr. J.* : 463 l. 17 s. 6 d. — *V.F.* : 1 790 l. 5 s.

Présentateur : l'évêque. — **Décimateurs** : le recteur et le prieur de Coat-Méal.

Recteur : François Michel LE RODELLEC DU PORZIC, né en 1705. Recteur de Lanneuffret en 1734. Recteur de Porspoder en 1738. Recteur de Plouvien en 1761. Décédé le 7 octobre 1783.

Je souheterois estre assez heureux pour seconder le zele et la grande charité qu'a Votre Grandeur pour la portion cherie de Dieu, et entrer dans les vûes bienfaisantes de notre pieu Monarque. Je ferez tout mon possible selon mes foibles connoissances pour cooperer à une si bonne œuvre. Je commance par dire à Votre Grandeur que nous n'avons dans la paroisse ni hopital ni aucun fond destinés pour les pauvres, qu'il n'y a pas meme d'aparence qu'on puisse en etablir.

J'ay l'honneur de repondre à la 1re demande qu'il y a plus de cent mandiants entre la paroisse et la treve, que les habitants de ma paroisse consistent en des cultivateurs de terres dont les uns ont des fermes assez considerables et sont à leur aise, les autres ont de petites fermes et ont assez de peine à vivre, les autres sont des journaillers qui ont beaucoup de peine à subsister avec leur famille.

Ce qui est cause du grand nombre des mandiants, c'est la chereté du bled et des autres choses necessaires à la vie, le defaut de travail, et pour quelques d'eaux la volonté de travailler. Il y a aussi beaucoup de journaillers qui ne trouvent pas toujour des journées et qui ont beaucoup d'enfants, et le salaire qu'ils ont pour leur travail n'est pas suffisant pour faire subsister leur famille.

Pour l'espece des mandiants il y a des vieillards, des infirmes, des enfants et d'autres qui sont feneants. Le moyen que je trouve plus efîcace pour supprimer la mandicité dans ma paroisse comme il ni a ni hopital ni fond etablis pour les pauvres, je trouve que le moyen de pourvoir à leur necessité est de permettre de faire une quete tout les dimanches et festes pour eux et d'en faire une autre de grain au temp de la recolte.

Voila Monseigneur toutes les reponses que je peut faire aux demandes que vous me faites lhonneur de me faire relativement à ma paroisse.

Je ne manquerez pas de faire des veux à Dieu pour la conservation de Votre Grandeur pendant votre absence et de le supplier de vous revoir en bonne santé dans votre diocese.

J'ay l'honneur d'estre d'un tres profond respect

Monseigneur

Votre très humble et tres obeissant serviteur

à Plouyen le 14 décembre 1774

PLOUVORN

Paroisse mère de **Mespaul** et de **Sainte-Catherine**

Pop. : *Et. cg.* : 3 000 com. (trèves comprises). — *V.P.* : 2 800 com. — *Ogée* : 4 200 com. (trèves comprises). — *Gelley* : 3 650 hab. (trèves comprises).

Imp. : *Cap.* : 2 524 l. 10 s. — *Dr.J.* : 1 173 l. 16 s. 1 d. — *V.F.* : 4 081 l.

Présentateur : l'ordinaire. — **Décimateur** : le recteur.

Recteur : Yves PERRON, né à Pleyber-Christ en 1736. Prêtre en 1761. Curé à Saint-Thégonnec. Recteur de Plouvorn en 1771.

Monseigneur,

Nous venons d'achever l'inventaire des papiers et titres de nos archives et nous n'avons trouvé aucun établissement en faveur des pauvres.

Il y a cepandant dans ma paroisse 211 mendiants et il n'y a que cent familles capables de donner du soulagement aux pauvres.

De tous ces mendiants entre enfans et infirmes, il y a environ 50 incapables de travailler.

Je pense qu'à l'égard des autres la fainéantise est la source de leur mendicité, et voicy ma raison. Le lin est abondant à Plouvorn. On y récolte tous les ans environs douze ou treize mille douzaine de lin (104). Et cependant presque tout ce lin est filé en Cournouaille (105). Si les femmes et jeunes filles que nous voyons tous les jours mendier s'adonnoient à filer, elles retiendroient dans la paroisse de grandes sommes d'argent et porteroient l'habitant à leur faire des charités manuelles.

Pour ce qui est des garçons forts, ils pourroient ou aller en service, ou devenir tisserants, sans craindre que l'ouvrage leur manquât, parce que les

---

(104) La douzaine valait un peu moins de 24 kilos, nous apprend Jean Tanguy.

(105) Un quart environ — 30 sur 106, soit 28,3 % — des inventaires après décès de Plouvorn mentionnent des métiers à tisser dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Renseignement aimablement communiqué par J. Tanguy.

habitans aisés de la paroisse sont tous fabriquants de toile et salarisent le tisserant à proportion que les denrées sont plus ou moins chères.

Je pense aussy que l'exécution des moyens que l'on avoit déja pris pour supprimer la mendicité auroit eu succès, si on l'avoit continuée. Car la crainte d'être arrêtés auroit engagés plusieurs à se livrer à l'ouvrage, et les charités manuelles, qui sont fortes icy, auroient été suffisantes pour l'entretien des infirmes et enfans pauvres. Voila ce que j'ay observé à l'égard du local et état de ma paroisse ; et suis avec un sincère attachement.

Monseigneur

à Plouvorn ce 24 décembre 1774

Votre très humble et très obeissant s[ervi]teur

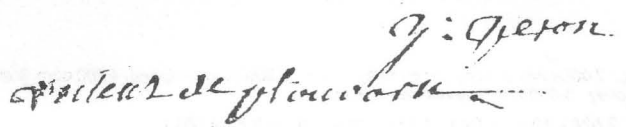

PLOUZANÉ
Paroisse mère de **Locmaria**

Pop. : *Et. cg.* : 2 000 com. — *V.P.* : 2 400 com. — *Ogée* : 4 000 com. (trève comprise). — *Gelley* : 1 877 + 1 128 (trève) = 3 005 hab.

Imp. : *Cap.* : 2 587 l. 10 s. — *Dr.J.* : 1 200 l. 13 s. 1 d. — *V.F.* : 3 516 l.

Présentateur : l'évêque. — **Décimateurs** : le recteur et les religieux de Saint-Mathieu.

Recteur : Jean-Claude INISAN, né à Plounévez le 2 mars 1730. Prêtre en 1754. Curé à Plounévez. Directeur de la Retraite à Saint-Pol. Nommé recteur de Plouzané le 25 avril 1774. Insermenté et caché en cours de Révolution. Décédé à Locmélar le 14 août 1802.

La paroisse de Plouzané contient trente familles mendientes qui donnent environ quatre vingt personnes ; le nombre de ces familles fait à peu près le huitieme du nombre des familles aisées.

La cherté du bled et sur tout de l'orge (106) qui fait la nourriture ordinaire des pauvres de cette paroisse, la vieillesse et quelques autres infirmités, mais sur tout le grand nombre d'enfents chez les journaliers et chez quelques artisans sont les causes ordinaires de la mendicité dans cette paroisse ; il en est très peu de ceux qui sont en état de travailler, qui mendient ; ainsi l'on peut dire que touts les mendiants de Plouzané, deux ou trois exceptés, sont ou des vieillards, ou des infirmes, ou de jeunes enfants au dessou de quinze ans.

---

(106) En marge : « L'orge est plus cher à proportion que le froment : cette cherté pourrait venir de l'usage qu'on a commencé à en faire pour les tanneries ».

Les aumônes qui se distribuent journellement dans la paroisse me paroitroint sufisantes pour mettre les mendiens hors la necessité de mendier de porte en porte, surtout si on procuroit (comme il faudroit bien le faire) quelque travaill à chacun selon sa force et sa capacité, dont on tireroit une partie de leur subsistance ; mais il faudroit que ces aumônes dont les deux tiers sont aujourd'hui consommées par des mendians etrangers soient employées au soulagement des domiciliés dans la paroisse.

La ville de Brest et ses environs où les travaux du roy pendant la guerre ont attiré un nombre prodigieux de pauvres de toutes les parties de la province, et quelque paroisses voisines comme celle de Porzpoder, où la decadence du commerce et de la navigation met beaucoup de personnes dans la necessité de mendier, nous jettent une foule de mendians, qui, sans rien exagerer font avec ceux de la paroisse plus de deux cent personnes vivantes tout les jours des aumônes de cette paroisse. Si on ecartoit tout ces etrangers, et que l'on trouvat un moyen de ceuillir ces aumônes pour les employer uniquement à la subsistance des pauvres de la paroisse, l'on peut assurer qu'il n'y auroit plus de mendians ici.

Il faut avouer cependant que ce moyen ne peut soulager qu'une petite protion des malheureux de la paroisse, car l'état dela mendicité dans cette paroisse ne donne aucune idée de l'état de ses pauvres : entre les mendians et les familles aisées il faut distinguer une autre classe d'habitans aussi et plus malheureux que les mendians même.

Pour le concevoir, il faut remarquer que tout le commerce de cette paroisse ne proviend que de son fond qui n'est pas riche. Ce commerce ne consiste qu'en bleds, bois et bestieaux, il ne s'exerce, et ne peut s'exercer, que par les gros fermiers que la cherté de ces denrées dans ces dernieres années a veritablement mis fort à leur aise ; mais la moitié des fermes de la paroisse ne passent pas soixante livres : or combien de bleds peut produire, les fermes etants si cheres, une ferme de soixante livres, ou au dessou dans un canton où le froment ne produit dans les terres ordinaires qu'au sixieme, ou tout au plus au huitieme ?

Le commerce de bois et de bestieaux ne peut non plus avoir aucune etandüe dans d'aussi petites fermes, les terres à landes et genêts qui emportent plus des 9/10 de la paroisse, les prés sont tous attachés aux grandes fermes et ces terres qui ne donnent de bleds que tout les quinze, ou dix huit ans ne procurent rien aux pauvres, pas même du travaill.

La cherté du bled ne peut donc pas manquer de reduire à la misere ce grand nombre d'habitans, à qui leurs fermes, pour peu qu'ils ayent de famille, ne fournit de subsistance que pour une moitié de l'année tout au plus et qui le reste du temps ne vivent que de journées qu'ils ne trouvent pas toujour, sur tout en hyver : ils ne veulent cependent pas mendier, ils emprunteent du bled, à la charge de rendre (heureux encore de trouver qui leurs en prêtent) et par ce moyen ils consomment d'avance une recolte dont ils avoint le plus grand besoin et dont ils ne sont pas encore seures (sûrs).

La cherté du bled n'est pas la seule cause de la pauvreté. Le peuple pait partout plus de capitation à proportion de son bien que les autres ordres de la province, surtout la noblesse (107) ; mais cette paroisse est encore surchargée de ce coté là à l'égard de beaucoup d'autres paroisses : le fait n'est pas difficile à verifier : dans cette paroisse le simple fermier chargé de famille et ne vivant que du travail de ses mains pait 30, 36 et jusqu'à 40 l. de capitation, pendent que dans quelques paroisses voisines avec les memes facultés ils ne paient que douze, ou tout au plus dix huit livres.

Quoique la cloture des terres vagues dans cette paroisse ne soit pas à proprement parler une source de mendicité, elle ote cependent une grande ressource aux pauvres de la paroisse, pour la raison deduites dans les demandes : ces terres qui pour la plus part dependent du domaine de sa majesté, sont devenuës la proye des plus forts, ou des plus hardis : sous pretexte des defrichements et dessechements que sa majesté et la province sembloint favoriser, chacun s'est cru en droit de se jetter sur ce qui se trouvoit à sa bienséance. Le pauvre qui est toujour le plus timide a été le seul à n'en pas profiter.

Un moyen bien eficace de supprimer entierement la mendicité dans cette paroisse et d'en soulager beaucoup les pauvres sans aucun prejudice notable pour les riches, seroit d'afecter le fond de ces terres vagues novellement clauses, ou à clore, ou du moins une partie d'icelles à un etablissement en faveur des pauvres, mais surtout des pauvres malades, c'est principalement sur eux que nous voudrions conjurer Sa Majesté de jetter ses regards bien faisants : tandis qu'ils se portent bien ils ne manquent pas de ce qui est absolument necessaire ; mais dans les temps de maladie comme celle que la paroisse vient d'essuïer l'année derniere (108), la charité des personnes aisées ne sçauroit sufire, et l'on peut asseurer sans craindre de rien dire de trop, que de trois personnes qui meurent, deux perissent par defaut de secour.

Il n'y a dans cette paroisse aucun fond pour les pauvres.

(107) Pour la capitation, la noblesse payait 100 000 livres, les villes 350 000 et les paroisses de campagne, 1 250 000. Cette inégalité provoqua de vives discussions aux états de 1776 et de 1778.

(108) En marge : « c'est la fivre putride qui depuis quelques année fait de grands ravages en ce païs ».

PLOUZÉVÉDÉ

Pop. : *Et. cg. :* 1 500 com. — *V.P. :* 1 400 com. — *Ogée :* 1 400 com. — *Gelley :* 1 575 hab.

Imp. : *Cap. :* 1 142 l. — *Dr.J. :* 530 l. 13 s. — *F.M. :* 44 l. — *V.F. :* 1 810 l. 10 s.

Présentateur : l'évêque. — **Décimateur :** le recteur.

Recteur : Didier GALÉS. Né à Plouzévédé le 29 janvier 1730. Prêtre en 1755. Curé à Plouzévédé. Nommé recteur de Plouzévédé en 1769. Insermenté et caché. Arrêté et incarcéré au château de Brest en décembre 1793. Il y est mort le 14 février 1794.

Monseigneur,

En reponse à la lêttre circulaire que j'ai eû l'honneur de récevoir de votre part au sujet des mendiants de ma paroisse, de la cause de leur mendicité et des moyens utiles qu'on pouroit trouver de les soulager, je vous dirai d'abord que ma paroisse est composée d'environ 1 400 communiants, dont environ 400 sont très aisés ; environ 500 bons mediocres ; environ 300 des journailliers ou gens de mettiers, mais dont 150 sont très mal à leur aise n'ayant pas du pain chez eux les trois quarts du tems, près que jamais un morceau de viande, mais aimant mieux encore souff(r)ir leur pauvreté que de mendier ; et les autres 200 sont des mendiants, dont 160 sont réelement pauvres, infirmes, vieillards, ou si chargés d'enfans qu'ils ne pouroient pas vivre, ni faire vivre leurs familles, s'ils mendioient pas ; et les 40 autres mendiants pouroient assez gagner leurs vies en travaillant, mais ils sont faineants.

A la 2e question je vous dirai sans doute que la cherté du blé et des denrées de la premiere nécessité pour ceux qui achetent tout et ne vendent rien, est aussi une cause de la mendicité ; mais je pense que la cause de la chert du blé, provient en partie de la part des seigneurs qui louent leurs fermes à des prix éxorbitans, outre qu'ils en éxigent même encore des doubles, tripples, et quelquefois des quadrupples commissions : pour s'en faire payer, ils forcent leurs fermiers de les travailler seuls, et de ne point se servir des journalliers, qui, à deffaut de trouver à travailler, sont obligés de chercher leur pain, et les fermes ainsi seulement labourées à demies, ne raportent pas tant de blé, ce qui en cause la cherté.

Une autre cause de la mendicité de plusieurs sont les muniers, qui suivant la voix commune prennent beaucoup plus qu'il ne leur est dû. Si les seigneurs vouloient conditioner en leur affermant leurs moulins, que les moutteaux qui n'en seront point contents, soient libres d'aller faire moudre où ils voudront, en leur payant une certaine somme par têtte, ils rendroient au public un très grand service, sans rien perdre eux-memes, ils seroient dans ce cas exempts de faire la depense de fournir des poids et mésures qui leur couttent beaucoup, et qui ne sont d'aucune utilité pour les moutteaux, ils affermeroient également leurs moulins et empêcheroient encore (p)ar là, quantité de muniers de se demner.

Les greffiers peuvent avoir également icy leurs places, c'est à dire, ils sont aussi la cause très certaine de la mendicité de plusieurs ; car malgré les

reglements sages et charitables du raujaume pour la conservation des biens des mineurs et des veuves, et l'honnoraire raisonable qui leur est accordé pour droit de scellé et inventaires qu'ils sont dans le cas de faire faire après les decés des peres de familles, ils ont toujours soin de prendre pour eux le plus clair du bien ; oui, d'un menage qui ne vaudra que 20 écus, ils prendront au moins pour eux 33 livres 3 sols 4 deniers, voyez ce qui reste ensuite à la veuve et à ses mineurs. Après cela cependant on ne les voit pas beaucoup plus riches, ils n'ont point ordinairement de l'aversion pour le vin et pour la debauche, et c'est ce fait que *male parta bona male dilabuntur* (109).

Je pense qu'une autre cause de la mendicité est la tolerance de souffrir des personnes d'une paroisse à aller mendier dans une autre étrangere ; ces gens sont très souvent des faineans et quelques fois des voleurs. Il conviendroit donc de leur deffendre sous des peines graves de ne mendier que dans leurs paroisses, où ils sont connus et où on ne les laisseroit jamais mourir de fain, si réelement ils etoient vraiement pauvres.

Je n'ai rien à dire à l'article des terres vagues qu'on a deja cernées ; ces terres, sans doute, servoient beaucoup aux pauvres gens pour nourir quelques vaches, mais aparement il n'y a plus à revenir contre.

Je vous dirai de plus, Monseigneur, qu'il n'y a dans ma paroisse, ni hopital, ni aucun fond certain pour les pauvres, il y a seulement un petit casuel provenant d'une quête qu'on y fait tous les dimanches depuis plusieurs années ; cette quette produit tous les ans d'entre 5 à 6 livres et est faite par un nommé Olivier Le Roy qui la distribue aux pauvres les plus nécessiteux en y ajoutant encore tous les ans du sien plusque dix fois autant. Si Sa Majesté se déterminoit à donner quelque somme par an pour le soulagement des pauvres de ma paroisse, je crois qu'elle seroit en bonne main en la confiant à cet homme ; mais je dis toujours qu'il est indispensable de déffendre aux pauvres d'une paroisse d'aller mendier dans une autre, et qu'il seroit d'une très grande utilité de regler les muniers et les greffiers.

Voilà les foibles réfflexions qu'a pû faire à vos demandes celuy qui a l'honneur d'être avec un profond respect.

Monseigneur

Votre très humble et très obeissant serviteur

Plouzévédé le 16 décembre 1774

(109) Traduction approximative : Bien mal acquis sera mal dépensé.

PORSPODER

Pop. : *Et. cg.* : 1 700 com. — *V.P.* : 1 800 com. — *Ogée* : 1 800 com. — *Gelley* : 1 617 hab.

Imp. : *Cap.* : 870 l. — *Dr.J.* : 404 l. 7 s. 9 d. — *V.F.* : 1 415 l. 15 s. — *V.C.I.* : 12 l.

Présentateur : l'évêque. — **Décimateurs** : les religieux de Saint-Mathieu, le titulaire de la chapelle de Porspoder, les recteurs de Lanildut et de Larret.

Recteur : Jean Olivier LÉOSTIC. Élève du séminaire du Saint-Esprit à Paris. Scholastique de Léon de 1754 à 1761. Recteur de Goulven en 1761. Recteur de Porspoder le 8 mars 1762. Décédé à Porspoder en 1781.

1° La paroisse de Porspoder, située entre deux petits ports de mer, scavoir celui d'Argenton au nord et celui de Laberildut au midy (110), à l'entrée de la Manche, contient un grand nombre d'habitans, eu égard à son peu d'étendüe. Elle a deux mil trois cents habitans, distribués entre cinq cents cinquante familles. Le quart de ces familles sont aisés. L'autre quart est composé de mendians, la moitié en vivent misérablement sans néanmoins mendier.

2° Le nombre des habitans de cette paroisse excédant considérablement la production des fruits, il y a très peu d'hommes occupés au labourage. La situation du lieu les invitant à naviguer, il y en a près de six cents de cette profession. Mais ils y trouvent peu de ressource. La stérilité du commerce et les droits à payer sur les barques dégoûtent les négotians d'augmenter le nombre de batimens pour faire naviguer tous les mariniers ; et ceux qui trouvent à embarquer ne peuvent guères que s'entretenir eux-mêmes, sans être d'aucun secours pour leurs familles. Il y a aussi des tailleurs, maçons, charpentiers, menuisiers, cordoniers, tisserans, dont les professions peuvent bien suffire à la subsistence d'une ou deux personnes, mais elles ne suffisent pas à un père de famille pour entretenir plusieurs enfans en bas âge.

Une autre cause qui a augmenté depuis peu et qui augmentera encore le mendicité en cette paroisse, ce sont les corvées des grands chemins. Dès que le grand chemin fut ouvert d'Argenton à Saint Renan (111), le général de Porspoder présenta la requête pour exposer sa foiblesse respective en cette partie. Mais il n'obtint rien. Il paroit néanmoins qu'il étoit d'équité de lui accorder quelque modération. Il est aisé de faire voir qu'il coute beaucoup plus d'exécuter les corvées en la paroisse de Porspoder que dans les paroisses circonvoisines, où il y a des ouvriers, des charettes, des chevaux beaucoup plus à proportion qu'à Porspoder. Ici les corvées ne se peuvent faire communément que par marché ; et le prix de ce marché égale ordinairement chaque année le quadruple de la capitation pour chacun

---

(110) Argenton est en Landunvez, et L'Aber-Ildut en Lanildut.

(111) De la route Saint-Renan - Ploudalmézeau, se détachaient deux embranchements, l'un, « route fort roulante », vers Argenton, l'autre vers Lanildut. La tâche de Porspoder s'élevait à 3 610 mètres. J. SAVINA, *Nos vieux grands chemins et la corvée en Cornouaille et en Léon à la fin de l'Ancien Régime*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LII, 1925, p. 80.

des corvoieurs, dans l'impossibilité où ils sont d'exécuter les corvées eux-mêmes. La nécessité de supporter ces fraix en a obligé un grand nombre à s'endetter, et ces dettes les mènent à la mendicité.

La troisième raison, c'est que la navigation exposent ceux de cette profession à mourir jeunes, tant pendant la guere que pendant la paix, par les combats et les naufrages, de sorte qu'il y a [à] Porspoder plus de veuves, de filles, d'orphelins, de personnes inutiles et onéreuses à proportion qu'ailleurs. Il faut avouer aussi que la fainéantise et l'inconduite font plusieurs mendians à Porspoder comme ailleurs, et ce principe est aussi la source de vols et d'autres crimes, qui se perpétuent par l'impunité, et parce qu'on n'en fait aucune recherche.

3° On voit par les causes cy dessus que les mendians de Porspoder sont les femmes et enfans d'artisans, de journaliers, et surtout de matelots, et même des gens valides. Ceux ci sont néanmoins en très petit nombre.

4° Il paroit qu'on ne peut supprimer la mendicité en la paroisse de Porspoder, qu'en procurant de l'embarquement, en favorisant le commerce, en diminuant les droits sur les barques, en punissant la fainéantise et l'inconduite des chefs de familles, en recherchant les malfaiteurs, et en obligeant les personnes désœuvreées à quelques sortes d'occupations utiles. Mais tous ces moyens sont difficiles.

5° Il n'y a ni hopital, ni fonds, ni quêtes pour les pauvres à Porspoder. On pourroit introduire l'usage des quêtes. Mais cet usage introduiroit peut-être aussi des murmures, des contestations, de la partialité, peut-être une autre espèce de fainéantise en épargnant la peine même de chercher les besoins. Le moyen le plus sûr seroit d'établir un hopital où l'on introduiroit tous les nécessiteux, et où l'on obligeroit chacun à travailler suivant ses talens et ses forces. Mais ce moyen est encore difficile, et je crains fort que la mendicité à Porspoder ne soit un mal nécessaire et sans remède.

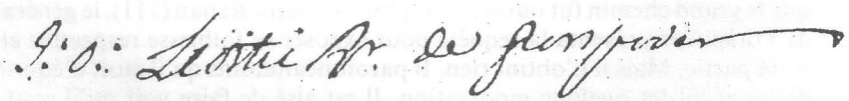

QUILBIGNON

Pop. : *Et. cg.* : 2 000 com. — *V.P.* : 2 000 com. — *Ogée* : 2 200 com. — *Gelley* : 1 955 hab.

Imp. : *Cap.* : 766 l. — *Dr.J.* : 355 l. 18 s. 10 d. — *V.F.* : 1 809 l. 2 s.

Présentateur : l'ordinaire. — **Décimateur** : le recteur.

Recteur : Jean-Baptiste DANIEL. Recteur du Tréhou en 1740. Nommé recteur de Quilbignon en 1750.

Monseigneur (112),

Aussi tôt la lettre circulaire de Votre Grandeur, en faveur des pauvres, reçüe, je me suis mis en devoir d'y faire honneur de mon mieux. J'ay dressé sur une colomne l'état des plus pauvres, sur un autre l'état des moins pauvres, fixé le nombre de chaque colomne, et ensuitte le total des pauvres. J'ay agis de même à l'égard des plus, et des moins aisez de mes parroissiens.

J'ay ensuitte fournis les moyens, qui m'ont parûs les plus propres, et les plus efficaces pour seconder les pieux désirs de Notre Auguste Monarque, et ceux de Votre Grandeur en faveur des pauvres du Rauyaume. Je m'estimeray heureux si j'ay pû rêpondre aux idées de l'un, et de l'autre. J'ay fais rendre par exprez mon mémoire à Leon, dans la crainte de me trouver trop tard.

Quant aux observations, que Votre Grandeur me demende dans sa lettre circulaire au sujet du guemon, qui se couppe tous les ans le long de la grève qui donne sur ma parroisse, je pense, sauf correction, qu'il seroit à propos de suivre l'encien usage, en laissant au marguillier la liberté, en déposant au greffe de la Marine une copie de la délibéra[ti]on qui regarde la couppe du guemon, d'en payer le dépot, ce n'est qu'un avance que fait l'église, parce que c'est l'usage dans ma parroisse, que le dimanche suivant la récolte du guemon les gouemoneurs triplent leurs aumones en faveur de l'avance faite par l'église, ce qui ne seroit plus, s'il en étoit autrement. Il en est de même pour les cierges, que mon église fournit tous les ans à chaque habitant de ma parroisse. Elle retire son déboursé, et pour profit presque tous les cierges dont elle a besoin toute l'année ; de plus il seroit difficile, et même injuste de répartir sur la capitation une somme de vingt sols, parce que les gouemoneurs ne sont pas les mêmes tous les ans.

Quant à la fête de l'invention de la s[ain]te croix, que Votre Grandeur a fixée au second dimanche de may pour ma parroisse, mes parroissiens et moy y sousc[r]ivons avec mille actions de grace. En conséquence j'ay pronalement annoncé cette fête avec son office au jour fixé, il ne nous reste plus qu'à répéter l'article de notre supplique, de nous permettre de donner la bénédiction du très s[ain]t sacremant aprez vepres, affain de randre la fête plus solemnelle.

Je n'ay pas encore touché les mille francs qu'il a plus à Sa Majesté de m'accorder en dédomagemant des dixmes que j'ay perdu par les nouvelles fortifications, faites sur ma parroisse, et que j'avois dessin de rendre à Leon. Il y a tant de formalités à observer, et qui s'observent si lentement que je ne sçay quand toucher cette somme. Si Votre Grandeur avoit la bonté de s'interesser pour moy auprez de Mgr l'intendant de Bretaigne, j'aurai tout lieu d'espérer un succez prompt et heureux. Je prens la liberté de vous en supplier, vous obligerez celuy de vos sujets, qui est de Votre Grandeur avec la soumission la plus respectueuse

(112) En haut, et à droite de la première page, cette note (de Penamprat, cf. *supra*, n. 65) : « Rendu compte à Mgr dans ma lettre du 23 décembre 1774. Et répondu à M. le recteur le 9 janvier 1775 ».

Monseigneur

Quilbignon le 17 décembre 1774 — le très humble et très obeissant serviteur

Daniel recteur de Quilbignon

Etat et nombre des pauvres, et des personnes aisées de la paroisse de Quilbignon, fait en consequance de la lêttre circulaire de Monseigneur de la Marche evecque comte de Leon en datte du premier decembre 1774 sur l'avis donné à sa Grandeur par Mr le Controlleur général en conséquence des ordres de nôtre auguste et pieux monarque Louis seise dans le desir qu'a sa majesté de soulager les pauvres de son Royaume.

Premier classe des pauvres necessiteux se monte au nombre de 76.	2e classe des pauvres moins indigent se monte au nombre de 47.	Nombre des villages les plus aisez se monte à 54.	Nombre des moins aisez 38.
Total 123.		Total 92.	

La premier classe des pauvres est composée des personnes surannée et d'infirmes incurables tous journalliers. La seconde des personnes capables de travailler, mais incapables de soulager par leurs traveaux et de suppléer au nombre d'enfans, n'ettant tous que journalliers.

Quant aux moyens de soullager ces pauvres de ma paroisse et de seconder la pieuse intantion de notre auguste monarque, selons moi la plus efficace est

1° de faire executer à toute rigeur l'ordonnance de nôtre auguste deffunt monarque Louis quinze (113) qui deffand à tous mandians de sortir de leur paroisse pour mandier ailleurs, ordonnance aussy negligée qu'elle est necessaire au biens et à l'assurance publique.

2° de doubler la campaigne de marechaussées et de les obliger de visiter les paroisses frequamant, ou d'établire dans chaque bourg deux invallides entretenus du roy que chaque paroisse logera à ses frais afin d'arretter tous les vagabons ; ce que les habitants de la campaigne n'auseroient faire dans la crainte d'êttre incendiés ou de perdre leurs bestieaux, ce qui est arrivé sur ma p[aroi]sse.

3° de faire conciner (consigner ?) au portes de Brest et de Recouvrance tous vagabons qui ne seront pas munis de lettre autantique soit de leurs recteurs soit d'autres personnes constituées en dignité.

4° d'enpecher les pauvres tant de Brest que de Recouvrance de se répendre sur les paroisses voisines pour les dévasters et ruiner, et d'arretter aux portes les bois et autres denrés qu'ils pillent journellement.

(113) Cf. *supra*, p. 4.

5° d'etablire dans le diocese de distance en distance des hopiteaux pour les infirmes incurables et pour decharger les familles indigentes d'une parties de leurs enfans.

Voila Monseigneur tous les moyens que j'ay trouvé les plus efficaces pour seconder les pieux désir de nôtre auguste monarque. J'ajoute plus que sans égard au dernier article pourvû qu'on observe fidellement les presedents chaque paroisse sera en etat de nourir ses pauvres. Je l'ateste pour ma paroisse.

J. Daniel recteur de Quilbignon

Monsieur (114)

Si j'avois eu l'honneur de vous connoitre j'auray eü celuy de vous addresser le memoire des pauvres de ma parroisse, et de vous demender en même tems la solution de la difficulté qui divisoit mon curé et moi sur l'administration des sacremants aux enfans de sept à huit ans. J'adopte avec action de grace votre décision appuyée sur plusieurs rituels. Il seroit à souhaitter que notre prelat établit l'uniformité de conduite sur ce point de doctrine.

J'ose vous prier Mr d'ajouter à mon memoire des pauvres un article qui m'a échappé qui est qu'il n'y a sur ma parroisse ny hopital ny bource commune ny fond quelquonque pour les pauvres.

Que dans la premiere colomne de plus pauvres il y a des ouvriers congediez du port de Brest sans pension, surtout un nommé K[er]neuzet marchand de chaut qui perd plus de deux cent livres pour des fournitures faites au Roy, et n'a pas de pain pour nourir sept enfans incapables d'en gaigner, ny de le chercher, sans trouver d'employ dans le port du Roy. Voila Mr ce que j'ay omis dans mon memoire, ou (où ?) je doute de n'avoir pas saisi l'idée de notre Roy et de notre prélat. Je crois que mes confreres pourront echouer comme moi ; ils sont tous embarassez. Enfain si j'ay manqué, il n'y a qu'à me mettre sur la voye, et je tacherez de la suivre.

Je suis avec tout le respects possibles

Monsieur

Quilbignon le 23 décembre 1774

Votre tres humble et tres obeissant serviteur
Daniel recteur de Quilbignon

Permettez moi Mr d'assurer de mes respect Mr de La Saudrais

---

(114) Lettre adressée à « Monsieur de Penanprat, vicaire général de Léon ».

ROSCOFF

Trève du **Minihy-Léon** (115)

Pop. : *Gelley* : 1 435 hab.

Curé : Agathon Laurent Vincent HAMELIN, né à Saint-Aubin (diocèse de Rennes) le 15 novembre 1735. Prêtre en 1760. Curé de Roscoff de 1761 à 1776. Nommé recteur de Trébabu le 27 avril 1776. En janvier 1788, il fut nommé recteur de Plouescat, mais refusa le poste et resta à Trébabu. Insermenté. Emigré en Angleterre de 1792 à 1801. Nommé curé de Lesneven en 1803, il refuse de rejoindre ce poste, demeure recteur de Trébabu où il est mort le 2 mai 1810.

Roscoff que l'on peut regarder comme une partie la plus considerable de la paroisse du Minihy de Leon par sa situation, son port, la qualité de ses habitans, marins, pêcheurs, fileuses ne presente pas un nombre de mendiants mais bien un nombre assez grand de pauvres gens tres necessiteux.

Les marins sont pauvres par le deffaut de navigation et la modicité des gages. Les droits des bureaux sont si multipliés et si hauts que les maitres de barques sont hors d'etat de païer de forts appointements.

Les pêcheurs sont pauvres par la sterilité de la côte depuis quelques années et plus encore par le deffaut d'instrumens nécessaires pour pêcher dans les hauts fonds tels que seroient les dragues (116), ils sont hors d'etat de se les procurer.

Les fileuses en reputation dans tout ce pais par la perfection de leur filature sont pauvres. La plûpart femmes de matelots ou veuves chargées d'enfants manquent tres souvent des deux danrées premieres necessaires à la vie et au travail. Hors d'etat d'acheter du bled et de boulanger, elles achetent le pain chez le boulanger trop cher, le prix n'en étant jamais regle et n'aïant que tres peu d'argent elles ne peuvent avoir que la plus mauvaise danrée qui ne leur produit presqu'aucun profit. Encore sont elles obligées de quitter leur pauvre ménage pour aller chercher ces denrées et les autres choses nécéssaires au marché de S[ain]t Paul toutes les semaines à une lieüe de Roscoff. Un petit fond renouvellé tous les ans pour subvenir à ces besoins banniroit la misere. Un marché à Roscoff seroit bien utile (117).

(115) Cf. *infra*, p. 169.

(116) « La pêche à la drague se fait au large et en pleine mer sur les bancs de sable ; le filet dont on se sert ressemble à de grandes murailles dont le fond est formé en poche, a 12 ou 15 pieds de hauteur ; cette poche a 4 brasses et demie d'ouverture ; elle est tenue ouverte par des perches circulaires ou courbes, et le bas du filet, plus large que le haut, est garni d'une large barre de fer en forme de râteau plat, qui traîne sur le sable ; ce râteau soulève le poisson et les autres corps qu'il rencontre, et les fait entrer dans la poche, que soutiennent les deux murailles, qu'on écarte avec deux perches placées de côté. Ce filet ainsi amarré est tiré après le bateau qui est en travers sous voile, tandis que le filet gratte le fond. (...) Les pêcheurs se servent de grands bateaux, bas de bord, mais pontés, qu'ils appellent des chattes ». Christophe-Paul DE ROBIEN, *Description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Armorique*, éd. par J.-Y. Veillard, Mayenne, Joseph Floch, 1974, p. 327.

(117) Depuis au moins 1583, les Roscovites s'efforçaient d'obtenir des foires et marchés. Mais aucun des établissements qui en fut fait n'eut d'existence durable. J.-Y. TANGUY, *Le port et havre de Roscoff*, La Baule, Éditions des Paludiers, 1975, p. 38-39. Dans leur cahier de doléances, ils reviennent à la charge, en demandant « un jour de marché. Louis 14, de glorieuse mémoire, leur accorda six foires par an en 1649. Ce diplôme n'eut pas d'effet ; la ville de St-Paul s'étant de tous temps opposée à tout ce qui pouvait faire l'avantage de l'endroit ». Arch. dép. Finistère, 10 B 19.

Les principaux habitants ne peuvent suffire à ces nécessites. Dans le nombre des nobles, pas un riche tous peu aisés. Dans le nombre des notables habitants, 3 ou 4 riches par leur commerce, un tres petit nombre d'aisés.

Il y a à Roscoff une maison que la piété et la charite de ses anciens habitants ont consacrés pour servir d'azile aux infirmes et aux vieillard[s] depourvus de famille et de biens. Il y a environs d'attache à cette maison environs deux mille livres de revenu. On y entretient ordinairement plus de cinquante pauvres et on y donne des repas tous les jours à plusieurs enfants qui n'y logent pas. Les malheurs des derniers tems, la guere, la cherté ont forcés d'ouvrir les portes à beaucoup d'enfants de matelots detenus dans les prisons et accables de misere. On y a vû ensemble soixante dix pauvres au tems des repas ce qui a mis les administrateurs [dans l'obligation ?] de faire des avances et qu'on ne scait comment rembourcer. On desire obtenir des lettres patentes du Roi [pour] assurer à Roscoff la possession immuable de cette ressource.

Les casuels des quêtes ne produisent pas par mois ordinairement quatre livres.

Il y [a] de bien fond destiné aux aumones environs trois cent livres qui sont distribues en partie par le curé du lieu et par les heritiers et representants des donateurs.

L'objet des goüesmons est tres interessant pour le païs.

Les reglemens qui en interdisent la coupe dans le mois d'aout ou septembre augmente beaucoup la misere d'une partie du bas peuple et des riverains ; cette coupe qui s'est faite de tout tems sur cette côte dans cette saison, sert presq'uniquement au chauffage et il est le seul pour ces pauvres gens. Point de bois sur la cote d'aucune espece, celui qu'on y apporte est d'une cherté exorbitante. Les landes y sont maigres, rares ; point de fougeres.

Cette coupe ne doit pas nuire aux trempes car notre côte herissée de rochers fournit tres abbondamment de cet herbage. La trempe a pour elle la coupe presqu'entiere de fevrier et tous les gouesmons de marée pendant l'année. Ces derniers ne peuvent servir au feu. Les plaintes et la procédure qui ont déterminees le tribunal de l'Amirauté de Brest à renouveller ces deffenses, sont l'effet de l'envie et de la malignité.

D'ailleurs ces gouemons crus depuis la coupe de fevrier en parfaite maturité en septembre demeurent en grande partie en pure perte pour ces riverains, detaches par la force des vagues dans les gros tems de l'hiver, ils suivent la direction des flots et des vents sur d'autres côtes où ils sont peut etre moins utiles. Ce qui reste sur la côte ne vaut plus relative[me]nt à l'objet du chauffage.

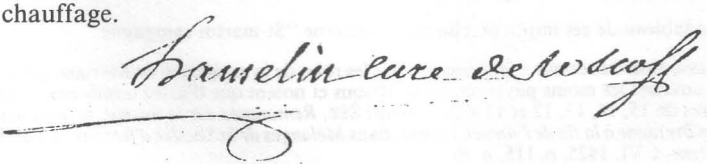

SAINT-MARTIN DE MORLAIX

Paroisse mère de **Sainte-Sève**

Pop. : *Et.cg.* : 3 000 com. — *Gelley* : 3 395 + 644 (trève) = 4 039 hab.

Imp. : *Cap.* : 842 l. — *Dr.J.* : 391 l. 5 s. 11 d. — *V.F.* (118) : 1 812 l. 6 s.

Recteur : Louis-Alexandre EXPILLY. Né à Brest le 24 février 1742. Bachelier en théologie. Prêtre à Paris en 1767. Recteur de Saint-Martin-des-Champs en 1769. Elu évêque constitutionnel du Finistère le 1er novembre 1790. Guillotiné à Brest le 22 mai 1794.

1° La paroisse S[ain]t Martin de Morlaix a une partie de ses habitants en campagne. Cette partie n'a presque point de pauvres parce qu'aussitôt qu'ils manquent ou croient manquer du nécessaire, ils accourent et se fixent en ville. Aussi peut-on assurer que la majeure partie des pauvres de cette paroisse sont venus des paroisses de campagne voisines de Morlaix. La partie de S[ain] Martin qui est dans la ville de Morlaix contient environ deux mille cinq cent habitant, dont il y a plus d'un quart pauvres et dans le besoin.

2° On répond que les causes de la mendicité à Morlaix sont : 1° le deffaut de travail, 2° la modicité des salaires, surtout à la manufacture de tabac, que l'on peut regarder comme la pépinière des pauvres à Morlaix, ainsi qu'il est aisé de le prouver, ne seroit-ce qu'en montrant que la plus part des ouvriers qui y sont, dès qu'ils ont sept ou huit sols par jour, se marient, et qu'il est impossible que quatre ou cinq enfants, une femme et un mari puisse subsister avec cette somme (119). Que sera-ce quand l'ouvrier sera malade. Aussi les pauvres qui nous sont le plus à charge sont-ils de la manufacture. 3° l'inconduite des gens du commun qui forcent leurs enfants à mendier, métier qu'ils ne quittent plus une fois qu'ils ont fait le premier pas, quelqu'avantage qu'on leur propose.

3° Il y a dans cette paroisse des mendiants de toutte espèce.

4° On pense qu'il sera très difficile de supprimer la mendicité dans une ville comme Morlaix, à cause de la différence de diocèse. Il faudra nécessairement de l'uniformité dans les moiens. Parmi ces moiens, il semble que s'il y avoit à Morlaix un centre de réunion pour tous les pauvres d'un certain arrondissement, tel que les deux évêchés de Léon et de Tréguier, et que les maires ou juges ou procureurs fiscaux fussent chargés de faire conduire tous ceux qui seroient connu pour nécessiteux à ce centre de réunion, m[essieur]s les recteurs ne concoureroient qu'indirectement à cette recherche, pour ne pas se rendre odieux. Il faudroit alors avoir différent

---

(118) Le tableau de cet impôt précise qu'il concerne "St-martin campagne".

(119) L'assertion du recteur « est démentie par les rôles de la capitation de Morlaix, qui montrent que les ouvriers les moins payés reçoivent 10 sous et notent que d'assez nombreux ouvriers ont des salaires de 15, 14, 13, 12 et 11 sous ». Henri SÉE, *Remarques sur la misère, la mendicité et l'assistance en Bretagne à la fin de l'Ancien régime*, dans *Mélanges de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. VI, 1925, p. 115, n. 30.

travaux pour occuper ces différents ouvriers. La toile d'embalage et la toile d'envelope sont d'un débit certain et lucratif à Morlaix. Pourquoi ne pas les y occuper ? Quant aux fonds nécessaires pour soutenir cet établissement, il semble qu'une taille ou imposition seroit le plus sûr.

Un autre moien encore seroit, dans le cas de cette imposition forcée, d'établir un bureau général dans chaque diocèse, où chaque collecteur des paroisses porteroit les fonds, chaque recteur donneroit tous les ans un état de ses pauvres à ce bureau, qui lui donneroit l'argent nécessaire pour nourir et surtout occuper ses pauvres.

5° Il y a dans Morlaix un hopital général, mais si borné qu'il est presqu'inutile à cette paroisse (120). La plus grande ressource consiste dans le casuel des quêtes qui peuvent monter à 1 200 l. par an. La distribution s'en fait par le recteur, non en espèce, mais en denrée et en tout ce qui est de première nécessité, et l'expérience lui a appris que, quelque mince que soit cette somme, elle fait de très grands bien, quand on peut faire des avances et acheter en gros ce que l'on donne en détail, soit pour nourir, couvrir, chauffer, éclairer le pauvre.

6° Il y a aussi à Morlaix un établissement de sœurs grises ou sœurs de la Charité. La paroisse participe à cet avantage, en ce que ces sœurs visitent les pauvres malades, les saignent et leur donnent des remèdes, mais leur petit nombre fait ce que cet avantage est presqu'insensible (121).

D'après ces réponses, on observe encore plus particulièrement que la paroisse S[ain]t Martin peut aisément nourir et entretenir ses pauvres, pourvu que l'on tienne la main à deux choses : 1° que les pauvres des autres paroisse ne viennent point ou au moins ne puissent se fixer en celle de S[ain]t Martin ; 2° que les paroissiens ne puissent point donner l'aumône ny dans les rues, ny à leur porte, mais qu'ils réunissent dans une même caisse leurs différentes aumônes. L'expérience a appris que les aumônes actuelles sont plus que suffisantes pour supprimer la mendicité en cette paroisse, si elles étoient bien réparties.

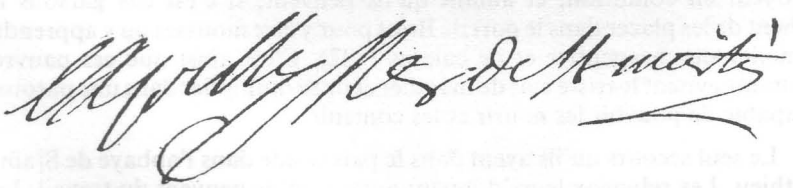

(120) Sur l'hôpital de Morlaix, cf. Joachim DARSEL, *L'assistance publique à Morlaix sous l'Ancien Régime*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCII, 1966, p. 68-116.

(121) Trois filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul étaient établies à Morlaix depuis 1752 pour servir à domicile les pauvres des deux paroisses trégoroises de la ville. Quelques années plus tard, la ville fonda une quatrième sœur pour donner des soins aux pauvres de Saint-Martin. Joseph DAUMESNIL et Adolphe ALLIER, *Histoire de Morlaix*, Morlaix, Lédan, 1879, réimpr. Laffitte, Marseille, 1976, p. 240-241.

SAINT-MATHIEU

Pop. : *Et.cg.* : 100 com. — *V.P.* : 100 com. — *Ogée* : 200 com. — *Gelley* : 130 hab.

Imp. : *Cap.* : 82 l. — *Dr.J.* : 38 l. 2 s. — *V.F.* : 94 l. 10 s

Présentateur : l'abbé de Saint-Mathieu. — **Décimateurs** : les religieux de Saint-Mathieu.

Recteur : Tanguy MOREL, né à Landunvez. Prêtre en 1763. Recteur de Saint-Mathieu de 1768 à 1778. Recteur d'Ouessant de 1778 à 1782.

Les habitants de la paroisse de Notre Dame de Grace de S[ain]t Mathieu fin de terre sont pauvres sans etre mandiants. Quelque nombre d'enfants qu'ils ayent chaque famille vit de peu de terre qu'elle a à ferme. Les deux tiers du terrein de la paroisse sont encemencés en bled pour la subsistance des hommes, l'autre tiers est divisé en paturages, choux, panais et autres nourritures pour les bestiaux, et souvent on est obligé de les laisser vaguer sur la côte quelque sterile qu'elle soit afin de pouvoir les rafraichir et les conserver d'où il arrive que tous les ans il en tombe plusieurs dans la grêve qui perissent.

La fougere et les môtes font le chaufage ordinnaire des habitants ; la proximité de la mer ne soufre auqu'un arbre de quelque espece qu'il soit et les dits habitants n'ont pas les facultés de se procurer du bois d'ailleurs.

La ditte paroisse n'a dans toutte sa largeur et longeur qu'environ un demi quart de lieu et dans tout ce terrein on ne compte en tout que vingt cinq menages qui forment le nombre d'environ cent communiants.

Auqu'un des habitants n'est oisif ; tous sont laboureurs : ou ils travaillent les terres qu'ils tienent en ferme, ou ils vont en journée ; c'est de ces journées pour la plus part qu'ils achettent du grain pour pouvoir se suffire et s'antretenir la plus grande partie de l'année.

Les peres et meres à mesure que leurs enfants sont en age de travailler les envoyent en condition, et autant qu'ils peuvent, si c'est des garsons ils tachent de les placer dans le port de Brest pour y étre mousses ou y apprendre le metier de charpentier et de calafas (122). C'est ainsi que ces pauvres habitants evitent le triste etat de mandier et de se multiplier dans une paroisse incapable de pouvoir les nourir et les contenir.

Le seul secours qu'ils ayent dans le pais reside dans l'abbaye de S[ain]t Mathieu. Les religieux leurs donnent autant qu'ils peuvent du travail. Les vendredys de chaque semaine de l'année ils distribuent aux pauvres au moins cent livres de pain particulierement depuis la Toussaint jusqu'au commen-

---

(122) Le calfat (en breton, *calafeter*, dans le *Dictionnaire* [1732] de Grégoire de Rostrenen) était l'ouvrier chargé d'étancher la coque des navires à l'aide d'étoupe. C'était là un travail peu spécialisé.

cement de la récolte (123). Mais cette distribution n'est presque profitable que pour les paroisses circonvoisines, vù que les habitants de S[ain]t Mathieu ne s'y presentent qu'en très peu de nombre etant occuppés à leurs ouvrages.

Le goüemon fait l'engrais du pais. On n'a pas de connoissance que l'habitant de S[ain]t Mathieu ait eu le moindre different à ce sujet. Il est seulement à remarquer qu'il coute beaucoup à ramasser en ce que la côte est toute herissée de rochers et des plus escarpés dans les moindres endroits elle peut avoir au petit moins quatre vingt pieds de hauteur.

L'entretien de leur eglise est souvent une charge au dela de leurs forces. La position en est terrible, et au dela de ce qu'on peut l'exprimer.

Nous soussigné recteur de la paroisse de Nôtre Dame de grace de S[ain]t Mathieu de fin de terre certifions et attestons où besoin sera que la declaration cy dessus est veritable et selon nôtre connoissance, en temoignage de quoi nous avons signé à S[ain]t Mathieu le dix septiême jour du mois de decembre mil sept cent soixante quatorze.

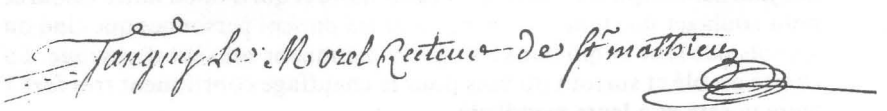

SAINT-POL ou MINIHY-LEON
Paroisse mère de **Roscoff** et de **Santec**

Le Minihy comprenait le territoire actuel des paroisses de Saint-Pol, Roscoff et Santec. Le Minihy relevait totalement du chapitre de Léon, qui en était le recteur primitif (124). Il fut, pendant longtemps, divisé en sept vicariats, correspondant à des quartiers, qui étaient tous desservis dans la cathédrale. Le chapitre désignait les sept vicaires qui en étaient chargés. Cependant, en raison de l'éloignement, Roscoff et Santec furent érigées en succursales au début du XVIIe siècle. En 1687, les sept vicariats furent réunis en une seule cure, gouvernée désormais par un vicaire perpétuel désigné par le chapitre, et qui prit, plus tard, le titre de recteur du Minihy. Les succursales ou trèves de Roscoff et de Santec étaient gouvernées, l'une et l'autre, par un curé résidant, sous l'autorité du recteur.

---

(123) Cette forme d'assistance était fréquente : ainsi, dans la région de Rouen, les moines de Jumièges, de Fécamp et de presque toutes les abbayes, donnaient du pain deux fois la semaine à la porte de leur monastère à tous ceux qui se présentaient et on y venait d'une ou deux lieues. Cette pratique encourageant la mendicité, le bailliage de Rouen prit en 1767 une sentence pour « défendre l'usage dans lequel (étaient) nombre de communautés et des particuliers, notamment de la campagne, de faire des distributions à leurs portes ». André DUBUC, *Les luttes contre la mendicité dans la généralité de Rouen au XVIIIe siècle*, dans *Actes du 97e Congrès national des sociétés savantes (Nantes, 1972), Histoire moderne et contemporaine*, t. I, Paris, Bibliothèque nationale, 1977, p. 419.

(124) Le recteur primitif était le recteur réel, investi de tous les droits et soumis à tous les devoirs attachés à la fonction. Lorsque l'exercice de la « cura animarum » (charge des âmes) était incompatible avec une autre fonction du recteur, celui-ci désignait, pour le remplacer dans l'exercice de la « cura animarum », un prêtre qui avait le titre de « vicaire perpétuel ». C'était le cas lorsque le recteur était, soit le chapitre en corps, soit un chanoine prébendé, qui étaient tenus, de ce fait, à l'office canonial, et étaient, par conséquent, empêchés de remplir les devoirs du recteur. Au début du XVIIIe siècle, les vicaires perpétuels prirent (ou usurpèrent) le titre de "recteur".

Pop. : *Et.cg.* : 10 000 com. (trèves comprises) — *V.P.* : 10 000 com. (trèves comprises), dont 400 com. pour **Santec** — *Ogée* : 5 400 com. (trèves comprises) — *Gelley* : 4 898 + 1 435 (Roscoff) + 566 (Santec) = 6 899 hab.

Imp. : *Cap.* : 4 533 l. 7 s. — *Dr.J.* : 2 191 l. 11 s 10 d. — *Milices garde-côtes* : 260 l. — *V.F.* : 7 440 l. 5 s — *V.C.I.* : 120 l.

Présentateur : le chapitre. — **Décimateurs** : le chapitre.

Recteur du Minihy : Hervé Marie GRALL, né au Minihy. Prêtre en 1764. Aumônier de l'hôpital du Minihy. Nommé recteur du Minihy en 1774. Décédé en 1775.

Monseigneur,

1° Il y a dans ma paroisse du Minihy environ 200 mendiants et autant qui ne mendient pas mais qui meritent l'aumône. Les m[essieu]rs curés de Roscoff et de Santec vous instruiront des mendiants de leurs trèves. Nous avons environ 50 habitants aisés.

2° Icy la source de la mendicité est en partie le défaut de travail et la volonté de travailler mais j'attribue surtout cette cause à la modicité du salaire de nos journaliers qui sont en trés grand nombre et qui n'ont d'autre resource pour soulager une famille composée de six ou sept personnes que cinq ou six sols par jour et qui dans les hyvers manquent souvent d'ouvrage. La cherté du blé et surtout du bois pour le chauffage contribuent tres fort à leurs misere et à leurs mendicité.

3° Il y en a de toutes especes.

4° Les moyens qui me paroissent les plus convenables et les plus efficaces pour supprimer la mendicité dans ma paroisse sont 1° d'empêcher que les pauvres des autres paroisses ne viennent mendier dans la notre ; chaque paroisse devroit nourrir ses pauvres. 2° d'établir une certaine maison où les femmes et filles s'assembleroient pour travailler en commun sous la direction de quelque personne charitable et qui eut l'authorité en main. Ce qui fait que les filles pauvres ne trouvent pas à filer, c'est qu'on a peur qu'elles ne gardent et le lin et le fil. On pourroit faire la même chose pour les petits garçons et les hommes sans metier qui ne savent à quoi s'occuper. 3° d'acheter du blé, d'en faire faire du pain et d'en vendre aux pauvres à la livre, de faire egalement provision de bois et de les distribuer par fagots, le tout au prix coutant. Cela soulageroit beaucoup les pauvres.

5° M[onsieu]r Villeneuve Garlay vous donnera sa note pour l'hôpital.

6° Nous avons une maison de charité dirigée et conduite par les sœurs blanches. Le produit de la quête est annuellement supputé à douze cent francs ou environ (125).

---

(125) L'évêque présidait tous les mois dans son palais les réunions des « Dames de la Charité ». L. KERBIRIOU, *op. cit.*, p. 191. Érigée en 1738, cette société se donnait pour mission de « soulager les pauvres malades ou infirmes qui ne peuvent estre reçus à l'hôpital » grâce à une quête mensuelle dont le produit servait à « donner les bouillons aux malades et leur fournir les autres secours jusques à la concurrence du provenu de la ditte quête ». Dès 1745, leur bonne gestion permettait aux Dames d'acquérir une maison. Ronan PÉRENNEC, *L'épiscopat de Mgr de La Bourdonnaye, évêque et comte de Léon (1702-1745)*, Université de Brest, 1986, p. 140-141. (Mémoire de maîtrise, dactylographié).

Suit l'article du gouesmon

Il est très constant que si on ne permet pas la coupe du gouesmon dans d'autres mois que janvier et feuvrier la coupe en deviendra impraticable. Le tems le plus propre est le mois de may et l'usage en est une preuve.

Si on ne permets pas de vendre du gouesmon à nos voisins, il est hors de doute que la mendicité regnera considerablement dans ma paroisse au lieu d'y diminuer. D'ailleurs tout le monde y trouve son bien. Nos voisins se plaignent de manquer d'engrais pour leurs terres fautte de gouesmon. Le bled deviendra plus rare et par consequent plus cher. Les seigneurs ne pourront pas faire valoir leurs fermes ny par consequent faire tant d'aumônes. Nous avons assez de gouesmon pour tremper nos terres et pour en distribuer à nos voisins qui aimeroient mieux l'acheter de nous que de venir eux mêmes en couper sur nos côtes.

J'ai l'honneur d'etre avec un très profond respect,

Monseigneur,

de Votre Grandeur, le plus humble et le plus obéissant serviteur.

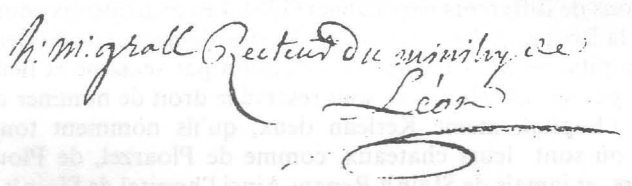

SAINT-RENAN

Pop. : *Et.cg.* : 600 com. — *Ogée* : 1 000 com. — *Gelley* : 842 hab.

Imp. : *Cap.* : 351 l. — *Dr.J.* : 163 l. 1 s. 9 d. — *V.F.* : 697 l. — *V.C.I.* : 10 l.

Recteur : Hervé JAOUEN. Prêtre à Ploudalmézeau en 1759. Curé de Saint-Pabu en 1761. Recteur de Saint-Renan en 1762. Chanoine de la collégiale de Kersaint-Trémazan en 1775.

Dans la paroisse de Saint Renan, il y a pres de cinq cent communiants et autant d'enfants entre petits et grands qui n'ont pas faits leur premiere communion. Des quels le deux tier au moins sont pauvres mendiants. S'ils ne vont pas tous mendier, ceux qui ne vont point souffrent plus de miseres et sont plus dignes de pitié que ceux qui y vont.

L'autre tier sont des gens qui vivent de leur métier ou industrie, assez pauvrement il est vray, mais en honestes gens, et font meme charité à des gens mendiants qui vivent mieux qu'eux.

Il y a dix à douze commercents qui sont gens aisés, mesme deux à trois riches, eû egard à l'endroit qui communement sont assez charitables, eu egard à leur faculté.

Mais ces deux ou trois dernieres especes ne sont point en etat de subvenir aux besoins et à l'entretien des deux autres tiers.

Je pense que la premiere et principale source de la pauvreté et mendicité de la paroisse de S[ain]t Renan, c'est le grand nombre de chaumieres qui s'y trouvent, il y a fort peu de maisons log(e)ables pour honestes gens et d'ailleurs comme il n'y a pas presque de commerce, peu de gens aisés s'y etablissent.

Mais comme il y a une legion de chaumieres, outre ceux de l'endroit, tous les feneants, vagabons et gens sans aveu des paroisses voisignes s'y refugient et n'ont d'autres resource pour vivre que la mendicité et la coquinerie.

De plus, sans parler de la cherté de toutes sortes de danrées, la feneantise et l'aversion pour le travail est une source de la pauvreté et mendicité de S[ain]t Renan, car les deux tiers pauvres n'ont point de terre, et ne veulent guer aller ny envoyer leurs enfans devenus grands se gagner dans les menages de campagnes.

Il y a un petit hopital à S[ain]t Renan qui peut jouir d'environs mil livres de donations de differents particuliers (126). Les principeaux sont les m[essieu]rs de la Roche, de Kerveatoux, de Kermeuleugan et de Kerlean qui ont chargé l'hopital de deux messes de fondation par semaine et neuf services solemnels par an. De plus ils se sont reservé le droit de nommer chacun un pauvre à l'hopital, meme Kerlean deux, qu'ils nomment toujours des paroisses où sont leurs chateaux, comme de Ploarzel, de Plourin et de Lanriouare, et jamais de S[ain]t Renan. Ainsi l'hopital de S[ain]t Renan ne peut substanter guer de pauvres de la paroisse ; ceux qui y entrent de la paroisse sont nommés par le corpoli(ti)que et le recteur. Il est regi par un administrateur, nommé par le corpolitique auquel il rend compte.

Il n'y a ni queste, ni autres etablissement en faveur des pauvres.

Au sujet des remedes pour obvier à tant de miseres dans la paroisse de S[ain]t Renan, je pense que les moyens seroient

1° d'obliger les nouveaux debarqués gueux et mendiants, à se retirer dans leurs paroisses où ils doivent etre connus et s'ils etoient honestes gens, ils y trouveroient plus de resource que dans S[ain]t Renan.

2° d'y avoir quelqu'un sur l'endroit comme quelques cavalliers de la marechaussée, qui ait l'autorité en main pour y faire la police et reprimer l'insolence et le brigandage.

---

(126) Devenu hôpital général en 1680 grâce au P. Chaurand, l'hôpital de Saint-Renan avait été « fondé » par les marquis de La Roche, seigneurs du Curru. Parmi les autre bienfaiteurs, F. Maestrius, sieur de Kerveuleugan, grâce à qui, depuis 1677, la paroisse de Plouarzel avait le droit de disposer d'un lit à l'hôpital. René-Corentin de Kerléan légua 5 000 livres « à charge d'entretenir deux lits à perpétuité ». Dr L. DUJARDIN, *Un petit hôpital de Basse-Bretagne du XIVe siècle à nos jours. L'hôpital de Monsieur Saint-Yves à Saint-Renan*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXV, 1938, p. 58-118. Sur Kervéatoux, cf. *supra*, p. 109, n. 57.

3° d'obliger les peres et meres des habitants surtout les pauvres d'insturire ou faire instruire leurs enfants et ceux dont ils sont chargés de leur relligion en les envoyant aux cathechismes, aux in(s)tructions et services divins et de veiller sur eux en ces points et quand ils seront instruits, et devenus en etat, s'ils n'ont pas d'ouvrages pour les occuper, les obliger de les envoyer dans d'honestes menages de campagne, pour apprendre à travailler et gagner leur vie. Autrement il faudroit des sommes immenses pour subvenir a l'indigence et empecher la mendicité des pauvres de S[ain]t Renan.

Voila, Monseigneur, ce que je puis marquer dans la sincerité à Votre Grandeur au sujet de la misere, causes et remedes pour la paroisse de S[ain]t Renan.

J'ai l'honneur d'etre avec toute la veneration et soumission possible,

Monseigneur, Votre tres humble et tres soumis sujet

Le 15e decembre 1774

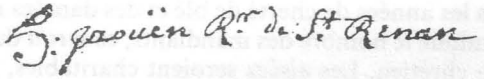

SAINT-THÉGONNEC

Pop. : *Et.cg.* : 2 500 com. — *V.P.* : 3 000 com. — *Gelley* : 3 411 hab.

Imp. : *Cap.* : 3 078 l. — *Dr.J.* : 430 l. 16 s. 3 d. — *F.M.* : 116 l. — *V.F.* : 3 151 l. 6 s.

Présentateur : l'ordinaire. — **Décimateur** : le recteur.

Recteur : Guillaume LABAT, né à Commana en 1694. Prêtre en 1723. Recteur de Saint-Thégonnec en 1758. Décédé à Saint-Thégonnec le 3 septembre 1783.

Dans la paroisse de S[ain]t Thegonnec, il y a environ 200 maisons pauvres, et en contant toutes les personnes pauvres, pères, mères, et enfants qui y sont, on trouve environ 900, qui font prez d'un tier de la paroisse.

Comme il n'y a que le chef de chaque maison qui soit le maitre de son bien, et en puisse faire l'aumône, on les conte par maison, et il y a environ 120 qui peuvent faire quelque aumône s'ils le veulent, chacun cependant selon son pouvoir, et qui font aussi environ un tier de la paroisse.

Environ un troisième tier de la paroisse sont ceux qui ne mandient pas, mais qui vivent de leur peine et travail et quand il leur arrivent des maladies ou quelque perte, plusieurs d'eux se trouvent dans la nécessité de demander la charité.

En Saint Thégonnec il n'y a ni hopital, ni fondation en faveur des pauvres. Mais on nomme tous les ans un fabrique, lequel fait tous les

dimanches dans l'église un quête pour eux, et le produit de cette quête se donne à monsieur le curé pour les pauvres malades.

La fainéantise est cause à quelques uns de tomber dans la mandicité. Pour les gens de métier, tisserands ou tisserannes, faute des maisons propres pour exercer leurs métier, ne peuvent travailler, ou, s'ils trouvent une maison assez propre pour cet effet, elle leur coûte, avec ses petites adhérences, un si haut prix qu'ils ne peuvent gaigner de quoy payer leur loyer et entretenir leur famille, surtout depuis qu'on a cerné les terres vagues qui, dans le tems passé, leur étoient d'un grand secours.

L'on voit aussi que depuis qu'on a établi des foires à S[ain]t Thégonnec, jointes au voisinage du grand chemin qui y passe, le nombre des mandiants s'y est augmenté.

Les années de révolutions dans le commerce (surtout) des toiles font que plusieurs cessent ou diminuent beaucoup leur commerce, et cela fait que les tisserands ne trouvent plus de travail, et sont obligés de mandier. Il en arrive de même dans les années de cherté de blé et des danrées nécessaires. Un des moyens de diminué le nombre des mandiants, ce seroit de travailler à rendre le peuple plus chrétien. Les aisées seroient charitables, et les pauvres plus laborieux. C'est toute la connoissance que je puis vous donner de la paroisse. J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite soumission et un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très (*sic*) serviteur.

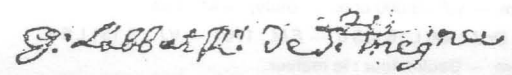

SAINT-THONAN

Pop. : *Et.cg.* : 300 com. — *Ogée* : 450 com. — *Gelley* : 457 hab.
Imp. : *Cap.* : 267 l. 10 s.— *Dr.J.* : 124 l. 4 s. 10 d. — *V.F.* : 458 l. 2 s.
Recteur : Noël Gabriel Le Seac'h, nommé recteur de Saint-Thonan en 1760. Décédé en 1776.

Il n'y a que huit familles mendientes dans cette paroisse et autant de miserables qui ne mendient pas. Peut-être quelques uns par feneantise et prodigalité, d'autres par la chereté des lieus et denrées ausi bien que les grande chemins dans lesquels ils travaillent si souvent sans aucun salaire.

Il y a dans cette petite paroisse huit familles mediocrement riches et environ vingt familles qui ne vivent qu'avec bien de peine et le reste des habitants encore plus miserables.

Dans cette paroisse il n'y a ni hôpital ni aucun fond ni queste pour les pauvres. Il n'y a que la charité des personnes qui veulent bien gagner le ciel qui les aident et moy qui souhait avoir part à leur mérites ; mais je ne puis pas y contribuer beaucoup n'ayant qu'un pauvre bénéfice de trois cens livre ou environ.

SAINT-VOUGAY

Pop. : *Et.cg.* : 800 com. — *V.P.* : 800 com. — *Ogée* : 1 200 com. — *Gelley* : 1 081 hab.

Imp. : *Cap.* : 528 l. 10 s.— *Dr.J.* : 245 l. 13 s. 7 d. — *V.F.* : 1 086 l. 10 s.

Présentateur : l'ordinaire. — **Décimateurs** : le recteur et les chapelains de Lanmeur.

Recteur : Salomon KERMARREC. Né à Saint-Julien de Landerneau le 20 octobre 1714. Prêtre en 1746. Recteur de Saint-Vougay en 1754. Insermenté. Incarcéré à Kerlot (Quimper) et Landerneau en 1793-1794. Libéré en 1795. Caché. Décédé à Saint-Vougay le 30 janvier 1798.

Monseigneur,

Vous trouverés cy apres avec precision et exactitude mes réponses aux questions proposées, et mes reflexions. Je ne puis qu'admirer les vües bienfaisantes de nostre monarque ; et soyez persuadé que je me prêterai avec zele à donner aux intendants de Sa Majesté les ecclaircissements qu'ils demanderont charmé et bien certain que ces demarches ne tendent qu'au soulagement des pauvres dont les intérests nous seront toujours chers.

J'ay l'honneur d'estre d'un profond respect, Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

Ce 29 décembre 1774

1° Il y a dans ma paroisse cinquante mendiants. Ce nombre, sans parler du quart des habitants qui en de petites fermes se suffissent à eux memes et ne peuvent donner d'aumones à leur portes, fait la dousieme partie de ceux de ma paroisse qui sans etre aisés vivent de leur travaux à la sueur de leur fronts, payent leur fermes et donnent cependant des aumones aux mendiants de la paroisse et des paroisses etrangeres. Nostre quartier eloigné des villes est sans commerce et on n'y a de resource qu'en ce qu'y y seme de bled et de lin.

2° Une des principales causes de la mendicité et du grand nombre de mendiants domiciliés dans ma paroisse est le chateau de Kerjean qui s'y trouve, qui a toujours eté habité et l'est encore, où l'on a donné et où on donne toujours de grandes aumones, ce qui attire les pauvres dans ma

paroisse et les y fait prendre leur domiciles (127).

La cherté du bled et les augmentations sur les fermes depuis 20 ans en sont aussi causes parceque les colons pour se tirer de presse et pour s'epargner la nourriture et le salaire des journaliers n'en prennent point s'entraidant les uns les autres pour leur travaux ; le défaut donc d'ouvrage et l'insuffissance du salaire pour substenter une nombreuse famille se peuvent aussi mettre au rang des causes de mendicité dans ma paroisse.

On peut ajouter à ces causes l'avidité et la vexation des greffiers qui souvent ruinent les mineurs, souvent les laissant imporvüs et sont contraints de mendier.

Enfin le droit de moute que les muniers exercent sans mesure sans moderation surtout sur les pauvres.

3° Parmi les mendiants, il y a quelques viellards, quelques infirmes, quelques enfants hors d'etat, mais aussi des gens valides de tout age.

4° Pour supprimer la mendicité dans ma paroisse, le moyen qui me paroit le plus convenable et le plus efficace seroit d'engager les habitants de donner à chaque mois dans une seule somme la valeur de ce qu'ils donnent à leur portes ; je pense que l'habitant se préteroit d'autant plus volontier à cet arrangement qu'il se verroit delivré de l'importunité et de l'embaras que luy causoient tous les jours et à toute heure les mendiants de sa paroisse et des paroisses etrangeres ; ces sommes jointes à celles qu'on pourroit engager les seigneurs proprietaires à donner aussi à chaque mois, ces sommes dis-je bien distribuées et administrées pour peu de secour que nous aurions de nostre auguste monarque nous supprimerions la mendicité et nous ferions subsister nos pauvres.

5° Il n'y [a] point d'hopital dans ma paroisse, il n'y a point de fonds certain, ni casuel pour les pauvres.

6° Enfin il n'y [a] pas d'etablissement pour les pauvres dans ma paroisse, mais si le gouvernement se portoit à etablir des hopitaux de distance en distance dans nos campagnes comme il seroit à desirer, le bourg de ma paroisse est à mon avis tres bien situé et tres propre à en etablir un où l'on pourroit substenter les viellards, les infirmes et les invalides des paroisses circonvoisines.

Germain recteur de St Vougay

(127) La châtelaine de Kerjean était Suzanne-Augustine de Coatanscours (1724-1794), veuve depuis 1767 de Louis-François Gilles de Kersauson de Brézal. « Orgueilleuse princesse des dernières années de la Monarchie (...), elle sut aussi se faire aimer des pauvres dont elle ne cessa de secourir les misères et qui gardèrent, comme ses serviteurs, le pieux souvenir de ses bienfaits ». Ch. CHAUSSEPIED, *Notice sur le château de Kerjean (Finistère)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXIV, 1907, p. 129-130. Empruntons aux continuateurs du *Dictionnaire* d'Ogée (t. II, p. 282) une anecdote sur la marquise qui ne nous éloigne pas trop de notre sujet : l'évêque étant venu au château avec six recteurs, elle fit servir ceux-ci à l'office et s'étonna de voir le prélat prendre son couvert et se lever. « Où allez-vous donc ?», lui demanda-t-elle. « Dîner avec mon clergé », répondit Mgr de La Marche. La marquise invita les recteurs à sa table.

SANTEC
Trève du **Minihy-Léon** (128)

Pop. : *V.P.* : 400 com. — *Gelley* : 566 hab.

Curé : Charles CRÉMEUR, né à Quimper le 2 octobre 1736. Ordonné prêtre à Paris en 1770. Prêtre à Roscoff. Curé de Santec en 1773. Chanoine de la collégiale de Kersaint-Trémazan en 1787. Insermenté. Émigré en Angleterre où il et mort le 3 novembre 1810.

Monseigneur,

En général, je ne connois point dans la trêve de Santec de gens aisés, si par ce mot (aisé) on entend des habitants en état de soulager les mendiants, 1° parce que les terres ensablées (129) pendant plus de douze ans les ont reduits à la nécessité d'acheter du bled et ont épuisés leurs facultés ; 2° la cherté du bois qui est excessive en ce païs leur occasionne des frais considérables ; 3° le défaut de paturage occasionné par le progrès des sables les prive d'un avantage dont on jouit dans presque toutes les campagnes de la province.

Ainsi tout ce que peuvent faire les habitans les plus aisés est de se procurer un pain détrampé de leurs sueurs qu'ils partagent avec leur famille, au moyen duquel ils se trouvent à l'abri de l'indigence.

Voila, Monseigneur, dans le sens que je l'ai expliqué, les gens aisés de cette trêve, qui effectivement est le plus grand nombre ; car sur quatre vingt dix feux qu'il y a dans cette trêve, il n'y a que dix ou onze qui soient obligés de mendier. Ceux qui sont dans ce cas sont des veufs ou des veuves chargés d'enfans trop jeunes encore pour aider leurs parents, ou des vieillards hors d'état de travailler, ou enfin des gens qui manquent souvent de journées, lesquelles d'ailleurs sont si modiquement payées qu'ils se trouvent obligés de mendier ou de faire mendier leurs enfant. Les habitants de cette trêve sont très laborieux, et il n'y en a point peut-être dans la province de plus endurcis au travail.

La permission de couper et de vendre du goëmon aux paroisses voisines leur est absolument nécessaire.

Elle leur est nécessaire, parce que, sans cela, il leur seroit impossible de payer le prix de terres qu'ils tiennent en ferme.

2° Ceux qui ne sont pas en état de tenir des terres en ferme n'ont que le goëmon pour vivre.

---

(128) Cf. *supra*, p. 169.

(129) Cambry a raconté sa visite aux sables de Santec : « Nous arrivons aux Sables blancs ; Buffon décrit l'affreux événement qui couvrit des champs cultivés, des châteaux, des moulins, et noia pour jamais des campagnes fertiles : un vent de nord nord-ouest engloutit dans une nuit, sous le sable, des villages, leurs habitans : le lendemain, on en cherchait la place ; ainsi disparurent sous les poussières du Vésuve, Pompeïa, Stabia, des palais, des chaumières et les plaines les plus fécondes ». *Op. cit.*, t. II, p. 141.

La permission d'acheter est aussi d'une nécessité absolue pour les habitants des terres adjacentes, parce qu'ils trouvent, en achetant ces goëmons pour leurs terres, des engrais qu'ils ne peuvent se procurer dans leur paroisse.

On peut objecter qu'il seroit à craindre qu'ils ne négligent la culture de leurs terres pour se livrer à ce commerce.

Cette objection est sans fondement puisque : 1° ils observent un règlement qui fixe et limite le tems de la coupe du goëmon.
2° il y a des règles qui prescrivent la conduite que doivent tenir les gens aisés relativement aux pauvres.
3° on nomme tous les ans des gardiens qui sont obligés, sous peine d'amende, de prévenir les abus, de veiller au bon ordre et au maintien des règlements prescrits.
4° ceux qui sont à portée de juger de la conduite des habitans de cette trêve pour la culture des terres, peuvent attester qu'il n'y a pas beaucoup de campagnes mieux maneuvrées.

Voila, Monseigneur, les réflexions que j'ai pris la liberté de hasarder et que je soumets à vos lumières.

J'ose être de votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur

A Santec le 5e janvier 1775

SIZUN
Paroisse mère de **Loc-Mélar**

Pop. : *Et.cg.* : 4 600 com. (dont 700 à la trève). — *V.P.* : 4 600 com. (dont 1 000 à la trève). — *Ogée* : 3 600 com. (trève comprise). — *Gelley* : 2 648 + 1 003 (trève) = 3 651 hab.

Imp. : *Cap.* : 2 964 l. — *Dr.J.* : 1 377 l. 3 s. 7 d. — *F.M.* : 116 l. — *V.F.* : 3 148 l. 4 s.

Présentateur : l'ordinaire. — **Décimateur** : le recteur.

Recteur : Joseph François Mahé de Tréséguer. Né à Quilbignon en 1719. Prêtre en 1743. Recteur de Tréglonou en 1748. Recteur de Sizun en 1758. Recteur de Plougoulm en 1776. Décédé le 14 janvier 1784 à Plougoulm.

A Sizun le 30 décembre 1774

Monseigneur,

Le nombre des peauvres de ma paroisse consiste à 82 pauvres enfente tessiers ou journaliers depuis l'age de 12 ans jusqu'à 2 ans ; le nombre des

pauvres infirmes depuis 72 ans jusqu'à 30 : 28 pauvres ; le nombres autres pauvres tant honteux que necessiteux : 110. Il y a de plus 30 autres mendiant qui ne le sont que par leurs faute ne voulant point travailler ny labourer leurs terres s'estant adonné à la mendicité par paresse. Le nombre eut été plus grand s'il n'avoint quitté la mendicité le prix du bled ayant diminué. Plusieurs des vrays pauvres aimeroint à s'occuper s'il trouvoint des journées quoy que le payment des journaliers soit très modique, n'ayant depuis la S[aint] Michel jusqu'au mois de mars que trois sols par jour et leur nouriture, depuis le mois de mars jusqu'à la my julliet quatres sols, et depuis la my julliet jusqu'à la S[ain]t Michel ccinqs sols, sommes très modiques pour nourir fammes et enfents en bas age et les entretenir. Encore sont ils souvent sans rien faire par le peu de terre qui se cultive dans ma paroisse, les habitans des grands menages ne semant de bled que ce qu'il leur faut pour leurs provisions, laissant le reste de leurs terres en pature pour nourir leurs bestes à corne dont ils font commerce ainsi que de blanchir du fill et le commerce de toille pour l'étrangé, ce qui fait que le nombre de tisserants et tisserantes monte à 224 (130), le nombre de dévideurs et dévideuses à 168, les quels pour le plus grand nombre quand ils se trouvent malade sont réduit à la mendicité n'ayant aucunes provisions chez eux pour les nourir. Le nombre des journaliers de ma paroisse est de 146 et en cas de maladie aussi mendiant. Il arrive que le commerce de toille n'a pas toujour le même avantage, soit que le prix des toilles diminue, soit qu'on ne trouve point à s'en défaire avec la même facilité, ce qui fait que lors les tisserants sont obligé de diminuer le prix pour les faire et plusieurs ne trouvent point d'ouvrage : le moyen que je trouve le plus convenable pour remedier à la mendicité ce seroit de faire occuper tous ses gens feneants et de faire labourer les terres plus qu'on ne fait, c'estoit le projet de notre défun roy qui plaind de tandresse pour son peuple avoit eu la bonté d'accorder des privileges à ceux qui voudroint defrisser (défricher), ouvrage beaucoup plus penible que celuy de travailler de bonnes terres qui sont cernées et qui donneroint toutes sortes de bon bled ainsi que lin et panés et en ce cas il ne seroint point difficile de diminuer la mendicité dans ma paroisse ; les enfents seroint occupé à la fillace et leurs peres et mere à cultiver les terres ce qui metteroit mes paroissiens dans le cas de nourir les peauvres de la paroisse et l'on ne voyroit point les mendiants courir de paroisse à autres ce qui souvant les portent à mal faire et negligent souvant leurs devoir de chretien et religion pour courir les chemins. Je devise ma paroisse en trois classe pour le soulagement des mendiants : les fabriceurs de toille sont très riches pour le plus grand nombre, ceux de la seconde classe sont très aisé et ceux de la troisieme qui n'ont autre secour que de travailler leurs terres et commerce des bestiaux vivent commodement et même en etat de soulager les peauvres et ce sont même en quelque façon ceux qui font le plus. Il n'y a point d'hopital dans ma paroisse, ny aucun fond certain, il se fait simplement une

(130) Presque tous les inventaires après décès de Sizun de la seconde moitié du XVIIIe siècle — 368 sur 383, soit 96 % — font état de métiers à tisser. Le taux est nettement moins élevé dans la trève de Locmélar : 67,5 % (102/151). Nous devons ces informations à l'obligeance de Jean Tanguy.

quette dans l'église les dimanches qui produit une somme de 15 l. à 18 l. par an ; enfin il n'y a pas aucun espece d'établissement pour les peauvres ni ne voit de moyen d'en etablir.

Dans ma traive il y a dix vrays mendiants, dix septs qui mendients sans necessité, huit journaliers, soixant quartorzes tisserants et soixante devideuses. Voila monseignieur tous les eclaircissement que je puis avoir l'honneur de vous donner, je desire ardament avoir satisfait à ce que vous m'avez fait l'honneur de me demander. J'ai l'honneur d'etre d'un profond respect

Monseignieur

Votre tres humble et obeisant serviteur

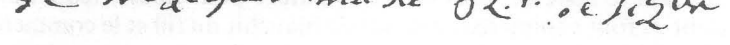

TAULÉ

Paroisse mère de **Carantec** et de **Henvic**

Pop. : *Et.cg.* : 4 000 com. (trèves comprises). — *V.P.* : 3 200 com. + 750 com. à Carantec. — *Ogée* : 5000 com. (trèves comprises). — *Gelley* : 2 366 + 1 133 (Carantec) + 1 227 (Henvic) = 4 726 hab.

Imp. : *Cap.* : 1 468 l. — *Dr.J.* : 682 l. 7 s. 3 d. — *V.F.* : 3 074 l. 5 s.

Imp. Carantec : *Cap.* : 540 l. — *Dr.J.* : 250 l. 19 s. 10 d. — *V.F.* : 957 l. 15 s.

Imp. Henvic : *Cap.* : 721 l. — *Dr.J.* : 335 l. 6 s. 10 d. — *V.F.* : 1 445 l. 18 s.

Présentateur : l'ordinaire. — **Décimateur** : le recteur.

Recteur : Jean Marie AUDREN DE PORSLAN. Né à Saint-Martin de Morlaix en 1698. Prêtre en 1723. Licencié *in utroque*. Gradué de l'université d'Angers. Bachelier en théologie. Promoteur du diocèse et offical de Léon (1752). Recteur de Saint-Martin de Morlaix en 1735. Recteur de Taulé de 1758 à 1783.

1° Le nombre des pauvres du corps de la paroisse de Taulé est entre 150, et 180. Les gens aisés peuvent estre au nombre de 130, ou 140 ; outre les quels il y a de médiocres environ 120, ou 130, les quels ne sont point en état de faire l'aumone, mais se soutiennent seulement sans demander.

2° Plus d'une source de mandicité : 1° les corvées pour les grand-chemins ont ruiné plusieurs petits fermiers ; parce que ces petits fermiers etoient obligés de faire une toise de chemin par chaque vingt sols de leur capitation dans la quelle, suivant l'ordinaire, ils n'etoient pas épargnés (131). 2° Quand ces petits fermiers venoient à mourir, les greffiers des jurisdictions accabloient par leurs chicanes et emportoient la meilleure partie de la succession. 3° Si l'on nommoit un tuteur aux enfants, ce qui etoit rare, chacun cherchoit à s'en exempter, de sorte que l'on nommoit quelqu'insolvable qui ne man-

---

(131) Taulé et ses trèves devaient entretenir le chemin de Morlaix à Saint-Pol sur près de 6 km (3 134 m pour Taulé, 1 510 m pour Henvic et 1 077 m pour Carantec). J. SAVINA, *Nos vieux grands chemins et la corvée en Cornouaille et en Léon à la fin de l'Ancien Régime*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LII, 1925, p. 78.

quoit point de se faire faire un rolle de cotisation dont ils exigeoient ponctuellement le payment et faisoient aux enfants mendier leur vie, sans leur donner aucun entretien ; pas meme le couvert. De sorte que ces enfants venant à croitre, accoutumés qu'ils sont à mener une vie vagabonde, ne s'appliquent guerre au travail, lors meme qu'ils en trouvent et s'addonnent ordinairement au libertinage. Il est des exemples en cete paroisse.

3° Il y a de toutes sortes de pauvres, c'est à dire, des vieillards, des enfants et quelques uns de ces vagabonds dont il est cy dessus parlé.

4° Le moyen le plus naturel seroit de les renfermer dans des maisons de force pour les faire s'appliquer, chacun selon sa capacité ; mais ce moyen a jusqu'à present si peu réussi en cette province, qu'on n'oseroit le proposer.

5° Il n'y a aucun casuel de quête, ni meme aucun fond qu'une rente de 100 l., leguée par feu Madame la Comtesse du Rechaud (132) aux pauvres de la paroisse ; à etre perçue et distribuée par le s[ieu]r recteur de la paroisse.

6° Ces temps si misérables ne nous laissent point voir comment pouvoir pour les pauvres faires quelqu'établissement en cette paroisse.

Voila tout ce que nous pensons (133).

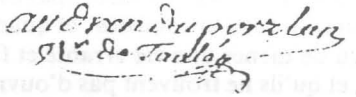

TRÉBABU

Pop. : *Et.cg.* : 180 com. — *V.P.* : 180 com. — *Ogée* : 300 com. — *Gelley* : 254 hab.

Imp. : *Cap.* : 148 l. 10 s. — *Dr.J.* : 69 l. 1 s. 10 d. — *V.F.* : 450 l. 4 s.

Présentateur : l'ordinaire. — **Décimateur** : le recteur.

Recteur : Joseph Hamon Le François. Recteur de Trébabu en 1749. Décédé en 1776.

A Trébabu ce dix-huit décembre 1774

La réponse que j'ay l'honneur de faire à vostre Grandeur et l'observation que j'ay l'honneur de vous présenter est celle-ci, que je pense estre la plus

(132) Par testament de 1704, Suzanne de Kergadiou, comtesse du Recheau, donna 100 livres de rente sur le lieu noble du Goariva « pour être distribuées à tous les pauvres de la paroisse, et en cas que quelque étudiant de la même paroisse voulut se rendre prêtre la moitié être stipulée pour son titre clérical » (rentier de 1786). Arch. dép. Finistère, 269 G 12. Charles d'Hozier, dans son *Armorial général de France* (1696), publié par R. Chassin du Guerny, Rennes, Larcher, 1930, t. I, p. 345, mentionne une N... de Kergadiou, veuve de N... (de Kersaliou) de Rechou. Pol de Courcy, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, 4e éd., Mayenne, Joseph Floch, t. II, p. 128, cite Kersaliou, sr du Réchou, paroisse de Botlézan.

(133) Note du recteur, sur la première page de la circulaire : « Je ne comprends pas beaucoup l'article du gouemon, un de mes paroissiens chez qui j'ai eu l'honneur de dîner avec V(otre) G(randeur) se mesle de cette affaire ».

intéressante. Il n'y a dans la paroisse de Trébabu que deux pauvres et bientôt il n'y en aura aucun. La raison est que les seigneurs, et ceux qui ont du bien dans la paroisse, à leur exemple, négligent et font démolir les maisons qu'ils ne trouvent pas assez considérables soit pour avoir moins de réparations à faire, soit pour avoir le plaisir d'avoir de grosses fermes, et les terres qui en dépendent, pour les unir et attacher à des grosses fermes, des quelles ils ont soin de tirer des commissions exorbitantes, comme quatre mille livres sur une ferme de six cent livres par an. Cela est cause que nous avons perdu dans cette petite paroisse quinze ménages dont les colons vivoient bien et élevoient leurs enfans dans des fermes de soixante, et cinquante écus, les autres, de cent francs, d'autres de soixante quinze livres, et cinquante quatre livres, lesquels étant délogés, ont été obligés de se réfugier et de chercher azyle ailleurs.

1° Cela fait tort au général de la paroisse qui est obligé de payer pour ceux qui ont pris party ailleurs les deniers royaux selon la taxe imposée sur la paroisse.

2° Cette façon de faire est contre le bien public, étant contraire à la population, d'autant que nous sçavons que plusieurs hommes et filles voudroient bien se marier, et manquent de le faire, faute d'habitation.

Voici une autre observation : quoique nous n'ayons que deux pauvres dans cette petite paroisse, il nous en vient d'ailleurs par bande, entre lesquels nous voyons beaucoup qui sont forts et robustes ; et quand on leur dit qu'ils devroient travailler au lieu de mener une vie errante et fainéante, ils disent qu'on ne les emploie pas, et qu'ils ne trouvent pas d'ouvrages, parce que les gros fermiers s'entendent entre eux pour maneuvrer leurs terres, et s'entraident pour n'estre pas obligés de payer les pauvres journaliers. De plus ces gros fermiers ont un grand terrain, dont ils laissent une grande partie inculte, et ne prennent que peu de valets pour les aider, tellement que le bled est toujours cher, ce qui est le principe et la cause de la mendicité.

Voila la représentation véridique qu'a cru devoir faire à vostre grandeur,

Monseigneur,

Vostre très humble et obéissant serviteur et sujet.

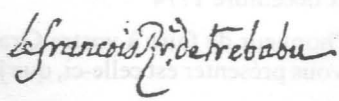

TRÉFLAOUÉNAN

Paroisse mère de **Quéran** et de **Trézilidé**

Pop. : *Et.cg.* : 860 com. (trèves comprises). — *V.P.* : 800 com. (trèves comprises). — *Ogée* : 1 600 com. (trèves comprises). — *Gelley* : 442 + 218 (Quéran) + 145 (Trézilidé) = 805 hab.

Imp. : *Cap.* : 652 l. — *Dr.J.* : 302 l. 6 d. — *V.F.* : 298 l. 5 s.

Présentateur : l'évêque. — **Décimateur :** le recteur.

Recteur : Jacques GUESDON, originaire de Pleyber-Christ. Prêtre en 1744. Curé de Saint-Sève. Nommé recteur de Tréflaouenan en décembre 1770. Décédé à Tréflaouénan le 11 février 1783.

Monseigneur

Pour répondre aux demandes que vôtre grandeur me fait par sa lettre circulaire j'ai l'honneur de lui dire que je pense avoir neuf cents communiants dans ma p[aroi]sse, dont il y a (compris leurs enfans) cent cinquante bien à leur aise, puis trois cents cinquante mediocres, cent cinquante assez mal à leur aise mais qui cependant ne sont pas du nombre des mandiants, après ceux lâ deux cents cinquante mandiants parmi lesquels il y a environ deux cents qui sont réellement pauvres, infirmes et dignes d'aumônes, et cinquante faineants.

2do je pense qu'une des causes de la mendicité est la cherté du bled, et la disette de lin depuis plusieurs années, la cherté du bois, la double et quelque fois triple commission que les seigneurs exigent de leurs fermiers qui sont obligés de travailler jour et nuit pour maneuvrer leurs fermes ce qui prive les journalliers de travail, et quand on les employe ils ont pour tout salaire deux ou trois sols par jour pour entretenir nombreuse famille. Les greffiers pourroient ici trouver leur place qui souvent ne suivent point leur tarif tant pour leur temps que pour leurs honoraires. Les meuniers contribuent aussi à la mendicité ; tout le monde crie qu'ils prennent beacoup au delâ de leur dû ; les seigneurs pourroient obvier à cette vexation, abonant avec leurs meuniers à tant par tête des sujets à leurs moulins.

3tio Je passe sous silence les terres vagues que l'on a cernées ; je crois que cette permission est autant utile que préjudiciable.

4to Je vous dirai que balançant le nombre de vrais pauvres de ma p[aroi]sse avec celui des gens aisés et mediocres qui souvent ne sont point les moins charitables, nous pourrions nourrir nos pauvres nous donnant les moyens de nous decharger de nos faineants, et de ceux qui nous viennent des autres p[aroi]sses.

5to Nous n'avons ny hopital ni aucun fond, ny quête pour les pauvres.

J'ai l'honneur d'etre avec un profond respect

Monseigneur

Vôtre trés humble et trés obeissant serviteur

Treflaouenan 23 decembre 1774

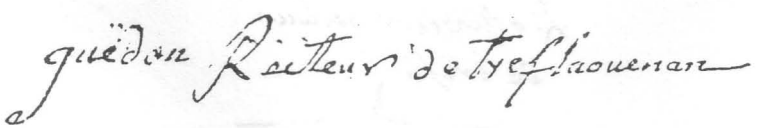

TRÉFLEZ

Pop. : *Et.cg.* : 600 com. — *V.P.* : 900 com. — *Ogée* : 1 200 com. — *Gelley* : 951 hab.

Imp. : *Cap.* : 471 l. — *Dr.J.* : 219 l. 9 d. — *V.F.* : 1 363 l. 12 s.

Présentateur : l'ordinaire. — **Décimateur** : le recteur.

Recteur : Louis OLLIVIER, originaire du Minihy. Prêtre en 1762. Curé de Plougoulm, puis de Tréflaouénan en 1763. Recteur de Tréflez de 1773 à 1787.

Monseigneur

1° Il y a dans la paroisse de Tréflez une cinquantaine de personnes qui sont dans le cas de mendier, c'est à peu près la vingtieme partie des habitants, mais nous n'avons aucun qui s'appelle riche et qui ne vit à la sueur de son front.

2° Les premieres causes de la mendicité sont ici comme ailleurs celles que vous citez dans vos demandes, excepté le voisinage du grand chemin, nous en sommes ecartés. Une trop grande consommation de tabac y contribue aussi beaucoup ; des domestiques qui auront dépensé tous les ans en tabac la moitié de leur gage, une fois mariés et aiant des enfants comment pouvoir les nourir et les entretenir, ils faut qu'ils mendient. L'assujetissement à un certain moulin y peut aussi influer ; on entend tous les jours le colon gemir et se plaindre d'un munier coquin au quel il sera assujeti. Une autre cause c'est le droit exorbitant qu'ont coutume d'exiger les greffiers et de laquelle somme ils n'ont garde de donner de reçû, une veuve et des enfants pauvres qui survivent à leur père sont hors d'etat de resister à une injustice aussi criante.

3° La plus part de ceux qui cherchent l'aumone dans la paroisse ce sont ou des veuves ou des enfants, si nous avons deux ou trois vieillards dans ce cas c'est le tout.

4° Il y aura toujours des pauvres et je crois que les moiens extraordinaires ne feroient qu'en augmenter le nombre, à moins que d'avoir des hôpitaux où on les feroit travailler. On en veroit cependant moins si on les forçoit à demeurer chacun dans sa paroisse.

5° Nous n'avons dans la paroisse aucun hopital, ny revenu fixe, ny casuel pour les pauvres.

J'ai l'honneur d'être avec la plus profonde vénération

de Votre Grandeur

le très humble et très obeissant serviteur.

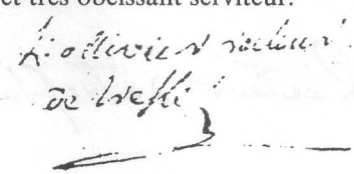

TRÉGARANTEC

Pop. : *V.P.* : 400 com. — *Ogée* : 800 com. — *Gelley* : 572 hab.

Imp. : *Cap.* : 262 l. — *Dr.J.* : 122 l. 1 s. 6 d. — *V.F.* : 385 l. 10 s.

Présentateur : l'ordinaire. — **Décimateur** : le recteur.

Recteur : François Pierre FYOT DE LA BRIENTAIS, né à Plougonvelin (Le Conquet). Prêtre en 1752. Recteur de Trégarantec en 1755.

Il y a dans ma paroisse environ une quinzène de paûvres mêndiants domiciliés, entre viêillards, infirmes et enfants de pauvres laboureurs.

Le nombre des habitants aisés est d'environ une vingtaine, et environ autant d'habitants plus opûlents ; ce qui feroit en tout prês d'une quarantaine.

Les causes de paûvreté et de mêndicité que je pense estre les plus ordinaires sont : la chertée des bléds et denrées de la prêmiêre nécéssité ; le déffaut et le peû de terres que plusieurs oûvriérs ont à cûltiver, estant sans ressource pour s'en procûrer ; le déffaut de travail dans certains temps et saisons de l'année ; et quand on en troûve, l'insuffisance du salaire pour substanter une famille.

Une autre cause de pauvrêté, assez commûne partout, et frécante, est la maladie des laboureurs et gens de pêine ou de quelqu'un de leurs famille : pendant qu'ils sont en santé, ils se soutiennent à l'apuis du produit de leurs pêtittes fermes et de leur salaire quotidién ; mais ledit cas de maladie les réduit au nombre des vrais pauvres et les mêt dans le besoin pressant de secour.

A ces causes, je crois, Monseigneur, pouvoir ajoutter les suivantes, vû qu'elles augmentent le plus le nombre des misérables et des mauvais sujêts à la fois ; savoir : le libertinage, l'yvrognerie, le luxe, les folles et excêssives dèpences, tant en habits par le changement de môdes, qu'en repas de nôpces, de carnaval, etc. ; dérangements et dépences qui, oûtre qu'ils font tomber bêaucoup dans le besoins et la misêre, sont également cause qu'on se retranche, soit en tout ou en partie, dans ses aumônes, et que, par là, les vrais paûvres en souffrent davantage.

Pour ce qui est de la cloture des terres vagûes et incultes, j'oze vous avouèr, Monseigneur, qu'à ma façon de penser je ne trouve pas que les pauvres en soyent laisés. La raison qui me porte à le croire ainsy est que touttes les terres, clauses actûellement, estants franches et incûltes, il y avoit presque autant de pauvres qu'à présant ; et que d'ailleurs les riches ont toujours étés ceux qui ont le plus profitté de ces franchises, par la grande quantité de bétail qu'ils y laissoint aller paître. Les avênûes et les chêmins de traverse sont une ressource pour le pêtit bétaïl des gens peû aisés, et je la crois suffisante. En consécance, je crois pouvoir dire avec véritté que lc cloture des franchises, bien loins de lêser le pauvre fêrmiér, ne pouroit que lui estre d'un

très grand secour. La raison qui m'en persuade est que plus on clorera de franchises et de terres incûltes, à l'effet s'entend, d'y semer du bléd ou d'y avoir du genêt ou de la lande, les blèds et bois de chauffage seront en plus grande abondance, et par consécant à mêilleur conte ; en quoy les pauvres seroint doublem[en]t soulagès, parce qu'on peut dire avec véritté que la chertée actûelle des bois de chauffage fait prêsque autant souffrir les pauvres que la chertée du bléd.

Le moyen de faire ravaler le prix de celuy-cy, seroit donc de continuer d'encourager au défrichement et à la cultûre du plus de terres qu'il seroit possible, pour par là rendre les récoltes plus abondantes, observant d'ailleurs de garder quelque tempérament à l'égard du transport des grains hors de la province, tempéramant que je pense pouvoir faire consister à permettre ce transport lorsque, les récoltes ayants étés abondantes, les bléds seroint à un prix raisonable ; et hors ce cas, le déffandre absolument. L'un me paroit, Monseigneur, autant nécessaire que l'autre pour le bién des sujêts de l'état. Et ce qui me le fait croire est que si dans ledit cas de récoltes abondantes le transport des grains n'estoit pas libre, les bleds ravaleroint trop, ce qui augmenteroit le nombre des pauvres et des malheureux au lieu de le diminuer ; vû que les fêrmes estants actuellement à un fort prix, si les bléds ravaloint trop, quantité de fêrmiérs ne pouvants payer leurs fêrmes, seroient dans le cas d'en estre expulsés, d'estre exécûtés et en consécance prêsque réduits à la paille.

Quant au moyèn de faire ravaler le prix des bois de chaûffage, et en cela de soulager considérablement les pauvres surtout, c'est de rendre les bois plus commûns, en ordonant des sêmis et des plantations. On coüppe et dégrade partout ; les avenûes et chêmins de travêrse suscêptibles de plantations sont tout nû. Et si, en distance proportionée, et sans offûsquer ny détériorer les terres labourables, les chaudes surtout, ce qu'il faudroit bien déffandre, on prenoit le soins de faire planter et de remplacer à mesure qu'on côuppe, outre que les propriétaires y trouveroint une fois le têmps, et à pêu de fraits un fond considérable, les pauvres et gens peû aisés y trouveroint également une ressource d'autant plus avantageuse qu'elle les metteroit en état, par le bon marché des bois, de s'en procurer le nécéssaire.

D'après ce moyén général et particuliér de soulager les pauvres, consistant à procurer le bon marché des bléds et bois de chauffage, celuy qui me paroit d'ailleurs le plus convênable et le plus efficace pour procurer le même effet et supprimer en même têmps la mêndicitté seroit :

1° de faire ramasser tous les vagabons et fénéants, qui préfèrent la mendicité au travail. Et pour réussir à les mieux connoistre, déffandre à qui que ce soit d'aller chercher l'aumône hors la paroisse de son domicile ; et à tous les habitants des différantes parroisses de donner l'aumône à quêlque pauvre étrangér que ce soit.

2° quant au moyen pratique de procurer et facilitter le soulagement des vrais pauvres dans chaque paroisse, je ne trouve pas de mêilleur que celuy qui

est indiqué dans le dispositif de l'arrêst du parlement de cette province du 16 novembre 1693 concêrnants les mêndiants (134).

Mais je pense que ce moyén auroit bêsoins d'estre secondé du suivant, que je fais consister dans la multiplication des maisons de force et des hopitêaux ; des maisons de force pour y ramasser les libêrtins et les yvrognes incorrigibles, ainsy que tous les fénéants ou vagabonds ; des hopiteaux pour y recevoir les viêillards, les infirmes et invalides de l'un et l'autre sexe.

Il seroit même à désirer qu'on fît en faveur des enfants des paûvres laboureurs et artisants surchargés de famille ce qu'on a fait en faveur des enfants des pauvres gentils-hommes (135) ; s'il y avoit quelques maisons particulières pour ces jeûnes enfants, où en leurs apprît, avec les principes de religion, le métiér pour lequel on leurs voyeroit plus de gout et de disposition, en soulageant leurs pauvres parents pendant tout le temps qu'ils y seroint, on en formeroit de bons sujêts à la religion et à l'état, et de bons soutiéns de leurs familles.

Mais dans le cas d'établissements de la sorte, j'oze vous avouer, Monseigneur, qu'il me paroiteroit nécessaire d'avoir des maisons différantes pour les enfants de l'un et l'autre sexe. Et à supposer qu'on y reçût des enfants écrouêllés, etc., il me paraitroit également nécéssaire d'avoir pour eux des appartements séparés, crainte que les enfants sains n'en soyent gattés. Si d'ailleurs les deux sexes se trouvoint ensemble, comme dans les maisons de force, où on laisse pêlle-mêlle sur le jour ceux des deux sexes qu'on y ramasse, ce à quoy il serait à désirer qu'on obviât, il y auroit tout lieu de craindre que la corruption des mœurs s'y glissât, et que ces maisons, au lieu de servir à former et fournir de bons sujêts à la Religion et à l'État, ne servissent qu'à leur apprendre à leur estre à charge et à les déshonorer.

Il n'y a pas d'hopital dans ma paroisse, de fond certain ny casuêl, ny aucûne espêce d'établissement pour les pauvres ; et je ne trouve d'autres moyens d'en établir que ceux que j'ay cy-devant eu l'honneur de communiquer à vôtre Grandeur, tendants à soulager les pauvres et supprimer la mêndicité.

Ozerois-je vous supplier, Monseigneur, de me permettre la liberté d'assurer icy votre Grandeur des heureux souhaits que je forme pour sa parfaite conservation, en ce renouvêllement d'année ; ils sont des plus sincêres et des plus avantageux et sans bornes ; rien ne les peut égaler que le profond et soumis respêct que j'ay voué à vôtre Grandeur et avec lequel j'ay l'honneur d'estre,

---

(134) Cet arrêt ordonne aux mendiants de se retirer dans leur paroisse d'origine dans le délai d'un mois, les récalcitrants étant menacés de peines diverses (prison, fouet, carcan, galères). En même temps sont édictées des mesures d'assistance. *Recueil des arrests de reglement du Parlement de Bretagne concernant les paroisses,* Rennes, Guillaume Vatar, 1731, p. 157-164.

(135) Depuis 1750, les états soutenaient activement le collège fondé à Rennes pour l'éducation gratuite des jeunes gentilshommes pauvres : entre 1750 et 1766, ils votèrent ainsi 115 000 livres pour les bâtiments. De plus, ils fondèrent neuf places d'élèves en 1756 et neuf autres en 1760. A. RÉBILLON, *op. cit.*, p. 709 et n. 40.

Monseigneur,

Vôtre très humble et très ob[éissan]t serviteur.

à Trégarantéc, le 30e décembre 1774.

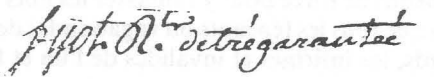

TRÉGLONOU

Pop. : *Et.cg.* : 200 com. — *V.P.* : 200 com. — *Ogée* : 450 com. — *Gelley* : 473 hab.
Imp. (136) : *V.F.* : 328 l. 15 s.
Présentateur : l'ordinaire. — **Décimateur** : le recteur.
Recteur : Jean LÉON, né à Lannilis. Prêtre en 1734. Recteur de Tréglonou de 1758 à 1780.

Il y a dans cette parroisse soixante et six menages,

dont	24 ont des terres à cultiver,
dix sept	17 ont une vache,
les commis au tabac ont	4 menages,
les autres maisons sont	21 qui
font en tout cy	66 familles.

Les enfants de ces 21 maisons sont presque tous mendiants, leurs peres et meres pendant qu'ils sont valides se procurent leur necessaire soit à la journée soit à la pêche, en tems de maladie ou de quelque infirmité, ils souffrent beaucoup de miseres.

Il n'y a aucun etablissement pour ces pauvres dans la parroisse, Mr le comte de Guergorlay (137) me fait remettre tous les ans une somme de trante livres, c'est le seul secours que les seigneurs et propriétaires des biens fonds dans cette parroisse leur procurent, et il ne depend pas de moy de les engager à suivre un si bon exemple. Je saisiray avec plaisir les moyens qu'on m'en donnera.

Au sujet des gouesmons, les meilleurs menagers souhaitent qu'il soit permis de les cüeillir dans les tems convenables, sans que les riverains puissent s'y opposer, et qu'il soit libre de les vendre, parce qu'il y a des terres qui ne donnent aucune espece de bleds, si cette sorte d'engrais leur manque.

---

(136) Pour la capitation, cf. Plouguin.

(137) Alain-Marie de Kergorlay (Trouzilit, 1715 - Paris, 1787), seigneur de Trouzilit (alors en Plouguin, aujourd'hui en Tréglonou), capitaine aux gardes françaises, grièvement blessé à Fontenoy en 1745, était maréchal de camp depuis 1770. P. LEVOT, *Biographie bretonne,* Vannes, Cauderan ; Paris, Dumoulin, 1857, t. II, p. 14. H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes,* Saint-Brieuc, Prud'homme, 1914, réimpr. Mayenne, La Manutention, t. III, 1986, p. 248-249.

Pour verification ce 16e decembre 1774

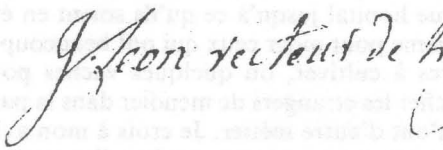

LE TRÉHOU

Paroisse mère de **Tréflévénez** et de **Trévéreur**

Pop. : *Et.cg.* : 1 000 com. — *V.P.* : 1 400 com. (trèves comprises) — *Ogée* : 1 800 com. (trèves comprises) — *Gelley* : 733 hab. + 561 (Tréflévénez) + 384 (Trévéreur) = 1678 hab.

Imp. : *Cap.* : 1 024 l. 10 s. — *Dr.J.* : 472 l. 2 s. 5 d. — *F.M.* : 41 l. — *V.F.* : 1 492 l. 18 s.

Présentateur : l'ordinaire. — **Décimateur** : le recteur.

Recteur : Charles OLLIVIER, né à Cléder le 21 décembre 1726. Prêtre en 1752. Curé à Plouescat (1752), à Plouzévédé (1770). Recteur du Tréhou le 15 juin 1774. Insermenté. Décédé au Tréhou le 1er mai 1791.

1° Le nombre des mendiants domiciliés dans ma paroisse et dans mes trêves peut être à peu prés cinquante. Ce nombre à proportion de celui des habitants aisés peut être d'un tier.

2° La source de la mendicité dans ma paroisse est la cherté du blé et des danrées de la premiere necessité pour une dizaine de familles qui sont obligés d'acheter tout et ne vendent rien ; pour quelques autres c'est la volonté de travailler ; le voisinage de Landerneau et du grand chemin (138) invite quelques autres à mendier. Il y a grand nombre de tisserands dans ma paroisse qui actuellement ne mendient point, ne leur manquant pas d'ouvrage, mais qui cependant dans le cas d'une maladie de deux ou trois semaines seroient obligés de le faire. Il y a aussi quelques simples locataires qui n'ont point de terres à cultiver et souvent ne trouvent point de journées, et quand même ils en trouveroient leur salaire ne suffiroit pas pour substenter leur famille, n'etant pendant l'hiver que deux ou trois sols et pendant l'esté de cinq ou six sols au plus.

3° L'espece de mendiants dans ma paroisse sont pour la pluspart des viellards, des infirmes et des enfants hors d'état de travailler, il y a aussi des gens valides lesquels aiant beaucoup d'enfans et naiant point [ou] presque pas de terres à cultiver sont oblilgés de mendier.

4° En comparant le nombre des mendians avec celui des gens aisés et en considérant l'espece des mendiants, le principe et la cause de leur mendicité, le moien le plus convenable et le plus efficace pour supprimer la mendicité dans ma paroisse me paroitroit de lever annuellement sur tous les habitants aisés une somme en argent de la valeur de ce qu'ils peuvent donner en aumone, taxant un chacun selon sa faculté, de mettre cette somme entre les mains d'un homme eclairé et integre qui la partageroit en

(138) Les habitants du Tréhou devaient la corvée sur le chemin Landerneau - Carhaix, ouvert en 1764. J. SAVINA, art. cité, p. 76.

trois parties, la premiere pour substenter les viellards et infirmes, la seconde pour entretenir les enfans qui n'ont ni pere ni mere, ni domicile ou pour les mettre dans quelque hopital jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur pain, et la troisieme pour aider ceux qui ont beaucoup d'enfans à avoir quelques terres à cultiver, ou quelques vaches pour les substenter ; de plus d'empecher les etrangers de mendier dans la paroisse et ceux qui sans necessité n'ont d'autre métier. Je crois à mon avis que presque toutes les paroisses seroient par ce moyen en état d'entretenir leur pauvres.

5° Il n'y a pas dans ma paroisse aucun hopital, ni aucun fond certain pour les pauvres, ni enfin aucun casuel provenant des quêtes.

6° Enfin il n'y a pas non plus aucune espece d'etablissement pour les pauvres. Le moyen d'en etablir me paroitroit que Votre Grandeur permit de faire tous les dimanches une quête et qu'on nomma un honnet homme pour la faire et qu'il vous renderoit compte tous les ans à vos visites.

TRÉMÉNEC'H

Pop. : *V.P.* : 200 com. — *Ogée* : 500 com. — *Gelley* : 405 hab.
Imp. : *Cap.* : 93 l. 15 s. 7 d. — *Dr.J.* : 43 l. 8 s. 9 d. — *V.F.* : 304 l. 17 s.
Présentateur : l'ordinaire. — **Décimateur** : le recteur.
Recteur : Tanguy LE BORGNE. Recteur de Trémenec'h de 1733 à 1782.

Il n'y a aucun riche dans la parroisse.

Il n'y a aucun artizan. Il y a sept à huit à leur aise.

Tous les autres sont des pauvres laboureurs, dont la plupart n'ont pas du bled pour l'année, parce que les meilleures terres sont entièrement encombrées par le sable (139), ainsi qu'on le voit.

Il n'y a aucun hopital ni fond.

Le contenu est véritable.

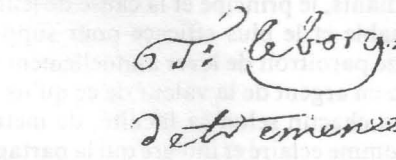

(139) La petite paroisse de Trémenec'h, aujourd'hui en Plouguerneau, souffrit beaucoup de l'ensablement du Léon. En 1722, les paroissiens demandent remise des tailles et fouages,

Paroisses dont les réponses du recteur à l'évêque ne sont pas conservées (140)

COAT-MÉAL

Pop. : *Et. cg.* : 150 com. — *V.P.* : 150 com. — *Ogée* : 300 com. — *Gelley* : 317 hab.

Imp. (141) : *V.F.* : 120 l. 8 s.

Présentateur : l'évêque. — **Décimateur** : le prieur.

Prieur-recteur : Jean-Baptiste LIVINOT, chanoine de Daoulas, nommé le 26 octobre 1756. Décédé à Coat-Méal le 4 mars 1787.

LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU

Pop. : *Et. cg.* : 600 com. — *V.P.* : 600 com. — *Ogée* : 500 com. — *Gelley* : 858 hab.

Imp. : *Cap.* : 466 l. 10 s. — *Dr. J.* : 216 l. 17 s. 10 d. — *V.F.* : 1 090 l. 8 s.

Présentateur : l'ordinaire. — **Décimateur** : le recteur

Recteur : François Guillaume DE L'ABBAYE, né à Saint-Julien de Landerneau le 9 janvier 1722. Prêtre en 1750. Prêtre à Ploudiry, puis curé à Plouescat. Nommé recteur de Lampaul-Ploudalmézeau le 1er mars 1762. Insermenté. Décédé à Lampaul le 4 mars 1791.

SAINT-HOUARDON DE LANDERNEAU (142)

Pop. (143) : *Et.cg.* : 3 000 com. (Saint-Houardon) — *V.P.* : 2 400 com. (Saint-Houardon) + 400 com. (Saint-Julien) — *Ogée* : 3 600 com. (ville) — *Gelley* : 2 308 (Saint-Houardon) + 566 (Saint-Julien) + 884 (Saint-Thomas) = 3 758 hab.

Imp. (144) : *Cap.* : 5 072 l. — *Dr.J.* : 2 906 l. 8 s. 8 d. — *V.F.* : 5 966 l. 6 s. — *V.C.I.* : 366 l. 15 s. 10 d.

Présentateur : l'évêque. — **Décimateur** : le recteur.

Recteur : Yves PRIGENT, né à Saint-Houardon en 1726. Prêtre en 1754. Curé à Saint-Houardon. Recteur de Lesneven en 1765. Recteur de Saint-Houardon en 1768. Décédé en 1776.

Extrait du registre des délibérations du bureau de l'hopital et hotel Dieu de la ville de Landerneau.

---

parce que « depuis douze ans les deux tiers de la paroisse sont envahis par les sables ». Le recteur François Falc'hun, mort en 1720, demande que son corps soit enterré à Guissény, « par raport que (son) esglise est noyée par le sable ». Son successeur, Yves Pelleteur, expose en 1726 que « depuis 1721 son presbytère envahi par les sables est inhabité, et que l'église va disparaître de même, que le sable a gagné le haut du toit, que le Samedi Saint il tomba une grosse pièce de bois avec beaucoup de mortier et de sable sur la sainte hostie ». Henri PÉRENNÈS, *Plouguerneau, une paroisse entre Manche et Océan,* Langonnet, Imprimerie de l'Orphelinat Saint-Michel, 1941, p. 48.

(140) Cf. *supra,* p. 11 et 41.

(141) Coat-Méal est imposé, pour la capitation, avec Plouguin et Tréglonou.

(142) Faute de réponse conservée du recteur de Saint-Houardon à l'évêque, nous publions celle du bureau de l'hôpital de la ville. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1294.

(143) Rappelons que Landerneau abritait deux paroisses, Saint-Houardon (en Léon) et Saint-Thomas (en Cornouaille), et une trève de Ploudiry, Saint-Julien.

(144) Les montants sont calculés pour l'ensemble de la ville. Cf. aussi, p. 41, n. 127.

Du mardi 10 janvier 1775, assemblée generale de MM. du bureau de l'hopital et hotel Dieu de cette ville convoquée dans les trois paroisses en la maniere accoutumée à laquelle a présidé M. le seneschal assisté de MM. les recteurs de S[ain]t-Houardon et de S[ain]t-Thomas (145) et le curé de S[ain]t-Julien (146), et Mrs Launay-Onfrey, Lavau, Du Moulin, J[osep]h Mazurié, Duval, Le Gris l'ainé, La Caze, Le Gris Duval, Leyer, Kerveguen Le Coat, Daumenil et Kerroz.

Remontrent MM. Du Clos Le Gris et du Thoya de Kerlavarec, administrateurs en charge, que le 10 du mois dernier ils eurent l'honneur de recevoir une lettre de Mgr l'Évêque de Léon qui leur mande qu'il a reçu une lettre de M. le Controleur Général par laquelle ce ministre demande

1° Quelle est la proportion des habitans aisez avec les mendians de cette ville, l'espece des mandians, les causes de leur mendicité, et les ressources que peut fournir à cet égard l'hôpital, soit dans l'état actuel ou dans l'état d'amélioration dont il pourroit être susceptible ; quel moyen de supprimer la mendicité paroitroit le plus convenable et le plus efficace.

2° Si l'hopital est destiné à recevoir également les pauvres sains et malades, quel est, charges déduites, le produit de son revenu certain et casuel, et quel est le nombre de pauvres entretenus sur ce revenu ? Quelles sont les dettes actives et passives, et s'il y a quelqu'argent comptant dans l'état des casuels, à quelle somme peut monter chaque année le produit des condemnations et amandes portées soit par sentences, soit par jugement de police.

3° Quels sont les avantages que retire la ville de l'hôpital, quel moyen pourroit on proposer pour en augmenter les avantages ou perfectionner l'administra[ti]on, en accroitre les revenus.

Si l'hopital jouit de certains droits qu'on a coutume de lui attribuer, tels que l'adjudication des bouës, le privilege des cercueils, des tentues, de la viande du carême etc.

Et enfin si l'on peut proposer quelqu'objet d'une utilité considerable et évidente propre à determiner sa bonne volonté actuelle à accorder quelques secours à l'hôpital.

Les remontrans ont communiqué cette lettre à l'assemblée du quinze du mois dernier, mais comme elle contient plusieurs objets d'éclaircissemens, le bureau a jugé à propos de nommer des commissaires pour y travailler lesquels ont prevenus les remontrans qu'ils sont en état de faire leur raport, en consequence ils prient MM. du bureau de l'entendre, et ont signez. Ainsi signé Du Clos le Gris ainé, J[osep]h du Thoya.

L'assemblée ouï le raport des commissaires sur l'art[icle] premier de la remontrance a vu que la proportion des habitans aisez avec les mendians

(145) Pierre Joseph Bodénès, né à Irvillac le 19 mars 1726. Prêtre en 1757. Prieur-recteur de Saint-Thomas en 1768. Insermenté. Détenu à Brest, Audierne, Quimper et Landerneau. Libéré en avril 1795. En résidence surveillée à Landerneau où il est mort le 21 octobre 1800.

(146) Jean-François Du Moulin (ou Dumoulin), né en 1725. Prêtre en 1759.

domiciliez est d'environ deux tiers ; le denombrement levé sur le rolle de la capitation le justifie. Ce rolle contient 970 articles y compris les clercs, commis et apprentis au nombre de 113, et 227 pauvres journaliers faisant en total 340, en sorte que le nombre des habitans aisez est réduit à six cent trente, qui sont obligez de fournir la subsistance à quatre cent trois pauvres répandus dans la ville qui ne payent ni corvées ni capitation, leurs facultés ne permettant point de les y recevoir. Ces pauvres sont la pluspart des vieillards et des enfants qui ne sont point en état de travailler.

Les causes de mendicité sont en général le dérangem[ent], le déffaut d'oecomie et de vigilance dans l'age utile, quelquefois en hiver les ouvriers qui sont presque tous journaliers manquent d'ouvrage, et dans ces instants ils sont réduits à la mendicité, l'hopital ne pouvant leur fournir aucun secours.

La cause néanmoins la plus ordinaire et la plus fréquente de la mendicité sont les boutiques de distributions du caffé à la tasse ; c'est là qu'une mère dénaturée porte le pain et la subsistance de ses enfants. Les domestiques s'habituent au caffé, bientot il devient besoin pour eux ; leurs gages ne pouvant fournir à cette dépense et à leur habillement il ne leur reste de ressource que dans la prostitution ou dans l'infidélité, ces endroits devroient être proscrits.

Outre les pauvres de la ville et des paroisses circonvoisines qui mendient à Landerneau il y en a une autre espece que sa situation y attire journellement (Landerneau, ouvert à cinq grands chemins [147] n'est eloigné que de 4 lieuës de Brest). Tels sont les ouvriers et matelots qui y passent pour chercher de l'ouvrage, tels sont les forçats qu'on met en liberté sans conduite ; ces gens le tems de leur punition finie obtiennent leur congé ; malades ou sains, l'amour de la liberté les porte à fuir promptement le lieu où ils ont expiés leurs fautes ; ils se rendent à Landerneau, où on est obligé de les y souffrir jusqu'à ce qu'ils ayent recouvré leur santé et leurs forces.

L'hopital est encore obligé de recevoir les soldats à quatorze sols par jour ; c'est une charge pour lui puisqu'on est obligé de donner à chaque soldat une chopine de vin vallant quatre sols, vingt quatre onces de pain qui reviennent à trois sols, une livre de viande qui revient à quatre sols et cinq sols au chirurgien. L'hopital par consequent outre le feu, le linge et l'entretien des infirmiers perd deux sols par jour ; malgré cette perte l'hôpital souffre le desagrémént de mettre ses pauvres dehors pour y recevoir les soldats.

La ville est en outre chargée de deux communautés de mendians, l'une de recolets, et l'autre de capucins. Cette charge est d'autant plus onéreuse qu'il est absolument inutile d'avoir deux communautés dont l'entretien coute à Landerneau et aux paroisses circonvoisines des sommes considérables (148).

(147) Ce sont les routes se dirigeant vers Brest, Carhaix, Lesneven, Morlaix et Quimper.

(148) Le cahier de doléances va dans le même sens, en proposant d'établir des casernes « dans deux communautés de mendians fort inutiles, les Récolets et les Capucins qui, quoiqu'au nombre de trois ou quatre, ont la plus grande peine à vivre des charités publiques, qui toutes réunies, seroient à peine suffisantes pour les besoins de l'hôpital ». Arch. dép. Finistère, 10 B 19.

Il ne paroit point que l'hôpital puisse recevoir d'amélioration que de la bienfaisance du Monarque qui nous gouverne avec tant de sagesse et de bonté. Mais puisqu'il est permis à l'assemblée de dire son avis, elle a l'honneur d'observer que le moyen qui paroit le plus efficace pour l'amélioration et l'accroissement des revenus de l'hôpital seroit de faire des fonds pour l'etablissement de quelques manufactures où l'on puisse employer des mains qui jusqu'à present ont paruës inutiles.

Dans une pareille circonstance le bureau ose supplier très humblement Sa Maj[es]té d'affecter pour cet objet les biens de l'abbaye de Daoulas appartenants cy devant aux Jesuistes et actuellement régis par l'Oeconomat. Cette concession fourniroit des ressources pour subvenir à tant de charges, elle mettroit le bureau en état de fournir aux besoins des malheureux et de supprimer la mendicité à Landerneau.

Sur l'art[icle] 2, l'assemblée observe que l'on a toujours reçu indistinctement à l'hôpital les pauvres sains et malades autant que ses facultés ont pu le permettre. Les revenus certains et casuels montent charges déduites à quatre mille huit cent quatre vingt dix huit livres année commune ; une bonne et sage oeconomie dans l'administration fournit ordinairement sur ce revenu la subsistance à quatre vingt pauvres. L'hôpital loin d'avoir de l'argent doit cinq mille quatre vingt dix neuf livres deux sols dix deniers pour des avances faites par differents administrateurs. L'hôpital est dénué de toute sorte de linge, il faudra en faire une emplette qui coûtera au moins une somme de trois mille livres.

Landerneau appartient à M. le Duc de Rohan (149). Les condemnations et amendes appartiennent à la seigneurie ; cependant les juges, sensibles aux besoins de l'hôpital lui ont toujours, sous le bon plaisir du seigneur, appliqué les amendes et confiscations lesquels forment un objet de cinquante livres dans l'état des casuels.

Sur l'ar[icle] 3 de la remontrance on observe encore que la ville ne retire d'autre avantage de l'hôpital que la consolation de pouvoir y nourrir un certain nombre de pauvres ; on ne peut rien ajouter au zele et à l'intelligence que l'on a porté jusqu'à present dans l'administration, on ne peut esperer d'accroitre les revenus que par les concessions qu'il plaira à Sa Maj[es]té de lui faire.

L'hôpital jouit du privilege des cercueils, tentures, et de la vente exclusive de la viande en carême, ces trois articles dans l'état des casuels produisent 700 l.

L'adjudication des bouës appartient à la police, mais les juges les attribuënt à l'hopital ; cet article lui produit 400 l.

L'assemblée charge les administrateurs d'envoyer copie de la presente déliberation à Mgr l'Eveque, et d'en delivrer une autre au subdelegué de M.

(149) Cf. *supra*, p. 43, n. 1.

l'Intendant les d[its] jour et an que devant. Ainsi signé Y. Prigent recteur de St-Houardon, J.P. Bodenes prieur recteur de St-Thomas, Du Moulin curé de St-Jullien, Lavau, Launay Onfrey, J^h^ Mazurié ancien maire, Duval Le Gris ainé ancien maire, J. Le Gris Duval, Louis Leyer, Lacaze, Kerveguen Le Coat, M. Daumenil, Du Moulin ancien maire, B^my^ Kerroz.

De tout quoi nous avons rapporté acte à valoir et servir ce que de raison. Ainsi signé Maingant.

Nous certiffions la presente copie conforme à l'original à Landerneau le 11 janvier 1775.

PLOUGOULM

Pop. : *Et.cg.* : 1 100 com. — *V.P.* : 1 200 com. — *Ogée* : 1 800 com. — *Gelley* : 1 648 hab.

Imp. : *Cap.* : 1 066 l. 10 s. — *Dr.J.* : 495 l. 16 s. 9 d. — *V.F.* : 2 362 l. 4 s.

Présentateur : l'évêque. — **Décimateur** : le recteur.

Recteur : Marie Paul JOUHANNIC DE KERLIVIO, né le 15 janvier 1716 (au diocèse de Vannes). Licencié en théologie. Examinateur aux concours. Syndic du clergé de Léon. Vice-official en 1765. Nommé recteur de Plougoulm en 1746. Décédé à Plougoulm le 17 février 1776.

PLOURIN

Paroisse mère de **Brélès**

Pop. : *Et.cg.* : 2 200 com. — *V.P.* : 2 200 com. (trève comprise). — *Ogée* : 2 000 com. (trève comprise). — *Gelley* : 1 092 + 863 = 1 955 hab.

Imp. : *Cap.* : 1 446 l. — *Dr.J.* : 672 l. 6 s. 8 d. — *V.F.* : 3 726 l. 10 s.

Présentateur : l'évêque. — **Décimateurs** : le recteur, le prieur de Camfrout, l'abbé de Saint-Mathieu, les chapelains de Saint-Charles.

Recteur : René GILART DE KERANFLEC'H, né en 1701 à Milizac. Recteur de Landéda en 1741. Recteur de Plourin en 1747. Décédé à Plourin le 14 juillet 1778.

SIBIRIL

Pop. : *Et.cg.* : 700 com. — *V.P.* : 700 à 800 com. — *Ogée* : 1 000 com. — *Gelley* : 915 hab.

Imp. : *Cap.* : 643 l. — *Dr.J.* : 298 l. 17 s. 1 d. — *V.F.* : 1 465 l. 2 s.

Présentateur : l'ordinaire. — **Décimateur** : le recteur.

Recteur : Jean BRETON, né à Saint-Thégonnec le 3 août 1730. Licencié de la faculté de Paris. Examinateur aux concours. Prêtre à Saint-Thégonnec. Recteur de Tréouergat en 1764. Scholastique de Léon de 1766 à 1771. Recteur de Kersaint en juin 1771. Recteur de Sibiril le 8 juillet 1771. Insermenté. Incarcéré à Kerlot (Quimper) et à Landerneau (1793-1794), libéré en avril 1795. Caché dans la région. Nommé recteur de Sibiril en 1803. Décédé à Sibiril le 5 mars 1810.

Monsieur (150)

Comme vous demandez par votre lettre du 13e décembre les dates des titres de fondations pour les pauvres, il m'a fallu avoir ces titres des archives et les examiner ce qui a retardé ma réponse.

(150) Cette réponse du recteur au subdélégué de Lesneven est conservée aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 1293, Etat des établissements de charité par subdélégation.

Par acte du 17e novembre 1699 la dame de Lanvengat (151) a legué aux pauvres de Sibirill, de Lesneven, et de S[ain]t-Aubin de Rennes la somme de trois cent livres, cent livres pour chaque p[aroi]sse, pour leur estre distribués par la main des recteurs. A Sibirill les recteurs ont de tout temps achetté du bled pour cette somme dans le temps de l'année qu'il est à meilleur marché, en font faire du pain chez eux, et le distribuent toutes les semaines aux pauvres.

Par autre acte du 30 octobre 1709 la mesme dame de Lanvengat a aussi donné aux pauvres de Sibirill trente livres par an sur l'hypotheque de la maison des Salles à Léon. Il n'est point porté dans l'acte par qui cette somme sera distribuée. On la remet au recteur, et luy ou Mr le curé la distribuent principalement aux pauvres malades.

Il n'y a pas à Sibirill d'autres fondations pour les pauvres, et je ne vois pas comment on pourroiet former en leur faveur d'autres établissements à moins d'affecter à cet objet deux chapelainies possedées actuelleemnt par deux titulaires étrangers fort agés. Ces deux chapelainies sont à présantation laique. Il faudroiet par consequent le consentement des présantateurs. En cas qu'ils veuillent le donner, je pense qu'un établissement de soins pour le soulagement des pauvres leur seroiet plus utile que celuy d'un hopital.

Voila l'état exact des fondations en faveur des pauvres de Sibirill. Je desire ardamment qu'on puisse en établir d'autres, et je compte beaucoup sur vos lumieres et votre charité.

J'ay l'honneur d'estre avec respect

Monsieur Votre tres humble et tres obéissant serviteur

A Sibirill ce 12e janvier 1775

Bretonnet de Sibirill

TRÉOUERGAT

Pop. : *Ogée* : 300 com. — *Gelley* : 213 hab.

Imp. : *Cap.* : 181 l. 10 s. — *Dr.J.* : 84 l. 8 s. 2 d. — *V.F.* : 480 l. 15 s.

Recteur : François CORRE, né à Saint-Thégonnec en 1719. Prêtre en 1743. Curé à Saint-Thégonnec. Recteur de Tréouergat en 1766. Décédé en 1783.

(151) Un Yves du Poulpry de Lavengat fut sénéchal de Lesneven de 1665 à 1696. G. PONDAVEN et J.-M. ABGRALL, *Notices sur les paroisses*, dans *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1922, p. 26.

CONCLUSION

Quelles furent les suites de la consultation des recteurs du Léon par leur évêque ? Il convient tout d'abord de rappeler que l'enquête de 1774 ne portait pas sur le seul problème de la pauvreté. Mgr de La Marche avait en effet profité de l'envoi de sa circulaire pour demander aux recteurs des paroisses littorales ce qu'ils pensaient de la question du goémon. Il sut faire bon usage des observations recueillies à cette occasion. Dès les premiers mois de 1775, il adressait au gouverneur de Bretagne, le duc de Penthièvre, un mémoire — qu'il faut citer longuement — reprenant les arguments avancés par les recteurs en faveur d'un retour aux anciennes dates de coupe du goémon :

« Dans les mois de janvier, février et mars, la coupe est presque impraticable tant à raison de la brièveté des jours que de la dureté de la saison et de l'agitation de la mer dans une côte en grande partie hérissée de roches.

« Pour employer utilement le goëmon et avant de le transporter, il est nécessaire de le sécher, et à cet effet, on a soin de l'étendre sur les côtes. On n'ignore pas que pendant ces mois les pluies sont très abondantes et presque continuelles ; le goémon, au lieu de sécher, pourrit.

« Il est notoire que dans tout le diocèse la grande coupe se fait aux mois d'avril et de mai. Elle s'assigne d'usage le lendemain de la Saint-Marc, le 26 avril, ou quelques jours plus tard.

« Jusqu'ici les riverains, après avoir détenu ce qui leur était nécessaire pour l'engrais de leurs propres terres, faisaient leurs livraisons sans la moindre inquiétude. Aussi lorsqu'au mois de juin dernier, ils entendirent publier pour la première fois qu'ils ne pourraient plus récolter le goëmon que pendant trente jours des mois de janvier, février et mars et qu'il leur était défendu, sous de grosses peines, de le vendre aux fermiers, leur consternation fut générale (la défense a causé une perte d'environ 60 mille livres aux paroisses du Bas-Léon) ».

Le gouverneur accorda satisfaction à Mgr de La Marche : « Votre avis (1) a enfin prévalu, Monsieur l'Évêque (...). Je désirerais toujours pouvoir seconder votre zèle pour le bien public (...) », écrivait le duc dans une lettre du 2 novembre 1775, à laquelle était jointe une copie des « Instructions adressées aux officiers de l'Amirauté de Brest à l'effet de ne point faire exécuter à la lettre, dans l'étendue du diocèse de Léon, les dispositions de la Déclaration relative au varech ou goëmon donnée le 30 octobre 1772 » (2).

---

(1) D'autres voix s'étaient fait entendre dans le même sens, comme celle du subdélégué de Brest, Bergevin, demandant à l'intendant, dans ses observations sur les récoltes de 1775, de ne pas faire appliquer, au moins « pour cette année », l'interdiction de vendre du goémon aux paroisses éloignées du littoral. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1653.

(2) L. KERBIRIOU, *op. cit.*, p. 182-183.

Mgr de La Marche avait ainsi largement contribué à la solution d'une difficulté sans doute fort embarrassante pour les armoricains, quoique relativement facile à surmonter : il suffisait de revenir à la situation antérieure à celle créée par une inopportune innovation administrative. Au reste, la question du goémon n'occupait qu'une place tout à fait accessoire dans une enquête consacrée primitivement aux seuls problèmes, bien plus ardus, de la pauvreté et de la mendicité.

Pendant qu'arrivaient les réponses des recteurs, l'évêque, rappelons-le, se trouvait à Rennes pour les états. Là, comme ils en avaient l'habitude, les représentants de la *sanior pars* de la province votèrent, dès le début de la session, des aumônes de 6 000 livres pour la pauvre noblesse de la province et de 1 200 livres pour les pauvres mendiants de la ville (3).

Par contre, la demande royale d'un nouveau crédit de 50 000 livres par an pour les dépôts de mendicité (4), présentée le 29 décembre, fut tout d'abord rejetée par les états.

L'ordre de l'Église, tout en affirmant son accord de principe sur le refus, proposa alors, le 31 janvier 1775, d'accorder les 50 000 livres pour éviter les désordres « et de plus de faire fonds de pareille somme pour être employée en travaux de charité dans les 9 évêchez de la province » (5). Finalement, le 8 février, les états donnèrent une réponse favorable au roi et demandèrent en même temps un mémoire sur les abus commis dans l'administration des dépôts, mémoire qui fut dressé par les membres de la commission des Finances et lu par son président, l'évêque de Léon, la veille de la clôture des états, avant d'être remis aux députés en Cour (6).

On le voit, l'initiative généreuse du clergé — il est vrai qu'il ne contribuait pas aux impositions de la province — n'avait pas été suivie par la noblesse et le tiers. Cela n'empêcha pas bien sûr la poursuite de l'assistance individuelle aux plus démunis. Donnant l'exemple, Mgr de La Marche confiait ainsi, le 19 octobre 1782, 10 000 livres à un maître de barque « pour être employée en blé qu'il destin(ait) pour les pauvres » (7). Certaines initiatives de l'évêque, il est vrai, n'entraînaient pas l'adhésion unanime : en 1789, les Landernéens, qui réclament la transformation des couvents mendiants de la ville en casernes (8), ajoutent qu'« il seroit autant et plus nécessaire de supprimer la communauté des sœurs de la Sagesse qui en partageant les aumônes au préjudice des pauvres de l'hopital, se permettent de plus de traiter les malades de toutes les classes de la société, et de leur vendre des remèdes, d'où sont résultées des erreurs funestes à l'humanité ; cette commu-

(3) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 2841, Assises des états (1774-1776), f°s 9 v° et 10 r°.

(4) Cf. *supra,* p. 37.

(5) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 2841, f° 146 v°.

(6) ID., *ibid.*, f° 227 r°. Les états furent clos le 20 février.

(7) Arch. évêché de Quimper, 11 AA 4, reçu de Jacques Roulloin, cité par A. GELLEY, *op. cit.*, t. III, p. 517.

(8) Cf. *supra,* p. 193, n. 148.

nauté a été établie nouvellement par M. l'évêque de Léon qui a plus consulté son zèle que le vœu et l'intérêt général des habitants ».

Il resterait à savoir si l'évêque élabora une synthèse des réponses des recteurs à l'intention du contrôleur général et, s'il le fit — ce qui est fort probable (9) —, quel en fut le sort. Questions sans réponses, ce qui ne peut manquer de frustrer notre curiosité.

Cherchons donc une consolation : à bien réfléchir, ces documents de décembre 1774-janvier 1775 nous intéressent finalement moins par leur portée — limitée, et il ne pouvait en être autrement — que par leur valeur de témoignages. Et tout d'abord par les renseignements qu'ils nous fournissent sur leurs auteurs. Il est devenu banal d'avancer que tout discours apporte aussi des informations sur celui qui l'émet. L'enquête de Mgr de La Marche sur la mendicité ne faillit pas à la règle : l'ensemble des réponses des recteurs du Léon aux questions de leur évêque témoigne ainsi de la présence dans ce diocèse d'un corps de chefs de paroisse d'un bon niveau intellectuel et proches de leurs ouailles. Presque tous savent dépasser leurs petites misères personnelles pour se pencher sur le sort des plus défavorisés de leurs paroissiens. Rares sont ceux qui se contentent d'une explication simpliste de la pauvreté par le seul manque d'ardeur au travail. Comme la plupart de leurs contemporains, à commencer par le contrôleur général (10), ils sont persuadés que charité bien ordonnée commence par le soulagement du prochain le plus proche, et que le paupérisme pourrait trouver une solution dans l'interdiction faite d'aller mendier hors de sa paroisse d'origine, solution qui ne peut être mise en œuvre qu'avec le concours d'une force publique renforcée. C'est aussi aux autorités, et plus particulièrement à l'État — incarné par le roi —, qu'ils s'adressent en demandant des mesures dans le domaine de l'assistance médicale ou celui de la création d'asiles. Quelques-uns s'intéressent manifestement beaucoup à ce problème de la misère qui préoccupe aussi le contrôleur général des Finances : des réponses comme celles des recteurs de Ploumoguer et de Plounéour-Ménez révèlent chez leurs auteurs, non seulement une grande attention au sort de leurs fidèles, mais également un esprit d'ouverture et une curiosité à l'égard des expériences sociales menées à l'époque par des souverains étrangers influencés par les Lumières.

Même si elles ne présentent pas toutes d'égales qualités, les réponses des recteurs forment un ensemble cohérent, et le tableau qu'ils dressent peut nous paraître trop sombre : à les lire, beaucoup de Léonards sont pauvres, encore qu'il soit difficile d'avancer une estimation globale, en l'absence d'une définition de la pauvreté (11). Pourtant, en rassemblant toutes les données

(9) Le désir de l'évêque de recevoir des réponses rapides (cf. les lettres des recteurs de Lanneuffret et de Plouédern) nous paraît un indice sérieux de sa volonté de disposer des éléments utiles à la rédaction d'un mémoire destiné à Turgot.

(10) Dans sa circulaire de 18 novembre 1774, Turgot marque son désir de « consacrer au soulagement des pauvres de chaque paroisse les biens que la piété des fidèles y a destinés », cette volonté de décentralisation s'appuyant sur l'affirmation que « les secours particuliers (...) ne sont jamais mieux employés que lorsqu'ils sont (...) distribués sur les lieux mêmes où la misère se fait sentir ». Cf. *supra*, p. 6.

fournies par les recteurs, R.-A. Gelley (12) estime que les pauvres nécessiteux constituent environ 1/4 de la population et que la moitié d'entre eux, soit un Léonard sur 8, mendient. Ce sont là, bien sûr, des moyennes, avec des situations locales moins dramatiques ou, à l'inverse, encore plus catastrophiques, comme à Tréglonou, où le recteur dénombre 1/3 (21 sur 66) de familles pauvres, dont les enfants sont obligés de mendier, en l'absence de ressources suffisantes, que les autres familles de la paroisse trouvent dans le service public, l'agriculture ou la possession d'une vache (13).

Pauvres certes, des Léonards en grand nombre le sont. Notre évêché n'est pourtant pas, il s'en faut de beaucoup, le plus défavorisé de Bretagne (14). Rendant compte à Turgot en 1775 de sa première grande visite circulaire dans la province, l'intendant Caze de La Bove ne cite pas le Léon parmi les régions les plus misérables : « dans l'évêché de Vannes, dans une partie de ceux de Quimper et de Saint-Malo, dans l'évêché de Rennes, au midi et à l'orient de cette ville, surtout du côté de Vitré, la pauvreté est excessive et le peuple y est malheureux » (15).

Quoi qu'il en soit des nuances régionales, quant à la pauvreté, entre les divers pays de Bretagne, la misère continua pendant encore de longues décennies d'affecter beaucoup de nos compatriotes. L'on voudra bien pardonner ces imprécisions — délibérées — dans le domaine chronologique aussi bien que sur le plan quantitatif. Les deux siècles qui se sont écoulés depuis la fin de l'Ancien Régime n'ont pas permis en effet de fournir une définition irréfutable de la pauvreté, une pauvreté dont l'un de ses grands historiens contemporains, Bronislaw Geremek, rappelait en 1978 le caractère tout relatif (16). Nos prédécesseurs ont pourtant, tout comme nous le

---

(11) C'est du reste ce que rappelle Alan Forrest, à propos des enquêtes prérévolutionnaires : « Questionnés sur le nombre des pauvres de leur paroisse, les prêtres locaux ne peuvent que hasarder un chiffre qui varie en fonction de leur conception subjective de la pauvreté ». *La Révolution française et les pauvres,* Paris, Perrin, 1986, p. 24.

(12) *Op. cit.*, t. III, p. 197-207.

(13) Ce dernier élément (cf. *supra,* p. 22) pourrait constituer un élément de la définition du seuil de pauvreté, en même temps qu'il nous aide à mieux comprendre les résistances populaires aux affèagements. Versons au dossier cette lettre de Barrois, curé de Petiville (diocèse de Rouen), publiée par A. DUBUC (cf. *supra,* p. 2, n. 1), *Enquête sur les pauvres dans la Haute-Normandie en 1775,* art. cité, 1935-1936, p. 41 : « Les pauvres de la paroisse n'ont de ressource, que dans le curé. 40 familles occupées, nuit et jour, à une pêche laborieuse savent souffrir la misère, quand le poisson manque, mais ne savent pas mendier. Une pauvre vache a fait jusques à ce jour, leur ressource la plus assurée. Ils lui passaient l'hiver sur un terrain d'ancienne alluvion, attenant aux possessions du Chapitre de la Cathédrale. Un nouveau fermier de ce chapitre a fait enclore une partie de ces terres, cette année, et par mauvais traitements, a forcé les bestiaux d'abandonner 400 acres d'autres, qui ne furent jamais en défens dans cette saison. Le malheureux pêcheur, ainsi contraint de vendre sa vache, se propose, tandis qu'il cherche inutilement et péniblement sa subsistance, sur la rivière, d'envoyer sa femme et ses enfants crier famine à Rouen à la porte du Chapitre ».

(14) Il est malheureusement difficile de comparer la situation du Léon telle qu'elle ressort des réponses des recteurs à celle de la seule région françaises pour laquelle, à notre connaissance, une enquête de même nature que celle de Mgr de La Marche a été publiée. Les réponses des curés du diocèse de Rouen à la circulaire de leur archevêque sont en effet présentées par A. Dubuc, art. cité (cf. aussi *supra,* p. 2, n. 1), généralement sous forme d'extraits, voire de résumés.

(15) Henri FRÉVILLE, *op. cit.*, t. III, p. 36.

faisons encore, cherché à compter les indigents. Un seul exemple suffira peut-être, celui d'Armand du Chatellier, qui, tout en reprenant en 1835 des statistiques fournies en 1830 par l'administration préfectorale, exprime son scepticisme : « Toutes les appréciations portées en chiffres sont purement approximatives (...). Nous n'aurons un état exact de la pauvreté des classes indigentes que lorsque l'administration des contributions directes nous aura fourni, par commune, l'état réel des locataires non susceptibles d'être portés au rôle de la contribution personnelle et mobilière » (17). Marque de confiance bourgeoise en la possiblité d'une définition fiscale de la pauvreté, mais autant, et sans doute plus encore, constat d'incapacité à fournir des chiffres précis.

Il nous paraît également impossible de proposer une chronologie pour l'extinction de la mendicité et la diminution du paupérisme. Celui-ci s'aggrave, on le sait, dans les dernières années de l'Ancien Régime (18) et ne disparaît pas dans les décennies suivantes : un demi-siècle après le début de la Révolution, Villermé et Benoiston de Châteauneuf disent retrouver en Bretagne la misère signalée en 1784 par Necker (19).

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, lutte contre la pauvreté et peut-être plus encore extinction de la mendicité restent préoccupantes pour les autorités, non seulement civiles, mais également religieuses. Les hasards conjugués de la chronologie et de la conservation archivistique nous permettent de disposer d'une partie des réponses des recteurs du diocèse de Quimper et de Léon à un questionnaire envoyé par l'évêché en décembre 1871 (20), un siècle donc après l'enquête de Mgr de La Marche. Le monde a évidemment changé et il est impensable de surcroît que les esprits ne soient encore très

changé et il est impensable de surcroît que les esprits ne soient encore très

(16) *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Age à nos jours,* Paris, Gallimard, 1987, p. 7-8 : « Il existe, certes, un critère absolu, un point limite vital, où les individus sont menacés dans leur survie même, mais il semble bien plus difficile de définir les traits distinctifs d'une pauvreté « relative » déterminée par des conventions sociales et des modèles d'existence, évoluant dans l'histoire ».

(17) *Recherches statistiques sur le département du Finistère,* Nantes, Mellinet, t. I, p. 78.

(18) Le 11 mars 1786, le parlement de Bretagne, renouvelant une initiative de 1770, autorise les généraux des paroisses « à prendre dans leurs coffres forts telles sommes qu'ils jugeront nécessaires, pour subvenir d'ici à la prochaine récolte, aux besoins les plus pressants des pauvres ». Arch. nat., H 565. A Gouesnou, cet arrêt de la cour amène le corps politique à affecter, le 17 avril 1786, une somme de 300 livres, qui sera « converti en bon pain pour aietre distribué à vingt quatre pauvre » ; « Jacques Colin et Marijeane Floch, bolangers du bourg » feront le pain, qui sera distribué « le vendredi de chaque semaine à sept heur precisse du matin », la délibération du corps politique devant être lue au prône, ainsi que le nom des pauvres. Arch. dép. Finistère, 69 G 4.

(19) *Voyage en Bretagne en 1840 et 1841,* réimpr. de l'édition de 1844, Plouguerneau, Tud ha Bro, 1982, p. 9.

(20) Les Archives de l'évêché de Quimper, 4 F 5, conservent quelques dizaines de réponses à ce questionnaire d'abord expédié aux maires par la préfecture et que l'administration diocésaine se contenta de reprendre. Initiative d'autant plus heureuse que les Archives départementales du Finistère ne semblent pas avoir conservé les réponses des magistrats municipaux. Notons que, sur les seize documents écrits par des recteurs du Léon, deux (Bourg-Blanc et Plouescat) n'apportent aucune information sur pauvres et mendiants.

affectés par le souvenir de l'« année terrible » ; il paraît néanmoins intéressant d'extraire du questionnaire de 1871, pour permettre quelques comparaisons avec notre enquête, les réponses à trois des dix questions :

« 1° Combien y a-t-il dans la commune de pauvres, incapables de travailler, et qui ont besoin d'une assistance habituelle ? » (21) :

- Bohars (836) 10 au moins
- Carantec (1 387) 45
- Gouesnou (1 494) 20
- Goulven (849) 30
- Guiclan (3 622) 40
- Guimiliau (1 521) « (...) pas plus de 20 grandes personnes, à part les petits enfants au-dessous de 12 ans »
- Kernouès (663) 40
- Landéda (2 004) 81
- Ouessant (2 377) 2
- Ploumoguer (1 851) 30 environ
- Plounéventer (2 927) 150
- Porsporder (1 594) 40 ou environ
- Saint-Divy (633) 24
- Saint-Thégonnec (3 681) 226

« 2° a (22) Combien y a-t-il actuellement dans la commune de familles qui sans être tout-à-fait pauvres, et dont le chef peut travailler et travaille, auraient besoin d'être secourues toute l'année ? »

- Bohars 30 environ
- Carantec 25 au moins
- Gouesnou 15
- Goulven 30
- Guiclan 162
- Guimiliau « (...) 39 familles, composées en moyenne de 6 personnes chacune"
- Kernouès 26
- Landéda 29
- Ploumoguer 12
- Plounéventer 22
- Porspoder 15
- Saint-Divy 8
- Saint-Thégonnec 140

« b Combien auraient besoin d'être assistées seulement de temps en temps ? »

- Bohars 12 environ
- Carantec 15 au moins
- Gouesnou 8

(21) Entre parenthèses, les chiffres de population en 1872, d'après Jacques CHARPY, *Dénombrements de la population des communes du Finistère (1790-1968)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIX, 1972/2, p. 849-887.

(22) Ces subdivisions sont ajoutées par nous.

- Guiclan 206
- Kernouès 4
- Landéda 22
- Ouessant 21
- Plounéventer 22
- Saint-Thégonnec 140

« c De combien de personnes se composent toutes ces familles réunies ? (celles dont il est parlé au n° 2) »

- Bohars 80 ou 100
- Carantec 200 environ
- Gouesnou 45
- Goulven 3 *(sic)*
- Guiclan 206
- Kernouès 83
- Landéda 207
- Ouessant 70
- Ploumoguer 32 environ
- Plounéventer 88
- Porspoder 12 *(sic)*
- Saint-Divy 18
- Saint-Thégonnec 302

« 4° Combien y a-t-il dans la commune de mendiants d'habitude, capables de travailler et qui aiment mieux mendier ? »

- Bohars « on peut compter cinq ou six de ces inutiles »
- Carantec « aucun à ma connaissance. Cependant assez fréquemment on rencontre dans la paroisse des vagabonds étrangers »
- Gouesnou de 15 à 20
- Goulven « aucun à ma connaissance »
- Guimiliau « il y a dans la paroisse une douzaine de mauvais pauvres qui aiment mieux mendier que travailler qui nuisent ainsi à l'œuvre de l'extinction de la mendicité à Guimiliau. Surtout il arrive des autres paroisses une foule de vagabonds, parmi lesquels on compte plusieurs ivrognes des villes, qui abusent de la charité des personnes de la campagne. On en trouve parmi eux qui sont arrogants, insultants et menaçants surtout en temps de République, où ils se croient en droit d'être nourris sans rien faire »
- Kernouès « il n'y en a point »
- Landéda « néant »
- Ouessant « il n'y en a pas »
- Ploumoguer « une dizaine pour le moins »
- Plounéventer « aucun »
- Porspoder « aucun »
- Saint-Thégonnec « néant ».

Les *klaskerien* (23), on le voit, étaient moins nombreux qu'en 1774, mais ils étaient loin d'avoir totalement disparu. Ajoutons que, malgré le code pénal et plusieurs lois d'interdiction de la mendicité, le « mendiant breton » restait, à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, un personnage suffisamment typique de notre région pour constituer l'un des sujets de prédilection des auteurs de cartes postales (24). Ce n'est heureusement plus le cas aujourd'hui. Pourtant — et l'histoire est aussi fille de son époque — cette fin des années 1980 nous apprend que, même dans nos pays, la décroissance continue de la pauvreté ne peut être considérée comme un acquis (25).

(23) Littéralement « chercheurs ». La langue bretonne emploie ce terme, éventuellement suivi d'une précision (chercheurs de pain, de nourriture,...), pour désigner les mendiants.

(24) Un exemple des nombreuses cartes de ce genre dans *Histoire de la Bretagne et des pays celtiques de 1789 à 1914,* Morlaix, Skol Vreizh, 1980, p. 107.

(25) Alors que nous relisons ces lignes, un quotidien régional consacre l'un de ses titres de première page à une décision de la cour d'appel de Rennes confirmant un jugement du tribunal de Lorient qui avait relaxé deux personnes prises en flagrant délit de mendicité. *Ouest-France,* 3 mars 1988.

INDEX DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES (1)

Aber-Ildut (en Lanildut), 159 et n. 110
Aber-Wrac'h, 84 n.30, 86
Aiguillon (duc d'), 4, 7, 31
Allegoet (René), 47
Allenou de La Ville Angevin (Renée), 35
André (Jean Marie), 122, 123
Angleterre, 139 n.93
Argenton (en Landunvez), 159 et n. 110 et 111
Audren de Keryvoatz (Brévalaire Gabriel), 96, 97
Audren de Porslan (Jean Marie), 180, 181
Autheuil (Mathieu Hyacinthe), 63, 65

Barrois (curé), 200 n.13
Bassin parisien, 19
Bégoc (Joseph), 103, 104
Benoiston de Châteauneuf, 201
Bergevin (famille), 47 et n.7 et 9
- (Marie-Jeanne), épouse Lunven de Coatiogan, 47 et n.7 et 9
- (François), 47 n.9, 197 n.1
- (Pierre), 47 n.9
- Olivier, 47 n.9

Bergot (Yves), 80*
Berlin, 139, n.92
Bernard (Daniel), 11 n.31
Beuzit (en Landerneau et Saint-Thonan), 24, **42-43**
Bleunven (Sébastien), 99*
Bodénès (Pierre Joseph), 192 n.145, 195
Bodilis, **120-122**
Bohars, **70-71,** 202, 203
Boisbilly (abbé de), 142 n.96
Bonfils (Henriette Esther), 45 n.5
Bonnemetz du Guilly (Augustin), 143, 151
Botlézan, 181 n.132
Bouetard de La Touche, 135 n,87
Boulch (Alain), 119
Bourg-Blanc, 34 n.106, 35, **152-153,** 201 n.20
Bourgeois de Boynes, 27
Bourva de Coetcongar (Yves François), 126, 127*
Branellec (François), 87, 89
Brélès, 195
Brest, 14 et n.43, 15 n.48, 16, 21, 26-28, 34, 35 et n.111, 36, 40, 41 n.127, 45 n.5, 47 n.9, 59, 61, 68, 70, 73-75, 83, 84, 103, 104, 109 et n.56, 123 n.70, 131, 155, 162, 163, 168, 193 et n.147
- *Brest-Recouvrance*, 34, 41 n.127, 43, 109 et n.56, 131, 162
- *Brest-Saint-Louis*, 10 n.26, 11 n.31, 36 n.113, 40, **43-46**

(1) Les noms suivants n'ont pas été retenus: Mgr de La Marche, Bretagne, les villes bretonnes identifiant une institution (sénéchaussée de Léon, amirauté de Brest,...).

Les pages de réponses sont notées en caractères gras, renvoyant, pour les trèves (à l'exception de Roscoff et de Santec), au dossier de la paroisse-mère.

L'astérisque signale les emprunts de signatures de recteurs aux registres de catholicité (cf. p. 39).

Les noms de lieux sont en italiques.

- *Brest-Saint-Sauveur*, 11 n.31, 36 n.113, 40, **46-47**. Voir aussi à Brest-Recouvrance, nom donné à ce quartier de la ville
Breton (Jean), 195, 196*
Bréventec (en Le Drennec), 10 n. 26, 16, **47-48**,93 n.37
Brézal, château (en Plounéventer), 142 et n.96
Bronnec (Guillaume), 123, 124
Brouennou (en Landéda), 10 n.30, **48-50**, 95
Buffon, 177 n.129

Cambry, 21, 85 n.31, 111 n.60, 177 n.129
Carantec, **180-181**,202, 203
Carhaix, 189 n.138, 193 n.147
Catherine II, 140 n.95
Caze de La Bove (Gaspard-Louis), 5 n.15, 7 n.21, 200
Cézon ou *Saison*, fort (en Landéda), 84 et n.30, 86
Le Châtel, seigneurie (en Brest), 47 n.7, 109 et n.56
Chaurand (Père), 172 n.126
Choiseul (duc de), 27, 38
Cléder, 11 n.31, **50-51**
Clément XIV, 8 n.25
Clisson (demoiselles), 94
Coat (Jacques), 97, 98
Coatanscours (Suzanne-Augustine de), 176 n.127
Coateles ou *Coetelez* (en Le Drennec), 47 et n.9
Coat-Méal, 11, 126 n.77, 191
Coat-Sabiec, foire (en Bodilis), 124 et n.71
Coëtjunval (de), 94 n.38 et 39
Cogenval (Mademoiselle), 94. Voir Coëtjunval
Colbert, 25 n.78, 26
Colin (Jacques), 201 n.18
Commana, 10 n.26, 11 n.31, 24 n.75, **51-56**, 137 n.89
Le Conquet, 123. Voir Lochrist
Cornouaille, 6, 40, 153
Corre (Elie Joseph), 61, 62
Corre (François), 196
Le Corréjou (en Trémenech, puis Plouguerneau), 111 n.60
Crémeur (Charles), 177, 178
Crenn (Jacques), 79, 80*

Daniel (Jean-Baptiste), 160, 163*
Daoulas, abbaye, 194
Daumenil, 192, 195
Des Gallois de La Tour, 18
Dissay (diocèse de Poitiers), 44 n.4
Dol, 39
Le Drennec, 11 n.31, 40, **56-57**. Voir aussi Bréventec et Landouzan.
Dubois, 135 n.87, 137 n.89
Du Chatellier (Armand), 201
Du Clos Le Gris aîné, 192
Du Louët de Coatjunval (Jeanne), 94 n.38
Du Moulin, 192, 195
Du Moulin, ou Dumoulin, (Jean-François), 192 n.146, 195
Dupleix de Bacquencourt (Guillaume), 5 n.15
Du Poulpry, 114 et n.61
Du Poulpry de Lavengat (Yves), 196 n.151
Du Thoya, 116 et n.63
Du Thoya (Arnaud), 34 et n.108, 116 et n.63
Du Thoya de Kerlavarec (Joseph), 192
Duval, 192, 195
Duval (Yves François), 44 et n.4

Elorn, 28
Ergué-Gabéric, 6
Expilly (Louis Alexandre), 166, 167*

Falc'hun (François), 191 n.139
Favé (Antoine), 10, 11
Fécamp, abbaye (diocèse de Rouen), 169 n.123

Floc'h (Goulven), 110, 112*
Floch (Marijeane), 201 n.18
Floc'h (Yves), 90
Le Folgoët, 66-68, 69 et n.21. Voir Guicquelleau.
Folly (Jacques), 75, 76
La Forest, 11 n.31, **58-60**
Forrest (Alan), 200 n.11
Frédéric II, roi de Prusse, 139 et n. 92
Fréjus, 2, n.1
Fyot de La Brientais (François Pierre), 185, 188

Galès (Didier), 157, 158
Gelley (Robert-Albert), 10, 40, 200
Geremek (Bronislaw), 201
Gilart de Keranflec'h (René), 195
Goariva, lieu-dit, 181 n.132
Goubert (Pierre), 27
Goubin (Jean René), 121, 122
Gouesnou, 10 n.26 et 30, 11 n.31, 47 n.7, **61-62**, 201 n.18, 202, 203
Goulven, 10 n.26 et 30, 11 n.31, **62-63**, 150, 151, 202, 203
Gourio de Refuge (Gabriel Michel), 99, 102*
Gourvezan (Joseph Michel), 117, 118
Gouyon de Vaudurand (Jean Louis), 124 et n.72
Grall (Hervé Marie), 170, 171
Guesdon (Jacques), 183
Guévroc, rochers, 150 n.102
Guiclan, **63-65**, 202, 203
Guicquelleau (aujourd'hui Le Folgoët), 11 n.31, 35, **65-70**
Guilers, 10 n.26 et 30, 11 n.31, **70-71**
Guimiliau, 11 n.31, **71-72**, 202, 203
Guipavas, 10 n.30, 11 et n.31, 22, 39, **73-75**
Guipronvel, **99-102**
Guissény,7 et n.22, 8, 10 n.30, 17, **75-76**,191 n.139
Gustave III, roi de Suède, 130 n.81, 137
Guymar (Denis), 72

Hacquart (Rolland), 129, 132
Hamelin (Agathon Laurent Vincent), 164, 165*
Henvic, **180-181**

Ile de Batz, 10 n.30, **76-77**, 85 n.31
Iliou (Armel), 83, 84*
Inisan (Hervé), 76, 77
Inisan (Jean-Claude), 154, 156*

Jacolot (Gabriel), 141, 142
Jaffredou (Guillaume), 96
Jaouen (Hervé), 171, 173
Jouhannic de Kerlivio (Marie Paul), 195
Jumièges, abbaye (diocèse de Rouen), 169 n.123

Kerangar (seigneurs et dame de), 94 n.38
Kerbiriou (Louis), 10, 11, 18
Kergadiou (Suzanne de), comtesse du Recheau, 181 et n.132
Kergorlay (Alain Marie, comte de), 188 et n.137
Kerjean, château (en Saint-Vougay), 175, 176 n.127
Kerléan (René-Corentin de), 172 et n. 126
Kerlouan, 11 et n.31, 39,**78**
Kermarrec (Salomon), 175, 176
Kermarrec (Sébastien), 50, 51*
Kermergant (René), 104, 106*
Kermeuleugan ou Kerveuleugan (de) 172 et n.126
Kerneuzet, 163
Kernilis, 11 n.31, **79-80**
Kernouès, 10 n.26, 11 n.31, **80**, 202, 203
Kerroz, 192, 195
Kersaint-Plabennec, 11 n.31,**81**
Kersaint-Trémazan, collégiale (en

Landunvez), 87, 89 et n.35
Kersaliou (de), sieur du Réchou, 181 n.132
Kersauson de Brézal (Louis François Gilles de), 176 n.127
Kersauzon (Jean Jacques de), 142 n.96
Kersulguen (Yves Marie de), 107, 108*
Kervéatoux (de), 109, 172, et n.126. Voir Kervéatouz
Kervéatouz, château (en Plouarzel), 109 n.57
Kervéguen Le Coat, 192, 195
Keryvon, château (en Saint-Derrien), 142 n.97

Laas de Mondeux (Jean Marie Antoine de), 81, 83
Labat (Guillaume), 173, 174
L'Abbaye (François Guillaume de), 191
La Caze, 192, 195
La Marche (Jean-François de),
- portrait, 2
- biographie succincte, 6-7
Lamballe, 35
Lamber (en Ploumoguer), **129-132**
Lambézellec, 10 n.26, 43 n.2, 74, **81-83**
Lampaul-Guimiliau, **71-72**
Lampaul-Plouarzel, 10 n.30, 11 n.31, **83-84**
Lampaul-Ploudalmézeau, 11, 191
Lanarvily, **79-80**
Landéda, 11 n.31, 34, 35, 49, **84-86**, 95, 202, 203
Landerneau, 11, 14 n.43, 21, 34 et n.108, 40, 41 n.127, 42, 43 n.1, 74, 75, 116 et n.63, 117, 131, 189 et n.138
- *Saint-Houardon*, 40, 87, **191-195**
- *Saint-Julien*, 40, **114-116**
- *Saint-Thomas*, 14 n.43, 28, 40
Landivisiau, 44 n.4, **123-124**
Landouzan (en Le Drennec), 40, **56-57**
Landunvez, 10 n.26 et 30, 11 n.31, 40, **87-89**
Languengar (en Lesneven), 11 n.31 et 32, **90**
Lanhouarneau, 10 n.26, 11 n.31, **91**
Lanildut, 11 n.31, 40, **91-92**, 159 n.110 et 111
Lanmeur, 40
Lanneuffret, 10 n.26, 11 n.31, **92-93**, 199 n.9
Lannilis, 10 n.26, 11 n.31, 47 n.8, 49 n.10, **93-95**
Lanrivoaré, 11 n.31, 40, **96**, 172
La Roche (de), seigneur du Curru, 172 et n.126
La Rochefoucauld (Dominique de), 2 n.1
Larret (en Porspoder), 11 n.31, 40, **96-97**
Larue (Jacques), 46, 47
La Saudrais (de), 163
Launay (Jeanne Françoise de), 48
Launay du Plessix (Gouesnou Marie de), 47, 48
Launay-Onfrey, 192, 195
Lavau, 192, 195
Lavengat (de), 196
Laverdy, 4
Le Borgne (Tanguy), 190
Le Bras (Guillaume), 142, 143*
Le Bras (Jean), 106, 107
Le Bris (Guillaume), 114, 116*
Le Covec (Mathurine), 44 n.4
Le Duc (Joseph), 93, 95*
Le François (Joseph Hamon), 181, 182
Le Gal ou Le Gall (Alain), 74 et n.25
Le Gall (François), 124 n.73
Le Goff (Mathieu), 81*
Le Gouas (Yves), 132, 140
Le Gris l'aîné, 192, 195
Le Gris Duval, 192, 195
Le Guen (H.), 59 n.14
Le Guen de Kerneizon, 10
Le Jeune (Guillaume), 84, 86*
Léon (Jean), 188, 189
Léon (principauté de), 43 n.1

Léon, ville, au sens de Saint-Pol-de-Léon. Voir Saint-Pol-de-Léon
Léostic (Jean Olivier), 159, 160*
Le Rodellec du Porzic (François Michel), 152, 153
Le Roux, 124 n.71
Le Roy (Olivier), 158
Le Séac'h (Noël Gabriel), 174, 175
Lesguern de Kervéatouz, 109 n.57
Lesmel (Claude Marie Charles Denis de), 125, 126
Lesneven, 14 n.43, 35, 40, 41 n.127, **97-98**, 131, 144 n.98, 193 n.147, 196
Lesquiffiou (en Pleyber-Christ), 2
Leuduger (dom Jean), 35
Leyer (Louis), 192, 195
Limousin, 5
Livinot (Jean-Baptiste), 191
Loc-Brévalaire, 11 n.31, **98-99**
Lochrist, aujourd'hui Le Conquet, **122-123**
Loc-Eguiner, **114-116**
Locmaria-Plouzané, **154-156**
Locmélar, **178-180**
Locquénolé, 39
Loménie de Brienne, 5
Lorient, 26, 204 n.25
Loscoët (seigneurs de), 98 n.43
Louis, 137 n.89
Louis XIV, 34 n.104, 69, 164 n.117
Louis XV, 4, 69, 162
Louis XVI, 5, 162
Lunven de Coatiogan (Jean Barthélemy Tanguy), 47 n.7
Lyon, 2 n.1

Maestrius (F.), sieur de Kerveuleugan, 172 n.126
Mahé de Tréséguer (Joseph François), 178, 180
Maillé, château (en Plounévez), 151 et n.103
Maingant, 195
Malgorn (dom Jean-Louis), 11 n.31
Manche (la), 159
La Martyre, **114-116**
Masson (Mathieu), 56, 57
Mathé (Vincent), 44 et n.4
Maupeou, 4, 38
Mazéas (G.), 132 et n.83
Mazurié (Joseph), 192, 195
Melloc (Goulven), 65 et n.16, 68 n.20, 70*
Mespaul, **153-154**
Milizac, 10 n.26, 20, **99-102**
Millour (François), 78*
Minihy-Léon: voir Saint-Pol
Moheau, 15 n.46
Moisan (Jean), 120
Molène, 11 n.31, **102-104**
Montmorency-Luxembourg (Charles-François-Christian de), prince de Tingry, 94 n.39
Montmorency-Tingry (prince de), 94 n.38
Morel (Tanguy), 168, 169*
Morlaix, 14 n.43, 21-24, 28, 34 n.106, 40, 118, 131, 135 n.87, 137 n.89, 166 et n.119, 167 et n.120 et 121, 180 n.131, 193 n.147
- *Saint-Martin*, 10 n.30, 14 n.43, 34 n.106, 40, **166-167**
- *Saint-Mathieu*, 40
- *Saint-Melaine*, 40
Le Moustoir (en Châteauneuf-du-Faou), 44 n.4

Nantes, 26, 37, 148, 149 n.100
Necker, 201
Normandie, 132
Notre-Dame de Grâce (de Saint-Mathieu-Fin-de-Terre), 168, 169

Ogée (J.-B.), 24, 40, 100 n.44, 176 n.127
Ollivier (Charles), 189, 190*
Ollivier (Louis), 184
Ouessant, 11 n.31, **104-106**, 202, 203

Paris, 3, 6, 18, 26, 119, 132 et n.83
Pedel (Jean), 108, 110*

Pelleteur (Yves), 191 n.139
Pen de Keroland (Charles François Marie), 113, 114
Penamprat-Brillet (de), 118 n.65, 161 n.112, 163 n.114
Pencran, **114-116**
Penthièvre (duc de), 97 n.42, 197
Péron (Françoise), 44 n.4
Perrin (Olivier), 2
Perron (Yves), 153, 154
Pervès (Jean), 48, 49 n.10, 50
Petiville (diocèse de Rouen), 200 n.13
Peyron (Paul), 10, 11
Picart (François), 127, 129
Pie VI, 8 n.25
Pierre le Grand, 140 n.95
Pilven (Claude), 58, 60
Plabennec, 49 n.10, **106-107**
Plérin, 35
Pleyber-Christ, **107-108**
Ploediner (paroisse matrice de Lannilis, Brouennou et Landéda), 95 n.40
Plouarzel, 26, **108-110**, 172 et n.126
Ploudalmézeau, 10 n.30, 49 n.10, **110-112**, 159 n.111
Ploudaniel, 10 n.26, 11 n.32, **113-114**
Ploudiner: voir Ploediner
Ploudiry, 40, **114-116**
Plouédern, 10 n.26, **116-118**, 199 n.9
Plouénan, 10 n.30, **119**
Plouescat, 10 n.30, 25, **120**, 151, 201 n.20
Plougar, **120-122**
Plougonvelin, **122-123**
Plougoulm, 11, 195
Plougourvest, **123-124**
Plouguerneau, 11 n.32, **125-126**, 190 n.139
Plouguin, 49 n.10, **126-127**, 188 n.136, 191 n.141
Plouider, 10 n.26, 40, **127-129**
Ploumoguer, 10 n.26, 19, 34 n.106, **129-132**, 199, 202, 203
Plounéour-Ménez, 10 n.26, 16, **132-140**, 199
Plounéour-Trez, 10 n.26 et 30, 49 n.10, **141-142**, 151
Plounéventer, 11, 18, 39, 93, **142-143**, 202, 203
Plounévez, 10 n.26 et 30, 20, **143-151**
Plourin, 11, 35, 131, 172, 195
Plouvien, 10 n.26, **152-153**
Plouvorn, 10 n.26, **153-154**
Plouzané, 10 n.26, **154-156**
Plouzévédé, **157-158**
Pluche (abbé), 119 n.67
Podeur (Yves René), 51, 56
Pont-Christ (en La Roche-Maurice), **114-116**
Pont-du-Chatel (en Plouider), 40
Porspoder, 10 n.26, 11 n.32, 40, 155, **159-160,** 202, 203
Potzdam, 139
Praslin (duc de), 27
Prigent (Yves), 191, 195
Prudhomme (Jean Esprit), 43, 44

Quéran (en Tréflaouénan), **182-183**
Quilbignon, 10 n.26 et 30, **160-163**
Quimper, 10, 37, 193 n.147, 200
Quimper et Léon, diocèse, 10, 201

Rannou (Guillaume), 92, 93
Rannou (Jean), 91, 92
Reims, 1 n.1
Le Relec, abbaye (en Plounéour-Ménez), 140 n.94
Rennes, 8 n.24, 28, 37, 118, 123 n.70, 148, 149 n.100, 187 n.135, 196, 198, 200, 204 n.25
Riquetti de Mirabeau (Victor), 54 n.12
Robien (Christophe Paul de), 25
La Roche-Maurice, **114-116**
Rohan (duc de), 64, 194
- (famille), 43 et n.1
- (Louis-Marie-Bretagne, duc de), 43 et n.1
Rohan-Chabot (Louis de), 151 et n.103
Roscoff, 10 n.30, 11, 35, **164-165,** 169, 170

Rouen, 1 n.1, 7 n.22, 169 n.123, 200 n.13 et 14. Voir La Rochefoucauld
Roulloin (Jacques), 198 n.7
Roussel (Hervé Nicolas), 73, 75*
Roussel (Jean Louis), 42, 43
Ruis-Embito (Charles Claude de), 45 n.5
Russie, 140

Les Sables-Blancs (en Santec), 177 n.129
Saint-Aubin-des-Bois, abbaye, 7
Saint-Brieuc, 7, 53
Saint-Derrien (autrefois en Plouné-venter), 142 n.97
Saint-Divy, **58-60**, 202, 203
Sainte-Catherine (en Mespaul), **153-154**
Sainte-Sève, **166-167**
Saint-Florentin (de), 4
Saint-Frégant, **75-76**
Saint-Malo, 200
Saint-Marc (en Brest): voir Trénivez
Saint-Mathieu-Fin-de-Terre (en Plougonvelin), 10 n.30, **168-169**
Saint-Mathieu, abbaye, 168
Saint-Maudetz, hôpital de Lesneven, 98 n.43
Saint-Méen, **113-114**
Saint-Pabu, **110-112**
Saint-Pol-de-Léon, 7,8,14 n.43, 34, 40, 41 n.127, 93, 118, 123 n.70, 131, 137 n.89, 144 n.98, 161, 164 et n.117, **169-171**, 180 n.131, 196
- *Minihy-Léon*, 10 n.30, 11, 164, **169-171**, 177
Saint-Renan, 10 n.30, 15, 35 et n.109, 100 n.44, 109, 131, 159 et n.111, **171-173**
Saint-Sauveur, **51-56**
Saint-Servais, **142-143**
Saint-Thégonnec, 10 n.26, **173-174**, 202, 203
Saint-Thélo, 44 n.4
Saint-Thonan, **174-175**
Saint-Vougay, **175-176**
Saison, fort: voir Cézon
Santec, 10 n.30, 11, 169, 170, **177-178**
Sibiril, 11, **195-196**
Sizun, 10 n.26, **178-180**
Soutré (René), 62, 63
Suède, 130 et n.81, 137, 138

Tanguy (Jean), 153 n.104 et 105, 179 n.130
Taulé, **180-181**
Terray (abbé), 4, 15, 38, 133 n.85
Tingry (prince de), 94 et n.38 et 39
Toullec (Jean), 91
Toullec (Mathieu), 124 et n.74
Toulouse, 5
Trébabu, **181-182**
Trébodennic, manoir (en Ploudaniel), 114 n.61
Tréflaouénan, **182-183**
Tréflévénez, **189-190**
Tréflez, 10 n.30, 150 et n.102, 151, **184**
Trégarantec, 10 n.26, **185-188**
Tréglonou, 10 n.26 et 30, 126 n.77, **188-189**, 191 n.141, 200
Tréguier, 6, 28, 40, 53, 166
Le Tréhou, **189-190**
Trémaouézan, **113-114**
Trémenech (aujourd'hui en Plouguerneau), 111 n.60, **190**
Trénivez (ancien nom de Saint-Marc, en Brest), 43 et n.2
Tréouergat, 11, 196
Trévéreur (en Le Tréhou), **189-190**
Trézilidé, **182-183**
Trouzilit (en Plouguin, puis en Tréglonou), 188 n.137
Turgot (Anne Robert Jacques), 1 n.1, 2 n.1, 3, 4, 5 et n.12 et 15, 6, 7, 10, 27, 36, 38, 199 n.9 et 10, 200
Tymen, 63

Ulfien-Duval (Guillaume), 70, 71*

Valentin, 2

Vannes, 37, 132, 200
Versailles, 5
Villeneuve, 137 n.89
Villeneuve Garlay, 170
Villermé, 201
Vincent de Paul (saint), 35
Vitré, 200

Young (Arthur), 21

INDEX THEMATIQUE ET LEXICAL (1)

Les définitions de mots (cf. *supra,* p.1), fussent-elles très courtes, sont repérables à la présence d'un astérisque.

abbaye, 148, 168, 169 n.123, 194
Académie des Sciences de Paris, 132
accouchements, 133-137
afféagements, 17*
afféager, 17*
ajonc, 20
amirauté, 27, 28, 47 n.7 et 9, 95, 165, 197
amortissement, 32*, 125
amulonner, 110 n.58*
archidiaconé, 12, 39
armoricains, 25, 84, 85, 88, 89, 151, 198
armorique, 25*, 85, 111, 112
arrestations, 154
artisans, 97, 142, 144, 147, 154, 160
arsenal, 26, 27
assignation, 28
atelier, 170
ateliers de charité, 4, 6, 38
atourner, 123,n.69*
auberge, 82, 101
avarice, 57, 102, 138
avent (mariage en), 44
avidité, 79
avoine, 21, 138

banalités, 16
berniques, 85 et n.31*
bestiaux, 58, 71, 84, 106, 122, 145, 148, 155, 168, 179
beurre, 100, 110
bénéfice, 33*, 89, 125
bétail, 185
blanchisseur, 53
blé blanc, 145, 148, 149
blé, 21*, 22, 49, 52, 58, 70, 73, 75, 78, 87, 90, 91, 100, 103, 104, 107, 109, 111, 119, 120, 134, 138, 152, 154-157, 168, 170, 171, 174-177, 179, 182, 183, 185, 186, 189, 190
bœuf, 21, 111 n.60
bois, 20, 49, 73, 76, 77, 81, 104, 105, 120, 151, 155, 165, 168, 170, 177, 183, 186
boulanger, 164, 201 n.18
bureau de charité, 36*, 64

cabanes à la façon des sauvages, 60
café, 79, 95, 193
calfat, 168 et n.122*
capitation, 31*, 41, 63, 64, 71, 89, 102, 109, 112, 143, 146, 156, 159, 161, 180, 193
capucins, 68, 193 et n.148
cardeurs d'étoupe, 66
carême, 82, 194
casernement, 41
casseurs de pierres, 109
casuel: cf. quêtes
catéchisme, 173
chambrier, 20*, 66, 84, 143, 145
chanvre, 53, 148
chapellenie, 196

(1) Ont été volontairement omis les mots suivants: mendiants, mendicité, pauvres, pauvreté, recteur.

chapitre, 148, 169 et n.124
charpentiers, 159, 168
charrette, 100, 159
charrue, 100
chauffage: cf. bois, fougère, goémon, mottes
chaumière, 143, 146, 172
châtreurs, 66
chemins (grands), 9, 31, 61
cherté, 9, 22-24, 42, 45, 46, 52, 58, 61, 64, 66, 70, 73, 75, 78, 80, 84, 90, 91, 97, 100, 103, 106, 107, 111, 113, 119-122, 134, 138, 141, 144, 146, 152, 154-157, 165, 170, 172, 174, 176, 182, 183, 185, 189
cheval, 21, 22, 88, 100, 111, 150, 159
chicanes, 79
chirurgien, 68, 134, 137, 140, 193
chômés (jours), 53, 54
chou, 21, 49, 103, 145, 148, 168
cierges, 161
classes, 26*
clôture, 60, 109, 110
cochon, 100
collecteur, 31*, 63
collégiale, 89 n.35*
colon, 20, 151, 182, 184
colonies, 101
coma vigil et soporeux, 16 n.50*, 138
commende, 7 n.19*, 139
commerçants, 171
commerce, 26, 42, 46, 87, 123, 155, 159, 172, 174
commission, 19*, 50, 97, 107, 144, 146, 149, 157, 182, 183
communiants, 15 n.45*, 70, 83, 91, 126, 157, 168, 171, 183
communs, communes, 17
comparants de tutelle, 30*, 144, 147
concentration des fermes, 19, 79, 106, 115, 122, 130, 182
condition (envoyer en), 168
condition d'août (aller en), 100, n.45*
contrôle (droit de), 32*, 144
convenant, 19*, 119
cordelée, 31*, 101, 121
cordonniers, 159
corps politique, 31*, 85, 92, 94, 115, 121, 131, 150, 172, 201 n.18
corvée aux grands chemins, 31, 102, 107, 109, 143, 146, 159, 160, 174, 180
corvoyeur, 32*, 61, 160
cotisation (rôle de), 30*, 181
«Cour», 28*
crédit, 45, 61
crées, 24*
croiser, 31*, 63
croix (adjuger sur la), 86 n.33*
cueillette, 31
cultivateur, 19, 61, 152

dames de la Charité, 170 n.125
dames de Saint-Thomas de Villeneuve, 35
débauche, 44, 45, 79, 96, 158
décimateur, 41*, 54
défrichements, 53, 64, 179
délibérant, 31*, 74, 124, 150
démographie, 40, 41
denier, 30, n.93*
deniers royaux, 102, 182
dépôts de mendicité, 4, 37, 198
dérangés par la boisson, 85
dévidage, 24*
dévider, 52
dévideuses, dévideurs, 53, 107, 179, 180
devoirs, 31*
diffuge, 57*
dîme, 17, 32, 33*, 41, 104, 112, 145, 147-149, 151, 161
domaine congéable, 19*
domestiques, 73, 79, 99, 122, 143, 146, 149, 184, 193
don gratuit, 31, 32
douzaine de lin, 153 n.104*
drague, 164 et n.116*
droits joints (à la capitation), 41*

eau-de-vie, 68, 147
écobuage, écobuer, 21*, 100
écoles (petites), 33*, 55, 56, 74
économat, 69 n. 21*, 194

éducation, 107, 187
égailleur, 31*
employés, 123
emprunt, 105, 144, 155
émulation, 54
ensablement, 25, 85, 110, 177, 190 et n.139
enterrements, 102
états (de Bretagne), 8 et n.24, 30, 31, 37, 38, 47 n.9, 103, 104, 118, 130, 135, 156 n.107, 198
étrangers (mendiants), 42, 45, 46, 48, 50, 51, 60, 63, 71, 74, 75, 80, 83, 90, 92, 101, 105, 109, 115, 117, 126, 155, 158, 166, 175, 176, 183, 186, 190, 203
exportation des grains, 64, 138, 186

fabrique, 32, 33*, 35, 55, 86, 114, 115, 117, 121
fainéant, fainéantise, 46, 49, 53, 64, 66, 71, 72, 80, 85, 91, 96, 98, 106, 108, 109 115, 117, 143, 147, 152, 153, 157, 158, 160, 170, 172, 174, 179, 183, 189, 203
faiseurs de cribles, 66
famille, 14, 15*, 19
familles nombreuses, 48, 56, 58, 59, 66, 80, 81, 90, 92, 94, 106, 108, 111, 115, 119, 120, 123, 125, 144, 147, 152, 154, 157, 159, 162, 166, 170, 176, 183, 189
féager, 17, 100
féages, 122
ferme (des impôts), 31*, 69
fermes (prix des), 50, 58, 73, 97, 107, 109, 115, 119, 122, 141, 144, 146, 149, 155, 157, 174, 176, 186
fermiers, 58, 61, 74, 95, 143, 146, 149, 155, 156, 180, 185
feu, 14*, 47, 92, 126, 142, 177
fèves, 92
fil, 53, 64, 65, 99, 145, 148, 170, 179
filasse, 81
fileuses, 164
filles de la Charité, 35, 167 et n.121
filles de la Sagesse, 35 n.111, 198
filles de Saint-Thomas, 98
filles du Saint-Esprit, 35
foires, 52, 54, 123, 124 n.71, 164 n.117, 174
fondation, 33*, 55, 62, 72, 74, 78, 90, 94, 114, 116, 125, 165, 172, 181, 196
forain, 25*, 150, 151
forçats, 193
fouages, 14, 17, 31*, 49, 63
fougère, 20, 168
franc-fief, 17
franchises, 17, 60, 102, 106, 185, 186
fraudeurs, 144
frérie, 31*, 121
froment, 21, 109, 138, 154 n.106, 155
fumier, 100, 104, 105

garde-côtes, 32
genêt, 20, 21, 106, 186
général, 31*, 94, 95, 182, 201 n.18
glacis, 110
goémon, 7, 8, 10, 18, 20, 25, 26, 49, 51, 60, 63, 75-77, 84, 85, 88, 89, 95, 100, 104, 105, 110-112, 120, 131, 132, 141, 142, 150, 151, 161, 165, 169, 171, 177, 178, 181 n.133, 188, 197, 198
gouverneur, 33*, 78, 85, 86, 94, 97
gouverneur de Bretagne, 197
greffier, 30*, 128, 144, 147, 157, 158, 176, 180, 183, 184
guerre (dernière), 26*, 45, 84, 123, 155, 165

habitude de mendier, 46, 58, 66, 71, 87, 113, 115, 125, 181
haut mal, 16*, 48
hôpital, 4-7, 9, 34-36, 42, 43, 45-47, 54, 59, 67-69, 71, 79, 83, 85, 86, 94, 95, 97, 98, 105, 107-109, 111-113, 115-117, 125, 131, 139, 145, 149, 151, 160, 162, 165, 167, 172, 176, 187, 190, 191-194, 198
hôpital-atelier, 89
hôtel-Dieu, 5, 6, 7, 191
huissier, 28*, 30, 101

impugner, 122 n.68*
inconduite, 66, 160, 166
incultes (terres), 50, 64, 113, 185, 186
inégalité fiscale, 144, 147, 156, 180
infirmiers, 193
inscription maritime, 26
intendant, 4-7, 38, 47 n.9, 135, 136, 161, 175, 195
intendant de la Marine, 45 et n.5
interdiction de mendier hors de sa paroisse, 42, 79, 95, 98, 121, 128, 162, 167, 170, 172, 184, 186, 187 n.134, 190
inventaire après décès, 30*, 57, 76 n.27, 144, 147, 158
ivrognerie, 52, 66, 72, 185, 203

jésuites, 69 et n.21, 194
journalier, 19, 20*, 50, 53, 56, 58, 61, 64, 66, 70, 71, 73, 84, 93, 94, 97, 98, 100, 105, 113, 115, 123, 130, 144, 146, 147, 152, 154, 157, 160, 162, 170, 178-180, 183, 193
journée (gens de), 149
journée (laboureur de), 80, 107
juges, 166, 194
juments, 88

laboureur, 19*, 53, 64, 87, 93, 97, 109, 130, 168, 190
laine, 131
lait, 85, 92, 100
lande(s), 20*, 106, 113, 165, 186
langue bretonne, 30, 136, 204 n.23
langue française, 136
lard, 111
levée d'argent, 102, 112, 151, 167, 189
libertinage, 44, 45, 64, 146, 181, 185
lin, 24, 53, 65, 78, 81, 131, 145, 148, 149, 153, 170, 175, 179, 183
liqueurs, 79
livre, 30 n.93*
loup, 52, 56
loyers, 46, 174
luxe, 139, 146, 185
luzerne, 145, 148

maçons, 159
maire, 166
maison de correction, 139
maison de force, 55, 131, 181, 187
malpropreté, 88
manque de semences, 64
manque de terres, 61, 64, 87, 91, 107, 111, 120, 125, 126, 141, 185, 189
manque de travail, 9, 42, 45, 46, 49, 53, 59, 64, 70-73, 75, 78, 79, 82, 84, 90, 91, 94, 96, 98, 99, 106, 107, 111, 117, 120, 121, 125, 126, 134, 141, 152, 155, 166, 170, 176, 177, 179, 183, 185, 189, 193
manufacture, 139, 194
marchand de chaux, 163
marchands de toiles, 134
marché, 52, 54, 123, 164
maréchaussée, 4, 37 et n.118, 38, 72, 101, 124, n.71, 162, 172
marguillier, 33*, 55, 63, 74, 131, 161
mariage des mendiants, 37, 59, 79, 115, 117, 125, 129, 144, 147
mariniers, 105, 159
marins, 86, 87, 103, 123, 164
matelots, 76, 83, 109, 111, 160, 164, 165, 193
mauvais temps, 100
médecins, 68, 137
ménage, 15*, 19, 49, 50, 71, 75, 103, 115, 120, 125, 142, 168, 173, 182, 188
ménager, 19*, 109
menuisiers, 159
«mères des pauvres», 98
métairies, 113, 145, 146, 149
métayer, 19, 42, 100, 130
meuniers, 17, 79, 157, 158, 176, 183, 184
milice, 32, 41, 144, 147
mistillon, 23 n.72*
mortalité, 109, 135, 138
mottes, 20*, 104, 168
moulin, 16, 17, 85, 100, 107, 157, 183, 184
mousses, 168

moute (droit de), 17*, 128, 176
mouteaux, 16*, 157
moutons, 105
mulon, 110, n.58*
mystères d'iniquité, 67

navets, 100, 145
navigation, 155, 159, 164
noble (terre), 17
nobles, 165, 175
Nouéllat, 74

offrandes, 148, 149
oisiveté, 64, 66, 128
ordonnance, 162
ordres mendiants, 193, 198
orge, 85, 104, 154
ouvriers, 45, 46, 64, 65

panais, 21, 58, 92, 100, 145, 148, 168, 179
paresse, 61, 67, 126, 179
parlement, 28, 201 n.18
partage, 30*, 144, 147
pâturages, 168, 177
pâture, 179
pauvres honteux, 36*, 45-47, 49, 55, 82, 96, 98-100, 104, 114, 118, 130, 138, 140, 157, 171, 179
pêche, 26, 103, 105, 164, 200 n.13
pêcheurs, 164
pensions, 139
pensionner les curés, 140
pierres de taille, 83
pois, 92
poissons, 77, 85, 103
police, 45, 65, 101, 135
porc, 22
port, 105
port (de Brest), 26, 27, 45, 46, 70, 71, 73, 74,163, 168
portion congrue, 90
prés à fils, 24*, 42
présentateur, 41*
prieur, 139, 148
procureur, 28*, 47 n.9, 95, 123, 136, 166
propriétaires, 54, 94, 106, 130, 146, 176, 188
prostitution, 67, 193
putrides (fièvres), 16*, 117, 156 n.108

quête, 9, 43, 45, 47, 48, 54, 55, 65, 66, 72, 74, 76, 78, 81-83, 88, 89, 92, 98, 102, 112, 115-118, 121, 124, 152, 158, 160, 165, 167, 170, 174, 179, 190

rachat (droit de), 16*
ravaler, 106 n.55*, 186
reboisement, 186
receveur, 19*, 47
récollets, 193 et n.148
recteur primitif, 169 et n.124*
refus de travailler, 121
regaires, 47 n.7, 62 n.15*
religieuses: cf. sœurs
religion, 174, 179, 187
rendements, 100, 109, 155
rente constituée, 32 n.99*, 55, 107, 119
république, 203
roturière (terre), 17*, 31, 145, 148

sacrements, 163
sage-femme, 74, 133, 135-137, 140
salaire, 9, 42, 45, 46, 50, 56, 59, 61, 64, 66, 67, 71, 72, 81, 82, 84, 87, 91, 92, 94, 101, 106, 107, 111, 117, 119, 120, 123, 126, 130, 134, 141, 152, 166, 170, 176, 177, 179, 183, 185, 189
saneur, 66*
sarrasin, 21, 23, 138, 145, 148, 149
scellés, 30*, 57, 128, 158
seigle, 21, 23, 138,
seigneur, 51, 54, 61, 62, 64, 109, 119, 146, 151, 157, 171, 176, 182, 183, 188, 194

semailles, 88
sénéchal, 47 et n.7, 192
sénéchaussée, 28, 39, 40, 47, n.9
sergent, 28*, 30, 101
sergent de ville, 43
service du roi, 84, 105
signification, 28*, 150
Société royale de médecine sur les épidémies, 16 n.52
sœurs, 35, 86, 98, 116, 167, 170, 198
sol, 30 n.93*
soldats, 193
sort (tirage au): cf. milice
soude, 25
sous-ferme, 19*, 20, 100, 130, 143
station, 33 n.100*, 49 n.10, 88
stationnaire, 149
subdélégation, 29, 39, 40
subdélégué, 6 n.17*, 7, 47 n.9, 145, 146 n.99, 194, 195 n.150, 197 n.1
syndic, 32*, 121

tabac, 56, 57, 66, 68, 69, 79, 90, 95, 144, 147, 184
tabac (commis au), 188
tabacs (manufacture de), 166
tailles, 30*, 49
tailleurs, 79, 94, 109, 159
tambour de ville, 43
tanneries, 154, n.106
tessiers, 178
textiles, 50, 52, 53, 59, 153, 154, 170, 174, 179
tisserands, 9, 42, 50, 53, 56, 64, 65, 93, 107, 109, 115, 117, 134, 153, 154, 159, 174, 179, 180, 189
toiles, 24, 25, 52, 53, 64, 65, 99, 116, 118, 145, 148, 154, 167, 174, 179
toise, 31 n.96*
tranchées, 16*, 48
travaux du roi, 82-84, 108, 155
trèfle, 148
tuteurs, 30

vacations, 30*, 144, 147
vache, 9, 18, 22, 50, 52, 58, 78, 84, 91, 100, 107, 109, 111, 117, 122, 126, 130, 136, 158, 188, 190, 200 et n.13
vagues (terres), 9, 17, 18, 51, 52, 58, 94, 102, 111, 117, 126, 130, 158, 174, 183, 185, 186
valets, 144, 147, 182
veau, 136
vente, 30*, 128, 144, 147
vesce, 145
viande, 110, 157
vicaire perpétuel, 169 et n.124*
villes (voisinage des), 9, 42, 117, 189
vin, 68, 69, 79, 88, 95, 144, 147, 158
vingtièmes, 17, 18, 31*, 41, 64, 89

GEORGES-MICHEL THOMAS

Les Cent-Jours dans le Finistère

Le 20 avril 1814, Napoléon, déclaré déchu le 6 par le Sénat, se retire à l'île d'Elbe. Là, lui parviennent bientôt des signes de mécontentement, non seulement de la population qui considère humiliant le traité de Paris, mais aussi des officiers mis en demi-solde ou chassés de l'armée et remplacés par des officiers bon teint. On parle même de la restitution possible des biens nationaux à leurs anciens propriétaires.

N'y tenant plus, Napoléon débarque près de Cannes, à Golfe-Juan, le 26 février 1815 et, évitant la vallée du Rhône, se dirige sur Grenoble, atteint le 7 mars. Les troupes parties pour l'arrêter se joignent à lui. Il est à Lyon le 10 mars et s'installe aux Tuileries, à Paris, le 20.

Réactions au retour de l'Empereur

Alors que, le 13 mars, l'Empereur signe à Lyon un décret qui abolit la cocarde blanche, la décoration du lys, les ordres de Saint-Louis, du Saint-Esprit et de Saint-Michel, qui ordonne d'arborer la cocarde nationale et de placer le drapeau tricolore sur les maisons communes de villes et sur les clochers des campagnes (1), alors qu'un autre décret convoque les collèges électoraux des départements, en vue de former une assemblée extraordinaire du champ de Mai, les municipalités de Brest, Quimper, Quimperlé..., comme si rien ne s'était passé, délibèrent, ce même jour ou le lendemain, en une séance extraordinaire, votant une adresse de fidélité au roi (2).

Le maire de Brest, Charles Le Gros (3), sait, lui, depuis la veille, par le lieutenant général, baron de Grandeau, commandant de la 2e subdivision mili-

(1) Arch. dép. Finistère, 1 M 206. Transmis aux communes par le doyen du conseil de préfecture, Yves Jean Derrien, délégué par le ministre de l'Intérieur, Carnot, en attendant la nomination du préfet.

(2) Dr A. CORRE, *Brest aux Cent-Jours*, dans *Annuaire historique de la ville et de l'arrondissement de Brest*, 1898, p. 25-34.

(3) Charles Le Gros, né au Port-Louis, vers 1749. Fils d'un avocat au Parlement, sénéchal d'Hennebont en 1744. Épouse Marie Joseph Borgnis-Desbordes en 1780. Président du district de Vannes en 1793. Maire de Brest par décret du 13 mars 1808 en remplacement de Tourot,

taire, qui l'a appris un jour plus tôt, que Napoléon a débarqué. Il a même en main deux proclamations du roi, l'une convoquant les deux Chambres, immédiatement, l'autre ordonnant des mesures de sûreté générale pour bouter l'envahisseur hors de France.

Les édiles brestois qui n'ont, apparemment, connaissance que des proclamations, les accueillent aux cris de : « Vive le Roi ! Vivent les Bourbons ! » et, bien que le conseil municipal soit incomplet, votent l'adresse suivante à Louis XVIII :

« Sire,

« Nous déposons au pied du trône l'hommage de notre respect et de notre amour.

« Nous renouvelons solennellement, aujourd'hui, le serment que nous avons déjà prêté de fidélité à la personne sacrée de votre Majesté et à la Charte constitutionnelle ».

Avec la même détermination, les conseillers quimpérois, assemblés, en font autant :

« Sire,

« Le règne de la justice a remplacé celui de l'anarchie. Un serment sacré nous lie à la cause du trône et de notre monarque légitime. Tous les moyens qui sont en notre pouvoir sont à votre disposition. Un homme qui a abdiqué veut-il armer le Français contre le Français, jeter les germes de la guerre civile chez un peuple éclairé par l'expérience, dont la gloire a toujours été la devise ? Non ! les Français, désabusés aujourd'hui, ne reconnaîtront plus que la dynastie de Saint Louis, de Henri IV et de Louis le Désiré » (4).

De leur côté, les édiles de Quimperlé souhaitent « repousser un Catilina qui voudrait troubler encore la tranquillité de la France et du monde » et terminent leur adresse au roi par ces mots : « Nous avons fait le serment de vous être fidèles, nous le serons toujours » (5).

Son de cloche identique à Saint-Pol-de-Léon (6).

---

renouvelé dans ses fonctions le 17 juin 1813 par décret, reste à la tête de la municipalité jusqu'au 29 mai 1816. Il s'était singularisé en demandant aux autorités militaires d'abattre l'arbre de la Liberté sur le Champ-de-Bataille (Conseil municipal, 14 avril 1814).

(4) J. SAVINA, *Caméléon quimpérois. Entre le roi et l'Empereur (1814-1815),* dans *le Finistère* (18 janvier, 29 février 1936).

(5) J. SAVINA, *Palinodies de jadis : les Cent-Jours. Quimperlé ville conquise*, dans *l'Écho de Bretagne* (5 et 9 juillet, 2 août 1929).

(6) L. LE GUENNEC, *Les Cent-Jours à Saint-Pol-de-Léon*, dans *la Résistance de Morlaix* (16 août 1930).

L'administration se met en place

Le 24 mars, le contre-amiral Cosmao-Kerjulien (7) adresse au ministre de la Guerre la lettre suivante: «Je me suis empressé de faire connaître à toute la Marine de ce port les heureux événements qui ont fait rentrer l'Empereur Napoléon dans sa capitale. Cette nouvelle a été reçue avec le plus grand enthousiasme par tous les officiers et les corps qui en font partie. Les cœurs, trop longtemps comprimés, ont fait éclater la joie la plus sincère et Sa Majesté peut à jamais compter sur toute la Marine.

«Ce matin, je me suis réuni à M. le Général de Division Grandeau, les corps de la Marine et les troupes auxquels on a donné connaissance de tous les ordres du jour et proclamations relatifs à la rentrée de l'Empereur Napoléon en France et son rétablissement sur le trône.

«Les cris de "Vive l'Empereur" ont été unanimes dans toutes les armes et parmi les officiers, militaires et civils.

«Le pavillon tricolore a été arboré en rade et dans le port au bruit de 101 coups de canon tirés par la rade et les forts de terre et de mer.

«J'ai l'honneur de transmettre ce compte rendu à Votre Excellence, ne connaissant pas encore le Ministre de la Marine, et je la prie de porter aux pieds de Sa Majesté les témoignages de mon profond respect et de mon entier dévouement pour son service» (8).

Quinze jours plus tard, le 10 avril 1815, Cosmao-Kerjulien écrivait au ministre de la Marine: «... Cédant au vœu général, j'ai dû convoquer tous les corps de la Marine pour en voter une (adresse) qui portât la signature individuelle de chacun...» (9).

A la préfecture de Quimper où les préfets se succédaient rapidement, il fallut attendre le 25 avril pour en avoir un de stable.

André Abrial, nommé préfet par décret du 12 mars 1813, avait été remercié le 10 juin 1814 après la visite dans l'Ouest du comte de Ferrières, commissaire du roi, qui l'avait convoqué à Brest. Conen de Saint-Luc l'avait remplacé. Mis à pied le 22 mars 1815, il se retira d'abord dans sa terre du Bot. Mais, le 2 juin de

---

(7) Julien Marie Cosmao-Kerjulien, né le 29 novembre 1761 à Châteaulin, où son père était notaire. A quinze ans, sans consulter ses parents, il s'embarque à Brest sur la frégate l'*Aigrette*. Après diverses campagnes émaillées de combats contre l'Anglais, il est nommé, en novembre 1781, lieutenant de frégate, puis, en 1786, sous-lieutenant de vaisseau. Il embarque sur divers navires, entre autres: la *Lourde*, la *Dorade*, le *Vanneau*, la *Boulonnaise*. Promu lieutenant de vaisseau, en mai 1792, et capitaine de vaisseau l'année suivante. Il fait valoir ses brillantes qualités de manœuvrier, en particulier devant le cap Finistère contre la flotte anglaise commandée par sir Robert Calder et, le 21 octobre 1805, à Trafalgar. Baron de l'Empire, préfet maritime du 3e arrondissement (Brest) du 14 avril 1815 au 21 juillet 1815, il est élevé à la dignité de pair de France. Décède à Brest le 17 février 1825.

(8) Arch. Marine, Brest, 2 A 133.

(9) *Ibid.*, 2 A 134.

cette année, le préfet maritime est avisé que M. de Saint-Luc, M. de Quélen et deux autres individus étaient arrêtés à Roscoff alors qu'ils tentaient de passer en Angleterre ou de rejoindre l'un des vaisseaux anglais croisant sur les côtes (10). Leur bateau fut repoussé par la tempête sur le rivage. M. de Saint-Luc, arrêté par les douaniers, faillit être fusillé et ne retrouva la liberté qu'au retour de Louis XVIII.

Devenu ministre de l'Intérieur, Carnot nomma Simiane de Tournon à la tête du département. Il refusa pour cause de santé: «Mes forces physiques ne me permettent pas de remplir d'une manière convenable» ces fonctions. Il sera, par la suite, un ultraroyaliste (11). Finalement, le baron de Chazal s'installait à la préfecture le 25 avril, tandis que, le même mois, le sous-préfet du Bouzet remplaçait Du Roure à Brest.

La situation dans les communes

Les registres de correspondance consignant les lettres échangées entre préfet, sous-préfets et maires, conservés aux Archives départementales (série Z), sont sans intérêt entre mars et juillet 1815. Il semble que, pendant ces trois mois, la vie municipale se soit arrêtée. On attend...

Il y a bien des remaniements dans les mairies, voire des renouvellements, mais, dans l'ensemble, ils se font sans enthousiasme.

Ainsi, le maire de Trégunc écrit au sous-préfet qu'il a voulu réunir tous les citoyens ayant droit de vote. Pour la seconde fois, personne ne s'est déplacé. Que faire? demande le premier magistrat (12). Quelques jours plus tard, n'obtenant pas de réponse, il s'adresse au préfet, lui demandant conseil. Prudent, celui-ci déclare que les conseillers actuels «sont bons citoyens, attachés au gouvernement. Il convient de les laisser... en leur faisant prêter serment».

De même, à Plovan, personne ne répond à la convocation du maire, Thomas, en place depuis huit ans et qui envisage de quitter sa charge (13).

Dans la plupart des communes, les maires se maintiennent, se contentant de prêter serment, ou sont réélus quand il y a élection. C'est le cas de Joseph Masson, à Lanildut, de Le Guerrannic, au Conquet, de Charles Bellanger, à Ouessant, de Le Vessel, à Saint-Renan, où l'élection a lieu dans la chapelle Saint-Yves (14).

Il arrive que le maire, opposé à l'Empire, démissionne, comme celui de Plogastel-Saint-Germain, mais le sous-préfet s'en félicite, déclarant «qu'il est incapable d'administrer» (15).

(10) *Ibid.*

(11) A. Le Bihan, *Les préfets du Finistère*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXVII, 1961, p. 332.

(12) Arch. dép. Finistère, 2 M 56.

(13) *Ibid.*

(14) *Ibid.*

(15) *Ibid.*

Parfois, un adjoint succède au maire, comme à Landévennec ou à Plourin-Ploudalmézeau où M. de Kersauzon de Penandref est remplacé par Jean-Claude Léaustic (16).

Parfois, un élu, désavoué par la Restauration, retrouve sa place. C'est le cas à Pont-Croix, où un arrêté du 4 avril 1815 réinstalle Tréhot-Clermont dans les fonctions d'adjoint, car il s'était « ouvertement prononcé contre le retour des Bourbons ». Il remplira les fonctions de maire, en attendant qu'il en soit nommé un (17).

A Ploudalmézeau, l'ancien maire, J. Riou, remplacé par Yves Guéguen, instituteur, exprime sa déception au sous-préfet : « Vous remarquerez que je suis déchu de toutes mes fonctions ainsi que mes deux adjoints » (18).

Autre lettre, adressée au même sous-préfet et qui ne manque pas d'originalité, celle du maire de Porspoder : « Nonobstant la solicitation que j'avais fait à mes administrés de choisir un autre pour me remplacer, il m'a été inutile et vu leur dévouement pour me relire (réélire) j'ai, avec douleur, consanty a leur vœux parce qu'il est bien pénible dans le moment actuel de mettre nos réalités à couvert et sur toutes dans les campagnes ou nos administrés, non plus que nous, nous n'avons point l'éducation nécessaire pour remplir nos taches, ce qui nous afflige davantage » (orthographe respectée) [19].

Après cette confession, François Provostic retrouva sa place de maire, sans incident. Ce qui ne fut pas le cas à Guilers où l'élection du maire connut quelques remous. Dans le procès-verbal de la journée, adressé au sous-préfet, le maire Pichart parle des « rebelles » de la commune. « Malgré tout, dit-il, je n'ai jamais pu y faire maintenir l'ordre et la tranquillité et M. le desservant, accompagné de quelques autres personnes qu'il s'est fait pour alliés ont été le bout en train de l'affaire ». Mais cette affrontement entre le maire Pichart et le curé constitutionnel Guillaume Pellan n'est qu'un épisode d'une vieille histoire riche de pétitions, de certificats de bonne conduite, de lettres...

Un seul maire marque un enthousiasme, il est vrai tardif (24 juin 1815). « Hâtons-nous, habitants de Fouesnant, d'entrer dans cette carrière de gloire et de partager le mérite de nos braves frères d'armes.

« La prospérité des ennemis de l'Empereur ne saurait être longue, elle ne sert qu'à accroître sa gloire immortelle » (21).

---

(16) Arch. dép. Finistère, 1 Z 43.

(17) *Ibid.*, 2 M 56.

(18) *Ibid.*, 1 Z 43.

(19) *Ibid.*

(20) Guillaume Pellan, né à Plouvien le 15 juillet 1755. Prêtre le 23 septembre 1780. Prête le serment constitutionnel le 3 mars 1791. Onze jours plus tard, il est élu curé constitutionnel de Guilers où il restera pendant toute la Révolution. Au Concordat, il est maintenu à son poste. Il décède à Guilers le 15 novembre 1816 (notes de M. le chanoine J.-L. Le Floc'h que nous remercions).

(21) Arch. dép. Finistère, 1 M 174.

Réactions brestoises

La municipalité brestoise, dont le maire est parti pour Rennes où il passera un mois, ne se réunit que le 17 avril pour adresser à l'Empereur un témoignage de fidélité. Quelques-uns des conseillers (Chollet, Mollard, Vacher, Maugé...) qui, quelques jours plus tôt, avaient acclamé les Bourbons, exprimèrent, par leur signature, leur dévouement à l'Empereur.

Chollet, qui fut agent national du district sous la Convention, puis adjoint au maire sous Louis XVIII, se distingua par la suite en confiant, aux archives municipales, une profession de foi où il expliquait que, si, lors du vote, il avait dit «oui» — «malgré son cœur et ses sentiments», c'était par peur d'être dénoncé. Et il ajoutait: «Il ne peut entrer dans le cœur de l'honnête homme, de tout bon français, de répudier une famille qui, depuis plus de huit cents ans, a fait la gloire et le bonheur de la France et de l'admiration de l'Europe par ses vertus, les Bourbons enfin» (22).

Mais la population n'a pas attendu le 17 avril pour s'exprimer, par libelles qu'imprime Anner, maintes fois poursuivi, condamné ou acquitté (23) sous la Restauration; le chapelier Charles Le Brec entre autres manifesta bruyamment sa satisfaction de voir le retour de l'Empereur.

Le chanoine Saluden a conté, avec humour, sa journée du 23 mars 1815: «Le matin du 23 mars 1815, le crieur public apporte, sur le quai Tourville, la nouvelle que Napoléon est de retour de l'île d'Elbe... Aussitôt Charles Le Brec court à son magasin et attache lui-même, au chapeau de tôle de son enseigne, un immense drapeau tricolore, en jetant avec force... un formidable cri de «Vive l'Empereur!». Il sort de ses cartons de chapelier quelques cocardes tricolores qu'il avait conservées, puis ordonne à son personnel d'abandonner les travaux en main pour en confectionner de nouvelles. Dans sa chambre, il avait un buste de Napoléon Ier, en plâtre bronzé; il le fait descendre dans son magasin et l'y place sur un socle, recouvert du drapeau tricolore. Le crieur public est ensuite prié d'annoncer en ville que la chapellerie Le Brec met en vente des cocardes tricolores» (24). Bientôt, ce fut la ruée des acheteurs que servaient, devant la porte du magasin, les deux fillettes de Le Brec. «Les gens payaient en pièces blanches, sans s'informer du prix, refusant la monnaie, mais embrassant les jeunes marchandes».

Le lendemain, une délégation de municipaux et d'anciens militaires se présente chez Le Brec, lui demandant de prêter le buste de l'Empereur. Il accepte avec enthousiasme. «Bien vite, dit le chanoine Saluden, un brancard est amené, on l'orne de draperies tricolores et de guirlandes de verdure et on y fixe le buste. Un cortège se forme et, musique en tête, on s'en va promener à travers la ville le buste de Napoléon Ier, aux cris mille fois répétés de «Vive l'Empereur!...».

---

(22) Dr A. CORRE, art. cité.

(23) Arch. nat., BB^{27} A 6(3).

(24) Chanoine SALUDEN, *Le bonapartisme d'un Brestois*, dans *l'Écho paroissial de Saint-Louis.*

La situation internationale défavorable à ce dernier allait bientôt avoir ses répercussions sur le plan brestois.

A la suite du décret impérial du 27 mai, Brest, ainsi que toutes les places fortes de la 13e division, était mise en état de siège. Cela devenait une habitude pour le port du Ponant, mis déjà en état de siège le 14 octobre 1803, lequel ne fut levé que quatre ans plus tard, le 19 octobre 1807.

Le lieutenant général baron Brenier, publiait, le 4 juin 1815, l'ordre du jour suivant: «En vertu de l'article 28 du décret impérial du 24 décembre 1811, je prends le commandement supérieur de la ville de Brest; je n'userai jamais des droits que me donne le dit décret que pour la sûreté, la tranquillité des habitants et pour la conservation d'une place aussi importante à tous égards.

«Les autorités civiles et judiciaires continueront toutes leurs fonctions dont elles ont été chargées jusqu'à présent; la police sera exercée par les mêmes agens; seulement, ils voudront bien me rendre compte journellement de tout ce qui pourrait intéresser l'ordre public.

«Les autorités ainsi que les habitans qui ont déjà donné tant de preuves d'un excellent esprit et d'un véritable dévouement, je compte entièrement sur eux pour déjouer tous les efforts des ennemis intérieurs et extérieurs. Je réclame leur confiance et je ferai tout pour la mériter» (25).

Fort heureusement, Brest n'avait plus à la tête de sa police le commissaire général Pierre Chépy. Il avait cessé ses fonctions en avril 1814, après onze ans de présence... très active.

Une chouannerie finistérienne avortée

Dans un rapport du capitaine commandant la gendarmerie du Finistère, datée du 2 avril 1815, on peut lire: «J'ai parcouru une bonne partie du département... La joie de revoir l'Empereur s'est exprimée de suite par la presque totalité des citoyens. Tout est resté calme et paisible» (26).

Il signale toutefois la difficulté de trouver du tissu pour faire des drapeaux tricolores et mentionne deux événements:

— d'abord l'arrestation de Marc Hénault qui passe, à Crozon, pour un agitateur royaliste. On lui reproche «d'agiter les brandons de la discorde». Il est conduit sous bonne garde à Quimper, puis à Rennes, auprès du général Cafarelli (27);

---

(25) Arch. dép. Finistère, 1 M 206.

(26) *Ibid.*, 1 M 174.

(27) Marc Hénault (et non Enot comme l'indique les rapports). Né à Crozon le 16 janvier 1787, y décède le 24 mai 1866. Greffier de justice de paix, commerçant (sardines pressées et rogue). Il avait épousé, le 7 novembre 1809, Marie Françoise Graveran. (Note de A.-H. Dizerbo).

— ensuite la mauvaise volonté du curé de Bannalec, Jean Le Bourhis (28), qui a tenu «des propos incendiaires», susceptibles «d'allumer la guerre civile» et qui persiste à faire flotter le drapeau blanc sur son clocher.

Cependant, ce n'est qu'en fin mai que la chouannerie commence à se manifester dans le Finistère qui n'est pas, comme le Morbihan, «un pays où chaque enfant suce l'amour de son roi avec le lait de sa mère» (30).

Dans une lettre du 31 mai, le maire du Faou alerte celui de Landerneau en ces termes: «... Dans la forêt du Laz et dans la commune de Cast, il s'est présenté des insurgés. Leur but serait de se diriger sur le Pont-de-Buis et d'y enlever les poudres et salpêtres...» (31).

Scaër en effervescence

En fait, dès la mi-mai, Julien Guillemot, chef chouan, fils du «roi de Bignan», était parti en prospection dans le Finistère, délégué par le général de Sol de Grisolles. Mais les personnalités qu'il contacte sont réticentes. M. Le Guesno de Penanster, sollicité — c'était l'ancien chef de la légion de Gourin — déclare: «Qui quitte la partie la perd; les Bourbons sont partis, tant pis pour eux! Pour moi, je me retire à Lannion!» (32). Sollicitant M. du Chélas, Julien Guillemot se voit répondre «qu'il ne voulait pas être compromis». Il pousse, cependant, jusqu'aux portes de Morlaix, à Plougonven, sans succès. Déçu, il reprend le chemin du Morbihan. Il revient pourtant fin juin, en force cette fois-ci, occupant Gourin, Motreff, Carhaix, Saint-Hernin, mais se faisant contrer devant Châteauneuf-du-Faou (33).

Scaër, de son côté, connaît, courant mai, quelques moments agités. M. de Carné, sous-préfet de Quimperlé, attribue la situation au maire, «homme faible», sous la dépendance du curé, l'abbé Herviant, «dont tout le monde parle mal sous le rapport de son esprit de parti» (34).

Un échange de lettres a lieu entre le préfet Chazal, baron de l'Empire, et l'évêque de Quimper, auquel il écrit: «Monsieur l'Évêque».

A une lettre de ce dernier qui semble dire que quatre mille chouans ont investi Scaër, le préfet répond: «Scaër a été un moment occupé, non pas par

---

(28) Jean Le Bourhis, né à Melgven en 1762. Réfractaire à la Constitution civile du clergé, il s'exila en Espagne en septembre 1792. Ordonné prêtre en Espagne en 1796. A son retour en France, nommé vicaire à Bannalec. Recteur de Kernével, puis, le 6 septembre 1813, de Bannalec où il décède le 12 janvier 1816. (Notes de M. le chanoine J.-L. Le Floc'h).

(29) Arch. dép. Finistère, 1 M 174.

(30) *La campagne de 1815 dans le Morbihan*, dans *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1er trimestre 1869, p. 169-183.

(31) Arch. dép. Finistère, 1 M 174.

(32) J. GUILLEMOT, *Lettres à mes neveux*, Nantes, 1859, p. 238-241.

(33) Roger GRAND, *La chouannerie de 1815*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXI, 1941, p. 1-272.

(34) Arch. de l'Évêché de Quimper, dossier Scaër, pièce 96.

quatre mille hommes, mais par quarante paysans égarés par un monsieur portant à son collet des fleurs de lys d'argent plaquées. Je désire que M. le Curé de Scaër, contre lequel on m'a fait des plaintes (35), ne s'y trouve pas lorsque MM. les Fédérés de Quimper entreront dans cette commune pour y relever le drapeau tricolore. Je vous prie, Monsieur l'Évêque, de vouloir bien l'appeler auprès de vous pour l'interroger sur les faits qui lui sont imputés dans le rapport officiel joint » (36).

L'évêque ayant voulu arrondir les angles, le préfet lui répond, le 3 juin (37) : « Vous pouvez juger combien M. le baron Carné a ménagé les termes sur M. le Curé de Scaër, en apprenant qu'il lui a été signalé comme un homme affreux qui a été lui-même chef d'une bande de chouans, qu'on l'a vu, le pistolet et le sabre à la main et qu'en Espagne, il était agent de l'inquisition ».

Le curé de Scaër fut rappelé à Quimper. Il ne devait retourner dans sa paroisse qu'à la mi-juillet (38). Il donne alors à l'évêque ses impressions sur l'état du bourg : « Nous arrivâmes mercredi à Scaër, à 4 heures du soir. Un instant après, nous reçumes la visite des officiers qui y commandent. Nos dames du bourg, royalistes et bonapartistes, ne tardèrent pas à se rendre au presbytère, ainsi que plusieurs artisans et paysans. Chacun faisait son compliment. Nous ne tardâmes pas à rendre nos visites à tous, indistinctement, amis et ennemis. Je trouvai le bonhomme Keransquer (39) très abattu. Il venait d'apprendre de l'abbé, la mort de son fils, officier d'artillerie... Notre cy-devant maire (Guéguen) est encore au pouvoir des royalistes. Il nous reste encore douze gendarmes à Scäer dont quatre mangent au presbytère... Je supplie votre Grandeur de vouloir bien agréer mes remerciements des honnêtetés dont elle m'a comblé pendant mon séjour à Quimper... »

Le 30 août, le curé de Scaër faisait le point à l'évêque. M. Guéguen a été libéré. « Nos royalistes reviennent chez eux, mais contents de retourner dans le besoin. Le "Vive le Roi" plaît peu à nos gendarmes et à nos fédérés qui sont heureusement en petit nombre... » (40).

La défaite de Waterloo (18 juin), l'abdication quatre jours plus tard, règleront le problème et quand, en juillet, la commune de Bohars fête la Saint-Louis, le préfet approuve la dépense de 80 francs (41).

---

(35) *Ibid.*, dossier Scaër, pièce 96, lettre du 31 mai 1815.

(36) *Ibid.*, rapport officiel : « Tous les rapports que je reçois sont peu favorables au curé de Scaër ; il paraît s'être fortement prononcé pour le parti opposé au gouvernement de l'Empereur dans le moment où tout Scaër était dans l'inquiétude, il paraissait être fort satisfait ; M. Gaudec, passant près de lui, lorsqu'il quittait le bourg pour se réfugier à Quimperlé, l'a vu se frotter les mains l'une contre l'autre avec un air de satisfaction... ».

(37) *Ibid.*, dossier Scaër, pièce 98.

(38) *Ibid.*, Lettre du curé de Scaër à l'évêque, 21 juillet 1815, pièce 103.

(39) Keransquer. Juge de paix.

(40) Arch. de l'Évêché de Quimper, dossier Scaër, pièce 104.

(41) Arch. dép. Finistère, 1 Z 11.

MARYVONNE ABRAHAM

La canicule en Finistère. A la recherche du calendrier d'été du chien en Basse-Bretagne

Le mot canicule, qui est pour nous aujourd'hui synonyme de chaleur, vient du latin *canicula*, mot signifiant «petite chienne», nom donné à l'étoile Sirius qui se lève et se couche en même temps que le soleil du 22 juillet au 22 août.

Le monde méditerranéen de l'Antiquité avait remarqué que l'apparition des jours de grandes chaleurs coïncidait avec celle de l'étoile et en attribuait donc la cause à la petite chienne céleste, sollicitant alors sa protection contre les méfaits de la sécheresse. Cette croyance fut si forte que nous pouvons la retrouver dans notre propre calendrier chrétien. Il nous a paru intéressant de nous demander si elle pouvait également transparaître en Basse-Bretagne, en particulier dans le vocabulaire et l'hagiographie. Nous avons ici plus particulièrement choisi nos références iconographiques dans le Finistère.

La méthode folklorique et calendaire

Cette étude ethnologique se propose de montrer l'image que la société humaine a du chien dans la région considérée pendant la période caniculaire. Nous utiliserons une méthode calendaire, qui prend en compte nos recherches de terrain et nos enquêtes bibliographiques, fait intervenir la linguistique (1) avec

(1) A ce sujet, précisons bien que nous ne nous posons absolument pas en linguiste. Nous n'entrerons pas dans la polémique de l'orthographe de la langue bretonne, langue essentiellement orale, dont on n'a tenté l'uniformisation de l'écriture que depuis quelques années, avec des divergences d'écoles. Nous citons donc les auteurs avec l'orthographe qu'ils ont adoptée, même si cette écriture est visiblement erronée. Cela n'implique de notre part aucune naïveté, mais le respect du texte de l'auteur. De toute façon, les citations en breton nous intéressent pour le sens et le style de pensée qu'elles véhiculent et non pour la forme de l'écriture, qui relève d'une spécialité autre que la nôtre. Nous savons, pour avoir travaillé dans le domaine des langages artificiels, que l'écriture correcte d'une langue a pour but d'en exprimer le sens. Mais le propre du dialogue entre êtres humains est bien de savoir saisir, malgré une formulation parfois incorrecte ou ambiguë, l'information véhiculée par les mots.

l'anthroponymie et la toponymie, mais aussi l'étymologie populaire, l'iconographie, l'hagiographie et le folklore.

Nous reprenons entièrement la représentation de l'année antérieure théorique, exposée par C. Gaignebet (2). L'année est divisée en périodes solaires fixes par les deux solstices et les deux équinoxes et il s'y superpose la division induite par les quatre grandes fêtes celtiques, décalées chacune d'une quarantaine de jours par rapport aux fêtes solaires. La période remarquable de quarante jours, constante dans la symbolique chrétienne, a une signification concrète importante: elle représente, selon l'interprétation de C. Gaignebet, une lunaison et demie, intervalle de temps durant lequel peut se placer une fête mobile déterminée par une phase lunaire (3). La quarantaine, qui se dit *daou-ugent* (deux fois vingt), ne semble pas être une unité remarquable du calendrier breton. La lune est sans contestation possible encore aujourd'hui un élément indispensable du comput du temps en Bretagne: chez tous les paysans, le calendrier affiché dans la cuisine indique les lunaisons.

Nous utiliserons la notion de «clef antérieure», définie comme «première date possible d'une célébration variable» (4). La période de la demi-lunaison permet à certaines époques privilégiées de raccorder les calendriers solaires et lunaires. C'est le cas des fêtes celtiques du 1er mai et du 1er novembre, qui partagent l'année en deux parties.

Le calendrier celtique commence le jour de la fête de Samain, «qui n'appartient ni à l'année qui finit, ni à l'année qui commence» (5). «Les deux pôles du temps calendaire sont le début de l'hiver (Samain) et le début de l'été (Beltaine)» dans la tradition celtique (6). En été le «soleil allant de l'est à l'ouest reste au sud toute la journée et c'est la moitié claire du monde: celle des vivants et des dieux lumineux» (7) et, en hiver, «le soleil allant de l'ouest à l'est pendant la nuit est au nord et c'est la partie réservée au sid, aux morts, aux dieux mystérieux et sombres» (8). L'alternance est inscrite dans le nom des mois. Les deux premiers mois de la partie sombre s'appellent *du* (noir) et *kerzu* (très noir). Le mois de juillet (*gouere*, de *gour-heol*) est le mois où le soleil est le plus fort, ou, en Bretagne centrale, le mois du foin. Août est le mois de la moisson, septembre

(2) C. GAIGNEBET, *Le Carnaval*, Paris, Payot, rééd. 1979, p. 27-34.

(3) Nous partageons tout à fait la conception calendaire de C. Gaignebet, mais il nous paraît que ces quarantaines doivent être précisées. Nous avons nous-même compté des durées de 40 ou bien 44 jours. Selon nos calculs, si l'on considère la révolution sidérale de la lune (retour en un même point du ciel: temps pour qu'elle fasse un tour complet autour du soleil: 27 j 7 h 43 mn), la lunaison et demie correspond à 40 jours, et 44 si l'on prend en compte la révolution synodique (intervalle de temps nécessaire pour que la planète et la terre reprennent la même position par rapport au soleil).

(4) C. GAIGNEBET, *op. cit.*, p. 10.

(5) F. LE ROUX, C. GUYONVARC'H, *Les druides*, Ogam, 1978, p. 411.

(6) ID., *ibid.*, p. 127.

(7) ID., *ibid.*, p. 128.

(8) ID., *ibid.*, p. 128.

celui de la paille blanche et octobre celui des semailles. Le partage de l'année apparaît encore dans le vocabulaire (*han*, été, *goan*, hiver), dans le droit coutumier et bien sûr dans les fêtes des saints. Il se voyait aussi jusqu'à ces dernières années dans le changement de costume : on arrêtait le chauffage et on mettait des tenues légères à partir de la fête des Rameaux, et l'on commençait à chauffer à la Toussaint en même temps que l'on reprenait les vêtements d'hiver.

La canicule en Égypte et dans le monde gréco-latin : Sirius, l'étoile du Grand Chien

Le développement ci-dessous concernant la canicule expose les résultats des travaux de Saintyves et de C. Gaignebet qui en a confirmé l'unité logique. Nous en reprenons les conclusions dans le contexte bas-breton qui nous intéresse.

La canicule était pour les Romains le début d'une période d'extrême sécheresse à laquelle ils sacrifiaient un chien roux. Dans la tradition grecque, le vent de cette époque de l'année, le souffle brûlant du chien d'Orion, le chasseur géant, apporte la mort et la peste, tandis que pour les Égyptiens l'étoile verte annonce le début des crues salutaires du Nil, quand le lin dessèche la terre et que

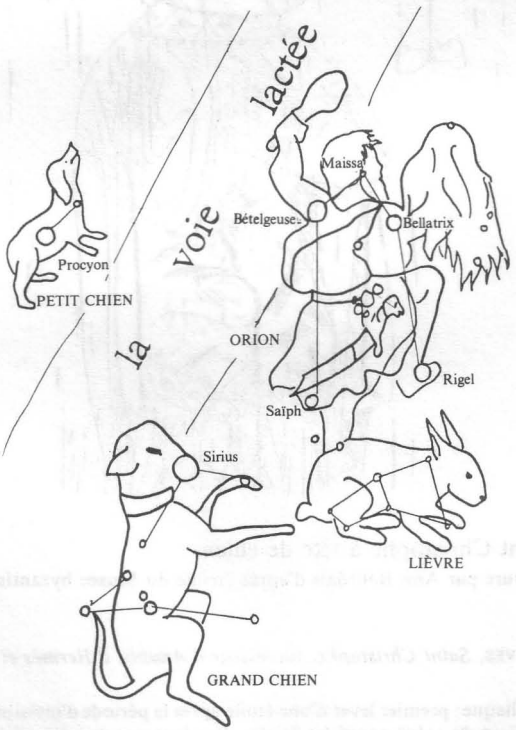

Fig. 1. — Les constellations du Grand Chien et du Petit Chien.
D'après une carte du Ciel éditée par l'I.G.N., 1973.

l'on fête la mort de Linos, le dieu du lin, et que la tradition argienne célèbre les kunophontes, fête durant laquelle on tue tous les chiens errants en mémoire de Linos, fils d'Apollon, dévoré par les chiens.

«Le courant de dévotion qui va d'Anubis à saint Christophe en reliant leurs noms, leurs images, leurs rites, ne saurait plus faire de doute; au reste, l'étude des relations calendaires entre les fêtes des dieux et celle du saint, si c'était nécessaire, achèveraient d'éclairer notre religion»(9). Le lever héliaque(10) de Sirius ou Sothis, que les Égyptiens appelaient l'Aboyeur, dans la constellation du Grand Chien, marquait le commencement d'une forme d'année fixe en Égypte, et annonçait la crue du Nil dont dépendait toute l'agriculture du pays. «Les levers et couchers de Sirius étaient considérés comme des apparitions et disparitions

Fig. 2. — Saint Christophe à tête de chien.
Gravure par Ann Bourdais d'après l'icône du Musée byzantin d'Athènes.

(9) P. SAINTYVES, *Saint Christophe, successeur d'Anubis, d'Hermès et d'Héraclès*, Paris, 1936, p. 40.

(10) Lever héliaque: premier lever d'une étoile après la période d'invisibilité due au mouvement annuel apparent du soleil parmi les étoiles. Pendant une certaine période, la lumière du soleil évince celle de l'étoile.
Coucher héliaque: dernier coucher visible d'une étoile précédant sa période d'invisibilité.

d'Anubis: le chien et l'étoile étaient l'objet des mêmes solennités calendaires» (11). D'après Pline, les chiennes devenaient enragées en voyant paraître la canicule, astre dont le nom veut dire chien dans toutes nos langues issues de la civilisation gréco-latine. En breton, le mot est traduit dans les dictionnaires textuellement par *steredenn ar c'hi* (étoile du chien) dès Jehan Lagadec, mais aucun bretonnant ne l'emploie; il semble donc que ce soit un mot de lettré traduit du français.

Saint Christophe était honoré le 9 mai chez les Grecs à la date du premier coucher de Sirius et le 25 juillet chez les Latins (lever de Sirius). Les Lémuries, fête des mânes sombres, commençaient le 9 mai (12). C'était une fête consacrée aux morts en Égypte et dans le monde gréco-romain. «Le coucher du chien semblait donc, dans tout l'Orient méditerranéen, favoriser la réouverture du monde infernal. A cette occasion, les Égyptiens jetaient dans le Nil un doigt de leurs ancêtres (...). Cette cérémonie s'accompagnait d'un bouturage rituel, sur lequel se greffa presque nécessairement le thème du bâton sec qui reverdit, rituel qui pourrait bien avoir été mis en relation avec l'Invention de la Croix, qui se célébrait à la date du 3 ou du 7 mai» (13).

Chez nous, P.-J. Hélias évoque, mais sans date, les menaces de la chienne du monde (14) «efflanquée, hérissée, les babines retroussées sur des dents jaunes. Quelquefois, les hommes choisissaient de se pendre et il y avait toujours, dans l'appentis, une corde qui ne demandait que cela. Les femmes préféraient se noyer et il se trouvait toujours un puits dans leur cour ou un lavoir au bas de leur champ».

Peut-on parler de la canicule en Bretagne? Les saints caniculaires du Finistère

Nous allons à présent parcourir notre calendrier caniculaire, du premier coucher de Sirius le 9 mai à son dernier coucher le 23 août, en nous demandant si cette période est bien placée sous le signe du chien sauvage jusqu'au lever héliaque de l'étoile, puis d'un chien protecteur jusqu'à son coucher héliaque.

Eun han tomm a zo kounnaruz	Un été chaud apporte la rage [nous serions tentés de dire, est «enchiennant»]
Goude miz Ebrel da fin Eost	De la fin d'avril jusqu'à la fin d'août
Da dan ebed na da tost	d'aucun feu ne t'approche (15).

(11) P. SAINTYVES, *op. cit.*, p. 41.

(12) Mai: de *Majores*, les ancêtres.

(13) P. SAINTYVES, *op. cit.*, p. 42.

(14) P.-J. HÉLIAS, *Le cheval d'orgueil*, Paris, Plon, 1975, p. 29.

(15) L.-F. SAUVÉ, *Proverbes et dictons de la Basse-Bretagne*, Paris-Genève, Slatkine, 1980, p. 108-109, n° 737.

Nous savons déjà qu'en pays celtique, depuis le 1er mai, fête de Bel, l'année est entrée dans sa partie lumineuse réservée au monde des vivants. Ce jour rappelle les miracles de *saint Brieuc* et *saint Marcou* qui guérirent chacun un enfant mordu, l'un par un chien (16), l'autre par un loup, tous deux enragés. Remarquons que le pardon de Saint-Michel de Brasparts se célèbre le 9 mai, qui est la fête de *saint Michel* au mont Gargan, et nous savons que la région du Mont-Saint-Michel de Brasparts, située près de l'entrée du monde souterrain, est très particulièrement liée aux morts. Rappelons aussi que saint Michel est le peseur d'âmes.

Le coucher de la canicule n'est pas consciemment connu dans le monde celtique, mais nous le retrouvons indirectement en considérant les travaux de l'agriculture et les rites de protection contre les chiens ensauvagés malfaisants.

Du 9 mai au 25 juillet, la liturgie chrétienne célèbre des saints dont le chien ou le loup accompagnateur symbolise une présence néfaste : on sait le danger que représente le loup entre le 1er mai et la saint Jean.

Avant 1803, le pardon de sainte Anne de la Palud se célébrait le dimanche après l'Ascension (17). *Sainte Anne*, qui est représentée très vieille parce qu'elle fut mère très vieille, protège les morts qui sont dans la terre.

Les « aboyeuses » de Josselin se manifestaient le mardi de la Pentecôte et à l'Assomption. La Pentecôte étant une fête mobile, la date pouvait varier du 13 mai au 16 juin. Le 13 mai correspond à l'ancienne fête romaine des lémuries. A cette date, les premiers papes chrétiens célébraient une fête dédiée à tous les saints martyrs et à la Vierge Marie. Cette fête fut transférée au 1er novembre par l'ordre de Cluny.

Le jour de la Pentecôte, dans l'île de *Saint-Gildas* en Penvenan, a lieu le pardon du saint (18) : « Les habitants du pays font porter à la chapelle du pain que l'on frotte contre sa statue après avoir fait semblant de l'offrir au chien sculpté à ses pieds. On donne ensuite ce pain à manger aux bêtes. Les personnes en mangent également. Ni homme ni bête ayant mangé de ce pain ne seront mordus dans l'année par des chiens enragés. Ceux-ci d'ailleurs, par le pouvoir du saint, crèvent dès qu'ils abordent dans l'île. » Le rite évoque une forme de communion dans un repas rituel partagé par les chiens et les hommes, les plaçant ensemble sous la protection du saint.

Le 16 mai, c'est la fête de *saint Brandan*, le navigateur celte du VIe siècle aux îles Fortunées, à la recherche du Paradis, qui rencontre un chien-guide, manifestement envoyé de l'au-delà, motif fréquent des contes populaires. « Une crique, un couloir entre des hautes falaises, un calme impressionnant. Une fraîche

---

(16) A. Le Grand, *Les vies des saints de la Bretagne Armorique*, Brest, P. Anner et fils, 1837, p. 253.

(17) La tradition attribue l'établissement de ce pardon à saint Corentin et à saint Guénolé, au début du VIe siècle.

(18) G. Le Calvez, 1892, dans P.-Y. Sébillot, *Le folklore de la Bretagne*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1968, t. I, p. 379.

cascade les invite à débarquer. Et ce sont enfin des heures de sommeil. C'est alors qu'un chien se présente qui les conduit à un magnifique château où ils trouvent table servie et peuvent se reposer trois jours... » (19).

Les loups de *saint Ronan*, fêté le 1er juin, accusé d'être lui-même un garou, de *saint Hervé*, le 17 juin, représentent le monde sauvage, dangereux, que ces saints savent approcher et dominer. Par-dessus tout, ils savent éloigner de notre monde domestiqué leur influence néfaste.

Saint Tugen, dont le pardon se célèbre avant la saint Jean, est représenté accompagné d'un chien néfaste dont il faut se protéger. A l'époque de ce pardon, l'on vend de petites clés en plomb bénites que l'on doit toujours porter pour être prémuni contre la rage.

A Gaël, c'est *saint Méen* que l'on honore le 21 juin. «Dans la région, le grand saint protecteur semble être saint Méen, dont la fontaine, à Gaël, attirait encore au XVIIe siècle des pèlerins venus de fort loin, jusque de la région parisienne, comme l'attestent des actes de décès dans les paroisses situées sur les grandes routes: (...). Or, ces mentions disparaissent au siècle suivant, où l'eau de Gaël est certes connue et diffusée dans toute la Bretagne et même jusqu'à Nancy, mais elle ne serait plus qu'un breuvage contre la rage préparé selon un secret jalousement gardé d'âge en âge par les recteurs successifs de la paroisse » (20).

Saint Méen veut, comme saint Josse, séparer les chiens des hommes, par l'eau, support du baptême qui fait la distinction entre les deux (21): « Un recteur de Gaël fut mordu par un chien enragé au milieu de sa messe. Mon Dieu! dit-il, si je pouvais boire de l'eau avant que le chien lui-même n'en boive, je serais sauvé! Aussitôt une fontaine jaillit au pied de l'autel. C'était un beau miracle. Et nous autres, gens d'Epiniac, nous faisions comme tout le monde, nous allions autrefois à Gaël puiser à cette source pour être guéris de la rage. Malheureusement des impies ont donné de cette eau sainte à des chiens. C'était la profaner. Aussi elle a perdu sa vertu ».

Saint Jean, protecteur des bergers contre les loups, fêté par la confrérie du Loup-Vert de Jumièges, n'est-il pas lui-même le garant que les puissances souterraines ne reparaîtront pas à la date de sa fête?

Le 29 juin, c'est la fête de *saint Pierre*, apôtre: «On l'invoquait au Moyen Age contre la fièvre, les accès de folie, les morsures des serpents. Pour guérir la rage, contre laquelle il était censé protéger, parce qu'il avait mis en fuite les chiens enragés lancés à ses trousses par Simon le Magicien, on appliquait sur les hommes et les animaux un fer chaud appelé clé de saint Pierre » (22). Pierre met

(19) J. CHARDRONNET, *Le livre d'or des saints de Bretagne*, Rennes, Armor-Éditeur, 1977, p. 33-36.

(20) J. DELUMEAU, *Histoire des diocèses de France*, t. X, *Rennes*, Paris, Beauchesne, 1979, p. 151.

(21) *Revue des Traditions populaires*, 1903, t. XVIII, p. 531.

(22) L. RÉAU, *Iconographie de l'art chrétien*, Paris, P.U.F., 1959, t. III, III, p. 1082.

les chiens en fuite en leur présentant du pain bénit et dit: «Car celui (Simon) qui avait promis qu'il viendrait des anges contre moi a fait venir des chiens afin de faire voir que les anges de Dieu (Simon qui s'est pris pour Dieu) ne sont autres que des chiens» (23). Une autre fois, d'un signe de croix, Pierre fait se retourner un chien contre Simon.

Une quarantaine après la Saint-Ronan, entre le deuxième et le troisième dimanche de juillet, se déroule à Locronan la troménie, qui rappelle le parcours circulaire que saint Ronan avait l'habitude de faire autour de son territoire pour en éloigner les loups, et nous savons que pendant toute la durée de la troménie les âmes errantes ne paraîtrons pas à l'intérieur du territoire sacré: «Les nuits de la troménie depuis ce minuit (samedi) jusqu'à minuit dans huit jours n'appartiennent qu'aux vivants et on ne risque pas de rencontrer par les sentes de la montagne le cortège des infortunés qui, vivants, dédaignèrent la troménie» (24). Si nous nous intéressons aux huttes des saints de la grande troménie, nous voyons que la première est celle de *saint Christophe* fêté le 25 juillet, la suivante est celle de *saint Roch* accompagné d'un chien, ensuite *saint Mathurin* qui préserve de la mort subite, fêté le 1er novembre, patron des fous, puis *Notre-Dame du Rosaire* qui offrit à Dominique, le chien du Seigneur, un chapelet de roses. *Saint Tugen* et *saint Thégonnec* invoqués pour la rage, ont leur station en fin de parcours. Saint Jean, saint Thégonnec comme saint Philibert, protègent des loups.

Le périmètre sacré enserrant un territoire interdit au loup est donc renforcé par des saints protecteurs de la rage et du loup, qui sont les formes ensauvagées du chien. La troménie se déroule entre deux dimanches, ne peut commencer avant le 8 juillet et se termine au plus tard le 20 juillet, au début de la canicule.

«N'est-il pas évident que *saint Mercure*, comme *saint Christophe*, à qui il a emprunté des traits frappants, a servi à christianiser l'antique fête du 25 juillet en l'honneur de Sothis et d'Anubis?» (25) que «Virgile, Ovide, saint Augustin surnomment *Latrator*, l'Aboyeur?» (26). Ce même 25 juillet, les Grecs pratiquaient une cérémonie appelée kunophontes ou massacre des chiens, pour apaiser les mânes de Linus, dieu du lin qui avait été dévoré par ces animaux; les Romains sacrifiaient des chiens roux à la déesse Furina, pour éviter que le raisin ne soit saisi par la rousseur. Plus près de nous, le docteur Poujol, dans le *Dictionnaire de médecine pratique* de 1852, nous confirme la continuité de ces pratiques: «Les causes qui produisent (dit-on) la rage chez les animaux sont de deux ordres. Aussi bien des gens admettent que la privation de boisson et des aliments, de la boisson surtout, durant les fortes chaleurs, la déterminent; d'où la barbare coutume d'empoisonner les chiens, ou du moins de répandre du poison dans les rues des grandes cités pendant la canicule».

---

(23) JACQUES DE VORAGINE, *La légende dorée*, Paris, Garnier-Flammarion, 1967, t. I, p. 419.

(24) L. LE BERRE, *Bretagne d'hier*, Rennes, 1938, p. 181.

(25) P. SAINTYVES, *op. cit.*, p. 44.

(26) E. BLAZE, *Histoire du chien chez tous les peuples du monde*, Paris, 1843, p. 81.

«La canicule semblait rouvrir pour quelques semaines (25 juillet-24 août) les portes du monde infernal. N'étaient-ce pas les morts malfaisants qui desséchaient les récoltes, ramenaient les fièvres dangereuses et rendaient le bain meurtrier?» (27).

Ar re-mañ a zeu o barr dezo evel ar chas klañv
Ceux-ci ont des crises, des caprices, des idées subites, comme les chiens enragés (28).

Les possédés, les fols et les enragés sont des privilégiés qui peuvent voir l'autre monde dont le chien est un messager. La rage a souvent été considérée comme une possession par un chien de l'au-delà, nous le savons déjà. Les mots qui la désignent en breton peuvent nous en convaincre. A Guimaëc, en Trégor, on appelait un chien enragé *ur c'hi diot*, un chien fou. «On croyait aussi qu'un homme mordu par un chien enragé voyait des choses qui n'existaient point. Toutes les maladies qui donnent le délire procurent les mêmes résultats» (29).

«Un animal aussi familier que le chien, inconnu en Carnaval, paraît aux jours caniculaires. Chaque période de temps possède son langage propre. Chaque terme de son bestiaire est au centre d'une constellation sémantique dont elle privilégie les thèmes qui offrent entre eux une cohérence» (30).

A l'entrée de la canicule, le 20 juillet (31), nous célébrons *Marguerite*, patronne des accoucheuses qui renaquit par le flanc du dragon, et pour cela est invoquée dans le cas des naissances dangereuses, comme le sont les naissances des héros caniculaires. Marguerite a sa station dans la troménie de Locronan.

Le 22, c'est *Marie-Madeleine* la pécheresse (32), qui prit Jésus pour un jardinier; elle est toujours représentée avec de longs cheveux. La plante à forme humaine aux longs cheveux, c'est la mandragore (33). Marie-Madeleine est aussi la patronne des lépreux et des cordiers qui travaillent la fibre. Sous la

---

(27) P. SAINTYVES, *op. cit.*, p. 45.

(28) J. GROS, *Le trésor du breton parlé. 2. Dictionnaire breton-français des expressions figurées*, Saint-Brieuc, Les Presses bretonnes, 1970, p. 33.

(29) E. BLAZE, *op. cit.*, p. 353.

(30) C. GAIGNEBET, *op. cit.*, p. 131-132.

(31) Nous trouvons chez GRÉGOIRE DE ROSTRENEN, *Dictionnaire françois-celtique ou françois-breton*, Rennes, Vatar, 1732, p. 133: «*Steredeñ ar c'hy a véz o rèn a dalec ar bévare deiz var n'uguent euz a vis goüezre, bede an drede varnuguent a viz éaust.* La canicule est depuis le 24 juillet jusqu'au 23 Aoust».

Nous donnons ci-joint la copie du calendrier du missel du Léon de 1536, aimablement signalé par M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Les jours caniculaires y sont bien indiqués, mais du 15 juillet au 20 août. Le décalage reste à expliquer.

(32) Femme sauvage dans la tradition provençale

(33) La mandragore est une plante vivace du genre des solanées, croissant dans les régions méridionales de l'Europe. Sa racine très charnue se divise en deux branches volumineuses ressemblant à des jambes humaines et lui donnant une apparence anthropomorphe. C'est entre autres raisons à cause de cet anthropomorphisme que l'on a attribué à la plante des vertus particulières évoquées ici.

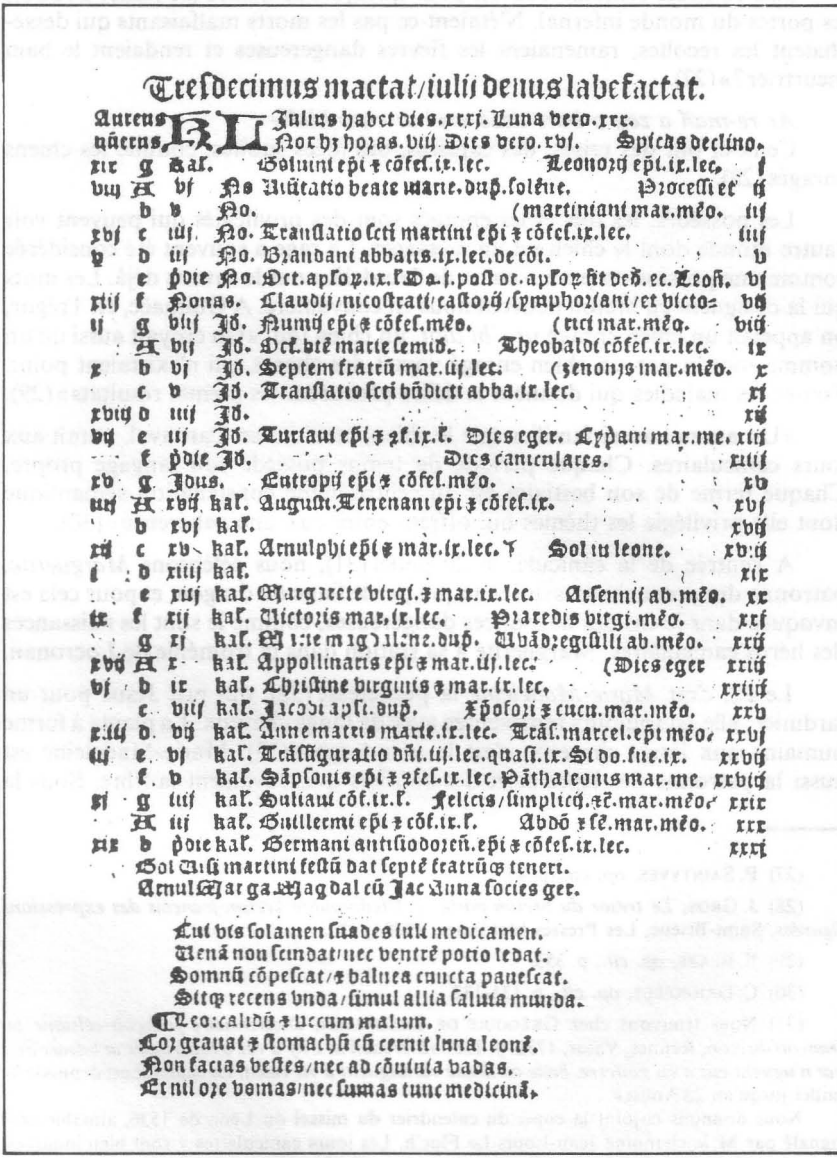

Tresdecimus mactat/iulij denus labefactat.

Aureus Kl Iulius habet dies.xxxj. Luna vero.xxx.
nũerus Nox hz horas.viij. Dies vero.xvj. Spicas declino.
xix g kal. Goluini epi ⁊ cõfes.ix.lec. Leonorij epi.ix.lec. j
viij A vj No Uiũtatio beate marie.dup.solẽne. Processi et ij
b v No. (martiniani mar.mẽo. iij
xvj c iiij No. Translatio scti martini epi ⁊ cõfes.ix.lec. iiij
v d iij No. Brandani abbatis.ix.lec.de cõi. v
e pdie No. Oct.aplor.ix.l.Da.j.post oc.aplor fit deñ.ec.Leoñ. vj
xiij f Nonas. Claudij/nicostrati/castorij/symphoriani/et victo= vij
ij g viij Id. Numij epi ⁊ cõfes.mẽo. (rici mar.mẽo. viij
A vij Id. Oct.btẽ marie semid. Theobaldi cõfes.ix.lec. ix
x b vj Id. Septem fratrũ mar.iij.lec. (zenonis mar.mẽo. x
c v Id. Translatio scti bñdicti abba.ix.lec. xj
xviij d iiij Id. xij
vij e iij Id. Turiani epi ⁊ cf.ix.l. Dies eger. Cypani mar.me. xiij
f pdie Id. Dies caniculares. xiiij
xv g Idus. Eutropij epi ⁊ cõfes.mẽo. xv
iiij A xvij kal. Augusti.Tenenani epi ⁊ cõfes.ix. xvj
b xvj kal. xvij
xij c xv kal. Arnulphi epi ⁊ mar.ix.lec. Sol in leone. xviij
i d xiiij kal. xix
e xiij kal. Margarete virgi.⁊ mar.ix.lec. Arsennij ab.mẽo. xx
ix f xij kal. Victoris mar.ix.lec. Praxedis virgi.mẽo. xxj
g xj kal. Marie magdalene.dup. Uvãdregisilli ab.mẽo. xxij
xvij A x kal. Appollinaris epi ⁊ mar.iij.lec. (Dies eger xxiij
vj b ix kal. Christine virginis ⁊ mar.ix.lec. xxiiij
c viij kal. Jacobi apsi.dup. Xpofori ⁊ cucu.mar.mẽo. xxv
xiiij d vij kal. Anne matris marie.ix.lec. Trãs.marcel.epi mẽo. xxvj
iij e vj kal. Trãsfiguratio dñi.iij.lec.quasi.ix. Si do.fue.ix. xxvij
f v kal. Sãpsonis epi ⁊ cfes.ix.lec. Pãthaleonis mar.me. xxviij
xj g iiij kal. Suliani cõf.ix.l. Felicis/simplicij.⁊c.mar.mẽo. xxix
A iij kal. Guillermi epi ⁊ cõf.ix.l. Abdõ ⁊ sẽ.mar.mẽo. xxx
xix b pdie kal. Germani antisiodoreñ.epi ⁊ cõfes.ix.lec. xxxj
Sol Visi martini festũ dat septẽ fratrũq; teneri.
Arnul Mar ga Mag dal cũ Jac Anna socies ger.

Cui vis solamen suades iuli medicamen.
Venã non scindat/nec ventrẽ potio ledat.
Somnũ cõpescat/⁊ balnea cuncta pauescat.
Sitq; recens vnda/simul allia saluia munda.
¶ Leo: calidũ ⁊ siccum malum.
Cor grauat ⁊ stomachũ cũ cernit luna leonẽ.
Non facias vestes/nec ad cõuiuia vadas.
Et nil ore vomas/nec sumas tunc medicinã.

Fig. 3. — Calendrier du missel de Léon de 1521, mois de juillet et août.

Les jours caniculaires figurent du 15 juillet au 20 août. Les signes du zodiaque y sont insérés, avec des proverbes en bas de page. On relève les noms des saints bre-

Prima necat fortẽ/sternitq3 scda cohortẽ.

Aureus numerus. KL Augustus habet dies.xxxi. Luna vero.xxx.
Nox habet horas.xiiii. Dies vero.x. Messes meto.

viii	c	Kal.	Petri ad vincula.ix.lec.semid.	Machabeorũ mar.	i
			meo. Eusebii epi ꝛ mr.me. Fidei spei charitatis ꝛ sa.ꝰ.me.		
xvi	d	iiii	No. Stephani pape ꝛ mar.iii.lec.	(Dies eger.	ii
v	e	iii	No. Inuẽtio scti stephani pthomar.cũ so.ix.lec.semid.		iii
	f	ꝑdie	No. Marthe virginis.ix.lec.		iiii
xiii	g	Nonas.	Dñici cõfes.ix.lec.	ynonii mar.meo. Memii epi meo.	v
ii	A	viii	Id. Sixti pape ꝛ mar.iii.l.	Felicissimi ꝛ aga.meo.	vi
	b	vii	Id. Donati epi ꝛ mar.iii.lec.		vii
x	c	vi	Id. Iustini mr.ix.l. Ciriaci/largi/ꝛ smaragdi mr.meo.		viii
	d	v	Id. Romani mar.iii.lec.	Vigilia.	ix
xviii	e	iiii	Id. Laurentii mar.ix.lec.dup.		x
vii	f	iii	Id. Tyburtii mar.iii.lec.		xi
	g	ꝑdie	Id.		xii
xv	A	Idus.	Hyppoliti sociorũq3 eius mar.ix.lec.		xiii
iiii	b	xix	kal. Septẽb. Eusebii pbri ꝛ cõfes.iii.lec.	Vigi. Missa	xiiii
	c	xviii	kal. Assumptio bte marie.dup.	(de vigi.nisi sit do.	xv
xii	d	xvii	kal. Armagili cõfesso.ix.lec.		xvi
i	e	xvi	kal. Octa.scti laurentii.meo.		xvii
	f	xv	kal. Agapiti mar.meo.	Sol in virgine.	xviii
ix	g	xiiii	kal. Magni mar.meo.		xix
	A	xiii	kal. Philiberti abbatis meo.		xx
xvii	b	xii	kal.	Finiuntur dies caniculares.	xxi
vi	c	xi	kal. Octa.b.ma.ix.lec.semid. Tymothei ꝛ sim.mar.meo.		xxii
	d	x	kal. Tymothei et appollinaris mar.iii.lec.		xxiii
xiiii	e	ix	kal. Bartholomei apli.dup.	Audoeni epi cõfes.meo.	xxiiii
iii	f	viii	kal. Ludouici cõfes.ix.lec.	Nõ astringit obseruari.	xxv
	g	vii	kal. Bernardi abba.ix.lec.	Hyrenels ꝛ abũdi meo.	xxvi
xi	A	vi	kal. Georgii ꝛ aurelii mar.iii.lec.	Rufi mar.meo.	xxvii
	b	v	kal. Augustini epi ꝛ cõf.dup.	Hermetis ꝛ iu.mar.meo.	xxviii
xix	c	iiii	kal. Decol.ioh.bap.ix.l. Mederici ab.meo. Sabine meo.		xxix
viii	d	iii	kal. Fiacri gl.ix.l. Felicis ꝛ adaucti mr.meo.	Dies eger.	xxx
	e	ꝑdie	kal. Paulini epi meo.	(Agili ab.meo.	xxxi

Petri steph augusti doceti Lauren adesto.
Assũptio virginis ꝛ simpho Bart ludouici Ioh. fiacr.

Quisquis sub augusto viuat medicamine iusto.
Raro dormiret estũ/coitũ quoq3 vitet.
Balnea non curet/nec longa comestio duret.
Nemo laxari debet/vel fleubothomari.
Virgo: frigidũ ꝛ siccum indifferens.
Lunã virgo tenens vxorẽ ducere noli.
Viscera cũ costis caueas tractare cruorem.
Semen detue agro/dubites intrare carinã.

tons Thénénan (16 juillet), Samson (28), Suliau (29), Guillaume Pinchon (30), Germain d'Auxerre (31).
Bibliothèque de l'évêché de Quimper.

protection des dominicains, son tombeau de la Sainte-Baume où périt maître Jacques, est gardé par un chien de pierre. Marie-Madeleine, «qu'une singulière variante de la légende provençale suppose s'être établie au Cap-Caval» (34), sœur de Lazare le lépreux, protège particulièrement ces retirés du monde et nous savons qu'autour de toutes nos villes, les quartiers de la Madeleine, de la Corderie, du Clandy étaient réservés aux lépreux.

Un homme déclaré lépreux devait être isolé du monde : la séparation, sauf pour un homme riche s'engageant à rester chez lui, était précédée de cérémonies religieuses analogues à un enterrement (messe de requiem, viatique, extrême-onction). Il sortait de la société. Un mari libéré de sa femme lépreuse pouvait se remarier. Dans toutes les paroisses, il y avait une léproserie : Keroch, Kerarf, Le Clandy (maison des malades), Kakouserie, Corderie, Cordonnerie, Park ar C'hlandi et la Madeleine.

La chapelle des lépreux était celle de Marie-Madeleine, sœur du patron des ladres, Lazare. Un cimetière spécial à côté leur était réservé. Ils n'étaient pas autorisés à prendre le pain bénit dans le panier. On le leur jetait dans leur chapeau. Ils ne pouvaient travailler que le bois ou le fil, n'étaient que charpentiers, bûcherons, tonneliers, fabricants de rouets ou barattiers, surtout cordiers, par une ordonnance de François II qui leur enjoignait de porter une marque de drap rouge sur un endroit apparent de leur robe et leur défendait de faire autre commerce que de fil et de chanvre. «Les cordiers étaient souvent écorcheurs de bêtes mortes (35) et ils plaçaient en guise d'enseigne sur leur cabane à un bout une touffe de chanvre, et à l'autre une carcasse de tête de cheval (36). Leur origine était incertaine. On les appelait caqueux, cacous ou caquins ; ils vivaient en marge de la population. (...) Dans les sacristies, on inscrivait leurs noms à l'envers sur les registres paroissiaux, comme pour les enfants illégitimes» (37). Les noms à l'envers des morts qui sont dans la société des vivants, de ces gens qui gagnent leur vie en marchant à reculons, montrent encore l'appartenance des lépreux à l'au-delà, monde retourné.

F. Cadic, d'après qui nous venons d'exposer le sort des lépreux, ajoute qu'à la fin du XVIIe siècle, un recteur, voulant transporter le cadavre d'un cordier à l'église, se vit barrer la route par les habitants déclarant que «s'il s'avisait de vouloir enterrer quelque habitant de la Madeleine en son église, il serait le premier tué et jeté dans un fossé comme un chien».

---

(34) V.-H. DEBIDOUR, *La sculpture bretonne*, Rennes, Plihon, 1953, p. 24.

(35) Peut-être faut-il rechercher par là la justification de *kikoun* (A.-E. TROUDE, *Nouveau dictionnaire pratique breton-français*, Brest, Lefournier, 1876, p. 345), nom ironique donné aux peaussiers et pelletiers : «Ce mot est une contraction de Kik, chair et de Koun, un des pluriels de ki, chien».

«Par plaisanterie, viande de chien» (F. VALLÉE, *Grand Dictionnaire français-breton*, Rennes, 1931, p. 542).

A rapprocher aussi de la boutique de cuirs parisienne, Le Peleur de Chien?

(36) Dans le *Décaméron*, la tête de cheval, tournée dans un sens ou l'autre, serait une indication de bordel ouvert ou fermé.

(37) P.-Y. SÉBILLOT, *op. cit.*, t. I, p. 265.

«En 1636, Dubuisson-Aubenay consigne l'opinion «vulgaire que, le vendredy sainct, (les caquins) souffrent le flux de sang et sont de ceux qui lièrent Jésus-Christ et firent cette imprécation *Sanguis ejus nos et super filios nostros*» (38). Les lépreux, maîtres de la corde qui a touché le Christ, sont des êtres menstrués. Saint Fiacre, patron des jardiniers fêté le 30 août, guérit les hémorroïdes; il est aussi protecteur des lépreux.

C'est un être appartenant presque à la société des morts qui se fait l'instrument du cycle de la végétation torturée en travaillant le chanvre, *ar c'hanab*, plante nommée *kenderw d'an Ankou*, cousin germain du Trépas. A Morlaix, aux environs des années 1930, «...au champ des cordiers. Dans un immense enclos, des hommes, la taille entourée d'une ceinture de chanvre, marchaient les uns derrière les autres et tressaient des kilomètres de corde avec autant de dextérité qu'une araignée tisse sa toile» (39).

Dans un chapitre très documenté sur les cordiers bretons, le folkloriste Florian Le Roy (40) a donné au sujet de leur métier d'intéressantes précisions, et surtout nous dit qu'il a encore pu voir sur le bord de nos routes un homme allongeant avec soin et régularité une mèche de chanvre qu'enroule sur elle-même la torsion produite par sa fixation à l'axe d'une roue (riot) en bois actionnée par une femme, un enfant ou un chien.

Pour dire que quelqu'un va mourir, l'on dit qu'il «est en train de tordre son lien» *a zo o neza he hevre* (41). Les cordes servant à la pendaison, les cacous étaient considérés comme maléfiques.

Plouegiz sod,	Gens de Plouezec sots,
Tud ingrat,	gens ingrats,
Lakaad o chas da charread	qui font charroyer leurs chiens
Charread kanad da sec'hañ	charroyer du chanvre pour sécher
D'ober korden d'en em grougañ	pour faire des cordes afin de se pendre (42)

Semé vers le 10 mai, «il faut attendre que saint Laurent ait mis du poil au chanvre pour l'arracher» (43). Sa spécialité est d'enlever le feu et sa fête est placée le 10 août, en pleine canicule. Le chanvre «fait enrager les gens qui ont été mordus par les chiens» (44) et il faut se faire des pilules du test d'un pendu pour se guérir des morsures d'un chien enragé.

La date des pendaisons, nous dit C. Gaignebet, est celle de la Saint-Pantagruel, le 25 juillet, début de la canicule. Les pendus sont tous pendus lors de

---

(38) Cité par A. Croix, *L'histoire d'un trait de mentalité: les caquins en Bretagne*, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 86, n° 4, 1979, p. 558.

(39) A. Postic, *Dédée mitrailleuse. Petite chronique de pain blanc et d'années noires*, Rennes, 1980, p. 65.

(40) F. Le Roy, *Vieux métiers bretons*, Paris, 1944, p. 73-88.

(41) J. Gros, *op. cit.*, p. 377.

(42) J. Gros, *le trésor du breton parlé. 3. Le style populaire*, Lannion, 1974, p. 369.

(43) *Revue des Traditions populaires*, 1903, t. XIV, p. 507.

(44) P. Sébillot, *Traditions et superstitions de la Haute-Bretagne*, Paris, 1967, p. 332.

la canicule du 25 juillet à la Saint-Pantagruel. Les pendus sont les enfants du chanvre. «Les pendus, eux, sont condamnés à rester entre ciel et terre pendant l'éternité. Leur âme ne va pas au Ciel mais elle ne tombe pas en Enfer non plus. Dans le pays de Morlaix, on en donne cette singulière explication: lorsque le Diable veut saisir l'âme d'un mourant, il se place près de la bouche pour le guetter car c'est par là qu'elle s'échappe habituellement, mais comme le pendu a la gorge serrée par la corde, l'âme cherche une autre issue, s'évade par en-bas et le diable est ainsi volé...» (45).

Jésus est pendu à l'arbre de la croix. Judas se pend. Le pendu est un homme à l'envers. La mandragore qui pousse à l'envers est un anti-homme, un homme renversé né du sperme du pendu. La mandragore est accrochée à un chien, elle ne peut être accouchée que par le chien: une jeune fille vierge et brune se rend par une nuit de pleine lune au pied du gibet. Là, elle noue sa longue chevelure à la queue du chien (46), qui tire et meurt. L'accouchement par le chien est une naissance dangereuse réservée aux sorciers qui vont être élevés par les chiens ou les chiennes. La mandragore pousse alors un cri qui rend fou, le cri de l'enfant qui sort du sein de sa mère. Si l'opération manque, il ne subsiste que cendres à la place du chien, et la jeune fille est frappée de démence.

Les lépreux, maîtres de l'initiation rituelle sur terre ont encore la réputation d'être des fous sexuels.

Gwerliskiniz, a ras da ras	Les habitants de Guerlesquin, de race en race,
Bordelerienn evel chass;	Sont luxurieux comme des chiens;
Ar chass ez a d'ann ofern-bred	Les chiens vont à la grand-messe
Ha Gwerliskiniz n'eont ket.	Les gens de Guerlesquin n'y vont pas. (47)

En examinant les textes bretons, nous constatons que Sauvé a traduit *bordelerienn* par luxurieux. Nous tenons justement au mot «bordel» dont l'une des origines les plus probables viendrait des *bordes*, les petites cabanes de planche réservées aux lépreux à l'extérieur des villages. «La maladie déterminait, physiologiquement ou psychologiquement, une intense excitation sexuelle. Ne parlait-on pas de faire l'amour en ladre vert? On imaginait donc les lépreux comme sexuellement très puissants» (48). C'est à cette excitation sexuelle que fait allusion la punition d'Iseut qui, au lieu d'être brûlée vive, sera livrée aux lépreux, à qui Tristan saura l'arracher.

Les cacous étaient aussi tonneliers. L. Rozensweig (49), citant le dictionnaire breton de dom Le Pelletier, rappelle l'étymologie qui «fait dériver directement *cacosus*, caqueux, de caquus, caque, petit tonneau. Si nous nous rappelons le rôle essentiel du tonnelet ou barillet dans la vie des premiers lépreux du Moyen Age, cette étymologie nous paraîtra toute naturelle (...). Nous chercherions en

(45) P.-Y. SÉBILLOT, *op. cit.*, t. II, p. 264.

(46) A. PARÉ, *Animaux, monstres et prodiges*, Paris, Club français du livre, 1954, p. 379.

(47) L.-F. SAUVÉ, *op. cit.*, p. 154-155, n° 964.

(48) C. GAIGNEBET, *op. cit.*, p. 73.

(49) *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1873, p. 140-165 (p. 143)

vain une relation quelconque entre les cordiers et les tonneliers, si nous n'avions encore comme trait d'union ce petit tonneau que les lépreux maniaient sans cesse, qu'ils avaient appris par conséquent à réparer et à façonner eux-mêmes, de telle sorte que, devenus cordiers par obligation, la plupart d'entre eux étaient en même temps devenus tonneliers par circonstance». Le tonneau de bois est le trou du chien, animal qui sait aller dans l'au-delà, monde auquel appartiennent les lépreux que nous voyons dans le nôtre sous une apparence humaine.

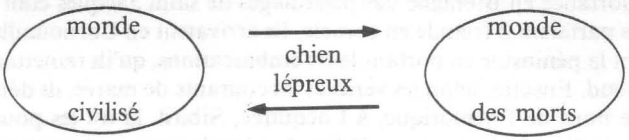

Les lépreux, *kakous* en breton, sont des «cagots». Une des explications données pour ce mot est «chien de Goth». En considérant leur fonction de passeur, qui est celle du chien, nous comprenons qu'ils aient pu être appelés «chiens».

Le 25, nous fêtons *Jacques le Majeur* (50) dont les pèlerins ont suivi le chemin. «Une constellation cependant apparaît fréquemment depuis les présocratiques jusqu'aux récits populaires médiévaux. Elle se distingue de toutes les autres car son aspect ne dépend pas de l'imagination. Ce n'est pas une série de points arbitrairement liés. C'est la Voie lactée, ou Chemin Saint-Jacques, cette énorme trace blanchâtre qui, dans le ciels purs, éclaire véritablement la voûte céleste, ce fleuve qui la traverse toute. Une série de mythes et de rites, en rapport avec le voyage des âmes comme avec l'état de la lune à ce moment-là, lui est rattachée. Nous savons déjà qu'à certaines périodes essentielles, ce chemin des âmes qu'est la Voie lactée va se trouver ouvert.

(...) L'étoile la plus brillante du ciel (dont l'observation fut universelle pendant toute l'Antiquité, et dont le lever déterminait chez les Égyptiens le début de l'année), Sirius, marque l'extrémité sud de ce chemin des dieux» (51). «La Voie lactée paraît avoir été considérée par les chrétiens du IVe et du Ve siècle, comme la route suivie par Enoch et Elie (probablement lorsqu'ils furent enlevés aux cieux) comme on le voit par un passage d'Ausone» (52). La Voie lactée, c'est le chemin de saint Jacques, le patron des compagnons. Il est vêtu en pèlerin, portant la pannetière et la gourde; lorsque les compagnons recevaient un nouveau parmi eux, ils l'habillaient des vêtements de maître Jacques. Quand les enfants de maître Jacques se séparèrent, ils partagèrent ces vêtements qui servaient aux réceptions: «Les chapeliers eurent le chapeau; les tailleurs, la tunique; les serruriers, les sandales; les menuisiers, le manteau; les charpentiers,

(50) «Doit peut-être à ce surnom mal compris d'être souvent de haute taille» (V.-H. DEBIDOUR, *Initiation à l'art des imagiers bretons*, Châteaulin, 1978).
Jacob, c'est le boiteux; le baudrier d'Orion est aussi appelé Bâton de Jacob.

(51) C. GAIGNEBET, *op. cit.*, p. 34-35.

(52) *Revue des Traditions populaires*, t. XIV, p. 609.
Dans la tradition celtique, «selon certaines légendes, Lug serait le fils de Guydyon et tandis que les Gallois nomment la Voie lactée Château de Guydyon, les Irlandais la nomment Chaîne de Lug» (P. LANCE, *Mythologie celtique*, Paris, 1974, p. 10).

la ceinture et les cloutiers, le bandeau» (53). Les enfants de maître Jacques sont des chiens. Nous pouvons peut-être, à propos de ces vêtements de pèlerin, faire un rapprochement avec ceux qui voulaient franchir le passage vers l'état de chien : «La besace, le bâton, le tribon, ou manteau doublé porté hiver comme été, voilà les attributs devenus légendaires des philosophes cyniques. Les prendre, c'est devenir cynique» (54).

L'importance en Bretagne des pèlerinages de saint Jacques était immense : les pèlerins partaient d'Irlande en coracle. Ils arrivaient en Cornouaille anglaise, traversaient la péninsule en portant leurs embarcations, qu'ils remettaient à l'eau sur la côte sud. Ensuite, selon les vents et les courants de marée, ils débarquaient sur la côte nord de l'Armorique, à Locquirec, Sibiril, là où les poussaient les courants. L'église de Locquirec, dédiée à saint Jacques, est surmontée de sa statue, accompagnée d'un chien. Les pèlerins se regroupaient ensuite à Morlaix, grand centre de pèlerinage vers Compostelle. L'église Saint-Jacques était au bout de la Grand-Rue, et les statues qui en faisaient partie sont au musée de Morlaix, où l'on peut voir aussi les fragments de la statue du géant *Christophe*, fêté le même jour ; tous deux sont les patrons médiévaux des pèlerins et des voyageurs :

Sant Iann a oa eur sant braz Saint Jean était un grand saint,
Ma sant Kristof brasoc'h c'hoaz. Mais saint Christophe était plus grand encore. (55)

Dans les versions anciennes de sa légende orientale, c'était un géant cananéen qui dévorait les hommes. La terre de Canaan est le pays des chiens (56). Dans les traditions grecques, Christophe vient de Lycie et de Lycopolis, la ville et le pays des loups, ou de Cynopolitanie et de Cynopolis, la ville et le pays des chiens. Cela nous confirme dans notre conviction que le loup et le chien enragé, tous deux animaux marqués par la sauvagerie, ne sont pas loin l'un de l'autre.

Dans certaines légendes, on dit explicitement que le saint avait une tête de chien (57), et il existe en Irlande et en Russie des représentations de Christophe

---

(53) Le secret des compagnons cordonniers dévoilé, dans J.-P. BAYARD, *Le compagnonnage en France*, Paris, Payot, 1978, p. 140.

(54) DIOGÈNE LAËRCE, *Vie, doctrine et sentences des philosophes illustres*, Paris, Garnier-Flammarion, t. II, 1965, p. 274.

(55) L.-F. SAUVÉ, *op. cit.*, p. 114-115, n° 783.

(56) «L'Évangile dit que la Cananéenne est une chienne. Lorsqu'elle demande à Jésus-Christ la guérison de sa fille possédée par le démon, Notre Seigneur lui dit : « Ce n'est pas bien de prendre le pain des enfants pour le donner aux chiens ». C'est-à-dire que les païens sont des chiens, et si je guéris quelqu'un, ce ne sera pas un païen. Mais la Cananéenne répondit à cela d'une manière spirituelle : «Seigneur, dit-elle, les chiens mangent aussi les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres ». Et Jésus-Christ lui dit : « Femme, ta foi est grande, qu'il soit fait ainsi que tu le veux ». (Matthieu, C 15, V 26), dans E. BLAZE, *op. cit.*, p. 143.

«Il est à noter que la Cananéenne qui implore le Christ pour la guérison de sa fille a aussi pour attribut ou armes parlantes, un chien» (L. RÉAU, *op. cit.*, t. I, p. 308).

Dans la Bible, la terre de Canaan est le pays des chiens ; bien que considérée comme une chienne par les Israélites, la Cananéenne est traitée par le Christ à l'égal du peuple élu : ceux qui rejoignent le Christ ne seront plus des chiens.

(57) *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1913, p. 307-325.

avec une tête de chien. En Irlande, saint Christophe était soldat, nous comprenons qu'il appartenait à la classe des guerriers ou des chiens, dans la tradition celtique. (58)

Christophe se nommait Réprouvé et devint « Porte-Christ », car il fit un jour traverser une rivière à un petit enfant très lourd, qui était le Christ, en le portant sur ses épaules. C'est donc un passeur, ce qui est le rôle constant du chien et, fêté à cette date, il devient passeur d'âmes.

Christophe fait partie des quatorze saints intercesseurs que l'on invoquait pour se garantir de la mort subite. La mort subite a toujours été très crainte par les Grecs et les chrétiens car, la vie n'ayant pu se dérouler jusqu'au terme fixé par le destin, l'âme quittant le corps se met à errer jusqu'à ce que la date qui aurait dû être celle de la mort soit atteinte. Le Moyen Age a donc recherché des dévotions pour éviter cette male mort; si l'on avait le matin regardé saint Christophe, représenté comme un géant à la porte des églises, l'on pouvait être certain de ne pas mourir subitement dans la journée. L'iconographie de saint Christophe est étonnamment riche. Elle a été abondamment étudiée par plusieurs auteurs, qui reprennent explicitement tous les symboles qui lui ont été rattachés.

On peut aussi à son sujet se souvenir d'Orion, le chasseur géant piqué par le scorpion et donc boiteux, qui pouvait marcher au fond de la mer tout en conservant la tête et les épaules hors de l'eau. Orion fut aveuglé. Saint Christophe est invoqué contre les maux d'yeux parce qu'une flèche qui le visait aveugla son persécuteur (59). De même que le regard de la femme menstruée trouble le miroir, le regard caniculaire est très dangereux, au point qu'il vaut mieux que les personnages caniculaires soient aveugles. Saint Hervé l'est déjà dans le ventre de sa mère, qui ne voulait pas concevoir. « Les femmes qui aimaient Cuchulain devenaient aveugles d'un œil pour lui ressembler et par amour pour lui ». (60)

Lorsque le chien est représenté altéré, tirant la langue, c'est qu'il symbolise la canicule et nous prévient de son approche : on reconnaît qu'un chien est enragé parce qu'il est hydrophobe. La canicule, c'est la soif. Les dictons disent que les enfants nés ou sevrés en août ont toujours soif. Décrivons schématiquement, d'après C. Gaignebet, une partie de la géographie céleste qui nous intéresse : au cœur du Lion, Regulus, le roitelet. Lorsque les âmes descendent sur terre à partir de la Voie lactée, qui est le réservoir des âmes, elles doivent passer entre le Lion et l'Hydre et sont assoiffées. Le Lion est signe de feu, de plus il a du miel dans la bouche, ce qui donne encore plus soif (le miel, c'est du feu) [61]. Les âmes qui sauraient résister à la tentation d'aller boire dans la coupe de Bacchus et qui

---

(58) H. GAIDOZ, *Saint Christophe à tête de chien en Irlande et en Russie*, Paris, 1924, p. 193-197.

(59) L. RÉAU, *op. cit.*, t. III, p. 1480.

(60) *L'épopée irlandaise*. Traduction de G. Dottin. Introduction et notes de J. Markale, Paris, 1980, p. 119.

(61) Samson découvre dans le cadavre du lion qu'il a tué un essaim d'abeilles et du miel (Bible, Livre des Juges, 14.9).

passeraient entre l'Hydre (la serpente d'eau, Mélusine) et le Lion seraient amenées à se souvenir de leurs vies antérieures. Faut-il se dispenser de boire? Ame sèche ne peut vivre dans le monde sublunaire, l'âme n'habite pas les endroits arides. «L'humide pourrit l'âme, mais conserve le corps, alors que la sécheresse provoque la mort du corps, mais assure la survie de l'âme» (62). En Bretagne, dès que quelqu'un trépasse, on s'empresse de vider l'eau de tous les récipients pour que l'âme ne s'y noie pas. On ne laisse que «le lait, dont elle s'alimente et se purifie» (63) parce qu'elle habite la Voie lactée (64).

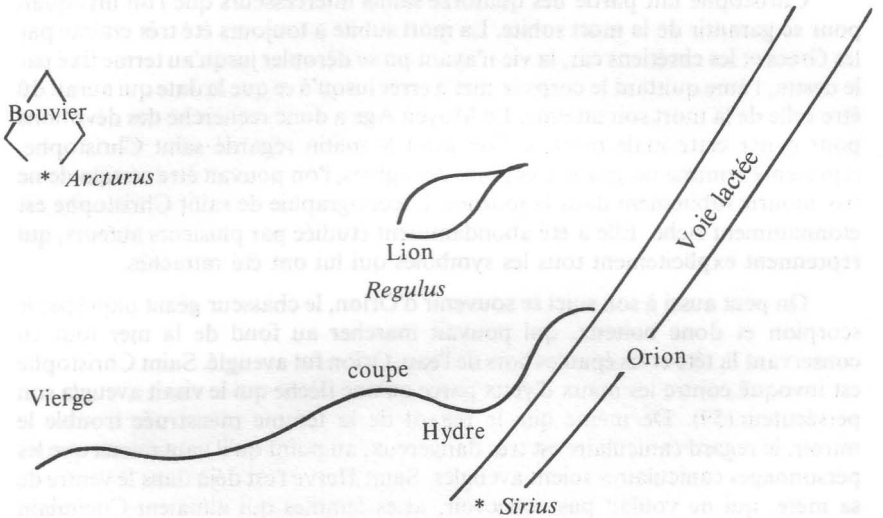

Fig. 4. — Le trajet des âmes entre les constellations du Lion et de l'Hydre.

En continuant à suivre le calendrier chrétien caniculaire, nous fêtons le 26 juillet *sainte Anne*, Ana, la mère des Bretons, dont le pardon rassemble chaque année à Auray des milliers de pèlerins. C'est là sous sa protection que sont tous les morts bretons des guerres depuis 1914-1918 (65).

Sainte Anne a un rôle important dans la circulation des âmes entre l'au-delà et ici-bas : elle garde les morts dans la terre et elle est invoquée par les femmes qui

(62) C. GAIGNEBET, *op. cit.*, p. 84.

(63) L. LE BERRE, *op. cit.*, p. 132.

(64) Cette tradition mentionnée par plusieurs auteurs, dont Léon Le Berre cité ici, n'est semble-t-il plus connue aujourd'hui. O. Perrin (*op. cit.*, p. 250) dit au contraire : «Dans certains canton, on a soin de tenir alors tous les vases remplis d'eau, afin que l'âme du mort ne cherche pas à se purifier dans le lait qu'elle pourrait corrompre. Toute l'eau de la maison est ensuite jetée et remplacée».

(65) On m'objecte que ce cimetière aurait pu se trouver à Saint-Michel de Brasparts. Ce lieu non plus n'est pas anodin, il renvoie aux portes de l'au-delà et il est placé sous la protection de saint Michel, le peseur d'âmes. Et puis, c'est quand même à Auray que ce cimetière est situé en définitive; les chrétiens ne peuvent qu'y voir la protection de sainte Anne.

veulent devenir mères (66). Au pardon de sainte Anne de la Palud, ce sont les femmes mariées qui portent sa statue. On l'invoque pour les récoltes de foin à cause de la couleur verte de son manteau et le mardi lui est spécialement consacré (67). Le vert est la couleur associée à la mort et à la résurrection (68), la couleur de la végétation réfugiée sous la terre, et qui en ressort. G. Pillard (69) nous enseigne des déesses vertes «Cérès, Cybèle, Isis, Melior, Mélusine... voilà bien des Dames Vertes qui ne furent pas seulement des protectrices de la végétation mais qui furent étroitement liées à toutes les manifestations de la fécondité, de la vie et de la mort». Rappelons l'histoire de la mère de la Vierge pour les Bretons (70): Anne, mariée à un grand et puissant seigneur, habitait un vieux castel de la forêt de Névez au-dessus de la baie de Douarnenez. Stérile, elle priait Dieu et un jour un ange lui apparut et lui prédit une fille qui serait mère de Dieu. Son époux, jaloux de cette nouvelle, entra en colère et Anne, craignant pour son enfant, s'enfuit en Palestine, séjour de sa famille, en barque. Les choses s'accomplirent et, lorsque Marie eut quinze ans, Anne pria le seigneur de la ramener en Cornouaille et le même ange lui fit retraverser les flots. Dans l'intervalle son mari était mort.

Le 27 juillet, on fête les *sept saints dormants* (71) qui étaient accompagnés d'un chien. Au Vieux-Marché, ils sont sept frères dans un dolmen (72) sur lequel on a construit l'église et la date inscrite sur la pierre du porche est la date de la sainte Madeleine, 22 juillet 1703. Le pardon de cette chapelle a lieu le quatrième dimanche de juillet, le dimanche le plus près de la fête de Madeleine.

On invoque le 28 juillet *Samson*, un des sept saints fondateurs de l'Armorique. «Il semble que ce sainct, duquel nous voulons icy faire mention, ayt esté appelé Samson, à cause que sa mère, nommée Anne, estoit stérile et brehaigne, tout ainsi jadis l'estoit la femme de Manué, père de ce vaillant et fort capitaine Samson» (73). Son nom en hébreu signifie le petit soleil. Les légendes le désignent comme le soleil caniculaire à l'époque de sa plus grande force. Il est fort tant qu'il a des cheveux et qu'il refuse le vin. La situation calendaire du héros celtique peut être comprise à partir du héros de l'Ancien Testament car son histoire, dans ses événements principaux, reprend les thèmes bibliques: le lion, les abeilles, le vin, la force. Le saint, comme le héros biblique, triomphe d'une

---

(66) Dans la religion catholique traditionnelle, les femmes ont le devoir d'avoir tous les enfants que Dieu leur donne, pour que le plus grand nombre possible d'âmes puisse être sauvé.

(67) L. RÉAU, *op. cit.*, t. I, p. 93.

(68) C. GAIGNEBET, *op. cit.*, p. 12.

(69) G. PILLARD, *Les romans de Mélusine*, dans *Mélanges de mythologie française offerts à Henri Dontenville*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1980, p. 234.

(70) Ch. BÉDÉRIC, *Le quatrième centenaire du grand pardon de Sainte-Anne-la-Palud. Les légendes d'Anne et de la ville d'Is*, Quimper, 1948, p. 6-7.

(71) Louis Massignon a montré que ce ne sont pas les sept saints fondateurs des diocèses bretons, mais les sept dormants d'Ephèse.

(72) Le transept du midi est sur le dolmen, ouvert à l'ouest. L'eau jaillit de la fontaine par sept orifices.

(73) Albert LE GRAND, *op. cit.*, p. 409.

ordalie par un lion (74). A son instigation, son monastère et celui de saint Germain échangent entre eux leurs productions excédentaires de miel et de vin.

Un religieux de son monastère voulut lui faire absorber un «poison si véhément, qu'en ayant fait l'épreuve sur un chien il mourut tout sur-le-champ, si-tost qu'il en eut mangé». Une note de Kerdanet ajoute: «Les actes appellent cet animal Pilax, du latin *pulas* qui signifie chien de garde» (75). Samson guérit une lépreuse, une possédée et un aveugle. Sa sœur s'est séparée de sa mère pour «plus impunément vaquer à ses impudicitéz».

Le 1er août, c'est Lugnasad, la fête de la moisson, le jour du dieu Lug, père de Cuchulain. La fête est christianisée en Saint-Pierre-aux-Liens, rappelant la délivrance de *saint Pierre* de ses chaînes de prisonnier et le pouvoir qu'il reçut du Christ de lier et délier. Les plantes qui se rapportent aux liens sont le lin et le chanvre. Elles sont travaillées par les cordiers lépreux.

C'est en mémoire des cordes et des liens de Jésus-Christ que la duchesse Anne de Bretagne institua l'ordre de la Cordelière pour les dames en 1492 (76) et fit construire le navire la *Marie-Cordelière*, placé sous la protection de la Vierge et du Christ aux liens (77).

Le 4 août, nous fêtons *Domini canis*, le chien du Seigneur. Sa mère, qui n'avait pas d'enfant, fit une retraite au monastère de Santo Domingo sur le chemin du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. Elle vit l'image du chien céleste dont le lever brûle la terre: Sirius, annonçant le début de l'embrasement caniculaire. «Quand elle l'eut mis au monde, une dame qui l'avait levé des fonts sacrés du baptême crut voir sur le front du petit Dominique une étoile très brillante qui éclairait toute la terre» (78).

Saint Dominique dont les attributs sont l'étoile au front et le chien pie, noir et blanc, comme l'habit des dominicains, meurt le 6 août (79), après avoir fondé les Jacobins de Paris. Au moment de cette mort, le frère Guali aperçoit en vision «le ciel ouvert et deux échelles blanches qui en descendaient sur la terre; Jésus-Christ avec sa mère en tenait le haut, et les anges y montaient et descendaient. (...) En bas entre les deux échelles était placé un siège sur lequel se trouvait assis un frère dont la tête était couverte d'un voile. Or, Jésus et sa mère tiraient les échelles en haut, jusqu'à ce que le frère eût été élevé au ciel dont l'ouverture fut alors refermée» (80). Saint Dominique est surtout considéré comme le fondateur du Rosaire, chapelet de roses que la Vierge lui a remis.

(74) Saint Samson est représenté avec le lion dans la Maison de la Reine Anne à Morlaix.

(75) Albert LE GRAND, *op. cit.*, p. 413.

(76) ID., *ibid.*, p. 119.

(77) La maquette symbolisant le navire la *Marie-Cordelière* était portée au pardon de Saint-Jean-du-Doigt en 1983 par les communiants de l'année. La vraie maquette a brûlé avec l'église, mais la commémoration se perpétue.

(78) JACQUES DE VORAGINE, *op. cit.*, t. II, p. 46.

(79) Le 6 août 1218, les dominicains de Paris installent leur premier couvent sur la montagne Sainte-Geneviève dans un hospice pour pèlerins de saint Jacques, d'où le nom de jacobins attribué aux dominicains.

(80) JACQUES DE VORAGINE, *op. cit.*, t. II, p. 59-60.

Le 6 août est aussi le jour de la Transfiguration (81). On offre à *saint Sixte*, à cette date, les premiers raisins de l'année (82). A l'offertoire de la messe du jour, on renouvelle le sang du Christ en mélangeant dans le calice un peu de ce raisin nouveau en souvenir du jour de la Cène, où Jésus dit à ses disciples: «*Je ne boirai plus avec vous de ce produit de la vigne jusqu'à ce jour où je le boirai de nouveau avec vous dans le royaume de mon père*» (Matt., XXVI). Encore aujourd'hui le pape communie avec une grappe pressée qui a valeur de vin au moment de la canicule (83).

Nous connaissons deux mythes d'invention de la vigne liés au chien: d'après Pausanias, «sous le règne d'Oresthée, fils de Deucalion, une chienne accoucha... d'un morceau de bois. Oresthée le fit planter en terre; l'année d'après, l'arbuste fut couvert de pampres et de raisins» (84). Le souvenir chrétien du produit de la vigne en cette période caniculaire n'est que la continuité d'un ensemble de traditions expliquées par H. Jeanmaire: «En tout cas, la principale légende d'introduction d'un culte de Dionysos en Attique, celle du dème d'Icaria, au pays vigneron, associe de façon assez remarquable le mythe de l'invention du vin à celui de la *mania* dionysiaque et de ses conséquences pour la population féminine: Icarios, hôte de Dionysos qu'il accueille dans sa maison et introducteur de la vigne dont le dieu lui a révélé les propriétés, est massacré par des paysans ivres (85); sa fille Erigone se pend et, en punition, la folie frappe les femmes attiques, affabulation dans laquelle se combinent de façon instructive des thèmes mythiques aisément reconnaissables et où l'on verra volontiers une preuve de stratification de cultes qui n'est pas pour nous surprendre après ce que nous savons déjà de Dionysos et de ses origines: le mythe athénien nous apparaît, en effet, coordonné au thème proprement dionysien de la mania (dont Icarios est ici la victime), mais en outre à un culte de l'arbre (Icarios est ici enterré au pied de l'arbre et sa fille se pend à cet arbre); à divers rites en rapport avec ce culte et que nous avons déjà rencontrés à ce propos (balancement rituel et suspension de masques et de poupées à cet arbre, en relation avec la fête des aiorées; sacrifice d'un chien à l'occasion de la plantation de la vigne); enfin à un catastérisme qui peut appartenir à un vieux substrat mythique (Erigone est la constellation de la Vierge, Icarios le Bouvier et la fidèle chienne Maira la Canicule) [86].

Ce texte montre que le temps de la canicule est un temps de folie. Le fou solaire a reçu la morsure d'un chien au moment de ces jours de grande chaleur.

---

(81) C'est le 27 juillet dans le bréviaire de Tréguier (Abbé DUINE, *Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne*, Paris, 1912, p. 229).

(82) JACQUES DE VORAGINE, op. cit.,t.II, p. 64.

(83) Rappelons que le sang masculin du Christ est un sang pur alors que le sang féminin est impur. Selon Pline (*Hist. nat.*, VII, 13) les chiens devenaient enragés quand ils y avaient goûté. (H. GAIDOZ, *La rage et saint Hubert*, Paris, 1887, p. 8).

(84) E. BLAZE, *op. cit.*, p. 421.

(85) En ce qui concerne l'assimilation de l'ivresse à une possession, nous pouvons observer parmi les comportements que peuvent avoir les proches de l'alcoolique, qui ne savent comment l'extraire à l'emprise qu'il subit, le recours ultime à la prière ou à l'exorciste.

(86) H. JEANMAIRE, *Dionysos*, Paris, Payot, 1978, p. 165-166.

Ne l'a-t-on pas compris en mettant sous la protection des mêmes saints les pesteux, les fols et les enragés?

La vigne (87) et l'ivresse sont liées au chien: dans la presqu'île de Crozon, quand on a la «gueule de bois», on dit *ma hi a zo klanv*, mon chien est malade. Or en breton, être malade, pour un chien, cela signifie être enragé.

Le 14 août est célébré *saint Eusèbe*, prince de la Bretagne armoricaine au Ve siècle. Il a été identifé à *saint Bieuzy* et on lui attribue le pouvoir de guérir la rage. Un lieu-dit de Saint-Nicolas-du-Pélem est sous son invocation. Il serait représenté à Saint-Bihi, un chien à ses pieds.

Le 15, à l'entrée du soleil dans la constellation de la Vierge, c'est l'Assomption (*Gouel Maria Hanter-Eost*, la fête de Marie au milieu de la moisson) la fête de la montée au ciel de la *Vierge Marie* avec son corps, autre date à laquelle se manifestaient les aboyeuses de Josselin. Cette fête de la Vierge d'août, comme Cérès, protectrice des moissons, était déjà fixée au VIe siècle.

Le lépreux participe du monde des morts (88), ce monde dont le chien est un messager et cela nous explique pourquoi les ossuaires, endroit où l'on range les os des morts, sont très souvent sous l'invocation de *saint Roch*, qui est accompagné d'un chien. Fêté le 16, il est présent dans presque chaque église ou chapelle avec ses attributs de pèlerin: manteau, chapeau, bâton. Nous avons visité beaucoup de ces monuments, même privés, et nous avons été étonnés de cette présence continuelle du groupe statuaire du saint à l'ange et au chien.

Nous interprétons ce groupe triple comme une représentation des trois mondes: le monde divin représenté par l'ange; le monde terrestre avec ses maux est celui de saint Roch montrant son bubon de la peste, et le monde inférieur celui du chien. Nous connaissons d'autres représentations triples, où le carnivore représente le monde inférieur: celles de saint Hervé et de saint Tugen. Nous avons encore rencontré ce groupe dans les monts d'Arrée dans les plus célèbres enclos paroissiaux, dans les ossuaires très souvent appelés chapelle Saint-Roch, en Cornouaille comme en Trégor ou en Léon. Contrairement aux chiens enragés des saints bretons du VIe siècle, le chien de saint Roch également protecteur de la rage est bénéfique; il apporte le pain de Dieu à saint Roch, protecteur des pesteux.

La protection du chien envers la peste fut accordée grâce à Aristée. Pour venger le meurtre d'Icarios, l'étoile du chien avait été cause d'une épidémie de

---

(87) Une anecdote localisée à Sarzeau met en relation le chien et la vigne inventée par saint Gildas, protecteur de la rage: «La commune possède 418 hectares de salines et 450 hectares sous vignes, qui produisent, disait un auteur du XVIe siècle, un vin des plus âpres et verts du royaume de France, témoin le chien d'un conseiller de Bretagne, lequel, pour avoir mangé une grappe de raisin breton, aboya le cep de vigne, comme protestant se venger de telle aigreur qui jà commençait lui bouillir le ventre». (A. JOANNE, *Itinéraire général de la France. Bretagne*, Paris, 1873, 2e éd., p. 563).

(88) Dans la rade de Brest se trouvent deux petites îles, appartenant à l'arsenal, Trébéron et l'île des Morts. L'on peut encore y voir les ruines du lazaret créé en 1818 (L. LE GUENNEC, *Brest et sa région*, Quimper, 1981, p. 14). Nous n'avons pas trouvé l'explication du nom de l'île des Morts.

peste dans l'île de Céos. Aristée se rendit l'étoile favorable en mettant à mort les meurtriers. Alors Zeus fut satisfait et ordonna aux vents de rafraîchir la Grèce pendant quarante jours après le lever de l'étoile du chien (89).

Deux jours après saint Roch, nous avons le souvenir de *saint Bernard*, «Bernhart, ours hardi» (90), mort le 18 août 1153. «Etant enceinte de Bernard, son troisième fils, (sa mère) eut un songe qui était un présage de l'avenir. Elle vit dans son sein un petit chien blanc, tout roux sur le dos et qui aboyait. Elle déclara son rêve à un homme de Dieu. Celui-ci lui répondit d'une voix prophétique: «Vous serez la mère d'un excellent petit chien, qui doit être le gardien de la maison de Dieu; il jettera de grands aboiements contre les ennemis de la foi; car ce sera un prédicateur distingué, qui guérira beaucoup de monde par la vertu de sa langue» (91).

Bernard, chien et ours, pose le problème de la parenté entre les chiens et les ours, qui évoque pour nous l'histoire de Art, fils de Conn, Ours fils de Chien: chez les Celtes, comme le chien, « l'ours est (...)un des symboles de la classe guerrière dont le roi est issu» (92).

Deux jours plus tard, le 20, *saint Philibert* protège de la rage et du loup. Il est présent parmi les saints de la troménie de Locronan, et c'est aussi le patron de Plougoumelen anciennement sous l'invocation de Convelen, dont B. Tanguy (93) pense que le nom postulerait un brittonique ancien **Cuno-belino-s*.

Le 22 août, c'est un saint chien martyr que commémorent les paysans de la Dombe et dont J.-C. Schmitt a étudié le culte. «L'étonnement d'Étienne de Bourbon en entendant pour la première fois ce nom de saint pourrait faire penser que les paysans l'avaient eux-même inventé. Il n'en est rien: depuis le XIe siècle au moins, *saint Guignefort*, martyr, est vénéré en bien d'autres endroits, mais sous forme humaine. La vie de saint Guignefort (*Guinifortus, Gunifortus*) a été vraisemblablement composée entre VIIIe et le XIIe siècle. Elle est connue par deux manuscrits: une *Passio sancti Guiniforti*, conservée au Latran, et des *Miracula sancti Guiniforti*, du XIVe siècle, conservés à Novare, qui présentent, en plus du récit de la vie du saint, une liste de miracles dont bénéficièrent plusieurs de ses dévôts dans la première moitié du XIVe siècle. Saint Guinefort aurait vécu au temps des empereurs Dioclétien et Maximilien. Fuyant les persécutions dirigées contre les chrétiens par les «infidèles hérétiques», il quitta son Irlande natale (Scotia) avec son frère Guiniboldus et ses deux sœurs. Dans la *Passio*, celles-ci ne sont pas nommées» (94).

(89) R. GRAVES, *Les mythes grecs*, Paris, Fayard, 1957, 2 vol., p. 87.

(90) C. GAIGNEBET, *op. cit.*, p. 110.

(91) JACQUES DE VORAGINE, *op. cit.*, t. II, p. 112.

(92) F. LE ROUX, *La religion des Celtes*, dans *Histoire des religions*, t. I, *Encyclopédie de la Pléiade*, Paris, Gallimard, p. 790.

(93) B. TANGUY, *Les paroisses primitives en Plou- et leurs saints éponymes*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 137.

(94) J.-C. SCHMITT, *Le saint lévrier Guinefort, guérisseur d'enfants depuis le XIIIe siècle*, Paris, Flammarion, 1979, p. 131.

Nous ajouterons à cette étude que le *Dictionnaire des saints bretons* signale (95), outre un autel qui lui est dédié dans l'église Saint-Martin à Lamballe, que saint Guignefort est honoré à Saint-Broladre en Ille-et-Vilaine et à Trévron dans les Côtes-du-Nord.

Nous rappelons la conduite exemplaire, mais qui n'est pas exceptionnelle, de ce chien : le chien est souvent un sauveteur héroïque de ses maîtres, et dans cet esprit sa canonisation ne surprend que par le fait qu'il est un animal. La légende est connue en divers pays et sous diverses formes (96) : « L'enfant d'un chevalier est confié à une nourrice qui s'absente. Pendant que l'enfant est seul avec le chien, un serpent attiré par l'odeur du lait, surgit, menaçant. Le chien le combat et le tue. Il apparaît la gueule empourprée de sang, comme un chien enragé qui vient de mordre. Le chevalier surgissant alors, se méprend, croit qu'il a dévoré l'enfant et abat le chien ».

Ce ne peut être un hasard si ce saint chien est invoqué par les nourrices, s'il est parfois confondu avec sainte Wilgeforte, *Virgo fortis* (il faudrait dire virago, nous souffle C. Gaignebet, sainte barbue). Et, pour une femme, la barbe est une affreuse disgrâce équivalant à la lèpre. C'est, comme les menstrues, une épreuve qui la fait retourner à leur impureté.

Le début de la période caniculaire est placé sous la protection des accoucheuses. La période se termine par ce saint qui sait reconnaître un changelin dans l'enfant qu'une femme vient de mettre au monde. De nombreux contes évoquent ces pratiques que peuvent avoir les forces mauvaises, en Bretagne : les femmes craignent que les korriganes n'échangent leurs propres enfants contre ceux des humains. En plaçant leur enfant sous la protection de saint Guignefort, les femmes étaient assurées, si elles le retrouvaient, qu'il n'était pas un changelin. Sinon, si le loup les emportait, il avait décelé une substitution, et rien n'était à regretter.

La fin de la moisson : tuer le chien

L'enquête a montré que le mot lui-même de canicule n'est pas connu des paysans bretons, bien que les lettrés aient éprouvé le besoin de la faire figurer dans les dictionnaires. C'est indirectement que cette période de sécheresse est associée à la rage et aux moissons dans le calendrier. Mais les troubles liés à la période de la moisson apparaissent aussi en Bretagne : le début de l'été passe pour une période dangereuse : « Les gens croient que le mois de juin (*miz even*) est la cause de vertiges (*mizevenni*) et de dérèglements affectant les gens, les poules, la mer ou du moins l'époque la plus propice à leur apparition » (97). « *Me a zo dall-ha-mezo amañ, evel ar yer en eost*, je suis aveugle et soûle (affolée) ici, comme les poules pendant la moisson » (98).

(95) Paris, Tchou, 1979, p. 183.

(96) J.-C. SCHMITT, *op. cit.*

(97) J. GROS, *op. cit.*, p. 353.

(98) ID., *ibid.*, p. 353.

Les six premiers mois du calendrier portent les même noms qu'en français (99). Les noms des mois suivants se rapportent aux travaux agricoles, et les deux derniers mois traduisent très explicitement le début de la période sombre de l'année.

Da gann Gouero — A la pleine lune de juillet
Eost e peb bro. — Moisson en tout pays (100).

Juillet est en Bretagne centrale le mois du foin, et ailleurs, *gouere*, le mois où le soleil est le plus fort. Août est le mois de la moisson (101). A propos de cultures, une étude complète serait nécessaire car rien n'est simple en Bretagne, d'autant moins que nous saurons difficilement ce qui s'est passé avant le XIXe siècle, époque où la charrue Dombasle a bouleversé les anciennes traditions de labour. Il faudrait mieux connaître chacun des cycles des céréales et les systèmes de rotation des assolements.

Il nous est délicat d'identifier les périodes des moissons. Le dessin de la moisson d'O. Perrin montre le chien courant après le lièvre trouvé dans la dernière gerbe, mais nous avons quelquefois l'impression qu'O. Perrin nous

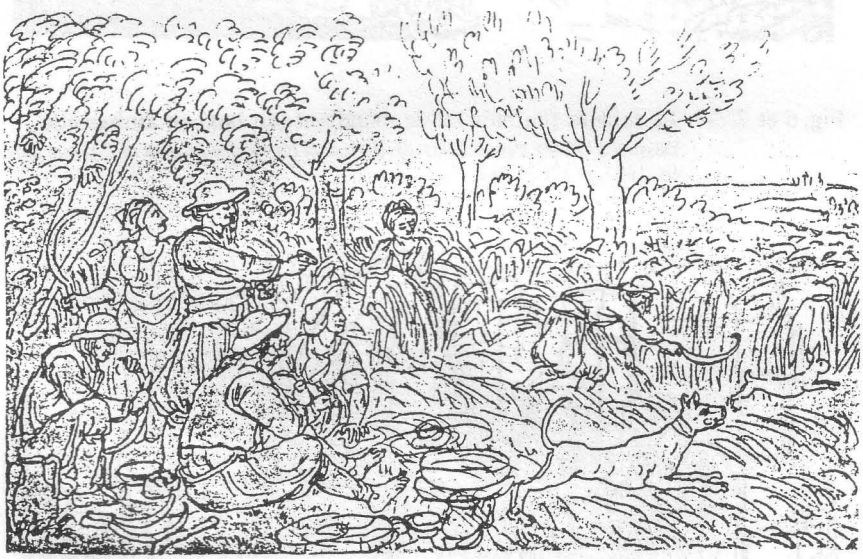

Fig. 5. — La moisson.
Dessin d'Olivier Perrin. Extr. de *Breiz-Izel ou vie des Bretons de l'Armorique*, éd. 1977, p. 71.

(99) Dans la région de Lanmeur, le mois de juin est appelé *Gouel Yan* (fête de Jean), bien sûr en l'honneur de la fête de Saint-Jean-du-Doigt, très fréquentée par les paroisses voisines de Lanmeur et Guimaëc.

(100) L.-F. SAUVÉ, *op. cit.*, p. 114-115, n° 784.

(101) C'est le nom du mois qui désigne la moisson; *eost* vient de août, *augustus*.

Fig. 6 et 7. — Le tailleur (en haut) et le mendiant (en bas) en ambassade.
Dessins d'Olivier Perrin. Extr. de *Breiz-Izel ou vie des Bretons de l'Armorique*, éd. 1977, p. 176 et 181.

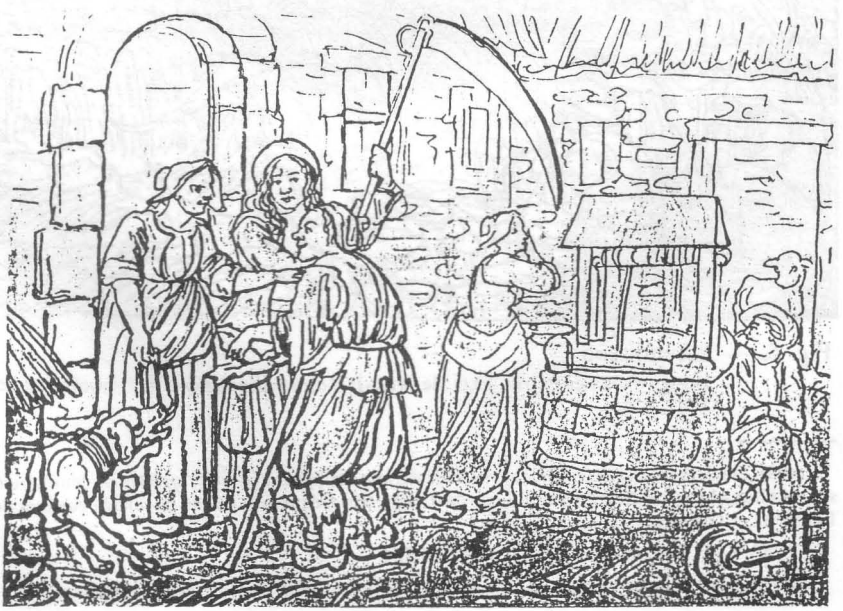

montre des stéréotypes (102). Cette réticence nous est venue en examinant tous ses dessins comportant des chiens. Contrairement aux témoignages, plus récents il est vrai, mais cela se faisait aussi à l'époque de Pline, ses chiens n'ont pas le bout de la queue coupée. Mais surtout, le fait qu'ils ne soient jamais attachés, ce qui nous paraît normal, sauf dans le cas où des visiteurs se présentent, nous semble caricatural. Le premier visiteur, le *bazvalan* (103), correctement reçu, est montré en face d'un chien attaché, mais pas menaçant. Le mendiant (104), au contraire, voit en face de lui un dogue tirant sur sa chaîne du plus désagréable accueil. « Tête basse s'éloignent les pauvres, par la peur du chien qui est à la porte ; par la peur du chien qui s'élance sur les paysans comme sur leurs mères » (105). Il nous paraît que le chien de ces images est là pour renforcer l'impression d'ensemble, comme une touche finale et nous avons à cause de cela des doutes sur l'authenticité de ses représentations. Prenons cependant cette image, conforme à celle des moissons en France, et à la croyance que celui qui coupait la dernière touffe était censer tuer le chien, expression qui désigne aussi le repas de fin de moisson, à l'extérieur de la Bretagne. Nous comprenons cet acte comme un geste marquant symboliquement la fin de la canicule. En Trégor, nous n'avons trouvé que *ar maout*, le bélier, pour désigner ce repas de fin de moisson. Pour Van Gennep (106), «sauf erreur toujours possible, il faut regarder le Finistère comme négatif quant à la fin de la moisson» et il dit plus loin qu'il en est de même pour les Côtes-du-Nord. Ailleurs (107) : « Mais Frazer dit qu'anciennement dans le Finistère (sans localisation) couper la dernière touffe d'épis se disait prendre le loup ». Cette expression ne nous a pas été confirmée pour le moment, mais laisse cependant entendre que le meurtre rituel du chien sauvage de la fin de la moisson n'est pas totalement inconnu.

* * *

Il n'est donc pas contestable que la canicule, période dangereuse nécessitant des passeurs entre notre monde et l'au-delà, a laissé son empreinte en Basse-Bretagne, mais moins peut-être que dans des régions plus méridionales. Nous sommes en effet un peu déçus de n'avoir pas trouvé plus d'allusions explicites à la canicule dans les expressions de la langue parlée. La période caniculaire est peut-être en Bretagne moins liée aux moissons qui sont plus étalées dans le temps, la dernière, celle du sarrasin, se faisant en octobre.

Les bréviaires (108) sont pauvres en saints bretons au mois d'août. Un fait est certain : les saints caniculaires les plus connus que nous venons de voir ne sont

(102) Un dessin de Saint-Germain (1800, au Musée de Bretagne à Rennes, 58.9.44) présente une scène identique.

(103) O. PERRIN, A. BOUET, *Breiz-Izel ou vie des Bretons de l'Armorique*, Mayenne-Quimper, 1977, p. 178.

(104) ID., *ibid.*, p. 181.

(105) Th. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Barzaz-Breiz*, Paris, 1867, p. 399 (Chant LVII : Le temps passé).

(106) A. VAN GENNEP, *Manuel du folklore français contemporain*, 2295.

(107) ID., *ibid.*, 2296.

(108) Abbé DUINE, *op. cit.*

pas d'origine celtique et sont cependant partout dans les églises et chapelles bretonnes.

On peut peut-être aussi penser que les saints caniculaires de l'Église romaine ont pu, par leur rayonnement si manifeste, se substituer à d'autres saints locaux, et ce d'autant plus facilement qu'ils reprenaient les mêmes attributs. Nous trouvons en effet des récits celtiques où certainement les attributs du chien caniculaire dont l'haleine dessèche les plantes, sont évoqués; c'est l'histoire de *Kulhwch et Olwen* (109): Kullwch veut conquérir Olwen, fille d'Yspaddaden Penkavr. L'approche de la jeune fille passe par un berger ayant à ses côtés un dogue au pelage hérissé, plus grand qu'un cheval de neuf hivers, qui ne laisse jamais une bête de troupeau se perdre, et dont l'haleine brûle tous les arbres et les buissons.

Les messagers d'Arthur charment le chien et apprennent de la jeune fille que son père ne vivra que tant qu'elle ne se mariera pas. Les messagers tuent les neuf portiers et les neuf chiens qui gardaient les neuf portes, et trois fois renvoient sur le géant son propre javelot, l'atteignant à la rotule, le transperçant de la poitrine au bas des reins et à l'œil: «semblable à la morsure d'un chien enragé est la blessure de ce fer empoisonné qui m'a transpercé». Kulhwch réussira des exploits impossibles grâce à l'aide d'Arthur et reviendra tuer le géant pour obtenir Olwen.

Rapprochons de ce texte le commentaire de la mort de Cuchulain par F. Le Roux (110): «Pour faire œuvre de magie efficace, jeter le mauvais œil et paralyser, Lug se transforme temporairement en Fomorre ou plutôt, comme le contorsionniste guerrier ou comme le guerrier borgne, il emprunte la forme, l'aspect, les capacités du Fomorre borgne, manchot et unijambiste».

Borgne, manchot, unijambiste, c'est bien là l'image du Passeur, celui qui est à demi dans l'au-delà. Le chien est l'animal des passages. Nous venons de parcourir un calendrier des passeurs vers l'au-delà, explicitement accompagnés d'un chien ou très semblables à des chiens, fêtés dans la période des jours caniculaires.

Dans le calendrier romain, le chien n'est évoqué que pendant ces jours caniculaires. Si l'on parcourt le calendrier des saints bretons, nous trouvons d'autres évocations du chien, à d'autres périodes de l'année, suggérant une forte empreinte d'une image du chien dans le monde celtique.

Quelle est cette autre image? Le chien breton nous entraînerait trop loin si nous le suivions encore ici. Nous le retrouverons une autre fois, toujours en suivant son calendrier tout au long de l'année (111).

---

(109) *Récits et poèmes celtiques. Domaine brittonique, VIe-XVe siècle.* Textes traduits et présentés par L. Fleuriot, J.-C. Lozac'hmeur et L. Prat. Préface de P.-J. Hélias, Paris, Stock, 1981, p. 159-177.

(110) *La mort de Cuchulain*, dans *Ogam*, t. 18, p. 384-387.

(111) Maryvonne ABRAHAM, *Un aspect du bestiaire bas-breton, le chien*, Paris V - Sorbonne, 1984, 2 vol. (Thèse de doctorat de 3e cycle en anthropologie sociale et culturelle).

documentation bibliographique

CHANTAL GUILLOU
TANGUY DANIEL

Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1986)

MANUELS GÉNÉRAUX ET SCIENCES AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE

Ouvrages et articles généraux

1 ANTWEILER (Phillip L.). The search for welsh and breton ethnic autonomy : toward a political sociology of nations without states. Boston, University, 1986, 22 cm, 711 p.
Thèse de doctorat de philosophie.

2 DELIGNE (Michel). Bretagne en tête à tête. Lorient, Dalc'homp soñj, 1986, 25 cm, 62 p., ill. en coul.

3 DORANGE (J.). La Bretagne. Au pays des druides et des fées. Montreval, éd. de La Taillanderie, 1986, 30 cm, 126 p., ill.
Réimpression de l'édition de 1912.

4 ÉLÉGOUET (Fañch), LAURENT (Loeiz), KERGOAT (Jacques), DROGOU (Yves), LAMBERT (Yves). Bretagne 2000. S.l., s.n., 1986, 21 cm, 336 p. (*Tud ha Bro*, n° 13-14).

5 ÉLÉGOUET (Fañch). Bretagne 2000 : la sociabilité nécessaire. S.l., s.n., 1986, 21 cm, p. 7-11 (*Tud ha Bro*, n° 13-14).

6 FLATRÈS (Pierre). La Bretagne. Paris, P.U.F., 1986, 24 cm, 183 p. (La question régionale).

7 GICQUEL (Yvonig). Oser accoupler culture et économie bretonnes. S.l., s.n., 1986, 21 cm, p. 253-280 (*Tud ha Bro*, n° 13-14).

8 GRALL (P.), GUIFFAN (J.), MONNIER (J.-J.), ROBERT (Ch.), TANGUY (J.), PIRIOU (Y.-P.). Histoire de la Bretagne et des pays celtiques de 1532 à 1789. Morlaix, Skol Vreizh, 1986, 3e éd., 21 cm, 239 p., ill.

9 HELIAS (Per-Jakez). Marh al lorh : envorennou eur Bigouter. Paris, Plon, 1986, 21 cm, 532 p., ill. (Coll. Douar an dud).

10 HERUE (Roger), POUPINOT (Yann). Atlas historique de Bretagne. S.l., Éd. historiques de Bretagne, 1986, 44 cm, 17 p. de pl. en coul.

11 LE CUNFF (Louis). La Bretagne mystérieuse des fantômes et des pilleurs d'épaves. Rennes, Ouest-France, 1986, 30 cm, 93 p., ill.

12 LE MER REBEYROL (Anne). Bretagne. Paris, Hachette, 1986, 18 cm, 128 p., ill. en coul. (Les petits bleus).
Illustrations de Marie-Claude Colas et Michel Jay.

13 LOAEC (P.). Les loups en Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 16 août 1986, p. 4-5.

14 LOAEC (Pierre). Les Finistériens en Haïti sous les Duvallier. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 22 février 1986, p. 4-5; 1er mars 1986, p. 4-5.

15 PHILIPPONNEAU (Michel). Géopolitique de la Bretagne. (Rennes), Ouest-France, 1986, 23 cm, 253 p.

16 PRADO (Jean-Jacques). La Bretagne avant Nominoé. Mayenne, Impr. de la Manutentention, 1986.
(Compte rendu par Alain GUEL, dans *l'Avenir de la Bretagne*, n° 304, avril 1986, p. 10-11).

17 RENOUARD (Michel). Guide de Bretagne. S.l., Secalib, 1986, 20 cm, 381 p.

Géographie

18 BODÉRÉ (J.-C.), HALLÉGOUET (B.), PIRIOU (N.). La gestion des dunes littorales dans le Finistère. *Norois*, n° 132, octobre-décembre 1986, p. 517-535.

19 LECOMPTE (Jacques), VERGNES (Pierre). Le climat de la Bretagne. Rennes, Ouest-France, 1986, 23 cm, 32 p., ill.

20 PÉRON (Roland). Les dunes et étangs de Trévignon (Trégunc). *Penn ar Bed*, n° 121, 1986, p. 63-71.

21 PLOUGASTEL (Bruno). La périurbanisation dans l'arrondissement de Brest en dehors de la C.U.B. S.l., s.n., 1986, 30 cm, 165 p.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

22 TALEC (Pascal). Aspects physiques des Montagnes noires entre Gourin et Spézet. Brest, auteur, 1986, 164 p. + 16 annexes.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

Archives et bibliothèques

23 Fonds nobiliaire de la bibliothèque municipale de Brest. Brest, Bibliothèque municipale, 1985, n.p.

24 LE FLOC'H (Jean-Louis). Archives et bibliothèque diocésaines. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, 12 juillet 1986, n° 13, p. 301-302.

25 PEYRONNET (G.). Les sources documentaires anglaises de l'histoire médiévale de la Bretagne (suite). *Annales de Bretagne*, t. 93, n° 1, 1986, p. 25-35.

26 VIALET G. (Docteur), LAURENT (Docteur). Bibliothèques et bibliophiles bretons anciens. Paris, Guénégaud, 1986, 31 cm, 259 p., ill.

27 La bibliothèque diocésaine de l'évêché. Déjà près d'un millier de consultants. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 15 novembre 1986, p. 11.

Bibliographies et dictionnaires

28 Bibliographie bretonne 1983-1984. Préface de Pierre Le Treut. (Rennes), Institut culturel de Bretagne, 1986, 21 cm, 315 p.
Index, p. 249-307. Répertoire des éditeurs, p. 309-314.

29 CHARPY (Jacques). Bulletin historique: travaux des sociétés savantes de Bretagne, 1982-1986. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1986, t. 63, p. 379-400.

30 DU BOISROUVRAY (Xavier), LE MASNE DE CHERMONT (Hélène), ROUZEAU (Léon). Suite au *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne* par René Kerviler, publié d'après les notes conservées à la bibliothèque municipale de Nantes. T. 9-11: Guer à Zud. Mayenne, Impr. J. Floch, 1985, 3 vol.

31 LE COUÉDIC (D.), KERSPERN (M.). L'architecture et les arts appliqués en Bretagne de 1880 à 1950: bibliographie raisonnée. (Brest), Institut de Géoarchitecture, 1986, 30 cm, 657 p.

Publications de textes et documents

32 Bouchart (Alain). Grandes croniques de Bretaigne. Paris, C.N.R.S., 1986, 24 cm, 2 vol., 469 p. + 506 p.
Publié sous la direction de Bernard Guenée, avec la collaboration de Marie-Louise Auger et Gustave Jeanneau.

33 Bouet (Alexandre), Perrin (Olivier). Breiz-Izel ou la vie des Bretons de l'Armorique. Paris, Seghers, 1986, 24 cm, 349 p. (Coll. Mémoire vive).
Réimpression. Présentation par Bernard Geniès.

34 Cornou (Jakez). Depuis 1911 aux États-Unis, Jean-Pierre Coïc raconte... *Cap-Caval*, n° 7, 1986, p. 21-24.

35 Duchatelet (Bernard). Cette chère Bretagne... Yves Le Febvre. André Suarès : correspondance 1912-1939. Brest, C.R.B.C., 1986, 23 cm, 256 p. (*Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 5).

36 Duchatelet (Bernard), Noel (Maurice). Le «grand bois» de Plougonven... ou Suarès à la recherche d'antiquités (lettres de Charles Rolland). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1986, p. 61-67.

37 Jaworska (Wladyslawa). Cinq lettres de Slewinski à O'Conor. *Arts de l'Ouest*, numéro spécial : Pont-Aven centenaire, 1986, p. 175-181.

38 Piriou (Yann-Ber). «La vie de sainte Nonne». *Études celtiques*, vol. XXIII, 1986, p. 215-231.

Historiographie, biographies

39 Décès de M. Alexis Le Bihan, documentaliste-archiviste honoraire du Finistère. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 3 mai 1986, p. 16.

40 Le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, archiviste diocésain, décoré des palmes académiques par Y. Le Gallo. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 28 juin 1986, p. 5.

41 Bouessel du Bourg (Y.). Un érudit breton, Louis-Marie Dujardin (1885-1969). *Dalc'homp soñj*, n° 17, 1986, p. 29-30.

42 Brillet (Anne). Antoine Cuny, membre du directoire départemental girondin, guillotiné à Brest, le 22 mai 1794. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, juillet-septembre 1986, p. 154-157.

43 Brillet (Anne). Madame de Gaulle (Yvonne Vendroux) cousinait avec une famille bretonne. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, juillet-septembre 1986, p. 171-172.

44 Castel (Y.-P.). Pol de Courcy, savant et précurseur. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 13 décembre 1986, p. 17.

45 Guiomar (Jean-Yves). Les historiens bretons au XIXe siècle : le bretonisme. S.l., s.n., 1986, 29 cm, 3 vol., 336 p. + p. 337-642 + p. 643-812.
Thèse pour le doctorat ès lettres soutenue à Rennes.

46 Kerbaul (Eugène). 1485 militants du Finistère (1918-1945) : cahier de mise à jour. Bagnolet, auteur, 1986, 21 cm, 64 p.

47 Lambert (P.-Y.). Alexis Le Bihan (1909-1986). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 371-373.

48 Le Dréau (J.-Y.). Louise-Marie Tillet la Saint-Évarzécoise : une vie consacrée à l'art roman. *La Bretagne à Paris*, 7 novembre 1986, p. 9.

49 Le Nail (B.). Yann Poupinot, 1921-1976. *Dalc'homp soñj*, 1986, n° 17, p. 39-42.

50 Meirion-Jones (Gw. I.). Ernest Olier nous a quittés. Un homme et une œuvre très appréciés. *Tiez Breiz*. Maisons paysannes de Bretagne, n° 6, 1986, p. 2-3.
Né à Pleyber-Christ, spécialiste des maisons de tisserand.

51 René-Yves Creston, 1898-1964. *Modernité et régionalisme, Bretagne, 1918-1945*, 1986, p. 192.

52 Séité (V.). E. koun an Ao. Alexis Le Bihan, va mignon ha keladourer. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 24 mai 1986, p. 17.

53 SÉITÉ (V.). An aotrou Jezegou (1864-1953). *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 5 juillet 1986, p. 25.
Auteur, entre autres, d'une *Histoire de Châteaulin* (1896-1898) et d'une *Révolution en or bro* (1916).

54 WRIGHT (Neil). Knowledge of christian latin poets historians in early medieval Brittany. *Études celtiques*, XXIII, 1986, p. 162-186.

Voir aussi le n° 30 (bio-bibliographie bretonne).

Colloques et congrès

55 Deuxième salon du livre maritime. Concarneau. 16-20 juillet 1986. Concarneau, Impr. Le Tendre, 1986, 30 cm, 80 p.

56 Journée régionale d'archéologie historique. La recherche sous-marine en vedette. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 27 avril 1986, p. 8, ill.

Musées et expositions

57 AINARDI (Dolène). Musées de Bretagne. 1 : Le Finistère. *Historiens et géographes*, 1986, 76e année, n° 311, p. 228-240.

58 Aquarelles, pastels, dessins, objets de l'École de Pont-Aven. Pont-Aven, Musée de Pont-Aven, 1985, 55 p., ill.
Catalogue de l'exposition, 30 juin - 30 septembre 1985.

59 BIANCHIN (Alberta). Les canaux bretons et l'aménagement du territoire. Paris, Picard, 1986, 26 cm, p. 301-308.
Extrait de « Un canal... des canaux... » ; exposition présentée à Paris dans le cadre de la Conciergerie.

60 CASTEL (Y.-P.). Exposition les Bretons et Dieu. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 1er mars 1986, p. 18.

61 Exposition au musée des beaux-arts [de Brest] : l'architecture bretonne, modernité et régionalisme (1918-1945). *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 22 février 1986, p. 24.

62 FÉREC (Paul). Quimper : le Musée breton rouvre ses portes ce samedi [5 juillet 1986]. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 5 juillet 1986, p. 18.

63 JOUBEAUX (Hervé). Les petits Bretons ont la vie dure ou la longue histoire des faïenceries de Quimper. Musée de Bretagne. Rennes, 25 juin - 29 décembre 1986. Rennes, Musée de Bretagne, 1986, 21 cm, 22 p., ill.
Catalogue d'exposition.
(Compte rendu par Armel MORGANT, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 20 septembre 1986, p. 25).

64 LE COUÉDIC (Daniel), LE BIHAN (René), KERSPERN (Michèle), BLOTTIÈRE-DERRIEN (Sylvie). Modernité et régionalisme, Bretagne. Arnevezelezh ha rannvroelezh, Breizh, 1918-1945. Liège, P. Mardaga, 1986, 207 p.
Exposition.

65 LE GOFF (Jean-Yves). Le Musée du Léon. *Dalc'homp soñj*, n° 16, 1986, p. 31.

66 LE MAITRE (Louis-Pierre). Cent ans après l'arrivée de Gauguin, Pont-Aven inaugure son musée. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 28 juin 1986, p. 7.

67 LE MAITRE (Louis-Pierre). Pont-Aven 1986 : l'année du Musée. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 22 février 1986, p. 8.

68 LE MAITRE (Louis-Pierre). Un plus et un moteur pour la vie des musées. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 27 septembre 1986, p. 8.
L'association Buhez fondée en 1978.

69 LE MAITRE (Louis-Pierre). « Partir avec Corbière... ». A la chapelle Sainte-Barbe. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 2 août 1986, p. 7.
A Névez, exposition sur le thème de Tristan Corbière.

70 1976-1986 : dix ans pour transformer une école en musée. *La Bretagne à Paris*, 9 mai 1986, p. 8.
Trégarvan.

71 MORGANT (Armel). André Dauchez à la galerie Gloux de Concarneau. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 13 septembre 1986, p. 25.
Le peintre André Dauchez (1870-1948).

72 MORGANT (Armel). Mathurin Méheut au manoir du Moustoir [en Saint-Évarzec]. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 20 décembre 1986, p. 24.
Compte rendu d'exposition.

73 MORGANT (Armel). Quelques expositions de l'été. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 2 août 1986, p. 4-5.
Mikel Chaussepied ; Jim Sévellec ; Henri Rivière.

74 Musée de la Marine. Palais de Chaillot, Paris, s.l., s.n., (1986), 23 cm, 91 p.

75 Le Musée du Léon a ouvert ses portes. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 4 janvier 1986, p. 11.
A Lesneven.

76 POILVET (Anne-Edith). Une nouvelle ère s'ouvre pour le Musée départemental breton. *Armor-Magazine*, n° 197, juin-juillet 1986, p. 33.

77 POLLÈS (Henri), FERRIEU (Xavier), VIER (Jacques), HERNANDEZ (Catherine). Le romantisme breton : collection Henri Pollès. Rennes, Bibliothèque municipale, 1986, 26 cm, 87 p., ill.
Exposition.

78 PUGET (Catherine). 1886-1986. Cent ans, Gauguin à Pont-Aven. Musée de Pont-Aven, 28 juin - 30 septembre 1986. Quimper, Impr. Bargain, 1986, 30 cm, 79 p. ill.
Exposition. Photographies recueillies par M. Thersiquel.

79 PUGET (Catherine). Pont-Aven, naissance d'un musée. *Arts de l'Ouest*, numéro spécial Pont-Aven centenaire, 1986, p. 273-279.

80 TROMEUR (Jean). Une exposition Charles Lapicque au musée de Morlaix et au château de Kerjean. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 2 août 1986, p. 5.

81 VANDESANDE (Jean-Pierre). Le Musée du bateau : naissance et avenir d'un grand musée maritime français. *Le Chasse-Marée*, n° 24, juillet 1986, p. 6-27.
Douarnenez.

Héraldique et sigillographie

82 POTIER DE COURCY (Pol). Dictionnaire héraldique : vocabulaire du blason. Mayenne. Impr. de la Manutention, 1986, 22 cm, 65 p.

Numismatique

83 FISHER (Brigitte). Bulletin de numismatique celtique (1980-1985). *Études celtiques*, vol. XXIII, 1986, p. 177-230.

Épigraphie et paléographie

84 CASTEL (Y.-P.). Ésotérisme ? L'alphabet armoricain, une curiosité peu connue. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 17 mai 1986, p. 5.

Généalogies et familles

85 FROTIER DE LA MESSELIÈRE (Vicomte Henri). Filiations bretonnes, 1650-1923. Mayenne, Impr. de la Manutention, 1986, 27 cm, 5 vol., 708 p. + 714 p. + 716 p. + 711 p. + 925 p.
Réimpression de l'éd. de Saint-Brieuc, 1912-1924.

86 LAURENT (Médecin général Charles). La famille de lord George Byron en Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1986, p. 68-74.

Toponymie et anthroponymie

87 Association pour l'application de l'informatique aux études celtiques. Thorigné. Le parcellaire breton: toponymes élémentaires de Bretagne: classement alphabétique. (Rennes), Institut culturel de Bretagne, (1986), 29 cm, 395 p.

88 Association pour l'application de l'informatique aux études celtiques. Thorigné. Le parcellaire breton: toponymes élémentaires de Bretagne: classement numérique. (Rennes), Institut culturel de Bretagne, (1986), 29 cm, 157 p.

89 Berr (Alan-Gwenog). Ichthyonymie bretonne. Brest, Brud nevez, 1986, 2e éd., 3 vol. 21 cm, 134 + 505 + 172 p.

90 Castel (Y.-P.). Onomastique bretonne. Bernard Tanguy, du C.R.B.C., invité d'honneur au 18e Congrès d'Exeter. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 26 avril 1986, p. 5.

91 Flatrès (Pierre). The traditional territorial divisions of Brittany: Ker, treo, ploue, pou an bro. Dublin, Irish Academic Press, 1986, 24 cm, p. 207-213. (Rural landscapes and communities, essays presented to Desmond Mc Court).

92 Gargadennec (Roger). Les toponymes en Lis-, Les-, Lez-... Réflexions sur leur signification et leur rôle dans la Bretagne primitive, spécialement dans le Cap-Sizun et le pays bigouden. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 143-159.

93 Guitton (G.). Les noms de personnes dans le Finistère: Le Gall et Le Roux en tête du hit-parade. *La Bretagne à Paris*, 12 septembre 1986, p. 10.

94 Jaouen (Guy). Réflexions autour d'un nom: Berrien. *Patrimoine des monts d'Arrée*, no 4, 1985-1986, p. 53-60.

95 Le Bot (Hervé), Le Bot (Marie-Hélène). Enez Eusa: île d'Ouessant: noms de lieux. Brest, Impr. S.B.I., 1986, 21 cm, 23 p.

96 Lecocq (Jean-Marie). Les surnoms formés avec un possessif dans l'anthroponymie bretonne ancienne et moderne. *Études celtiques*, vol. XXIII, 1986, p. 233-241.

97 Le Mercier (André). Que signifient nos noms? *Le Pays breton*, janvier-décembre 1986, nos 305 à 315.

98 Plonéis (Jean-Marie). Une autre lecture de l'histoire du monde rural. Histoire de Bretagne. Chronique. *Le Pays breton*, janvier-décembre 1986, nos 305 à 315.
Toponymie et géographie.

99 Tanguy (Bernard). Les noms de lieux dans le cartulaire de Landévennec. Landévennec, Colloque 25-27 avril 1985, p. 141-152. (Publié en 1986).

100 Le Cloître-Pleyben. Les toponymes de nos trois communes. *Bulletin interparoissial du Cloître-Pleyben, de Lannédern et Locqueffret*, 1986, septembre, p. 2 à 3; octobre p. 2, novembre, p. 2-3, décembre, p. 2.

Voir aussi le no 223 (hagionomastique).

ARCHÉOLOGIE

Généralités

101 Bender (Barbara). The archaeology of Brittany, Normandy and the channel islands. Londres, Boston, Faber and Faber, 1986, 24 cm, 254 p., ill.
Bibliographie, p. 246-247. Index, p. 249-254.

102 Clément (Michel). Informations archéologiques. Circonscription Bretagne. *Gallia*, t. 43, 1985, fasc. 2, p. 281-295.
Finistère, p. 285-290: Arzano, Berrien, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Quimper, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Vougay.

103 Giot (P.-R.). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1986. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 9-16.

104 GIOT (P.-R.), QUERRÉ (G.), MORZADEC (H.). Glanes céramologiques finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 79-94.

105 GOULETQUER (Pierre). Prospection archéologique et organisation de l'espace. *Documents de l'archéologie française*, n° 3, 1986, p. 147-155.

Voir aussi le n° 56 (archéologie sous-marine).

Préhistoire

106 Chantiers de fouilles de La Torche. Des données sur l'alimentation et le mode de vie des hommes de la préhistoire. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 11 octobre 1986, p. 10:

Fouilles sous la direction du professeur Kayser.

107 BRIARD (Jacques). Préhistoire de la Bretagne. *Breizh*, n° 310-311, février 1986, p. 6-7.

108 Fouilles archéologiques: La Torche retrouve sa préhistoire. *La Bretagne à Paris*, 10 octobre 1986, p. 9.

109 GIOT (P.-R.). Le tumulus de Barnenez. *Ar Men*, n° 3, juin 1986, p. 18-35.

110 GIOT (P.-R.). L'impact de la datation par le C 14 sur la recherche néolithique en France, dans *Le Néolithique de la France*, hommage à Gérard Baillou, Paris, Picard, 1986, 19 × 27 cm.

111 GIOT (P.-R.). Quarante ans de préhistoire armoricaine. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIII, 1986, p. 5-25.

112 LAUTRIDOU (J.-P.), MONNIER (J.-L.), MORZADEC (M.-Th.), SOMME (J.), TRUFFEAU (A.). The pleistocene of northern France, dans *Quaternary glaciations in the northern hemisphere*, Report of the International Geological Correlation Programm Project 24 (International Union of Geological Science and UNESCO), Quarternary Science Reviews, 1986, p. 387-393, cartes.

113 LE BIHAN (Jean-Paul). Autour d'une exposition: au temps des Celtes. *Ar Men*, n° 5, octobre 1986, p. 50-57.

114 L'HELGOUACH (J.) et LE ROUX (C.). Morphologie et chronologie des grandes architectures de l'ouest de la France, dans *Le Néolithique de la France*, hommage à Gérard Baillou, Paris, Picard, 1986, 19 × 27 cm.

115 MONNIER (Jean-Laurent). Chronostratigraphie et faciès culturels du paléolithique inférieur et moyen en Bretagne. Comparaison avec les régions loessiques. Extr. de: Chronostratigraphie et faciès culturels du paléolithique inférieur et moyen dans l'Europe du Nord-Ouest. Actes du colloque de Lille, 4-6 septembre 1984, 22e Congrès préhistorique de France. Supplément au *Bulletin de l'Association française pour l'étude du Quaternaire*, 1986, n° 26, p. 113-127.

116 MONNIER (Jean-Laurent). Le Paléolithique de la Bretagne (France). Les industries dans leur cadre stratigraphique et paléoclimatique, dans S.N. Collcutt, The palaeolithic of Britain and its nearest neighbours: recent trends. Department of Archaeology and Prehistory, University of Sheffield, recent trend series, vol. 1, 1986, p. 43-49, ill.

117 MONNIER (Jean-Laurent). Le Paléolithique du Finistère: un état de question. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 17-41.

Protohistoire

118 Au temps des Celtes: Ve - Ier siècle avant J.-C. Abbaye de Daoulas, 13 juin - 14 septembre 1986. Daoulas, Association Abbaye de Daoulas, Association Art et Culture, Musée départemental breton, 1986, 30 cm, 168 p., ill.

Catalogue d'exposition.

Avant-propos par J.-Y. Cozan. Préface par C.-T. Le Roux. Notices par L. Bonnamour, J. Briard, J.-L. Bruneaux, J.-J. Charpy, M. Clément, B. Cunliffe, M.-Y. Daire, A. Duval, A.-R. Duval, M. Egloff, C. Eluère, L. Fleuriot, P. Galliou, P.-R. Giot, J. Gomez de Soto, P.-L. Gouletquer, H.S. Green, K. Gruel, V. Guichard, H.-E. Joachim, L. Langouët, J.-P. Le Bihan, M. Le Bihan, M. Le Goffic, M. L'Hour, F. Maier, A. Miron, J.-L. Monnier, F. Muller, H. Nortmann, H. Pflug, G. Querré, J. Santrot, D. Tanguy, L. Uran, M. Vaginay, F. Zink.

119 BRIARD (Jacques). Protohistoire de la Bretagne. *Breizh*, n° 312-313, mai 1986, p. 3-4.

120 GUYONVARC'H (Christian-J.), LE ROUX (Françoise). Les druides. Rennes, Ouest-France, 1986, 23 cm, 448 p. (Coll. De mémoire d'homme : l'histoire).

121 LE BIHAN (Jean-Paul). La société celtique. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 16 août 1986, p. 8.

122 La protohistoire à Plounéventer. *Bulletin paroissial de Plounéventer*. Janvier 1986, p. 7-8.

123 Village gaulois du Braden. Reprise des fouilles. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 16 août 1986, p. 8.
A Quimper.

Voir aussi les n°s 113 (Celtes), 118 (*id.*).

Époque gallo-romaine

124 GALLIOU (Patrick). Celtic permanence or roman change? Roman Brittany revisited. *Oxford Journal of archaeology*, vol. 5, n° 1, 1986, p. 67-76.

125 Kerilien, ville romaine. *Bulletin paroissial de Plounéventer*, 1986, février, p. 5-6; mars, p. 5-6; avril, p. 9-10.

126 LE BIHAN (Jean-Paul). Aux origines de Quimper : archéologie et histoire. Brest, Impr. de l'Iroise, 1986, 21 cm, 59 p., ill.

127 MÉNEZ (Yves), GALLIOU (Patrick). La villa gallo-romaine de Kervéguen en Quimper. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 43-78.

Voir aussi le n° 83 (numismatique celtique).

Moyen Age

128 GUIGON (Philippe). Les fouilles d'avril 1985 à Lanmeur. Landévennec, colloque 25-27 avril 1985, p. 239-249 (publié en 1986).

129 JÉGOU (J.). Leskelen en Plabennec. Un site médiéval remarquable. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 22 novembre 1986, p. 13; 27 décembre 1986, p. 25.

130 PONDAVEN (J.-Y.). Archéologie : l'histoire de Quimper sort de terre. Après les sites gaulois et romains, un site carolingien mis au jour à Créac'h-Gwen. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 1er mars 1986, p. 12.

Voir aussi le n° 558 (broyeur médiéval, Plourin-lès-Morlaix).

HISTOIRE POLITIQUE

Moyen Age

131 CASSARD (Jean-Christophe). Vikings en Bretagne. S.l., s.n., 1986, 20 cm, 82 p. (*Skol vreizh*, n° 5).
Avec la collaboration de Paolig Combot et Daniel Giraudon.

132 GICQUEL (Yvonig). Alain IX de Rohan (1382-1462) : un grand seigneur de l'âge d'or de la Bretagne. Préface de Josselin de Rohan. Paris, éd. J. Picollec, 1986, 21 cm, 530 p.

133 MAUNY (Michel de). 1532-1790 : les dessous de l'union de la Bretagne à la France. Paris, Éd. France-Empire, 1986, 22 cm, 209 p.

134 ROPARZ (Jean-Michel). De quelques figures légendaires de la Cornouaille. Nouvelles conjectures sur les origines de la Bretagne. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 95-116.

Voir aussi le n° 16 (Bretagne avant Nominoë).

Histoire moderne

135 CHARPY (Jacques). Les protestations de 1788 en Bretagne. Une campagne d'opinion du procureur général syndic des états. *111e Congrès national des sociétés savantes, histoire moderne et contemporaine*, t. I, fasc. 1, Poitiers, 1986, p. 43-56.

Révolution française

136 LECLERC (G.). Châteaulin sous la Révolution française: le clergé. *L'Écho de Saint-Louis*, n° 135, avril-mai 1986, p. 69-75.

137 LOAEC (Pierre). La Révolution française et les chênes de la Liberté. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 17 mai 1986, p. 4.
Dans le Finistère.

138 MÉNARD (Christian). Histoires de chouans. J'ai tué Audrein ou l'assassinat de l'évêque du Finistère en novembre 1800. S.l., Ar Vorenn, 1986, in-8°, 157 p., ill.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 8 novembre 1986, p. 4).

139 MOREAU (Jean). La Révolution en Bretagne. *Le Pays breton*, février-décembre 1986, n°s 306 à 315.

140 TRIPIER (Yves). La tutelle exercée sur les autorités locales par les agents nationaux bretons, sous la Révolution (décembre 1793 - avril 1795). *111e Congrès national des sociétés savantes, histoire moderne et contemporaine*, t. I, fasc. I, Poitiers, 1986, p. 211-233.

Voir aussi les n°s 42 (Antoine Cuny), 53 (historiographie).

Consulat et Empire

141 ERLANNIG (Even). La résistance bretonne à Napoléon, 1799-1815. Paris, Albatros, 1986, 24 cm, 314 p.

Troisième République

142 DEHOU (Marie-Florence). La médiation politico-bretonne par l'écriture: François Jaffrenou (dit Taldir), Roparz Hemon, Tanguy Malmanche. S.l., s.n., 1986, 30 cm, 2 vol., 172 p. + 97 p.
Mémoire de licence en philologie romane soutenu à Bruxelles.

143 GAUCHER (Jakez). Morvan Marchal (1900-1963), créateur du Gwenn ha Du. *Dalc'homp soñj*, n° 17, 1986, p. 21-26, p. 21.

144 HALLAIRE (Christine). Monseigneur Freppel, évêque d'Angers et député de Brest 1880-1891. S.l., s.n., 1986, 30 cm, 113 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Poitiers et déposé au C.R.B.C.

145 NICOLAS (Michel). Le séparatisme en Bretagne. Brasparts, éd. Beltan, 1986, 24 cm, 325 p.

146 THOMAS (G.-M.). Hermann de Mümm et le comte de Lückner internés au port de Lanvéoc. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1986, p. 88-90.

147 THOMAS (G.-M.). Présence américaine: 1917-1919. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1986, p. 22-26.

Voir aussi les n°s 46 (syndicalisme et communisme), 328 (Breiz Atao).

Seconde Guerre mondiale

148 BERROU (Jean-Pierre). Les fusiliers marins bigoudens de la France Libre. *Cap-Caval*, n° 7, 1986, p. 3-11.

149 GUIDET (Thierry). Qui a tué Yann-Vari Perrot ? Enquête sur une mort obscure. Brasparts, Éd. Beltan, 1986, 20 cm, 195 p.

150 GUIDET (Thierry). Un maquisard témoigne: la mort de l'abbé Perrot. L'ordre venait de loin. *Ouest-France*, 27-28 février 1986.

151 JÉGOU (J.). Mémorial du fort Montbarrey: faire revivre l'histoire des communes pendant la Seconde Guerre mondiale. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 1er mars 1986, p. 14.

152 PESLIN (Ch.-Y.). Une pluie de croix de fer sur Brest assiégée. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1986, p. 91-93.

Voir aussi le n° 46 (Résistance).

Depuis 1945

153 DEJEAN (Marc). Les souvenirs d'Eugène Reeb (80 ans). Un Alsacien pour représenter les Bretons par la grâce de la proportionnelle. *La Bretagne à Paris*, n° 2040, 21 mars 1986, p. 9.
Élu en 1946 sur la liste de Tanguy Prigent.

154 LACOSTE (Yves) [sous la direction de]. Géopolitique des régions françaises. Paris, Fayard, 1986, 24 cm, 1372 p.
La Bretagne figure au tome II.

155 SAINCLIVIER (Jacqueline). Jalons pour une histoire de la Bretagne libérée (1944-1946). *Revue historique*, 1985, 109e année, t. 273, n° 554, p. 383-418.

156 Sur l'évolution de la Bretagne depuis la Libération. *Cahiers d'histoire de l'Institut de recherches marxistes*, 1985, n° 23, p. 124-138.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS

Histoire administrative

157 DUVAL (Michel). Les forêts royales en Cornouaille sous l'Ancien Régime : la gruerie de Quimperlé (1545-1790). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 161-194.

158 DUVAL (Michel). Les premiers procureurs syndics des États de Bretagne (1534-1636). *111e Congrès national des sociétés savantes, histoire moderne et contemporaine*, t. I, fasc. 1, Poitiers, 1986, p. 7-25.

159 TANNEAU (Yves). Les maires de Douarnenez de la Révolution à nos jours. *Mémoire de la ville, Douarnenez*, 1986, p. 9-19.

160 TANNEAU (Yves). Les maires de Ploaré de la Révolution au « Grand-Douarnenez » (1793-1945). *Mémoire de la ville, Douarnenez*, 1986, p. 20-25.

161 VALLERIE (Erwan). Communes bretonnes et paroisses d'Armorique. Brasparts, éd. Beltan, 1986, 24 cm, 286 p. (Coll. Les bibliophiles de Bretagne).
Index, p. 255-283. Bibliographie, p. 284-286.

Histoire financière

162 GLAIS (Michel). La mobilisation de l'épargne bretonne au service des entreprises de la région : point de vue. S.l., s.n., 1986, 21 cm, p. 53-60 (*Tud ha Bro*, n° 13-14).

163 KERGOAT (Jacques). Les revenus en Bretagne : résultats d'un passé récent plutôt favorable et enjeux pour l'avenir. S.l., s.n., 1986, 21 cm, p. 23-40 (*Tud ha Bro*, n° 13-14).

164 KERHERVÉ (Jean). Au service des finances ducales : Pierre Landais. *Dalc'homp soñj*, n° 15, 1986, p. 22-28.

165 KERHERVÉ (Jean). Finances et gens de finances des ducs de Bretagne, 1365-1491. S.l., s.n., 1986, 2 vol., 323 + 286 p.
Catalogue prosoprographique (thèse pour le doctorat d'État).

166 KERHERVÉ (Jean). Finances et gens de finances des ducs de Bretagne, 1365-1491 : cartes et graphiques. S.l., s.n., 1986, 42 cm, 40 p.
Thèse pour le doctorat d'État soutenue à Paris.

167 KERHERVÉ (Jean). Prosopographie des officiers de finances : l'exemple des trésoriers de l'Épargne bretons du XVe siècle. Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 1986, 23 cm, p. 267-289.
Extrait de *Medieval lives in the historian : studies in medieval prosopography*.

168 Une thèse d'un professeur brestois : l'impôt en Bretagne au XVe siècle. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 17 mai 1986, p. 11.
Compte rendu de la soutenance de thèse de Jean Kerhervé, à la Sorbonne, le 19 avril 1986.

Histoire judiciaire

169 HENWOOD (Philippe). Bagnards à Brest. Rennes, Ouest-France, 1986, 23 cm, 207 p., ill. (Coll. De mémoire d'homme : l'histoire).

170 OLIER (François). La justice militaire en pays de Léon. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1986, p. 15-19.

171 THOMAS (G.-M.). Les prisons en Bretagne jadis. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1986, p. 117-118.

Histoire militaire

Armée de terre

172 CASSARD (Jean-Christophe). La guerre des Bretons armoricains au haut Moyen Age. *Revue historique*, 1986, 110e année, t. 275, n° 557, p. 3-27.

173 CHEVAL (Paul). La capitainerie de Saint-Pol. Défense côtière du Léon oriental, de Louis XIV à Louis XVIII. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 267-285.

174 CHEVAL (Paul). Quand nos aïeux défendaient leur côte. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 1er novembre 1986, p. 25.

Forts et batteries sur les côtes du Léon, du XVIe au XXe siècle.

175 OLIER (François). Les hôpitaux temporaires de Bretagne (1914-1918). Rennes, 1986, 29,7 cm, 50 p. (dactyl.).

Essai de recensement des hôpitaux temporaires, auxiliaires et bénévoles mis sur pied en Bretagne pendant la Première Guerre mondiale, avec quelques notes sur les services de santé des armées étrangères (belges, russes, américaines...).

Déposé aux Archives départementales du Finistère.

176 OLIER (François). Essai de recensement des hôpitaux temporaires de l'armée de terre dans le département du Finistère (1914-1918). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1986, p. 43-52.

177 OLIER (François). Le Conquet, garnison du bout du monde. La vie militaire au Conquet au XVIIIe siècle. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 287-314.

Marine

178 AMAN (Jacques). Une campagne navale méconnue à la veille de la guerre de Sept Ans : l'escadre de Brest en 1755. Vincennes, Service historique de la Marine, 1986, 314 p.

179 BOUCHÉ (Hubert). L'abbé Edmond Biorin (1843-1879) et l'aumônerie de la marine centralisée, 1852-1878. Quimper, s.n., 1986, 30 cm, 84 p., ill.

180 BOULAIRE (A.). La marine royale à Brest au XVIIIe siècle. *Association bretonne*, t. 94, 1986, p. 40-47.

181 CROS (Bernard). Les formes de Pontaniou dans l'arsenal de Brest, 1683-1818. *Neptunia*, 1986, n° 162, p. 34-44; n° 163, p. 24-33.

182 HENWOOD (Philippe). Le contre-amiral Le Do (1843-1903). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1986, p. 29-31.

183 LE GOFF (Timothy J.A.). Les gens de mer devant le système des classes (1755-1763) : résistance ou passivité? *Les hommes et la mer dans l'Europe du Nord-Ouest*, colloque, Boulogne-sur-Mer, 1984, *Revue du Nord*, 1986, n° 1, spécial hors série, p. 463-479.

HISTOIRE RELIGIEUSE

Catholicisme

Généralités

184 CROZON (Pierre). 1886 : il y a cent ans dans le diocèse. En parcourant la « Semaine religieuse » du 4e trimestre 1886. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 17, 11 octobre 1986, p. 390-392.

185 CROZON (Pierre). 1936 : il y a cinquante ans dans le diocèse. En parcourant le « Bulletin diocésain » de l'année 1936. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, 26 juillet 1986, n° 14, p. 319-322.

186 LAMBERT (Yves). Le catholicisme breton face à la sécularisation. S.l., s.n., 1986, 21 cm, p. 227-252 (*Tud ha Bro*, n° 13-14).

187 «Quimper et Léon», centième anniversaire du bulletin diocésain. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 18 octobre 1986, p. 11.

Voir aussi le n° 60 (exposition les Bretons et Dieu).

Vie et sentiment religieux

188 GUIGNY (Alain). J'ai refait le chemin du Tro-Breiz. *Géo*, n° 92, octobre 1986.

189 LE MAITRE (Louis-Pierre). Le miracle concarnois de la Fête-Dieu. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 7 juin 1986, p. 6.
Le retrait des eaux devant la procession, depuis le XVIIe siècle.

190 LOAEC (P.). Nos pardons d'été. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 9 août 1986, p. 4-5.
Historique de Rumengol, Kernitron, Sainte-Anne d'Auray et Sainte-Anne-la-Palud.

191 MENDÈS (Charles). Au sujet du Tro-Breiz. 1986, 15 × 23,5 cm, 126 p.

Clergé

192 BASSET (Guy). Sur une nomination à l'évêché de Léon. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1986, p. 32-34.
Jean-Louis de La Bourdonnaye.

193 DIROU (Maurice-René). Guillaume du Buys, chanoine de la cathédrale de Quimper à la fin du XVIe siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1986, p. 85-87.

194 LE FLOC'H (J.-L.). [Compte rendu de] Rosine Guinguen, L'épiscopat de Monseigneur Lamarche..., Brest, 1985. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, 26 avril 1986, n° 8, p. 183-184.

195 LOAEC (Pierre). Un archevêque orthodoxe grec inhumé à Plouhinec, Monseigneur Cyrille Justiniany. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 26 avril 1986, p. 4-5.
En 1685.

196 PÉRENNEC (Ronan). L'épiscopat de Monseigneur de La Bourdonnaye, évêque - comte de Léon, 1702-1745. S.l., s.n., 1986, 30 cm, 185 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

197 Perrot (Yann-Vari). Plouguerneau, Ar Vro Bagan, (1986), 21 cm, 24 p., ill.

198 SEGALEN (A.-P.), LE FLOC'H (Chanoine J.-L.). Encore le bagne de Brest : l'abjuration d'un jésuite en 1770. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, juillet-septembre 1986, p. 161-163.

199 VOITON (Josette). Saint-Thois, Trégunc, Ploujean doivent la rénovation de leurs églises et chapelles au bâtisseur que fut M. l'abbé Jean Loaëc. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 15 novembre 1986, p. 5.

Voir aussi les n°s 144 (Mgr Freppel), 149 (abbé Perrot), 150 (*id.*).

Ordres et congrégations

200 BERGER (Isabelle). Les abbayes bénédictines de Bretagne, Xe-XIIIe siècle. S.l., s.n., 1986, 30 cm, 242 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

201 CASTEL (Y.-P.). Un privilège rare : feuilleter avec M. Clarckson le manuscrit d'Oxford. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 11 janvier 1986, p. 4.
Évangéliaire provenant du *scriptorium* de Landévennec.

202 Communauté de Landévennec : retour aux sources de Guénolé. *La Bretagne à Paris*, 28 février 1986, p. 5.
Paimpol, île Lavret.

203 DAVIES (Wendy). Les chartes du cartulaire de Landévennec. Landévennec, colloque, 25-27 avril 1985, p. 85-95 (publié en 1986).

204 DEUFFIC (Jean-Luc). La production manuscrite des *scriptoria* bretons (VIIIe-XIe siècle). Landévennec, colloque, 25-27 avril 1985, p. 289-321 (publié en 1986).

205 GOUGAY (René). Historique du couvent et du cloître. *Cap-Caval*, n° 6, 1986, p. 30-32.
Pont-l'Abbé.

206 GUILLOTEL (Hubert). Les origines de Landévennec. Landévennec, colloque, 25-27 avril 1985, p. 97-113 (publié en 1986).

207 Histoire de l'abbaye de Saint-Maurice. *Écho de Clohars*, décembre 1985, p. 8-9; janvier 1986, p. 7-8.

208 LOAEC (Pierre). Le 13 juillet [1986], cent-cinquantième anniversaire de l'Adoration perpétuelle, Quimper. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 5 juillet 1986, p. 4.

209 MARC (Frère). Échos d'histoire bretonne à Landévennec au IXe siècle. *Chronique de Landévennec, Pax*, 1986, nouvelle série, n° 48, p. 105-111.

210 MERDRIGNAC (Bernard). La vie quotidienne dans les monastères bretons du haut Moyen Age à partir des «*vitae*» carolingiennes. Landévennec, colloque, 25-27 avril 1985, p. 19-43 (publié en 1986).

211 PROVOST (Georges). Les couvents des ursulines dans les diocèses de Quimper et de Léon aux XVIIe-XVIIIe siècles. S.l., s.n., 1986, 29 cm, 246 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Rennes.

212 SIMON (Frère Marc). Redon et Landévennec, IXe-XIIe siècle. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XIII, 1986, p. 121-137.

213 VOITON (Josette). Un certain silence dans la ville : le Carmel de Morlaix. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 27 décembre 1986, p. 24-25.

Missions

214 CASTEL (Y.-P.). Il y a cent ans, le père de Guébriant arrivait en Chine. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 8 février 1986, p. 25.
Jean-Baptiste Budes de Guébriant, prêtre des Missions étrangères.
Voir aussi le n° 14 (Haïti).

Hagiographie

215 BRETT (Caroline). L'hagiographie de saint Guénolé de Landévennec: le témoignage du manuscrit de Cardiff. Landévennec, colloque, 25-27 avril 1985, p. 253-267 (paru en 1986).

216 Calendrier des saints bretons: une remise à jour. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 6 décembre 1986, p. 5.

217 CASTEL (Y.-P.). Saint Sezni - saint Sithney. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 5 avril 1986, p. 5.

218 L'étrange histoire de sainte Azenor, la femme au sein d'or. *La Bretagne à Paris*, 25 avril 1986, p. 3.
Lesneven.

219 KERLOUÉGAN (François). Approche stylistique du latin de la « Vita Pauli Aureliani ». Landévennec, colloque 25-27 avril 1985, p. 207-217 (publié en 1986).

220 LE MAITRE (Louis-Pierre). De Lorette (Italie) à Lanriec (Finistère). *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*. 29 novembre 1986, p. 5.
Le culte de Notre-Dame de Lorette dans le Finistère.

221 LE MAITRE (Louis-Pierre). Saint Guénolé, patron de Concarneau, fluctuations d'un culte ancien. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 25 janvier 1986, p. 5.

222 Saints du Cornwall et saints bretons du Ve au Xe siècle. Landévennec, colloque, 25-27 avril 1985, p. 167-188 (publié en 1986).

223 TANGUY (Bernard). Hagionomastique et histoire: Pabu, Tugdual *alias* Tudi et les origines du diocèse de Cornouaille. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 117-142.

224 TANGUY (Bernard). Les saints bretons. *Ar Men*, n° 5, octobre 1986, p. 18-29.

225 Vie de saint Guénolé, confesseur. Landévennec, colloque, 25-27 avril 1985, p. 323-335 (publié en 1986).

Institutions et patrimoine ecclésiastiques

226 AUBRUN (Michel). La paroisse en France des origines au XVe siècle. Paris, Picard, 1986, 21 cm, 269 p.
Bibliographie, p. 255-261. — Index, p. 263-269.

227 Kerbénéat en Plounéventer. *Bulletin paroissial de Plounéventer*, 1986, février, p. 10; mars, p. 9-10; avril, p. 5-6.

228 LOAEC (Pierre). Le Centre Marguerite-Le-Maître célèbre ses vingt-cinq ans. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 21 juin 1986, p. 2.
Rappel des origines de cette œuvre: la Providence, fondée à Quimper en 1821.

229 VO DUC HANH (E.). L'opposition à mariage devant l'officialité de Léon au XVIIIe siècle. Comptes rendus des 18es journées d'histoire du droit et des institutions des pays de l'ouest de la France, Rennes, 1984, *Annales de Normandie*, 1985, n° 4, p. 373-374.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

Études générales

230 INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES. Bilan annuel, Bretagne, 1985. Rennes, I.N.S.E.E., 1986, 24 cm, 132 p.
Octant, supplément au n° 27.

231 KERGOAT (Michelle). L'économie bretonne au milieu du XIXe siècle: une situation figée malgré les atouts indéniables. *Cahiers économiques de Bretagne*, n° 2, 1986, p. 1-36.

232 KERNÉVEL (Jean). Réalités de la Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 4 janvier 1986, p. 4-5; 11 janvier 1986, p. 5.
Emploi. Démographie. Retraités. Pêche.

233 QUÉMÉRÉ (Jean-Marc). Les interventions du Fonds européen de développement régional en Bretagne. S.l., s.n., 1986, 21 cm, p. 61-74. (*Tud ha Bro*, n° 13-14).

234 RAPHALEN (Daniel). L'odyssée de Port-Breton ou le rêve océanien du marquis de Rays (1877-1882). Bannalec, Imprimerie régionale, 1986, in-8°, 278 p., ill.

Voir aussi le n° 7 (culture et économie).

Agriculture

235 BELLEC (Pierre). L'agriculture bretonne face aux nouveaux défis de la société industrielle. S.l., s.n., 1986, 21 cm, p. 135-171. (*Tud ha Bro*, n° 13-14).

236 ELÉGOUET (Fañch). Bretagne 2000: l'auto-organisation au cœur de la stratégie des agriculteurs. S.l., s.n., 1986, 21 cm, p. 99-110. (*Tud ha Bro*, n° 13-14).

237 ELÉGOUET (Fañch). The peasant economy of Léon, Brittany. *Our common History*, 1983, p. 111-125.

238 GEFFROY (Louis et Claire). Le lin du Trégor: culture et traitement du lin. Vie quotidienne au teillage. Rennes, Imprimerie de l'Ouest, 1986, 21 cm, 406 p.

239 HAUDRICOURT (André G.), JEAN-BRUNHES DELAMARRE (Marcel). L'homme et la charrue à travers le monde. Préfaces de Pierre Deffontaines et André Leroi-Gourhan. Lyon, La Manufacture, 1986, 2e édition, 25 cm, 410 p., ill.
Bibliographie, p. 389-403 (L'homme et la nature).

240 HERVÉ (Patrick). Chevaux de Bretagne. Morlaix, Skol Vreizh, 1986, 22 cm, 82 p., ill. (*Skol Vreizh*, n° 6, décembre 1986).

241 KERNÉVEL (Jean). Georges Perus, le fondateur d'Unicopa, décédé en août dernier [1986], a profondément marqué l'agriculture de notre région. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 4 octobre 1986, p. 10.
La coopérative Unicopa, créée en 1961.

242 KEROURÉDAN (Alain). Bretagne 2000: le financement de l'agriculture. S.l., s.n., 1986, 21 cm, p. 111-133. (*Tud ha Bro*, n° 13-14).

243 SAGAZAN (R. de). La Chalotais et l'agriculture. *Association bretonne*, t. 94, 1986, p. 67-79.

244 TANGUY (Marcel). Fin de campagne: chronique d'histoire rurale en Basse-Bretagne (40 années d'activité: 1942-1982 dans la production du plant sélectionné de pomme de

terre). Présentation par Robert Berthet. Préface d'Yves Le Gallo. Spézet, Keltia, 1986, 22 cm, 215 p.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 10 mai 1986, p. 9).

Commerce

245 DROGOU (Yves). Bretagne et commerce international. S.l., s.n., 1986, 21 cm, p. 41-51. (*Tud ha Bro*, n° 13-14).

246 MENEZ (Jean-Pierre), CABON (Bernard), COMBOT (Paolig), LE QUÉAU (Jean-René). Johnies du pays de Roscoff hier et aujourd'hui. S.l., s.n., 1986, 22 cm, 78 p. (*Skol Vreizh*, n° 4).

Artisanat et industrie

247 B. (A.-M.). Joseph Le Borgne ou la passion des vieux outils. *La Bretagne à Paris*, 5 septembre 1986, p. 11.
Collectionneur d'outils de Porspoder.

248 BERNEZ (François), MANDART (Christian). L'industrie bretonne: constat et perspective. S.l., s.n., 1986, 21 cm, p. 281-295. (*Tud ha Bro*, n° 13-14).

249 CASTEL (Y.-P.). Depuis deux cent cinquante ans, à Morlaix, la Manu. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 21 juin 1988, p. 16.

250 CORNEC (André). Les couvreurs du canton de Briec. S.l., s.n., 1986, 30 cm, 247 p.
Mémoire de maîtrise de langues, littératures et civilisations bretonnes et celtiques soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

251 LALLOUET (Jean). Le pâté Hénaff. *Ar Men*, n° 2, avril 1986, p. 1-17.

252 LECLERC (G.). Les forges de Châteaulin. *L'Écho de Saint-Louis*, n° 137-138, décembre 1986, p. 75-79.

253 MORVAN (Yves). Bretagne 2000: les industries électroniques: le choc des idées et le poids des maux. S.l., s.n., 1986, 21 cm, p. 297-315. (*Tud ha Bro*, n° 13-14).

254 PELLEN (Ronan). Histoire de la manufacture des tabacs de Morlaix, des origines à la Première Guerre mondiale. Morlaix, édition du Dossen, 1986, 109 p., ill.
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 28 juin 1986, p. 25).

Voir aussi le n° 519 (manufacture des tabacs, Morlaix).

Pêche

255 DENEZ (Herle). Quelques aspects du problème de la rogue et l'expérience de la rogue Morvan. *Mémoire de la ville, Douarnenez*, 1986, p. 38-70.
Douarnenez. Œufs de poissons (morue) utilisés comme appât.

256 KEMP (John). Chasse et pêche en Basse-Bretagne en 1859. S.l., Les Éditions du Bout du Monde, 1986, 22 cm, 236 p. + carte, ill.
Réimpression. Traduction de Marina Patton. Illustrations de Thomas Bewick.

257 LA VILLEFROMOIT (Marc de). Les algues: un des vecteurs de développement de la Bretagne. S.l., s.n., 1986, 21 cm, p. 199-225. (*Tud ha Bro*, n° 13-14).

258 LE COZ (Bruno). La crise sardinière au pays bigouden. Brest, auteur, 1986, 163 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

259 L'HOSTIS (Denez). Les pêches bretonnes. S.l., s.n., 1986, 21 cm, p. 173-198. (*Tud ha Bro*, n° 13-14).

260 YRONDY (E.). Sur le Grand-Banc: pêcheurs de Terre-Neuve (récit d'un ancien pêcheur). Saint-Malo, Éd. de l'Ancre de marine, 1986, 18 cm, 147 p., ill.
Réimpression de l'édition de 1905.

Voir aussi les n°s 81 (musée du bateau), 567 (Kerhorres du Relecq-Kerhuon).

Ports

261 LE BOULANGER (Jean-Michel). Histoire des constructions portuaires de 1790 à nos jours. *Mémoires de la ville, Douarnenez*, n° 6, 1985-1986, p. 33-102.

Voir aussi le n° 469 (Brest).

Transports et communications

262 1856-1986: voici cent trente ans, Jean-Marie Le Bris faisait décoller l'ancêtre de l'avion à Tréfuntec. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 29 novembre 1986, p. 25, ill.

263 CASTEL (Y.-P.). Vieux panneaux indicateurs. Plaques d'antan. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 15 mars 1986, p. 5.

264 DUIGOU (Serge). 1884: un train pour les Bigoudens: la ligne Quimper-Pont-l'Abbé. Quimper, Édition Ressac, 1986, 21 cm, 32 p., ill.
(Compte rendu par Guy RIOU, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 10 mai 1986, p. 9).

265 DUVAL (Michel). Les états et les messageries en Bretagne au début du règne de Louis XV (1715-1732). *Association bretonne*, t. 94, 1986, p. 140-149.

266 ESCUDIÉ (Marc). Molène et Ouessant: le courrier des îles. *Le Chasse-Marée*, n° 26, novembre 1986, p. 60-65.

267 GURY (Jacques). Le voyage de Brest à Paris de Louis XV à Napoléon III. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, juillet-septembre 1986, p. 152-153.

268 LAINÉ (Yves). Bretagne 2000: désenclavement, un commencement ou une fin? S.l., s.n., 1986, 21 cm, p. 75-97. (*Tud ha Bro*, n° 13-14).

269 LE SCOUÉZEC (Maurice). Un voyage sur l'*Émile Renouf*: le récit d'un matelot de la voile. *Le Chasse-Marée*, n° 22, mars 1986, p. 40-65; n°25, septembre 1986, p. 48-67.

270 LOAEC (Pierre). Le 16 septembre 1936, le commandant Charcot faisait naufrage à bord du *Pourquoi-Pas? Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 20 septembre 1986, p. 4-5.
Liste des Finistériens membres de l'équipage.

271 PILLET. Le sauvetage en mer. Douarnenez, éditions du Chasse-Marée, 1986.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 30 août 1988, p. 6).

272 Un pionner de la cartographie moderne au XVIe siècle: Le Conquétois Brouscon. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 16 août 1986, p. 10-11.

273 Un précurseur de l'aviation, Eugène Belléguic. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 29 novembre 1986, p. 25.
Né à Poullan en 1809, mort à Brest en 1868.

274 REVERDY (Georges). Atlas historique des routes de France. Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 1986, 39 cm, (150) p., ill.

275 RIOU (Guy). [Compte rendu de] Roland Chatain, Trois siècles de tempêtes et naufrages sur les côtes du Pays bigouden, Plomeur, 1985. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 11 janvier 1986, p. 7.

Voir aussi les n°s 59 (canaux), 494 (aviation, Douarnenez).

Tourisme

276 COUIX (Gilles). Chemins et randonnée pédestre en Finistère. S.l., s.n., 1986, 31 cm, 158 p., ill.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

277 VIGHETTI (Jean-Bernard). Bretagne 2000: le tourisme: histoire et perspectives. S.l., s.n., 1986, 21 cm, p. 317-336. (*Tud ha Bro*, n° 13-14).

Voir aussi le n° 510 (syndicats d'initiative).

HISTOIRE SOCIALE

Études générales

278 LAOT (Laurent). L'espace breton. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, 22 février 1986, n° 4, p. 89-90.
(Compte rendu des *Dossiers d'Octant*, n° 10, novembre 1985).

279 ROUDAUT (Fañch), LE FLOC'H (Jean-Louis), COLLET (Daniel). Les recteurs léonards parlent de la misère. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 195-266.

Voir aussi les nos 512 (Kergloff), 527 (Ouessant), 544 (Plougasnou).

Démographie

280 BOUCHÉ (Hubert). Les Cardaliaguet : immigration auvergnate à Pont-l'Abbé. *Cap-Caval*, n° 6, 1986, p. 33-37.

281 DUIGOU (Serge). L'immigration auvergnate en pays bigouden aux XVIIIe et XIXe siècles. *Cap-Caval*, n° 3, 1986, p. 12-20.

282 GUÉGUÉNIAT (Pierre). Étude démographique de la paroisse de Garlan aux XVIIe et XVIIIe siècles. S.l., s.n., 1986, 29 cm, 2 vol., 94 p. + 150 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest déposé au C.R.B.C.

283 HENWOOD (Annie). Les Brestois à l'île Maurice. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, juillet-septembre 1986, p. 169-170.

284 HENWOOD (Annie). Noirs à Brest au début du XVIIIe siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1986, p. 35-36.

285 KERGOAT (Jacques). L'évolution récente de la démographie bretonne. *Cahiers économiques de Bretagne*, n° 4, 1986, p. 29-36.

286 KERNÉVEL (Jean). [Compte rendu de] Martine Segalen. Quinze générations de Bas-Bretons, Paris, 1985. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 20 décembre 1986, p. 7.

287 LAURENT (Loeiz). La population bretonne : perspectives d'évolution. S.l., s.n., 1986, 21 cm, p. 13-21. (*Tud ha Bro*, n° 13-14).

288 LE PROHON (R.). La maternité au XVIIe siècle au temps de Louis XIV. *Patrimoine des monts d'Arrée*, n° 4, 1985-1986, p. 32-36.

289 OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE BRETAGNE. La mortalité en Bretagne : premiers résultats : 1986. Rennes, O.R.S.B., 1986, 30 cm, 39 p.

290 PÉRON (Françoise). Ouessant : deux siècles et demi de démographie insulaire (1734-1985). *Norois*, n° 131, juillet-septembre 1986, p. 313-333.

291 PESLIN (Ch.-Yves). Une colonie russe à Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, juillet-septembre 1986, p. 158-160.

Voir aussi les nos 34 (émigration aux États-Unis), 471 (Brest, XVIIIe siècle).

Groupes sociaux

292 AUDIBERT (Agnès). La place de la femme. *Dalc'homp soñj*, n° 15, 1986, p. 1-5.

293 CASSARD (J.-C.). La femme bretonne au haut Moyen Age. *Annales de la Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 93, n° 2, 1986, p. 127-154.

294 LABBÉ (Philippe), DILIZEN (Marie-France). Jeunes désignés ou signes de jeunes ? Rapport d'une recherche-action sur la commune de Plouzané. Brest, Service de prévention spécialisée Dom-Bosco, 1986, 30 cm, 184 p. + (34) p.

295 PICARD (Yves). L'ouvrier agricole de Saint-Pol-de-Léon. Étude sociale. Quimper, éd. Calligrammes et ASAVPA, 1986, 21 cm, 44 p.
Réédition de l'ouvrage publié à Brest en 1904.
(Compte rendu par P. TANGUY, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 1er mars 1986, p. 10).

Mouvements sociaux

296 RICHOU (Françoise). La J.O.C.F. dans l'Ouest. S.l., s.n., 1986, 30 cm, 661 p., ill.
Thèse de doctorat de sociologie soutenue à Nantes.

297 TANGUY (Fañch). La C.G.T. dans le Finistère : 1944-1968. T. 1 : La bataille commence. T. II : Sur tous les fronts. Morlaix, Impr. de Bretagne, 1986, 22 cm, 2 vol., 298 p. + 367 p., ill.

Santé publique et assistance

298 E.E. Intoxication saturnine par le pain à Malte en 1903 et à Brest en 1925. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1986, p. 114-115.

299 ROUZ (Bernez). Bosenn Elliant : de la tradition orale à l'histoire. *Dalc'homp soñj*, 1986, n° 15, p. 16-19.
La peste d'Elliant.

Vie quotidienne

300 GUIDET (Thierry). Une thèse sur les postures traditionnelles : le corps malade du confort. *La Bretagne à Paris*, 5 décembre 1986, p. 10.

301 KERVAREC (Régine). Les livres d'heures témoins de leur temps : la vie quotidienne à la fin du Moyen Age à travers les livres d'heures de Bretagne. S.l., s.n., 1986, 30 cm, 108 p.
Mémoire de D.E.A. soutenu à Rennes.

302 QUÉGUINER (Eliane). Vie quotidienne des paroissiens de Plougoulm et Plouénan au XVIIIe siècle d'après leurs inventaires après décès. S.l., s.n., 1986, 30 cm, 2 vol., 186 p. + 71 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

303 Rencontre avec Martina Sholz : le costume breton objet d'une thèse ouest-allemande. *La Bretagne à Paris*, 20 août 1986, p. 8.

Sports et jeux

304 CADIOU (Georges). Aux origines du sport en Bretagne et dans les pays celtiques. *Dalc'homp soñj*, n° 16, 1986, p. 7-14.

305 DAVIES (E.W.-L.). Chasses au sanglier en Basse-Bretagne au XIXe siècle. *Ar Men*, n° 2, avril 1986, p. 32-39.

306 JAOUEN (Guy). La lutte bretonne et ses origines celtiques. *Dalc'homp soñj*, n° 16, 1986, p. 1-6.

307 LE MAITRE (Louis-Pierre). «Luttes»... bretonnes. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 12 avril 1986, p. 9.

308 TANNEAU (Yves). Régates d'antan et yachts des frères Trellu. *Mémoire de la ville, Douarnenez*, n° 6, juillet 1986, p. 14-17, 23-32.

Voir aussi le n° 13 (chasse au loup).

Traditions et croyances populaires, mentalités collectives

309 ARZUR (Anna-Vari). Pa-ri-ti-to : 1 000 proverbes en breton par 2 000 petits Léonards. Plouvien, Skolig-al-Louarn, 1986, 21 cm, 198 p., ill.

310 CARNAC (Carole). L'astrologie celtique. S.l., éd. Sand, 1986, 272 p.

311 CARRER (Ph.), DAUMER (Y.), DENEZ (P.), KRESS (J.). Permanence de la langue bretonne : de la linguistique à la psychanalyse. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1986, 150 p. (Coll. Anthropologie médicale).

312 DENEZ (Herle). Le Carnaval et ses... arrêtés. *Mémoire de la ville, Douarnenez*, 1986, p. 81-87.

313 GUILLERM (Yves). Bretagne : pardons, chapelles, origines et signification. Tours, Impr. Instaprint, 1986, 21 cm, 83 p., ill.

314 LE MAITRE (Louis-Pierre). Retour à la tradition. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 4 janvier 1986, p. 7.
Crèches originales à Scaër, Concarneau, Névez, Beuzec-Conq, Lanriec.

315 LUZEL (François-Marie), SOUVESTRE (Émile). Contes des mers bretonnes. S.l., Secalib, 1986, 23 cm, 207 p., ill.
Réimpression.

316 MAZÉAS (Michel). Sur la légende de la ville d'Ys. *Mémoire de la ville, Douarnenez*, n° 6, juillet 1986, p. 5-12.

317 POSTIC (Fañch), LAURENT (Donatien). Les quêtes chantées de l'eginane. *Ar Men*, n° 1, février 1986, p. 42-52.

318 SÉBILLOT (Paul). Le peuple et l'histoire. Paris, éd. Imago, 1986, 132 p. (Coll. Le folklore de France).
Réédition.

Voir aussi les n°s 3 (druides et fées), 11 (fantômes et pilleurs d'épaves).

HISTOIRE DE LA CIVILISATION

Corps savants et associations culturelles

319 CASTEL (Y.-P.). Sortie de printemps de la Société archéologique du Finistère. *Le Courrier de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 10 mai 1986, p. 8.
Morlaix-Ploujean, Plouvien, Plougonven, Guiclan, Guimiliau.

320 Institut culturel de Bretagne = Skol Uhel ar Vro. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1986, 21 cm, 84 p.

321 LOAEC (Pierre). Parution du n° CXIII (1984) du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 11 janvier 1986, p. 25.

322 PHILIPPE (Jo). Des étapes historiques et géologiques pour le Groupe plomelinois de recherches. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 7 juin 1986, p. 25.

323 RAOUL (Lucien). Histoire chronologique et résumée de l'Association bretonne. *Association bretonne*, t. 94, 1986, p. 183-189.

Voir aussi les n°s 29 (travaux des sociétés savantes), 458 (Association bretonne), 460 (Société archéologique du Finistère), 534 (Groupe de recherche de Plomelin).

Enseignement

324 Les enseignements à l'université de Bretagne occidentale, 1986-1987. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1986, 30 cm, 100 p.

325 GOUGAY (René). Le petit séminaire Saint-Vincent, Pont-Croix, 1822-1973. Préface de Mgr Barbu. Bannalec, Impr. Régionale, 1986, 21 cm, 184 p.
(Compte rendu par Paul FÉREC, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 12 avril 1986, p. 7; par Jean TROMEUR, *ibid.*, 26 juillet 1986, p. 17; par Pierre CROZON, dans *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, 26 juillet 1986, n° 14, p. 325-326).

326 LE GOFF (J.-C.). Sieck-Le Dossen : une école sur une île. Brest, C.L.D.P., 1986, 20 p., ill.
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 23 août 1986, p. 15).

327 LOAEC (Pierre). A propos du centenaire de l'école Sainte-Anne à Quimper. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 1986, 29 mars, p. 4-5; 5 avril, p. 4; 12 avril, p. 6; 19 avril, p. 5.

Imprimerie et presse

328 Abeozen, Kelaonenner : Breiz Atao (1923-1929). Préface de Gwendal Denez. Lesneven, Hor Yezh, 1986, 21 cm, 155 p.
Articles extraits de *Breiz Atao*.

329 Le Doaré à Châteaulin, *Ar Men*, n° 4, août 1986, p. 2-21.

330 L'édition en Bretagne. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1986, 21 cm, 95 p.

331 Éditions Jos Le Doaré ; cartes postales, plaquettes et posters : la troisième génération. *La Bretagne à Paris*, n° 1239, 20 juin 1986, p. 13.

332 GUENNEGUÈS (Anne). «Le Quimpérois» et Armand Duchatellier (1838-1842). S.l., s.n., 1986, 30 cm, 126 p. + (50) p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

333 INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE. La presse en Bretagne. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1986, 2e éd., 21 cm, 30 p.

334 LE FLOC'H (Jean-Louis). A l'occasion du centenaire du « Bulletin diocésain » : survol d'un siècle d'histoire. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 17, 11 octobre 1986, p. 393-408.

335 LE MAITRE (Louis-Pierre). Cartes postales : angles immobiles et ambiances d'aujourd'hui. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 15 mars 1986, p. 6.
Les éditions Jos Le Doaré.

336 LE MAITRE (Louis-Pierre). Vingt livres en cinq mois : l'Imprimerie Régionale, à Bannalec, au cœur de la « matière de Bretagne ». *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 14 juin 1986, p. 25.

337 MICHÉA (Hubert). Les cartographes du Conquet et le début de l'imprimerie. Guillaume Brouscon, une vie pleine de mystère. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 329-347.

338 MICHÉA (Hubert). Les cartographes du Conquet (Finistère) et le début de l'imprimerie. *Neptunia*, 1986, n° 163, p. 34-37.

339 MORGANT (Armel). A l'enseigne de « Calligrammes », panorama de neuf années d'édition. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 11 octobre 1986, p. 25.
Maison d'édition quimpéroise fondée par Mireille et Bernard Guillemot.

Voir aussi le n° 428 (*War Sao*).

Art

Études générales

340 CHAMPSEIX (Jean-Paul). L'image de la Bretagne et des Bretons dans la littérature et la paralittérature française d'audience nationale, de Chateaubriand à Bécassine. Paris, Université de Paris X, 1985.
Thèse de 3e cycle (sémiotique textuelle).

341 LE BIHAN (René). Images bretonnes, sortilèges du kaléidoscope. *Modernité et régionalisme, Bretagne 1918-1945*, Éditions Mardaga, 1986, p. 15-30.

342 LE BIHAN (René). Le défi des arts appliqués : pensée bretonne, formes modernes. *Modernité et régionalisme, Bretagne 1918-1945*, Éditions Mardaga, 1986, p. 125-143.

343 LE COUÉDIC (Daniel). Les expositions universelles, vitrine du renouveau breton. *Modernité et régionalisme, Bretagne 1918-1945*, Éditions Mardaga, 1986, p. 113-123.

344 LE MAITRE (Louis-Pierre). Restaurer sans jamais altérer. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 27 septembre 1986, p. 8.
L'atelier de restauration de Kerguéhennec (Morbihan).

Architecture

345 BARRAL I ALTET. L'abbaye médiévale de Landévennec. Architecture et sculpture : bilan et perspectives de recherche. Landévennec, colloque, 25-27 avril 1985, p. 189-205 (publié en 1986).

346 DE KORT (Fons). Architecture traditionnelle : moulins. *Tiez Breiz, Maisons paysannes de Bretagne*, n° 6, 1986, p. 5-6.

347 DE KORT (Fons). Utiliser le patrimoine : un exemple possible, Kerfordenic. *Tiez Breiz, Maison paysannes de Bretagne*, n° 6, 1986, p. 41-44.
Commana.

348 Gaston Chabal : 1882-1965. *Modernité et régionalisme, Bretagne 1918-1945*, Éditions Mardaga, 1986, p. 191.
Architecte brestois.

349 Joseph Savina 1901-1983. *Modernité et régionalisme, Bretagne 1918-1945*, Éditions Mardaga, 1986, p. 196.
Architecte, collaborateur de Le Corbusier.

350 KERSPERN (Michèle), LE COUÉDIC (Daniel). Le mode balnéaire : Gaston Chabal à Morgat. *Modernité et régionalisme, Bretagne 1918-1945*, Éditions Mardaga, 1986, p. 89-99.
Architecte brestois.

351 Le Couédic (Daniel). Audaces et hésitations d'un militant : James Bouillé. *Modernité et régionalisme, Bretagne 1918-1945*, Éditions Mardaga, 1986, p. 79-87.
Architecte, membre des Seiz Breur.

352 Le Couédic (Daniel). 1918-1944 : des architectures pour la Bretagne. *Dalc'homp soñj*, n° 17, 1986, p. 5-17.

353 Le Couédic (Daniel). Le charme discret du mouvement moderne. *Modernité et régionalisme, Bretagne 1918-1945*, Éditions Mardaga, 1986, p. 53-78.
Architecture.

354 Le Couédic (Daniel). L'hydre régionaliste. *Modernité et régionalisme, Bretagne 1918-1945*, Éditions Mardaga, 1986, p. 167.
La reconstruction des villes bretonnes.

355 Le Couédic (Daniel). Régionalisme et nationalisme, deux visions du monde et de l'architecture. *Modernité et régionalisme, Bretagne 1918-1945*, Éditions Mardaga, 1986, p. 31-44.

356 Lionel Heuzé, 1878-1970. *Modernité et régionalisme, Bretagne 1918-1945*, Éditions Margada, 1986, p. 193.
Architecte morlaisien.

357 Olivier Mordrelle, dit Olier Mordrel, 1901-1985. *Modernité et régionalisme Bretagne, 1918-1945*, Éditions Margada, 1986, p. 195-196.
Architecte quimpérois.

358 Qui sauvera Keranperchek ? *Ar Men*, n° 3, juin 1986, p. 63-68.
Village de Pont-Aven.

359 Simon (J.-F.). Les maisons à avancée du Finistère. *Ar Men*, n° 3, février 1986, p. 20-31.

Voir aussi les n°s 31 (bibliographie), 48 (art roman), 50 (maisons de tisserands), 61 exposition), 64 (*id.*).

Peinture et gravure

360 Anquetil (Marie-Amélie). Une lettre de Filiger à Anna Filliger. *Arts de l'Ouest*, numéro spécial Pont-Aven centenaire, 1986, p. 183-189.

361 Blottière-Derrien (Sylvie). René Quillivic, graveur. *Dalc'homp soñj*, n° 16, p. 15-24.

362 Boucher (Denise). Souvenirs du sémaphore : le peintre Lucien Simon (1861-1945). *Cap-Caval*, n° 6, 1986, p. 3-14.

363 Boucher-Sauvage (Claire). Henry Moret. *Arts de l'Ouest*, numéro spécial Pont-Aven centenaire, 1986, p. 87-101.

364 Boyle-Turner (Caroline). L'album Volpini de 1889. *Arts de l'Ouest*, numéro spécial Pont-Aven centenaire, 1986, p. 115-124.

365 Boyle-Turner (Caroline). Le triptyque de Paul Sérusier. *Arts de l'Ouest*, numéro spécial Pont-Aven centenaire, 1986, p. 81-86.

366 Burel (Jacques). Mathurin Méheut. *Ar Men*, n° 5, octobre 1986, p. 66-79.

367 Campbell (Richard). Les Irlandais en Bretagne, 1860-1914. *Arts de l'Ouest*, numéro spécial Pont-Aven centenaire, 1986, p. 35-46.

368 Cariou (André). Quimper, les collections publiques : la peinture bretonne. *Arts de l'Ouest*, numéro spécial Pont-Aven centenaire, 1986, p. 257-271.

369 Castel (Y.-P.). Pierre Ozanne, dessinateur de Marine au XVIIIe siècle. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 19 avril 1986, p. 6.

370 Castel (Y.-P.). Pont-Aven avant Gauguin : la préhistoire de la célèbre école des peintres. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 28 juin 1986, p. 6.

371 Cusinberche (Jean-Marie). La collection de Marie Henry. *Arts de l'Ouest*, numéro spécial Pont-Aven centenaire, 1986, p. 211-222.

372 Debauve (J.-L.). Du nord à l'ouest avec Marcel Gromaire. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1986, p. 94-108.

373 Dejean (Marc). Cent ans après, autour de Gauguin. Toute la drôle de bande réunie à nouveau au jeune musée de Pont-Aven. *La Bretagne à Paris*, n° 2038, 7 mars 1986, p. 3.

374 DELOUCHE (Denise). Gauguin au regard d'autres peintres, ses prédécesseurs en Bretagne. *Arts de l'Ouest*, numéro spécial Pont-Aven centenaire, 1986, p. 49-80.

375 DELOUCHE (Denise). Maurice Denis et la leçon de Pont-Aven. *Ar Men*, n° 1, février 1986, p. 73-82.

376 DELOUCHE (Denise). Pont-Aven et l'«école». *Arts de l'Ouest*, numéro spécial Pont-Aven centenaire, 1986, p. 4-8.

377 DELOUCHE (Denise), BOYLE-TURNER (Claire), JAWORSKA (Wladyslawa). Pont-Aven et ses peintres: à propos d'un centenaire. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1986, 24 cm, 279 p., ill.
Numéro spécial de la revue *Arts de l'Ouest*.

378 DUROC (Jacqueline). Un centre artistique: Camaret-sur-Mer. S.l., s.n., 1986, 30 cm, 3 vol., 129 p. + 910 p. + 120 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art soutenu à Rennes et déposé au C.R.B.C.

379 FIELDS (Armand). Henri Rivière. Introduction par Victoria Dailey. Paris, Hubschmid et Bourel, 1985, 26 cm, 94 p., ill.
Traduction en français par Marie Leroy-Crevecœur d'un ouvrage paru aux États-Unis en 1983.
(Compte rendu par Armel MORGANT, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 27 septembre 1986, p. 28).

380 GUIDET (Thierry). Exposition Henri Rivière: La Bretagne d'un Japonais de Montmartre. *La Bretagne à Paris*, n° 2055, 4 juillet 1986, p. 8.

381 GUYOT (R.), LAFFAY (A.). Au Pouldu sur les traces de Gauguin. *Arts de l'Ouest*, numéro spécial Pont-Aven centenaire, 1986, p. 199-209.

382 HENRY (R.). Mikel Chaussepied, l'artiste aux multiples facettes. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 11 octobre 1986, p. 13.

383 JOHNSTON (Roy). Les gravures de Roderic O'Conor. *Arts de l'Ouest*, numéro spécial Pont-Aven centenaire, 1986, p. 139-154.

384 LE MAITRE (Louis-Pierre). Il y a cent ans, Gauguin débarquait à Pont-Aven. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 22 février 1986, p. 9.

385 LE MAITRE (Louis-Pierre). Stanis Godec, l'artiste complémentaire. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 29 mars 1986, p. 7.
Graveur à Pont-Croix.

386 LE PICHON (Yann). Sur les traces de Gauguin. Préface de Maurice Rheims. Paris, Robert Laffont, 1986, 34 cm, 262 p., ill. en coul. (Coll. Aux sources de l'art).

387 LE PROHON (Pierre). Paul Gauguin en Bretagne: un tournant décisif dans l'histoire de la peinture. *Ar Men*, n° 3, 1986, p. 69-83.

388 LUTHI (Jean-Jacques). Sept lettres d'Émile Bernard à Schuffenecker. *Arts de l'Ouest*, numéro spécial Pont-Aven centenaire, 1986, p. 157-173.

389 MANIÈRE (Elisabeth).[Compte rendu de] Henry Cheffer, peintre de la vie quotidienne en Bretagne, Douarnenez, 1983. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 10 mai 1986, p. 25.

390 Mathurin Méheut, le peintre de la mer. Douarnenez, éd. de l'Estran, 1986.
(Compte rendu par Elisabeth MANIÈRE, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 10 mai 1986, p. 25).

391 MOFFATT (Frederick C.). Arthur Dow à Pont-Aven. *Arts de l'Ouest*, numéro spécial Pont-Aven centenaire, 1986, p. 103-114.

392 MORANE (Daniel). Maufra et la gravure de Pont-Aven. *Arts de l'Ouest*, numéro spécial Pont-Aven centenaire, 1986, p. 125-138.

393 PESLIN (Ch.-Y.). A propos de Claude Poullaouec. *Kannadig Sant Gwenael*, bulletin paroissial de Plougonvelin, n° 130, février-mars 1986.
Peintre naïf de Plougonvelin, 1853-1924.

394 PLANTEC (Martine). Étude en noir et blanc: Yan' Dargent, illustrateur de livres: 1822-1899. S.l., s.n., 1986, 30 cm, 3 vol., 155 p. + 117 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art soutenu à Rennes.

395 ROTTE (J.R.). Robert Micheau-Vernez, artiste breton, revient au pays. *Breizh*, n° 310-311, février 1986, p. 3-6.

396 SELLIN (David). Robert Wylie et Pont-Aven. *Arts de l'Ouest*, numéro spécial Pont-Aven centenaire, 1986, p. 9-34.

397 SHINN (Earl). Rash steps : les impressions d'un Américain en 1866. *Arts de l'Ouest*, numéro spécial Pont-Aven centenaire, 1986, p. 223-253.

398 THERSIQUEL (Michel). SOCIÉTÉ DE PEINTURE DE PONT-AVEN. Mémoire de Pont-Aven, 1860-1940. Nantes-Paris, Chabot imprimeur, 1986, 24 cm, 139 p. ill.
Photographies recueillies par M. Thersiquel. Préface de René Le Bihan. Commentaires de Catherine Puget.
(Compte rendu par Jean TROMEUR, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 30 août 1986, p. 9).

399 TOSCER-VOGEL (Catherine). Finistère, découverte de peintures à Roscoff. *Bulletin monumental*, 1986, t. 144, n° 2, p. 150-151.

Voir aussi les n°s 37 (correspondance Slewinski-O'Conor), 58 (école de Pont-Aven), 66 (musée de Pont-Aven), 67 (*id.*), 71 (André Dauchez), 72 (Mathurin Méheut), 73 (Chaussepied, Sévellec, Rivière), 78 (Gauguin), 79 (musée de Pont-Aven), 80 (Lapicque), 488 (peintures murales, Lanriec), 503 (peintures murales, La Forêt-Fouesnant).

Sculpture

400 BLOTTIÈRE-DERRIEN (Sylvie). La sculpture, de l'heureuse adaptation à l'invention. *Modernité et régionalisme, Bretagne 1918-1945*, Éditions Mardaga, 1986, p. 45-51.

401 CASTEL (Y.-P.). En marge de l'exposition des Archives de Rennes. Le maire de Saint-Pol-de-Léon et la Vénus de Milo. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 4 janvier 1986, p. 6.
Note sur l'état primitif de la statue, avant la perte de ses bras, par Amédée Rodellec du Porzic, fils du maire de Saint-Pol-de-Léon, en 1820.

402 CASTEL (Yves-Pascal), BARRIÉ (Roger). La croix d'ivoire de Milizac. Landévennec, colloque, 25-27 avril 1985, p. 155-164. (Publié en 1986).

403 COPY (Jean-Yves). Art, société et politique au temps des ducs de Bretagne : les gisants haut-bretons. Paris, Aux amateurs de livres, 1986, 24 cm, 294 p., ill.
Index, p. 295-308.

404 MANIÈRE (Elisabeth). Fañch Moal, sculpteur et peintre. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 8 novembre 1986, p. 16.
Artiste de Pont-Croix.

405 PELLETIER (Yannick). Les jubés de Bretagne. *Dalc'homp soñj*, n° 17, 1986, p. 27-28.

Voir aussi les n°s 467 (S. Godec), 521 (Christ des Bouchers, Morlaix), 528 (G. Pavec).

Vitrail

406 C.C. Job Guével, maître verrier : de l'or fin pour faire chanter les vitraux. *La Bretagne à Paris*, 11 avril 1986, p. 3.

407 DANTEC (D.). La basilique de Notre-Dame du Folgoët : un programme classique de vitraux au XIXe siècle. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 93, n° 4, p. 405-410.

408 LE MAITRE (Louis-Pierre). Vitraux pour aujourd'hui. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 17 mai 1986, p. 6-7.
Vitraux de Jean-Pierre Le Bihan pour la chapelle de Lochrist en Concarneau.

409 LE MAITRE (Louis-Pierre). Un nouveau vitrail à Saint-Antoine de Melgven rappelle l'incendie du manoir du Fresq par les Concarnois en 1577. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 6 septembre 1986, p. 10.
Œuvre de Jean-Pierre Le Bihan.

410 TUARZE (Pierre). Le vitrail : dessin, couleur et message. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 6 septembre 1986, p. 6-7.
L'œuvre de Labouret.

Voir aussi le n° 565 (vitraux, cathédrale de Quimper).

Orfèvrerie

411 CASTEL (Y.-P.). Au fond du Pacifique, de l'orfèvrerie bretonne ancienne. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 20 septembre 1986, p. 25.
Un plat en argent (vers 1740), extrait des vestiges de l'expédition de Lapérouse.

412 CASTEL (Yves-Pascal). La croix de procession de Pleyber-Christ. Morlaix, Imprimerie Nouvelle, 1986, 21 cm, 12 p.

413 CASTEL (Yves-Pascal). Une pièce d'orfèvrerie morlaisienne au Victoria et Albert Museum de Londres. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 27 septembre 1986, p. 4.
Œuvre probable d'Yves Pleiber, premier quart du XVIe siècle.

Céramique

414 NORMAND (Hélène). Les faïenceries quimpéroises : l'horizon s'éclaircit. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 9 août 1986, p. 6-7.
Historique des maisons HB, Henriot et Keraluc.

Voir aussi le n° 63 (faïenceries de Quimper).

Musique et chansons, danses

415 ARMENGAUD (Roger), BAILHE (Claude). La Bretagne au temps des chanteuses de complaintes. Toulouse, Éd. Milan, 1986, 22 cm, 131 p., ill.
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 9 août 1986, p. 25).

416 CASTEL (Yves-Pascal). Construit par un Anglais, restauré par un Italien, l'orgue de Lanvellec, l'un des plus vieux instruments de France. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 22 novembre 1986, p. 25.
Notice sur le facteur d'orgues Robert Dallam.

417 Chants de marins : la redécouverte du répertoire français. *Le Chasse-Marée*, n° 25, septembre 1986, p. 31-45.

418 HASCOET (François). La musique bretonne à Douarnenez. *Mémoire de la ville, Douarnenez*, 1986, p. 147-152.

419 HUGLO (Michel). L'organum à Landévennec au IXe siècle. *Études celtiques*, vol. XXIII, 1986, p. 187-192.

420 JOUVE (Dominique), MORVAN (Christian). La clarinette, un instrument breton ? *Ar Men*, n° 2, avril 1986, p. 40-53.
Un grand sonneur de *treujenn-gaol* (clarinette) de Corlay.

421 KERDAVID (Job). Le cinquantième anniversaire de « *Labour ha kann* ». L'heureuse rencontre de plusieurs générations de chanteurs, de danseurs et de sonneurs. *Le Pays breton*, n° 314, novembre 1988.

422 LANDSTREICHER (André). Revue de musique bretonne : *Ar Soner*, vous connaissez ? *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 24 mai 1986, p. 17.

423 LAURENT (D.). Les princes de la mémoire : Jan-Louilh Rollen (1904-1985). *Ar Men*, n° 1, février 1986, p. 58-59.

424 LAURENT (D.). Les princes de la mémoire : Marivon ar Gwadeg (1900-1983). *Ar Men*, n° 1, février 1986, p. 57-58.
Chanteuse populaire de Carhaix (Treffrin).

425 MICHÉA (Hubert). Le premier orgue du Folgoët fut acheté à Bruxelles. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 30 août 1986, p. 17.
Œuvre d'Arnoult de Smet, 1584.

426 MORGANT (Armel). Le *bagad* : phénomène majeur de la musique bretonne contemporaine. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 11 octobre 1986, p. 24 ; 18 octobre 1986, p. 24.

427 MORGANT (Armel). *Telenn Vro*. Un moment essentiel dans la production de harpes celtiques en Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 8 février 1986, p. 5.
Harpes celtiques construites par Claude Le Roux.

428 POULICHOT (P.). Il y a cinquante ans naissait « *Labour ha kan* ». *Le Pays breton*, n° 305, janvier 1986.
Histoire d'un groupe de danseurs bretons créé en 1936 par de jeunes Bretons émigrés dans la région parisienne, sous l'égide de « Bretons émancipés » et du journal *War Sao*.

429 RIOU (Guy). Coop Breizh : propager les expressions écrites, musicales et chantées de la culture bretonne. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 26 avril 1986, p. 10.
A Spézet.

Histoire littéraire

430 CORNOU (J.). Le souvenir de Youenn Drezen. *Cap-Caval*, n° 7, 1986, p. 30-32.

431 CORSETTI (Jean-Paul). Saint-Pol Roux et le langage des oiseaux. Bulletin *Mer, arts et culture*, n° 1, 1986, n.p.

432 DESPERT (Jehan). A la rencontre de Michel Manoll, poète fraternel et rayonnant... *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1986, p. 75-84.

433 DIROU (Maurice-René). Un poète anglais à Pont-Aven : Christopher Ernest Dowson (1867-1900). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1986, p. 11-14.

434 DREZEN (Youenn). L'école du renard. Préface de Pierre Jakez Helias. Paris, éd. Jean Picollec, 1986.
Traduction en français de *Skol Louarn Veig Trebern*.
(Compte rendu par Armel MORGANT, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 22 novembre 1986, p. 24).

435 GOOZMA (Jacques). Le johannisme de Saint-Pol Roux. Bulletin *Mers, arts et culture*, n° 1, 1986, n.p.

436 GRALL (Xavier). Le rituel breton. Quimper, Calligrammes, 1986.
(Compte rendu par Armel MORGANT, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 27 décembre 1986, p. 11).

437 GURY (Jacques). Un adolescent à Brest en 1783 : des *Mémoires* à la réalité. *Société Chateaubriand*, 1985, nouvelle série, n° 28, p. 6-12.

438 JACOB (Max). Méditations religieuses : derniers cahiers, 1942-1943. Quimper, éd. Calligrammes, 1986, 22 cm, 61 p.
(Compte rendu par Armel MORGANT, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 4 octobre 1986, p. 25).

439 JAWORSKA (Wladyslawa). Une préface d'Apollinaire pour E. de Chamaillard. *Arts de l'Ouest*, numéro spécial Pont-Aven centenaire, 1986, p. 191-198.

440 LE BRAZ (Anatole). Le gardien du feu. Quimper, éd. La Digitale-Calligrammes, 1986.
Rééd. de l'ouvrage publié en 1900.
(Compte rendu par Armel MORGANT, dans *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 23 août 1986, p. 20).

441 LE GUYADER (Frédéric). L'ère bretonne. Quimper, éd. Le Signor - La Bretagne graphique, 1986, 5e éd., 27 cm, 352 p.
Suivi d'une étude sur Frédéric Le Guyader.

442 LE MOAL (Jo). François-Louis Abgrall. *Patrimoine des monts d'Arrée*, n° 4, 1985-1986, p. 18-21.
Écrivain breton né à Botmeur (pseudonyme : Alc'houeder Arre).

443 LE ROY (Michel). Youenn Drezen, écrivain breton, 1899-1972. *Cap-Caval*, n° 6, 1986, p. 15-25.

444 MOHRT (Michel). La guerre civile. Paris, Gallimard, 1986, 325 p.

445 PERROS (Georges). Je suis toujours ce que je vais devenir. Dessins. Peintures. Quimper, Calligrammes-Bretagne, 1986.
(Compte rendu par Armel MORGANT, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 29 novembre 1986, p. 24).

446 SÉVELLEC (Joël-Jim). Notre chère Divine Saint-Pol Roux. Bulletin *Mer, arts et culture*, n° 1, 1986, n.p.

447 TANNEAU (Yves). André Theuriet à Douarnenez (1833-1907). *Mémoire de la ville, Douarnenez*, n° 6, juillet 1986, p. 18-22.

448 THOMAS (Georges-Michel). Et si Saint-Pol Roux était resté à Roscanvel? Bulletin *Mer, arts et culture*, n° 1, 1986, n.p.

449 TROMEUR (Jean). Entretien à bâtons rompus. Un Breton à l'Académie française: Michel Mohrt, romancier. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 22 mars 1986, p. 4-5; 29 mars 1986, p. 6-7.

450 WHYTE (Alistair). La mort, la vie, la beauté. Bulletin *Mer, arts et culture*, n° 1, 1986, n.p.

Souvenirs de Divine Saint-Pol Roux.

Voir aussi les n°s 35 (correspondance André Suarès - Yves Le Febvre), 36 (correspondance Charles Rolland-Suarès), 54 (poètes et historiens au Moyen Age), 69 (Tristan Corbière), 468 (Brest dans la littérature).

Théâtre et cinéma

451 BERTHOME (Jean-Pierre). La mer et le cinéma. *Le Chasse-Marée*, n° 23, mai 1986, p. 3-17.

452 NORMAND (Hélène). Une carte à jouer pour la Bretagne: son cinéma. L'Atelier régional cinématographique de Bretagne se lance dans le long métrage. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 2 août 1986, p. 10.

L'ARC, créé à Quimper en 1982 par Félix et Nicole Le Garrec.

Médecine et pharmacie

453 LAMBERT (P.-Y.). Le fragment médical latin et vieux-breton du manuscrit de Leyde, Vossianus lat. fol. 96 A. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 315-327.

454 STOFFT (Docteur Henri). Bouestard, médecin des épidémies à Morlaix à la fin du XVIIe siècle. *Dalc'homp soñj*, n° 15, 1986, p. 6-15.

Sciences et techniques

455 De La Landelle, au XIXe siècle, avait imaginé l'hélicoptère pour le sauvetage en mer. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 10 mai 1986, p. 26.

Officier de marine et romancier.

456 SEGALEN (A.-P.). Un inventeur de sous-marin à Plouarzel en 1709. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janviers-mars 1986, p. 20-21.

457 SEGALEN (A.-P.). Un savant léonard au XVIIIe siècle: Guillaume Mazéas (Landerneau, 1720 - Vannes, 1775). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 349-364.

HISTOIRE LOCALE

Généralités

458 Association bretonne, 113e Congrès: Brest et sa région, du 28 au 30 juin 1985. *Association bretonne*, t. 94, 1986, p. 13-34.

459 BOEDEC (Jean-François). Histoire secrète des Montagnes noires. Saint-Goazec, Syndicat intercommunal pour le développement du Centre-Finistère, 1985, 249 p., ill.

460 Excursion d'été de la Société archéologique du Finistère. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 23 août 1986, p. 21.

Chapelles en ruine et restaurées du pays bigouden.

461 BAZIN (Hervé). La Cornouaille en 1871. Carnet de voyage d'un écrivain (à suivre). *Cap-Caval*, n° 7, 1986, p. 25-29.

Voyage d'Hervé Bazin en Cornouaille.

462 Destination: pays des abers. Plouguerneau, Atelier Aval, (1986), 21 cm, 24 p., ill. en coul.

463 GWEGEN (Yann). Vieilles chroniques du Bas-Léon. Gwechall goz. Spézet, Keltia Graphic, 1986, 22 cm, 197 p., ill.
(Compte rendu par J. PHILIPPE, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 6 décembre 1986, p. 6).

464 LA HERBLINAIS (A.-J.-D. DE). Au Montroulézis : promenades à travers le pays de Morlaix : hydrographie, descriptions, miettes de folklore,... Morlaix, Éd. Kornog, 1986, 21 cm, 73 p., ill.
Réimpression de l'édition de 1908.

465 PHILIPPE (Jo). Une journée découverte des sites archéologiques de l'Arrée. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 17 mai 1986, p. 8.
Brasparts, Commana, Huelgoat, Berrien.

Voir aussi les nos 21 (périurbanisation dans l'arrondissement de Brest), 92 (toponymie, Cap-Sizun et pays bigouden), 148 (Seconde Guerre mondiale, pays bigouden), 157 (forêts royales, Cornouaille), 170 (justice militaire, Léon), 173 (défense côtière, Léon), 174 (*id.*), 237 (économie, Léon), 258 (crise sardinière), 264 (chemin de fer bigouden), 275 (naufrages, pays bigouden), 279 (misère en Léon, XVIIIe siècle).

Arzano

Voir le no 102 (archéologie).

Bannalec

466 KERVRAN (Marcel). Bannalec à travers les âges. Mille ans d'histoire. Bannalec, Imprimerie régionale, 1986, in-8o, 464 p., ill.

Beuzec-Cap-Sizun

467 R.T. Beuzec-Cap-Sizun : Kroaz ar Ran. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 5 juillet 1986.
Érection d'une croix sculptée par Stanilas Godec.

Berrien

Voir les nos 94 (toponymie), 102 (archéologie), 465 (sites archéologiques).

Botmeur

Voir le no 442 (F.-L. Abgrall).

Brasparts

Voir le no 465 (sites archéologiques).

Brest

468 BALCOU (Jean). Brest dans la littérature. *Les Cahiers de l'Iroise*, no 3, juillet-septembre 1986, p. 121-151.

469 COURTAY (M.). Brest, porte océane. *Association bretonne*, t. 94, 1986, p. 37-39.

470 LE BERRE (Annie). Quelques aspects de la conscience linguistique des Brestois. S.l., s.n., (1986), 30 cm, 64 p.

471 LÉVY (André). Brest et les Brestois (1720-1789) : étude d'une croissance urbaine au XVIIIe siècle. S.l., s.n., 1986, 30 cm, 2 vol., 324 p. + p. 324-463.
Thèse pour le doctorat de 3e cycle en histoire, soutenue à Brest.

472 Le parler brestois. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 6 décembre 1986, p. 24.
Compte rendu d'une conférence d'Annie Le Berre.

473 PHILIPPE (Chantal). Naissance et premier développement d'une « commune modèle » : Lambézellec (1800-1838). S.l., s.n., 1986, 30 cm, 143 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

474 SEGALEN (Auguste-Pierre). Une évocation de Brest au temps de Richelieu. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1986, p. 113.

Voir aussi les n°s 23 (bibliothèque municipale), 144 (Mgr Freppel), 152 (Seconde Guerre mondiale), 169 (bagnards), 178 (escadre, 1755), 180 (marine, XVIIIe siècle), 181 (arsenal), 198 (bagne), 267 (voyage Brest-Paris), 283 (île Maurice), 284 (Noirs, XVIIIe siècle), 291 (colonie russe), 298 (intoxication, 1925), 324 (université), 348 (Gaston Chabal), 350 (*id.*), 437 (Chateaubriand).

Briec-de-l'Odet

Voir le n° 250 (couvreurs).

Camaret-sur-Mer

Voir le n° 378 (peintres).

Carantec

475 L'activité de Sites et Monuments : Languebene, un microsite à sauver à Carantec. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 24 mai 1986, p. 8.

476 BOSSON (Émile). Carantec : île Callot. Châteaulin, éd. Jos Le Doaré, 1986, 21 cm, 18 p., ill.

Réimpression de l'édition de 1956.

Carhaix

477 MOAL (François). Carhaix et le Poher : aux carrefours de l'histoire. Préface de Yann Brekilien. Spézet, Nature et Bretagne, 1986, 22 cm, 393 p., ill.

Voir aussi le n° 424 (chanteuse populaire).

Châteaulin

Voir les n°s 53 (Jézégou), 136 (Révolution), 252 (forges), 329 (éditions Le Doaré), 331 (*id.*), 335 (*id.*).

Clohars-Carnoët

Voir les n°s 207 (abbaye), 381 (Gauguin).

Clohars-Fouesnant

478 Clohars sous l'Ancien Régime. *Écho de Clohars*, 1986, septembre, p. 7 à 9 ; novembre, p. 5 à 6 ; décembre, p. 4 à 6.

Cloître-Pleyben (Le)

Voir le n° 100 (toponymie).

Commana

Voir les n°s 347 (architecture rurale), 465 (sites archéologiques), 576 (moulins de Kerouat).

Concarneau

479 CASTEL (Y.-P.). La restauration de l'église de Lanriec : audace ou pusillanimité ? *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 13 septembre 1986, p. 4-5.

480 COCHENNEC (Jean-Luc). Petites histoires de Notre-Dame de Lorette : au XVIIIe siècle, une statue faisait scandale. *La Bretagne à Paris*, n° 2035, 14 février, p. 10.

Lanriec.

481 LE MAITRE (Louis-Pierre). Baptême civil pour une église. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 27 décembre 1986, p. 6.

Restauration de l'église de Lanriec.

482 Le Maitre (Louis-Pierre). Concarneau. Châteaulin, éd. Jos Le Doaré, 1986, 16 p., ill.
(Compte rendu par Yves-Pascal Castel, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 16 août 1986, p. 17).

483 Le Maitre (Louis-Pierre). Concarneau : comme on choisit ses églises... *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 5 avril 1986, p. 9.
La succession des églises paroissiales à Concarneau.

484 Le Maitre (Louis-Pierre). Concarneau : et si l'on dégageait la porte des Larrons ? *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 11 octobre 1986, p. 9.

485 Le Maitre (Louis-Pierre). Concarneau : les pierres de l'histoire. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 9 août 1986, p. 11.

486 Le Maitre (Louis-Pierre). Concarneau, 1800-1869 : une ville à la recherche de sa mairie. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 15 février 1986, p. 10.

487 Le Maitre (Louis-Pierre). Les quatre manières d'aborder une ville. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 1er mars 1986, p. 7.
Concarneau.

488 Le Maitre (Louis-Pierre). Peut-on dater les deux fresques découvertes dans l'église de Lanriec ? *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 18 octobre 1986, p. 28.

489 Le Maitre (Louis-Pierre). Pourquoi donc le seigneur de Chef-du-Bois à Lanriec prélevait-il sa part de sel et de vin sur les navires entrant à Concarneau ? *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 26 avril 1986, p. 6-7.

490 Le Maitre (Louis-Pierre). Quartiers de Concarneau. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 1er février 1986, p. 5.
Rue Saint-Jacques. Calvaire de Beuzec-Conq.

491 Les lavandières de Concarneau. *Ar Men*, n° 4, août 1986, p. 51-52.

Voir aussi les nos 71 (exposition), 189 (Fête-Dieu), 220 (Notre-Dame-de-Lorette, Lanriec), 221 (saint Guénolé), 314 (crèche), 408 (vitraux).

Conquet (Le)

Voir les nos 177 (vie militaire), 272 (Guillaume Brouscon), 337 (*id.*), 338 (*id.*).

Crozon

Voir le n° 350 (Morgat).

Douarnenez

492 Abraham (Jean-Pierre). Douarnenez 86 : notes de fête. *Le Chasse-Marée*, n° 25, septembre 1986, p. 3-27.

493 Douarnenez 86 : la fête de la mer et des marins. *Le Chasse-Marée*, n° 24, juillet 1986, p. 2-6.

494 Mazéas (Michel). Dans le ciel de Douarnenez... en 1913. *Mémoire de la ville, Douarnenez*, 1986, p. 27-36.

495 Quéré (Jean). Pouldavid. *Mémoire de la ville, Douarnenez*, 1986, p. 89-135.

Voir aussi les nos 81 (musée du bateau), 102 (archéologie), 159 (maires), 160 (*id.*), 255 (rogue), 261 (constructions portuaires), 273 (Eugène Belléguic), 308 (régates), 312 (carnaval), 418 (musique bretonne), 447 (André Theuriet).

Elliant

496 Elliant et son passé : l'ancien barrage sur le Jet. *Bulletin paroissial d'Elliant*, janvier 1986, p. 2-20.

497 Elliant et son passé : constructions de ponts. *Bulletin paroissial d'Elliant*, 1986, avril, p. 20 ; mai, p. 2-20 ; juin, p. 2-20.

498 Elliant et son passé : comptage, unités de monnaie, de poids et mesures. *Bulletin paroissial d'Elliant*, 1986, octobre, p. 2-20 ; novembre, p. 2-20.

499 Elliant et son passé : 1825-1826. Renconstruction du clocher. Restauration et réparation de l'église d'Elliant. *Bulletin paroissial d'Elliant*, décembre 1986, p. 19-20.

Voir aussi le n° 299 (peste d'Elliant).

Ergué-Gabéric

500 CASTEL (Yves-Pascal). Le comité d'histoire d'Ergué-Gabéric à la recherche des croix et calvaires. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 6 septembre 1986, p. 9.

Faou (Le)

Voir le n° 191 (pardon de Rumengol).

Feuillée (La)

501 ROUSSEL (Claude). La chapelle Saint-Houardon à La Feuillée. *Patrimoine des monts d'Arrée*, n° 4, 1985-1986, p. 37-41.

Folgoët (Le)

502 LOAEC (Pierre). Le Folgoët : petit village, grand sanctuaire. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 30 août 1986, p. 16-17.

Voir aussi les n°s 407 (vitraux), 425 (orgue).

Forêt-Fouesnant (La)

503 LE MAITRE (Louis-Pierre). Pierres de chez nous. L'auteur des quatorze tableaux de la chapelle du Penity guillotiné à Paris pour avoir peint des cœurs. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 10 mai 1986, p. 6-7.

Peintures murales de Victoire de Saint-Luc dans la chapelle du Penity, à La Forêt-Fouesnant.

Garlan

Voir le n° 282 (démographie, XVIIe-XVIIIe siècle).

Guerlesquin

504 La chapelle Saint-Jean. *Bulletin de Guerlesquin-Botsorhel-Bolazec*, 1er octobre 1986, p. 10 à 12.

505 Saint-Maudez. Sa chapelle. *Bulletin de Guerlesquin-Botsorhel-Bolazec*, juin-juillet 1986, p. 2-3.

Guiclan

506 X. [Yves Miossec]. Histoire locale : XVIIe siècle. *Bulletin paroissial, Kannadic Guiklan*, 1986, janvier, p. 8 ; février, p. 8 ; mars, p. 8 ; avril, p. 8 ; mai, p. 8 ; juin-juillet, p. 8 ; août, p. 8.

Voir aussi le n° 319 (excursion archéologique).

Guilvinec

507 Paroisse de Guilvinec. [Guilvinec], 1986, 64 p.

A l'occasion du centenaire de l'église paroissiale.

Guimiliau

508 LOAEC (Pierre). Les enclos paroissiaux de la vallée de l'Elorn : Guimiliau. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 23 août 1986, p. 4.

509 PRIGENT (Christiane). Guimiliau. Châteaulin, éd. Jos Le Doaré, 1986, 22 cm, 32 p., ill.

Voir aussi le n° 319 (excursion archéologique).

Huelgoat

510 PENVEN (Michel). La fête bretonne organisée à Huelgoat le 24 mai 1928 en l'honneur du passage de la caravane de l'Union des Fédérations des syndicats d'initiative. *Patrimoine des monts d'Arrée*, n° 4, 1985-1986, p. 12-16.

511 ROUSSEL (Claude). La restauration de l'église d'Huelgoat en 1818. *Patrimoine des monts d'Arrée*, n° 4, 1985-1986, p. 27-31.

Voir aussi le n° 465 (sites archéologiques)

Ile Molène

Voir le n° 266 (courrier).

Kergloff

512 BARTHÉLEMY DE SAIZIEU (Tiphaine). Terres, familles et société dans une commune de Basse-Bretagne: Kergloff aux XIXe et XXe siècles. Paris, E.H.E.S.S., 1985.
Thèse de 3e cycle (ethnologie).

Kernilis

513 LOAEC (Pierre). L'if de Kernilis et le gentilhomme cambrioleur. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 31 mai 1986, p. 4-5.

Landerneau

514 CASTEL (Yves-Pascal). L'église Saint-Thomas de Landerneau. Bref historique. La restauration exemplaire de Saint-Thomas. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 31 mai 1986, p. 18.

Voir aussi le n° 457 (Guillaume Mazéas).

Landévennec

Voir les n°s 99 (toponymie, cartulaire), 201 (évangéliaire), 202 (origines), 203 (chartes), 206 (origines), 209 (IXe siècle), 212 (Redon et Landévennec), 215 (saint Guénolé), 225 (*id.*), 345 (abbaye), 419 (organum).

Landudec

515 LOAEC (Pierre). Landudec a adopté trois ormes comme emblème de la liberté. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 24 mai 1986, p. 7.

Lanmeur

Voir les n°s 128 (fouilles médiévales), 191 (pardon de Kernitron).

Lannédern

Voir le n° 100 (toponymie).

Lanvéoc

Voir le n° 146 (prisonniers, 1914-1918).

Lesneven

516 QUINQUIS (Jean). Hier Lesneven: dites-le avec des cartes... postales. Bannalec, Imprimerie Régionale, 1986, 29 cm, 197 p.

Voir aussi le n° 75 (musée du Léon).

Loqueffret

Voir le n° 100 (toponymie).

Martyre (La)

517 P.F. [Compte rendu de] Fons de Kort, La Martyre, l'église, la foire. Morlaix, 1985. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 22 février 1986, p. 24.

Melgven

518 Le Maitre (Louis-Pierre). Pierres de chez nous. Le Meros en Melgven. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 6 septembre 1986, p. 10.

Voir aussi le n° 409 (vitraux).

Milizac

Voir le n° 402 (croix d'ivoire).

Morlaix

519 Castel (Yves-Pascal). Au musée de Morlaix : hommage à la vieille Manu. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 1er novembre 1986, p. 28.

520 Castel (Yves-Pascal). La fontaine du Stivel à Morlaix. Une aiguade bretonne. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 10 mai 1986, p. 8.

521 Castel (Yves-Pascal). Mort et résurrection du Christ des Bouchers. Tribulations d'une œuvre d'art à Morlaix. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 22 mars 1986, p. 28.

522 Diraison (Yvon). Le centre culturel Ange-de-Guernisac. *Armor-Magazine*, n° 196, 15 mai-15 juin 1986, p. 49.

523 G.Q. Notes d'histoire locale. *La Corbeille de Ploujean*, 1986, janvier, p. 7 à 10; février-mars, p. 7 à 10; avril-mai, p. 8 à 10; juin-juillet, p. 7 à 9; août-septembre, p. 7.

524 Tanguy (Jean). Atlas historique des villes de France : Morlaix. Paris, éd. du C.N.R.S., 1986, 42 cm + 1 plan.

Voir aussi les nos 80 (exposition), 199 (églises et chapelles de Ploujean), 213 (Carmel), 249 (manufacture des tabacs), 254 (*id.*), 319 (Ploujean), 356 (Lionel Heuzé), 454 (Bouestard).

Névez

525 Le Maitre (Louis-Pierre). Pierres de chez nous. Saint-Mathieu en Névez. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 22 mars 1986, p. 6.

526 Névez. Histoire locale. *Échos de Belaven*, 1986, n° 3, p. 13 à 16; n° 5, p 15 à 17.

Voir aussi les nos 69 (exposition Corbière), 314 (crèche).

Ouessant

527 Lucas (Christine). Hommes et milieux à l'île d'Ouessant. Brest, auteur, 1986, 92 p.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

Voir aussi les nos 95 (toponymie), 266 (courrier), 290 (démographie).

Peumerit

528 Castel (Yves-Pascal). Un nouveau monument aux morts à Peumerit, dû au talent de G. Pavec. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 8 mars 1986, p. 18.

Plabennec

Voir le n° 129 (site médiéval de Leskelen).

Pleyben

529 Regard sur le passé de Pleyben. *Bulletin paroissial de Pleyben*, 1986, janvier, p. 20; février, p. 20; avril, p. 19; mai, p. 20; juin, p. 19; septembre, p. 19-20; octobre, p. 19; décembre, p. 2-19.

Pleyber-Christ

530 FEUTREN (Jean). Construction du calvaire de la chapelle, 1822-1823. *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, juillet-août-septembre 1986, p. 23 à 25.

531 FEUTREN (Jean). L'église de Pleyber-Christ. Histoire de sa reconstruction. *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, 1986, janvier, p. 5 à 25; février, p. 5 à 25; mars, p. 5 à 25; avril, p. 5 à 25; mai, p. 5 à 25; juin, p. 5 à 25; juillet-août-septembre, p. 7 à 23; otobre, p. 5 à 25.

532 FEUTREN (Jean). Le pays de Pleiber: les origines bretonnes. *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, 1986, novembre, p. 5 à 25; décembre, p. 5 à 25.

Voir aussi les nos 50 (Ernest Olier), 412 (croix de procession).

Plogonnec

533 CASTEL (Yves-Pascal). Lezoudouaré-Izella. Une grande demeure de Plogonnec. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 12 avril 1986, p. 5.

Plomelin

534 PHILIPPE (J.). Sur les pistes du passé. A Plomelin, avec le groupe « Recherches historiques ». *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 25 janvier 1986, p. 8.

535 Plomelin: le château du Pérennou. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 26 juillet 1986, p. 13.

Voir aussi le no 322 (Groupe de recherche).

Plomeur

Voir les nos 106 (La Torche), 108 (*id.*).

Plonéour-Lanvern

536 Faits historiques et délibérations municipales à Plonéour depuis la Ire République. *L'Écho paroissial de Plonéour-Lanvern, Saint-Jean-Trolimon et Tréguennec*, 1986, janvier, p. 4; février, p. 4; mars, p. 22-23; avril, p. 22; mai, p. 3-4; juin, p. 3-4; septembre, p. 23; octobre, p. 23; décembre, p. 22.

537 MÉNARDEAU (Denis). Les sauveteurs de Languivoa. *Ar Men*, no 2, avril 1986, p. 63-64.

Plonévez-Porzay

Voir les nos 191 (pardon de Sainte-Anne-la-Palud), 262 (Jean-Marie Le Bris).

Plouarzel

Voir le no 456 (inventeur).

Ploudalmézeau

538 Histoire locale. *Bulletin paroissial: Kannadig Ploudalmezeau*, 1986, janvier, p. 8; février, p. 8; mars, p. 8; avril, p. 8; mai, p. 8; juin, p. 8; juillet-août, p. 8; septembre, p. 8; octobre, p. 8; novembre, p. 9-10; décembre, p. 10.

539 La vie à Porsal. *Aux écoutes de la paroisse de Porsal*, mars 1986, p. 7 à 9.

Ploudaniel

540 LOAEC (Pierre). Le 15 juin, Ploudaniel célèbre le pardon de sainte Perounel. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 7 juin 1986, p. 4.
La chapelle Sainte-Pétronille en Ploudaniel.

Plouénan

541 LE GOFF (M.). La chapelle Notre-Dame de Kerellon en Plouénan. *Nos missionnaires: Lizeri Breuriez Feiz*, avril-mai-juin 1986, p. 1 à 25.

542 Plouénan : centenaire de l'église paroissiale. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 18 octobre 1986, p. 17.

543 TRANVOUEZ (Abbé Pierre). Plouénan : centenaire de l'église paroissiale Saint-Pierre, 1886-1986. S.l., s.n., 1986, 30 cm, (24) p., ill.

Voir aussi le n° 302 (vie quotidienne, XVIIIe siècle).

Plouézoc'h

Voir le n° 109 (tumulus de Barnenez).

Plougasnou

544 CASTEL (Yves-Pascal). Ker-Job en Plougasnou. La longue histoire de la colo parisienne du Bon-Conseil. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 4 janvier 1986, p. 11.

(Compte rendu de *Ker-Job en Plougasnou*, cf. t. CXVI, n° 492).

Plougastel-Daoulas

545 CASTEL (Yves-Pascal). Plougastel-Daoulas. Rennes, Ouest-France, 1985, 32 p., ill.

Plougonvelin

546 RONGIER (J.). Plougonvelin et son passé. *Kannadig sant Gwenael (Plougonvelin)*, 1986, janvier, p. 5-8; février-mars, p. 5-7; avril, p. 5-8; mai-juin, p. 5-8; septembre, p. 4-6; octobre, p. 5-8; novembre, p. 3-4 et 9-10.

Voir aussi le n° 393 (Claude Poullaouec).

Plougonven

547 LE GUENNEC (Louis). Plougonven : étude archéologique, historique et ethnographique. Quimper, Les Amis de Louis Le Guennec, 1986, 22 cm, 265 p., ill.

Réimpression de l'édition de Morlaix, 1922.

(Comptes rendus par Pierre LOAEC dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 19 avril 1986, p. 6; par J.-P. Querouil, *ibid.*, 28 juin 1986, p. 5; par Pierre LOAEC, *ibid.*, 1er novembre 1986, p. 18).

Voir aussi les n°s 36 (Charles Rolland et André Suarès), 319 (excursion archéologique).

Plouguerneau

548 Cinq itinéraires pour découvrir Plouguerneau. Plouguerneau, Mairie, (1986), 30 cm, 22 p., ill.

Plouhinec

Voir le n° 195 (Mgr Justiniany).

Plounéour-Ménez

549 CASTEL (Yves-Pascal). Perdu dans les bois du Relecq, un édicule des eaux du XVIIIe siècle. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 5 juillet 1986, p. 12.

Fontaine de 1777.

Plounéventer

550 Les chapelles de Plounéventer. *Bulletin paroissial de Plounéventer*, 1986, mai, p. 7-8; juin, p. 5-6; juillet, p. 5-6.

551 Histoire locale : les croix et les calvaires. *Bulletin paroissial de Plounéventer*, 1986, janvier, p. 11-12; février, p. 9.

552 LE BRAS (Jean-Marie). Plounéventer, des origines à nos jours. [Plounéventer], 1986, 21 cm, 180 p.

553 LE GOFF (Jean-Yves). Les manoirs de Plounéventer. *Bulletin paroissial de Plounéventer*, 1986, septembre, p. 7-8; octobre, p. 7; novembre, p. 9-10; décembre, p. 11-12.

554 LOAEC (Pierre). 27 juillet, pardon de saint Mélar en Plounéventer. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 19 juillet 1986, p. 4.
Culte et pardons de saint Mélar.

Voir aussi les nos 122 (protohistoire), 125 (Kerilien), 227 (Kerbénéat).

Plounévez-Lochrist

555 SIMON (F.). Les anciennes chapelles de Plounévez. *Bulletin paroissial de Plounévez-Lochrist*, 1986, octobre, p. 7; novembre, p. 8.

556 SIMON (F.). Plounévez et son histoire: la chapelle Saint-Nicolas du Kernic. *Bulletin paroissial de Plounéventer-Lochrist*, juillet-août 1986, p. 8.

557 SIMON (F.). Plounévez et son histoire: Pont-Christ. *Bulletin paroissial de Plounévez-Lochrist*, 1986, janvier, p. 7; mars, p. 8; avril, p. 8; mai, p. 8; juin, p. 8.

Plourin-lès-Morlaix

558 CASTEL (Yves-Pascal). Archéologie. Plourin-lès-Morlaix. Découverte à Kervellec. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 3 mai 1986, p. 5.
Un broyeur médiéval?

Plouvien

Voir le no 319 (excursion archéologique).

Plouzané

Voir le no 294 (jeunes).

Pont-Aven

Voir la rubrique peinture et gravure, nos 360 à 399, et les nos 358 (Keramperchek), 433 (Dowson).

Pont-Croix

Voir les nos 325 (petit séminaire), 385 (Stanis Godec, graveur), 404 (Fañch Moal, sculpteur et peintre).

Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h

559 LESIEUR (M.-F.). Histoire locale: la première kermesse. *Bulletin paroissial: Le Lien (Pont-de-Buis-Logonna)*, juillet 1986, p. 7-8.

Pont-l'Abbé

560 DUIGOU (Serge). Le cloître des Carmes: son retour à Pont-l'Abbé? *Cap-Caval*, no 6, 1986, p. 26-29.

561 NORMAND (Hélène). Tapisserie brodée à la main: le dernier bastion de Le Minor. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 9 août 1986, p. 8-9.

562 P.B. Revendiqué par les Bigoudens: le cloître des Carmes a bien failli prendre le chemin de l'Angleterre. *La Bretagne à Paris*, 22 août 1986, p. 7.

Voir aussi les nos 102 (archéologie), 205 (couvent et cloître), 280 (immigration auvergnate), 281 (*id.*).

Porspoder

563 KERLEROUX (Jean-René). De l'historique de la chapelle de Saint-Ourzal en Porspoder. *Breiz Santel*, no 130, automne-hiver 1986, p. 6-11.

Voir aussi le no 347 (collection d'outils).

Pouldreuzic

564 LOAEC (Pierre). Pardon de Notre-Dame de Penhors. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 6 septembre 1986, p. 8.
Historique du pardon de Pouldreuzic.

Quimper

565 OLLIVIER (Corentin). Association «Sauvegarde des vitraux de Saint-Corentin. Quimper». La cathédrale de Quimper: histoire, vitraux, légendes. S.l., s.n., 1986, 30 cm, 41 p.

Voir aussi les nos 24 (archives et bibliothèque de l'évêché), 27 (*id.*), 63 (faïenceries), 76 (Musée départemental breton), 102 (archéologie), 123 (village gaulois du Braden), 126 (origines), 127 (villa gallo-romaine de Kervéguen), 130 (site carolingien de Créac'h-Gwen), 193 (Guillaume du Buys), 208 (Adoration perpétuelle), 228 (La Providence), 327 (école Sainte-Anne), 332 (presse, XIXe siècle), 339 (éditions Calligrammes), 357 (Olier Mordrel, architecte), 368 (musées), 414 (faïenceries), 452 (cinéma).

Quimperlé

566 Quimperlé: grand pardon de Lothéa. Une chapelle sauvée de l'abandon par des bénévoles. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 24 mai 1986, p. 6.

Relecq-Kerhuon (Le)

567 QUENTEL (Raymond). Pour servir à l'histoire du Relecq-Kerhuon et des Kerhores. Le Relecq-Kerhuon, Club d'histoire locale, 1985, 207 p.

Riec-sur-Belon

568 BOSSARD (Jean). Les débuts de la paroisse de Riec, *Échos de Belaven*, n° 6, 1986, p. 14-18.

569 BOSSARD (Jean). Histoire mouvementée du presbytère de Riec. *Échos de Belaven*, 1986, n° 2, p. 15; n° 3, p. 17-19.

570 BOSSARD (Jean). Riec. Nos chapelles disparues. *Échos de Belaven*, n° 1, 1986, p. 13-18.

Roscanvel

Voir le n° 448 (Saint-Pol Roux).

Roscoff

Voir les nos 246 (johnies), 399 (peintures).

Saint-Évarzec

Voir les nos 48 (L.-M. Tillet), 72 (exposition).

Saint-Jean-du-Doigt

Voir le n° 102 (archéologie).

Saint-Pol-de-Léon

571 CASTEL (Yves-Pascal). Saint-Pol: Le Kreisker. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 19 juillet 1986, p. 19; juillet 1986, p. 19; 2 août 1986, p. 19.

Voir aussi les nos 173 (capitainerie), 295 (ouvrier agricole), 401 (maire).

Saint-Thégonnec

572 ROUDAUT (François) [sous la direction de]. Visite d'un enclos paroissial: Saint-Thégonnec. Brest, C.L.D.P., 1986, 29 cm, 94 p. ill.
Avec la participation de Dominique Dantec, Tanguy Daniel, Paule et Jean-Pierre Lamidon, Roger Manuel, Marie-Claire Person, Charles Robert, Michèle et Loïk Saliou, Jean Tanguy.

Saint-Thois

Voir le n° 199 (église et chapelles).

Saint-Thurien

573 X. La construction de l'église de Saint-Thurien. *La Voix des Genêts*, juin 1986, p. 3.

574 Histoire locale: Saint-Thurien. *La Voix des Genêts*, 1986, janvier, p. 4-22; février, p. 4-22; mars, p. 4-22; avril, p. 4-22; mai, p. 22.

575 Miniou (François). Une vieille paroisse: Saint-Thurien. Ploemeur, Éditions du Sinagot, 1986, 21 cm, 31 p.

Saint-Vougay

Voir le n° 102 (archéologie).

Santec

Voir le n° 326 (école).

Scaër

Voir le n° 314 (crèche).

Sizun

576 Kernével (Jean). Au Parc régional d'Armorique... à Commana et à Sizun. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 26 juillet 1986, p. 10-11.
La maison de la rivière à Sizun; les moulins de Kerouat à Commana.

Spézet

577 Arlaux (Claire). A la découverte de Spézet: une commune du Centre-Finistère. Spézet, Imprimerie Keltia Graphic, 1986, 21 cm, 60 p., ill.

Voir aussi le n° 22 (Montagnes Noires).

Taulé

578 Castel (Yves-Pascal). Quand le roi d'Angleterre assiégeait le Castel-an-Trébez de Taulé. *Le Progrès de Cornouaille (Le Courrier du Léon)*, 15 mars 1986, p. 28, carte.

Trégarvan

Voir le n° 70 (musée de l'école).

Trégunc

579 Trégunc: chapelle de sainte Elisabeth: les amis se mobilisent. *La Bretagne à Paris*, 5 décembre 1986.

Voir aussi les n°s 20 (dunes et étangs de Trévignon), 199 (église et chapelles).

INDEX DES NOMS DE PERSONNES CITÉES

ABGRALL (François-Louis), 442.
ALAIN IX DE ROHAN, 132.
AR GWADEG (Marivon), 424.
AUDREIN (Yves-Marie), 138.
AZENOR (sainte), 218.

BAZIN (Hervé), 461.
BELLÉGUIC (Eugène), 273.
BIORIN (Edmond), 179.
BOUESTARD, 454.
BOUILLÉ (James), 351.
BROUSCON (Guillaume), 272, 337.
BUDES DE GUÉBRIANT (Jean-Baptiste), 214.
BYRON (George), 86.

CARDALIAGUET, 280.
CHABAL (Gaston), 348.
CHAMAILLARD (E. de), 439.
CHARCOT (commandant), 270.
CHATEAUBRIAND, 340, 437.
CHAUSSEPIED (Mikel), 73, 382.
CHEFFER (Henry), 389.
CLARCKSON (M.), 201.
COIC (Jean-Pierre), 34.
CORBIÈRE (Tristan), 69.
COURCY (Pol POTIER DE), 44.
CRESTON (René-Yves), 51.
CUNY (Antoine), 42.

DALLAM (Robert), 416.
DARGENT (Yan'), 394.
DAUCHEZ (André), 71.
DENIS (Maurice), 375.
DOW (Arthur), 391.
DOWSON (Christopher Ernest), 433.
DREZEN (Youenn), 430, 443.
DU BUYS (Guillaume), 193.
DU CHATELLIER (Armand), 332.
DUJARDIN (Louis-Marie), 41.
DUVALLIER, 14.

FILLIGER (Anna), 360.
FREPPEL (Mgr), 144.

GAUGUIN (Paul), 66, 78, 370, 373, 374, 381, 384, 386, 387.
GAULLE (Yvonne DE), 43.
GODEC (Stanislas), 385.
GROMAIRE (Marcel), 372.
GUÉNOLÉ (saint), 202, 215, 221, 225.
GUÉVEL (Job), 406.
GUILLEMOT (Bernard), 339.
GUILLEMOT (Mireille), 339.

HEMON (Roparz), 142.
HENRY (Marie), 371.
HEUZÉ (Lionel), 356.

JAFFRENOU (François, dit Taldir), 142.
JEZEGOU, 53.
JUSTINIANY (Cyrille), 195.

KAYSER (professeur), 106.

LA BOURDONNAYE (Mgr), 196.
LABOURET, 410.
LA CHALOTAIS, 243.
LA LANDELLE (DE), 455.
LAMARCHE (Guy), 194.
LANDAIS (Pierre), 164.
LAPÉROUSE, 411.
LAPICQUE (Charles), 80.
LE BIHAN (Alexis), 39, 47, 52.
LE BIHAN (Jean-Pierre), 408, 409.
LE BORGNE (Joseph), 247.
LE BRIS (Jean-Marie), 262.
LE DO (contre-amiral), 182.
LE DOARÉ (Jos), 329, 331.
LE FLOC'H (Jean-Louis), 40.
LE GARREC (Félix), 452.
LE GARREC (Nicole), 452.
LE GUYADER (Frédéric), 441.
LE MINOR, 562.
LE ROUX (Claude), 427.
LOAEC (Jean), 199.
LÜCKNER (comte de), 146.

MANOLL (Michel), 432.
MALMANCHE (Tanguy), 142.
MARCHAL (Morvan), 143.
MAUFRA (Maxime), 392.
MAZÉAS (Guillaume), 457.
MÉHEUT (Mathurin), 72, 366, 390.
MÉLAR (saint), 555.
MICHEAU-VERNEZ (Robert), 395.
MOAL (Fañch), 404.
MOHRT (Michel), 449.
MORDREL (Olier), 357.
MORET (Henry), 363.
MUMM (Hermann DE), 146.

NAPOLÉON, 141.
NOMINOE, 16.

O'CONOR (Roderic), 383.
OLIER (Ernest), 50.
OZANNE (Pierre), 369.

PABU (saint), 223.
PAUL AURÉLIEN (saint), 219.
PAVEC (Guy), 528.
PERROT (Jean-Marie), 149, 150, 197.
PERUS (Georges), 241.
PLEIBER (Yves), 413.
POLLÈS (Henri), 77.
POULLAOUEC (Claude), 393.
POUPINOT (Yann), 49.
PRIGENT (Tanguy), 155.

QUILLIVIC (René), 361.

RAYS (marquis DE), 234.
REEB (Eugène), 155.
RIVIÈRE (Henri), 73, 380.
RODELLEC DU PORZIC (Amédée), 401.
ROLLEN (Jan-Louilh), 423.

SAINT-LUC (Victoire DE), 503.
SAINT-POL ROUX, 431, 435, 448.

Saint-Pol Roux (Divine), 446, 450.
Savina (Joseph), 349.
Schuffenecker, 388.
Sérusier (Paul), 365.
Sévellec (Jim), 73.
Sezni (saint), 217.
Simon (Lucien), 362.
Smet (Arnoult de), 425.
Tanguy (Bernard), 90.
Theuriet (André), 447.
Tillet (Louise-Marie), 48.
Tudi (saint), 223.
Tugdual (saint), 223.
Vendroux (Yvonne), 43.
Wylie (Robert), 396.

INDEX DES NOMS D'AUTEURS

Abeozen, 328
Abraham (Jean-Pierre), 492.
Ainardi (Dolène), 57.
Aman (Jacques), 178.
Anquetil (Marie-Amélie), 360.
Antweiler (Phillip L.), 1.
Arlaux (Claire), 577.
Armengaud (Roger), 415.
Arzur (Anna-Vari), 309.
Association pour l'application de l'informatique aux études celtiques, 87, 88.
Aubrun (Michel), 226.
Audibert (Agnès), 292.
Auger (Marie-Louise), 32.
B. (A.-M.), 247.
B. (P.), 563.
Bailhe (Claude), 415.
Balcou (Jean), 466.
Barbu (Mgr), 325.
Barral I Altet, 345.
Barrié (Roger), 402.
Barthélemy de Saizieu (Thiphaine), 512.
Basset (Guy), 192.
Bazin (Hervé), 461.
Bellec (Pierre), 235.
Bender (Barbara), 101.
Berger (Isabelle), 200.
Bernard (Émile), 388.
Bernez (François), 248.
Berr (Alan-Gwenog), 89.
Berrou (Jean-Pierre), 148.
Berthet (Robert), 244.
Berthome (Jean-Pierre), 451.
Bewick (Thomas), 256.
Bianchin (Alberta), 59.
Blottière-Derrien (Sylvie), 64, 361, 400.
Bodéré (J.-C.), 18.
Boédec (Jean-François), 459.
Bonnamour (L.), 118.
Bossard (Jean), 568, 569, 570.
Bosson (Émile), 474.
Bouchart (Alain), 32.
Bouché (Hubert), 179, 180.
Boucher (Denise), 362.
Boucher-Sauvage (Claire), 363.
Bouessel du Bourg (Y.), 41.
Bouet (Alexandre), 33.
Boulaire (Alain), 180.
Boyle-Turner (Caroline), 364, 365, 377.
Brett (Caroline), 215.
Briard (Jacques), 107, 118, 119.
Brillet (Anne), 42, 43.
Brunaux (J.-L.), 118.
Burel (Jacques), 366.
C. (C.), 406.
Cabon (Bernard), 246.
Cadiou (Georges), 304.
Campbell (Richard), 367.
Cariou (André), 368.
Carnac (Carole), 310.
Carrer (Ph.), 311.
Cassard (Jean-Christophe), 131, 172, 293.
Castel (Yves-Pascal), 44, 60, 84, 90, 201, 214, 217, 249, 263, 319, 369, 370, 401, 402, 411, 412, 413, 416, 479, 482, 500, 514, 519, 520, 521, 528, 533, 545, 549, 558, 571, 578.
Chatain (Roland), 275.
Champseix (Jean-Paul), 340.
Charpy (Jacques), 29, 135.
Charpy (J.-J.), 118.
Cheval (Paul), 173, 174.
Clément (Michel), 102, 118.
Cochennec (Jean-Luc), 480.
Colas (Marie-Claude), 12.
Collet (Daniel), 279.
Combot (Paolig), 131, 246.
Copy (Jean-Yves), 403.
Cornec (André), 250.
Cornou (Jakez), 34, 430.
Corsetti (Jean-Paul), 431.
Couix (Gilles), 276.
Courtay (M.), 467.
Cozan (Jean-Yves), 118.
Cros (Bernard), 181.
Crozon (Pierre), 184, 185, 325.
Cunliffe (B.), 118.
Cusinberche (Jean-Marie), 371.
Dailey (Victoria), 379.
Daire (Marie-Yvane), 118.
Daniel (Tanguy), 572.
Dantec (Dominique), 407, 572.
Daumer (Y.), 311.
Davies (E.W.L.), 305.
Davies (Wendy), 203.
Debauve (J.-L.), 372.

DEFFONTAINES (Pierre), 239.
DEHOU (Marie-Florence), 142.
DEJEAN (Marc), 153, 373.
DE KORT (Fons), 346.
DELIGNE (Michel), 2.
DELOUCHE (Denise), 374, 375, 376, 377.
DENEZ (Gwendal), 328.
DENEZ (Herle), 255, 312.
DENEZ (P.), 311.
DESPERT (Jehan), 432.
DEUFFIC (Jean-Luc), 204.
DILIZIEN (Marie-France), 294.
DIRAISON (Yvon), 522.
DIROU (Maurice-René), 193, 433.
DORANGE (J.), 3.
DREZEN (Youenn), 434.
DROGOU (Yves), 4, 243.
DU BOISROUVRAY (Xavier), 30.
DUCHATELET (Bernard), 35, 36.
DUIGOU (Serge), 264, 281, 560.
DUROC (Jacqueline), 378.
DUVAL (A.), 118.
DUVAL (A.-R.), 118.
DUVAL (Michel), 157, 158, 265.

E. (E.), 298.
EGLOFF (M.), 118.
ELÉGOET (Fañch), 4, 5, 236, 237.
ELUÈRE (C.), 118.
ERLANNIG (Even), 141.
ESCUDIÉ (Marc), 266.

FÉREC (Paul), 62, 325, 517.
FERRIEU (Xavier), 77.
FEUTREN (Jean), 530, 531, 532.
FIELDS (Armand), 379.
FISHER (Brigitte), 83.
FLATRÈS (Pierre), 6, 91.
FLEURIOT (Léon), 48.
FROTIER DE LA MESSELIÈRE (Henri), 85.

GALLIOU (Patrick), 118, 124, 127.
GARGADENNEC (Roger), 92.
GAUCHER (Jakez), 143.
GEFFROY (Claire), 238.
GEFFROY (Louis), 238.
GICQUEL (Yvonig), 7, 132.
GIOT (P.-R.), 103, 104, 109, 110, 111, 118.
GIRAUDON (Daniel), 131.
GLAIS (Michel), 162.
GOMEZ DE SOTO (J.), 118.
GOOZMA (Jacques), 435.
GOUGAY (René), 205, 325.
GOULETQUER (Pierre), 105, 118.
GRALL (P.), 8.
GRALL (Xavier), 436.
GREEN (H.S.), 118.
GRUEL (K.), 118.
GUÉGUÉNIAT (Pierre), 282.
GUENÉE (Bernard), 32.
GUENNÉGUÈS (Anne), 332.
GUICHARD (V.), 118.
GUIDET (Thierry), 149, 150, 300, 380.
GUIFFAN (J.), 8.
GUIGNY (Alain), 188.
GUIGON (Philippe), 128.
GUILLERM (Yves), 313.
GUILLOTEL (Hubert), 206.
GUIOMAR (Jean-Yves), 45.
GUITTON (G.), 93.
GURY (Jacques), 267, 437.
GUYONVARC'H (Christian-J.), 120.
GUYOT (R.), 381.
GWEGEN (Yann), 463.

HALLAIRE (Christine), 144.
HALLÉGOUET (B.), 18.
HASCOET (François), 418.
HAUDRICOURT (André G.), 239.
HÉLIAS (Pierre-Jakez), 9, 434.
HENRY (R.), 382.
HENWOOD (Annie), 283.
HENWOOD (Philippe), 169, 182.
HERNANDEZ (Catherine), 77.
HERVÉ (Roger), 10.
HERVÉ (Patrick), 240.
HUGLO (Michel), 419.

INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE, 333.
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES, 230.

JACOB (Max), 438.
JAWORSKA (Wladyslawa), 37, 377, 439.
JAOUEN (Guy), 94, 306.
JEAN-BRUNHES DELAMARRE (Marcel), 239.
JEANNEAU (Gustave), 32.
JÉGOU (J.), 129, 151.
JOACHIM (H.-E.), 118.
JOHNSTON (Roy), 383.
JOUBEAUX (Hervé), 63.
JOUVE (Dominique), 420.

KEMP (John), 256.
KERBAUL (Eugène), 46.
KERDAVID (Job), 421.
KERGOAT (Jacques), 4, 163, 285.
KERGOAT (Michelle), 231.
KERHERVÉ (Jean), 164, 165, 166, 167, 168.
KERLEROUX (Jean-René), 563.
KERLOUÉGAN (François), 219.
KERNÉVEL (Jean), 232, 241, 286, 576.
KEROURÉDAN (Alain), 242.
KERSPERN (Michèle), 31, 64, 350.
KERVAREC (Régine), 301.
KERVILER (René), 30.
KERVRAN (Marcel), 475.
KRESS (J.), 311.

LABBÉ (Philippe), 294.
LACOSTE (Yves), 154.
LAFFAY (A.), 381.
LA HERBLINAIS (A.-J.-D. DE), 464.
LAINÉ (Yves), 268.
LALLOUET (Jean), 251.
LAMBERT (Pierre-Yves), 47, 453.
LAMBERT (Yves), 4, 186.
LAMIDON (Jean-Pierre), 572.
LAMIDON (Paule), 572.
LANDSTREICHER (André), 422.
LANGOUET (L.), 118.
LAOT (Laurent), 278.
LAURENT (Charles), 26, 86.

LAURENT (Donatien), 317, 423, 424.
LAURENT (Louis), 4, 287.
LAUTRIDOU (J.-P.), 112.
LA VILLEFROMOIT (Marc DE), 257.
LE BERRE (Annie), 468.
LE BIHAN (Jean-Paul), 113, 118, 126.
LE BIHAN (M.), 118.
LE BIHAN (René), 64, 341, 342, 398.
LE BOT (Hervé), 95.
LE BOT (Marie-Hélène), 95.
LE BOULANGER (Jean-Michel), 261.
LE BRAS (Jean-Marie), 552.
LE BRAZ (Anatole), 440.
LECLERC (Guy), 136, 252.
LECOCQ (Jean-Marie), 96.
LECOMPTE (Jacques), 19.
LE COUÉDIC (Daniel), 31, 64, 343, 350, 351, 352, 353, 354, 355.
LE COZ (Bruno), 258.
LE CUNFF (Louis), 11.
LE DRÉAU (J.-Y.), 48.
LE FEBVRE (Yves), 35.
LE FLOC'H (Jean-Louis), 24, 194, 198, 279, 334.
LE GALLO (Yves), 244.
LE GOFF (J.-C.), 326.
LE GOFF (Jean-Yves), 65, 553.
LE GOFF (M.), 541.
LE GOFF (Timothy J.A.), 183.
LE GOFFIC (Michel), 118.
LE GUENNEC (Louis), 547.
LE GUYADER (Frédéric), 441.
LE MAITRE (Louis-Pierre), 66, 67, 68, 69, 189, 220, 221, 307, 314, 335, 336, 344, 384, 385, 408, 409, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 503, 518, 525.
LE MASNE DE CHERMONT (Hélène), 30.
LE MERCIER (André), 97.
LE MER REBEYROL (Anne), 12.
LE MOAL (Jo), 442.
LE NAIL (Bernard), 49.
LE PICHON (Yann), 386.
LE PROHON (Pierre), 387.
LE PROHON (Roger), 288.
LE QUÉAU (Jean-René), 246.
LEROI-GOURHAN (André), 239.
LE ROUX (C.), 114.
LE ROUX (François), 120.
LE ROY (Michel), 443.
LEROY-CREVECŒUR (Marie), 379.
LE SCOUÉZEC (Maurice), 269.
LESIEUR (M.-F.), 559.
LE TREUT (Pierre), 28.
LÉVY (André), 469.
L'HELGOUACH (J.), 114.
L'HOSTIS (Denez), 259.
L'HOUR (M.), 118.
LOAEC (Pierre), 13, 14, 137, 190, 195, 208, 228, 270, 321, 327, 502, 508, 513, 515, 540, 547, 554, 564.
LUCAS (Christine), 527.
LUTHI (Jean-Jacques), 388.
LUZEL (François-Marie), 315.
MAIER (F.), 118.
MANDART (Christian), 248.
MANIÈRE (Elisabeth), 389, 390, 404.
MANUEL (Roger), 572.
MARC (Frère), 209.
MAUNY (Michel DE), 133.
MAZÉAS (Michel), 316, 494.
MEIRION-JONES (Gwyn I.), 50.
MÉNARD (Christian), 138.
MÉNARDEAU (Denis), 537.
MENDÈS (Charles), 191.
MÉNEZ (Jean-Pierre), 246.
MÉNEZ (Yves), 127.
MERDRIGNAC (Bernard), 210.
MICHÉA (Hubert), 337, 338, 425.
MINIOU (François), 575.
MIOSSEC (Yves), 506.
MIRON (A.), 118.
MOAL (François), 477.
MOFFATT (Frederick C.), 391.
MOHRT (Michel), 444.
MONNIER (J.-J.), 8.
MONNIER (Jean-Laurent), 112, 115, 116, 117, 118.
MORANE (Daniel), 392.
MOREAU (Jean), 139.
MORGANT (Armel), 63, 71, 72, 73, 339, 379, 426, 427, 434, 436, 438, 440, 445.
MORVAN (Christian), 420.
MORVAN (Yves), 253.
MORZADEC (H.), 104.
MORZADEC (Marie-Thérèse), 112.
MULLER (F.). 118.
NICOLAS (Michel), 145.
NOEL (Maurice), 36.
NORMAND (Hélène), 414, 452, 561.
NORTMANN (H.), 118.
OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE BRETAGNE, 289.
O'CONOR, 37.
OLIER (François), 170, 175, 176, 177.
OLLIVIER (Corentin), 565.
PATTON (Marina), 256.
PELLEN (Ronan), 254.
PELLETIER (Yannick), 405.
PENVEN (Michel), 510.
PERENNEC (Ronan), 196.
PÉRON (Françoise), 290.
PÉRON (Roland), 20.
PERRIN (Olivier), 33.
PERROS (Georges), 445.
PERSON (Marie-Claire), 572.
PESLIN (Charles-Yves), 152, 291, 393.
PEYRONNET (G.), 25.
PFLUG (H.), 118.
PHILIPPE (Chantal), 471.
PHILIPPE (Jo), 322, 463, 465, 534.
PHLIPONNEAU (Michel), 15.
PICARD (Yves), 295.
PILLET, 271.
PIRIOU (N.), 18.
PIRIOU (Yann-Ber), 8, 38.
PLANTEC (Martine), 394.

Plonéis (Jean-Marie), 98.
Plougastel (Bruno), 21.
Poilvet (Anne-Édith), 76.
Pollès (Henri), 77.
Pondaven (J.-Y.), 130.
Postic (Fañch), 317.
Potier de Courcy (Pol), 82.
Poulichot (P.), 428.
Poupinot (Yann), 10.
Prado (Jean-Jacques), 16.
Prigent (Christiane), 509.
Provost (Georges), 211.
Pugét (Catherine), 78, 79, 398.

Q. (G.), 523.
Quéguiner (Éliane), 302, 548.
Quéméré (Jean-Marc), 233.
Quentel (Raymond), 567.
Quéré (Jean), 495.
Querré (G.), 104, 118.
Quinquis (Jean), 516.

Raoul (Lucien), 323.
Raphalen (Daniel), 234.
Renouard (Michel), 17.
Reverdy (Georges), 274.
Rheims (Maurice), 386.
Richou (Françoise), 296.
Riou (Guy), 275, 429.
Robert (Charles), 8, 572.
Rohan (Josselin de), 132.
Rolland (Charles), 36.
Rongier (J.), 546.
Roparz (Jean-Michel), 134.
Rotte (J.-R.), 395.
Roudaut (Fañch), 279, 572.
Roussel (Claude), 501, 511.
Rouz (Bernez), 299.
Rouzeau (Léon), 30.

Sagazan (R. de), 243.
Sainclivier (Jacqueline), 155.
Saliou (Loïk), 572.
Saliou (Michèle), 572.
Santrot (J.), 118.
Sébillot (Paul), 318.
Segalen (Auguste-Pierre), 198, 456, 457, 472.
Segalen (Martine), 286.
Séité (Visant), 52, 53.
Sellin (David), 396.
Sévellec (Joël-Jim), 446.
Shinn (Earl), 397.
Sholz (Martina), 303.
Simon (F.), 555, 556, 557.
Simon (J.-F.), 359.
Simon (frère Marc), 212.
Slewinski, 37.
Société de peinture de Pont-Aven, 398.
Somme (J.), 112.
Souvestre (Émile), 315.
Stofft (Henri), 454.
Suarès (André), 35.

Talec (Pascal), 22.
Tanguy (Bernard), 99, 223, 224.
Tanguy (Daniel), 118.
Tanguy (Fañch), 297.
Tanguy (Jean), 8, 524, 572.
Tanguy (Marcel), 244.
Tanguy (P.), 295.
Tanneau (Yves), 159, 160, 447.
Thersiquel (M.), 78, 398.
Thomas (Georges-Michel), 146, 147, 171, 448.
Toscer-Vogel (Catherine), 399.
Tranvouez (Pierre), 543.
Tripier (Yves), 140.
Tromeur (Jean), 80, 325, 398, 449.
Truffau (A.), 112.
Tuarze (Pierre), 410.

Uran (L.), 118.

Vaginay (M.), 118.
Vallerie (Erwan), 161.
Vandesande (Jean-Pierre), 81.
Vergnes (Pierre), 19.
Vialet (G.), 26.
Vier (Jacques), 77.
Vighetti (Jean-Bernard), 277.
Vo Duc Hanh (E.), 229.
Voiton (Josette), 199, 213.

Wright (Neil), 54.
Whyte (Alistair), 450.

Yrondy (E.), 260.

Zink (F.), 118.

la vie de la société

Procès-verbaux des séances et excursions

SÉANCE DU 30 JANVIER 1988

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

1. Assemblée générale

Rapport d'activité. — Le président ouvre la séance par l'assemblée générale annuelle et donne lecture du rapport d'activité de l'année 1987. Il apparaît que le nombre d'adhérents au 31 décembre 1987 s'élève à 1858 personnes physiques (auxquelles s'ajoutent 12 personnes morales); 45 associations ou institutions sont abonnées au Bulletin, et 65 sociétés savantes françaises et étrangères échangent leurs publications avec les nôtres. Au cours de l'année écoulée, 85 adhésions nouvelles ont été enregistrées, 3 décès nous ont été signalés.

Les activités de la Société ne sont poursuivies avec régularité: neuf séances d'études à Quimper, Brest, Saint-Pol-de-Léon et Crozon; cinq excursions de caractère historique et archéologique ont conduit de nombreux membres à Concarneau, dans le bas Léon, sur les côtes de Roscoff et de Saint-Pol, en haute Cornouaille et dans le golfe du Morbihan. Pour le centenaire de la naissance d'Henri Waquet, président de notre Société de 1922 à 1958, une plaque à sa mémoire a été apposée dans la bibliothèque du Musée départemental breton.

Outre les communications en séance de travail, les travaux de la Société ont été concrétisés par la publication du *Bulletin annuel* (tome CXV) et du *Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, œuvre du président et de deux vice-présidents de la Société. De plus, la commission d'études des châteaux et des manoirs du Finistère a commencé la rédaction de fiches précises qui seront publiées ultérieurement.

En conformité avec les statuts de la Société, le renouvellement du conseil d'administration a été effectué lors des élections du 31 janvier 1987. Sept membres du

conseil sortant (MM. Deuffic, Guillou, Le Clech, Loaëc, Moigne, Pernez et Segalen) ont été remplacés par MM. Boulaire, Alain Daniel, Duigou, Gargadennec, Glorennec, Le Goffic et Monot). Le nouveau conseil a désigné, le 14 février, les membres du bureau (président: M. Tanguy Daniel; vice-présidents: MM. Castel, Keraval, Leclerc, Le Floc'h, Thomas; secrétaire général: M. Collet; secrétaires: Mlle Boucher, MM. de Kermadec, Le Maître et Philippe; trésorier: M. Galliou; trésorier adjoint: M. Monot).

Les tâches de secrétariat ont été assurées par M. Daniel Collet, avec la collaboration de Mlle Boucher, de M. Glorennec et de M. Moigne. Le docteur Goujon a bien voulu assurer la tenue de la bibliothèque.

Rapport financier. — M. Patrick Galliou, trésorier, donne ensuite lecture du bilan financier de l'année écoulée. Il laisse apparaître une situation saine de nos finances, malgré de lourdes dépenses au chapitre des publications, compensées par de bonnes rentrées des cotisations et l'aide de l'Institut culturel de Bretagne et des Archives de France.

Le rapport d'activité et le rapport financier, soumis au vote de l'assemblée, sont adoptés à l'unanimité. Le président remercie l'assemblée de la confiance accordée au bureau et de l'encouragement qui lui est ainsi donné.

2. Séance mensuelle

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Trente et un nouveaux membres ont été admis dans la Société:

— M. Alain BLÉAS, officier de la marine marchande (E.R.), de Kerlouan, présenté par M. et Mme J.-J. Baley;

— Mme Jeanne BOURDELLÈS-LE BIHAN, de Quimper, présentée par MM. T. Daniel et D. Collet;

— Mme BAUER, de Plonévez-du-Faou, présentée par le docteur Ménard et M. T. Daniel;

— M. et Mme Armand CUDENNEC, militaire (E.R.), du Conquet, présentés par M. et Mme A. Gentil;

— M. Nils DESPLANCHES, marin de commerce, de Brest, présenté par MM. T. Daniel et D. Collet;

— M. Jacques DU PENHOAT, ingénieur, de La Chapelle-sur-Erdre (Loire-Atlantique), présenté par MM. J. Charpy et T. Daniel;

— Mlle Yvette FAUGLAS, secrétaire, de Quimper, présentée par Mlle A. Boucher et M. T. Daniel;

— M. François HERRY, retraité, de Dunkerque (Nord), présenté par MM. T. Daniel et D. Collet;

— Me et Mme Jean HOURMAND, notaire, de Bois-Guillaume (Seine-Maritime), présentés par MM. F. Morvannou et D. Collet;

— M. André KERIBIN, infirmier (E.R.), de Quimper, présenté par MM. P. Keraval et G. Henry;

— M. l'abbé Jean LAOUÉNAN, recteur de Combrit-Sainte-Marine, présenté par MM. J. Le Minor et A. Le Roy;

— Mlle Thérèse LE BRIS, institutrice honoraire, de Quimper, présentée par MM. Kerisit et Le Floch;

— Mme Anna LE FOLL, de Brest, présentée par MM. T. Daniel et D. Collet;

— Mme Marie-Aimée LE MARC, employé à la Direction départementale de l'équipement, de Tréguennec, présentée par MM. A. Daniel et J.-Y. Cosquéric;

— M. Yves LE QUINIO, médecin (E.R.), de Carantec, présenté par M. et Mme J.-J. Baley;

— M. Jean URIN, ingénieur de l'Aérospatiale (E.R.), de Roscoff, présenté par MM. T. Daniel et D. Collet;

— M. et Mme Marcel LOLLIER, de Brest, présentés par Mlle A. Boucher et M. Y. Tripier;

— M. François MORIN, conservateur honoraire des hypothèques, de Quimper, présenté par MM. C. Ollivier et J. Guillou;

— M. Yves NORMANT, biologiste, de Locmaria-Plouzané, présenté par MM. T. Daniel et D. Collet;

— M. Philippe PATAY, ingénieur agronome, de Tréguennec, présenté par les mêmes;

— Docteur André PONTECAILLE, de Treffiagat, présenté par les mêmes;

— M. Jean-Luc QUEFFÉLEC, ingénieur, du Mans (Sarthe), présenté par MM. T. Daniel et D. Collet;

— M. et Mme Bernard RIBAY, professeurs honoraires, de Quimper, présentés par MM. Prigent et P. Keraval;

— M. Yves ROZEN, cadre, de Bois d'Arcy (Yvelines), présenté par MM. T. Daniel et D. Collet;

— M. Yvon SALAUN, surveillant de travaux, de Concarneau, présenté par MM. T. Daniel et D. Collet;

— M. Michel WESTRADE, magistrat, de Kain (Belgique), présenté par MM. H. Glorennec et T. Daniel.

L'église de Concarneau. — A la suite du vœu émis par la Société archéologique dans sa séance du 12 décembre 1987 pour que soit sauvegardées, lors de la démolition ou de remaniements éventuels de l'église de Concarneau, les sculptures rappelant la vocation maritime de la cité, Mgr Barbu a bien voulu nous répondre, par lettre du 15 décembre, que, «malgré les énormes problèmes que nous pose l'état actuel de cet édifice, surtout après la tempête (du 15 octobre 1987), ces détails ne nous ont point échappés; ils seront portés au cahier des charges des entreprises concernées comme de l'architecte qui sera retenu».

Congrès et colloques. — Le président fait part aux sociétaires qui seraient intéressés, de plusieurs congrès et colloques qui sont annoncés:

— Du 26 mars au 4 avril 1988: Le IIe Salon international de l'archéologie, à Paris (Porte de Versailles), sur le thème «Prévention et protection des sites archéologiques»;

— Du 5 au 9 avril 1988: Le 113e Congrès national des sociétés savantes, à Strasbourg, avec quelques thèmes généraux, dont «L'information, ses organes et ses réseaux»; «Le rôle des sociétés savantes dans la recherche ethnologique».

— Du 12 au 15 mai 1988: Le XIIe Colloque consacré à l'âge du fer en France non méditerranéenne se tiendra à Quimper sur le thème: «Les habitats de l'âge du fer en Armorique», avec deux expositions (à Quimper et à Daoulas);

— Du 28 au 30 septembre 1988: Colloque organisé à Brest par le Centre de recherche bretonne et celtique sur le thème: «La Bretagne, une province à l'aube de la Révolution».

Bibliographie. — Le président annonce la publication de quelques ouvrages, en particulier de Jucquel Rougeart, de Plouhinec, *Œuvres complètes* (1578), édition critique par Catherine Magnien-Simonin; il présente des ouvrages offerts à la Société: *Landerneau, patrimoine artistique et culturel*, ouvrage de Y.-P. Castel et de M.-M. Tugores, édité par la municipalité de Landerneau; *Finistère 39-45*, par Georges-Michel Thomas, A. Le Grand et A. Le Bihan, aux éditions de la Cité.

Marie de Kerstrat et les débuts du cinéma en Amérique. — M. Serge Duigou fait ensuite une communication très appréciée sur un personnage hors du commun, Marie de Kerstrat qui, à la Belle Époque, mena dans le Nouveau Monde une vie aventureuse en contribuant à développer le tout récent «cinématographe». Originaire de Langolen (elle naquit en 1841 au château de Trohanet), descendante de Mirabeau-Tonneau, frère aîné du grand Mirabeau, elle commença à Quimper une modeste carrière d'institutrice. Après son mariage avec le comte de Grandsaignes d'Hauterives, receveur des douanes à Pont-l'Abbé, un héritage lui permit de développer ses qualités d'organisatrice et d'animatrice; elle entreprit en 1882 de construire des villas à Loctudy pour attirer les touristes anglais et créa ainsi le premier véritable village de vacances de Bretagne à Penanveur (Suler), en Loctudy. Son fils Henry (né en 1869), pendant ce temps, n'avait su qu'engloutir la fortune de sa femme et, abandonné par celle-ci, était parti pour l'Amérique: en juin 1896, il y rencontra les premiers projectionnistes Lumière (six mois après la première projection à Paris, le 28 décembre 1895), et ce fut le déclic d'une aventure extraordinaire. Revenu en France en 1897, il retrouva sa mère, veuve et fâchée avec tout le monde; en octobre de la même année, tous deux s'embarquaient pour Montréal: trois jours après leur arrivée, une petite annonce dans les journaux locaux proposait aux Québécois des projections de photographies animées grâce à un appareil, «l'historiographe», qui faisait défiler en douze tableaux la «Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, le couronnement de Napoléon, la mort de Nelson...» Soutenus par le clergé (ils eurent même une lettre de recommandation de l'archevêque de Montréal), la mère et le fils visitèrent villes, bourgs, villages, voyageant en train ou en traîneau. L'argent rentrait bien: c'était le moment de passer aux États-Unis: New York d'abord, puis Saint-Louis où ils ouvrirent en 1904 un cinéma permanent, de même qu'à Atlantic City, Boston, New York (sur la 6e avenue). Le succès ne se démentait pas, grâce à la qualité de leur appareil (qui ne faisait pas trembler les vues), à la supériorité de leurs films (de Méliès, et colorés à la main!), à l'art de «bonimenteur» et de pianiste d'Henry. Mais tout a une fin: victime en 1906 du trust Edison, Marie et son fils durent d'abord fermer leur salle de New York, puis celle de Saint-Louis, et quitter le continent américain en 1910 pour s'installer «au large», toujours pour y ouvrir des salles de cinéma, en été à Saint-Pierre-et-Miquelon, en hiver aux Bermudes (où Marie vendait aussi de la dentelle bretonne aux touristes anglais!). Mais, en 1913, ce fut le retour définitif en France: après un dernier échec cinématographique à Saint-Malo en 1914, puis la guerre, Marie se retira à Rouen avant de venir mourir à Pont-l'Abbé en 1920. Quant à Henry,

marié à Paris, il reprit la vie mondaine et mourut en 1929. La mère et le fils sont enterrés tous deux au cimetière de Pont-l'Abbé. Avec eux disparurent deux «termaji», pionniers bretons du cinématographe dans le Nouveau Monde.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1988

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de l'assemblée générale et de la séance du 30 janvier 1988 est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Huit nouveaux membres sont admis dans la Société:

— M. René HENRY, retraité, de Quimper, présenté par MM. Hervé Glorennec et Bernard Le Brun;

— M. Michel JÉGOU, ingénieur, de Nantes, présenté par MM. Tanguy Daniel et Daniel Collet;

— Mme Anne-Marie MICHEZ, retraitée, de Châteauneuf-du-Faou, présentée par Mmes Irène Gestin et Micheline Bonnemain;

— M. Gaël MILIN, maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale, de Lannilis, présenté par MM. Fañch Roudaut et Bernard Tanguy;

— Mme Marcelle OLIER, institutrice, de Brest, présentée par MM. François Olier et François Madec;

— M. Roger RIOUAL, administrateur civil (E.R.), de Corgoloin (Côte d'Or), présenté par MM. Tanguy Daniel et Daniel Collet;

— M. Hervé ROSMORDUC, ingénieur des travaux ruraux (E.R.), du Faou, présenté par Mlle Annie Boucher et M. Collobert;

— M. Henri WAGNON, retraité, de Paris, présenté par M. Daniel Collet et M. le conservateur du Musée préhistorique de Penmarc'h;

— Le COLLÈGE SAINT-JOSEPH de Plabennec a demandé l'abonnement au Bulletin.

Projet du musée. — Le président porte à la connaissance de l'assemblée un projet du centre de distribution EDF-GDF de Quimper, à savoir «un musée dont l'objet serait de collectionner des anciens appareils et matériels électriques ou au gaz» pour le rassemblement desquels un appel est lancé au public.

Bibliographie. — Quatre ouvrages sont présentés. Deux concernent la marine: *Histoire ignorée de la marine française* et *Sur les mers inconnues* (en fait la découverte du Pacifique), de M. Etienne Taillemite, inspecteur général honoraire des Archives de France et spécialiste incontesté des questions maritimes; deux concernent les

Côtes-du-Nord: *Les Coriosolites, un peuple armoricain*, par Loïc Langouët, et un ouvrage collectif: *Les Côtes-du-Nord, de la préhistoire à nos jours*, publié par les éditions Bordessoules.

Par ailleurs, le président annonce la parution prochaine ou plus éloignée de quelques ouvrages. De J.-F. Simon: *Tiez. Le paysan breton et sa maison. La Cornouaille* (pendant de celui publié il y a quelques années sur le Léon, aux éditions du Chasse-Marée); de Christiane Plessix-Buisset: *Le criminel devant ses juges en Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles* (thèse à paraître aux éditions Maloine); un ouvrage collectif des éditions Bordessoules consacré au Finistère (de la préhistoire à nos jours).

Les concours de biniou sous la IIIe République ou la naissance du spectacle folklorique. — Une très intéressante communication de M. Yves Defrance, consacrée à l'origine des spectacles folkloriques en Bretagne, est lue en séance, l'auteur n'ayant pu être présent. M. Defrance remarque que la collecte de «poésie populaire» ou de «chansons populaires», qui s'est développée tout au long du XIXe siècle, a précédé le goût pour la musique instrumentale populaire, qui n'a retenu l'attention des folkloristes que dans le dernier quart du XIXe siècle. Le biniou est alors apparu comme l'instrument «national» des Bretons, marquant l'originalité de la Bretagne au même titre que la langue ou le costume.

Dans les années 1880, alors que dans toute la France sont célébrés les musiciens de village, témoins d'une civilisation paysanne en voie de disparition, en Bretagne aussi sont organisés, hors du cadre habituel des campagnes, des concours de musique où le biniou tient une place majeure. C'est à Saint-Brieuc, en 1881, que semble s'être déroulée la première manifestation de ce type, dans le cadre du concours régional agricole, sans grand succès, il est vrai. L'essor de ces réunions musicales n'est réel qu'après le «Concours de musiques pittoresques» organisé dans le cadre de l'exposition universelle de 1889, pour les musiciens des provinces et des colonies. A Vannes en 1892, à Brest en 1895, les premiers grands concours attirèrent les «sonneurs» de nombreuses communes, parfois «déguisés» en costumes abandonnés déjà depuis des lustres (le bragou braz), cherchant à satisfaire le désir de «pittoresque» de citadins ou d'étrangers à la Bretagne. L'analyse de ces manifestations offre des interprétations qui vont des remarques condescendantes des journalistes parisiens à l'audition des sons aigres et aigus des instruments jusqu'à la justification nationale ou raciale de ces concerts par certains auteurs bretons. Ce qui est vrai, c'est que ces concours ont rapidement connu une certaine désaffection dès avant la guerre de 1914 et que les promoteurs de la musique bretonne, après la Grande Guerre, furent amenés à relancer le mouvement en introduisant en Bretagne le bagpipe écossais, camouflé sous la dénomination de *biniou braz*. Le renouveau musical fut organisé sous l'impulsion d'Hervé Le Menn, de Dorig Le Voyer et de Polig Montjarret, à qui l'on doit la création du *bagad* (combinant tambours, bagpipes et bombardes), avec un succès qui ne s'est pas démenti depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

D'utiles remarques, faites sur ce sujet par M. Yann Korentin Ar Gall, président de la Confrérie des sonneurs bigoudens et apparentés, seront transmises à M. Yves Defrance.

Le secrétaire général,
Daniel Collet

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 26 MARS 1988

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Treize nouveaux membres sont admis dans la Société:

— M. Hubert ARZEL, inspecteur des télécommunications, de Brest, présenté par MM. Bernard Monot et Auguste Dizerbo;

— ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS DU LYCÉE LA TOUR-D'AUVERGNE, à Quimper, présentée par MM. Hervé Glorennec et Maurice Dirou;

— M. Willy CHAUSSE, représentant, de Quimper, présenté par Mlle Annie Boucher et M. Tanguy Daniel;

— M. et Mme Robert COAT, ingénieur en retraite, de Lesconil, présentés par Mme Aline Hémery et Mlle Annie Boucher;

— Mme Céleste CORNIC, retraitée, de Quimper, présentée par Mlle Annie Boucher et M. Daniel Collet;

— M. René HILLION, officier en chef des équipages (E.R.), de Brest, présenté par Mlles Marie-Louise Hillion et Annie Boucher;

— Mme Danielle L'AOT, institutrice, de Quimper, présentée par M. Claude Génin et M. l'abbé Yves-Pascal Castel;

— M. et Mme Julien LE MOIGNE, commandant de la marine marchande (E.R.), de Lesconil, présentés par MM. Tanguy Daniel et Daniel Collet;

— M. et Mme Yves QUEFFÉLEC, retraités, de Brest, présentés par Mme Marie-Louise Hillion et M. Tanguy Daniel;

— Mme Marie-Hélène STÉPHAN, de Brest, présentée par MM. Bernard Tanguy et Delalande.

Bibliographie. — Le président rend compte de diverses publications reçues par la Société: le n° 13 de la revue *Ar Men*; deux publications du Musée de Bretagne, à Rennes: *Adolphe Coignerai, créateur, ébéniste, industriel, Rennes 1900*, et *Du nouveau dans le rétro: les faïences bretonnes du XIXe siècle* (catalogue d'exposition au Musée de Bretagne, 24 février - 30 mai 1988).

La publication d'une monographie sur *Plouescat d'hier et d'aujourd'hui* est annoncée en souscription pour le mois de juin 1988.

La restauration de l'église de Lambour, à Pont-l'Abbé. — Le président présente le n° 1 de la revue éditée par l'Association pour la restauration de Saint-Jacques de Lambourg, association récemment créée pour reprendre le projet — abandonné par la municipalité de Pont-l'Abbé — de restauration complète de l'édifice. Le conseil municipal ayant voté les seuls travaux de consolidation des murs, l'association a l'ambition de réaliser la couverture de l'église «seul garantie de sa survie. Sa réhabilitation sera le symbole de la vitalité de Pont-l'Abbé et de son attachement à son patrimoine». La Société archéologique s'associe bien évidemment à l'action de cette association.

Monuments historiques. — Par arrêté du 4 février 1988, le préfet de région a inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques le domaine de

Keramperchec (les trois maisons d'habitation, les bâtiments d'exploitation et le four), situé à Pont-Aven. Le puits de Keramperchec figure déjà à l'Inventaire supplémentaire depuis le 22 mars 1930.

Vente d'orfèvrerie religieuse. — Vingt-cinq pièces d'orfèvrerie religieuse doivent être mises en vente à la salle des ventes de Morlaix le 4 avril prochain. Le président s'étonne de la poursuite de telles pratiques et annonce son intention d'intervenir une nouvelle fois. L'argument selon lequel ces objets sont propriété privée semble plus que spécieux : quel «collectionneur» possèderait — et de quelle origine? — huit patènes, six calices, quatre encensoirs, quatre ostensoirs, deux ciboires, etc. ?

Les noms de famille bretons et leur répartition géographique. — M. Gwennole Le Menn fait ensuite une communication très appréciée sur un aspect original de l'étude des noms de famille : leur répartition géographique. Grâce aux relevés effectués par M. Bernard Le Brun à partir du recensement de 1836 (Finistère) et au fichier informatisé de l'INSEE pour la période contemporaine (Bretagne), M. Le Menn a pu entrer dans son micro-ordinateur quelque 50000 noms de famille, et établir une cartographie et des listes de fréquence tout à fait intéressantes et donnant une vision nouvelle de l'anthroponymie. La projection de cartes, commentées par l'auteur, permet de constater que, dans le Finistère en 1836, les noms les plus répandus (c'est-à-dire attestés dans un grand nombre de communes) sont Riou, Guéguen, Morvan, Salaün, Prigent, mais que les noms les plus portés (c'est-à-dire portés par un grand nombre de personnes) sont Le Gall, Le Roux, Guillou, Tanguy et Floch.

De nombreuses questions sont posées à M. Le Menn qui insiste sur l'intérêt pour l'histoire de la Bretagne et de la langue bretonne de ce type de recherche où de nombreuses hypothèses peuvent être formulées.

Le secrétaire,
Louis-Pierre Le Maître

Le président,
Tanguy Daniel

EXCURSION DU 24 AVRIL 1988

Pays pagan

Organisée par MM. Jean-Jacques Baley, Henri Jannès et Tanguy Daniel, cette première excursion de l'année a permis à cent trente personnes de découvrir quelques aspects du pays pagan.

La matinée a été consacrée à la visite de la chapelle de Lochrist-an-Izelvet, en Plounévez-Lochrist, présentée par M. Henri Jannès (édifice du XVIIIe siècle avec des éléments conservés du XIIIe siècle), puis, après un rapide coup d'œil au «pont gaulois» sur le ruisseau de la Flèche, au manoir de Kergongar, où nous avons été aimablement reçus par les propriétaires, M. et Mme Le Saint. Un arrêt à Kervren, en Tréflez, a permis d'étudier un «toul ludu», récemment remis en état par M. J.-J. Baley. Il s'agit d'un édifice (dont il subsiste quelques exemplaires dans la région) de forme circulaire, à coupole en encorbellement, sans porte, sans fenêtre, sans cheminée, sans sol dallé, et dont on ne connaît ni la date de construction, ni la destination.

Après le déjeuner, pris en commun à Plouider, l'excursion s'est poursuivie à l'église de Goulven, célèbre pour sa tour Renaissance, puis à l'«arc de triomphe» de

Minioc, en Kerlouan (accumulation de roches granitiques dégagées par l'érosion); la fontaine souterraine dite du « Petit-Paris » en Kerlouan aussi, visitée ensuite, présente, comme six autres situées dans les communes de Plounéour-Trez, Brignogan et Kerlouan, la particularité d'être creusée dans un talus et d'être accessible par un escalier qui permet d'atteindre l'eau à quelques mètres de profondeur. L'excursion s'est achevée au bourg de Guissény, où M. et Mme Loaec nous ont fait visiter le manoir dont ils ont assuré, avec goût, la restauration.

Le président,
Tanguy Daniel

EXCURSION DU 29 MAI 1988

Plouézoc'h

L'excursion, organisée par M. l'abbé Yves-Pascal Castel et par M. Tanguy Daniel, est centrée sur la commune de Plouézoc'h.

Après un arrêt, le matin, au musée de Morlaix (où Mme Françoise Daniel, conservateur du musée, à présenté une exposition consacrée à Michel Bouquet et aux peintres de Keremma), la visite du cairn de Barnenez, en Plouézoc'h, a permis, à partir des récentes installations d'accueil, de prendre contact avec un monument impressionnant à la fois par son antiquité (vers 3000 av. J.-C.), sa massivité (70 m de long, 25 m de large, 8 m de haut), sa structure (pyramide à étages en pierre sèche, avec une série de chambres mortuaires rondes), son site (une pointe avancée dominant la baie de Morlaix).

Au cours du déjeuner pris en commun à Saint-Antoine, le président présente dix-sept demandes d'adhésions qui sont acceptées:

— M. Jean-Louis BATTET, officier de marine, de Mespaul, présenté par Mlle Annie Boucher et M. Daniel Collet;

— M. et Mme Lucien BELLON, retraité de l'E.D.F., de Combrit, présenté par MM. Roger Pouliquen et Robert Omnès;

— Mme Yvette BERTHOU, de Saint-Nazaire, présentée par Mlle Annie Boucher et M. Daniel Collet;

— M. et Mme Claude CABIOCH, de Concarneau, présentés par Mmes Jeanne Gloaguen et Michèle Le Séhédic;

— M. et Mme Michel CHANOIS, chirurgiens-dentistes (E.R.), de Douarnenez, présentés par Mlles Catherine Hémon et Marie-Anne Sauban;

— M. et Mme Michel COURTÉ, secrétaire, de Guilers, présentés par MM. Tanguy Daniel et Daniel Collet;

— Mme Jeanne GONIDEC, retraitée, de Douarnenez, présentée par Mlles Annie Boucher et Catherine Hémon;

— M. Pierre LE GARS, instituteur à Loctudy, présenté par MM. Roger Morvan et Daniel Collet;

— Mme Michelle LE RUMEUR, de Quimper, présentée par Mlles Yvette Fauglas et C. Prigent;

— Mme Armelle LE SECH, de Tassin-la-Demi-Lune (Rhône), présentée par M. Alain Le Sech et Mlle Renée Keraval;

— Mlle Yvonne MARC, secrétaire en chef (E.R.), de Brest, présentée par Mlle Eugénie Gourvennec et Mme Jeanne Baradat;

— Mlle Monique MARTIN, retraitée, de Quimper, présentée par Mme M.-L. Laot et Mlle Annie Boucher;

— Mme Anne-Marie QUENTEL-BERTHOULE, de Brignogan-Plages, présentée par MM. André Péron et Jean Ropars.

M. l'abbé Castel présente ensuite l'extérieur de la chapelle Saint-Antoine (récemment restaurée, avec un porche en auvent fermé par une grille à balustrades) ainsi que le calvaire (daté de 1758). L'église paroissiale mérite ensuite un long arrêt (justifié par la richesse du mobilier et de l'orfèvrerie), avant le moulin à mer de Melin-Vor, puis l'ancien manoir-ferme de la Villeneuve-Polard (où nous reçoit avec la plus grande courtoisie M. Romain Guillou, maire de Plouézoc'h et propriétaire du lieu).

Le président,
Tanguy Daniel

EXCURSION DU 26 JUIN 1988

Pays bigouden

Guidées par M. Serge Duigou, cent trente personnes ont participé à une excursion consacrée aux ports et aux manoirs du pays bigouden.

M. Duigou a d'abord présenté le port de Sainte-Marine, en Combrit, en faisant l'historique de l'Abri du marin, puis la petite chapelle qui surplombe l'anse, avant d'emmener tout le monde à l'Ile-Tudy, dont il a rappelé l'histoire, sur la pointe faisant face à Loctudy.

Au cours du déjeuner à Saint-Jean-Trolimon, le président a proposé l'adhésion de huit nouveaux membres, qui a été acceptée par l'assemblée:

— MM. Yves et Patrick BERNARD, respectivement chef de service à la Chambre d'agriculture et étudiant, de Quimper, présentés par MM. Michel Carval et Georges Bernard;

— Mlle Marie-Hélène CADIOU, documentaliste, de Plabennec, présentée par MM. Daniel Collet et Tanguy Daniel;

— M. Denis CARIOU, chef de service éducatif (éducateur spécialisé), de Pencran, présenté par les mêmes;

— M. Claude LE ROUX, professeur de sciences humaines, de Quimper, présenté par MM. Benot et Le Bras;

— M. Roger LESSARD, chirurgien-dentiste, de Quimper, présenté par MM. Daniel Collet et Tanguy Daniel;

— M. et Mme Élie OMNÈS, officier principal des équipages (E.R.), du Relecq-Kerhuon, présentés par MM. Yvon Calounec et Jacques Bouchet.

L'après-midi s'est poursuivie par la visite du manoir-musée de Kerazan, du domaine de Penanveur (où Marie de Kerstrat créa à la fin du siècle dernier un véritable village de vacances avant de connaître une extraordinaire aventure cinématographique aux États-Unis), du manoir de Kervézéguen, en Loctudy, et du manoir de La Coudraye, en Tréméoc.

Le président,
Tanguy Daniel

EXCURSION DU 10 AOÛT 1988

Montagne Noire

L'excursion d'été, comme les années passées, a regroupé des membres de la Société résidant dans le Finistère et des membres habitant hors du département (et même à l'étranger, l'un des participants venant de Bruxelles), et revenus en vacances au pays.

La journée, organisée et dirigée par M. Tanguy Daniel, a permis de visiter l'église de Trégourez (édifice en grande partie du XVIe siècle, au riche mobilier); l'église de Laz (œuvre des «ingénieurs» du XVIIIe siècle) et le calvaire du cimetière (où est érigé un calvaire portant une grande Pietà de 1527, signée Yvon Fichaut, et un Ecce Homo, daté 1563); l'allée couverte de Castel-Ruffel, en Saint-Goazec (sépulture mégalithique du Néolithique final — vers 2500 av. J.-C. — sans table, les supports latéraux étant arc-boutés les uns sur ceux de la rangée d'en face).

Au cours de l'allocution de présentation de l'excursion, dans l'église de Trégourez, le président a présenté les demandes d'adhésion — acceptées par l'assemblée — de:

— Mlle Armelle KERVISTIN, de Brest, présentée par M. et Mme Tanguy Daniel;

— M. Pierre COULOIGNER, retraité, de Saint-Thégonnec, présenté par les mêmes.

Après le repas pris en commun à Châteauneuf-du-Faou, l'excursion a visité, au cours de l'après-midi, l'église de Landeleau et l'ancien presbytère récemment restauré; la chapelle Notre-Dame du Crann, en Spézet; enfin le domaine de Trévarez (château, exposition Maurice Le Scouézec) où nous avons été reçus de la façon la plus charmante par Mlle Annick Barré, responsable du domaine, qui nous a offert un goûter dans le cadre harmonieusement aménagé des anciennes écuries.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE ET EXCURSION DU 18 SEPTEMBRE 1988

Châteaulin

Présidence de M. Guy Leclerc, vice-président

La séance de travail se tient le matin dans une salle de l'hôtel de ville de Châteaulin, aimablement mise à la disposition de la Société archéologique par la municipalité pour les cent trente personnes présentes.

Congrès et colloques. — M. Tanguy Daniel rend compte du congrès des sociétés savantes de Bretagne qui s'est tenu à Châteaubriant et annonce le congrès de l'an prochain, à Vannes, les 12, 13 et 14 septembre 1989, sur le thème : la transmission du savoir et de la foi.

Du 28 au 30 septembre prochain, colloque à Brest sur « la Bretagne, une province à l'aube de la Révolution », organisé par le Centre de recherche bretonne et celtique, avec le concours de la Société archéologique du Finistère et de la Société d'études du Léon.

Le 114e Congrès national des sociétés savantes se tiendra à Paris du 3 au 9 avril 1989. Le thème porte essentiellement sur la Révolution française et, pour les autres périodes, sur les mouvements sociaux, troubles politiques, émeutes, insurrections, etc., à travers les âges.

Un colloque intitulé « Du folklore à l'ethnologie en Bretagne : les acteurs, les méthodes, les concepts », se réunira du 27 au 29 octobre 1988, à Riec-sur-Belon, organisé par la section d'ethnographie de l'Institut culturel de Bretagne.

Monuments historiques. — Trois édifices ont été inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, par arrêté du préfet de région, le 29 août 1988 : à Carhaix-Plouguer, le couvent des Augustins ; à Plonévez-Porzay, le manoir de Keryar ; à Plouézoc'h, le moulin à marée de Melin-Vor.

Bibliographie. — Plusieurs ouvrages sont annoncés en édition ou en réédition : le *Manuel d'archéologie préhistorique et celtique* (tome 3, Premier âge du fer, époque de Halstatt), de Joseph Déchelette, aux éditions Picard ; *Nantes au XVIIIe siècle*, de Pierre Lelièvre, chez Picard également ; une monographie du *Vaisseau corsaire « Bonhomme Richard » de John-Paul Jones*, par Jean Boudriot ; *Pratiques religieuses, mentalités et spiritualités dans l'Europe révolutionnaire*, actes du colloque « Bicentenaire de la Révolution », qui s'est tenu à Chantilly en novembre 1986 ; *La Révolution dans le Trégor*, ouvrage collectif de douze auteurs, préfacé par Alain Droguet, directeur des Archives départementales des Côtes-du-Nord, et comportant un article du chanoine Jean-Louis Le Floc'h sur le clergé du Trégor finistérien ; *1774 : les recteurs léonards parlent de la misère*, édition critique de l'enquête de Mgr de La Marche sur la mendicité dans son diocèse, réalisée par Fañch Roudaut, Jean-Louis Le Floc'h et Daniel Collet, et éditée par la Société archéologique du Finistère.

Le clergé de Châteaulin pendant la Révolution. — M. Guy Leclerc donne ensuite une communication sur le clergé de Châteaulin pendant la Révolution. La paroisse de Châteaulin, à la veille de la Révolution, était un prieuré dépendant de l'abbaye de Landévennec. Le clergé était relativement peu nombreux par rapport aux paroisses des alentours : un recteur, Jean Le Coz (qui remplace François-Marie L'Haridon-Penguilly en juin 1789) ; un vicaire, Guillaume Le Roux ; le « sanctionnaire de l'hôpital », Hervé Le Bourhis ; deux prêtres habitués : un autre Le Roux et Guil-

laume Le Floch. Après l'abolition des ordres religieux (13 février 1790), viendra s'ajouter à ces cinq prêtres dom Pierre Lemoyne, ancien prieur de Landévennec.

Le décret du 27 novembre 1790 exigea du clergé la prestation du serment civique : la municipalité en reçut notification le 20 janvier 1791, et le clergé de Châteaulin fut invité à s'y soumettre. Guillaume Le Floch prêta serment le 30 janvier, Jean Le Coz le 13 février (après un très long sermon pour se justifier), Hervé Le Bourhis le 12 mars, Pierre Lemoyne seulement le 5 juillet 1792. Les deux Le Roux refusèrent : Guillaume se réfugia à Londres (où il mourut en 1798) ; on ne sait ce que devint le second.

Le recteur Jean Le Coz, appelé comme vicaire épiscopal auprès de l'évêque Expilly, fut remplacé par Gabriel Le Marc'hadour qui, élu le 23 mai, prêta serment le 19 juin et traversa toute la Révolution comme curé constitutionnel de Châteaulin, avant de retourner, en 1804, dans sa paroisse natale, Plomodiern, dont il devint recteur. En 1816, il rétracta son serment à la Constitution civile du clergé.

Quant à Jean Le Coz, après avoir abdiqué ses fonctions sacerdotales en 1794, il rétracta aussi ses «erreurs», fut curé de Carhaix de 1804 à 1817, racheta en 1822 l'ancien couvent des Ursulines de Pont-Croix, en fit don au diocèse pour y placer le petit séminaire et mourut à Pont-l'Abbé en 1845, âgé de 89 ans.

La chapelle Notre-Dame de Kerluan. — Après la séance, les sociétaires se rendent à la chapelle Notre-Dame de Kerluan, située dans un méandre de l'Aulne, sur le territoire de la commune de Châteaulin. Guy Leclerc présente l'édifice dans son cadre de verdure, partiellement atteint par l'ouragan du 15 octobre 1987. Celui-ci a achevé la destruction du calvaire, œuvre en partie de Roland Doré (1639) : il ne reste aujourd'hui que l'emmarchement, le socle et la base du fût, le reste étant, paraît-il, dispersé en divers lieux (service de l'Équipement, fermes environnantes...). Une intervention sera faite auprès de la municipalité de Châteaulin pour que le calvaire soit remonté au plus vite.

La chapelle elle-même est un édifice en partie du XVIe siècle (pignon ouest), du XVIIe (clocher), du XVIIIe (chevet et sacristie), du XIXe (longère sud). Un incendie au XVIIIe siècle a ravagé la chapelle qui a alors été privée de son bas-côté nord. La statuaire comporte deux Vierges mères (l'une, de style Saint-Sulpice, a remplacé une ancienne *virgo lactans* jugée indécente au début de ce siècle), deux évangélistes (saint Luc et saint Marc), un saint Corentin et un saint Mathurin. Une poutre de gloire portait encore récemment une Vierge et un saint Jean : ce dernier a été volé il y a quelques semaines par des vandales qui ont cassé la statue de la Vierge.

L'église Sainte-Madeleine de Dinéault. — Après le déjeuner en commun à Châteaulin, un arrêt à Dinéault a permis d'admirer d'abord la Pietà en kersanton (XVIe siècle), placée sur un des côtés de la place du bourg, près d'une fontaine rapportée, puis le beau calvaire portant trois dates : 1648, 1650, 1696. Le Christ en croix est une œuvre de Roland Doré. Enfin l'église, fortement remaniée à plusieurs époques (surtout au XIXe siècle), enferme un riche mobilier (retables et statues) restauré de façon assez malhabile il y a quelques années.

Le musée de l'école de Trégarvan. — Étape originale sur les hauts de Trégarvan, à l'ancienne école rurale aujourd'hui convertie en musée, où la Société est chaleureusement accueillie par M. et Mme Morisset, membres de la Société archéologique et fondateurs du musée.

Après l'allocution d'accueil de M. Morisset, qui expose la genèse du petit musée et les perspectives d'avenir, la visite de l'école — construite en 1907 et conservée dans sa structure — permet de retrouver, au rez-de-chaussée, une salle de classe telle qu'on aurait pu la voir vers 1920, au premier étage, d'une part la reconstitution — très

réussie — de deux pièces d'un logement d'institutrice et, d'autre part, des vitrines présentant des photographies, des études et des documents relatifs à la vie des élèves et de leurs maîtres.

C'est avec le plus vif intérêt que les personnes présentes ont examiné documents et objets, écouté les explications de M. et Mme Morisset, posé des questions, évoqué des souvenirs d'enfance. M. Morisset a lancé un appel pour que soit donné ou prêté au musée tout objet ou document pouvant intéresser la vie de l'école primaire d'autrefois.

L'église Saint-Budoc de Trégarvan. — L'excursion s'achève dans le site enchanteur du bourg de Trégarvan, lieu de paix sur les rives de l'Aulne. L'église — en contrebas de la route qui traverse le bourg — est encore entourée de son cimetière (où figure la pierre tombale de Michel Hicher, grenadier de l'Empire qui reçut la Légion d'honneur à l'issue de la campagne de Russie, en 1812). Édifice tout simple du XVIe siècle, elle a été en partie reconstruite au début du XVIIIe siècle (1706). Le clocher et sa flèche se distinguent par les nombreuses têtes qui remplacent les traditionnels crochets le long des arêtes. Le décor intérieur comporte des sablières, des statues anciennes (Budoc, Pietà, Pierre, Marguerite, Sébastien, Roch, Antoine) ainsi qu'un retable représentant le martyre de saint Etienne.

Le président conclut l'excursion par quelques mots de remerciements à l'intention de Guy Leclerc, organisateur de la journée, et donne rendez-vous à tous pour les séances de l'hiver et les excursions de l'an prochain.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1988

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Sept nouveaux membres sont admis dans la Société :

— Me Philippe BAZIRE, avocat, de Brest, présenté par M. et Mme Tanguy Daniel ;

— Mme Claire CALLOC'H, secrétaire, de Laval (Mayenne), présentée par MM. Daniel Collet et Tanguy Daniel ;

— Mme Mireille COMMANVILLE, de Brest, présentée par Mlles Godoc et Marc ;

— M. l'abbé François L'HOSTIS, de Kenitra (Maroc), présenté par MM. les chanoines Jean-Louis Le Floc'h et Pierre Loaëc ;

— M. Jean-Yves LE BRUN, professeur de collège, de Beuzec-Cap-Sizun, présenté par MM. Roger Gargadennec et Pierre Cotonéa ;

— Mme Mireille PIRAM, retraitée (personnel civil de la marine), de Brest, présentée par Mme Henry et Mlle Annie Boucher ;

— M. Alain POUMARÈDE, magistrat, de Brest, présenté par M. et Mme Tanguy Daniel.

Nécrologie. — Le président a le regret de faire part du décès de plusieurs secrétaires : le docteur Georges Desse, de Concarneau, éminent savant, membre de notre Société depuis 1963; le docteur Galès, de Quimper, qui était des nôtres depuis 1962; l'administrateur général des affaires maritimes René Georgelin, qui avait adhéré en 1969 et qui fut, dans les années 70, une des figures marquantes des excursions et des voyages organisés par la Société archéologique, où il faisait preuve d'une érudition remarquable servie par une mémoire et un humour étonnants; le général André Hallier, membre depuis 1965, et toujours attentif à la sauvegarde du patrimoine local, notamment dans son «fief» d'Edern.

Aux membres de leurs familles, le président adresse les condoléances de la Société.

Distinction. — Le président a le plaisir d'annoncer la distinction conférée à notre collègue Alain Boulaire, membre du conseil d'administration de la Société, devenu docteur ès lettres en Sorbonne avec une thèse sur les rapports de la marine et de la cité de Brest aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Colloques. — Traitant de «La Bretagne, une province à l'aube de la Révolution», un colloque, organisé par le Centre de recherche bretonne et celtique de l'université de Bretagne occidentale, vient de s'achever. Belle réussite, avec plus de trois cents participants et une trentaine de communications. La contribution de la Société archéologique y a été importante, par les interventions de plusieurs de ses membres et par la publication concomitante de l'enquête de 1774: *Les recteurs léonards parlent de la misère*, éditée par Fañch Roudaut, Jean-Louis Le Floc'h et Daniel Collet. En outre, les actes du colloque seront publiés par la Société archéologique, hors bulletin, en coédition avec le C.R.B.C.

Le président annonce d'autres colloques en cours ou en préparation, invitant les membres de la Société qui seraient intéressés à y participer :

— «Du folklore à l'ethnologie en Bretagne: les acteurs, les méthodes, les concepts», à Riec-sur-Belon, du 27 au 29 octobre 1988.

— «L'identité et ses troubles : points de vue de Bretagne», colloque de la Société bretonne d'ethnopsychiatrie, à Rennes, les 26 et 27 novembre 1988.

— «Villes bleues, clochers blancs au pays de la mer : le pays de Lorient pendant la Révolution, 1788-1795», à Lorient, du 19 au 23 novembre 1988.

— Le 114e Congrès national des sociétés savantes, à Paris, du 3 au 9 avril 1989.

Bibliographie. — Le président présente divers ouvrages et revues récemment reçus par la Société: *Mémoires de la ville, Douarnenez*, n° 9; *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo*, année 1987; *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*; *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*; *La piété populaire en France, Répertoire bibliographique*, tome IV, traitant de la Bretagne; *Guipavas, gwechall goz. Son histoire, ses familles, ses villages*, par Yann Gweguen.

Familles et patrimoine en Bretagne intérieure : l'exemple de Kergloff. — Mme Tiphaine Barthélemy de Saizieu fait une communication sur l'évolution des familles et des patrimoines dans la commune de Kergloff, à partir des travaux et enquêtes qu'elle a menés depuis 1979, en vue d'une thèse de 3e cycle en anthropologie historique, soutenue en décembre 1984. Son étude, appuyée sur des renseignements oraux et sur des documents d'archives, montre une grande mobilité, à la fois des personnes et des biens. L'exemple de deux familles de Kergloff permet de comprendre les différences de statut économique et politique entre les familles mais aussi entre les membres d'une

même famille et, grâce à des tableaux généalogiques, d'étudier les «renchaînements d'alliances» et les cycles d'évolution du patrimoine dans chaque famille.

Le secrétaire,
Louis-Pierre Le Maître

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1988

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Neuf nouveaux membres sont admis dans la Société:

— Mme Denise AUPIED, professeur d'histoire (E.R.), de Plouégat-Moysan, présentée par MM. Tanguy Daniel et Daniel Collet;

— M. et Mme Joseph COURTET, ingénieur, de Scaër, présentés par MM. André Le Guerch et Daniel Collet;

— Mme Hélène GALÈS, de Quimper, présentée par Mme Jeanne Galès et Mlle Yvonne Galès;

— M. l'abbé Jean HAMONOU, curé de Daoulas, présenté par M. et Mme Tanguy Daniel;

— M. Pierre LE DREZEN, professeur, de Tréogat, présenté par M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h et M. Fañch Roudaut;

— M. Marc NAVELLOU, éditeur, de Loctudy, présenté par M. et Mme Joseph Navellou;

— M. et Mme Jean POULIQUEN, professeurs (E.R.), de Brest, présentés par M. Élie Bervas et Mlle Annie Boucher.

Séances et excursions de l'année 1989. — Le président donne lecture du programme des séances et excursions de l'année 1989, tel qu'il a été arrêté au conseil d'administration du 19 novembre dernier. Il figure en dernière page du bulletin de liaison qui sera diffusé avec le tome CXVI du *Bulletin* annuel.

Congrès national des sociétés savantes. — Le président rappelle que le 114e Congrès national des sociétés savantes se tiendra à Paris du 3 au 9 avril 1989, avec pour thème central: La Révolution et les mouvements sociaux. Il est encore temps de s'y inscrire.

Bibliographie. — Le président fait part à l'assistance de quelques ouvrages dont la publication est annoncée comme imminente: *l'Album de Colbert* (50 planches conservées au Service historique de la Marine); *Le bateau de Lanvéoc. Petite marine XVIIe-XVIIIe siècle*, monographie par Jean Boudriot et Hubert Berti; *Les chemins du paradis. Taolennou ar baradoz*, histoire des tableaux de mission depuis les origines au début du XVIIe siècle jusqu'à 1950, œuvre de Fañch Roudaut, Alain Croix et Fañch Broudic, tous trois membres de la Société.

Le président présente ensuite quelques ouvrages et revues adressés à la Société: *Archéologie en Bretagne*, qui poursuit sa publication de la correspondance archéolo-

gique de du Chatellier; une plaquette éditée par la ville de Landerneau où sont transcrits tous les cahiers de doléances de la cité en 1789; *Paysans, parents, partisans dans les monts d'Arrée*, ouvrage de l'ethnologue Patrick Le Guirriec, consacré à la commune de Scrignac.

Il rappelle que la Société a elle-même publié à la fin du mois de septembre un ouvrage intitulé *Les recteurs léonards parlent de la misère, 1774*. Le prochain *Bulletin* (tome CXVI) sera distribué prochainement.

Don de la Société au Musée breton. — Le président remet solennellement à M. Erwan Le Bris du Rest, pour le Musée breton dont il est le conservateur, une chemise de travail ancienne, en lin, de la région de Fouesnant, offerte par Mme Dubillot-Bernès, membre de la Société.

M. Le Bris du Rest remercie le président et la Société, rappelle que celle-ci fut à l'origine du Musée breton en 1846, qu'une section consacrée aux costumes y fut créée en 1874 (une des plus importantes de France) et qu'une exposition sur les vêtements et les costumes de Basse-Bretagne y sera présentée en mars 1989.

Hoël, comte de Cornouaille et duc de Bretagne (vers 1030-1084). — M. Jean-Christophe Cassard, professeur agrégé d'histoire, fait ensuite une communication sur l'histoire de la Cornouaille au XIe siècle, et spécialement du comte Hoël. Il souligne d'entrée que les ducs de Bretagne de l'époque féodale ont mauvaise presse et rares demeurent les historiens à les avoir étudiés depuis La Borderie, en partie faute d'une information suffisante. Cela vaut aussi pour Hoël: ce fils du comte de Cornouaille Alain Cainard s'apparente par sa mère, Judith, au groupe familial des comtes de Nantes, lointains descendants d'Alain Barbetorte. D'ailleurs, son nom était porté par tradition dans le lignage maternel, d'une qualité assurément plus brillante que le paternel.

Né aux environs de 1030, le jeune Hoël est éduqué d'abord par les femmes de la cour de Cornouaille, puis par son père et ses chevaliers, dans des circonstances qui nous échappent totalement. Il ne connaîtra pas l'errance du «jeune» car, très tôt, Alain lorgne pour son fils le comté nantais: des opérations militaires semblent avoir opposé le père et le fils au détenteur de ce comté, Mathieu, le demi-frère de Judith. Sa mort survenue en 1050 ou en 1051 ouvre une période d'incertitude: d'abord revendiqué et occupé par Conan, comte de Rennes et duc de Bretagne, le Nantais paraît contrôlé après 1054 par les Cornouaillais, au prix toutefois d'un abaissement marqué des pouvoirs réels de son nouveau titulaire, Hoël.

Le décès d'Alain Cainard en 1058 fait enfin de lui un comte de Cornouaille; celui de Conan, son beau-frère, en décembre 1066, un duc de Bretagne au nom des droits de sa femme, Havoise, unique héritière du duc trépassé. En pratique, Hoël n'excercera jamais une autorité de commandement dans le nord de la péninsule, du Léon jusqu'au Rennais, dans l'antique Domnonée qui boude les souverains cornouaillais depuis le fond des âges. Entouré d'une cour réduite en nombre, vivant sur un pied assez modeste, Hoël s'adonne aux joies de la chasse et ne se désintéresse pas complètement de celles de l'esprit. Mais dans l'ensemble son prestige demeure modeste bien qu'il laisse frapper monnaie à son nom et préside les tribunaux publics. Ses frères puînés, promus évêques de Nantes et de Quimper, abbé de Quimperlé, l'aident et le conseillent utilement.

Les débuts de son règne paraissent avoir été calmes: devenu duc en 1066, Hoël bénéficie indirectement de la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie qui prend à son service de nombreux chevaliers bretons. De retour d'un pèlerinage à Rome entrepris sans doute en 1072 après le décès de son épouse, Hoël doit alors

affronter une révolte de ses barons cornouaillais ; puis il verra Guillaume pénétrer en Bretagne en 1076 pour y châtier son ancien vassal révolté, Raoul de Gaël, réfugié sur ses domaines patrimoniaux. Tandis que le roi de France accourt au secours de Raoul enfermé dans Dol par le roi anglais, Hoël met le siège devant Ancenis (on ignore s'il prit cette place).

Hoël meurt le 15 avril 1084, laissant le duché à son fils Alain Fergant, au terme d'un règne sans éclat pour autant que les documents d'époque conservés nous le laissent entrevoir.

Le secrétaire général,
Daniel Collet

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1988

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé sans observations.

Adhésions. — Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

— Mme Claire ARLAUX, journaliste, de Landeleau, présentée par MM. Michel Le Goffic et Christian Ménard ;

— M. Yvon HERVÉ, professeur, de Firminy (Loire), présenté par MM. Daniel Collet et Tanguy Daniel ;

— M. François KEROUANTON, fonctionnaire au ministère des Affaires étrangères, de Sautron (Loire-Atlantique), présenté par les mêmes ;

— M. Patrick ROÉ, étudiant, de Sainte-Luce (Loire-Atlantique), présenté par MM. Michel Le Goffic et Pierre Berrou.

Bibliographie. — Le président présente le tome CXVI du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, qui vient de sortir des presses, ainsi que deux ouvrages de grande qualité : *Les chemins du paradis. Taolennou ar baradoz*, par Fañch Roudaut et Alain Croix. L'ouvrage, consacré aux tableaux de missions, est remarquable par le caractère scientifique de l'étude, la précision des reproductions et l'originalité d'être bilingue (français et traduction bretonne par Fañch Broudic).

Le second ouvrage est la réédition, très augmentée et mise à jour, du *Nouveau répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, publié en 1959 par René Couffon et Alfred Le Bars, et refondu aujourd'hui sous la direction de M. l'abbé Roger Garrec.

Les vitraux de la cathédrale de Quimper. — M. Corentin Ollivier, président de S.O.S. vitraux, inlassable défenseur des verrières de la cathédrale Saint-Corentin, propose aux membres présents de contribuer à leur restauration en achetant une photographie de la cathédrale réalisée par Jean-Paul Quéau et d'assister, au début du mois de janvier 1989, à une projection de 200 diapositives, dans les locaux de la Caisse d'épargne de Quimper.

Les épidémies dans le Finistère de 1840 à 1871. — Mlle Claire Génin fait ensuite une communication sur les épidémies, de 1840 à 1871, dans le Finistère, département délaissé d'une région attardée, en marge du développement industriel et urbain que connaît la France à cette époque.

En ce milieu du XIXe siècle, les épidémies sont encore fréquentes dans le Finistère : épidémies infantiles telles que la rougeole, la scarlatine ou la diphtérie; endémies sournoises qui réapparaissent tout le long de notre période telles que la dysenterie qui fait des ravages dans les campagnes, la fièvre typhoïde ou la variole. Enfin, le choléra, l'épidémie caractéristique du XIXe siècle, particulièrement grave, puisque ce mal tue environ 5000 personnes au cours des trois grandes vagues cholériques de notre période. Les Finistériens sont très sensibles aux épidémies du fait de leur fréquente pauvreté, leur hygiène désastreuse, leurs mauvaises conditions de vie, et aussi leurs profondes réticences à consulter un médecin. La tâche des praticiens n'est donc pas aisée dans le Finistère en ce milieu du XIXe siècle. De ce fait, ils sont très peu nombreux dans ce département, qui a la densité médicale la plus faible de tout le pays. D'autant plus que les médecins ne sont pas toujours bien assistés par des autorités publiques qui, en dehors du préfet, manquent souvent de compétences médicales pour pouvoir être vraiment efficaces.

Il était intéressant d'étudier les épidémies au milieu du XIXe siècle, juste avant que les premières découvertes scientifiques de la fin du siècle, et notamment celles de Pasteur, ne viennent annoncer le début d'une lutte vraiment efficace contre ces maladies.

Le secrétaire général,
Daniel Collet

Le président,
Tanguy Daniel

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Yvon GUERMEUR, Bernard HALLÉGOUET, Jean-Laurent MONNIER. — *Le biface de Théven-Camporou (Ploudalmézeau) et l'Acheuléen dans le Finistère.*

Fig. 1. — Le biface de Théven-Camporou 30
Fig. 2. — Schéma de la coupe en falaise de Théven-Camporou 31
Fig. 3. — Courbes granulométriques des formations de la coupe de Théven-Camporou 32

Michel LE GOFFIC. — *Le tumulus C de l'âge du bronze de Saint-Guénolé en Lopérec (Finistère).*

Fig. 1. — Localisation des tumulus de Saint-Guénolé en Lopérec 38
Fig. 2. — Plan et élévation internes du caveau 40
Fig. 3. — Coupes longitudinale et transversale du caveau 41
Fig. 4. — Reconstitution graphique du vase à quatre anses 44
Phot. 1. — Vue de la paroi est du caveau et des chaînages d'angle ... 42
Phot. 2. — Vue de détail du vase éclaté au moment de la découverte . 45

Marie-Yvane DAIRE. — *L'île d'Yoc'h en Landunvez: les fouilles archéologiques de 1987 et 1988.*

Fig. 1. — Carte de répartition des sites de briquetage à sel armoricains 48
Fig. 2. — Plan de situation des deux bâtiments à la fin de l'âge du fer 50
Fig. 3. — Plan synthétique de l'atelier de bouilleur de sel 52
Fig. 4. — Exemplaires d'éléments de briquetages 55
Fig. 5. — Mobilier métallique et fragment de bracelet en lignite..... 58
Fig. 6. — Mobilier céramique 59
Fig. 7. — Mobilier céramique 60

Jean-Christophe CASSARD. — *Houel Huuel, comte de Cornouaille, puis duc de Bretagne* (*circa* 1030-1084).

Tabl. 1. — Généalogie (simplifiée) d'Hoël 98
Carte 1: — Actes contemporains faisant référence au règne d'Hoël ... 109
Carte 2. — Lieux où la présence d'Hoël est attestée 110
Carte 3. — Les donations d'Hoël et leurs bénéficiaires 111

Bernard TANGUY. — *Du Loonois du* Roman de Tristan *au Leones d'Idrisi: Douarnenez, patrie de Tristan?*

Fig. 1. — Le site de Douarnenez..... 120
Fig. 2. — La Bretagne vue par Idrisi (1154) 140
Fig. 3. — Atlas de Petrus Vesconte (vers 1321). Détail des côtes de Bretagne..... 141

Maryvonne ABRAHAM. — *La canicule en Finistère. A la recherche du calendrier d'été du chien en Basse-Bretagne.*

Fig. 1. — Les constellations du Grand Chien et du Petit Chien 235
Fig. 2. — Saint Christophe à tête de chien 236
Fig. 3. — Calendrier du missel de Léon de 1521 242
Fig. 4. — Le trajet des âmes entre les constellations du Lion et de l'Hydre..... 250
Fig. 5. — La moisson, dessin d'Olivier Perrin 257
Fig. 6 et 7. — Le tailleur et le mendiant en ambassade, dessins d'Olivier Perrin..... 258

Couverture, page 4: Lennon, église de la Sainte-Trinité, fragment de vitrail, XVIIe siècle: le sacrifice d'Abraham.

Dépôt légal 4e trimestre 1989 Directeur de la publication: Tanguy DANIEL

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE RÉGIONALE
29380 BANNALEC